REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

Tome XVII. — N° 74 Janvier-Mars 1931

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

TOME XVII

1931

GRADUATE THEOLOGICAL UNION 1962

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.17

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

Société d'Histoire ecclésiastique de la France

STATUTS

MODIFIÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

LE MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1926

Article premier.

La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

La Société publie une *Revue d'histoire de l'Eglise de France.*

La Société publie, en outre, une Bibliothèque et des Archives intéressant l'histoire religieuse de la France.

Article 2.

Le siège de la Société est à Paris.

Article 3.

La Société se compose de membres fondateurs et de membres titulaires ou associés.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par le Conseil d'administration.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 100 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 50 francs, réduite à 45 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre qui en font le versement dans le premier trimestre de l'année.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 50 francs. Sont membres associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Etablissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc...

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*[1].

1. Les membres titulaires et associés, domiciliés à l'étranger, sont priés d'indiquer leur correspondant à Paris, ou bien de verser un supplément portant la souscription à 60 francs pour les pays à demi-tarif postal et à 75 francs pour les pays à tarif postal plein.

Les pays qui ont le demi-tarif postal sont les suivants : Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Congo belge, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Esthonie, Ethiopie, Finlande, Grèce, Guatémala, Haïti, Hollande, Hongrie, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Mexique, Paraguay, Perse, Pologne, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie-Croatie-Slovénie, Suisse, Tchéco-Slovaquie, Russie, Terre-Neuve, Turquie, Union Sud-Africaine, Uruguay, Venezelua.

66570

ARTICLE 4.

Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres, élus tous les cinq ans, par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau et un Comité de lecture nommés pour cinq ans; il nomme deux commissaires aux comptes tous les ans. Les membres du Bureau sont pris dans le Conseil d'administration.

Le Bureau comprend : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Le Comité de lecture comprend le Bureau et dix membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général.

ARTICLE 5.

L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Le vote par correspondance est permis.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et un secrétaire.

ARTICLE 6.

Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres.

ARTICLE 7.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 8.

La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

ARTICLE 9.

Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Histoire ecclésiastique de la France [1]

MEMBRES TITULAIRES

S. Em. le cardinal Jean VERDIER [2], archevêque de Paris; rue Barbet-de-Jouy, 32, Paris (VIIe).

S. Em. le cardinal Achille LIÉNART [649], évêque de Lille (Nord).

S. Gr. Mgr Alfred BAUDRILLART [31], archevêque de Mélitène, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, *président;* rue d'Assas, 21, Paris (VIe). — C. R.

S. Gr. Mgr Pierre-Célestin CÉZÉRAC [561], archevêque d'Albi (Tarn).

S. Gr. Mgr Jean-Victor-Emile CHESNELONG [359], archevêque de Sens; rue de l'Ecrivain, 12, Sens (Yonne).

S. Gr. Mgr Jean CHOLLET [280], archevêque de Cambrai (Nord).

S. Gr. Mgr Martin IZART [282], archevêque de Bourges (Cher).

S. Gr. Mgr André DU BOIS DE LA VILLERABEL [285], archevêque de Rouen (Seine-Inférieure).

S. Gr. Mgr LEYNAUD [491], archevêque d'Alger; boulevard Amiral-Pierre, 28, Alger (Algérie).

S. Gr. Mgr Alexandre CAILLOT [371], évêque de Grenoble; place des Tilleuls, 11, Grenoble (Isère).

S. Gr. Mgr Jules-Marie-Louis de CARSALADE DU PONT [4], évêque de Perpignan, *membre du Conseil;* Perpignan (Pyrénées-Orientales).

S. Gr. Mgr Jean CASTEL [447], évêque de Tulle (Corrèze).

S. Gr. Mgr Hyacinthe-Jean CHASSAGNON [531], évêque d'Autun ; rue Sainte-Barbe, 9, Autun (Saône-et-Loire).

S. Gr. Mgr Maurice CLÉMENT [258], évêque de Monaco (Principauté de Monaco).

S. Gr. Mgr Maurice DUBOURG [657], évêque de Marseille (Bouches-du-Rhône).

S. Gr. Mgr Adolphe DUPARC [494], évêque de Quimper (Finistère).

S. Gr. Mgr Pierre GERLIER [683], évêque de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

1. Les membres fondateurs de la Société sont désignés, en fin d'alinéa, par les sigles M. F. — Les membres qui ont racheté leur cotisation sont indiqués par les sigles C. R.

S. Gr. Mgr Marie-André-Charles GINISTY [405], évêque de Verdun (Meuse).
S. Gr. Mgr Jean GIRAY [457], évêque de Cahors (Lot).
S. Gr. Mgr Georges GRENTE [289], évêque du Mans, *membre du Conseil;* Le Mans (Sarthe).
S. Gr. Mgr Eugène-Stanislas LE SENNE [448], évêque de Beauvais (Oise).
S. Gr. Mgr Pierre MARCEILLAC [368], évêque de Pamiers (Ariège).
S. Gr. Mgr René-Pierre MIGNEN [487], évêque de Montpellier (Hérault).
S. Gr. Mgr Jean-Baptiste PELT [450], évêque de Metz; place Sainte-Glossinde, 15, Metz (Moselle).
S. Gr. Mgr Benjamin-Octave ROLAND-GOSSELIN [610], évêque-coadjuteur de Versailles (Seine-et-Oise).
S. Gr. Mgr Charles RUCH [10], évêque de Strasbourg (Bas-Rhin).
S. Gr. Mgr Joseph RUMEAU [498], évêque d'Angers (Maine-et-Loire).
S. Gr. Mgr François SERRAND [574], évêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
S. Gr. Mgr Joseph-Marie TISSIER [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).

AIGRAIN (René) [315], professeur à l'Université catholique d'Angers; rue Cornet, 33, Poitiers (Vienne).
AILLOT (P.) [11], professeur au Grand Séminaire; boulevard Voltaire, 9, Dijon (Côte-d'Or).
AIMOND (Le chanoine Ch.) [261]; école Saint-Louis, Bar-le-Duc (Meuse).
ALBON (Le marquis d'), prince d'Yvetot [13]; château d'Avanges, par Pontcharra-sur-Tardine (Rhône).
ALLEMANG (Le P. Georges) [360]; à Augny, par Metz (Moselle).
ALLOING (Le chanoine Louis) [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la *Semaine religieuse;* rue des Cordeliers, 38, Belley (Ain).
ANDRIEU (L'abbé Pierre) [645], docteur en théologie; Séminaire pontifical français, 42, via Santa Chiara, Rome 17 (Italie).
ANGELY (L'abbé J.-F.) [582], curé de Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne).
ANNAT (L'abbé J.) [334], directeur de la *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque;* rue du Maréchal-Joffre, 11, Pau (Basses-Pyrénées).
ANTOINE DE SÉRENT (Le P.), O. F. M. [16]; couvent des Franciscains, rue Marchand, 17, Metz (Moselle).
ARBOIS DE JUBAINVILLE (Paul d') [17], archiviste de la Moselle ; rue Mazelle, 35, Metz (Moselle).
ARDANT (Henri) [262], ancien inspecteur des finances, secrétaire général de la Société Générale, *membre du Conseil,* avenue Bosquet, 81, Paris (VIIe).

Ardoin (L'abbé Paul) [642], docteur d'Université, professeur d'histoire au pensionnat du Sacré-Cœur; rue Barthélemy, 22, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Arnaud (L'abbé L.) [378], curé de Guyancourt, par Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Arnoult (M. et Mme Edmond) [19]; villa Spontini, 12, Paris (XVIe).

Arquillière (L'abbé Henri-Xavier) [20], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue Vaneau, 74, Paris (VIIe).

Arrivot (Mlle Marie-Louise) [477], archiviste-paléographe; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 160, Paris (VIIIe).

Aubert (Marcel) [579], conservateur-adjoint au musée du Louvre, professeur d'archéologie à l'Ecole des chartes, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, directeur de la Société française d'archéologie, *membre du Conseil;* cité Vaneau, 8, Paris (VIIe).

Aubry (Le chanoine Désiré) [637]; rue Quesnel-Morinière, 19, Coutances (Manche).

Audard (Ernest) [25], historiographe du diocèse de Tours; rue Voltaire, 24, Tours (Indre-et-Loire).

Azaïs (Dr Joseph) [28]; Saint-Pons (Hérault).

Barre de Davéjean (Le marquis Henri de) [401]; poste restante à Modane (Savoie).

Barthélemy (Le chanoine) [29], directeur des œuvres diocésaines; avenue du Maréchal Foch, 36, Béziers (Hérault).

Baudouï-Salze (Paul-L.) [257]; villa Eliana, La Baume, Montpellier (Hérault).

Beaurepaire (L'abbé Joseph de) [555]; au Grand Séminaire, rue Rivault, 12, Autun (Saône-et-Loire).

Becdelièvre (L'abbé Alain de) [33]; rue de Dantzig, 10, Paris (XVe).

Bergerou (L'abbé Urbain) [652], professeur à l'Ecole de l'Immaculée-Conception; rue de Liège, Pau (Basses-Pyrénées).

Bernard (L'abbé F.) [548], curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).

Besnard (Pierre) [265], peintre-verrier; rue Saint-Georges, 45, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Bezard (Mlle Yvonne) [544], archiviste aux Archives nationales, docteur ès lettres; rue Sainte-Victoire, 3, Versailles (Seine-et-Oise).

Biver (André) [689], archiviste départemental de la Nièvre; rue du Commerce, 12, Nevers (Nièvre).

Blanchet (Pierre) [49]; avenue du Maine, 191, Paris (XIVe).

Blaquière (Le chanoine) [674], archiprêtre de Saint-Nazaire; Béziers (Hérault).

Blazy (Louis) [476], curé-doyen de Castillon-en-Couserans (Ariège).

Blin (Eugène-Louis) [581]; rue du Camp-Ferme, 38, Falaise (Calvados).

Blouet (Jules) [485], supérieur du Grand Séminaire de Coutances; à Coutances (Manche).

Bodet (Marcel) [251], curé-doyen de Coulonges-sur-Lautize (Deux-Sèvres).

Bonnenfant (Le chanoine G.) [613], directeur de l'Enseignement libre; rue du Docteur-Guindey, 15, Evreux (Eure).

Bouchaud (L'abbé Paul) [590], licencié ès lettres, professeur à l'Ecole Saint-Paul; Angoulême (Charente).

Boudinhon (Mgr A.) [50], recteur de Saint-Louis-des-Français, *membre du Conseil;* Rome (Italie).

Bouisson (Le chanoine Emile) [672], curé du Sacré-Cœur de Toulon; Les Routes, Toulon (Var).

Boulliau (Mgr F.) [51], prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire général, supérieur honoraire du Grand Séminaire de Blois; rue des Saintes-Maries, 23, Blois (Loir-et-Cher).

Bourgeat (L'abbé Charles) [638], curé de Saint-Puy (Gers).

Bousquet (L'abbé Louis) [603]; rue de l'Amphithéâtre, 3, Rodez (Aveyron).

Boyer (Le chanoine L.) [577], curé-doyen de Pierrefort (Cantal).

Bricon (L'abbé P.) [53], vicaire général honoraire, supérieur du Grand Séminaire; Sées (Orne).

Brochard (Louis) [54], curé de Saint-Gervais; rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 21, Paris (IVe).

Bros (Le chanoine Albert-Marie) [570], directeur de l'institution Saint-Aspais; rue Saint-Barthélemy, 36, Melun (Seine-et-Marne).

Bucaille (Victor) [56], syndic du Conseil municipal de Paris, *membre du Conseil;* rue Cassette, 20, Paris (VIe).

Cachet (L'abbé Charles) [508], curé de Saint-Jean-aux-Amognes, par Saint-Benin d'Azy (Nièvre).

Calendini (L'abbé Louis) [58], aumônier des religieuses Marianites de N.-D. de Sainte-Croix; Précigné (Sarthe).

Calendini (L'abbé Paul) [268]; rue Mireille, 5, Hyères (Var). — M. F.

Cantin (L'abbé G.) [525], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire; Luçon (Vendée).

Carbonnel (L'abbé P.-M.) [542], docteur en théologie et en philosophie, curé de Saint-Hilaire-sur-Garonne (Lot-et-Garonne).

Carreyre (Jean) [60], professeur au Grand Séminaire de Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris (VIe).

Carrière (Victor) [61], auxiliaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'histoire du Calvinisme à l'Institut catholique de Paris, *secrétaire général;* square Arago, 4, Paris (XIIIe). — M. F.

Carru (L'abbé Henri) [635]; villa Béthanie, Montsoult (Seine-et-Oise).

Celier (Le comte Léonce) [437], ancien membre de l'Ecole française de Rome, archiviste aux Archives nationales, *membre du Conseil;* rue Saint-Joseph, 44, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

Chalandon (Mlle) [451], étudiante d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon; Grange-Blanche, Porcieux, par Trévoux (Ain).

Chalbos (Alfred-Noël) [62], second vicaire à Saint-Etienne du Mont; rue Descartes, 30, Paris (Ve).

Chandon de Briailles (Le comte) [688]; La Cordelière, Chaource (Aube).

Chardavoine (Le P. Eutrope) [64], directeur de l'*Annuaire pontifical catholique;* rue Bayard, 5, Paris (VIIIe).

Chardon (L'abbé A.) [391], curé de Fougerolles; par Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre).

Chartier (L'abbé Maurice) [566], directeur au Grand Séminaire de Cambrai; route de Solesmes, 101, Cambrai (Nord).

Chassigneux (Elisée-Alexandre-Louis) [598]; boulevard Saint-Germain, 15, Paris (Ve).

Chenesseau (L'abbé Georges) [461], docteur ès lettres, chanoine honoraire d'Orléans; rue du Colombier, 19, Orléans (Loiret).

Cherel (Albert) [490], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux; chemin Stéhelin, 217, Caudéran (Gironde).

Civrays (Le chanoine Th.) [70], doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique d'Angers; rue Donadieu-de-Puycharic, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Clamer (L'abbé) [71], professeur à l'Ecole de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Cleirens-Vanluten (François-Constant-Henri) [596]; rue des Messageries, 8, Paris (Xe).

Clergeac (Le chanoine A.) [404], docteur ès lettres, vicaire général de l'archevêché d'Auch; rue Victor-Hugo, 50, Auch (Gers).

Collinet (Paul) [348], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Vavin, 26, Paris (VIe).

Conte (J.) [646], avocat; villa Nadège, boulevard Carnot, Le Cannet (Alpes-Maritimes).

Coste (Pierre) [483]; rue de Sèvres, 95, Paris (VIIe).

Couget (Le chanoine Henri) [517], curé de Saint-Roch; rue Saint-Roch, 24, Paris (Ier).

Cozon (Lucien) [445]; quai Gailleton, 22, Lyon (Rhône). — C. R.

Cristiani (L'abbé Léon) [444], docteur ès lettres, docteur en théologie, doyen des lettres aux Facultés catholiques; rue Hénon, 65, Lyon (Rhône).

Dagens (Jean) [481], agrégé des lettres, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, professeur de littérature française à l'Université Charlemagne; 45, Graafscheweg, Nimègue (Pays-Bas).

Dansac (Michel) [76]; rue de Lisbonne, 20, Paris (VIIIe).

David (Dr Joseph-Pierre) [376]; Seminarjum Duchowue, Ul. Podzamcze, 8, Krakôw (Pologne) et Grand'rue, 34, La Tronche (Isère).

Davillé (Camille) [558], archiviste du Jura; rue des Salines, 62, Lons-le-Saulnier (Jura).

DEDIEU (L'abbé Joseph) [643], docteur ès lettres, censeur à l'Ecole Massillon; quai des Célestins, 2 *bis*, Paris (IVe).

DELAHAYE (L'abbé C.) [77], aumônier de l'Hospice de Pontchaillon; Rennes (Ille-et-Vilaine).

DELAPORTE (L'abbé Yves) [364], docteur en droit canonique, archiviste diocésain; rue Chantault, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

DELAUNAY (L'abbé Louis) [79], chanoine honoraire, licencié ès lettres et en philosophie, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest; rue Donadieu-de-Puycharic, 22, Angers (Maine-et-Loire).

DELÈGUE (René) [80], professeur au Lycée; rue Villeneuve, 29, La Rochelle (Charente-Inférieure).

DEMATHIEUX (L'abbé Eugène) [446], premier vicaire de Saint-Antoine des Quinze-Vingts; rue Emilio Castelar, 5, Paris (XIIe).

DEMEULDRE (Le chanoine Paul) [654], président du Séminaire; Tournai (Belgique).

DESLANDRES (Paul) [243], bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue des Saints-Pères, 81, Paris (VIe).

DRIOUX (L'abbé G.) [692], correspondant du Ministère de l'instruction publique ; Malroy, par Dammartin-sur-Meuse (Haute-Marne).

DUBARAT (Le chanoine Victor) [300], archiprêtre de Saint-Martin; Pau (Basses-Pyrénées).

DUBOIS (L'abbé J.) [580]; Artigues, par Agen (Lot-et-Garonne).

DUCAFFY (Mlle Cécile) [621], archiviste adjointe de la Seine; quai Henri-IV, 30, Paris (IVe).

DUFOURCQ (Albert) [88], professeur d'histoire du Moyen Age à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *membre du Conseil;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VIIe). — M. F.

DUHOMME (L'abbé Henri) [340], curé d'Oissel-sur-Seine (Seine-Inférieure).

DUMOUTET (L'abbé E.) [677], professeur au séminaire Saint-Sulpice; rue Ernest-Renan, 59 *bis*, Issy (Seine).

DURIEU DE LACARELLE (Le comte Etienne) [301]; château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier). — C. R.

DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR (Edmond) [681], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rennes; rue Brizeux, 12, Rennes (Ille-et-Vilaine).

DUTFOY (L'abbé Jacques) [576], licencié ès lettres et en droit, vicaire à la Trinité; rue Estelle, 19, Marseille (Bouches-du-Rhône).

DUTHEIL (J.) [518], professeur au Lycée; faubourg de Toulouse, Guéret (Creuse).

ESPEUT (L'abbé Pierre) [650]; La Bourdonnière, Logis-Neuf (Bouches-du-Rhône).

EVEN (L'abbé Michel) [685], missionnaire diocésain de Paris; rue Nitot, 19, Paris (XVIe).

EVENNETT (Henry Outram) [695]; Trinity College, Cambridge (Angleterre).

EYGUN (François) [352], archiviste-paléographe; rue des Ecossais, 11, Poitiers (Vienne).

FABRE (Louis) [530], licencié ès lettres (histoire et géographie), gradué en droit, élève de l'Ecole du Louvre; château de Mas-Berthier, par Marval (Haute-Vienne) et rue Anatole France, 3, Bicêtre (Seine).

FLAVIGNY (Le chanoine Léon) [691], vicaire général honoraire, curé-doyen de Saint-Germain-en-Laye; place du Château, 4, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

FLICHE (Augustin) [408], professeur agrégé à la Faculté des lettres, *membre du Conseil;* rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault). — M. F.

FONT-RÉAULX (Jacques de) [501], archiviste départemental; rue André-Lacroix, 12, Valence (Drôme). — C. R.

FOREVILLE (Mlle Raymonde) [705], professeur agrégé d'histoire au Lycée de jeunes filles; rue Ernest Renan, 64, Bordeaux (Gironde).

FOURNIER (Le chanoine Edouard) [96], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; rue de Jérusalem, 3, Arras (Pas-de-Calais).

FOURNIER (Paul) [97], membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *vice-président;* avenue de Breteuil, 71, Paris (XVe).

GALBREATH (Dr L.) [333]; Grand'Rue, 74, Montreux (Suisse).

GALLOT (Edmond) [99], vicaire à Saint-François-de-Sales; rue de Tocqueville, 65, Paris (XVIIe).

GAQUÈRE (Le chanoine François) [560], docteur ès lettres, professeur à l'institution Saint-Waast; Béthune (Pas-de-Calais).

GARIN (L'abbé J.) [100], curé de Saint-Bernard; rue Affre, 11, Paris (XVIIIe).

GASTON (Le chanoine Jean) [370], vicaire général de Paris; rue Littré, 10, Paris (VIe).

GAUROY (Le chanoine Edmond) [675]; collège Saint-Etienne, Châlons-sur-Marne (Marne).

GAUTHIER (Léon) [696], curé de Fontenay-sous-Bois; avenue de la République, 25, Fontenay-sous-Bois (Seine).

GÈZE (Jean-Baptiste) [687], ingénieur-agronome; rue du Cannau, 8, Montpellier (Hérault).

GINESTET (L'abbé Joseph) [632]; rue Riguepels, 9, Toulouse (Haute-Garonne).

GINOT (Emile) [438], conservateur de la Bibliothèque municipale, membre non résidant du Comité des travaux historiques; rue de la Tranchée, 16, Poitiers (Vienne).

GIRARD (Le chanoine André) [105], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

GIRAUD (L'abbé Maurice) [345], docteur ès lettres, curé de Saint-Louis (Prytanée militaire); Grande rue, 90, La Flèche (Sarthe).

GOBION (Pierre) [106]; rue Saint-Augustin, 22, Paris (IIe).

GOURLIN (Jules) [108], curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

GOYAU (Georges) [109], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue de la Pompe, 36, Paris (XVIe). — M. F.

GRAMONT (L'abbé J.) [589], premier vicaire à Notre-Dame de Vincennes; avenue du Château, 22, Vincennes (Seine).

GRATIEN (Le P.), O. M. C. [111]; boulevard de Glatigny, 29, Versailles (Seine-et-Oise).

GRIFFE (L'abbé Elie) [565], docteur en théologie, archiviste-paléographe de l'Ecole du Vatican, professeur au Petit Séminaire de Castelnaudary; Castelnaudary (Aude).

GRIMAUD (Louis) [550]) docteur en droit, avoué à la Cour d'appel; boulevard Gambetta, 13, Grenoble (Isère).

GROS (Le chanoine Adolphe) [706], président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne; Saint-Jean de Maurienne (Savoie).

GRUAS (Auguste) [112], docteur en médecine; Eygurande-d'Ussel (Corrèze).

GRY (Mgr) [463], recteur de l'Université catholique de l'Ouest; rue La Fontaine, 10, Angers (Maine-et-Loire).

GUEHENEUC DE BOISHUE (La comtesse de) [535]; rue Fabert, 44, Paris (VIIe). — M. F.

GUICHARD (L'abbé Clément) [272], curé de Saint-Georges d'Orgues (Hérault).

GUIGNARD (Le chanoine Victor) [614], président de la Société archéologique de Touraine; rue du Nouveau-Calvaire, 11 *bis*, Tours (Indre-et-Loire).

GUILDAY (Le Révérend Pierre) [329], docteur ès sciences morales et historiques (Louvain), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Washington, D. C.; Catholic University of America, Washington, D. C. (Etats-Unis d'Amérique).

GUIRAUD (Jean) [409], agrégé de l'Université, rédacteur en chef de *La Croix, membre du Conseil;* rue de Lorraine, 2, Courbevoie (Seine).

GUITARD (E.-H.) [546], archiviste-paléographe, libraire-éditeur ; passage Verdeau, 6, Paris (IXe).

GUYNOT (Le chanoine Ernest) [622], supérieur du Grand Séminaire de Nevers; rue Saint-Benin, 2, Nevers (Nièvre).

HAMON (Le P. Auguste), S. J. [472], docteur ès lettres; rue de la Vieille-Eglise, 2, Versailles (Seine-et-Oise).

HEMMER (L'abbé Hippolyte) [673], curé de la Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris (IXe).

HEURTEVENT (Raoul) [428], docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame de Vire; Vire (Calvados).

HICKEY (Edward J.) [599]; Chicago Blod, Détroit, Michigan (Etats-Unis d'Amérique).

HOLLIER (L'abbé Emile) [553], chanoine honoraire, curé de Sainte-Ursule; Pézenas (Hérault).

HUCHET (L'abbé Albert) [120], licencié ès lettres, professeur à l'institution Sainte-Marie; rue de Dun, 38, Bourges (Cher).

HUMBERT (L'abbé Auguste) [122], aumônier du lycée de Bar-le-Duc (Meuse).

HUMBERT (L'abbé Raymond) [123], aumônier; rue Montpensier, 30, Pau (Basses-Pyrénées).

JACQUET (L'abbé L.) [125], curé de Vierzon-Saint-Célestin (Cher).

JACQUIN (Le P.), O. P. [126], professeur à l'Université de Fribourg; place Georges Python, 1, Fribourg (Suisse).

JAIL (L'abbé Maximilien) [639], directeur au Grand Séminaire de Grenoble; La Tronche (Isère).

JANIN (Le P.) [516], curé archiprêtre de la cathédrale ; Fort-de-France (Martinique).

JARRY (L'abbé Arthur) [584], aumônier du Lycée; rue des Visitandines, 3, Périgueux (Dordogne).

JEDLICKI (Sigismond-Marie) [690], professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Poznan (Pologne). — Correspondant: M. Gebethner, boulevard Saint-Germain, 123, Paris (VIe).

JÉRÔME (Mgr) [304], agrégé de l'Université, vicaire général de Nancy; place de la Cathédrale, 54, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

JOACHIM (J.) [474], professeur agrégé au Lycée, directeur de la *Revue d'Alsace;* rue Charles-Grad, 12, Colmar (Haut-Rhin).

JOLIVET (L'abbé Charles) [686], docteur ès lettres, professeur à l'Institut des Chartreux; rue Pierre-Dupont, 58, Lyon (Rhône).

JORDAN (Edouard) [129], professeur à la Sorbonne, *vice-président;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VIIe). — M. F.

JULIAN (Le chanoine Paul) [573], supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur; Annonay (Ardèche).

KERN (Léon) [658], sous-directeur des archives de la Confédération Suisse, professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université de Berne; Heinrich Wild Strasse, 9, Berne (Suisse).

KIRSCH (Mgr) [132], professeur à l'Université de Fribourg; rue Saint-Pierre, Fribourg (Suisse).

LABANDE (L.-H.) [134], archiviste de la principauté de Monaco, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *membre du Conseil;* rue du Tribunal, 10, Monaco.

LACGER (Le chanoine Louis de) [135], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire; Albi (Tarn).

LA CHEVALERIE (Christian de) [514], mandataire au Tribunal de commerce; rue de Grenelle, 187, Paris (VIIe).

LACROIX (Maurice) [631], professeur agrégé d'histoire au lycée Berthollet; rue Guillaume-Fichet, 20, Annecy (Haute-Savoie).

LAFUMA (Emile) [469]; quai de la Tournelle, 27, Paris (IVe).

LAMARTINIE (Le chanoine) [607]; presbytère Saint-Martial, Bordeaux (Gironde).

LA MONNERAYE (Le comte Jean de) [434], bibliothécaire principal à l'Institut d'histoire de la ville de Paris, *membre du Conseil;* rue du Maréchal-Galliéni, 13, Versailles (Seine-et-Oise).

LANCIEN (André) [515], conseiller du commerce extérieur de la France; rue Jacquemont, 10, Paris (XVIIe). — M. F.

LANDON (L'abbé J.-B.) [513], curé de Feytiat (Haute-Vienne).

LANZAC DE LABORIE (Léon de) [628]; rue de Varenne, 59, Paris (VIIe).

LARROUTIS (Maurice) [678]; maison Canet, avenue de Genève, Annecy (Haute-Savoie).

LASTEYRIE DU SAILLANT (Le comte Charles de) [407], archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole des sciences politiques, ancien ministre des Finances; rue Bayard, 4, Paris (VIIIe).

LAUDAT (L'abbé A.) [453], directeur de l' « Information populaire par l'affiche et par le tract »; rue des Archives, 77, Paris (IIIe).

LAUGARDIÈRE (L'abbé Maurice de) [147], licencié ès lettres-histoire; rue du Puits-Noir, 35, Bourges (Cher).

LAURENT (L'abbé M.) [379], curé de Saint-Médard; rue Daubenton, 39, Paris (V^e).

LAUSSIN (L'abbé Louis) [661], curé de Tournemire, par Saint-Cernin (Cantal).

LAVANOUX (Maurice) [563], architecte; 1, Primus Ave, Boston, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique).

LAVAQUERY (L'abbé Louis-Eugène) [462], docteur ès lettres; rue Montchanin, 1, Paris (XVIIe).

LE BRAS (Gabriel) [482], professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris; rue Ernest Reyer, 12, Paris (XIVe).

LEBRETON (Le P. Jules) [671], docteur ès lettres, professeur d'histoire des origines chrétiennes à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue Monsieur, 15, Paris (VIIe).

LECOMTE (Maurice) [148]; rue des Entrepreneurs, 3, Paris (XVe).

LEGRAND (Théodoric) [320], bibliothécaire honoraire de la Cour des comptes; boulevard Péreire-Nord, 8 *bis,* Paris (XVIIe).

LE GRAND (Michel) [143], archiviste aux Archives nationales, *secrétaire-archiviste;* rue du Regard, 11, Paris (VIe).

LE HELLOCO (Le chanoine P.) [150], docteur en théologie et en philosophie, licencié ès lettres, directeur général de l'Association des Facultés catholiques, secrétaire général de l'Université catholique de l'Ouest; rue Volney, 2, Angers (Maine-et-Loire).

LEICESTER (Lewis) [511]; Gate House, villa Nova, Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique).

LEMAN (Le chanoine Auguste) [247], docteur ès lettres, doyen de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lille; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

LEPETIT (L'abbé) [274], professeur; La Délivrande (Calvados).

LEROQUAIS (L'abbé Victor) [620]; rue de Lubeck, 26, Paris (XVIe).

LESNE (Mgr Emile) [153], recteur de l'Université catholique de Lille, *membre du Conseil;* boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

LE SOURD (Paul) [545], archiviste-paléographe, attaché aux Bibliothèque et Musée de la Guerre; rue des Pyrénées, 346, Paris (XXe).

LETOUZEY (Léon) [154], libraire-éditeur, *membre du Conseil;* boulevard Raspail, 87, Paris (VIe).

LÉVÊQUE (L'abbé L.) [543], curé-doyen de Vittel (Vosges).

LEVESQUE (Le chanoine Eugène) [155], directeur du séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris (VIe).

LEVILLAIN (Léon) [694], membre du Comité des travaux historiques, professeur à l'Ecole des chartes, directeur du *Moyen Age, membre du Conseil;* avenue de la Muette, 87, Paris (XVIe).

LÉVY-SCHNEIDER (L.) [157], professeur à la Faculté des lettres de l'Université; quai Claude Bernard, 15, Lyon (Rhône).

LIEUTIER (L'abbé Paul) [158], directeur diocésain de l'Œuvre des vocations; rue Barbet-de-Jouy, 30, Paris (VIIe).

LIMOUZIN-LAMOTHE (R.) [684], professeur agrégé d'histoire; rue Théodore Bac, 38, Limoges (Haute-Vienne).

LORIDON (L'abbé Gabriel) [534], vicaire à la Métropole; rue de la Métropole, 6, Chambéry (Savoie).

MAILLÉ (La marquise de) [358]; rue du Colonel-Combes, 6, Paris (VIIe).

MALLEY (L'abbé Th.) [275]; boulevard Saint-Germain, 39, Paris (V^e).

MARBOUTIN (Raoul) [276], chanoine honoraire, directeur de l'Enseignement libre; rue Joseph Barra, 22, Agen (Lot-et-Garonne).

MARCHAL (Jean) [585]; avenue des Closeaux, Senlis (Oise).

MARCHAL (L'abbé L.) [162], professeur au Grand Séminaire; Bosserville, par Ars-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle).

MARCILLE (Alfred) [512], avocat au Conseil d'Etat et à la Cour d'appel; rue de Monceau, 64, Paris (VIIIe).

MARIE (L'abbé Jules) [647], professeur d'Ecriture sainte et d'hébreu au Grand Séminaire; Bayeux (Calvados).

MARTIN (L'abbé Alfred) [384], curé de Saint-Pierre-lés-Marseille ; place Pol-Lapeyre, 10, Marseille (Bouches-du-Rhône).

MATER (André) [163], avocat à la Cour d'appel; Faubourg-Saint-Honoré, 130, Paris (VIIIe).

MATIGNON (Jean) [644], agrégé d'histoire au Lycée, Marseille (Bouches-du-Rhône).

MAUBOURGUET (Jean) [459], docteur ès lettres, professeur au lycée de Périgueux; au Présidial, Sarlat (Dordogne).

MAUGARS (L'abbé C.) [414]; rue de l'Eglise, 18, La Loupe (Eure-et-Loir).

MAURIN (L'abbé C.-A.) [165], curé de Saint-Geniès-le-Bas (Hérault).

MAZET (Le chanoine Henri) [549], curé de Sainte-Eulalie; Montpellier (Hérault).

MESSELET (Jean) [593]; rue de Vaugirard, 68, Paris (VIe).

MEYER [702]; avenue du Bois, 7, Les Clayes (Seine-et-Oise).

MOLLIÈRE (L'abbé Humbert) [169], directeur du *Bulletin historique du diocèse de Lyon;* chemin du Fort-Saint-Irénée, 12, Lyon (Rhône).

Murphy (Miss Kathleen M.) [659]; Stada Cona, Birr (Irlande). — — M. F.

Nail (L'abbé Emile) [175], sous-supérieur de l'Institution Notre-Dame; La Flèche (Sarthe).

Neuvilette (L'abbé de) [350]; rue Saint-Gilles, 100, Abbeville (Somme).

Odelin (Mgr Henri-Louis) [178], vicaire général de Paris; rue Oudinot, 12, Paris (VIIe).

Pagès (L'abbé) [382], curé-doyen de Salvagnac (Tarn).

Palanque (Jean-Rémy) [522], professeur agrégé d'histoire au Lycée, chargé de conférences à la Faculté des lettres; faubourg Saint-Jaumes, Montpellier (Hérault).

Pange (Le comte Jean de) [307], archiviste-paléographe; rue de Varenne, 55, Paris (VIIIe).

Papion du Chateau (Le baron Amédée) [308], industriel; logis de Vauvert, Cherveux (Deux-Sèvres).

Paquier (Jules) [179], docteur ès lettres et docteur en théologie, curé de Saint-Pierre de Chaillot; avenue Marceau, 31, Paris (XVIe).

Parinet (Le chanoine) [442], archiprêtre de Bourganeuf (Creuse).

Pasquier (L'abbé Emile) [332], docteur en théologie; externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

Péreire (Alfred) [182], secrétaire général de la « Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France »; Faubourg-Saint-Honoré, 35, Paris (VIIIe).

Perrin (Tony) [697], directeur général adjoint de la compagnie de Saint-Gobain; rue Sainte-Victoire, 18 *bis*, Versailles (Seine-et-Oise).

Perrot (Ernest) [521], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *membre du Conseil;* rue Denfert-Rochereau, 24, Paris (V^e).

Perroud (L'abbé Marc) [611], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Chambéry; Chambéry (Savoie)

Piétresson de Saint-Aubin (Pierre) [406], archiviste du Nord; rue du Pont-Neuf, 1, Lille (Nord).

Pocquet du Haut-Jussé (Barthélemy) [701], ancien membre de l'Ecole française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres; rue Berbisey, 24, Dijon (Côte-d'Or).

Poirier (L'abbé Adolphe) [188], professeur à la Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers; rue Rabelais, 3, Angers (Maine-et-Loire).

Pommeret (L'abbé H.) [189], docteur ès lettres, professeur à l'Ecole Saint-Charles; rue Cordière, 2, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Préclin (Edmond [676], professeur agrégé au lycée Hoche, *trésorier;* rue Nicolas Nicquet, 16, Viroflay (Seine-et-Oise).

Prieur (Le chanoine C.) [403], curé-archiprêtre de la basilique

cathédrale Saint-Front; rue du Plantier, 12, Périgueux (Dordogne).

Prioux (Mme Paul) [362]; boulevard Saint-Germain, 201, Paris (VIIe).

Prunel (Mgr Louis) [191], docteur ès lettres, vice-recteur honoraire de l'Institut catholique de Paris; rue Saint-Placide, 33, Paris (VIe).

Raffin (Louis) [192], curé de Sainte-Geneviève d'Asnières; rue du Presbytère, 4, Asnières (Seine).

Renou (L'abbé) [373], professeur d'histoire au Grand Séminaire; rue Bara, Angers (Maine-et-Loire).

Reviron (L'abbé Jean) [669], docteur en théologie, supérieur de l'Institution Saint-Lazare; Autun (Saône-et-Loire).

Rey (Paul) [682]; au domaine de Clairac, par Maureilhan (Hérault).

Rhein (André) [193], archiviste-paléographe; rue Neuve, 11, Versailles (Seine-et-Oise).

Richard (L'abbé Alexandre-Marie) [619], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Saint-Brieuc; à Cesson, par Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Richard (L'abbé Pierre) [618], docteur ès lettres; rue Pierre-Dupont, 58, Lyon (Rhône).

Rigal (L'abbé Louis) [648], professeur de langues modernes au séminaire de Maynooth, Kildare (Irlande).

Roblin (Paul) [595]; Montmorillon (Vienne).

Roserot de Melin (Mgr Joseph) [278], ancien membre de l'Ecole française de Rome, docteur ès lettres, secrétaire général de l'évêché de Troyes; place du Préau, 2, Troyes (Aube). — C. R.

Rouchon (Gilbert) [197], archiviste honoraire du Puy-de-Dôme, inspecteur des archives communales; rue Fontgiève, 21, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Roudil (Mlle Cécile) [627], professeur agrégée au Lycée de jeunes filles; rue Carnot, 2, Avignon (Vaucluse).

Roulleau (L'abbé Jules) [439], directeur de l'Institution Saint-Joseph; rue du Marché, 20, La Garenne-Colombes (Seine).

Rousset (Jean) [540]; La Roure, par Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

Rouziès (Le P. Urbain) [322], bibliothécaire à l'Institut catholique de Paris; rue de Fleurus, 31, Paris (VIe).

Rozier (Le chanoine A.) [660], directeur de l'*Ami du Clergé;* à Langres (Haute-Marne). — C. R.

Sabrié (L'abbé J.-B.) [199], docteur ès lettres, curé-doyen de Saint-Barthélemy; Cahors (Lot).

Sainte-Vallière (Maurice de) [200], ancien capitaine du génie ; Remilly-et-Aillicourt (Ardennes). — M. F.

Saltet (Le chanoine Louis) [605], professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, *membre du Conseil;* rue de la Fonderie, 31, Toulouse (Haute-Garonne).

SALVAT (L'abbé Joseph) [615], licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures méridionales, majoral du Félibrige, professeur au Petit Séminaire de Castelnaudary; Castelnaudary (Aude).

SALVINI (Joseph) [436], archiviste de la Vienne; rue Aliénor d'Aquitaine, 4, Poitiers (Vienne).

SARRÈTE (L'abbé Jean) [202], inspecteur départemental de la Société française d'archéologie; avenue Maréchal-Joffre, 54, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

SAUTEL (Joseph) [203], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon; rue Saint-Thomas-d'Aquin, 6, Avignon (Vaucluse).

SAUVAGE (R. N.) [375], docteur ès lettres, archiviste du Calvados; rue des Carrières Saint-Julien, 15, Caen (Calvados).

SENTEX (L'abbé Marc) [523], curé de Saint-Denys du Saint-Sacrement; rue Saint-Claude, 15, Paris (IIIe).

SÉVESTRE (L'abbé Emile) [429], chargé de cours à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; villa du Pont-Secouret, Valognes (Manche).

SEVRIN (L'abbé Ernest-Amédée) [667], aumônier des Sœurs de Bon-Secours; rue Saint-Maurice, 13, Chartres (Eure-et-Loir).

SICARD (Le chanoine Augustin) [205], *membre du Conseil;* Saint-Pierre, par Lombas (Tarn).

SIGURET (Marcel) [206], docteur en théologie, premier vicaire à Saint-Pierre de Neuilly; rue du Marché, 34, Neuilly-sur-Seine (Seine).

SIMONNET (André) [369], auditeur à la Cour des comptes; rue du Montparnasse, 120, Paris (XVe).

SOL (L'abbé Eugène) [207], curé de Notre-Dame; avenue de Toulouse, 3, Cahors (Lot).

TARDY (L'abbé Louis) [704]; rue du Chapitre, 7, Belley (Ain).

TORRY (L'abbé Pierre) [693], curé doyen de Gonesse; rue de l'Hôtel-de-Ville, 34, Gonesse (Seine-et-Oise).

TOURNIER (Le chanoine Clément) [217], curé-doyen de Saint-Sernin, directeur de la *Revue historique de Toulouse;* place Saint-Sernin, 7, Toulouse (Haute-Garonne).

URBAIN (Le chanoine Charles) [220], docteur ès lettres, *membre du Conseil;* rue de Chaillot, 41, Paris (XVIe).

VALLERY-RADOT (Jean) [633], archiviste de la Société des Nations, à Genève; Poste restante, Annemasse (Haute-Savoie).

VALOIS (Charles) [324], archiviste-paléographe; rue de l'Abbaye, 13, Paris (VIe); La Cantée, Ligny-le-Ribault (Loiret).

VAN BEVERLUYS (L'abbé Yvon) [597], curé de Wandignies-Hamage; par Marchiennes (Nord).

VAUCELLE (Le chanoine E.) [635], docteur ès lettres, supérieur de l'institution Saint-Maurice; rue Claude-Thion, 55, Tours (Indre-et-Loire).

VILLAT (Louis) [601], docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon; boulevard Saint-Michel, 57, Paris (V^e).

VILLIEN (A.) [230], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; rue du Cherche-Midi, 98 *bis*, Paris (VIe).

VINAY (Louis) [651], professeur à l'Ecole Saint-Jean; villa Saint-Marcel, boulevard Exelmans, 16, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

VIOLLET (L'abbé Jean) [314], secrétaire de l' « Association du Mariage chrétien »; rue de Gergovie, 86, Paris (XIVe).

WELTER (L'abbé J.-Th.) [237], docteur ès lettres; avenue du Roule, 30, Neuilly-sur-Seine (Seine).

ZEILLER (Jacques) [435], directeur d'Etudes à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, *membre du Conseil:* rue du Vieux-Colombier, 8, Paris (VIe).

MEMBRES ASSOCIÉS

ABBAYE DE FARNBOROUGH [260], de l'ordre de Saint-Benoît; Hants (Angleterre).
[M. le Bibliothécaire].

ABBAYE DE SAINT-MARTIN [295], de l'ordre de Saint-Benoît; Ligugé (Vienne).
[Bibliothécaire, Dom Charvin].

ABBAYE DE SAINT-MAURICE [37], Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).
[Correspondant : Léon Fournier, rue Hautefeuille, 9, Paris (VIe)].

ABBAYE DE SOLESMES [38], de l'ordre de Saint-Benoît; Solesmes, par Sablé (Sarthe).

ABBAYE D'HAUTECOMBE [417], de l'ordre de Saint-Benoît ; Hautecombe, par Chindrieux (Savoie).
[Bibliothécaire, Dom Buenner].

Archives de l'Etat de NEUCHATEL [18] (Suisse).

Archives départementales de la DORDOGNE [377]; Périgueux (Dordogne).
[Mlle Delbos, libraire, cours Montaigne, 2, Périgueux].

Archives départementales de la SEINE [703], Hôtel de Ville, Paris.
[Archiviste, M. André Lesort].

Archives départementales des ARDENNES [536]; rue des Assises, 4, Mézières (Ardennes).
[Archiviste, M. Massiet du Biest].

Archives départementales de SEINE-ET-OISE [293]; rue Neuve, 12, Versailles.
[Archiviste, M. Lemoine].

Archives départementales de la VENDÉE [538]; rue de la Mairie, La Roche-sur-Yon (Vendée).
[Archiviste, M. Pascal Lanco].

Bibliothèque cantonale et universitaire de FRIBOURG [35] (Suisse).

Bibliothèque centrale d'études [321]; avenue de Breteuil, 52, Paris (VIIe).
[Le P. Piolet].
(*Trois exemplaires.*)

Bibliothèque de la Faculté de Droit [366]; rue Cujas, 5, Paris (V^e).

Bibliothèque de la Maison Saint-Augustin [39]; Enghien (Belgique).
[Correspondant, M. Pollinger, chez M. Leurent, rue des Stations, 73, Lille (Nord)].

Bibliothèque de la ville de Bordeaux [446]; rue Mably, 3, Bordeaux (Gironde).

Bibliothèque de la ville de Nîmes [616]; (Gard).

Bibliothèque de la ville de Rouen [336]; rue de la Bibliothèque, Rouen (Seine-Inférieure).

Bibliothèque de la ville de Versailles [46]; rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).

Bibliothèque de l'Ecole Française de Rome [338]; Palais Farnèse, Rome (Italie).
[Correspondant, C. Klienksieck, rue de Lille, 11, Paris (VIIe).

Bibliothèque de l'Institut Canadien [503]; Hôtel de Ville, Québec (Canada).

Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris [40]; rue d'Assas, 21, Paris (VIe).
[Bibliothécaire, M. Langlois].

Bibliothèque de l'Institut de France [41]; quai de Conti, 23, Paris (VIe).
[Conservateur, M. Dehérain].

Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon [410]; rue du Plat, 25, Lyon (Rhône).

Bibliothèque de l'Université d'Aix [316]; Aix (Bouches-du-Rhône).
[Bibliothécaire, M. Fleury].

Bibliothèque de l'Université de Caen [42]; rue Pasteur, Caen (Calvados).

Bibliothèque de l'Université de Dijon [640]; rue Chabot-Charny, 38, Dijon (Côte-d'Or).

Bibliothèque de l'Université de Gand [296]; fossé d'Oshon, 2, Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Glasgow [520]; Ecosse.
[Correspondant, Jackson, Wylie et Ce, West George Street, 73, Glasgow (Ecosse)].

Bibliothèque de l'Université de Kiel [606]; Allemagne.
[Directeur, Dr Weber].

Bibliothèque de l'Université de Liége [505]; place Cockerill, Liége (Belgique).
[Bibliothécaire, M. Brassine].

Bibliothèque de l'Université de Lille [372]; place de l'Université, 1, Lille (Nord).

Bibliothèque de l'Université de Nancy [45]; place Carnot, 11, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque de l'Université de Nimègue [679]; à Nimègue (Pays-Bas.

Bibliothèque de l'Université de Paris [537]; à la Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (Ve).

[M. le Conservateur].

Bibliothèque de l'Université Grégorienne [641]; Piazza della Pilotta, 119, Rome 101 (Italie).

[Bibliothécaire, J. Delattre].

Bibliothèque de Saint-Louis des Français [346]; via San Luigi de Francesi, 5, Rome 11 (Italie).

Bibliothèque des Archives Nationales [609]; rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris (IIIe).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille [104]; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

[Bibliothécaire, M. Dubrulle].

Bibliothèque Nationale et Universitaire [656]; place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).

[Correspondant : Librairie Berger-Levrault, place Broglie, 23, Strasbourg].

Bibliothèque publique de Tunis [664]; Souk-el-Attarine, 20, Tunis.

Desbarax [551]; Louvain (Belgique).

[Correspondant, Maison du Livre Français, rue Félibien, 4, Paris (VIe)].

Einkaufsstelle Bœrsenverein der Deutschen Buchhandler zu Leipzig [666]; Gerichtsweg, 26, Leipzig (Allemagne).

(*Trois exemplaires.*)

General Theological Seminary Library [668]; 175-9 Ave, New York (Etats-Unis d'Amérique).

[Correspondant, Librairie Stechert, rue de Condé, 16, Paris (VIe)].

Grand Séminaire de Bordeaux [587]; rue Saint-Genès, 135, Bordeaux (Gironde).

[Bibliothécaire, M. Mauriac].

Grand Séminaire de Langres [699]; Langres (Haute-Marne).

[M. le Professeur d'histoire].

Grand Séminaire de Metz [330]; rue d'Asfeld, 3, Metz (Moselle).

[M. le Bibliothécaire].

Grand Séminaire de Montpellier [626]; rue Montels, Montpellier (Hérault).

[Supérieur, M. le chanoine Castel].

Grand Séminaire de Poitiers [211]; rue de la Trinité, 10, Poitiers (Vienne).

[Bibliothécaire, le P. Patern Roué].

GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-DIÉ [63]; Saint-Dié (Vosges).
[M. le Supérieur].

GRAND SÉMINAIRE DE SOISSONS [653]; rue Natigny, 8, Soissons (Aisne).

GRAND SÉMINAIRE DE STRASBOURG [267]; rue des Frères, 2, Strasbourg (Bas-Rhin).
[M. le Bibliothécaire].

GRAND SÉMINAIRE DE VERSAILLES [195]; rue du Maréchal-Joffre, 24, Versailles (Seine-et-Oise).
[M. le chanoine Robert].

GRAND SÉMINAIRE DU MANS [83]; avenue Léon-Bollée, 158, Le Mans (Sarthe).
[M. le Bibliothécaire].

JOHN RYLANDS LIBRARY [127]; Manchester (Angleterre).
[Correspondant, Richard Jaschke, bookseller, 26, High Street, New Oxford Street, London, W. C. 2 (Angleterre)].

KIRCHENRECHTLICHES INSTITUT AN DER FRIEDRICH-WILHELMS-UNIVERSITAET [569]; C. 2 Kaiser Franz-Joseph Platz, Berlin (Allemagne).

Librairie ASHER [554]; Berlin (Allemagne).
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VIe)].

Librairie BAER et C° [591]; Frankfurt am Main (Allemagne).
(*Deux exemplaires.*)
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VIe)].

Librairie CHAMPION [499]; quai Malaquais, 5, Paris (VIe).
(*Deux exemplaires.* — Ghesquière; Mathy).

Librairie DÜRR [90]; Genève (Suisse).
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madamé, 39, Paris (VIe).

Librairie HAENTZSCHEL et C° [604]; Burgstrasse, 46, Goettingen (Allemagne).
(*Deux exemplaires.*)

Librairie HERDER et C° [623]; Wollzeile, 33, Wien I (Autriche).

Librairie N. V. Martinus NIJHOFF [665]; Lange Voorhout, 9, S'Gravenhage (Hollande).
[Correspondant, Maison du Livre Français, rue Félibien, 4, Paris (VIe).

Librairie STECHERT [208]; rue de Condé, 16, Paris (VIe).
(*Quatre exemplaires.*)

Library of PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY [539]; Princeton, N. J. (Etats-Unis d'Amérique).
[Rev. J. H. Dulles].

Librairie générale A. COOREMAN [700]; rue de Namur, 29-31, Bruxelles (Belgique).
[Correspondant, Maison du Livre, rue Félibien, 4, Paris (VIe)].

LITERARISCHE ANSTALT [680]; Herdersche Buchhandlung, 42, Kaiserstrasse, Freiburg im Brisgau (Allemagne).

MUSÉE CALVET [174]; Avignon (Vaucluse).

Œuvre de l'Encouragement des Etudes supérieures dans le Clergé [250]. — M. F.
[M. Edouard Jordan, rue de Bellechasse, 31, Paris (VIIe)].

Petit Séminaire de Gourdon [625]; Gourdon (Lot).

Petit Séminaire de la Providence [253]; rue Saint-André, 33, Reims [illegible]).
[M. le Supérieur].

Prêt-Revues Catholique [349]; Perpignan (Pyrénées-Orientales).
[M. l'abbé Badie].
(*Cinq exemplaires.*)

Prêt-Revues Chartrain [468]; rue Saint-Eman, 1, Chartres (Eure-et-Loir).

Preussiches Historisches Institut [556]; Charlottenstrasse, 41, Berlin (Allemagne).

Séminaire de Droit canonique de la Faculté de Droit de Paris [344]; place du Panthéon, 12, Paris (V^e).
[Directeur, M. Paul Fournier].

Séminaire Français [386]; via Santa Chiara, 42, Rome (Italie).

Séminaire des Missions de Syrie [698]; montée de Fourvière, 4, Lyon (V^e) (Rhône).

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure [486]; musée Dobrée, manoir Jehan V, Nantes (Loire-Inférieure).

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse [471]; Guéret (Creuse).

Société d'Histoire ecclésiastique d'Alsace [612]; rue de la Toussaint, 11, Strasbourg (Bas-Rhin).

University Library [567]; Cambridge (Angleterre).

L'ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME EN FRANCE

DES ORIGINES AUX GUERRES DE RELIGION

(Méthode pour traiter le sujet au point de vue diocésain)

I. — Le sujet. — § 1er. *Quelques aspects de l'histoire de la Réforme en France.* — Qu'est-ce que la Réforme ? — Equivoque créée autour des mots : Humanisme, Ecole de Meaux, Réforme. — Les débuts de la Réforme en France : dates, méthodes et résultats. — La Contre-Réforme. — Dates, divisions et plan d'une histoire diocésaine des origines de la Réforme. § 2. *Difficultés que présente le sujet et dispositions d'esprit qu'il requiert.* — Difficultés provenant de la nature du sujet: confusion, surexcitation.— Difficultés provenant de la nature de l'historien : il est intéressé à la solution du conflit, son éducation ne le prédispose pas à comprendre équitablement les événements qu'il doit raconter. — Dispositions nécessaires à l'impartialité : discipline de la volonté, de l'intelligence et de la sensibilité.

I. — LE SUJET

Est-il besoin d'affirmer l'intérêt que présente, pour l'histoire ecclésiastique d'un diocèse de France, l'étude d'une époque aussi essentiellement religieuse que le XVIe siècle ? Religieuse par l'importance, la diffusion, la complexité des questions dogmatiques et morales qu'elle a vu soulever ; religieuse aussi par la violence du débat institué autour de convictions et de principes de vie jusqu'alors indiscutés ; par l'émoi profond dont la conscience chrétienne a été remuée, et les craintes, et les douloureuses incertitudes, et les chutes ou les relèvements spirituels dont elle fut le témoin; religieuse, enfin, par les périls que courut en notre pays l'existence même de la royauté, si intimement liée à la conception chrétienne traditionnelle : de toutes manières, cette période appartient à l'histoire ecclésiastique de la France.

Religieuse, cette époque le fut à un double titre encore, puisque, hélas ! elle vit une nouvelle religion se détacher de l'ancienne et, d'un effort tenace, « dresser » — pour reprendre l'expression habituelle aux Réformés — à côté de l'Eglise catholique, et contre elle, une Eglise qu'elle « prétendait » plus directement apparentée à son Fondateur.

Aux protestants comme aux catholiques, le XVIe siècle offre donc un intérêt capital : celui d'une naissance pour les premiers, et, en une certaine façon, d'une « renaissance » pour les seconds; car la Réformation n'a peut-être pas eu le monopole de la réforme...

L'attention que, depuis une trentaine d'années, les historiens, tant laïques que d'Eglise, ont prêtée à cette période, est la preuve indiscutable de son importance. Non que celle-ci ait jamais été entièrement méconnue, ni que nos contemporains la placent toujours sur son véritable plan. Aujourd'hui, comme hier, le XVIe siècle, quelques érudits exceptés, a surtout attiré les amateurs de polémique ou simplement d'anecdotes. Or celles-ci ne sont qu'amusettes et piment de l'histoire, et celle-là, jeu moins innocent, lui profite rarement.

Il est à souhaiter que, dans chacune de nos provinces, des travailleurs étudient enfin ce phénomène religieux de la Réforme avec les seules préoccupations dignes de l'histoire. C'est pour leur aider qu'on voudrait ici dire comment se pose la question de la Réforme en France et, en raison des difficultés que comporte ce sujet, quelles dispositions d'esprit sont indispensables à qui veut l'aborder.

§ 1er. — QUELQUES ASPECTS DE L'HISTOIRE DE LA RÉFORME EN FRANCE

Qu'est-ce que la Réforme ?

Il devrait être superflu, semble-t-il, de définir la Réforme. Pourtant ce souci s'impose désormais à qui entreprend de retracer l'histoire religieuse du XVIe siècle. Sans doute, une définition exacte de ce mouvement fut toujours nécessaire au point de départ de toute étude de ce genre, mais la définition que nous avions accoutumé de tenir pour vraie aurait, sinon cessé de l'être, du moins cessé de recueillir l'unanimité des suffrages. L'un des plus en vue et des mieux informés parmi les historiens de la Réforme, M. Henri Hauser, écrit : « Je ne crois pas nécessaire de donner une définition du mot *Réforme*. Tout au plus sera-t-il bon de rappeler aux lecteurs qu'il ne s'agit ici que de la Réforme française... Bien antérieur, non seulement à la date où le nom de Calvin commence à être vraiment célèbre en France, mais même à la publication de son *Institution*, ce mouvement réformé est déjà, en 1536, vieux de près d'un quart de siècle, et ses ori-

gines se confondent presque avec celles de la Renaissance française[1]. » Et plus loin : « Il importe d'abord de ne pas être dupes des mots. Nous sommes tellement accoutumés à nous servir des termes d'*humanisme*, de *réforme*, de *moyen âge*, que chacune des forces qu'ils représentent finit par nous apparaître comme un être distinct et vivant, comme un champion qui descend, armé de pied en cap, dans l'arène. Il faut repousser cette fantasmagorie décevante. Ni l'humanisme ni la Réforme ne sont constitués en France vers 1530... En ce sens [que les humanistes sont pénétrés des idées qu'on appelait déjà évangéliques], tous les humanistes français sont alors protestants; en un autre sens, on peut aller jusqu'à dire qu'il n'y a pas alors de protestants français, car la Réforme française n'a pas encore pris la couleur d'une protestation. » Enfin : « On est trop disposé à juger la Réforme française d'après Genève et d'après Calvin. » Calvin n'a pas respecté le véritable principe de la Réforme française, celui qui se développait harmonieusement avec « l'hérésie française » de Meaux; car « de quel droit [est-il venu] imposer à la liberté chrétienne le joug d'une confession de foi ? Prodigieux, mais misérable effort qui consiste à renverser une Eglise, à bouleverser un monde et à déchirer des âmes, non pour affranchir les consciences, mais pour changer d'orthodoxie ! ... A ceux qui prêchaient la liberté illimitée de la pensée et de l'action, il a répondu audacieusement en rendant le dogme plus implacable et la morale plus sévère », et il a réussi « dans cette œuvre impossible, d' « opposer à l'Eglise catholique une Eglise plus catholique. » Et M. Hauser de conclure : « La main puissante de Calvin a retardé pour près d'un siècle l'évolution du protestantisme[2]. »

Pour nouvelles[3] et même étranges que nous paraissent ces idées, elles n'en trouvent pas moins des partisans dans les rangs des protestants français et, ne fût-ce qu'en raison de la notoriété de celui à qui j'en emprunte l'expression, comme aussi à cause de l'estime que mérite son talent, elles récla-

1. Henri Hauser, *Etudes sur la Réforme française* (Paris, Picard, 1909), p. 4.

2. Hauser, *Etudes sur la Réforme française*, pp. 12, 13, 27, 63 et 64. Je n'ai pas suivi rigoureusement l'ordre des phrases de M. Hauser dans les deux dernières citations, mais je ne crois pas que le déplacement opéré en modifie aucunement le sens.

3. Nouvelles, par rapport à la notion traditionnelle généralement admise; non tout-à-fait comme date : c'est en 1897 que M. Hauser les a développées pour la première fois dans la *Revue historique*. Il les avait déjà professées quelques années plus tôt dans son cours à l'Université de Clermont.

meraient déjà notre attention. Elles placent, en effet, l'étude des origines de la Réforme, en vertu même du sens qu'elles donnent à ce mot, sur un plan tout-à-fait inattendu. Mais je ne pense pas qu'elles puissent obtenir auprès d'une histoire attentive et résolûment objective autre chose qu'un succès de curiosité.

De sympathique curiosité, peut-on ajouter. Ce n'est pas nous, en effet, qui nous inscrirons en faux contre cet aveu du « prodigieux, mais misérable effort » tenté par Calvin, et de cet aveu nous louons la loyauté. Mais la psychologie de M. Hauser nous paraîtra-t-elle aussi sûre quand, dans sa notion de Réforme, il englobera humanistes, cénacle de Meaux, et tous ceux auxquels il reconnaît une « pensée libre »? Pourrons-nous accepter ce dilemme : « Ou tous ces penseurs avant Calvin sont protestants, ou aucun ne l'est » ?

A suivre les raisonnements sur quoi s'appuie cette théorie, on s'apercevra, je crois, qu'elle reste en effet une « théorie » et que, à la générosité indiscutable de certaines vues, se mêlent une idéologie vague et une connaissance incomplète, pour ne pas dire erronée, de la pensée catholique. De tout cela résulte, quelles que soient la sincérité, la compétence des nouveaux théoriciens du protestantisme et leur volonté d'échapper à la « duperie des mots », une équivoque — ou un danger de possible équivoque — qu'il faut dissiper.

C'est affaire aux protestants entre eux de décider si Calvin mérite le blâme que lui inflige M. Hauser, — et je doute que tous y consentent. La nôtre est de discerner la réalité historique dénommée « Réforme », laquelle est un mouvement opposé à l'Eglise romaine et par elle déclaré hérétique. Or l' « hérésie » qui combat l'Eglise et que l'Eglise répudie, est une doctrine précise, un ensemble de règles pratiques de vie bien déterminées, ensemble incarné par des hommes qui appartiennent à un organisme défini, et non un amalgame plus ou moins consistant de tendances, d'aspirations, de choix éclectiques. Cette hérésie, cette *Réforme* comme l'appelle l'histoire et comme elle s'intitule elle-même, parue d'abord en Allemagne, puis en France, est constituée essentiellement par l'affirmation d'un principe de salut qu'elle nomme justification par la foi seule, sans aucun concours vraiment efficace des œuvres; par le rejet de tout l'ensemble cultuel de l'Eglise de Rome, notamment, et avec une particulière réprobation, par le rejet du sacrifice eucharistique de la messe; par la substitution, à la hiérarchie catholique, d'une sorte de police des assemblées et d'un ministère pastoral totalement

différent du ministère des évêques et des prêtres, quant à la transmission, aux pouvoirs, à l'exercice. Ajoutez à ces « notes » premières et fondamentales de la Réforme, celle qui la caractérise avec une violence d'intention et d'expression que l'histoire du XVIe siècle a enregistrée sans aucune hésitation possible sur son origine : la négation des droits de l'Eglise romaine à se proclamer fondation directe, et toujours réelle, du Christ.

Telle est la Réforme que connaît l'histoire et qui en est justiciable, c'est-à-dire un corps organisé, dont il doit être possible de déterminer la date de naissance et l'auteur ou les auteurs; un système de doctrine, dont le caractère spécifique est d'être une négation de tout le système catholique. De l'autre Réforme, celle d'une vaste association spirituelle sans liens nécessaires entre ses membres et sans frontières précises, Réforme en esprit et en intention, de celle-là, l'Histoire ne saurait que relever les traces, sans pouvoir affirmer qu'à les suivre elle aboutirait à une entité réelle. Et c'est pourquoi elle reconnaît pour Réformé, celui qui adhère au programme de pensée et de vie que nous avons énoncé; et elle ne peut que tenir pour non-Réformé, quelque apparence de sympathie qu'il manifeste, celui qui n'en fait point profession[4].

4. Ces lignes ont été écrites en 1926. Depuis, deux travaux très importants ont paru sur la Réforme, l'un de MM. Henri Hauser et Augustin Renaudet, *Les débuts de l'âge moderne : la Renaissance et la Réforme* (t. VIII de la Collection *Peuples et civilisations*, Paris, F. Alcan, 1929, in-8°, 639 p.); l'autre de M. Lucien Febvre, *Une question mal posée : Les origines de la Réforme française et le problème général des causes de la Réforme* (*Revue historique*, mai-juin 1929, p. 1-73).

Le talent et la compétence des auteurs, en particulier la vigoureuse originalité de M. Lucien Febvre, qui nous avait donné déjà un *Martin Luther* tout-à-fait nouveau, confèrent aux idées qu'ils exposent une valeur de premier plan. Je ne puis donc que me féliciter de la conformité de vues qu'on pourra relever sur certains points entre la présente étude et les leurs. Mais il me sera permis de noter que, si je ne leur ai rien emprunté quand leurs idées concordaient avec les miennes, j'ai cru encore bien moins devoir modifier mon texte là où le désaccord était évident.

Il y a d'ailleurs plus que désaccord entre l'opinion que j'ai du protestantisme et la thèse de M. Lucien Febvre, qui n'admet pas que la distinction entre Réforme et Catholicisme doive être cherchée dans des « professions de foi précises »; qui découvre, dans le grand conflit du XVIe siècle, non pas « deux religions, la catholique et la réformée », mais des « dizaines » de religions et déclare « mots à rayer du vocabulaire historique, problèmes sans objet, vieux haillons de controverse » les « trois éternels problèmes de la spécificité, de la priorité, de la nationalité de la Réforme française ».

Nous ne parlons plus le même langage : je cherche à dégager les origines d'une confession religieuse telle que l'histoire la révèle, et non à

Equivoque créée autour des mots : Humanisme, Ecole de Meaux et Réforme

Sans doute, le cadre complet et précis de la Réforme française ne s'est pas constitué en un jour, ni du même jour où des réformés, au vrai sens du mot, qu'ils fussent spécifiquement des « réformés français » ou non, existèrent, se connurent, se groupèrent, agirent et furent connus comme tels, puisque combattus. Il y aura une évolution, dont quelques points seront communs à la Réforme et au « Réformisme », pour reprendre le mot d'Imbart de la Tour; mais, dès ce moment, l'évolution est conduite par des forces spécifiquement réformées et se fait dans une direction qui doit nécessairement aboutir à l'organisation calviniste. D'où proviennent ces forces ? quels sont ces premiers éléments d'une Réforme qui aboutira à la Réforme française ?

Ici, on voudrait seulement indiquer qu'on s'égare en cherchant ces forces et ces éléments, du moins tous, du moins les principaux, dans les théories de l'humanisme ou dans les tendances réformatrices de telle ou telle école catholique. Et pour le dire net, c'est une équivoque de mêler Humanisme, Ecole de Meaux et Réforme.

Il ne viendra à l'idée de personne que la Réforme soit un phénomène de génération spontanée. Qu'elle ait, lors de son apparition en France, trouvé un terrain préparé; que Calvin n'ait pas de toutes pièces composé sa doctrine, mais y ait fait entrer des éléments empruntés, que des mouvements d'idées aient été très avant dans la direction même que va suivre le calvinisme : on s'en doute. Mais de là à couvrir d'un même terme toutes ces tendances, il y a loin.

En ce qui concerne l'humanisme, nous n'aurions pas de motifs particuliers d'empêcher la Réforme de s'en croire la fille — ou la sœur, s'il n'en devait résulter tout un bouleversement de la notion du protestantisme français et de son apparition. Cette conception de la vie est trop païenne pour

dresser la généalogie — bien aventurée d'ailleurs — des infiniment petits qui, depuis de longues générations, auraient concouru à cette éclosion. Il m'est impossible, surtout, de me rallier à un système dont la clé est, en définitive, beaucoup plus dans une philosophie a-dogmatique absolue que dans l'appréhension concrète des faits historiques. En écrivant que l'Histoire n'avait pas à connaître d'une Réforme qui ne serait « qu'une vaste association spirituelle sans liens nécessaires entre ses membres et sans frontières précises », je ne me doutais pas que, trois ans plus tard, une occasion aussi opportune me serait offerte de maintenir cette opinion sans en changer un seul mot.

que nous nous choquions de la voir insérée dans la généalogie protestante et retranchée de la nôtre, encore qu'un certain humanisme puisse se dire chrétien, au sens catholique. Mais, outre que nous ne croyons pas au plaisir que peut causer à beaucoup de nos frères séparés cette parenté, si brillante qu'elle soit, ni que la piété protestante puisse être grandement flattée à l'idée qu'elle procède de ce paganisme si souvent cynique que fut l'humanisme, il faut bien avouer qu'il y a entre eux plus d'antinomies que de rapports. M. Léon Cristiani l'a noté avec raison : « Philosophiquement, la Réforme est juste aux antipodes de l'humanisme. Celui-ci glorifie la nature, celle-là n'y veut voir que corruption et malédiction... L'humanisme supprime le péché à force de complaisance pour les instincts de l'homme,... la Réforme voit partout le péché, même dans les vertus naturelles[5]. » Pour opérer ce rapprochement, il faut jeter par-dessus bord les convictions les plus formelles de Calvin. Car si l'humanisme offre quelque point d'appui à la religion nouvelle, ce n'est, avec un goût tout littéraire de la restauration des textes anciens, qu'en lui apportant sa haine des disciplines scolastiques et de la forme de vie dont les vœux monastiques fournissent la formule absolue. Pour le reste, le réformateur de Genève n'eut jamais assez de sarcasmes et de répulsion. Le reste, en effet, c'est l'esprit païen dont est imbu l'humanisme, c'est sa conception de la vie où l'épanouissement des privilèges de la nature étouffe, dans un « libertinage » qui provoquait les invectives de Calvin, les obligations de réserve, d'intimité avec la passion du Christ, d'austérité et même de raideur, dont le protestantisme se prévaut non sans quelque fierté.

Quant à l' « École de Meaux », pour se l'annexer, la Réforme est obligée d'en dénaturer les tendances. Celles-ci n'étaient-elles pas de travailler à la restauration de la vie religieuse selon l'esprit et sous le contrôle de l'Eglise ? C'est pourquoi l'évêque Briçonnet a souci d'instruire son peuple avec plus de soin que ne le font la plupart de ses collègues de l'épiscopat et publie sur ce sujet des « lettres pastorales » émouvantes ; c'est pourquoi Lefèvre d'Étaples prend parti dans la question des « trois Madeleines » ou s'applique à donner des épîtres de saint Paul un texte soigneusement établi, ou met en garde contre l'insuffisance des œuvres purement extérieures, ayant soin de préciser qu'il faut unir à

5. *Essai d'explication psychologique des origines du protestantisme*, dans *La Croix*, 6 avril 1922.

« la foi d'après Paul les œuvres d'après Jacques ». Si, autour de ces chefs, s'agitent des esprits suspects comme Michel d'Arande ou Gérard Roussel; si même l'Ecole a ses transfuges, tel Guillaume Farel, doit-on en conclure au protestantisme avant la lettre de tout le groupe ? Ces défaillances ou ces défections ne sont-elles pas la preuve, l'indice tout au moins que les « novateurs », les Réformés de demain, ne trouvaient auprès de l'évêque de Meaux ni concordance d'idées, ni approbation ? L'histoire protestante le reconnaît bien, qui reproche à Briçonnet son manque de logique ou de courage, presque sa lâcheté[6]. Etrange lâcheté que celle de n'avoir point abandonné son Eglise ! Partisans de réformes, « réformistes », comme on dit, ces érudits, ces prédicateurs ne sont pas des « réformés ». Les mots se ressemblent : l'équivoque continue.

Or voilà toute la matière de ce que l'on veut appeler le mouvement *préluthérien, précalviniste,* la *préréforme.* Il n'est pour la faire tomber que d'un peu de grammaire. Oui, préluthérien, pré-calviniste, en ce sens qu'avant Luther et Calvin des âmes s'inquiétèrent, pour le bien de l'Eglise, de corriger les mauvaises interprétations de la doctrine comme les déformations des mœurs, ce qui vraiment était une réforme dans le bon sens du mot; non, si l'on entend que Luther et Calvin sont restés dans la ligne de cette réforme. Et c'est parce qu'ils en sont sortis pour travailler *contre* l'Eglise que leur œuvre n'est plus une réforme comme celle tentée par l'évêque de Meaux et par l'Eglise elle-même, mais une révolte et une révolution.

Pour englober sous un même terme humanisme, tendances de restauration spirituelle, Réforme, les protagonistes de cette théorie ont dû se laisser séduire par des rapprochements d'idées, parfois même de simples ressemblances verbales. Car le fait de rétablir un texte dans sa pureté primitive, de le traduire en langue vulgaire et d'en vouloir la diffusion ne transforme pas nécessairement son auteur en hérétique, et la condamnation prononcée par une faculté de théologie comporte, depuis la simple inopportunité jusqu'à l'hérésie, bien des degrés. Une connaissance plus précise de la doctrine catholique aurait épargné, et épargnerait encore, à plus d'un historien de la Réforme, des généralisations hâtives et des conclusions sans fondement réel.

6. Hauser, *Etudes sur la Réforme française,* p. 40.

Le seul mot de « Réforme » peut provoquer de ces bévues, et surtout les formules de « justification par les mérites du Christ », « prédication de la parole de Dieu », « insuffisance des cérémonies, des œuvres, de l'intercession des saints », « prédestination antécédente » et autres du même genre. Or, non seulement ces expressions n'ont pas été créées par les novateurs du XVIe siècle et appartiennent en propre à la théologie catholique; mais encore on est bien obligé de convenir que, séparées de la pensée qui en fixe le sens, retenues seules et pour elles-mêmes, sans considération de l'intention de leur auteur, non contrôlées par l'usage pratique qu'en fait celui-ci dans l'ensemble de sa vie, elles ne sauraient permettre de dénoncer à coup sûr l'influence protestante. On n'ignore pas quel abus peut être fait de telle phrase de saint Augustin lorsqu'il s'agit de la grâce ou de la présence réelle, du symbolisme ou de l'évolution. Des exemples aussi illustres devraient prémunir nos modernes historiens de la Réformation française.

S'il y avait prêté plus d'attention, tel d'entre eux n'aurait pas mis sur le même rang que les opuscules de Luther de petits livres de dévotion fort orthodoxes au point de vue catholique. A l'heure de la mort, enseigne un manuel de piété paru vers 1520, rien ni personne ne pourra secourir le pécheur, « ni ami, ni parent, ni frère, ni mère, aumône, pénitence, oraison, prières des saints et saintes, ni nul bien quel qu'il soit, s'il est pris en péché mortel. » Dira-t-on de l'auteur qu' « il ne paraît croire ni au mérite des œuvres ni à l'intervention des saints[7] » ? Pour tirer cette conclusion, il faut n'avoir pas remarqué la clause « s'il est pris en péché mortel », qui rend cette phrase strictement catholique.

Et cette question posée à un mourant est-elle réformée, qui dit : « Ne crois-tu pas fermement que notre benoît Sauveur Jésus-Christ a pris mort et passion pour toi en l'arbre de la croix et que *tu ne peux être sauvé sinon du mérite de sa passion et non pas en tes mérites ?* »C'est pourtant la formule, et inattaquable, du Rituel en usage dans le diocèse de Troyes de 1541 à 1660.

M. Mariéjol croit trouver dans les dernières paroles d'Anne du Bourg une confession suprême de sa foi réformée, « un témoignage de sa foi en la grâce souverainement efficace » (?), et ces paroles sont : « Mon Dieu, ne m'abandonne pas de

7. HAUSER, *Etudes sur la Réforme française*, p. 258.

peur que je ne t'abandonne[8]. » Belle prière catholique en vérité, et que rejoint cet humble aveu de Philippe Néri : « Si le Seigneur ne me retenait, vous verriez de quelles sottises est capable le Père Philippe ! »

Des imprimeurs du XVIe siècle ont eu pour devise ces mots: *Sola fides sufficit.* Va-t-on y voir nécessairement une profession de foi protestante ? Mais ce texte se trouve dans l'hymne *Pange, lingua* de saint Thomas d'Aquin.

Les méprises ou les suspicions de ce genre sont innombrables. Ces quelques exemples montrent combien il faut se défier des conclusions échafaudées sur des bases aussi fragiles.

Une fois sur cette pente, l'historiographie protestante ne saurait s'arrêter. Car l'ignorance des vraies disciplines catholiques ne va-t-elle pas rencontrer un dangereux allié dans l'esprit de parti ? L'amour de sa propre Église n'ira-t-il pas jusqu'à réserver exclusivement à celle-ci tout ce qui est vrai et tout ce qui est bien ? Le risque est grand, en tout cas, d'aggraver l'équivoque fondamentale où semblent s'être enferrés les principaux champions d'une Réforme, rendue nécessaire, nous disent-ils, par la carence de l'Eglise de Rome. Sans doute, la responsabilité des préjugés qui obscurcissent cette question toujours vivante des origines du protestantisme dans notre pays, incombe aux premiers historiens qui furent aussi les premiers ouvriers de cette révolution religieuse. Mais combien ces préjugés sont demeurés forts et, parfois, semblent être cultivés avec soin ! M. Imbart de la Tour les indiquait avec son habituelle clairvoyance. « De ces préjugés, deux au moins doivent être signalés. Le premier est doctrinal; c'est l'idée que les protestants se sont faite longtemps de la Réforme et du catholicisme : l'une, théologie de la foi, l'autre, théologie des œuvres; l'une, Eglise de l'Evangile, de la conscience individuelle, de la liberté; l'autre, Eglise de la tradition, de l'autorité, de la contrainte. Opposition artificielle que, dans un intérêt de controverse, Luther avait déjà imaginée. Elle n'en a pas moins servi à classer les idées et les partis, et ainsi plus d'un historien de la Réforme a-t-il été conduit à compter dans ses rangs tous ceux qui, comme les humanistes ou les mystiques, se réclamaient de l'Evangile, du sentiment intérieur ou de la grâce. — La seconde erreur, historique, vient d'une conception inexacte des temps. Elle consiste à opposer, dès le début, protestantisme et catholicisme comme ils s'opposeront plus tard. Le protestantisme

8. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VI[1], p. 11.

devient ainsi l'expression unique du mouvement réformateur, de même que l'ancien ordre de choses est identifié avec le catholicisme... On ne saurait croire combien ces « apriorismes » ont faussé l'histoire. Par eux la Réforme est devenue une équivoque. Ils ont permis, par exemple, à M. Buisson, de la confondre avec la Renaissance; et on ne sera pas peu surpris de lire chez un auteur aussi averti que M. Baum, que « les meilleurs écrivains du XVIe siècle (à part Montaigne, et encore !) étaient protestants ». Ils nous ont valu la thèse ingénieuse, mais arbitraire, de M. Doumergue, d'un « protestantisme fabrisien », précurseur du calvinisme... Surtout, ce qui s'est évanoui dans cette brume, c'est le grand mouvement du catholicisme réformateur, si original, si profond, où la plupart des historiens n'ont vu qu'un protestantisme inconséquent, presque honteux de lui-même et qui n'eut ni le courage de ses desseins, ni la vue claire de ses principes... Que gagnent la sincérité et la paix intellectuelles à ces déformations[9] ? »

C'est donc une équivoque de mêler Humanisme, Ecole de Meaux et Réforme.

Les débuts de la Réforme en France : dates, méthodes et résultats

Tandis que l'évêque de Meaux et ses amis veulent travailler à être de meilleurs pasteurs selon la formule de l'Eglise[10], d'autres intentions se manifestent qui visent la destruction même de cette Eglise.

DATES.

Dès 1519 à Paris, dès 1520 à Lyon, il semble que les doctrines de Luther aient des partisans; c'est Meaux, toutefois, qui paraît être le foyer le plus important et même le premier en date. On peut épiloguer diversement sur ce fait : y voir, par exemple, avec les Cordeliers du temps, la preuve que les idées de Briçonnet n'étaient pas orthodoxes; ou admettre que tels de ses diocésains se soient mépris sur le zèle de l'évêque pour le culte du « pur évangile »; ou, simplement, que les propagandistes de la théologie de Wittenberg aient rencontré

9 *Les origines de la Réforme*, t. III, p. VII et VIII.

10. Cf. *Sermo synodalis... D. Guillermi, Meldensis episcopi, habitus Meldis, anno* 1519... Paris, Henri Etienne, 1520 (Bibl. Sainte-Geneviève, 4° Z 792[5]).

dans sa ville moins de surveillance. Quoi qu'il en soit, dès 1523, on constate à Meaux la présence de « novateurs », ardents non seulement pour la diffusion des livres saints et pour une plus grande correction de conduite, mais qui professent, quant au dogme et aux pratiques religieuses, des idées proprement luthériennes. Ceux-là vraiment sont des « réformés ». La preuve en est fournie par les démonstrations qui accueillent la condamnation des erreurs de Luther prononcée par Briçonnet au synode diocésain de 1523, renouvelée en mars 1524. A partir de ce moment, des placards sont affichés où le pape est traité d'antéchrist, les formules de prières catholiques sont lacérées. Enfin, une enquête dans les paroisses de la ville épiscopale, en décembre 1525, révèle la présence de gens qui, sur la confession, le culte des saints, le purgatoire, n'acceptent pas la doctrine de l'Eglise.

Il ne peut être question de faire ici le tableau complet de la diffusion des idées réformées en France. Ce sera précisément l'objet des études locales vers lesquelles cet exposé a dessein d'orienter les amateurs d'histoire diocésaine. Quelques noms suffiront à montrer que, dès les premiers démêlés de Briçonnet avec ses diocésains, des foyers d'idées nouvelles se sont allumés en des points très disséminés du royaume. Rappelons Paris et Lyon mentionnés plus haut, 1519 et 1520; le Poitou, dès le séjour de Calvin lui-même à Poitiers (1534)[11]; Amiens où, en 1523, le chanoine Morand, est arrêté pour avoir prêché des propositions luthériennes[12]; le Languedoc, en 1526[13]. Orléans en 1528, Bourges peu après 1530 sont initiés au luthéranisme par Melchior Volmar[14]. A Dijon, en 1531, un luthérien est signalé qui a vécu en Allemagne[15]; des envoyés du séminaire de Genève prêchent le long de la Saône en 1533[16]; des marchands venus de Genève apportent à Dijon, en 1535, des imprimés calvinistes[17], et ce sont peut-être les premières tentatives du calvinisme; en Agenais, vers 1536, des écoliers allemands répandent les idées luthériennes[18] et le plus en vue des régents inculpés en 1538, Philibert Sarra-

11. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. I, p. 431, note.
12. J. Viénot, *Histoire de la Réforme française*, p. 91.
13. Louise Guiraud, *La Réforme à Montpellier*, 1918, 2 vol. in-8°.
14. P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. III, p. 432.
15. P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. III, p. 431.
16. Kleinclausz, *Histoire de Bourgogne* (Paris, 1909), p. 226.
17. Pierre Besnard, *Les débuts de la Réforme et la confrérie du Saint-Esprit à Chalon-sur-Saône* (Autun, 1922), p. 4.
18. Fallières et Durengues, *Enquête sur les commencements du protestantisme en Agenais, 1538* (Agen, 1913).

zin, est calviniste; cette même année, les comptes des receveurs du domaine royal à Auxerre révèlent la présence de luthériens[19].

De ces premières indications, une conclusion se dégage, à savoir qu'entre les années 1520 et 1540 le mouvement religieux qui se propage en France, foncièrement hostile à l'Eglise, n'a rien de commun avec celui des érudits mystiques du cénacle de Meaux, mais s'inspire directement de la Réforme de Wittenberg. On le voit bien aux diatribes et protestations des nouveaux adeptes. Primauté du pape, messes privées, confession, célibat des prêtres, purgatoire, culte de la Vierge et des saints, tout cela est bafoué, non par des disciples de Briçonnet, mais par des partisans de Luther. « Entre le mouvement « luthérien » et le mouvement « fabriste », il y a parallélisme et non rapport de causalité[20]. » M. Imbart de la Tour l'a démontré avec une abondance de documentation et une évidence qui ne permettent plus d'alléguer le contraire[21]. Aussi, dans le langage populaire du XVIe siècle, même à une époque où le calvinisme aura conquis droit de cité, le terme de « luthérien » désignera-t-il les « novateurs », les Réformés.

Jusqu'à quelle date cette épithète sera-t-elle justifiée ? Il y a un moment capital dans l'histoire de la Réforme en France : celui où les novateurs abandonnent la direction morale de Luther pour celle de Calvin[22]; moment où cette Réforme, encore inorganique, faite de théories et de tendances, mais sans cadres de vie extérieure, aura désormais des chefs, une discipline, un culte. Cette Réforme qui est allemande de pensée, et seulement comme un reflet de la réforme luthérienne, pourra se dire française en raison de son adaptation au caractère national. Luther n'est que le parrain du protestantisme français, Calvin son père réel, son législateur et, pour exprimer d'un mot toute l'ampleur de son action, son dictateur. Juriste — et, tout autant, procédurier, chicaneur par atavisme, — ce fils de l'homme d'affaires du chapitre de Noyon va grouper les éléments épars de critique, de négations, de résistance aux disciplines romaines,

19. F. Mollard, *Etude sur l'origine et le développement du protestantisme dans le diocèse d'Auxerre (1542-1549)*, p. 1.
20. P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. III, p. 429.
21. *Les origines de la Réforme, passim* et notamment p. 426-444.
22. Sur toute cette évolution du luthéranisme au calvinisme, voir Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, t. III, p. 456-494.

de goûts individualistes qu'il recueille depuis les années de sa formation aux collèges de la Marche et de Montaigu, et va en faire un système coordonné, une doctrine de logique froide, impitoyable, si dure que ses disciples d'aujourd'hui ne craindront pas, tout en protestant de leur admiration pour l'œuvre du réformateur, d'en critiquer l'absolutisme, l'outrance. Ce système inauguré à Genève, donnera toute sa valeur dans les saccagements d'églises, par une haine puérile de l'art religieux, et dans des massacres de prêtres, préalablement torturés d'une manière infâme, — en attendant qu'il aille jusqu'à l'alliance avec l'étranger[23].

Toutefois, on n'aurait pas une vue complète de cette mainmise de Calvin sur la Réforme française, si l'on ignorait le rôle de celui qui fut véritablement son précurseur : Guillaume Farel. Cet ancien commensal de l'évêque Briçonnet rompt avec l'Ecole de Meaux dont il blâme la « timidité », l' « hypocrisie » — pour employer ses expressions — et cet aveu n'est pas pour justifier la thèse de ceux qui voient dans ce groupe le premier noyau de l'Eglise réformée dans notre pays. Luther même ne suffit pas à son zèle destructeur; il va d'un bond jusqu'à l'illuminisme de Carlstadt. C'est un extrémiste. « Terrifions les âmes des impies », telle est sa maxime. Peu intéressé par l'aspect intellectuel des doctrines religieuses, il est un missionnaire — un « homme de combat ». Et toute arme lui est bonne : l'ironie, l'insulte, le mépris, la violence. Il pratique ce que, de nos jours, on nomme « l'action directe ».

C'est lui qui, très nettement, arrache le luthéranisme français à l'obédience spirituelle de Luther et ouvre la voie à Calvin en rejetant la Présence réelle. Désormais, les ponts sont rompus par où pouvait encore se faire quelque tentative de réunion entre l'Eglise-mère et ses fils égarés dans le luthéranisme. Neufchâtel, en 1530, devient le centre de son action, Neufchâtel où viendront se former, comme en un séminaire, les futurs ministres du protestantisme français. De Neufchâtel, son influence s'exerce sur Genève. Ainsi, il aura préparé tous les terrains à l'action calviniste.

Désormais, la Réforme dans notre pays est en possession d'assez d'éléments personnels pour conquérir son autonomie.

23. M. Viénot (*Histoire de la Réforme française*, p. 381-382) tente de justifier cette alliance « conditionnelle ». Son argumentation est ingénieuse, mais trop subtile pour être convaincante.

Ces éléments, il ne manque plus que de les ordonner en un corps de doctrine. Ce sera l'œuvre de Calvin.

Comment s'est effectué ce passage du luthéranisme au calvinisme, il ne sera pas toujours facile de le préciser. A l'ordinaire, le changement aura été insensible, préparé par le mélange de libelles apportés par un colporteur ambulant. Dès 1522, avec les petits livres de Luther répandus en France, on trouvera les thèses de Carlstadt, et nous avons déjà relevé en 1535 la présence en Bourgogne de marchands venus de Genève, et même, deux ans plus tôt, celles d'envoyés du séminaire de cette ville. Quelque dix ans après, c'est de Genève encore que Troyes recevra des ouvrages contre les prêtres catholiques.

Ce sont là comme les « pierres d'attente » de la construction calviniste. Et sans doute ne tardera-t-on pas à rencontrer les ouvriers chargés de les mettre à profit, je veux dire les ministres.

Au fait, sont-ce proprement des « ministres », dûment préparés et délégués à la direction d'une « église » ? Plus probablement, on n'aura affaire, dans les débuts. qu'à un « fidèle » dont le prosélytisme suppléera le manque d'initiation pastorale. C'est vraisemblablement à cette catégorie qu'appartient le cardeur de laine Pierre Le Clerc qu'on voit prendre la direction de l'Eglise fondée à Meaux vers 1546, peut-être à l'imitation de celle que Calvin a organisée à Strasbourg en 1538.

Ces ministres « bénévoles », on les rencontrera longtemps encore. Troyes n'aura son premier pasteur authentique qu'en 1558. Avant lui, « la petite troupe des enfants de Dieu », comme s'exprime l'*Histoire des Eglises réformées,* n'a pour la conduire qu'un cardeur de laine, Michel Poncelet, homme simple, peu instruit, ne sachant que sa langue maternelle, mais versé dans la connaissance des Ecritures et zélé. Pendant cinq années, il remplira les fonctions de pasteur improvisé. Il est vrai que parfois ces volontaires se voient secondés momentanément par des titulaires. C'est le cas de Troyes encore, qui reçoit la visite d'un ministre de Genève, Jean Macart, et d'un ancien ministre de Paris, Jean le Maçon. Mais la Champagne avait eu, dès 1543, un pasteur régulier dans la personne de Jean Dubec, clerc apostat, installé à Sézanne après avoir étudié à Strasbourg puis à Montbéliard.

Simples exemples qui montrent l'intérêt qu'il y aurait à relever les vestiges d'une organisation de l'Eglise réformée dans la période antérieure à celle — déjà un peu tardive — où nous découvrons ceux-ci.

Et puisque je fais allusion aux « églises », on ne manquera pas de rechercher si et dans quelle mesure elles sont constituées, quant aux lieux et jours de réunions, personnel employé, programme des assemblées, etc., ou s'il ne s'agit que de manifestations privées, sans direction officielle ni régularité.

Telles sont les questions que les enquêtes locales s'efforceront de mettre en lumière.

MÉTHODES.

Quant à la marche suivie par la « contagion luthérienne », les enquêtes locales — qui devront s'appliquer avec soin à en noter la progression et les méthodes — aboutiront toutes, je crois, à des constatations sensiblement identiques : mêmes indices révélateurs de la naissance de l'hérésie, mêmes procédés de diffusion, mêmes mesures édictées par l'autorité ecclésiastique, même développement, vers 1550, dans le sens d'une organisation où s'affirme l'influence autoritaire de Calvin.

A cet égard, la Champagne occupe une place de premier plan, tant en raison de la précocité des symptômes du mal que du retentissement acquis par certains épisodes de la lutte que les deux partis se sont livrée sur son territoire. Pour ces motifs, elle peut servir d'exemple[24].

Le 29 avril 1523, l'évêque de Troyes Guillaume Parvy[25] se présente au chapitre de Saint-Pierre et demande des prières pour obtenir que ses ouailles demeurent indemnes de la contagion luthérienne. Il a mission, dit-il aux chanoines, de leur signifier la volonté du roi d'extirper les erreurs répandues déjà dans la plupart des diocèses du royaume et déclare que, malgré son grand âge, il emploiera toutes ses forces à combattre l'hérésie.

Deux ans plus tard, le 10 février 1525, il renouvelle ces avertissements, exhorte le chapitre à veiller et l'informe qu'il fait rechercher s'il y a des hérétiques dans le diocèse afin de les frapper de censures.

Peut-être n'y a-t-il pas encore de luthériens proprement dits parmi ses diocésains. Les chanoines de Saint-Pierre ne

24. J. Roserot de Melin, *Antonio Caracciolo, évêque de Troyes (1515 ?-1570)*, pp. 199-205.

25. *Parvy* est bien le nom de cet évêque et nullement la traduction latine de *Petit*. La démonstration indiscutable en a été donnée récemment par mon père. Voir Alphonse Roserot, *Nom de famille d'un évêque de Troyes : Petit ou Le Petit ? Parvi ou Parvy ?* dans les *Variétés historiques sur la Champagne méridionale* (Troyes, 1930, n° xxxix).

semblent même pas être très au courant des doctrines condamnées, car l'évêque juge utile de leur en signaler quelques points essentiels : suppression de presque tous les sacrements, rejet de la confession auriculaire, défense de révérer la Vierge, les apôtres, les saints.

Mais, cette même année 1525, on acquiert la preuve de l'influence des idées proscrites. A Radonvilliers, un clerc a mal parlé de l'autorité de l'Eglise.

En 1528, voici, traduit devant l'officialité, un foulon qui aurait dit : « Les prêtres sont de faux prophètes, ne les croyez point : car ce n'est rien que de la messe, elle ne vaut rien. Ils n'ont garde de dire la vérité : car ils ne gagneraient plus rien »; et il ajoute, contre l'Eucharistie : « Dieu est Dieu et pain est pain. » — « C'est une folie, dit-il encore, de prier Dieu pour les trépassés. Incontinent qu'une personne est morte, elle est damnée ou sauvée.» — Il dit aussi que la Vierge Marie n'a pas plus de puissance qu'une autre femme et qu'on ne doit honorer que Dieu; que les prêtres n'ont pas pouvoir d'absoudre; qu'il vaudrait mieux qu'ils fussent mariés; que les œuvres des hommes n'ont pas pouvoir de les sauver. »

C'est tout le bréviaire luthérien.

Encore quelques années, et la propagande se révèle avec cet appareil de discussion scripturaire cher aux réformés. Un menuisier est déjà rompu à cette méthode : « Cuidez-vous que ce soient les âmes des trépassés qui crient : *Miseremini mei, miseremini mei?* C'est Job qui l'a dit; mais les prêcheurs le disent pour en avoir. » En avoir ? L'explication suit bientôt : « Les pauvres âmes demandent miséricorde et les prêtres [du pain] et du vin. » Pareillement, il est faux de prêter à l'âme chrétienne ces paroles : « *Sicut cervus desiderat ad fontes aquarum...* » Elles sont de David. C'est en 1535 que cet ouvrier raisonne ainsi.

En 1523, l'évêque Guillaume Parvy pouvait peut-être formuler une simple hypothèse en disant : « *Si qui sint in hac diocesi infecti* »; quelques années plus tard l'hypothèse est devenue réalité. Par quel moyen la doctrine de Luther a-t-elle pénétré dans le diocèse ? Il est vraisemblable que la propagande faite dans le pays voisin de Meaux y était pour quelque chose. Le foulon que nous avons entendu avait habité cette ville, au dire de ses adversaires du moins. Peut-être est-ce lui qui avait colporté dans la région troyenne, avec des bibles de Meaux, d'autres écrits, sans doute de prédicants luthériens, dont on signale la diffusion à cette époque.

Toutefois, ce n'est encore, semble-t-il, qu'une propagande

accidentelle, non organisée. Avec l'année 1539, elle se précise. Un jeune flamand du nom de Nicole « Stiltère » arrive à Troyes en qualité de professeur de grande école. Il apporte quelques-uns des ouvrages condamnés. Ses fonctions pédagogiques ne sont pas les seules qui l'amènent : il vient prêcher la Réforme. Parmi ses adeptes, il compte tout de suite deux enfants d'une des plus influentes familles de Troyes : Nicole et Jean fils de l'avocat Pierre Pithou. Dès lors, les idées réformées vont s'implanter dans la bourgeoisie cultivée. Le clergé s'en émeut. Un jeune homme des Grandes Chapelles est arrêté; une rétractation seule le sauve. Stiltère juge prudent de s'éloigner. Mais la voie est ouverte : la Réforme est désormais avouée, officielle. En pénétrant dans le milieu riche, influent et intelligent, des Pithous, elle a comme conquis ses « lettres de naturalité ». Les effets ne tardent pas à prendre toute leur importance. Un clerc, Jean Dubec, se fait pasteur, va étudier à Strasbourg, puis à Montbéliard et s'installe à Sézanne. L'Eglise réformée a son premier ministre authentique dans le diocèse. Il est arrêté, dégradé, exécuté à Troyes en 1543.

Puis, c'est un mercier, Macé Moreau, qui fait le voyage de Genève et en rapporte des libelles contre les prêtres romains. Lui aussi est arrêté. Le Parlement confirme le 5 octobre 1546 la sentence du bailliage, et Moreau subit sa peine sur la place Saint-Pierre.

Ainsi, le mouvement a gagné successivement les petits milieux ouvriers, la classe bourgeoise, le monde commerçant et — si peu que ce soit — entamé le clergé.

Ce dernier, averti par les lettres du roi que renforcent les exhortations de l'évêque et du doyen de Saint-Pierre, n'a connu encore d'autre défection que celle de Jean Dubec. Mais plusieurs de ses membres, séduits par les idées de rénovation morale et intellectuelle, paraissent donner quelques gages dont se prévalent les réformés. L'un d'eux, le cordelier Morel, qui a conquis à Paris le grade de docteur en Sorbonne, esprit ouvert, orateur goûté du public, se met, en 1544, à prêcher sur les abus de l'Eglise. Son intimité avec Pierre Pithou accroît la portée de son action. Son zèle toutefois ne tarde pas à se ralentir. Ambition de quelque haute charge de son ordre, sentiment des exagérations de ses nouveaux amis ? Toujours est-il que, vers 1547, il s'est de nouveau rangé parmi les adversaires des novateurs.

Le curé de Saint-Jean, Nicole le Tartrier, paraît avoir témoigné des sympathies aux réformés. En 1550, un prêtre du

diocèse de Rouen ouvre des écoles publiques à Villemaur et enseigne à ses élèves la prière avant et après les repas en langue vulgaire par Clément Marot. L'officialité y voit une dérogation répréhensible au commun usage de l'Eglise catholique. On dénonce au chapitre de Saint-Pierre, en 1551, un prédicateur qui s'est fait entendre, non sans scandale, à Fontvanne, Saint-Liébaud et autres pays voisins.

Toutes ces manifestations n'avaient pas été sans porter leurs fruits parmi les fidèles de la ville et de la campagne. Sans doute, les délégués du chapitre de Saint-Pierre ne relèvent pas, dans leurs visites aux six églises qu'ils surveillent, la présence d'hérétiques. Mais le soin qu'ils mettent à s'enquérir des *conventicula secreta* laisse à penser qu'ils avaient des motifs de les soupçonner. Au reste, à côté de réponses catégoriques qui, à elles seules, ne constituent pas une preuve de l'orthodoxie absolue des fidèles, les vicaires font souvent des réserves : « *nulla secreta, quod sciant, conventicula* ». De fait, on apprend que des gens se réunissent dans certains jardins hors de la ville et là discutent présomptueusement « *de fide et conciliis* ». Un vieillard est condamné à faire publiquement amende honorable, à Saint-Pierre, pour une faute de ce genre. On dénonce quelques cas de paroissiens qui parlent mal des sacrements, des offrandes faites à l'église, et cherchent à en détourner les autres. Les jeunes avocats de la paroisse Sainte-Madeleine négligent l'église. Subissent-ils l'influence de leur confrère Pithou ? Enfin, c'est un médecin, Jean Colier, et un libraire, Enguerrand, qui sont gardés dans les prisons épiscopales. Le libraire a publié des livres défendus; le médecin a méprisé la loi du maigre et mène une vie débauchée. Il est convaincu aussi d'avoir professé des doctrines hérétiques. Emprisonné le 29 mai 1551, il ne sort du cachot de l'évêché, le 27 octobre, que pour être remis aux juges laïques.

A Villemaur, des assistants ont accoutumé de poser au prédicateur cordelier des questions curieuses sur la prédestination, le purgatoire et sujets semblables. Ces mêmes fidèles lisent des livres en langue vulgaire censurés par la Faculté de théologie, et font gras en temps prohibé. Chose plus grave, le maître d'école a enseigné des propositions hétérodoxes et expliqué des livres condamnés (1551).

Telle est la marche de la pénétration des idées réformées, dont on relèverait les étapes, à quelques détails près, dans nos diocèses de France.

Un évêque s'inquiète de la persistance de certaines rumeurs

relatives à des nouveautés de vie religieuse parmi ses diocésains. Simples indices peut-être. Mais non sans fondement. On sait comment ces courants d'opinion se créent. « On dit qu'un certain Luther affirme qu'il n'est pas nécessaire de faire maigre, et que les prêtres sont trop exigeants[26]... » Modeste début de critiques plus graves dont vont bientôt s'alimenter les commérages. Satisfaction, tout d'abord, de secouer quelques servitudes gênantes de la vie quotidienne; puis, au passage d'un colporteur, curiosité plus vive éveillée; enfin le soupçon que le clergé abuse de la crédulité populaire et qu'après tout, ce qu'il avance n'est pas prouvé. Le colporteur tire de sa balle, avec quelques frivolités et friandises, des brochures dont le titre satisfait le désir de piété des uns, la curiosité des autres, sinon la secrète joie de beaucoup à se moquer de leurs prêtres, ou même à se libérer de devoirs qui leur pèsent.

Il n'en faut pas davantage pour inaugurer tout un régime de murmures, de résistances plus ou moins dissimulées, de mots hardis sur les personnes et sur les rites de l'Eglise; et c'est suffisant pour éveiller l'attention de l'autorité ecclésiastique.

A ce stade initial du mouvement correspondent les premières communications de l'évêque à son chapitre. On notera que, dans le cas présent, — celui de Troyes —, l'évêque est un humaniste connu, l'ami du roi, et qu'il ne saurait s'effaroucher des tendances d'un cénacle de lettrés et de mystiques comme celui de Meaux. Ce qu'il vise, ce sont bien des idées d'hérétique.

L'hérésie suit en effet d'instinct la pente que lui ont préparée moqueries ou mécontentements superficiels, adressés beaucoup plus aux personnes qu'aux idées. La propagande du colporteur porte ses fruits. Car tous ses auditeurs ne restent pas à la période d'une gauloiserie ou d'une plus grande indépendance à l'égard de leurs obligations religieuses. Certains, ou plus droits, ou plus étroits, s'obstinent à retenir les formules, les critiques que la parole du messager ambulant ou le petit livre lu à la dérobée avec attention, avec passion, a semées dans leur cerveau. Surpris dans ce travail, ou poussés par l'imprudence d'un prosélytisme qui n'est pas sans courage, les voici qui ergotent devant l'officialité. On saisit

26. Sur la manière dont, pratiquement, les idées s'infiltrent dans le peuple, voyez l'excellent tableau tracé par M. Georges Goyau dans *Une Ville-Eglise, Genève* (Paris, Perrin, 1919), t. I, p. 4-16.

ici sur le vif une des méthodes chères à la Réforme, cette manie de la chicane scripturaire. Sur des bases bien fragiles, purement verbales à l'ordinaire, ces nouveaux « docteurs » édifient leur foi « réformée ».

Une sorte de démon de la controverse s'empare à cette époque des esprits, même de ceux que leur éducation prépare le moins à ce difficile exercice. Cette furie d'argumenter agite toute la nation. C'est à croire que tout Français soit né théologien et exégète. Et l'on songe à ce que disait de cette manie de la dispute confessionnelle Jacques Noguer, lequel écrivait en 1560, à propos de l'Allemagne il est vrai : « En la maison et en la chambre, en la salle, au lit, aux étuves, à la table, dehors, ès rues, ès places, au marché, vous orrez les enfants, les adolescents, les jeunes, les vieux, les filles, les femmes, publiquement, particulièrement, sans aucune honte, sans aucune vergogne, caquetant des choses sacrées et défendant leurs songes; et après les chevaux pansés, après les jeux, après les chansons, après le ventre... après les ivrogneries et gourmandises, se commence par tout la dispute de la foi et de toute la religion; et toute la joyeuseté des banquets est effacée de l'ennui de telles baveries[27]. »

A cette passion de la chicane vient s'ajouter cette autre manie de glisser partout le petit traité, le prospectus, à la façon du commis-voyageur qui harcèle le client. Cette propagande par la librairie est un des signes caractéristiques des origines du mouvement réformé français. Elle se développe avec une rare habileté et une abondance incroyable. Des imprimeries s'installent à la frontière allemande, et déversent dans notre pays leurs nombreuses productions. Les petits livres de Luther sont répandus à profusion en France : dès 1519, ce sont les *Decem Praecepta*, les *Resolutiones;* en 1522, la *Captivité de Babylone*, le *Traité des vœux monastiques*, les thèses de Carlstadt sur le célibat des prêtres. Un libraire de Paris vend, en 1520, quatorze cents exemplaires de *La dispute entre Eckius et Luther;* en 1524, quinze cents exemplaires du traité *Contre l'ordre faussement nommé des évêques* sont expédiés en France. Vers 1538, les réformés de l'Agenais ont entre les mains un pamphlet de Luther contre la Sorbonne paru en 1521, le *Commentarius de vera et falsa Religione* de

27. *Les marques et enseignes pour cognoistre la différence de la vraye Eglise de Jésus-Christ d'avec celle faulse...* trad. en français par René Des Freux, bénédictin (Paris, 1560). Cité par le chanoine Ulysse Chevalier, dans *Les controverses religieuses en Dauphiné* (Paris, Picard, 1921), p. 8.

Zwingli, les *Loci communes theologici* de Melanchton, les commentaires de Luther sur les Epîtres de saint Paul.

Intense durant les vingt premières années de la Réforme, cette activité de l'imprimerie luthérienne se poursuivra inlassablement. En 1561, dans la région troyenne, on lira encore les libelles du moine allemand tel cet *Abolissement de la messe,* traduction, sans doute, du *De abrogatione missae.*

Autre moyen très actif de propagande, plus efficace souvent que les traités et les raisonnements : la chanson. Les Réformés y trouvent occasion de déployer leur verve. Celle-ci s'exerce aux dépens des prêtres, des moines, des religieuses, avec autant d'abondance que de grossièreté.

Quelques échantillons sont nécessaires pour préciser le milieu où doit s'exercer l'impartialité de l'historien :

Evêques et abbés
Ce n'est que ribeaudaille.
. . . . . .
Qui sont ces gens ventreux ?
Ce sont cornards Chartreux.
Qui sont ces Augustins ?
Grands engouleurs de vins.
. . . . . .
Le Pape et tous les siens
Est un troupeau de chiens.

Les rites les plus sacrés du catholicisme ne sont pas mieux traités. Une chanson sur la messe était particulièrement en vogue. M. le pasteur Doumergue, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, nous apprend que son « gai refrain » était familier aux enfants qui le chantaient « en dansant en rond et se tenant par la main ».

Voici le « gai refrain » :

L'on sonne une cloche
Dix ou douze coups.
Le peuple s'approche,
Se met à genoux ;
Le prêtre se vêt ;
Hari, hari, l'âne !
Le prêtre se vêt,
Hari, bouriquet[28].

Plus de six cent cinquante chansons de ce genre circulent au XVIe siècle. Henri Bordier qui en a publié un recueil avoue

28. H. Bordier, *Le chansonnier huguenot du XVIe siècle,* t. I (1870), p. 149-150.

qu'il a cru devoir supprimer des strophes « trop libres » sur les cordeliers et les nonnains. On devine le succès que ces produits de la « verve gauloise » obtiennent auprès des populations naturellement frondeuses, et qu'une gaillardise met en joie.

Ainsi le colporteur est un agent très efficace de la nouvelle doctrine : il en est, au vrai sens du mot, le messager. Et ces *Alphabets*, pour les simples et les rudes, comme on dit, ces traductions de Luther, qui ridiculisent le clergé, le pape, les sacrements, vont atteindre tous les milieux.

Les premiers à accueillir cette littérature seront naturellement les lettrés, les professeurs.

Le maître d'école s'en empare aussi bien que le docteur d'Université. Et c'est par le moyen des chaires de villages comme des chaires des Facultés de droit, de médecine, voire de théologie, que les dogmes catholiques, les dévotions, les rites du culte sont peu à peu livrés à la discussion. Oui, « la peste d'Allemagne est venue par les maîtres d'école[29]. » Ce qui justifie la réflexion de M. Henri Hauser : « Il y a un livre à écrire sur le rôle de l'école dans la Réforme[30]. » Les érudits locaux auront donc soin de relever les traces de cette propagande par le livre et par l'enseignement : noms d'imprimeurs, de libraires, de professeurs, de « régents ».

Le rôle des professeurs dans les facultés est plus connu. On sait comment, suivant la formule de M. Hauser, « ils enseignaient à la fois l'hébreu et Luther[31]. » Les travailleurs diocésains s'appliqueront à découvrir et à identifier les maîtres de moindre envergure, officiels ou privés, qui eurent une si grande influence dans la diffusion de la Réforme à travers nos diocèses. Il ne sera pas non plus indifférent de vérifier la nationalité de ces maîtres-ès-nouvelles-doctrines. L'enquête troyenne nous fournit un nom, « Stiltère », déformé par le chroniqueur Pithou mais qui sent son origine germanique. Et nous savons que ce sont des « écoliers » allemands qui ont apporté la Réforme dans l'Agenais, bien que ce soit le calviniste Sarrazin qui l'y ait le plus ardemment répandue.

Autre indication fournie par l'enquête troyenne, et qui a une portée générale : l'influence exercée par le maître dans une famille importante. Ici, le milieu où pénètre le « flamand » Stiltère est celui des Pithous. On tient tout de suite

29. Disait Jacques Noguer, en 1560. Ci-dessus, note 27.
30. *Etudes sur la Réforme française*, p. 23, note 2.
31. *Etudes sur la Réforme française*, p. 22.

la clé de l'histoire de la Réforme dans la région troyenne. La situation des Pithous est considérable, leurs alliances fort étendues. Ils touchent aux Rochechouarts, aux Colignys, aux Dintevilles, aux Raguiers. Il suffit de tenir quelques fils de ces généalogies de grandes familles provinciales pour avoir tout l'écheveau d'une propagande et d'un développement de l'hérésie dans un diocèse. On ne peut trop recommander aux historiens de ce mouvement d'établir avec soin les relations de parenté qui unissent les divers personnages de leur région. Car les « conversions » qu'entraînent ces rapports sont plus nombreuses encore que celles provoquées par l'enseignement d'un maître, et l'intimité du foyer a plus de force de persuasion que les leçons d'une salle publique.

Pour les mêmes raisons, il faut tenir compte des relations de « clientèle ». En ce sens, on pourra établir souvent les motifs qui amenèrent des groupes importants à partager les idées de leurs seigneurs. C'est ainsi qu'en Poitou, l'action d'une dame de Parthenay provoque la formation de toute une communauté réformée dans son domaine du Parc-Soubise ; qu'à Montreuil, près de Fontenay-le-Comte, on vérifie des résultats tout semblables; qu'à La Motte-Tilly, en Champagne, il y aura fort peu de réformés en dehors des serviteurs du château; qu'à Saint-Pouange, même province, le principal agent de la Réforme est le seigneur du lieu, Antoine Menisson. Inutile d'insister sur le rôle de Jeanne d'Albret en Béarn.

Il n'est pas toujours besoin de ces influences puissantes pour déterminer les conversions. Qui ne sait l'efficacité, sur des esprits peu éclairés ou des caractères médiocres, de prétextes futiles comme sont les rancunes personnelles, soit entre habitants que divisent des intérêts mesquins, soit entre tel paroissien et son pasteur ? La Réforme n'aurait-elle pas tiré avantage de circonstances qui, de tout temps, ont exposé l'humaine faiblesse à des tiédeurs, bientôt transformées en reniements ?

Il ne reste plus à cette propagande que de rencontrer l'occasion d'où sortira, fruit naturel de tant de préparatifs cachés, la preuve patente, et tragique, de son efficacité. Ici, c'est un colporteur, tel Macé Moreau, surpris, jugé, exécuté; là, un incident banal de la rue : injures, rixe, intervention de la justice, emprisonnement et long procès. Ou bien une statue est brisée, souillée, une procession insultée. Une arquebusade atteint un personnage important du conseil de ville. L'ère des répressions est ouverte, et aussi la liste de ceux que la Réforme appelle ses « martyrs ». Liste autrement lon-

gue, d'ailleurs, du côté des fidèles de l'ancienne religion, mais moins connue; tortures égales, aggravées du fait qu'elles ne sont pas ordonnées par la justice légitime du pays. En face des quelques centaines de protestants, — quatre cents tout au plus[32] — exécutés par arrêts de justice, entre les années 1525 et 1559, il y a lieu de placer les catholiques tombés sous les coups de leurs adversaires à la faveur d'une émeute ou d'un guet-apens.

Cette page sanglante de l'histoire du protestantisme en France doit être écrite avec une scrupuleuse conscience. Elle est en effet trop souvent dictée par une abusive intention de représenter en bloc les réformés comme d'innocentes victimes. Et pourtant, elle a commencé d'inscrire des « victimes » catholiques bien avant l'époque des guerres. L'historiographie protestante donne volontiers à entendre que jusqu'environ cette époque, « la Réforme française est une religion de... gens timides qui savent souffrir la persécution, chanter des psaumes au milieu des flammes, émigrer à Genève ou à Lausanne, mais qui ne savent pas se révolter[33]. » A l'en croire, « la patience échappera aux victimes » après de bien longues années, et les pillages des couvents et des églises mériteront les circonstances atténuantes[34].

Cette « timidité » et cette « patience » ont procédé dans nos diocèses avec une hardiesse et une hâte plus grandes qu'on ne le croit couramment. Il est vrai que, dans ce camp des « victimes », on tient pour chose bien anodine les attentats contre les images saintes et les autres profanations matérielles, et la susceptibilité catholique y paraît exagérée. Toutes ces manifestations doivent être replacées dans leur véritable cadre et non pas jugées à la légère et comme avec un indulgent dédain. Elles traduisent, en effet, des sentiments aussi profonds du côté catholique que de l'autre, et non moins respectables. Aussi, lorsqu'on songe au bris des statues de la Vierge en 1525 à Metz, et en 1528 à Paris, aux placards de 1534 contre la messe, à la profanation d'un tabernacle à Autun en 1541, aux outrages d'un étudiant de Lisieux en 1549 contre les images de la Vierge et de saint Sébastien et même un vitrail représentant le Crucifix, à une tentative du même genre d'un « luthérien » s'élançant, l'épée nue, sur une statue de la Vierge en plein office des vêpres à Notre-Dame

32. C'est le chiffre maximum auquel s'arrêtait M. Imbart de la Tour.
33. Hauser, *Les sources de l'Histoire de France. XVIe siècle.* t. II, p. 4.
34. J. Viénot, *Histoire de la Réforme française*, p. 80.

(1550), aux coups de poignard portés en 1554 à une Notre-Dame de Pitié, au bris de plusieurs images de saints à Châlon en 1559, — on comprend cette réflexion de M. Goyau : « Le peuple catholique voit dans ces exécutés des iconoclastes, et sa pitié cède devant sa colère[35]. » La manière dont, vers 1559, sont battus à coups de nerfs de bœuf les paysans qui refusent d'aller au prêche[36]; l'insurrection en Languedoc contre l'autorité royale, doublée de toutes les manifestations de la haine religieuse, l'expédition de Charles du Puy-Montbrun, en Dauphiné, dès le début de 1560, et combien d'autres faits atroces[37] ne prouvent pas non plus que la « timidité » des réformés ait attendu les « provocations » de Vassy pour « perdre patience ».

L'action directe est donc, à côté de la propagande par le livre et par l'enseignement, une méthode de la Réforme. Les protestants en tiennent trop soigneusement compte, lorsqu'elle est employée par les catholiques, pour que ceux-ci négligent d'en noter les effets à leurs propres dépens.

RÉSULTATS.

Dans quels milieux, pour quels motifs, et dans quelles proportions la Réforme a-t-elle fait des adeptes ?

Les historiens modernes du protestantisme français semblent très préoccupés de répondre à cette question. Assurément, elle a son importance; mais celle qu'ils lui attribuent — et qui chez quelques-uns pourrait ne pas être étrangère à des mobiles tout autres que religieux — les pousse vers un exclusivisme fâcheux. Ils sont amenés à des « théories ». C'est ainsi que nous avons la théorie des « origines populaires », celle des « origines économiques », celle des « origines politiques », comme aussi, cela semble assez naturel, celle des « origines religieuses ».

Pour qui soutient la première de ces théories, la Réforme est un mouvement éclos parmi les petites gens de la ville et de la campagne. De la correspondance intime née de ses principes avec la vie religieuse la plus simple, donc la plus vraie, il découlerait que le catholicisme convient moins qu'on ne le prétend aux humbles. La Réforme aurait donc libéré le bon peuple de France trop longtemps tenu en servitude par un

35. *Histoire religieuse de la France*, p. 348, 349.
36. Monluc, *Commentaires* (éd. Courteault), t. II, p. 395.
37. M. Carrière en a rappelé quelques-uns, au sujet de l'ouvrage de M. le pasteur Viénot, *Histoire de la Réforme française*. Cf. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XIII, an. 1927, p. 65.

clergé ignorant et âpre au gain, formaliste, superstitieux, etc... Michelet serait le père de cette théorie, ayant découvert qu' « au XVIe siècle, à Meaux... dans les ouvriers tisseurs et cardeurs brilla la première étincelle de la révolution religieuse ». M. Henri Hauser semble admirer fort cette découverte qu'il qualifie de « vue géniale ».

D'autres auteurs paraissent plus spécialement frappés par ce fait que des conditions économiques difficiles, comme elles l'étaient au XVIe siècle, constituent une atmosphère des plus favorables à la curiosité des âmes, à leur besoin de chercher une autre formule que celle qui jusqu'alors régissait leur vie; besoin toujours prêt à se tourner en aigreur et en défiance contre ce qui semble inefficace aux maux présents. M. Hauser a fort bien analysé ces mouvements de l'âme populaire aux prises avec la contrainte économique[38], et M. Romier tendrait, je crois, à accorder à ce motif une grande importance dans l'évolution religieuse qui a bouleversé la France du XVIe siècle. On sait que ce même auteur a étudié de fort près les « origines politiques » de la Réforme[39], et sur ce terrain encore il est incliné à trouver, sinon toute l'explication de ce phénomène, du moins de très sérieuses raisons de le rattacher à la « raison politique ».

Enfin, reste le parti des « mystiques », de ceux dont la piété sincère — et tel protestant m'en a fait l'aveu — s'étonne et s'indigne de voir attribuer l'apparition, le zèle et les conquêtes, ou les déboires, de son Eglise à d'autres puissances que les forces spirituelles, à d'autres moyens que ceux de la plus loyale persuasion, à d'autres circonstances que celle du besoin intime des âmes. M. le pasteur Doumergue a laissé de cette manière de voir des tableaux charmants, réédités de Bernard Palissy, et M. le pasteur Viénot, peu idyllique de sa nature, paraît convaincu de leur réalité.

Des études locales très précises, sans intention préconçue, peuvent seules départager les tenants de ces diverses opinions. Il semble toutefois certain que la vérité se rencontrera dans un compromis; que les motifs des conversions à la Réforme furent nombreux et de caractère très varié, depuis la conviction la plus ferme et la plus ardente jusqu'à l'intérêt, la peur, ou d'autres mobiles moins avouables encore.

En présence des conclusions plus ou moins tendancieuses

38. *Etudes sur la Réforme française*, p. 83-103 : *La Réforme et les classes populaires.*

39. Lucien Romier, *Les origines politiques des guerres de religion (1547-1559)*, Paris, 1914, 2 vol. in-8°.

adoptées sur ce sujet par tel ou tel des historiens de la Réforme, et pour guider vers des solutions plus exactes ceux qui entreprendront d'en disserter à l'avenir, on ne peut s'empêcher de faire quelques réflexions d'ordre psychologique auxquelles correspondent d'ailleurs des faits incontestables.

Si l'un des « abus » de l'Eglise romaine — et l'historiographie protestante ne s'est point fait faute de le prétendre — consistait à maintenir le peuple fidèle dans une ignorance intéressée et dans des pratiques ridicules, on a peine à croire que la Réforme ait apporté « aux simples et aux rudes » une connaissance et une conviction raisonnées de la vie religieuse. Ce n'est pas médire de nos populations rurales, et même d'une bonne partie des ouvriers de nos villes, que d'affirmer leur inaptitude à saisir la vérité par voie de raisonnement, du moins de raisonnement par idées, et de penser que leurs croyances se rattachent à un tout autre ordre de preuves : les traditions de famille, de pays, et la place que ces traditions tiennent dans leur vie. Là où le raisonnement intervient, il utilise ces données et s'oriente, non vers l'idéologie, mais vers des images et représentations sensibles. C'est pourquoi le culte des saints et de leurs reliques, les pèlerinages et autres formes extérieures de la vie catholique trouvent en lui un écho[40].

Aussi peut-on dire que, livré à ses seules ressources intérieures, — c'est-à-dire sa dogmatique à base de discussion intellectuelle, sa conception des relations de l'homme avec Dieu, traduites par un culte sans couleur et sans vie —, le protestantisme n'avait aucune chance de pénétrer dans les masses populaires[41]. Mais c'est par le caractère « anticlérical » de sa doctrine et de sa méthode que la Réforme, là où elle a pu y parvenir, a touché ces ruraux, ces artisans, les gens de la petite classe des villes ; c'est en exploitant les défauts du clergé, ses exigences pécuniaires et celles du seigneur. Encore

40. Affirmer que des déformations peuvent se produire, et qu'elles se produisaient à l'excès au XVIe siècle dans cette piété populaire, ne suffit pas à en démontrer l'illégitimité. Bien plus, si « on peut tout faire accepter à un peuple capable de se nourrir de pareilles fantaisies », comme dit M. Viénot en ridiculisant la croyance populaire aux reliques (*Hist. de la Réf. franç.*, p. 9), on retourne l'argument contre la Réforme, car la crédulité populaire a tout autant favorisé la propagande réformée.

41. Quand, à propos de la diffusion des éditions en langue vulgaire des épîtres et des évangiles, M. Viénot conclut : « Le peuple peut, cette fois, aller lui-même aux sources de la vie chrétienne et *comparer l'église primitive à celle que l'histoire a constituée* » (*Histoire de la Réforme française*, p. 57), on se demande s'il a jamais pratiqué le ministère auprès du « peuple ».

ne faudrait-il pas trop appuyer sur l'argument des vices du clergé et l'impression qu'ils provoquaient chez les fidèles. Sans compter que la réforme a généralisé à plaisir — et c'était facile — la déchéance des mœurs ecclésiastiques et qu'elle n'a jamais relevé que cela dans un ensemble où pourtant le bon grain se mêlait au mauvais, il est malheureusement trop vrai que le désir de secouer le joug de certaines redevances eut plus de pouvoir sur le peuple que l'horreur provoquée en lui par la grossièreté des manières, la légèreté des mœurs et même les corruptions dont il prenait d'autant mieux son parti qu'elles le laissaient plus libre lui-même.

On ne saurait donc se montrer trop circonspect en relevant les preuves de la diffusion de la Réforme dans le petit peuple des villes et des campagnes. Et si, comme on peut le croire, « le calvinisme n'a obtenu qu'un médiocre succès dans les classes rurales », il ne paraît pas exagéré de penser avec M. Victor Carrière[42] qu'il y eut dans ses rangs beaucoup plus de « huguenots de dîme » que de « huguenots de religion ». Pour justifiée cependant que soit, dans bien des cas, l'explication « économique », on ne saurait toutefois l'ériger en système. Ce n'est pas le besoin de se soustraire à des obligations onéreuses qui a poussé dans la Réforme les riches familles bourgeoises qu'on signale parmi ses premiers adhérents en Agenais; qu'on trouve, dès le début, parmi les plus fervents en Champagne, en Anjou et ailleurs. Tout autre est le cas de gros décimateurs laïques dont l'intérêt a pu être — et a été — de se substituer aux décimateurs ecclésiastiques, ou celui de la petite noblesse provinciale qui avait intérêt à se soustraire à leur pouvoir. Voilà, en tout cas, des conquêtes dont la Réforme n'a pas lieu de se montrer fière.

Aussi bien, aucune de ces explications n'est absolue. Toutes, dans une proportion à déterminer, renferment une part de vérité. Les adhérents de la Réforme, pour des raisons intimes ou extérieures, qu'il n'est pas facile de doser, se sont recrutés dans tous les rangs. Ce sont, dès la première heure, des gentilshommes comme Berquin, les seigneurs de Saulcy et de Jamets, la dame de Parthenay, Anémond de Coët et tant d'autres, en attendant les Châtillons et le remuant Condé; ce sont des professeurs, des lettrés, ou de simples régents ; ce sont des femmes, car la Réforme a ses Egéries, telle, en Champagne, cette ardente Charlotte de Dinteville; ce sont

42. Cf. *Les Epreuves de l'Eglise de France*, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, avril-juin 1926.

des magistrats ou des officiers de justice; des artisans et des bourgeois; et enfin des clercs, des moines, et même des évêques.

Que l'on relève soigneusement les noms de ces recrues, qu'on tente de pénétrer le secret de leur « conversion », que l'on puisse établir une statistique sociale, économique, religieuse, intellectuelle : soit. Mais l'esprit de système guette ces calculs. On ne doit pas oublier que la Réforme a agi sur une « matière humaine », et qu'elle a rencontré tout ce que cette humanité, depuis toujours, et dans des formes qui varient peu, produit de noble et de bas.

De cette humanité a-t-elle modifié, ou, comme elle dit, « réformé » quelque chose ?

Il y a là tout un chapitre à écrire, non certes avec l'aide des apologistes protestants qui posent pour premier principe qu'ils ont « libéré la conscience humaine[43] », mais en épiant les mouvements des âmes religieuses au XVIe siècle. Comment la piété publique, la piété privée, ont-elles été influencées par la Réforme ? Les mœurs furent-elles amendées chez les nouveaux religionnaires[44] ? La réputation d' « austérité » qui s'est attachée au nom de la Réforme est-elle fondée ? Si oui, en quoi consiste cette « austérité » ? Et, au total, les principes de purification, de sacrifice, de générosité, l'Eglise catholique ne peut-elle les revendiquer comme siens ? La vie des saints personnages de cette époque peut fournir des éléments fort intéressants à une étude de ce genre. Et aussi les manuels de direction spirituelle, genre que va bientôt rendre célèbre l'*Introduction à la vie dévote*, mais qui était déjà des plus florissants au moment où la Réforme prétendit donner la véritable formule des relations de l'âme avec Dieu. Ce sujet vaut d'être signalé aux futurs historiens de notre XVIe siècle religieux[45].

43. Voir avec quelle puérilité prétentieuse M. Viénot, dans son *Histoire de la Réforme française*, insiste sur le caractère de « religion de la conscience » de la Réforme au XVIe siècle.

44. On peut du moins enregistrer cet aveu de Castellion (*Traité des Hérétiques*, 1553) déplorant que ses concitoyens ne « fassent » pas bien leur « office » : « On ne se soucie de rien moins. La vraie crainte de Dieu et la charité est mise au bas et du tout refroidie; notre vie se passe en noises, en contentions et toutes sortes de péchés... On dispute, non pas de la voie par laquelle on puisse aller au Christ, qui est de corriger notre vie, mais de la Trinité, de la prédestination, du franc arbitre..... Et s'ensuit tantôt après cet orgueil, cruauté et persécution. » Cité par Raoul Allier, *Anthologie protestante* (Paris, 1918), p. 78 et 79.

45. J'ai effleuré ce sujet dans *Antonio Caracciolo*, pp. 103-116. On connaît le travail entrepris par M. Pourrat, ancien supérieur du grand

Les résultats de la Réforme se manifestent en tout cas d'une double manière, qui est contradictoire. A la fin de la période qui fait l'objet de ces indications, c'est-à-dire environ l'an 1561, la nouvelle religion a réalisé des progrès considérables. On peut même penser que le catholicisme est sérieusement menacé dans notre pays. Des régions entières sont gagnées à l'hérésie. Quelques témoignages, d'origines très différentes, suffisent à nous édifier à cet égard. Le ministre réformé Beaulieu écrit à la date du 3 octobre 1561 : « De Lyon, de Nîmes, Gap, Grasse, du pays d'Orléans, de Poitiers », etc., on demande « des ouvriers pour cette moisson nouvelle »; surtout de Tournon, en Agenais, « car en ces pays-là il y a encore plus de trois cents paroisses qui ont mis bas la messe et n'ont point encore de pasteurs[46]. » Et de fait, Calvin est assailli de demandes de pasteurs. Languet, l'agent du duc de Saxe à Paris, dit à son tour (9 octobre) que « presque partout les églises sont occupées par les réformés, entre autres Orléans, Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle, Meaux, Lyon, Montpellier et toute la Gascogne. Les habitants de Carcassonne ont chassé leur évêque[47]. Et ces renseignements corroborent ceux qu'adressent au cardinal Borromeo les légats du concile de Trente : « Dans la région de la France qu'il a traversée, [l'évêque de Vich en Catalogne] dit que, depuis Narbonne exceptée, qui est catholique, il n'a pas trouvé un seul lieu qui ne fût luthérien; et il s'en est avisé aux rires et moqueries qu'il provoquait lorsqu'il témoignait de son respect pour quelque image de saint ou voulait entendre la messe[48]. »

A cette même époque on comptait déjà plus de 2150 églises huguenotes dans le royaume[49].

Or, — et c'est le second résultat à signaler, — malgré cet accroissement prodigieux, la Réforme a échoué en France.

séminaire de Lyon : *Histoire de la spiritualité chrétienne.* Le tome III (Paris, Lecoffre, 1925), va de la Renaissance au Jansénisme. On y recueillera plus d'un renseignement utile.

46. Philippe Cleisz, *Le protestantisme français à la veille de la première guerre de religion* (Montbéliard, 1905), p. 13.

47. Ph. Cleisz, *Le protestantisme français...*, p. 13.

48. *Concilio 60,* fol. 80, v°-81, orig. : « Di quella parte di Francia poi d'onde è passato, dice che, da Narbona in fuori, la qual è cattolica, non ha trovato luogo che non sia luterano, et se n'è avisto alle risa et beffe che si facevano di lui quando faceva segno di riverenza a qualche imagine de santi o voleva udir' la messa. » 1561, 27 sept.

49. Chiffre donné par Coligny à la suite du recensement des forces des églises réformées, fait à la demande de Catherine de Médicis, en décembre 1561.

Je n'ai pas à examiner ici les raisons de cet échec[50]. Mais il serait vraiment enfantin d'en fournir, avec M. John Viénot, l'explication suivante : « Elle [la réforme] demandait trop de sacrifices à des gens qui n'en étaient pas capables[51]. »

Nos historiens locaux n'auront pas de peine à trouver, dans les faits eux-mêmes, une conclusion plus fondée à l'étude des origines de la Réforme en France.

La Contre-Réforme

L'étude des origines et du développement du protestantisme dans un diocèse comporte nécessairement celle des mouvements qui s'opposèrent à l'entreprise des « novateurs ». Le mouvement dont la Sorbonne prit la direction trouvera sa place normale à côté des mesures prises par le gouvernement royal, auxquelles il s'apparente étroitement. Il est plus une action de police qu'une œuvre de rénovation morale. C'est de celle-ci qu'il convient de signaler l'importance parmi les éléments d'appréciation de la vie religieuse au XVIe siècle. En regard de la prétendue réforme de l'Eglise par Luther ou Calvin, il en faut placer une autre que, seule, l'Eglise était qualifiée pour entreprendre et diriger. Toutefois, ce n'est pas de l'œuvre du concile de Trente qu'il s'agit ici. Sauf quelques améliorations partielles, ce dernier n'aura son plein effet qu'à une époque postérieure à celle que nous étudions. D'autre part, la « contre-réforme » sur laquelle nous voulons attirer l'attention des historiens locaux a devancé le travail de la grande assemblée réformatrice. On pourrait même dire que, dans une certaine mesure, elle lui a tracé la voie. En tout cas, elle a permis d'en attendre les conclusions, d'en appliquer à l'avance certains principes, et de viser des nécessités plus immédiates.

Cette œuvre de contre-réforme, on en relèvera aisément les traces dans nos différents diocèses, et il est vraisemblable que décisions et applications ne s'écarteront pas d'une manière sensible du type que j'indiquerai ici à l'aide de constatations faites pour le diocèse de Troyes[52].

Aux évêques de la province de Sens revient l'honneur d'avoir assumé cette tâche. Les trois conciles qu'ils tinrent en

50. Cf. Albert Autin, *L'échec de la Réforme en France au XVIe siècle*, Paris, Colin, 1918.
51. *Histoire de la Réforme française*, p. 171.
52. Cf. *Antonio Caracciolo*, p. 206-214.

l'espace de dix ans[53], suffiraient à eux seuls, par les décisions qui y furent prises et les applications pratiques qu'en firent les chefs du diocèse de Troyes, pour démentir cet étrange jugement, très répandu mais qui étonne chez un historien tant soit peu informé, à savoir que le parti catholique, « en se refusant à toute réforme, avait acquis le moyen d'action rigoureuse qu'assurent toujours des croyances très arrêtées[54].» Le premier mérite des évêques de la province de Sens fut de ne pas attendre que l'orage eût complètement éclaté. On ne peut ainsi leur reprocher d'avoir agi *in extremis*, comme des gens qui ne peuvent plus se soustraire à une pression publique. Dès le mois de février 1518, en effet, réunis à Paris, ils promulguent un « décret général » contre l'hérésie de Luther, dénoncent la diffusion de ses écrits et indiquent les mesures que doivent prendre les évêques et les magistrats civils de la province. Mais ils ne se contentent pas de démasquer l'ennemi. Sachant bien quelles armes fournissent à celui-ci et la conduite des pasteurs et des ouailles, et les abus qui se sont glissés dans l'administration ecclésiastique, ils les signalent, les réprouvent, édictent des sanctions, suggèrent les remèdes. Les conciles de 1522 et 1528 sont des plus précis à cet égard. Interdiction des « offrandes » faites aux collateurs de bénéfices et fixation de la taxe des lettres de nomination; gratuité de l'administration des sacrements; obligation de résider sur le bénéfice, d'expliquer l'évangile; renforcement de l'autorité épiscopale contre les quêteurs; restriction du trop grand nombre de fêtes, d'excommunications, de confréries; rappel aux abbés, abbesses et tous religieux d'avoir à réformer leurs mœurs, leurs vêtements et leur table; condamnation des prédications facétieuses, des dévotions superstitieuses : sur tous ces points, les Pères des conciles de Sens n'ont pas reculé devant les termes les plus durs pour stigmatiser les abus; ils ont manifesté un réel souci de réforme.

53. 1518 (Cf. Coleti, *Conciliorum...* XIX, col. 1157), 1522 (Cf. Martène, *Veterum scriptor. ampliss. coll.*, VIII, col. 1018-1022) et 1528 (Cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, VIII², p. 1070-1081.)

54. Lemonnier, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, V¹ p. 360. M. Lemonnier dit pourtant, quelques lignes plus haut, que ce même parti « venait d'établir une sorte de catéchisme au concile de Sens ». Il s'agit du concile de 1528. *Catéchisme* est une expression bien faible pour traduire le programme de réformes arrêté par cette assemblée. Le même auteur est mieux inspiré quand il déclare (p. 368) « qu'on a pu considérer [ce concile] presque comme un précurseur du concile de Trente. » Cela peut donc s'appeler « se refuser à toute réforme ? » M. Lemonnier aura voulu dire que les résultats n'avaient pas répondu aux intentions. Sur ce point nous sommes à peu près d'accord.

Ce souci, quoi qu'on en dise, n'est pas resté platonique. J'ai déjà fait allusion à l'activité de l'évêque de Troyes Guillaume Parvy pour préserver ses diocésains dans leur foi et les ramener à une saine pratique religieuse. On fait une constatation semblable sous l'épiscopat d'Odard Hennequin, son successeur. Les *Statuta synodalia* de son official Jean Colet traduisirent des préoccupations identiques. Jean Colet peut figurer avec honneur dans la galerie de ces hommes d'Eglise, esprits cultivés, mécènes intelligents, qui occupèrent les grandes charges administratives de nos diocèses du XVIe siècle. Professeur à l'Université de Paris, chanoine de Troyes en 1523 et official, il publie les statuts synodaux promulgués en 1529 par Odard Hennequin et les accompagne de gloses abondantes. Véritable petite somme de théologie morale et dogmatique, de droit canon et de liturgie, ce livre est aussi un formulaire pratique destiné à l'usage courant du ministère pastoral. Colet y fait preuve d'une grande connaissance des Pères et de l'Ecriture Sainte. L'esprit qui anime ces gloses est celui d'un directeur d'âmes qui vise avant toute chose à promouvoir la véritable vie chrétienne. Qu'il traite des précautions à prendre quant aux indulgences proposées par les quêteurs, de la délicatesse à observer dans les confessions, des devoirs des clercs, des pouvoirs du pape, de la dignité à exiger des aspirants aux ordres, Colet a grand soin de préciser la véritable doctrine en s'appuyant sur les principes d'une exacte théologie. On sent qu'il veut mettre les choses au point et par là écarter tous les abus.

Quelques années plus tard, Odard Hennequin faisait publier un *Manuale secundum usum... ecclesie Trecensis*, qui est à la fois un « rituel » pour l'administration des sacrements, un missel donnant le texte du canon et de certaines messes, un cérémonial pour diverses circonstances et un formulaire du prône. On a déjà vu comment le *Manuale* contient, parmi les admonestations à faire aux malades, des conseils et une doctrine sur le rôle essentiel des mérites de la passion du Christ[54*]. Les « admonestations » des *Statuta synodalia* de Colet suggéraient au malade l'idée de l'intercession de la Vierge et des saints. Si Hennequin remplace celle-ci par un rappel de l'efficacité des souffrances du Sauveur, il faut y voir l'intention de prémunir les fidèles contre une interprétation faussée et trop mécanique du recours aux saints et de leur rappeler le principe central de notre salut. Cette pré-

54* Ci-dessus, p. 35.

occupation n'indique-t-elle pas chez l'évêque le désir de remédier à des déformations de la pensée et de la pratique religieuses ?

Enfin Louis de Lorraine, si insignifiant qu'ait été son rôle à Troyes puisqu'il n'y parut jamais, eut soin néanmoins de faire publier ces décrets du concile de Sens de 1522. Lecture en fut donnée au chapitre général du 4 janvier 1547.

Promulgations de décrets, avis aux chanoines, publication de formulaires : toutes ces manifestations ne devaient pas être stériles. La réforme catholique ne se contenta point d'édicter des règles, elle voulut les appliquer. A Troyes, elle trouva un partisan sincère et un agent actif: ce fut le chapitre de la cathédrale. Emu des dangers que lui avaient signalés tour à tour ses évêques, et sans en appeler bruyamment à des conciles, ni croire à la nécessité de pamphlets, il estima qu'il était du devoir de sa charge d'obvier au mal et il le tenta.

Intelligence des vrais besoins du temps, volonté d'y répondre dans la mesure du possible : le chapitre troyen — et pourquoi serait-il unique en son genre ? — possède les deux qualités qui font les sages réformateurs.

C'est ce dont on s'aperçoit à parcourir les procès-verbaux des réunions capitulaires concernant la réglementation du chœur, la tenue des vicaires de la cathédrale et des chanoines, et les comptes rendus des visites de paroisses. A vrai dire, la préoccupation des questions scripturaires et des discussions théologiques n'apparaît pas dans les avis distribués aux curés et vicaires. Il n'est pas prouvé d'ailleurs qu'on eût été bien inspiré de les mettre à la mode, ce genre de culture religieuse n'étant abordable que pour le très petit nombre. Le bon sens des commissaires-visiteurs leur indique des buts plus accessibles pour les pasteurs d'âmes auxquels ils s'adressent. Ce n'est pas tant de savoir le sens précis d'un texte de Job ou de saint Paul qui importe à ces prêtres, que de comprendre les actes commandés par la loi divine, de se pénétrer des vérités de l'évangile et de remédier, par les efforts de la conscience, aux éléments de dissolution qui menacent leur vie morale.

C'est de ces idées que s'inspirent les nombreuses réprimandes adressées à ceux qui négligent de paraître soit aux heures canoniales, soit aux offices de paroisse, soit aux manifestations publiques du culte, ou qui se tiennent irrévérencieusement à l'église dans ces occasions. Remontrances fondées sur d'autres motifs encore que ceux d'une convenance

matérielle, malgré la trop grande importance donnée à celle-ci.

Que les vicaires des paroisses se souviennent de leur obligation d'instruire les fidèles, de les entraîner à la pratique de la vie chrétienne; qu'ils veillent à ne pas admettre dans leur église des prêtres suspects; qu'ils instruisent avec soin les enfants des vérités de la foi; qu'à ces enfants ils commandent souvent de respecter leurs parents et aux parents de veiller sur l'instruction et l'éducation de leurs enfants. Sur ce sujet, le chapitre fait preuve d'une sollicitude toute particulière. Les commissaires harcèlent sans répit de ces recommandations ceux qui leur sont soumis.

Des amendes, des privations d'office sanctionnent ces avis. Un prédicateur a-t-il parlé avec légèreté, sans doctrine ? Il est immédiatement déféré à l'officialité. Des prêtres ignorants exercent le ministère ? Une commission d'examen sera chargée de se rendre compte de leurs connaissances et de leurs aptitudes. Si des réguliers abusent de l'autorisation de quêter, on procédera contre eux ainsi que de raison. Les ecclésiastiques qui mènent une vie scandaleuse, le promoteur reçoit l'ordre de les admonester et, s'ils persistent, de les expulser du diocèse. On procédera aussi sévèrement contre ceux qui manquent à la règle de la résidence.

Lorsque le délégué du chapitre à l'inspection des paroisses a terminé sa visite, une exhortation résume le sens de ces mesures : les ministres doivent se souvenir que leur devoir strict est de donner le bon exemple à leurs ouailles. Qu'ils apportent donc tous leurs soins aux détails matériels : ils ont leur importance; mais qu'ils s'appliquent surtout à vivre sans tache, à pratiquer une piété et une charité sincères, ainsi qu'il convient à des représentants du Sauveur. Aux chanoines, le doyen adresse les mêmes monitions.

Toutes ces mesures d'ordre pratique n'excluent pas une préoccupation de préserver les intelligences et de les éclairer. Après l'évêque Guillaume Parvy, bien qualifié pour juger de la valeur des idées nouvelles, après son successeur, Odard Hennequin, le chapitre de Saint-Pierre répète aux prêtres de se nourrir l'esprit des Saintes Ecritures, sans en réclamer l'intelligence à des docteurs sans mandat. Que les curés expliquent au prône l'évangile du dimanche et se dispensent de dissertations émaillées, avec plus ou moins d'à-propos, de citations de poètes et d'auteurs profanes.

Les commissaires-visiteurs mettent encore en garde contre les reliques douteuses. Il faut souligner toute la portée réformatrice, si intelligente, de ce simple fait.

Notons enfin l'opposition — qui ne manque pas de courage, quand on sait le goût très vif des fidèles sur ce point — aux exhibitions et scènes puériles qui se pratiquaient dans les églises sous le nom de « fête des fous » et autres; les églises sont désormais fermées aux assemblées profanes. Et pour mieux marquer le respect dû au saint lieu, on interdira les allées et venues des fidèles ou des chanoines pendant l'office.

Ainsi l'œuvre entreprise par un chapitre cathédral, tel celui de Troyes, se rattache directement au grand mouvement de la réforme religieuse du XVIe siècle. Restreinte aux limites d'un diocèse et circonscrite aussi dans son objet de discipline morale et pratique plutôt qu'intellectuelle, elle n'en est pas moins la preuve que les idées de régénération appartiennent au clergé de l'Eglise romaine autant qu'aux novateurs. Si elle laisse hors de ses préoccupations les questions d'indulgences, d'organisation et de procédés de la Cour romaine, de mariage pour les ecclésiastiques, etc..., c'est que ces sujets ne sont pas de son ressort. Sans doute, elle est en partie inefficace. Le formalisme, la cupidité, la frivolité ne sont pas détruits dans le diocèse où elle s'exerce; ils en sont peut-être atténués. En tout cas, ce n'est pas à la doctrine de l'église de Troyes sur les indulgences, les quêtes, les prédications, la valeur d'intercession des souffrances du Christ, que les novateurs auraient pu reprocher de ne pas s'adapter aux vrais intérêts des âmes. La sévérité dont témoignent les dispositions synodales à l'égard des abus de tout genre des « marchands de religion » est édifiante sur ce point. Qu'une telle « réforme » ait été tentée, cela seul suffit à démontrer que l'Eglise n'avait nul besoin qu'on se substituât à elle dans cette tâche.

Dates, divisions et plan d'une histoire diocésaine des origines

Suivant ce qui vient d'être dit, l'apparition de la Réforme dans nos diocèses de France ne saurait être antérieure aux années où l'agitation créée par Luther commence à être connue. L'affichage des propositions de Wittenberg est de 1517, la bulle d'excommunication lancée par Léon X, de 1520. L'année suivante, la Sorbonne condamne les livres du réformateur allemand. Ce n'est guère qu'à cette date, un peu plus tôt parfois, généralement deux ou trois années plus tard, que la propagande luthérienne atteint d'abord les milieux lettrés de nos universités laïques et ecclésiastiques, puis se répand

dans les différentes classes de la nation. Paris et Lyon exceptés, les premiers symptômes de la contagion se révèlent aux environs de 1523-1525. Prenons ces dates comme point de départ moyen.

Quelques jalons :

1533 : Après le discours-manifeste de Cop, qu'il a préparé, Calvin s'enfuit de Paris.

1536 : publication à Bâle de son *Institutio christianae religionis.*

1541 : traduction française de l'*Institutio.*

1546 : mort de Luther.

1564 : mort de Calvin.

On a adopté différentes divisions de l'histoire des idées réformées en France. J'ai déjà dit pourquoi nous ne pouvions admettre la première période que leur assigne M. Hauser et qu'il qualifie de *préluthérienne.* La seconde, qu'il nomme *précalvinienne,* s'étendrait de 1525 environ, date des premières persécutions, à 1534 qui inaugure, avec l'affaire des « Placards », un troisième stade, celui où le protestantisme, de pacifique opinion de lettrés qu'il était, devient une religion de rebelles et prépare les voies « à la royauté de Calvin ». Enfin, après Henri II, ou plus exactement après le massacre de Vassy (1562), commence une période toute politique — dont la conjuration d'Amboise (mars 1560) avait été le prélude manqué — où la religion nouvelle, captée par les princes, devient une affaire d'Etat[55].

Avec une tendance à marquer davantage le caractère religieux de l'évolution de ce mouvement, c'est à peu près la division adoptée par M. Albert Autin[56]. Une première période, celle que j'ai attribuée à une équivoque, et qui serait « une manière de ferveur, un dessein de réformation au sein de l'Eglise », se référerait à l'activité de l'Ecole de Meaux. Le discours de Cop (1533) ouvrirait la seconde : « transformation de la Réforme en confession religieuse », œuvre de Calvin qui se termine par le premier synode réformé tenu à Paris en 1559. A dater de ce moment, « d'Eglise [la Réforme] devient un parti politique » et reçoit sa charte avec l'Edit de Nantes (1598).

On pourra s'aider de ces indications pour diviser l'étude locale de l'établissement du protestantisme. Il est à noter toutefois, d'abord qu'elles concernent l'évolution générale et

55. Hauser, *Etudes sur la Réforme française,* p. xi.
56. A. Autin, *L'échec de la Réforme en France au XVIe siècle,* p. 5-12.

plutôt intérieure de la Réforme, ensuite que ces divisions n'ont rien d'absolu.

Restreinte aux limites et au caractère particulier de la vie diocésaine, considérée dans les répercussions pratiques plus que dans sa genèse spéculative, la Réforme paraît avoir influencé la vie religieuse suivant la progression suivante.

Entre les années 1525 et 1545, une infiltration plus ou moins active, manifestée par des incidents isolés, des tendances encore vagues, résultant d'une propagande de caractère presque exclusivement luthérien, provoquant l'attention, puis l'inquiétude et quelques mesures de police des autorités ecclésiastiques et civiles.

Dans une période suivante, qui s'étend à peu près de 1545 à 1560, une plus grande fréquence des cas signalés à la vigilance des évêques et des conseils de ville, l'activité répressive du pouvoir royal, et aussi la hardiesse accrue des propagateurs, leurs premiers efforts pour se grouper et conquérir « droit de cité », annoncent, et parfois réalisent, la fondation d'une église proprement dite. L'évolution se fait alors du luthéranisme au calvinisme dont l'action sur les éléments français est plus directe.

Enfin, les années 1560 et 1561 paraissent clore ce qu'on peut appeler proprement la « période des origines ». L'ère des tâtonnements est terminée, le protestantisme français a sa vie autonome commandée par Genève et non plus par l'Allemagne; les églises sont « dressées » un peu partout ; des actes officiels, tels l'édit de Romorantin (mai 1560), l'édit de janvier 1562, fixent leurs conditions d'existence et indiquent une nouvelle orientation politique du gouvernement; des assemblées, nationales comme les Etats d'Orléans (décembre 1560-janvier 1561), ou restreintes comme le conseil de Fontainebleau (août 1561), l'assemblée et le colloque de Poissy (août-octobre 1561), les conférences de Saint-Germain (janvier 1562), inscrivent à leur programme les questions de réforme religieuse ou même sont exclusivement provoquées par elles; et déjà s'annonce par des « troubles » locaux, par des prises d'armes et quelques expéditions séditieuses de seigneurs, le conflit plus grave que va faire éclater l'échauffourée de Vassy (1er mars 1562).

C'est d'après ces grandes lignes qu'on aura à suivre dans les différentes régions la naissance et les progrès des idées protestantes.

On ne saurait indiquer, pour cette étude, un plan uniforme.

Il va de soi, néanmoins, que l'érudit local commencera par se familiariser avec choses et gens du diocèse ou de la province qu'il aura adoptée. Une connaissance des idées, des mœurs, des institutions civiles et religieuses, du caractère des personnages marquants, lui est indispensable. Les événements prendront plus ou moins leur sens selon les indications ainsi recueillies. La marche de l'hérésie dépendra souvent du tempérament d'un évêque, ou d'un lieutenant-général, d'un bailli, d'un seigneur, d'un corps de ville, d'un monastère influent. Et plus on pourra pénétrer dans la vie privée des fidèles de l'une ou l'autre confession religieuse, plus on aura de chances de comprendre le mouvement qui les oppose.

Cette connaissance psychologique servira de base à l'étude précise des faits par quoi se révéleront les origines et le développement de la Réforme. Il faudra grouper les preuves de l'action publique, soit qu'elle procède d'ordres généraux venus du pouvoir central, soit qu'elle émane des autorités locales; noter avec soin tous les incidents : procès intenté devant l'officialité à un suspect, attentats contre les personnes, contre les emblèmes religieux, contre les assemblées des réformés; conversions tapageuses ou cachées; répercussion de ces événements locaux dans l'administration d'une confrérie, d'une œuvre de bienfaisance, d'un « guet » ou corps de surveillance composé des habitants. Les écoles, maîtrises qui vivent à l'ombre de la cathédrale, collèges ou universités, ne manqueront pas de solliciter l'attention, comme aussi tel littérateur en vue, et, en général, tout ce qui se rattache à la culture intellectuelle : imprimeurs, libraires, et leurs diverses productions. Inutile de signaler l'importance de la vie des grands organismes d'Eglise, comme les chapitres, les collégiales, les abbayes, les prieurés. Ces indications, nécessaires ailleurs, seraient ici pour le moins prétentieuses.

Ainsi, grâce à une patiente et générale curiosité et aux procédés d'investigation que je lui indiquerai bientôt, notre historien parviendra à réunir les matériaux dont se construira son édifice. Il n'aura plus qu'à les agencer suivant des principes généraux que je vais essayer de définir.

§ 2. — DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE LE SUJET ET DISPOSITIONS D'ESPRIT QU'IL REQUIERT

Des indications qui précèdent, il ressort que l'histoire religieuse de la France au XVIe siècle n'est pas simple à traiter.

Si elle ne réclame ni d'autres méthodes, ni d'autres qualités que les périodes qui la précèdent ou la suivent, elle veut néanmoins qu'on ait plus présentes à l'esprit ces méthodes et ces qualités, parce que plus délicate leur application, et plus exposée aux déformations. Pour ce motif on excusera, je l'espère, le rappel de certains principes d'ordre général que je crois utile de placer ici.

Difficultés provenant de la nature du sujet

Le sujet, c'est une bataille. Bataille dont il n'est pas toujours aisé de déterminer, ni les causes réelles, tant elles sont diverses ou imprécises; ni les préparatifs, tellement il y a d'imprévu et parfois d'inconscient dans les actes qui la révèlent; ni enfin les résultats, qui demeurent souvent indécis ou contradictoires.

Bataille dont il est difficile de suivre le développement, à cause de ses manifestations irrégulières et des nombreux terrains, fort différents, où elle se livre : tantôt dans le dilettantisme des cénacles ou l'atmosphère moins sereine d'un colloque; tantôt dans la chambre de la reine, entre grands dignitaires du royaume qui se jalousent et ne visent pas uniquement des buts religieux, tantôt dans une échoppe d'artisan ou la salle basse d'un cabaret; au Conseil de ville comme à l'évêché; au fond des cloîtres comme sur la place publique; à l'école comme aux champs; dans un sermon de « mendiant » émaillé d'apostrophes virulentes et de bouffonneries, ou dans un prêche clandestin, la nuit venue, au fond d'une demeure privée ou dans la solitude d'un champ, d'une carrière, aux abords d'une ville. Bataille qui est véritablement une « mêlée » où l'on a peine parfois à distinguer les combattants les uns des autres, car les armes, l'équipement, la tactique, souvent se ressemblent étrangement; bataille qui est un « trouble », ce qui signifie également l'état de l'esprit qu'elle altère et la confusion qu'elle crée dans le domaine de la pensée comme de l'action; un « tumulte », en raison des violences de toute sorte qu'elle entraîne.

Au milieu de cette confusion et de ce bruit, comment procéder à l'audition des acteurs et des témoins ? A qui faire crédit dans cette production de thèses contradictoires ?

Or, cette « plaie des divisions », qui ne peut se guérir « par des disputes mais par prudence », s'est envenimée de querelles « peu mesurées et amères ». Et, plus encore que la complexité de la bataille, la première difficulté rencontrée par

l'historien dans l'accomplissement d'une tâche impartiale, résulte, semble-t-il, de l'amas d'injures et de calomnies sous lequel il lui faut rechercher les faits. Car tout le fiel, toutes les rancœurs, toutes les haines que peut secréter le cœur de l'homme se sont déversées sur cette histoire.

L'apparition de la Réforme en France s'accompagne, en effet, non seulement d'un dogmatisme tranchant, mais encore d'un débordement inouï de fureur. Rien n'égale le caractère hargneux de ces débuts. Toutes les armes sont bonnes aux combattants : les accusations les plus infamantes et les plus calomnieuses, l'injure, l'ironie, l'ordure. Procédés qui sont communs aux deux partis, mais que les réformés emploient, il faut le reconnaître, avec une incontestable supériorité.

Luther avait créé le genre, du moins l'avait porté à sa perfection, si l'on peut dire. On voudrait pouvoir affirmer que seul le tempérament germanique en porte la responsabilité. Mais voici que la Réforme française annonce l'intention de marcher sur ses traces. Dès son premier manifeste, — ces placards de 1534 qu'elle va afficher jusque sur la porte du roi —, elle en adopte pensées et style. Elle dénonce ce qu'elle nomme « l'idolâtrie romaine », les « horribles, grands et importables abus de la messe papale inventée directement contre la sainte Cène de Notre Seigneur »; elle qualifie de menteurs et blasphémateurs « le pape et toute sa vermine de cardinaux, d'évêques et de prêtres, de moines et autres cafards diseurs de messes et tous ceux qui y consentent[57]. »

Violences d'un pamphlétaire obscur ? Non. Calvin va leur donner la consécration de son talent et de son autorité. Il lui restera peu à envier à son prédécesseur allemand. Il le ferait même regretter, pour cette exubérance de vie — qui était une excuse — et ce qui subsistait de sensibilité humaine dans la manière du réformateur de Wittenberg, à quoi il substitue la froide colère et l'aigreur. Son intention est nette : « Abattre entièrement ce que Luther avait voulu replâtrer », c'est-à-dire l'Eglise catholique. Calvin, dès le début, lui déclare la guerre. Et ce dessein, Calvin l'a poursuivi, sans se départir une seule fois de sa méthode de négation brutale, de raillerie blessante, avec une outrance de pensée et de termes qui va singulièrement gêner l'impartialité de son historien. Tout contradicteur est « impudent à mentir,... fourbe, rusé, tout gonflé de mensonge et d'astuce... frotté parmi toutes les bre-

57. Voir le texte de ces placards dans J. Crespin, *Histoire des martyrs*, éd. Benoit, t. I, p. 298-299.

bis rongneuses, flairant çà et là toutes les ordures pour y mettre le nez[58]. » Servet, parce qu'il ne pense pas comme lui sur la Trinité, est un « vilain chien » qui « ne fit que torcher son museau ». Et à Castellion, un réformé pourtant, mais qui ne lit pas la Bible à sa manière, il écrit : « Comme un pourceau, tu renverses de ton groin une doctrine de bonne odeur, afin de trouver quelque infection et puanteur[59]. »

L'érudit diocésain sera-t-il tout cela s'il veut rester indépendant ?

Théodore de Bèze, poète à ses heures, n'en est pas pour autant plus amène. On doit à son initiative, sinon à sa plume, le plus important monument élevé à la mémoire des origines du protestantisme, cette *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France* qu'un écrivain catholique, généreux autant que vrai, a pu appeler « une œuvre d'ensemble aussi importante qu'attachante[59] ». Soit. Mais la méthode de dénigrement haineux appliquée à l'Eglise catholique, d'apologie systématique réservée à l'Eglise réformée, y est suivie avec une régularité telle qu'on sort de cette lecture agacé, aigri, parfois le cœur soulevé et avec une infinie tristesse.

Ainsi, par la volonté des chefs, se crée autour des origines de la Réforme une atmosphère tout opposée à celle que réclame l'histoire impartiale. Peut-on s'attendre à ce qu'elle soit purifiée par la foule des auteurs de libelles que suscite toujours un mouvement d'opposition ?

Si la manière protestante rend difficile la tâche de notre historien, celui-ci trouvera-t-il quelque secours dans la manière catholique ? Qu'il n'y compte pas trop.

La Sorbonne où devrait, avec la science, se réfugier la sagesse, montre après 1520, dans la défense de la vérité catholique, une fougue que notre âge ne lui soupçonnerait pas. L'ardeur dont elle a fait preuve contre les luthériens et ceux qu'elle estimait marcher à leur remorque est garante des sentiments qui l'animeront contre la Réforme devenue française avec Calvin. La caricature crayonnée par Rabelais, comme tout procédé de ce genre exagérait mais ne créait pas les traits essentiels. Et si tel ou tel de ses docteurs a pu être appelé un « faussaire » par le grand pénitencier de Paris, à cause des déformations infligées à la pensée de son adversaire, l'historien ne peut espérer rencontrer de ce côté de la

58. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. V², p. 228.
59. A. Baudrillart, *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, p. 141, note 1.

barricade plus que de l'autre la sérénité de jugement qui lui est indispensable.

Un Claude de Sainctes, un Claude Haton, avec plus de retenue dans les expressions, n'ont pas moins de vigueur; et si l'on prête — bien gratuitement, semble-t-il — au jésuite Jacques Lainez la fameuse apostrophe : « Loups, renards, assassins ! », il n'est que de feuilleter les recueils de sermons pour y faire abondante moisson de moqueries, d'insultes, de provocations et de gauloiseries du plus mauvais goût. « Mangeur de lard... mécréants hérétiques... teigneux luthériens... chiens maudits » sont les apostrophes les plus bénignes. Ronsard, le doux poète des *Amours* et des *Odes*, aux réformés qui le traitent de païen et de blasphémateur, riposte par le mot qui leur est cher : « Cafards ! »

Des deux côtés les épithètes s'échangent, comme entre les héros d'Homère. Une sorte d'émulation furieuse anime les uns et les autres. Et l'historien de cette époque s'aperçoit qu'aucune ne fut plus féconde en mauvais caractères. Mélanchton parlant à Worms, en 1557, de certains de ses coreligionnaires, faisait la constatation désenchantée : « Quand je me trouve parmi eux, je me considère comme au milieu de guêpes furieuses. » Mauvaise condition pour l'historien qui devra contrôler le travail de ces « guêpes » ! Mauvaise atmosphère pour lui, que celle de cette bataille. Il faut bien l'en prévenir.

Difficultés provenant de la nature de l'historien

Ces conditions extérieures, si défavorables à l'exercice de son impartialité, ne sont pas les seules faites à l'historien catholique de la Réforme française. D'autres proviennent de lui-même.

C'est un privilège en effet, ou une infirmité, de notre XVIe siècle religieux, qu'il ne s'est pas figé, comme d'autres périodes de notre histoire, par une sorte de phénomène qui les fait voisiner avec l'archéologie et partager avec elle le bénéfice de l'impassibilité. Non qu'on ne voie des archéologues fort animés les uns contre les autres. Mais seul un tempérament généreux en est cause : l' « objet de leur passion » reste inoffensif. A leur exemple, l'historien des temps mérovingiens, à part quelques innocentes railleries sur les rois fainéants; celui du Moyen-Age, malgré les prétentieuses tirades, bien démodées d'ailleurs, sur les « siècles d'obscurantisme »; celui encore du XVIIe siècle, quels que soient les re-

proches adressés à l' « impérialisme » du Roi-Soleil; celui enfin de la rude époque révolutionnaire, en dépit des rivalités politiques qu'elle nourrit encore, — tous peuvent aborder leur tâche avec quelque sérénité. Ils sont les hérauts de « temps révolus ». Il en va tout autrement dès qu'il s'agit de Luther et de Calvin, de Catherine de Médicis et des Guises, de Condé ou de Monluc. Ces noms, et les actes qu'ils évoquent, vont toucher au fond des consciences bien autre chose que des souvenirs. Si pénibles que soient ceux-ci, ils pourraient se classer dans le passé. Mais ils tiennent à des réalités toujours actuelles : à savoir les conceptions et les sentiments dont vit l'être humain, aujourd'hui comme hier. De la lutte qu'il tente de retracer, il est lui-même l'enjeu. Les négations, les menaces, les injures du calvinisme français l'atteignent au plus intime de son être. Ainsi, notre XVIe siècle se prolonge dans le présent, et il n'est pas une donnée académique, mais une matière vivante.

C'est ce qui explique la passion qui, après quatre siècles écoulés, continue d'animer les historiens des origines de cette révolution religieuse. Il s'agit pour eux de légitimer ou de discréditer ces origines. A la considérer du seul point de vue objectif, la Réforme, aux yeux du catholique, ne peut être autre chose qu'un attentat criminel contre l'Eglise. Le protestant salue en elle la Mère de sa pensée religieuse. Les années que vénère le protestant, le catholique les maudit.

Maudire, est-ce pour l'érudit une condition d'impartialité ? Juge et partie au procès, pourra-t-il tenir équitablement les deux rôles ?

La malechance — ou la logique des choses ? — veut qu'il ne suffise pas que son esprit soit tiraillé par les affirmations contradictoires, et que le spectacle des supplices, des vexations, des attentats sacrilèges contre les personnes ou les choses saintes, mette sa sensibilité à vif. Aux pièges ainsi tendus à son impartialité vient s'ajouter l'impuissance où il se trouvera souvent de comprendre paroles et gestes de cette période, dans leur véritable sens. Le XVIe siècle dure encore quant à la réalité de ses passions, mais nos facultés de perception ne sont plus les siennes. A sa manière de penser et de sentir, combien notre éducation d'esprit et de sensibilité nous rend étrangers !

Pour regarder ce qui se passe entre les années 1520 et 1560, et pour apprécier tant de passions diverses, nous avons les yeux et un cœur de gens qui ont hérité les leçons, les disciplines, les conclusions, les indifférences ou les colères trans-

mises par quatre siècles. On ne se dégage pas aisément d'une éducation qui a ce poids. Et de ce que nous ont appris le concile de Trente, l'édit de Nantes et sa révocation, le grand mouvement dans les idées et dans la sensibilité françaises qui accompagna la chute de l'Ancien Régime, enfin les conceptions toutes modernes de la liberté en matière religieuse, de tout cela peut-on faire abstraction, même provisoirement ? Et si on n'y parvient pas, le jugement impartial n'est-il point sérieusement compromis ? Ainsi, nouvelle source — et abondante — de malentendus.

Pour dominer tant de difficultés, il faut procéder à un véritable dressage de la volonté, de l'intelligence et de la sensibilité.

Dispositions nécessaires à l'impartialité

Discipline de la volonté. Oserait-on imaginer un historien qui, de gaîté de cœur, ne fût pas impartial ? Assurément non. Mais est-il impossible que, dans les conditions particulières où il se trouve, cette perversion affecte, même d'une manière inconsciente, la volonté de quiconque écrit sur les questions religieuses du XVIe siècle ?

L'expérience prouve le contraire. Et l'histoire est encombrée de ces résistances *de parti pris* à ses démonstrations les mieux établies. Semblable à ces œillères attachées par le maître à l'animal qu'il veut pousser dans une direction déterminée, le parti pris contraint la vue à ne fixer qu'un objet. Qu'il provienne parfois d'un scrupule fort respectable — l'appréhension de porter atteinte à la vérité —; qu'il puisse se rencontrer chez des auteurs dont la bonne foi est certaine, il serait imprudent de le nier. Mais ce scrupule a sa racine dans une véritable équivoque, à savoir que reconnaître quelque raison, qualité ou excuse à l'adversaire, c'est faire une concession à l'erreur. Qui ne voit où peut mener pareille confusion ? Elle aboutirait logiquement à opposer la vérité à elle-même. Sous l'empire de ce raisonnement, ou de ce scrupule, ou de cet *a priori* — suivant le degré de volonté qui s'y mêle —, tel auteur catholique verra le diable dans tout adversaire de sa foi, rejettera comme calomnieux n'importe quel grief formulé par la Réforme contre des usages ou des personnes de l'Eglise romaine et justifiera indistinctement les procédés de ses coreligionnaires. Pareillement, au dire d'un calviniste, tous les protestants exécutés par la justice royale seront des martyrs ou des saints, Catherine de Médicis une

reine sage quand elle cajole les réformateurs à Saint-Germain, mais une sanguinaire Jézabel lors de la Saint-Barthélemy, et Rome n'est qu'une Babylone, le pape l'Antéchrist, les Guises des ambitieux, les prêtres des larrons, des monstres.

Pour rejeter cette méthode d'affirmations préconçues, il n'est donc pas exagéré de dire qu'il faut un effort de volonté. De bonne volonté, plus exactement : celle qui consiste à se résigner d'avance à ne pas rencontrer que des faits correspondant aux opinions les mieux accréditées. Si vous reconnaissez que les réformés avaient des motifs fondés de dénoncer une déviation fréquente de la vie religieuse chez des prêtres et des évêques, une trop visible indifférence à l'égard de l'évangile et de sa prédication et un trop grand attachement à des pratiques secondaires de la piété, utilisées comme autant de recettes superstitieuses (Pierre Canisius n'avouait-il pas « sans hésiter, que certains serviteurs de l'Eglise avaient traité les Indulgences comme le traître Judas avait fait de Jésus ?[61] ») vous ne vous inclinez en aucune façon devant la doctrine de Calvin. Vous ne faites que constater des faits avérés, dénoncés avec vigueur par un nonce Lippomano, un Charles Borromée, et Paul III, et Paul IV, et Pie IV... et tous les honnêtes gens. Et ce n'est pas l'erreur, ni même la Réforme, qui tire une victoire de votre aveu, mais la vérité.

Cette volonté aura pour résultat d'écarter impitoyablement deux formes de récit qui n'eurent que trop de vogue au XVIe siècle : l'apologie et le pamphlet. Double procédé d'une même déviation de la volonté, il a empoisonné l'atmosphère des origines de la Réforme et je ne jurerais pas qu'il fût entièrement abandonné de nos jours. On le conçoit, à la rigueur, — et il n'en est pas moins détestable — comme arme de guerre. Mais l'histoire est précisément un arbitrage, donc une œuvre de paix. Ce qui trouve sa justification — ou mieux, son excuse — dans l'échauffement du combat, n'a plus qu'un rôle nuisible, le calme revenu. On dira que celui-ci n'est pas encore fait dans les esprits et que les origines et le développement du protestantisme en France continuent d'offrir aux troupes adverses un terrain de bataille ? C'est exact, mais par la faute précisément des mauvaises méthodes employées et non par nécessité des conditions mêmes de la rencontre.

Ce sont ces méthodes qu'il importe de proscrire. En conséquence, répudiant le pamphlet et l'apologie parce qu'enlaidir

61. L. Cristiani, *Le bienheureux Pierre Canisius* (Paris, Gabalda, 1925), p. 96.

ou enjoliver la vérité c'est la trahir pareillement, la volonté de l'historien réprouvera ces « allures de bataille » que M. Imbart de la Tour a pu reprocher, avec trop de raison, à certains protagonistes de la Réforme et qu'on relèverait dans maintes publications catholiques. A plus forte raison rejettera-t-il sans pitié le système de l'injure.

Toutefois, il est une question qui, si elle relève des lois générales de l'histoire, importe trop à l'histoire de la Réforme suivant la solution qu'on lui donnera, pour qu'on s'abstienne de la traiter ici. Cette question est la suivante : l'historien peut-il plaider, ce qui l'entraîne vers la polémique, ou n'est-il autorisé qu'à verser au débat les pièces du procès en renonçant à faire valoir celles qui établissent son bon droit ? L'impartial historien est-il celui qui aura supprimé en soi tout sentiment, toute préférence ? Lui est-il interdit, une fois armé, de descendre dans la lice pour y combattre, et l'histoire ne sera-t-elle qu'un tournoi académique sévèrement réglementé, qui devra cesser au moment où, l'adversaire étant désarçonné, il serait juste — pour l'honneur de la vérité — de lui relever la visière et l'obliger à demander merci ? Doit-il, en un mot, pratiquer cette superbe indifférence, impassible et froide, qui le mettra « au-dessus de la mêlée ? ». S'il n'a pas le droit de plaider pour la vérité, n'est-ce pas une autre façon de la trahir ?

La réponse dépend, assurément, du sens que l'on donnera à ce mot de « plaider ». Et l'on conviendra que « plaidoirie » et « plaidoyer », s'ils désignent une même chose, ne rendent pas tout à fait le même son. La première n'a-t-elle pas une signification plus juridique qu'on perçoit moins dans le second, en souvenir sans doute du *pro domo sua* qu'il éveille ? D'autre part, dire que l'histoire ne doit pas plaider est une formule ambiguë. L'histoire, bon gré mal gré, plaide toujours, ne serait-ce que dans la manière d'énoncer les faits. Si elle dit : « la religion *prétendue* réformée », elle paraîtra se prononcer contre la vérité de la Réforme; et si elle parle de « massacre », de « conjuration », ne sera-t-on pas autorisé à l'accuser de prendre parti pour les massacrés et contre les conjurés ? De même, lorsque l'historien protestant parlera de « martyrs », ne sera-ce point condamner d'une part et glorifier de l'autre ?

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que la première et la meilleure manière de plaider est encore de bien établir les faits, leur éloquence ayant plus de force que celle de l'avocat. La plaidoirie risque, en effet, d'emprunter au tempérament

de l'avocat, à ses convictions ou à ses intérêts, bien des éléments étrangers aux nécessités du débat. Elle n'est trop souvent, comme il apparaît par l'exemple de nos forums, qu'une âpre surenchère, une recherche des « effets d'audience ». C'est pourquoi, les débutants feront sagement de s'en tenir au rôle plus modeste mais aussi moins dangereux qui consiste à étudier à fond un dossier et à l'ouvrir tout simplement sous les yeux du tribunal, avant que d'en vouloir tirer considérants et conclusions.

Il n'en reste pas moins vrai que l'historien ne saurait être un simple appareil enregistreur. Son devoir ne peut consister à se tenir dans cette illusoire indifférence prônée par ceux qui, en définitive, redoutent de prendre la responsabilité d'un verdict. Renvoyer dos à dos les plaignants : expédient trop commode. « Être impartial, a-t-on pu dire, ce n'est pas éviter de prendre parti, c'est éviter de le prendre d'avance[62]. »

Discipline de l'intelligence. — Bien vouloir est une première condition, bien voir la seconde.

Fonction de l'intelligence, elle ne s'improvise pas; elle aussi réclame un apprentissage. Laissons de côté ce qui, dans son domaine, relève plutôt de la volonté, c'est-à-dire le choix tendancieux des documents tel que le pratiquèrent, entre autres, les Centuriateurs de Magdebourg pour qui « était bon tout ce qui salissait la papauté, mauvais tout ce qui parlait en sa faveur[63] »; c'est-à-dire encore le système qui consiste à « solliciter » un texte, — euphémisme qui signifie : le torturer — afin de plier les faits au besoin d'une thèse. Rappelons seulement, pour mémoire, que ce travail de l'intelligence s'opère de trois manières, comme François de Borgia le signalait à Canisius à propos des mêmes Centuriateurs : « en alléguant des histoires fausses, en mutilant des documents authentiques, en passant sous silence ceux qui réfutaient leurs doctrines. »

De cette discipline morale je ne veux signaler ici que deux principes, lesquels peuvent s'exprimer de la façon suivante : voir toute sa route, et la voir directement.

La première de ces deux règles a été énoncée par un auteur dont l'esprit de méthode et le scrupule à discerner le

62. M. le pasteur Jacques Pannier va jusqu'à dire : « L'impartialité complète est une chimère. Tout ce que peut et doit essayer un historien consciencieux, c'est d'être le moins partial possible. » (*Les origines françaises du protestantisme français*, Paris, Fischbacher, 1928, p. 3).

63. L. Cristiani, *Le bienheureux Pierre Canisius*, p. 128.

meilleur document et à le traduire avec exactitude peuvent s'offrir pour modèle à ses très modernes successeurs : le chroniqueur du IIe livre des Machabées. On lit en effet au chapitre II, verset 31 : « Approfondir le sujet, rendre compte de toutes choses, se donner de la peine pour les moindres détails, voilà le devoir de celui qui compose une histoire. »

Assurément, cette *vue complète* de l'intelligence ne s'exercera pas toujours sur des objets plaisants. Mais nous savons déjà qu'une volonté droite ne tient pas compte de ce qui plaît ou de ce qui déplaît. Il suffit que la chose vue soit vraie. D'autre part, rien de plus ondoyant et divers que les esprits sollicités par les doctrines, ou captieuses, ou incomplètement exposées, ou vagues, qui se colportent dans tous les milieux de notre XVIe siècle. Donc, pas de courte vue : se méfier des classifications trop absolues, des généralisations hâtives, tirées de simples ressemblances verbales, au plus grand dam de la vérité.

J'ai noté les équivoques qui résultent de ces méthodes de vue.

Qu'il suffise de signaler ici cette déviation de l'esprit qui fait « voir du protestant partout ». Le défaut contraire qui consisterait à « ne voir du protestant nulle part » serait non moins déplorable. Mais signaler le premier danger — parce que beaucoup plus fréquent — n'est pas méconnaître le second. Sous un double aspect, il y a là un système — voire un esprit de système — simplificateur, et même simpliste, qui peut fausser tout un travail. Pour l'éviter, il sera indispensable de bien préciser les éléments qui constituent le protestant. Très certainement, dans une période où règne parfois une grande confusion d'idées, le départ ne sera point facile à opérer. N'est-ce pas une raison supplémentaire de se méfier de l'esprit généralisateur et d'appeler l'attention sur la nécessité de l'éducation dont nous parlons ?

Se promettre de regarder tout ne suffira pas encore : il faut regarder longuement, avec une attention soutenue. Ce n'est qu'à force d'exercer sa vue sur les monuments d'une école de notre architecture religieuse française, que l'archéologue finit par découvrir l'agencement des différentes parties de l'édifice, les raisons qui ont guidé l'artiste dans le choix des matériaux, et aussi les replâtrages, les « trompe l'œil » — c'est bien l'occasion d'en parler. Tout de même, le travail de l'éducation visuelle de l'intelligence amènera l'historien des origines du protestantisme à distinguer les vrais mobiles des apparents, les profonds des superficiels, la part

de l'ambiance, de l'entraînement collectif, de l'engouement du jour; — afin de bien déterminer ce que ces causes peuvent avoir d'exagéré, de relatif, d'inconscient, dans les gestes de tel individu, de tel groupement, ou au contraire dans quelle mesure elles renforcent leur attitude.

Pour aboutir à ce résultat, notre historien devra se servir de ses propres yeux et non de ceux des autres. Tout au moins, doit-il se méfier de jugements dont la sûreté ne lui est pas suffisamment garantie. Il lui faut exercer une *vue directe*, ce qui veut dire : supprimer les écrans qui peuvent, ou masquer, ou simplement transformer l'objet de son étude.

Il résulte, en effet, de l'action combinée des témoins de la Réforme naissante et de celle des écrivains postérieurs qui ont recueilli leurs dires, que l'érudit provincial auquel je m'adresse trouvera souvent entre lui et l'objet une sorte d'écran intercepteur qui empêche totalement la vue, ou la gêne, ou la fausse. L'écran dont je veux parler est constitué par des manières de voir toutes faites que l'irrévérence de la critique a dénommées « clichés ». Le mot est exact. Il désigne le résultat d'un procédé mécanique qui permet de reproduire indéfiniment la même image sans que jamais soit vérifiée son origine.

Dans le cas qui nous occupe, le « cliché » est une formule, plus ou moins solennelle, apitoyée ou vengeresse, toujours péremptoire, où s'est figée la physionomie de telle manifestation de vie ou de tel acteur. Au demeurant, des poncifs que se transmettent religieusement les générations de travailleurs qui, timidité ou paresse, renoncent à voir par eux-mêmes. Ces « clichés » abondent dans l'histoire des origines de la Réforme. Quelques-uns sont célèbres, qu'il suffira de signaler pour avertir d'abord de leur inexactitude, ensuite pour mettre en garde contre le procédé : Jeanne d'Albret « la bonne fille, la vertueuse, la mère de son peuple, qui eut au XVIe siècle le génie de la tolérance », etc. — Michel de l'Hospital « ministre et homme d'état de la tolérance ». — Le conseiller Anne du Bourg « brûlé comme hérétique et victime de l'intolérance royale ». — Condé « jugé et condamné à mort » par François II. — L'échauffourée de Vassy « guet-apens tendu par Guise ». — La Saint-Barthélemy, simple « cas de légitime défense ». — L'aveugle intolérance des Guises. — Et, bien entendu : la corruption de toute la hiérarchie catholique, et des couvents, et des presbytères, ou encore, dans un sens tout contraire mais non moins faux : la Réforme acceptée seulement par de méchantes gens, im-

patients de secouer le joug des disciplines catholiques, ou par des politiques ambitieux.

Cliché encore — pour ne pas dire davantage — que cette prétention à la perfection telle que la formulait Calvin : « Grâces à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Evangile que notre vie ne puisse être à iceux détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie et toutes autres vertus ; » telle que la réédite de nos jours un auteur lorsqu'il oppose au « fanatisme » du clergé romain « la supériorité morale et intellectuelle » des pasteurs. — Cliché, que cette « mauvaise volonté de la papauté » devant laquelle échouèrent toujours les efforts pour obtenir des réformes. — Cliché, que cette idée d'une « Eglise maîtresse souveraine des âmes et du corps », au Moyen Age; d'une Eglise d'après laquelle le salut peut être « gagné, acquis, au besoin à prix d'argent ». — Cliché, que le caractère exceptionnel du « martyre » enduré par les réformés exécutés par la justice royale et dont un protestant, parlant du *Martyrologe* de Crespin déclare : « Cela est unique... Songez aux recueils analogues, aux *Actes des Martyrs*, aux *Légendes dorées* et jugez... Je dis : cela est unique et cela est probant. »

Autant de « jugements définitifs » qui ne le sont pas et demandent à être revus de très près,

Mais, de tous les « clichés », le plus résistant, le plus hors de propos, est assurément celui de l'intolérance de l'Eglise.

Doit-on rappeler que ceux-là mêmes qui utilisent le plus volontiers ce cliché, sont les moins qualifiés pour y recourir ? Le seul fait de refuser à l'Eglise le droit de formuler les conditions auxquelles on lui appartient et de réclamer l'application de mesures consacrées, soit par une législation légitime, soit par la simple exigence de la vérité, cela seul constitue déjà une intolérance, puisque c'est ne pas tolérer, quand il s'agit de l'Eglise, ce qu'on exige qu'elle tolère quand il s'agit de ses adversaires.

Le mot même de tolérance est amphibologique. Tolère-t-on ce qu'on ne peut empêcher ? Dans ce sens, le XVIe siècle aura été tolérant, puisqu'on ne peut prétendre, comme s'exprime un ministre réformé, « faire accroire à aucun par force, ce qui serait contre toute raison, vu que le croire est une chose libre... et ne peut venir que de Dieu tout seulement. » Mais « tolérer », dans l'esprit de ceux qui font si grand usage de ce mot, signifie, non pas prendre son parti d'un mal qu'on ne peut empêcher, — ce qui s'appelle « un pis aller » — mais placer sur le même pied des opinions contradictoires, leur

reconnaître un droit égal de se manifester extérieurement et de se recruter, en toute liberté, des adhérents. Or, tolérance ou liberté de conscience, ces mots n'ont aucun sens pour les gens du XVIe siècle. Ou plutôt, n'ont aucun sens auquel un honnête homme d'alors puisse s'arrêter. L'idée qu'ils habillent, et que connaissaient les disciples de Calvin comme les fidèles de Rome, inspiraient aux uns et aux autres la même répulsion. Ils y voyaient une injure à la vérité et aux obligations qui en découlent, une capitulation, et, pour mieux dire, une apostasie, non pas une liberté de leur conscience. Autant eût valu leur affirmer : la mort et la vie sont même chose; vous êtes libres de penser que deux et deux font cinq. Aussi, protestants et catholiques, gouvernants ou sujets, tous s'accordaient à adopter la même attitude en face des adversaires de leur foi : la répression à outrance. Il faut n'avoir jamais pratiqué, ne fût-ce que quelques heures, les événements et les livres de cette époque de notre histoire, pour persister à parler de tolérance ou d'intolérance à propos des origines de la Réforme.

Discipline de la sensibilité. Nous sommes ainsi tout naturellement amenés à envisager la dernière forme de la discipline indispensable à notre historien : celle de la sensibilité.

L'unique loi de cette discipline c'est l'équilibre, c'est-à-dire donner à la sensibilité exactement le rôle qui lui revient sans fausser le jugement. La discipline que l'historien religieux du XVIe siècle doit imposer à son cœur et à ses nerfs comporte une double tâche. L'une, négative, qui consiste à les maîtriser; l'autre, positive, qui est de s'adapter à la manière de sentir de cette époque.

Avouons-le, ce travail « négatif » suppose une activité des plus laborieuses — et méritoires. C'est qu'en effet, la sensibilité catholique est mise à rude épreuve par l'histoire de la Réforme, et l'attitude de victimes que prennent si volontiers — même de nos jours — les protestants, ne supprime aucune des raisons que nous avons eues, et avons encore rétrospectivement, de souffrir par eux. Ils nous ont fait tant de mal ! Assassinats de prêtres, pillages et mutilations d'églises, images saintes souillées, processions assaillies, sacrilèges singeries de tant de rites vénérés : l'historien de la Réforme, de quelque côté qu'il se tourne, ne rencontre que des spectacles où sa sensibilité s'exaspère. Les excès qui atteignent nos adversaires ne la troublent d'ailleurs pas moins: supplices barbares, exécution sommaire de pauvres diables à

la faveur d'une émeute, vengeances répugnantes comme telle exhumation d'un cadavre traîné par les rues... Et toutes les violences étalées sous nos yeux sont d'autant plus insupportables que chaque parti les loue comme des actes de vertu. S'il fuit les spectacles de la rue pour s'enfermer avec les docteurs, les érudits, la même rage poursuit l'historien. L'auteur qu'il consulte et dont le portrait, au seuil du livre, lui présente un visage « pensif et sévère », où les yeux semblent suivre un rêve pacifique de législateur et les lèvres closes ne pouvoir s'ouvrir que pour dire le vrai, ce grave auteur dément, dès les premières lignes, cet aspect réservé : négations brutales, railleries incisives, insultantes descriptions. Comment empêcher une émotion, même une colère, de monter en soi ? Il le faut pourtant.

Un travail positif reste à accomplir, qui est d'accorder sa sensibilité avec celle des gens de cette époque, de se faire une âme XVIe siècle. Opération délicate, puisqu'elle exige qu'on sorte de soi-même, qu'on se renonce, pour endosser une personnalité étrangère et à laquelle on répugne par nature. Il faudrait ensuite, qu'ayant épousé les idées, les mœurs, les rancunes, tout ce dont a vécu tel individu, tel groupement, on expérimentât les réactions que provoquaient en eux les idées, les mœurs, les rancunes de leurs adversaires. Tentez cette métamorphose momentanée en un Calvin, ou un Condé, puis en une Catherine de Médicis, ou un cardinal de Tournon : cela suppose un effort, et une abnégation, une connaissance exacte des choses et des gens qui ne vont pas sans souffrance, du moins sans fatigue, et qui, pourtant, sont la condition rigoureuse d'un équitable travail. Faute de vous livrer à ce dédoublement, vous commettrez les plus lourdes erreurs dans l'appréciation des faits que vous avez mission d'établir dans leur vraie lumière.

Ce tour de force accompli, la tâche n'est pourtant pas achevée. On devra même prendre garde de ne le pas trop bien réussir. Il n'est, en effet, qu'un procédé; car s'il est indispensable d'arriver à cette perception exacte des pensées et de la sensibilité des acteurs des événements soumis à notre enquête, c'est uniquement afin de les mieux juger. Or ce jugement ne sera plus indépendant si l'on s'identifie avec son héros au point de ne plus sentir autrement que lui. Il faudra donc se dégager assez vite de la personnalité endossée pour n'en pas demeurer le prisonnier, et rentrer dans celle d'un homme du XXe siècle, façonné à des méthodes et placé à une distance qui permettent d'estimer à sa valeur tout ce que l'on

aura recueilli de « document humain » dans cette expérience.

Reconnaissons que ce travail d'adaptation de la sensibilité est d'une infinie délicatesse et ne s'accomplit pas sans qu'on soit obligé de se tenir le cœur à deux mains. L'historien y trouvera l'occasion de constater les mystérieuses complexités de l'âme humaine. Il y acquerra la preuve que la meilleure et la plus utile qualité dont il puisse souhaiter d'enrichir sa sensibilité n'est pas cette énigmatique tolérance, trop démonétisée par l'abus qu'on a fait de son nom, trop suspecte aussi de compromission avec l'ennemi, mais l'indulgence, qui est l'impartialité guidée par le cœur.

(*La seconde partie en avril.*)

Joseph Roserot de Melin,
Docteur ès-lettres,
ancien membre de l'Ecole française
de Rome.

BULLETIN CRITIQUE

Jean Rivière, professeur à l'Université de Strasbourg. — *Le Modernisme dans l'Eglise.* Etude d'histoire religieuse contemporaine. — Paris, Letouzey et Ané, 1930. In-8° de xxix-589 pages.

Ce livre est relatif à la crise doctrinale qui a sévi dans l'Eglise et surtout dans l'Eglise de France, il y a une vingtaine d'années (1898-1912). Dans ce compte rendu d'un livre si plein et si riche, on voudrait retenir uniquement, suivant le programme de cette *Revue,* les faits qui sont relatifs à l'Eglise de France. Quoique voisins de nous, ces faits sont souvent ignorés des nouvelles générations. Comme ils comportent de nombreux enseignements, il est à souhaiter que le livre de M. J. Rivière soit très lu et que pour être lu, il soit d'abord connu comme il mérite de l'être. Puissent ces raisons justifier l'étendue du présent compte rendu.

Le livre de M. J. Rivière est une enquête très complète, très précise et très sûre, dont les résultats sont distribués dans des cadres expressifs : une Introduction en deux chapitres et six parties contenant en tout vingt-sept chapitres.

L'Introduction donne la notion du modernisme et l'historique du terme. L'auteur veut écrire l'histoire du modernisme condamné par Pie X et accepte la formule du P. de Grandmaison, d'après lequel est moderniste : « Celui qui entretient la double conviction : 1° que, sur des points définis, intéressant le fonds doctrinal ou moral de la religion chrétienne, il peut y avoir des conflits réels entre la position traditionnelle et la moderne; — et 2° et que, dans ce cas, c'est le traditionnel qui doit ordinairement être ADAPTÉ au moderne, par voie de *retouche* et, au besoin, de *changement radical* ou *abandon.* » Toutefois ce dernier terme appelle une rectification. D'après le 2° ci-dessus, et avec raison, l'*adaptation* du catholicisme aux idées modernes est essentielle au modernisme condamné par Pie X. Or abandon pur et simple et adaptation d'une doctrine s'excluent. L'abandon pur et simple du catholicisme n'est pas du modernisme, puisque d'ailleurs il est malheureusement de tous les temps. Par conséquent le modernisme proprement dit ne doit pas être confondu soit avec des présentations de l'histoire du christianisme désapprouvées ou condamnées à des degrés divers par l'autorité ecclésiastique, soit avec des négations du christianisme, *si les unes et les autres n'ont pas cette préoccupation d'adaptation.*

C'est dire qu'un tel plan ne comporte l'étude que d'une partie de la crise des études religieuses à notre époque, et il faut le souligner, si l'on veut bien comprendre l'auteur et les limites de son exposé. En réalité, le modernisme n'est qu'une des formes négatrices de la divinité du Christianisme à notre époque, mais elle a été la plus remarquée à cause de son ampleur et parce que des membres du clergé y ont eu une part prépondérante. Le modernisme est donc l'épisode principal de la crise des études ecclésiastiques survenue après le renouvellement des sciences religieuses qui s'est produit depuis cinquante ans.

A lui seul, cet exposé montre l'immensité des questions qui entourent le sujet traité par M. Rivière. C'est que le modernisme se rattache à toutes les conditions de la vie intellectuelle si ardente, dans les sciences morales, depuis un demi-siècle. Ces conditions pourraient être représentées par deux zones concentriques, dont la seconde comprend plusieurs domaines distincts. La zone la plus vaste, et qui comprend les autres, est constituée par le renouvellement prodigieux des études et des institutions d'enseignement supérieur tant officiel que libre en France, depuis un demi siècle. A l'intérieur de cette zone s'étend une seconde qui représente le vaste champ des études ecclésiastiques et dans ce champ, on peut distinguer divers domaines : d'abord la critique catholique pratiquée par des hommes tels que Mgr Duchesne, le P. de Smedt, Mgr Battifol et M. Tixeront, pour ne nommer que des disparus; ensuite le modernisme étudié par M. Rivière; puis la critique protestante; et enfin la critique indépendante négatrice du christianisme, avec les auxiliaires, soit à visage découvert soit masqués, qui lui sont venus du clergé catholique. Ce sont là tout autant de sujets d'étude sur l'histoire intellectuelle de notre époque. M. Rivière a étudié l'un d'entre eux, le modernisme. Les autres ne manqueront pas d'être étudiés quelque jour avec toute l'attention qu'ils méritent.

Sur toutes ces questions, qui sont les alentours déterminants de son étude, M. Rivière donne des indications très utiles, mais il va sans dire qu'il ne pouvait les traiter à fond. Il est clair aussi que le modernisme ne sera complètement situé dans l'histoire que lorsque nous aurons deux autres grands tableaux de même ampleur que celui tracé par M. Rivière : d'abord l'exposé du renouvellement des sciences morales et particulièrement de l'histoire, en France, dans l'Université, dans les Instituts catholiques et dans tous les centres d'études ecclésiastiques tant réguliers que séculiers, depuis cinquante ans et ensuite l'exposé de l'histoire des études religieuses, en dehors du modernisme, chez les non-catholiques et chez les catholiques pendant la même période. A propos de ces derniers, on mettra en pleine lumière la pléiade d'hommes remarquables du clergé qui ont mené le mouvement de cette incomparable renaissance et dont quelques-uns, par les dons de l'esprit, furent vraiment grands.

Par où on voit que le modernisme n'est pas le seul épisode ni peut-être même le plus dramatique de la crise des études ecclésiastiques depuis un demi siècle. D'où il appert aussi que le modernisme peut être mort et la crise des études ecclésiastiques se continuer et même s'aggraver. Et quand ces grands tableaux d'histoire intellectuelle auront été tracés, on s'apercevra que ceux de nos contemporains qui ont atteint la soixantaine et qui ont été en situation de bien voir ont assisté au plus grand renouvellement des sciences morales et de l'histoire et à une des plus grandes crises intellectuelles que l'Eglise ait jamais traversées. Dans le livre de M. Rivière, la définition du modernisme est le commencement. Dans les deux grands tableaux d'histoire que nous attendons, cette définition arrivera en conclusion.

*
* *

La première partie, intitulée *Origines de la crise,* comprend les chapitres suivants : *Causes du modernisme. — Un antécédent : le protestantisme libéral. — Epoque de la crise. — Facteurs immédiats. — Incidents précurseurs.*

L'auteur montre les causes du modernisme dans le problème, tel qu'il se pose aujourd'hui, des rapports de la raison et de la foi particulièrement en histoire, et dans les méthodes de solution que veut y apporter le modernisme : critique historique indépendante, et, pour la spéculation, critique philosophique issue de Kant.

Le protestantisme libéral professe la négation de tout dogme obligatoire, non seulement d'un dogme divin ayant une valeur *ne varietur,* mais encore de tout dogme proposé par une Eglise, même à titre provisoire. En Allemagne, la conciliation de ce nihilisme dogmatique et des exigences traditionnelles des organismes administratifs nommés Consistoires a donné lieu, dans les communautés, à des conflits, à des dissimulations et à des équivoques magistralement contés par M. G. Goyau dans *L'Allemagne religieuse : le Protestantisme.* En France, le protestantisme libéral a produit les deux livres d'Auguste Sabatier : *L'Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire* (1897), puis *Les religions d'autorité et la religion de l'esprit* (1904). Le protestantisme libéral a eu une influence réelle sur le modernisme dans l'Eglise catholique et M. Rivière conclut : « Il reste que le théologien peut trouver dans le protestantisme libéral des éléments propres à faire comprendre, par comparaison, les doctrines plus estompées du modernisme catholique et que l'historien est en droit d'y voir, sinon un facteur direct, du moins une sorte de prototype, qui donne l'idée concrète de ce qu'aurait pu devenir dans l'Eglise la crise moderniste, si elle y avait rencontré un magistère aussi impuissant (p. 59). »

Les pays les plus importants à considérer pour l'histoire du

modernisme sont : l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la France. « Si l'Allemagne catholique n'a pas complètement échappé à la contagion du modernisme, ce n'est pas là qu'il eut son origine ni son principal foyer (p. 82)... Ce qui est primitif et indigène, en Italie, c'est un mouvement d'action démocratique, avec lequel s'est fusionné, dans la suite, un mouvement intellectuel d'importation étrangère (p. 90). » Si le modernisme doit à l'Angleterre le plus actif et le plus fécond [?] de ses représentants, G. Tyrrell, c'est ailleurs qu'il devait recruter des effectifs (p. 85)... Aucun pays de la catholicité, vers la fin du dernier siècle, ne réunissait mieux que le nôtre toutes les conditions voulues pour l'éclosion d'une crise doctrinale (p. 86). »

Comme milieu d'origine du modernisme, l'auteur indique le renouveau de la critique historique appliquée à l'histoire du Christianisme (Duchesne) et de la Bible (Loisy), le renouveau des études philosophiques et la vitalité un peu agitée de l'élite du clergé français dans tous les domaines et particulièrement dans les questions sociales. Il signale deux agents de liaison et de propagande : du côté catholique, Frédéric von Hügel, du côté protestant, Paul Sabatier. Comme incidents précurseurs, il note : la controverse américaniste, depuis 1897; la controverse apologétique, depuis 1896; la collaboration de M. Loisy à la *Revue du clergé français,* les articles de l'abbé Margival sur *Richard Simon,* dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* les critiques du P. Fontaine dans *Les infiltrations protestantes et le clergé français,* et les articles du *Bulletin de littérature ecclésiastique,* où Mgr Batiffol distinguait et séparait une droite et une gauche dans le mouvement, très mêlé, de rénovation des études religieuses, qui était dès lors si fortement engagé. M. Rivière résume ainsi la situation à la fin de cette période des *Origines :* « Dans cette fermentation, au milieu de ces malentendus, entretenus et épaissis par la perfidie des uns, l'imprudence des autres, l'agitation de tous, la crise moderniste pouvait être considérée comme virtuellement ouverte. Autour de questions de plus en plus graves, s'affirmaient des tendances à tout le moins téméraires, quand elles n'étaient pas franchement malsaines, qui se compliquaient de passions de plus en plus vives. L'heure du grand éclat n'était pas loin.» (p. 38).

La deuxième partie, *Explosion de la crise,* donne les cinq chapitres suivants : *Le cas de Marcel Hébert; L'Evangile et l'Eglise,* de M. Loisy; *Autour d'un petit livre,* de M. Loisy; *Débuts de Georges Tyrrell; Avènement du modernisme.* M. Rivière date la première manifestation du modernisme de la divulgation des *Souvenirs d'Assise* de l'abbé Marcel Hébert, dans le second semestre de 1901. Cette plaquette, où les dogmes chrétiens, déclarés inacceptables pour un esprit moderne, n'étaient plus admis qu'à titre de symboles, était la suite d'un développement intérieur de l'au-

teur antérieur à 1893. « Il semble que, de très bonne heure, la critique philosophique ait ébranlé dans son intelligence les fondements de la foi. Le problème de la personnalité divine, qu'il devait aborder publiquement plus tard, dut tourmenter ses premières réflexions et l'entraîner peu à peu vers une solution négative. Dans ces dispositions, que son œuvre postérieure permet assez bien de deviner, la fréquentation personnelle des milieux adonnés à la critique historique eut vite pour effet de ruiner ses croyances chrétiennes. Pour continuer néanmoins son ministère dans une Eglise qu'il aimait, ce prêtre crut trouver un refuge dans le symbolisme, qui lui permettait de retenir à titre d'images les concepts religieux et les dogmes chrétiens dont il n'admettait plus la réalité (p. 142)... Malgré son incontestable talent, le personnage n'eut jamais l'envergure d'un docteur et son action intellectuelle, qui fut des plus restreintes pendant la période catholique de son activité, devint nulle après son évasion... En tout cas, même isolé, l'essai de symbolisme tenté par M. Hébert reste la preuve du vide profond que la critique avait déjà produit dans quelques cerveaux, parmi ceux qui semblaient devoir être les dirigeants du renouveau scientifique en France, et des expédients plus désastreux encore auxquels on croyait pouvoir recourir en vue de les combler » (p. 152). Quelques mois plus tard, l'étendue et la profondeur de la crise étaient indiqués (17 mars 1902), dans *La Question biblique chez les catholiques de France au* XIXe *siècle,* par Albert Houtin. L'auteur se plaisait à étaler le conflit entre l'enseignement ecclésiastique et l'enseignement dit scientifique.

Ce conflit avait été vécu de longues années par M. Loisy, qui avait ainsi eu l'idée d'essayer de lui donner une solution. Longtemps avant G. Tyrrell et M. Hébert, M. Loisy avait projeté de réaliser une adaptation du catholicisme à la science moderne. Or c'est ce souci d'adaptation qui constitue le programme essentiel et commun des divers systèmes modernistes. Sous l'empire de ces préoccupations, dans son aumônerie de Neuilly, du 30 juillet 1898 au 4 mai 1899, M. Loisy avait composé un grand ouvrage d'apologétique moderniste, et du 1er décembre 1898 au 15 octobre 1900, la *Revue du clergé français* eut la légèreté ou l'audace d'en publier quelques chapitres. Il fallut une interdiction portée par le cardinal Richard et adressée à M. l'abbé J. Bricout, directeur de la *Revue,* pour mettre fin à cette peu banale introduction du modernisme dans la plus répandue des revues ecclésiastiques françaises[1] (23 octobre 1900).

*
* *

1. Voir la *Lettre* de M. Loisy à M. Bricout, dans A. Loisy, *Quelques lettres sur des questions actuelles et des événements récents* (Ceffonds, 1908), p. 162.

Mais une occasion se présenta bientôt, pour M. Loisy, de publier ses idées. Ce fut, en 1900, la publication des *Conférences* de Harnack sur *L'essence du christianisme.* Harnack voyait l'essence de l'Evangile dans la seule *foi au Dieu Père.* Et c'est d'après ce principe unique et immuable qu'il jugeait tout le développement chrétien. Celui-ci n'aurait de valeur que dans la mesure où cette précieuse essence a pu s'y conserver. D'après ce criterium, le théologien de Berlin ne voyait dans le dogme, l'organisation et les sacrements de l'Eglise que superfétations et déformations. Tout le christianisme doit être ramené à l'Evangile immuable, à la seule foi au Dieu Père.

M. Loisy vit aussitôt, dans une réponse à Harnack, une occasion et comme une « boîte aux lettres » pour faire passer ses idées. Celles-ci formaient comme un diptyque : l'Evangile et l'Eglise 1° dans le passé et 2° dans le présent et dans l'avenir. Le livre de Harnack donnait à M. Loisy l'occasion de peindre seulement le premier volet du diptyque, mais les solutions du passé suggéreraient forcément celles du présent et de l'avenir. La même clé devait ouvrir le passé et l'avenir.

De son livre *L'Evangile et l'Eglise,* paru au début de novembre 1902, M. Loisy disait : « On n'entend pas démontrer ici ni la vérité de l'Evangile, ni celle du christianisme catholique, mais on essaie seulement d'analyser et de définir *le rapport qui les unit dans l'histoire* » (p. VII). Tandis qu'Harnack réduisait le christianisme à une essence immuable, M. Loisy le ramenait à une espérance essentielle qui s'est transformée. Voici comment.

M. Loisy veut voir l'essence de l'Evangile et du Christianisme dans la préoccupation dominante de Jésus et des diverses époques de l'Eglise. Si, dans ces préoccupations, il y a des traits qu'on puisse dire communs conservés et développés dans l'Eglise depuis l'origine jusqu'à notre temps, c'est là l'essence du christianisme. Or M. Loisy indiquait de tels traits. Il voit l'essence de l'Evangile dans la nécessité d'une conversion morale, d'un changement intérieur, de la rémission des péchés, en vue du Royaume à venir. L'Evangile est l'annonce et la préparation d'une grande espérance, du Royaume de Dieu. L'idée du Royaume a varié, mais l'espérance est restée et s'est organisée pour durer. On attendait le Royaume du Messie et la parousie, qui ne vinrent pas; c'est l'Eglise qui est venue, pour organiser l'espérance d'un Royaume transformé. L'Eglise, d'ailleurs, est le développement d'une organisation dont les linéaments étaient dans l'Evangile. La grandeur de Jésus est d'avoir imprimé à l'annonce du Royaume « une force conquérante capable de survivre à l'effondrement de son auteur et aux délais de sa propre réalisation ».

On le voit, M. Loisy supprime l'identité substantielle de l'Evangile et de la prédication de l'Eglise. Quant à l'essentiel, entre l'Evangile et l'Eglise, il y a continuité, mais il n'y a pas identité; il n'y a que des analogies et des transpositions. L'Eglise est ce

qu'elle devait être pour conserver, dans tel et tel milieu, par le dogme, la hiérarchie et les sacrements, un Evangile qui se transformait. C'est ce que M. Maurice Blondel a appelé, avec une force singulière « une science historique qui n'est plus que la logique concrète du devenir ». Et comme M. Loisy l'a reconnu quelques années plus tard, cette défense du christianisme contre Harnack impliquait une critique très radicale des Evangiles, l'abandon des thèses catholiques sur l'institution formelle de l'Eglise et des sacrements par le Christ, sur l'immutabilité des dogmes et sur la nature de l'autorité ecclésiastique.

On comprend dès lors que dans les premières pages de son livre, M. Loisy se défendît de prétendre faire l'apologie du catholicisme et du dogme traditionnels. Mais, à la dernière page, après avoir montré quelle a été, à son sens, l'adaptation de l'Evangile dans le passé, il n'hésitait pas à dire : « *L'adaptation de l'Evangile à la condition changeante de l'humanité s'impose aujourd'hui comme toujours et plus que jamais.* » On reconnaît l'énoncé moderniste du problème religieux. Et quant à la solution, à la lumière du passé, il croyait pouvoir écrire : « Il n'entre pas dans l'objet du présent livre de dire quelles difficultés, plus apparentes peut-être que réelles, ce travail peut rencontrer dans l'Eglise catholique, ni quelles ressources incomparables y subsistent pour cette grande œuvre, ni comment il serait possible de concevoir, à l'heure actuelle, *l'accord du dogme et de la science, de la raison et de la foi, de l'Eglise et de la société.* »

C'était là donner un court programme du second volet du diptyque à brosser : *L'Evangile et l'Eglise dans le présent et l'avenir.* C'était dire aussi : *Non recuso laborem.* Et, à parler ainsi, il y avait bien une confiance quelque peu extraordinaire, car déjà des cartons essentiels de ce second volet d'apologétique moderniste avaient paru dans la *Revue du clergé français* et, comme on l'a vu plus haut, ils avaient reçu, de l'autorité ecclésiastique de Paris, un accueil assez peu encourageant.

En 1913, M. Loisy a écrit, parlant de cette époque et de son livre : « Les modernistes intellectuels étaient préoccupés d'une *transformation doctrinale à laquelle ils travaillaient consciemment.* » Il est vrai qu'ils apportaient à cette œuvre toutes sortes d'habiletés, de dissimulations, d'équivoques et de sous-entendus, mais leur intention était impossible à cacher. Aussi deux choses ont-elles été, dès la première heure, et seront-elles toujours difficiles à comprendre : 1° Comment des catholiques, des ecclésiastiques et des religieux ont-ils pu se tromper sur les intentions des modernistes ? — 2° Comment des ecclésiastiques et des *Revues* très lues par le clergé ont-ils pu longtemps prendre parti pour les novateurs ? Plus que les accidents de la controverse, ce sont les deux points qui occuperont l'avenir — et qui expliqueront l'état d'esprit de l'époque : illusions chez les uns, ébranlement intellectuel profond chez les autres. Et comme c'est dans les

Revues que s'est inscrite surtout la controverse contre le modernisme, on divisera les Revues catholiques en deux groupes principaux. Le premier comprend celles qui ont eu toujours une attitude clairvoyante et décidée comme la *Revue biblique*, la *Revue apologétique*, les *Etudes*, l'*Ami du clergé*, le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, etc., sans oublier des journaux tels que *La Croix*. Le second groupe comprend les Revues dont l'attitude a été, à certains moments, soit aveuglée par de graves illusions, comme la *Revue du clergé français*, soit plus ou moins acquise au modernisme comme *La Quinzaine* et surtout les *Annales de philosophie chrétienne*.

Un an après *L'Evangile et l'Eglise*, en octobre 1903, paraissait *Autour d'un petit livre* par M. Loisy. L'auteur y réclame, comme historien du christianisme, une entière liberté de critique et expose le système à l'aide duquel il prétendait tirer une doctrine religieuse de l'histoire la plus négative au point de vue chrétien. La clé du système est la distinction ou plutôt la séparation de l'histoire et de la foi. La science historique des faits religieux et leur appréciation religieuse doivent rester tout à fait distinctes. Derrière les phénomènes vérifiables, la foi atteint des réalités dont elle vit. Comme l'a écrit M. M. Blondel, la solution loisiste était l'œuvre « d'un sens religieux qui soutient et alimente de sa propre substance une métaphysique de l'Inconnaissable où le *fieri* apparaît comme le seul absolu. »

Tel est le système qui, dans la pensée de M. Loisy, devait assurer l'adaptation du Christianisme aux idées modernes et qui a été comme le centre de cristallisation du modernisme. Il va sans dire que, quels que fussent le talent et la critique de M. Loisy, jamais ces deux petits livres n'auraient causé l'ébranlement qui se produisit, si le milieu intellectuel n'avait été préparé d'assez longue date à subir cette influence. Depuis vingt-cinq ans, l'intérêt croissant pour les études religieuses, l'information subite, hâtive et surchargée, le sentiment plus ou moins clair des difficultés accumulées après une longue inertie intellectuelle, le manque d'une formation critique proportionnée avaient amené une crise d'assimilation. Les publications que M. Loisy donnait coup sur coup et qui étaient relatives aux plus graves sujets entretenaient la curiosité et l'émotion. De divers côtés s'affirmait, dans des milieux ecclésiastiques et laïcs, à divers degrés, la préoccupation d'une adaptation à trouver entre le catholicisme et certaines exigences modernes qu'on se représentait comme plus ou moins impérieuses. C'était l'état d'esprit moderniste, celui que M. Rivière a fort bien analysé dans son chapitre intitulé *L'avènement du modernisme*. A noter cependant que, dans l'exposé qui précède, on a insisté beaucoup plus qu'il ne fait lui-même : 1° sur la différence de pression intellectuelle entre les deux époques que séparent les années 1880 à 1885, différence, qui, comme toujours, devait être une cause de tempête; et 2° sur la difficulté d'expliquer

certaines illusions ecclésiastiques touchant la nature et le but véritables du modernisme.

Cette seconde partie du livre de M. Rivière s'étend jusqu'à la fin de 1903, époque où, le 16 décembre 1903, cinq des principaux ouvrages de M. Loisy furent condamnés par le Saint-Office.

*
* *

La troisième partie intitulée *Prolongation de la crise* retrace les trois années de 1904 à 1906 et comprend quatre chapitres : l'un relatif à la France, deux à l'étranger et un dernier pour caractériser la situation d'ensemble. M. Loisy, retiré à Garnay, d'avril 1904 à avril 1907, continue ses travaux personnels et ne prétend pas au rôle de chef du mouvement moderniste. Mais les contre-coups de son œuvre sont ressentis dans tout le domaine des études religieuses. Ce fut comme une invitation générale à parler. En France, la discussion spéculative ou philosophique s'empare des questions soulevées. M. Blondel critique l' « extrinsécisme » de l'Ecole, qui ferait des sources de la foi comme un code exclusivement juridique, imposé du dehors; et l' « historicisme » de M. Loisy, qui réduit aux seuls textes la réalité de l'histoire. D'après lui, la synthèse du dogme et de l'histoire est à chercher dans la « science de l'action », qui fait sa part à l'expérience religieuse.

Au nom de la critique philosophique, M. E. Le Roy cherche *Qu'est-ce qu'un dogme?* D'après lui, les dogmes n'auraient qu'un sens négatif et prohibitif. Un dogme énonce avant tout une prescription d'ordre pratique. Par exemple, le dogme de la Présence réelle veut dire : Il faut avoir envers l'Eucharistie la même attitude qu'à l'égard de Jésus devenu visible. Il reste ensuite à chercher quelle réalité mystérieuse correspond au dogme. On voit, par l'exemple de ces deux derniers auteurs, combien la liberté de critique théologique avait gagné le monde laïc lui-même.

Pendant qu'avaient lieu ces belles discussions, la *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* dont M. l'abbé Paul Lejay était secrétaire de la rédaction, inaugurait la longue série des publications pseudonymes de M. l'abbé J. Turmel. Elle insérait, sous le nom d'Antoine Dupin, les articles *Le dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles,* qui prétendaient, tout simplement, faire sauter le dogme de la Trinité.

A l'étranger, l'ex-Père Jésuite anglais G. Tyrrell exerce l'influence que M. Loisy a négligé de prendre. C'est lui surtout, qui, par ses nombreux ouvrages, poursuit l'adaptation moderniste. Sans être tout à fait tranquille, l'Allemagne catholique est à peine agitée. L'Italie, réveillée, est bruyante et applique son zèle néophyte à tous les domaines. Elle a la Revue de Buonaiuti, celle du *Rinnovamento* et *Il Santo* de Fogazzaro.

La quatrième partie du livre est consacrée à l'*Intervention du*

Saint-Siège, dont l'éclat remplit le second semestre de l'année 1907. On ne saurait reprocher à celle-ci d'être prématurée. En effet, c'est en cette année 1907 que paraissait, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, la suite des articles pseudonymes de M. J. Turmel, sur l'histoire des dogmes. C'est *La Sainte Vierge dans l'histoire* par Guillaume Herzog. Le modernisme était dépassé. Il ne s'agissait plus d'adaptation, mais de destruction pure et simple. Le 28 mai 1907, l'archevêque de Paris interdisait à tout ecclésiastique de collaborer à cette *Revue*.

Bientôt il y eut davantage : le décret *Lamentabili*, du 17 juillet 1907, et l'encyclique *Pascendi*, du 16 septembre de la même année. A propos de chacun de ces actes pontificaux, M. Rivière en étudie l'histoire (la préparation, les sources et l'origine); puis l'objet, qui est indiqué par une analyse étendue et enfin la valeur (portée historique et autorité canonique).

La cinquième partie retrace *La réaction du modernisme*. En France (chap. I), elle se ramène à la défection de M. Loisy, frappé d'excommunication majeure, le 7 mars 1908, et à deux écrits pseudonymes *Le catholicisme de demain* et *Lendemains d'encyclique*. En Angleterre (ch. II), la défection de G. Tyrrell prit une forme plus provocante. En Italie (ch. III), la réaction du modernisme se caractérise par l'excès des doctrines et l'insuffisance des hommes. En Allemagne (ch. IV), il n'y eut qu'un accès de libéralisme universitaire. Quant aux *Auxiliaires du dehors* (ch. V), ce secours fut négatif (satire des Actes pontificaux) et positif (chez les incroyants et les protestants libéraux). Quant à la *Fédération des forces modernistes* (ch. VI), il n'y a eu ni une *carboneria* ni isolement, il y eut une coopération intellectuelle et une participation aux Congrès du christianisme libre.

Une sixième partie montre *Le dénouement de la crise*, en quatre chapitres. D'abord *La lutte contre le modernisme doctrinal*, où l'on voit l'action de l'autorité, celle des théologiens et la littérature de controverse.

Puis *L'offensive contre le modernisme masqué*. C'est le récit de la controverse de 1908 entre la *Revue du clergé français* et le *Bulletin de littérature ecclésiastique* au sujet de l'identité des pseudonymes Dupin et Herzog, de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, dont il vient d'être question. Dès 1908, la critique avait conclu, avec le *Bulletin*, à l'identité de ces deux pseudonymes et de M. l'abbé J. Turmel. L'autorité ecclésiastique conclut, de manière identique, seulement en 1930, par le jugement de S. Em. le cardinal archevêque de Rennes, en date du 23 janvier 1930[2]. Dans l'intervalle, M. J. Turmel avait continué son ac-

2. Ce grand écart entre le jugement scientifique et le jugement ecclésiastique a été signalé et apprécié par de très fortes paroles dans la *Civiltà cattolica* du 6 décembre 1930, p. 439. Ce même article de la *Civiltà* (p. 434-445) utilise et cite des documents jusque-là inédits.

tivité pseudonyme, utilisant en tout quinze pseudonymes formant une bibliographie de soixante-treize numéros. M. Rivière a transcrit en appendice, d'après le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, un *Etat des pseudonymes attribués à M. Turmel*, qui comprend quatorze pseudonymes et soixante-cinq numéros. C'était un état provisoire[3].

L'exploitation polémique du modernisme est relative à des exagérations intégristes de diverses Revues et d'un groupement occulte : la Sapinière, qui était comme une *Carboneria* anti-moderniste. *La fin du modernisme* constate la victoire de la discipline catholique, la dislocation des effectifs modernistes et la chute des organes réfractaires. Elle analyse le serment anti-moderniste prescrit par Pie X. Enfin, elle résume ainsi la situation. A la fin de ces longues controverses, « pour combattre le modernisme, il n'y a pas d'autre moyen que de reprendre, dans un meilleur sens, la tâche devant laquelle il a échoué. »

*
* *

Tel est le livre de M. Rivière. Par l'étendue et la sûreté de l'enquête, par l'intelligence des doctrines, la pénétration de la psychologie et la souplesse de l'exposition, il constitue une contribution de premier ordre à l'histoire des études religieuses pendant les trente dernières années, principalement en France. Par sa franchise et son indépendance, dans des questions délicates et redoutables où bien des responsabilités sont engagées, où bien des silences et des complaisances voudraient se substituer à la vérité des faits, il est un acte et un acte de courage. L'auteur a ainsi servi éminemment les intérêts doctrinaux de l'Eglise, lesquels dominent la vie catholique d'aujourd'hui comme celle d'hier.

Après cela, il est évident qu'aux prises avec un sujet énorme, l'auteur n'a pas eu la prétention de l'épuiser, même dans un volume considérable et de contenu très dense. Il expose les faits principaux et donne les références aux sources. Mais il reste forcément à faire pour tirer des sources indiquées, tous les renseignements qu'elles contiennent. Il va sans dire que les faits ainsi établis, d'ordre intellectuel, moral et psychologique, sont d'une telle complexité qu'ils retiendront longtemps l'attention. M. Rivière pose les questions et donne les explications essentielles. A d'autres de creuser l'explication détaillée des faits et des rapports des faits entre eux.

3. La bibliographie complète de la controverse, ses conclusions d'ordre scientifique et d'ordre ecclésiastique, le jugement de Rennes du 23 janvier 1930, le Décret du Saint-Office du 8 novembre 1930 sont donnés par *La Documentation catholique* du 22 novembre 1930, col. 899 à 917. Un exposé analogue, de date antérieure, a été donné par le P. J. B. Grausem, dans la Revue allemande *Scholastik*, Fribourg-en-Brisgau (1930). p. 268-273.

Les jugements de M. Rivière sont fins, nuancés et enveloppés de réserve. Ils donnent toujours des notations précieuses, non seulement sans s'appesantir, mais même souvent en appuyant à peine. A bon entendeur salut. Le lecteur est ainsi mis sur la voie et a la satisfaction de continuer à avancer par lui-même. La matière de l'effort personnel ne manque pas pour lui. L'histoire définitive appuiera davantage sur le trait.

Sur tout cela, maintenant que les grandes lignes sont fixées par M. Rivière, l'analyse détaillée pourra se mettre à l'œuvre, car bien des cantons de cet immense domaine sont du plus haut intérêt. On pourra étudier le rôle, non seulement des chefs modernistes, mais de telle et telle institution d'enseignement et de ses chefs. On pourra faire le bilan de telle Revue et de tel directeur de Revue. Tant pis pour ceux qui se sont immiscés, au petit bonheur, dans des événements qui appartiennent à l'histoire et pour lesquels il n'y a pas de dessaisissement possible. C'est alors qu'on pourra avoir sur les hommes dirigeants, sur leurs idées, leurs procédés et leur influence, les dernières précisions. A ce sujet, quelques remarques.

Quant aux origines du modernisme, peut-être l'auteur aurait-il dû noter l'humiliante infériorité des études religieuses vers 1880, l'extrême nécessité d'un renouvellement et les énormes dangers que, dès cette époque, aux yeux d'observateurs éclairés et dévoués à l'Eglise, devait présenter, pour la foi de beaucoup, cette nécessaire mise au courant. Ces trois points ont été signalés, avec la plus grande force, dès 1880-1884, par le P. Didon, dans ses *Lettres* à Madame Commanville, récemment publiées. Sur le troisième point, sa prévision est comme prophétique.

On peut se demander si M. Rivière n'aurait pas pu mieux marquer la part prépondérante de M. Loisy dans la formation du modernisme défini et condamné par Pie X. Y aurait-il eu un modernisme de cette nature sans M. Loisy ? Son œuvre n'a-t-elle pas été comme le centre de cristallisation de cette espèce de modernisme ? Ce qui, d'ailleurs, ne veut pas dire, évidemment, que sans M. Loisy, il n'y eût pas de crise des études ecclésiastiques. Et, pour ce motif, le cas de Marcel Hébert, au milieu de 1901, peut-il être donné comme l'explosion du modernisme ? Ne vaudrait-il pas mieux la faire partir de la publication des articles de M. Loisy dans la *Revue du clergé français*, du 1er décembre 1898 au 15 octobre 1900, et de la condamnation de ces articles par le cardinal Richard, en date du 23 octobre 1900 ? Sans parler de l'importance intrinsèque de ces articles sur le développement dogmatique, la révélation et la religion, cette intervention décisive de M. Loisy coïncide avec le début du rectorat de Mgr Batiffol à Toulouse, avec le renouvellement de la Faculté de théologie de cette ville, et avec la fondation du *Bulletin de littérature ecclésiastique*. Ainsi ont pris position simultanément deux protagonistes et deux des groupes principaux de la controverse moderniste. Il semble

que, dans la suite des faits, on chercherait vainement une coupure aussi caractéristique.

Enfin deux remarques qui intéressent la classification des groupes intellectuels. M. Rivière a voulu écrire l'histoire du modernisme condamné par Pie X, c'est-à-dire des auteurs qui ont prétendu adapter le catholicisme aux besoins modernes et ménager la transition à une phase nouvelle de la religion humaine. D'autre part, il a très justement fait une place à M. J. Turmel, dans son exposé. Mais celui-ci peut-il être présenté comme un vrai moderniste ? En vérité, M. Turmel n'a eu aucun souci d'adapter le catholicisme aux besoins modernes ni de ménager une transition quelconque. Il appartient bien plutôt à ce que M. Loisy a appelé le rationalisme étroit et brutal. En second lieu, M. Rivière met en rapport avec le modernisme la mise à l'*Index* (22 janvier 1912), de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne. Or quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur cette œuvre ou sur certaines *Lettres* de Mgr Duchesne, il est sûr que l'éminent historien n'a jamais eu aucune intention d'adapter le catholicisme aux exigences modernes et que, par conséquent, en aucune hypothèse, il n'est moderniste au sens indiqué.

Ces deux remarques nous rappellent qu'en voulant écrire l'histoire du modernisme condamné par Pie X, l'auteur n'a voulu exposer qu'une partie de la crise des études religieuses, la crise moderniste. Le cas Duchesne, qui est d'un si dramatique intérêt, appartient à un autre domaine de la crise, à celui qu'on peut appeler le criticisme historique. C'est à ce chapitre qu'il faudrait rattacher la mise à l'*Index* de *L'Eucharistie* de Mgr Batiffol.

En résumé, *Le modernisme dans l'Eglise* fait le plus grand honneur à M. J. Rivière et à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. Tous ceux qui, désormais, s'occuperont de ce sujet seront forcément ses très obligés tributaires.

Louis SALTET.

Georges LEFEBVRE, Raymond GUYOT et Philippe SAGNAC. — *La Révolution française* (Peuples et civilisations, tome XIII). — Paris, Alcan, 1930. In-8° de 583 pages. Prix : 60 francs.

Ce volume prend place dans l'Histoire générale publiée sous la direction de MM. Louis Halphen et Philippe Sagnac, en vingt volumes, dont huit sont actuellement parus. C'est donc un effort pour intégrer la Révolution française dans le cours de l'Histoire universelle. A ce compte, il eût fallu faire remonter les débuts de cette Révolution beaucoup plus haut que la chute de Calonne. Il n'est pas niable en effet que les idées motrices, ou, si l'on veut,

l'opinion publique qui a engendré et rendu possible dans les faits la Révolution, s'est organisée et a conquis les esprits bien avant 89. Et non seulement en France, mais dans toute l'Europe éclairée; plus loin encore, dans la jeune fédération américaine. Ce vaste sujet, bien digne, semble-t-il, d'une histoire universelle, M. Sagnac se l'est probablement réservé, et ce pourra être l'idée centrale du tome XII, intitulé d'ores et déjà, assez tendancieusement : *La rénovation de l'Europe et la Révolution américaine.* Il reste cependant fâcheux que le présent volume, suivant les errements ordinaires (sauf chez M. Pierre Gaxotte), commence seulement en 1787 ou 8, et soit tronqué de ce qui seul peut rendre complètement compte de l'importance et du sens universels de la Révolution française.

Le retentissement extérieur de cet événement capital est ainsi ramené, surtout dans la première partie signée par M. Georges Lefebvre, à quelques traits bien peu significatifs. Ni Thomas Payne, ni le docteur Price, ni Anacharsis Clootz, ni leurs émules ou partisans, n'ont été des échos suffisants ou efficaces du grand ébranlement, et encore moins capables de « mettre les masses en mouvement » (p. 71) dans leurs propres pays. L'*Introduction* de M. Lefebvre ne réussit pas à rattacher d'un lien nécessaire l'aspect social de l'Europe et les premiers mouvements révolutionnaires. On a l'impression d'une synthèse un peu arbitraire et superficielle, qui n'atteint jamais les racines profondes ou qui n'ose pas les découvrir. Tel est aussi le défaut du chapitre III du livre I: *La Révolution et l'Europe.* Très vite, l'auteur retombe dans le simple récit des faits, sans avoir réussi à les replacer sur un plus vaste horizon.

Récit très nourri certes, et fort intelligent, généralement bien informé, encore qu'on y puisse relever des explications désuètes ou des inexactitudes. On dira, il est vrai, que ces taches légères sont inévitables, dans le résumé très pressé d'une immense matière. Pourtant, l'auteur aurait pu, par exemple, distinguer nettement au lieu de les confondre, les émeutes du printemps de 1789, et la Grande Peur de juillet, si différentes par les causes, l'allure et les résultats (p. 35 à 38). Il aurait dû rejeter ces formules générales et vagues qui n'éclaircissent rien et ne répondent à aucune réalité. Ainsi : « La nation eût voulu qu'on l'associât plus directement à la justice » (p. 53). Plus loin, c'est une inexactitude flagrante, de dire, à propos de la Constitution civile : « Sur le conseil de Boisgelin et de Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux et ministre de l'intérieur, le roi céda le 22 juillet. » Négligeons l'identification, audacieuse à cette date, de la Maison du roi et de l'Intérieur. Mais Boisgelin est mis ici pour Lefranc de Pompignan. Si désireux qu'il fût de trouver les chemins de la conciliation entre l'Assemblée, le roi et le pape, l'archevêque d'Aix a au contraire amèrement regretté, de n'avoir pas été avisé en temps utile de la brusque décision de Louis XVI. Plus généralement

l'exposé de la question religieuse est assez mal éclairé : les séances capitales du 12 et du 13 avril 1790, essentielles pour l'intelligence de la tactique des deux partis, n'obtiennent pas une demi-ligne. Si les titres sont parfois ingénieux, comme d'appeler *seconde Révolution française,* le déchaînement des Girondins de la Législative contre le roi et le clergé, après avril 1792, le texte les justifie assez peu, l'auteur paraissant accablé du besoin de tout dire en le moins de mots possible, ce qui donne à la narration quelque chose de haletant, de fragmentaire et d'obscur.

Le livre II, du même auteur, a pour sujet : *La coalition et la Révolution jusqu'aux traités de 1795.* On y chercherait en vain d'autres caractères. Si, au point de vue de la politique extérieure, la division peut être admise, la chute de la Gironde est tellement dépendante des faits antécédents et surtout du procès du roi, qu'il paraît assez peu logique de couper en deux l'histoire intérieure de la Convention. Quoiqu'il en soit, *la Réaction européenne* (p. 190 à 198), même en y ramassant les faits les moins démonstratifs, tels qu'une petite révolte de tisserands en Silésie, ou bien le barême des *justices of peace* du Berkshire; même en y recueillant l'étonnante supposition d'une Vendée britannique, forme un titre assez fallacieux. C'est encore un effort avorté pour placer la Révolution sur le plan universel. Par ailleurs, ce livre II également n'est guère qu'un raccourci hâtif et heurté, sans rien de neuf.

C'est à M. Raymond Guyot que nous devons le livre III : *La Révolution française à la conquête de l'Europe* (*1795-1799*), p. 285 à 464. L'auteur domine admirablement son sujet; il le déroule dans sa complexité avec une aisance rapide et souple qui est bien agréable. Campagnes militaires, intrigues politiques, négociations, sont menées du même train lumineux et sûr, s'expliquent les unes par les autres, et s'éclairent mutuellement. On n'a jamais l'impression d'un hiatus, d'une insuffisance, d'une obscurité. C'est un modèle de résumé historique, sans autre prétention que d'exposer nettement et d'établir le réel, autant qu'il est connu, avec tous les charmes de la vraisemblance.

Le livre IV porte un titre aux larges ambitions : *La Révolution française et la civilisation européenne.* Ces quelque quatre-vingts pages forment la contribution de M. Sagnac. Ce n'est guère, si l'on en néglige le début — les quatre premières, consacrées aux *grands courants d'idées en 1789,* et assurément trop générales pour ne pas être contestables, — qu'un catalogue : institutions du temps révolutionnaire concernant l'enseignement, les sciences, les lettres et les arts; hommes célèbres de l'Europe qui se sont fait un nom par leur effort intellectuel aux environs de 1789-1800. Chemin faisant, dans cette nomenclature à vol d'oiseau, qu'aucun trait saillant n'anime et ne relève, on rencontre des affirmations étonnantes : « La Révolution se fait gloire de recueillir tout ce qui atteste le génie national. » Pourtant, il s'est trouvé des fanatiques qui..... — « Mais les autorités veillent..... Et on sait que la Convention et

le Comité de Salut public tiennent la main à l'exécution des lois.» (p. 472). Comment après cela ne pas se rappeler tant de chefs-d'œuvre détruits ou mutilés ? Dans ce tableau de *l'œuvre intellectuelle de la France révolutionnaire,* M. Sagnac sait d'ailleurs ne pas être exclusif : il y place aussi bien le *Traité de chimie* de Lavoisier, que le *Catéchisme du citoyen* de Volney.

Comme le début du livre IV, la conclusion est une suite de considérations, exprimant surtout les sentiments et les aspirations de l'auteur, malaisées à étreindre dans leur généralisation souvent excessive. Ce n'est point à l'histoire de les discuter; c'est à faire aux philosophes, ou tout au moins aux publicistes.

E. LAVAQUERY.

Charles JOLIVET. — *La Révolution dans l'Ardèche* (1788-1795). — Chez l'auteur, Collège des Chartreux, rue Pierre-Dupont, Lyon, 1930. In-8° de XXXII-568 pages.

— *L'agitation contre-révolutionnaire dans l'Ardèche sous le Directoire.* — Chez l'auteur, 1930. In-8° de 110 pages.

I. — Les deux ouvrages complémentaires dont on vient de lire les titres ont été présentés, le 14 juin 1930, à la Sorbonne, comme thèses de doctorat ès-lettres. Ils ont valu à leur auteur, outre le titre de docteur avec la mention très honorable, les vives félicitations du jury d'examen. Ce jury était, comme il convient, composé exclusivement de spécialistes de l'histoire de la Révolution : MM. Seignobos, Sagnac, Mathiez, Bloch, Guyot.

La thèse principale de M. l'abbé Jolivet, — une étude approfondie des événements de la Révolution dans le département de l'Ardèche, — est assurément un modèle de travail consciencieux, exact et précis. Avec une persévérance inlassable, l'auteur a poursuivi, dans toutes les directions, les documents qui pouvaient servir de base à son ouvrage. Il a pu bâtir ainsi sur le roc et, sur le point qu'il avait choisi, faire œuvre définitive. Mais il ne s'est pas contenté de réunir des documents, il a su les analyser, les interpréter, les comprendre, en tirer les déductions utiles à l'histoire, avec une finesse, une pénétration, une impartialité, qui lui ont permis, suivant toute apparence, d'enrichir l'histoire générale elle-même de suggestions, sinon de certitudes, intéressantes et fécondes.

Sans nous arrêter, dans ce compte rendu, aux chapitres très substantiels qui traitent de questions locales, tels que l'examen de l'état économique, administratif et social du Vivarais, à la veille de la Révolution, — la convocation des Etats-généraux dans le Vivarais, — la campagne électorale et les assemblées de paroisse, — les assemblées de sénéchaussées, — la liquidation de l'Ancien Régime, — l'organisation du nouveau régime, — le camp

de Jalès, — les luttes politiques et sociales de juin 1791 à juillet 1792, — le ralliement à la République, — la scission entre Fédéralistes et Jacobins, — le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire dans le département sous la Terreur, — la réaction thermidorienne, — je voudrais dire quelques mots du chapitre VIII, placé au centre de tout l'ouvrage, et qui a pour titre : *La Constitution civile du clergé.*

Tout le monde accorde que cette grosse question fut pour la Révolution « la croisée des chemins ». Cela est particulièrement vrai du Vivarais, où l'attachement à la religion, soit en raison du voisinage des protestants, soit en vertu de la persistance de fructueux apostolats, était demeuré très puissant et où les atteintes portées à la constitution de l'Eglise catholique furent ressenties avec une force de sensibilité très singulière.

M. l'abbé Jolivet étudie avec minutie l'évolution des sentiments au sein de la population des montagnes du Vivarais, sous l'influence des polémiques suscitées par la Constitution civile. Il analyse d'une façon spécialement délicate et heureuse les sentiments du clergé, il note ses perplexités, ses hésitations. Il signale les courants qui se dessinent dans la masse des curés et vicaires du département. On sait que l'évêque de Viviers, de Savine, avait cru devoir prêter serment. Son exemple ne pouvait manquer d'entraîner un certain nombre de ses prêtres. Il devait en tout cas ajouter aux doutes et aux angoisses de ceux qui scrutaient leur conscience pour y découvrir la route du devoir.

Toute cette analyse est passionnante d'intérêt, dans le livre que nous examinons. Ce n'est pas là cependant que se trouve l'importance dominante des recherches de l'auteur. Mais lorsqu'après de fines notations psychologiques, il en vient à un essai de statistique, lorsqu'il tente de donner des chiffres, il arrive à des résultats qui me paraissent tout à fait dignes d'être retenus et qui pourraient bien ouvrir aux chercheurs de l'avenir des voies nouvelles.

On sait que jusqu'à présent les grandes histoires de la Révolution admettaient la proportion assez faible d'environ 55 % de prêtres non-jureurs dans l'ensemble de la France. M. Pierre de la Gorce par exemple écrit[1] : « De la comparaison des états officiels, des déclarations consignées çà et là, de l'étude attentive des monographies provinciales, j'inclinerais à conclure que le chiffre des prêtres fidèles, si on pouvait en arrêter la liste six mois après la loi du serment, trois mois après le bref de Pie VI, varierait entre 52 et 55 %. »

La critique très serrée à laquelle M. Jolivet a soumis les documents officiels à ce sujet suggère l'idée que dans un très grand nombre de cas il y a eu des falsifications intéressées tendant à grossir le nombre des prêtres jureurs.

1. *Histoire religieuse de la Révolution*, t. I, p. 398.

« Si on s'en rapporte aux pièces officielles, dit-il, et au jugement des autorités, tout en tenant compte des rétractations et des rectifications et si on laisse de côté 20 à 25 de ces prêtres, sur lesquels le département et les districts ne donnent aucune indication, au mois d'octobre 1791, la répartition des 525 autres donnerait 276 jureurs et 246 réfractaires, soit à peu près 53 % de conformistes et 47 % d'insermentés pour l'ensemble du département... Mais si on examine de près les procès-verbaux de prestation, on remarque vite de nombreuses erreurs d'appréciation, imputables soit aux directoires de districts, soit aux officiers municipaux. Souvent les uns et les autres, s'appuyant sur la déclaration du procureur-syndic du département : qu'il serait injuste de rejeter tout serment qui s'écarterait du modèle légal, ferment volontairement les yeux sur des restrictions parfois fort graves, qui faussent complètement leur statistique. » Exemple : le curé de Saint-Félix de Châteauneuf termine son serment par ces mots : « Je vous déclare franchement que si, par impossible, l'Assemblée venait à se démentir, en voulant empiéter sur les droits qu'elle n'a pas, je vous déclare, dis-je, à la face des autels, que mon serment est révoqué de droit. » Or, le district du Mézenc enregistre ce serment sans observation et le compte comme valable. « Jamais il ne rectifie les jugements erronés et les oublis des communes, à moins de dénonciations. »

M. Pierre de la Gorce avait déjà signalé un très grand nombre de faits du même genre. M. Jolivet corrobore ses observations par de nombreux documents. Il insiste surtout sur l'intérêt que les officiers municipaux avaient, le plus souvent, à recourir à de petites roueries « pour ne pas attirer l'attention sur leur clergé ». On peut tenir pour certain que partout où le curé était aimé de sa population, — et c'était sûrement, le cas le plus ordinaire de beaucoup, — on s'est arrangé pour le mettre en règle, même malgré lui, avec la formalité du serment.

La conclusion de M. Jolivet est très nette : « Il est certain que, même en tenant compte des seules erreurs d'appréciation, volontaires ou non, des districts ou des municipalités, que nous avons pu constater nous-même, c'est au moins de 60 prêtres du clergé paroissial qu'il convient, en octobre 1791, de diminuer le chiffre des conformistes pour enfler d'autant celui des réfractaires. On aurait donc 250 jureurs pour 305 assermentés, mais il faut renforcer encore ces derniers des 20 à 25 curés ou vicaires qui ne figurent sur aucune liste de prestation de serment et que d'autres documents nous dénoncent comme réfractaires. La proportion des conformistes tomberait à 40 % et celle des non-conformistes atteindrait 60 %. »

Mais M. Jolivet ne croit pas encore que l'on puisse s'en tenir là. On savait avant lui que les tableaux officiels étaient entachés de grosses inexactitudes. Il ne semble pas que l'on soit encore allé assez loin dans les efforts de rectification que pour l'honneur de

la vérité, — et je puis bien ajouter : pour l'honneur du clergé de France, — il était possible de faire.

« En somme, déclare M. Jolivet, sans avoir la prétention de donner des indications absolument précises, nous croyons tenir largement compte de toutes les chances d'erreur en affirmant que tous les serments, réunissant les diverses conditions requises par l'Assemblée nationale, pour l'ensemble du clergé du Vivarais qui y était soumis, doivent osciller autour de 30 à 35 % et les refus de serment ou serments entachés d'illégalités diverses atteindre ou dépasser 65 % » (p. 279).

Il est assez étrange que, pour appuyer ces tentatives de rectifications, l'on n'ait jamais, à ma connaissance, recouru à une sorte de vérification relativement précise : à savoir le nombre de prêtres constitutionnels qui sont entrés en 1801 dans les cadres de l'Eglise concordataire.

Si les prêtres assermentés avaient été presque la moitié du clergé de France en 1791, on devrait retrouver cette quasi-moitié, ou à peu près, au moment de la soudure des deux tronçons du clergé de France, en 1801.

Sans doute, il y a ceux qui se sont « déprêtrisés », suivant le vilain mot alors en usage. Mais ils ne furent sûrement qu'une minorité presque infime. Les émigrés, d'autre part, eurent à subir tant de souffrances, ils furent l'objet, lors de diverses tentatives de rentrée en France, de tant de persécutions, que leur nombre devait être très clairsemé au temps du Concordat.

Or, il semble bien que le nombre des « constitutionnels » entrés dans le clergé concordataire, en 1801, ait été notoirement inférieur à celui des insermentés. Dans son bel ouvrage sur *Le Clergé de France pendant la Révolution* (t. III, p. 530 et s.), l'abbé A. Sicard essaie de donner une statistique. Il s'appuie sur l'enquête du ministre Chaptal, quelques jours après la signature du Concordat. Les prêtres étaient rentrés en masse. Ceux qui n'avaient jamais émigré osaient se montrer au grand jour.

Les préfets pouvaient établir le chiffre des prêtres présents dans leurs départements respectifs. C'est d'après leurs réponses que Chaptal bâtit son rapport. Nous possédons toutes les réponses des préfets. Nous pouvons donc établir le compte des prêtres département par département.

Beaucoup de préfets notent cependant que « les insoumis se cachent pour l'exercice du culte » et que « les fonctionnaires publics n'ont pu les connaître en aussi grand nombre que les prêtres soumis. » On sait que pour l'Ardèche, notamment, le préfet Cafarelli ne donne les noms que de 49 prêtres, alors que le culte était rétabli dans tout le département.

Bref, M. Sicard croit pouvoir conclure qu'il y avait 28.000 prêtres en France, en 1801, dont 6.000 constitutionnels. De ces derniers, la moitié seulement exerçait le ministère.

On peut donc estimer que sur le total des prêtres qui existaient

en France en 1789, un peu plus de la moitié étaient morts en 1801. Et comme il n'y a pas de raison de croire que la mort ait frappé plus fort dans les rangs des constitutionnels que sur les autres, on est en droit d'admettre que les 6.000 survivants de l'Eglise assermentée sont au moins la moitié du clergé total de cette Eglise. Et s'il n'y a eu que 10.000 à 12.000 assermentés contre 40.000 non-assermentés (desquels environ 30.000 émigrèrent et environ 10.000 restèrent en France en se cachant) on arrive à cette conclusion que les assermentés définitifs, c'est-à-dire n'ayant pas rétracté, ne furent que la cinquième partie du total du clergé paroissial, soit 20 %.

Ce n'est là qu'une ébauche de calcul. J'exprime le vœu que les chercheurs le reprennent. Ce n'est pas le moindre intérêt d'études minutieuses et précises comme celle de M. Jolivet, que de nous y inviter et de nous fournir un point de départ utile.

II. — La thèse complémentaire de M. Jolivet décrit, en des pages très alertes et très vivantes, la chouannerie des montagnes du Vivarais. Il y eut là une série d'insurrections et de coups de main, il y eut aussi une organisation contre-révolutionnaire qui rappelle celle de la Vendée. Il suffit de lire le sujet du livre pour en dire l'intérêt palpitant. C'est de l'histoire pure et c'est dramatique à la façon d'un roman.

S'il est permis, dans des études aussi soignées que celles que je recense, de signaler quelque menue inexactitude, je noterai qu'à la page 19 du premier volume, l'auteur suppose que les biens nobles ne payaient pas la dîme et que cette dernière ne pesait que sur les biens roturiers. Cette assertion est formellement contraire à ce que dit M. Marion dans son *Dictionnaire des Institutions de la France*, art. Dîme : « La dîme était absolument universelle : les terres de la noblesse, les terres patrimoniales des ecclésiastiques eux-mêmes y étaient soumises... Le souverain lui-même était astreint à payer la dîme... Quand Louis XVI fit enclore de murs le petit parc du château de Versailles, il indemnisa les décimateurs. »

L. CRISTIANI.

J. GALLERAND. — *Les Cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher* (1794-1802). — Blois, Grande imprimerie de Blois, 22, rue du Poids-du-Roi, 1929. In-8° de XXXVIII-803 pages. Prix : 50 francs.

M. l'abbé Gallerand, professeur au grand séminaire de Blois, s'est proposé d'étudier les réactions du sentiment religieux en Loir-et-Cher pendant la crise aiguë de la Révolution. Il examine successivement l'application dans ce département des décrets contre les prêtres et les religieux : la détention, l'exil, et, pour les plus braves et les plus zélés, la vie cachée et le ministère clandestin; la formation de l'Eglise constitutionnelle, victime de son

alliance avec l'Etat; et enfin l'essor et la décadence des cultes révolutionnaires.

M. Gallerand trace un rapide portrait de l'évêque de Blois, Alexandre-Amédée de Lauzières de Thémines, figure caractéristique de ce qu'il est convenu d'appeler un prélat d'ancien régime. Hautain et fier, mais d'esprit droit et de ferme doctrine, il pousse à l'extrême le respect des principes, de ses principes; et avec la même intransigeance qu'il avait condamné la Constitution civile du clergé, il refusa de se démettre de son siège en 1801 et prit la tête de la Petite-Eglise. Vivant dans un beau et vaste palais qu'il avait enrichi d'une bibliothèque de 70.000 volumes et d'une galerie de tableaux estimable, il se contentait pour lui-même d'une chandelle et d'une chaise de paille.

Quand on étudie de près les réactions provoquées par les lois religieuses de la Révolution, on ne peut qu'être frappé de l'influence prépondérante des personnalités fortes sur la masse qui se laisse volontiers conduire. Sur 430 prêtres séculiers du Loir-et-Cher, curés, vicaires, professeurs ou aumôniers exerçant des fonctions officielles en janvier 1791, près des deux tiers prêtèrent le serment, les réfractaires furent en majorité des prêtres du district et surtout de la ville de Blois, ils subirent tout naturellement l'influence de M. de Thémines; par contre ceux de Sologne imitèrent plus volontiers M. de Jarente — ils venaient à peine d'être détachés du diocèse d'Orléans — et optèrent pour le serment.

A cette absence relative d'opinions personnelles dans le clergé correspond, à bien plus forte raison, un flottement parmi les fidèles. La masse des paroissiens tenait à sa religion, mais aussi à ses prêtres et à ses églises. Là où le curé non-conformiste était resté, la population, en grande majorité, priait avec lui, et, s'il était combatif, luttait avec lui, mais là où le curé était devenu schismatique, on le suivait aussi; selon une expression, tirée des états de catholicité établis un peu plus tard, mais qui est également vraie pour la période de la Terreur : « tout prêtre leur est égal ». Les questions de serment et de schisme sont pour eux confuses ou même lettre close. Le peuple, qui voit simplement et en gros, désire « pratiquer sa religion », et sa religion c'est celle de son curé.

Ce qui excitait, en Loir-et-Cher, les passions des Terroristes du Comité central et de la Société populaire c'était le soulèvement de la Vendée. Ils craignaient à la fois « l'arrivée des brigands » et le soulèvement de la population, et cela sans raison, car l'opposition ne se manifestait que par une propagande de feuilles pieuses, par des murmures, voire des chansons, mais rien qui dût ou qui pût légitimement alarmer les partisans du nouveau régime. Les prêtres infirmes reclus furent relâchés au bout de trente mois.

Après avoir raconté les premiers succès du culte constitutionnel, M. Gallerand a bien montré pourquoi et comment il était ap-

pelé à disparaître en vertu de sa logique interne, par une laïcisation progressive, comme il était naturel, surtout en ces heures troublées où le pouvoir législatif, entraîné par la fièvre de sa croissance trop rapide, devait constamment se dépasser lui-même et exagérer ses interventions dans le domaine ecclésiastique. Il a su, par une série d'exemples judicieusement choisis, qui forment un chapitre excellent, faire voir l'asservissement progressif du clergé et la suppression des dévotions qui, si elles ne sont qu'un élément accessoire du culte aux yeux de l'Eglise, constituent, pour les fidèles, une partie importante de leur vie et de leurs pratiques religieuses. Puis, dans une revue méthodique, l'auteur met admirablement en lumière les étapes qui vont de la laïcisation à la proscription des objets du culte et bientôt à la disparition du culte lui-même.

Deux conceptions de l'Eglise s'opposaient, incarnées en deux chefs, Thémines, Grégoire; l'un qu'on avait peu aimé était en Espagne, exilé, l'autre qui recueillait à Paris les sourires du pouvoir, avait conquis la sympathie de la population, et il restait fidèle à sa foi au milieu des dangers, son clergé n'était pas très inférieur au clergé fidèle. L'Eglise constitutionnelle qui, dès sa naissance, s'était écartée de la règle en se donnant à elle-même sa loi, devait la voir s'élargir tous les jours jusqu'à la dissolution, et Grégoire, malgré ses brillantes qualités, devait finalement voir triompher les idées de Thémines exilé.

M. Gallerand a fort bien analysé l'état d'âme des traditeurs de tous les degrés depuis ceux qui, honteux, livrent sans commentaires leurs lettres de prêtrise, pour sauver misérablement leur vie, jusqu'à ceux qui les brandissent avec enthousiasme, heureux de se « déprêtriser » et déclarant vouloir suivre désormais « l'appel de la bonne nature », en prenant femme.

Le livre de M. Gallerand, qui lui a servi de thèse pour le doctorat d'Université, aurait tenu une place honorable parmi les thèses pour le doctorat ès-lettres, comme M. A. Mathiez le faisait remarquer lors de la soutenance en Sorbonne. C'est un travail clair, bien divisé, et, ce qui ne gâte rien, bien écrit. Sa documentation est extrêmement riche et probablement exhaustive. L'auteur a consulté toutes les sources tant religieuses que civiles et les registres de catholicité de toutes les paroisses du département. Malgré cette abondance de renseignements, on ne le sent pas submergé sous leur masse, les documents bien digérés sont presque invisibles, noyés dans un texte clair et ferme, qui se lit comme un roman et peut être consulté comme un dossier d'archives. Car, ce qui n'est pas moins remarquable, M. Gallerand garde partout une juste modestie, faisant parler le document avec une belle impartialité d'historien sans se substituer à lui, ni sans en écraser le lecteur. Ce qui ne l'empêche pas, après avoir exposé les faits, d'en tirer finalement des conclusions qu'on ne songe pas à discuter.

Georges COOLEN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

André Monglond. *La France révolutionnaire et impériale.* Annales de Bibliographie méthodique et description des livres illustrés. Tome I. Années 1789 et 1790. Grenoble, Arthaud, 1930. In-8 de xvii-1329 pages, avec gravures.

En même temps qu'il publiait son *Préromantisme,* M. André Monglond mettait la dernière main à un travail de quinze années : ce ne sera rien moins que la recension complète de tous les ouvrages parus entre 1789 et 1815. En voici le premier tome. Inutile de dire quels services il va rendre aux chercheurs. Ses treize cents pages renferment la liste des écrits innombrables qui germent sous l'ondée révolutionnaire : pamphlets, journaux, romans pédants, sentimentaux et lubriques, rééditions de classiques et de « philosophes », manuels de théologie et polémiques autour de la Constitution civile, tous nous sont énumérés à leur tour, et leurs particularités signalées : lorsqu'ils manquent à la Bibliothèque nationale, on nous indique où les trouver, en France, à l'étranger, voire dans les collections privées; le classement minutieux permet de connaître, en un clin d'œil, tout ce qui se rapporte au même objet; un index alphabétique, que renfermera le dernier volume, achèvera de nous orienter. La présentation somptueuse du livre, comme celle du *Préromantisme,* mérite tous les éloges.

Auguste Viatte.

Mgr Jean-Baptiste Pelt. *Etudes sur la Cathédrale de Metz. Textes extraits des Registres capitulaires (1210-1790).* Metz, Imprimerie lorraine, 1930. In-folio de xx et 465 pages, avec 7 planches hors texte. Prix : 125 francs.

Notre *Revue* (tome XV, 1929, p. 204 et suiv.) a rendu compte du grand ouvrage du P. Thiriot sur les épitaphes de la cathédrale de Metz. Cet ouvrage inaugurait une série d'*Etudes* dont un second volume vient de paraître, édité par les soins de Mgr Pelt, évêque de Metz. Ce sont des extraits tirés presque tous des registres capitulaires conservés dans les archives de la cathédrale dont la collection ne comprend pas moins de cinquante-sept volumes qui vont de 1344 à 1790. Par malheur, cette collection comprend une double lacune, l'une de 1461 à 1505, l'autre de 1645 à 1666. Cette dernière est surtout à regretter, car elle se rapporte au temps où Bossuet était archidiacre de Metz et doyen du chapitre; en outre, la perte est relativement récente, puisque Floquet, dans ses *Etu-*

des sur la vie de Bossuet (Paris, 1855), cite à plusieurs reprises les délibérations de cette époque.

Dans ce grand recueil, Mgr Pelt a choisi les textes qui intéressent l'histoire de la cathédrale, notamment les travaux de construction et de réparation à l'édifice, le mobilier cultuel, les vitraux, les orgues, etc. Les travaux une fois décidés et commencés, se poursuivaient régulièrement par les architectes, les maîtres d'œuvres, les facteurs d'orgues, les verriers et autres ouvriers. Ce qui domine donc ici, c'est la question financière : il fallait trouver des ressources pour une œuvre à laquelle ni la ville ni le souverain ne semblaient s'intéresser. Les extraits des registres sont complétés par un petit nombre de textes tirés d'autres manuscrits. Les textes les plus anciens sont deux bulles de papes et une lettre de l'évêque Louis de Poitiers (n° 1-5). Le pape Honorius III accorde vingt jours d'indulgence à ceux qui, le mercredi après la Pentecôte, visiteront la cathédrale et donneront une aumône pour son achèvement (2 décembre 1220); Alexandre IV permet d'affecter pendant un certain temps à la fabrique les revenus des prébendes qui viendraient à vaquer (3 janv. 1257 et 15 mars 1260). L'évêque Louis de Poitiers s'adresse à tout son clergé, régulier et séculier, pour lui demander l'organisation de quêtes dans le diocèse et accorde aux donateurs plusieurs faveurs spirituelles, notamment une indulgence de quarante jours (n° 5).

Chaque texte publié est précédé d'un sommaire analytique et est accompagné, quand c'est nécessaire, de notes historiques et géographiques. L'édition vaut surtout par les études placées au commencement et à la fin de l'ouvrage, sur l'organisation du chapitre et les maîtres de fabriques (p. XIV-XX), sur les évêques de Metz du Ve au XVIIIe siècle et sur les membres du chapitre depuis le début du XIVe siècle jusqu'à la Révolution. Nous apprenons, entre autres détails, que le chapitre de la cathédrale qui avait cinq dignitaires : princier, doyen, grand-chantre, chancelier et trésorier, quatre archidiacres et quatre offices (cerchier ou *circator*, supprimé en 1601, écolâtre, aumônier et coûtre ou *custos*), n'eut jamais de théologal ni de pénitencier avant la Révolution. Quand Clément XIII écrivit à Mgr de Montmorency-Laval dans la bulle qui le nommait au siège de Metz (6 avril 1761) : « volumus... theologalem ad pænitentiarum præbendas ad præscriptum Concilii Tridentini instituas », le chapitre protesta contre cette clause, et l'on passa outre. Nous apprenons aussi que le jeune Bossuet n'obtint son canonicat qu'après deux sentences de parlement, l'une donnée à Toul (27 juin 1641), l'autre à Paris (25 févr. 1642). C'est en présence de Mgr Bedacier, évêque suffragant de Metz, que le futur évêque de Meaux, qui n'était encore que sous-diacre, prononça le 9 septembre 1649 le panégyrique de saint Gorgon. Devenu doyen du chapitre (17 septembre 1664), le grand orateur renonça à la dignité de « grand archidiacre » qu'il possédait depuis 1654 pour la céder à son père. Celui-ci, après la mort de sa

femme, s'était engagé dans la cléricature — la simple tonsure y donnait accès —, et c'est sans doute, trompé par ce titre de « grand archidiacre » que l'abbé Le Dieu (*Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, Paris, 1856, p. 602), *affirme* qu'il avait été élevé au diaconat. Les documents originaux et les Registres le nomment « clericus diœcesis Lingonensis » sans plus; Bénigne Bossuet, reçu comme archidiacre le 21 août 1665, renonça à son tour à cette dignité le 29 mars 1667, quelques mois avant sa mort, survenue le 17 août (PELT, p. 387).

Le volume se termine par une triple table alphabétique très détaillée des noms de personnes, de lieux et de matières. Parmi les planches, on remarquera celle qui représente le maître-autel de la cathédrale au XVIe siècle : elle est tirée d'une *Topographie française ou Représentation de plusieurs villes, châteaux... de France* dessinée par Claude Chastillon (Paris, 1614). Trompé par l'inscription : « Table d'hostel de St Estienne en la ville de Metz », Fr. X. Kraus, dans son ouvrage *Kunst und Altertum in Lothringen* (Strasbourg, 1889, p. 337), supposait qu'il s'agissait de la façade de l'Hôtel de ville, mais c'est bien l'autel principal de la cathédrale Saint-Etienne avec le « tabernacle pour mettre les joyaux », érigé en 1537 et achevé le 8 novembre 1539; on y distingue nettement les trois « fenêtres » ou « armoires » où l'on renfermait les croix, reliquaires, manuscrits, etc. (voir n° 458 et n° 851).

G. ALLEMANG.

Saint François DE SALES. *Introduction à la vie dévote.* Texte établi par Charles FLORISOONE [Les Textes français]. Paris, F. Roches, 1930. 2 vol. in-12 de LI-168 pages et 215 pages

M. Charles Florisoone, qui collabora longtemps à l'édition des œuvres de saint François de Sales établie par les religieuses du premier monastère de la Visitation d'Annecy, semblait particulièrement qualifié pour donner une bonne édition de la célèbre Introduction à la vie dévote, et il n'y a pas manqué. Ces deux volumes, qui se présentent sous un aspect agréable et un format maniable, nous apportent la pensée définitive de l'auteur, puisque le texte est celui de 1619, le dernier revu par le saint. L'orthographe ancienne a été respectée; on n'a donné ici qu'un choix de variantes entre l'édition définitive et l'édition princeps de 1609. Les lecteurs se reporteront pour plus ample information à l'édition d'Annecy de dom Mackey.

Une excellente notice biographique rectifie quelques dates admises jusqu'ici d'après des documents récemment mis à jour par l'édition d'Annecy. Elle est suivie d'une brève étude sur l'Introduction elle-même, ses différentes éditions contemporaines du saint ou posthumes, sa doctrine, son plan, ses sources, sa langue et son style. Dans ce dernier chapitre, M. Florisoone signale une fois pour toutes des expressions employées par l'évêque de Genève et avertit le lecteur qu'il ne relèvera en note que les mots

et les tournures moins fréquentes. Une note bibliographique donne la liste chronologique des œuvres de saint François de Sales, les éditions des œuvres complètes, les biographies du saint et une bibliographie de l'Introduction à la vie dévote.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Cahiers de doléances des corps et corporations de la ville d'Alençon pour les Etats généraux de 1789, publiés par René Jouanne... (Collection des Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). Alençon, Imprimerie alençonnaise, 1929. In-8° de lxxxviii-168 pages.

Parmi les trente-quatre cahiers publiés ici, la plupart émanent de corporations d'arts et métiers et ne concernent que des revendications d'ordre professionnel; à ce titre, elles ont leur intérêt pour l'histoire économique, ainsi que la très substantielle introduction dans laquelle l'auteur a étudié l'état de ces corporations à la fin de l'Ancien Régime. Au point de vue qui nous occupe spécialement dans cette revue, on notera les vœux des cahiers du présidial et de la commune d'Alençon pour la réduction du nombre des maisons religieuses et l'emploi des biens rendus disponibles pour les besoins de l'état; l'établissement de bureaux de charité dans toutes les paroisses et la dotation d'une maison de charité avec les mêmes revenus, demandés par les juges-consuls. Le principal du collège suggère que les bénéfices ecclésiastiques soient chargés de pensions pour augmenter les honoraires des professeurs. La commune d'Alençon voudrait voir supprimer les tributs payés à la cour de Rome et réformer les abbayes et prieurés commendataires; enfin plusieurs cahiers demandent la soumission des ordres privilégiés aux m[illegible]es impôts que le tiers-état.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

ART CHRÉTIEN

Donald Lindsay Galbreath. *A treatise on ecclesiastical Heraldry. Part I. Papal Heraldry.* Cambridge, W. Heffer and Sons, 1930. In-4° de xx-118 pages, 6 planches et 196 figures. Prix : 2 livres 2 shillings.

L'existence de sujets neufs, même en héraldique, peut surprendre : l'ouvrage de M. D. L. Galbreath prouve que des matières en apparence rebattues réservent encore au chercheur une ample moisson de découvertes. En dehors des articles de revues, deux volumes seulement ont été, de nos jours, consacrés à l'héraldique ecclésiastique : l'un est le *Treatise on ecclesiastical Heraldry* du Rev. Dr. J. Woodward, paru en 1894 et devenu introuvable; l'autre est l'ouvrage d'un héraldiste français, le baron du Roure de Paulin : *L'Héraldique ecclésiastique* (Paris, Daragon, 1911, in-4°), lequel renferme d'excellents aperçus, mais la matière ne saurait être qu'effleurée en quarante pages, illustrations comprises !

Le premier volume de M. Galbreath est consacré à l'étude des emblèmes de la Papauté — clés, tiares, *ombrellino* — et des blasons particuliers des papes. Des chapitres sont consacrés à la charge de gonfalonier de l'Eglise, aux listes imprimées ou manuscrites de blasons pontificaux, et à des notices sur les origines des papes.

L'écusson de l'Eglise fut d'abord chargé d'une croix cantonnée tantôt de 4, tantôt de 8 clés. La croix disparaît ensuite pour faire place à 2 clés d'abord adossées, puis posées en sautoir. Le pape les fait alors figurer au-dessus de son écu personnel, sous la tiare, puis l'usage prévaut de les placer derrière celui-ci; il est encore en vigueur. De nos jours, les clés surmontées de la tiare forment les armes de la *Città del Vaticano*. La tiare, évolution du *camelaucum*, d'abord sorte de pain de sucre blanc, s'enrichit d'un, puis de deux cercles d'orfèvrerie. Boniface VIII, pontife fastueux, paraît avoir inauguré le troisième, qui s'est conservé depuis. Nos papes français d'Avignon en consacrent l'emploi comme cimier de l'écu du Pape, à la place d'une couronne temporelle. Ces somptueux objets, dont plusieurs doivent avoir été des chefs d'œuvre, ont mal résisté aux malheurs des temps. Des 8 tiares existant aujourd'hui, la plus ancienne remonte seulement à Grégoire XIII. Certaines ont connu de piquantes aventures, dont le lecteur s'instruit avec profit. L'*ombrellino*, ou pavillon, parasol pointu, rayé de jaune et de rouge, porté devant le Pape, figure à partir de 1521 sur les monnaies frappées *sede vacante*, et depuis cette époque sur les médailles frappées en temps de conclave par le Cardinal camerlingue. Les familles qui avaient donné un pape prirent l'habitude de s'en servir comme de cimier ou de l'incorporer à leurs armoiries.

L'étude des monuments héraldiques laissés par les Papes nous permet d'admirer toute une série d'œuvres d'art peu connues, empreintes d'abord de la sobre élégance médiévale, puis de l'art plus recherché du *quattrocento*. Le lecteur français y trouvera d'estimables témoignages du goût qui régnait à la cour d'Avignon, et chacun admirera de belles œuvres, comme celles des figures 95, 96, 102, 154. Les grands papes du XVIe siècle se montrent fastueux en héraldique comme en toute chose (fig. 164, 167). Le XVIIe siècle donne quelques beaux monuments, mais le sens héraldique est perdu (fig. 184). Le XVIIIe connut d'autres soucis; du XIXe mieux vaut ne rien dire; de nos jours enfin, une école à tendances archaïsantes donne des œuvres dignes d'intérêt. Signalons au lecteur fatigué d'astragales, de rinceaux et de cartouches, un écusson émaillé du XIVe siècle conservé à Florence et reproduit sur la figure 24. Il porte simplement les clés de l'Eglise; c'est certainement un des plus beaux monuments de l'art héraldique de tous les temps.

La charge de gonfalonier qu'étudie le chapitre VIII a sa place ici, car le titulaire chargeait son écu d'un pal aux armes de

l'Eglise. — Les collections de Blasons pontificaux, dont les plus anciennes remontent au XVIe siècle, permettent à l'auteur de passer en revue les productions de ce genre dans les différents pays. L'ensemble est bien bas. — Les notices sur les Papes depuis Innocent III, qui terminent le volume, donnent l'état actuel de la science sur la famille et les armes de chaque pontife. Elles pourront être consultées avec fruit, car elles apportent plus d'un détail peu connu.

La présentation du volume est excellente et le format choisi se prêtait à l'abondance des illustrations. Celles-ci animent le texte et la qualité du tirage les rend plus attrayantes encore. Souhaitons que M. D. L. Galbreath donne bientôt la suite de son *Traité*. Les historiens comme les archéologues lui en sauront gré.

Comte CHANDON DE BRIAILLES.

L'abbé Gabriel LORIDON. *A propos de la couronne héraldique et du titre de prince des évêques de Tarentaise et de Maurienne* (Extrait des *Archives héraldiques suisses*, 1930). In-4° de 4 pages.

Un décret de la S. Congrégation consistoriale, en date du 15 janvier 1915, impose aux prélats quelques restrictions en matière héraldique. En voici le dispositif : « Sanctitas Sua hoc edi jussit consistoriale decretum quo Patriarchae, Archiepiscopi et Episcopi omnes, tam residentiales quam titulares, in posterum, in suis sigillis et insignibus seu armis, itemque in edictorum inscriptionibus, titulos nobiliares, coronas, signa aliasque notas saeculares quae nobilitatem propriae familiae vel gentis ostendant, addere penitus prohibentur, nisi forte dignitas aliqua saecularis ipsi episcopali aut archiepiscopali sedi sit adnexa, aut nisi agatur de ordine equestri S. Joannis Hierosolymitani aut Sanctissimi Sepulchri » (*Acta apostolicae Sedis*, 1915, p. 172).

Le sens de ce décret n'est point partout très clair. C'est qu'il est toujours difficile de latiniser les termes héraldiques. C'est peut-être aussi que la Congrégation a voulu laisser place à une certaine liberté d'interprétation. Que faut-il entendre par « signa et aliae notae saeculares quae nobilitatem propriae familiae vel gentis ostendant » ? Ce pourraient être bien des choses. Du moins comprend-on que le décret a visé les anciens titres *féodaux* (mal appelés titres *nobiliaires*) et les couronnes qui en sont les marques; qu'il a décidé que désormais pourraient seuls en faire usage les prélats aux sièges desquels quelque titre laïque était attaché.

M. Loridon pense que par là les évêques de Tarentaise et de Maurienne sont autorisés à porter le « titre de prince » et à timbrer leur blason d'une « couronne ducale ». Leurs devanciers, l'archevêque de Tarentaise et l'évêque de Maurienne, ont reçu, au XVIIIe siècle, du roi de Sardaigne, l'un le titre de prince d'Aiguebelle, l'autre le titre de prince de Conflans et de Saint-Sigismond, en échange de quelques droits de souveraineté qu'ils tenaient du Saint-Empire. M. Loridon estime que ces titres ont

passé régulièrement aux prélats actuellement pourvus des sièges de Tarentaise et de Maurienne : 1° en vertu de la bulle de nouvelle érection des deux diocèses qui avaient été supprimés en 1801, et que Léon XII reconstitua, en 1825; 2° en vertu des actes diplomatiques qui ont uni la Savoie à la France et qui garantissent, en principe, les privilèges du clergé savoisien.

En revanche, M. Loridon refuse aux évêques du reste de la France, nos contemporains, les titres et les insignes des dignités séculières qui ont jadis appartenu aux prélats dont ils occupent les sièges. Il les leur refuse sous prétexte que le Concordat a créé des diocèses tout nouveaux, et que Pie VII, en réorganisant l'Eglise de France, a « fait table rase du passé » et a « consacré la suppression des anciens droits et privilèges de cette Eglise ».

Il ne me semble pas que les traces du passé aient été complètement effacées en France par le Concordat. Les circonscriptions diocésaines ont été modifiées, mais la hiérarchie générale des églises a été conservée. En ce qui touche les titres honorifiques, quelques prélats n'en portent-ils pas qui remontent à des temps très anciens ? Certains se disent primats de telle ou telle région. Si le Concordat avait fait « table rase » du passé, comment n'aurait-il pas aboli de telles distinctions ?

Je comprends d'autant moins la différence que veut établir M. Loridon entre la Savoie et le reste de la France, à l'égard des titres des évêques et des insignes qui s'y rapportent, que l'un des textes qu'il invoque pour démontrer la continuité des privilèges des prélats savoisiens, manifeste un changement considérable dans le statut de ces derniers. Léon XII, en 1825, a bien restauré le siège de Tarentaise, mais à titre d'évêché, et il a subordonné cet ancien siège métropolitain à l'archevêché, tout récemment créé, de Chambéry. De part et d'autre, il s'est produit des changements analogues. Si ces changements laissent subsister les droits honorifiques des évêques en Savoie, pourquoi ne les laisseraient-ils pas subsister dans la France entière ?

Bien entendu, les marques de dignités civiles qui pourraient être jointes aux armoiries des évêques, en vertu d'anciens droits appartenant à leurs sièges, ne vaudraient qu'à titre de souvenirs; ils n'indiqueraient aucune autorité réelle, aucune prétention à une autorité quelconque. Il en est de même des couronnes de duc, de comte ou de baron que placent sur leurs armes les personnes dont les ancêtres ont été, dans les siècles passés, réellement pourvus de duchés, comtés ou baronnies.

Sur quelques points de détail, M. Loridon aurait pu donner des indications utiles. Pour la plupart, ses lecteurs ne comprendront pas pourquoi c'est la couronne de *duc* qui marque la dignité de *prince* octroyée aux prélats savoisiens par le roi de Sardaigne. Il aurait fallu dire que les évêques de Tarentaise et de Maurienne ont conservé un usage italien. En Italie, il n'y a qu'une même couronne pour les ducs et les princes.

On aurait aimé à savoir aussi quels faits historiques ont déterminé le choix des titres de prince d'Aiguebelle et de prince de Saint-Sigismond et de Conflans.

Max PRINET.

Robert DORÉ. *L'art en Provence* (L'art français). Paris, Les Beaux-Arts, 39, rue de la Boëtie et Van Oest, 1929. In-4° de VIII-122 pages, 478 héliogravures et 31 fig. dans le texte.

Dans la magnifique collection de l'*Art français* que dirige M. Georges Wildenstein, M. Robert Doré vient de publier un beau volume, luxueusement illustré, sur l'art en Provence, dans le Comtat Venaissin et dans le comté de Nice. On connaît le plan de ces belles publications, dont le texte, signé par des spécialistes, est commenté de si heureuse manière par un admirable choix de clichés le plus souvent inédits. Rien de plus aisé, de tels livres en main, de s'initier à l'art d'une province dans ses différents domaines : tel est d'ailleurs le but de la collection. La vue d'ensemble donnée par l'exposé liminaire est accompagnée d'une copieuse bibliographie et complétée par les notices des planches.

Nous ne parlerons ici que de la partie du livre consacrée à l'art religieux. M. Doré a judicieusement divisé ce chapitre en plusieurs périodes : périodes pré-romane, romane, gothique et classique. Il indique les caractères généraux de l'école romane de Provence, l'élévation et le plan habituels des églises de cette époque et insiste sur leur mode de couverture. Les églises gothiques sont habilement classées en deux catégories : celles, très simples, qui sont élevées suivant les traditions locales, et celles qui reflètent au contraire un style emprunté à celui du nord de la France. L'explication historique de cette influence septentrionale eut sans doute gagné à être davantage mise en valeur. Enfin le moins qu'on puisse dire de l'étude consacrée aux églises de la période classique, c'est qu'elle est à peu près neuve : on en saisit ainsi tout l'intérêt. Les aperçus de l'auteur sur la sculpture et la peinture en Provence doivent aussi être mentionnés.

Nous avons déjà parlé avec éloge de l'importance et de la qualité de l'illustration. Cette abondance de planches a eu pour résultat de comprimer parfois à l'excès les dimensions des notices explicatives de ces dernières. Il n'est que juste d'ajouter d'ailleurs que des séries entières de photographies, réunies par l'auteur avec un rare discernement archéologique, ont une telle valeur didactique que la simple juxtaposition de clochers, de nefs ou de coupoles nervées de même type équivaut à toute une dissertation. Félicitons donc, pour terminer, M. Doré de son bel ouvrage qui aidera à mieux faire comprendre la Provence artistique à ceux qui la connaissent déjà — ils sont rares —, et qui la découvrira à la légion des voyageurs trop pressés des grandes routes et du littoral.

Jean VALLERY-RADOT.

HISTOIRE GÉNÉRALE

C. G. Picavet. *La Diplomatie française au temps de Louis XIV, 1661-1715.* Paris, Félix Alcan, 1930. In-8° de xii-339 pages. Prix : 50 francs.

« Essai de synthèse sur une base mouvante » (p. xii), tel est le caractère que l'auteur lui-même reconnaît à son livre, et c'en est aussi la critique la plus juste et la plus pénétrante. La principale difficulté a dû être en effet de délimiter et de définir le sujet. M. Picavet l'a essayé en donnant à son ouvrage comme sous-titre : *Institutions, mœurs et coutumes.* Mais comment codifier des Institutions qui se présentent dans un continuel devenir, sans cesse modifiées par la volonté absolue du souverain ou par son activité plus ou moins grande ?

La diplomatie régulière est née du démembrement de la chrétienté européenne en états rivaux, d'ambitions divergentes et de principes opposés. Elle est un produit de la Renaissance et de la Réforme. Que la ferme direction de Louis XIV et de ses ministres ait imposé une marche plus régulière à des procédés déjà employés dans toute l'Europe; qu'on en ait alors tiré « le maximum de rendement », nous le savions déjà. Aussi le livre I : *Organisation centrale de la diplomatie française,* n'ouvre aucune perspective nouvelle sur le Conseil d'Etat, les secrétaires d'Etat des étrangers, l'action personnelle du roi dans la diplomatie.

Plus utile sans doute paraîtra le livre II : *Les relations diplomatiques de Louis XIV avec les puissances étrangères.* Il rassemble les traits saillants touchant le choix, le genre de vie et le mode d'emploi des ambassadeurs; traits connus, mais jusqu'ici épars dans une foule de Mémoires ou d'études particulières, et que l'histoire narrative est souvent obligée de laisser de côté. Il est à remarquer que Louis XIV laïcise largement le personnel diplomatique. Il ne voulait pas d'hommes d'Eglise au gouvernement, et il en a employé de moins en moins dans les ambassades. Bonzy, Forbin-Janson, Polignac sont presque des exceptions.

Avec le livre suivant : *La politique extérieure de Louis XIV, principes et moyens d'action,* l'auteur retombe sous la dépendance étroite des œuvres historiques déjà connues et classées; il a donc plus de peine à s'y tailler un domaine propre et à dégager l'originalité de ses recherches. A noter cependant le chapitre V : *La propagande française à l'étranger,* que l'on est tenté de trouver trop court, et qui aurait pu être beaucoup plus nourri, la matière étant encore à peu près intacte.

Dans le livre IV : *La diplomatie de Louis XIV au travail,* l'auteur met en lumière ce que nous connaissons déjà : comment Louis XIV déclarait la guerre et signait la paix. C'est un effort assez mal récompensé, que de chercher à grouper, sous des titres d'allure générale, des faits aussi différents entre eux que les cir-

constances dont ils sont entourés et qui échappent, par leur diversité même, à toute classification abstraite. Le chapitre IV : *Le français et les langues étrangères dans la diplomatie au temps de Louis XIV*, se borne à établir que les négociateurs parlaient en leur langue quand ils n'en savaient pas d'autre, et se voyaient obligés de recourir souvent à un interprète. La seule langue à peu près universelle était encore le latin. C'est seulement au XVIIIe siècle que le français, grâce à l'éclat et à la diffusion de notre littérature, commence de s'imposer comme langue diplomatique. Enfin les deux derniers livres, V et VI : *Les questions économiques* et *L'opinion publique*, forts courts, ne mènent guère également qu'à des conclusions fragmentaires ou négatives.

On regrette de ne pas trouver dans les tables un index des noms propres. Joint au sérieux appareil bibliographique de l'ouvrage, c'eût été un témoignage de l'information très étendue et très consciencieuse de l'auteur, autour d'un sujet difficile à étreindre.

E. LAVAQUERY.

Henri REGNAULT. *Les ordonnances civiles du chancelier Daguesseau. Les donations et l'ordonnance de 1731.* Paris, Recueil Sirey, 1929. In-8° de XIX-666 pages. Prix : 120 francs.

Dans son *Histoire du droit civil français*, P. Viollet relevait jadis l'intérêt que présentent les ordonnances royales, non seulement pour l'étude de l'ancien droit, mais encore pour celle du droit moderne. La lecture du présent ouvrage fera mieux comprendre la profonde vérité de cette parole.

M. H. Regnault, qui a entrepris une étude approfondie des ordonnances civiles du chancelier Daguesseau, nous donne dans ce volume le résultat de ses recherches sur la première en date de ces ordonnances, celle de 1731, relative à la matière des donations. Après un exposé, très fouillé, de la diversité de jurisprudence jusqu'alors existant entre les Cours souveraines du royaume par rapport aux donations, et que Daguesseau a eu précisément pour but de supprimer, M. Regnault fait l'historique de l'ordonnance de 1731, et en suit les destinées jusqu'au Code civil. Celui-ci n'a guère fait, en ce qui concerne les donations, autre chose que reproduire, et parfois de façon textuelle, les règles posées par l'ordonnance.

Dans la préface magistrale qu'il a écrite pour l'ouvrage de M. Regnault, l'éminent civiliste qu'est M. Capitant, se demandant ce que vaut pour le temps actuel cette législation vieille de deux cents ans, répond que « les prescriptions de l'ordonnance méritent d'être conservées, car les raisons qui les ont fait établir valent encore pour le temps présent. » La préparation et la rédaction de l'ordonnance de 1731, note encore M. Capitant, peuvent être citées comme modèle de travail législatif. Et ainsi s'explique la « pérennité » de cette vieille ordonnance, « fruit de la sagesse de nos pères ».

D'une importance capitale pour l'histoire du droit civil français, l'ordonnance de 1731 ne présente pour l'histoire de l'Eglise de France qu'un intérêt médiocre. Mais d'ailleurs il importe de remarquer que cette ordonnance ne réglemente point la matière des donations tout entière. Elle laisse notamment de côté ce qui a trait aux incapacités de donner et de recevoir. Il était en effet dans les intentions du chancelier Daguesseau de consacrer à cette matière des incapacités de donner et de recevoir une ordonnance spéciale, qui aurait été commune aux donations et aux testaments. Ce projet ne fut pas réalisé. En étudiant d'après le questionnaire adressé par Daguesseau aux Cours souveraines, les diverses incapacités de donner et de recevoir, M. Regnault expose l'état de la question relativement aux religieux profès et aux communautés. En ce qui concerne ces dernières, il remarque justement que la question, simplement amorcée par Daguesseau dans le questionnaire sur l'ordonnance ainsi projetée, devait être plus tard reprise par lui, et tranchée, au reste, dans un sens très rigoureux, par le célèbre édit du 25 août 1749, relatif aux établissements et acquisitions des gens de mainmorte.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

R. Le Forestier. *La Franc-Maçonnerie occultiste au* XVIIIe *siècle et l'ordre des Elus Coens.* Paris, Dorbon aîné, s. d. In-8° de 576 pages. Prix : 45 francs.

Cet important ouvrage retrace l'histoire et la doctrine de l'ordre maçonnique que fonda Martinès de Pasqually, vers 1760, en France. Par la valeur de leurs recrues — un Saint-Martin, un Cazotte — et par l'originalité de leur mystique, les Elus Coens méritent de retenir l'intérêt : ils ont exercé sur la théosophie du XVIIIe siècle une action considérable, et d'autant plus étonnante que leur fondateur paraît un illettré. M. René Le Forestier ne nous apporte point de documents nouveaux; mais il groupe tous ceux qui parurent avant lui; nul n'avait encore entrepris cette besogne de synthèse. Seuls manquent les textes récemment publiés par M. Vulliaud (*Les Rose-Croix lyonnais au* XVIIIe *siècle*) et nos *Sources occultes du Romantisme,* postérieures, semble-t-il, à l'élaboration de son livre. Peut-être le plan laisse-t-il à désirer. Il eût mieux valu, croyons-nous, présenter Martinès de Pasqually, et même indiquer la structure et les avatars de son Ordre, avant d'exposer sa pensée. Cette pensée curieuse s'apparente avec celle d'autres théosophes antérieurs ou contemporains : la source en est identique, un néo-platonisme transmis par la Cabbale : admettrons-nous que Martinès l'ait puisée directement aux écrits rabbiniques ? Fût-il Juif, comme, après Franck, M. Le Forestier le suppose ? Un mystère plane sur ses origines. Des historiens l'ont cru effectivement « Juif espagnol ou portugais ». Nous avons discuté jadis leurs arguments, qui ne nous ont pas convaincu; il nous semblait préférable de nous rallier à l'hypothèse de M. Gus-

tave Bord, qui voit en Martinès un pur Français du Dauphiné ; nous proposions de l'appeler « Martin Pasqual », comme l'a fait un des correspondants de son disciple Willermoz. Hypothèse, sans doute : mais plus vraisemblable que l'autre, nous semble-t-il, malgré la démonstration brillante par laquelle M. Le Forestier tente de nous convaincre. S'agissait-il, comme on nous le suggère, d'un converti venu d'Israël ? L'explication est ingénieuse, mais il faudrait nous en rendre sûrs; et nous ne voyons pas qu'elle soit nécessaire pour interpréter une doctrine dont les éléments se retrouvent auparavant chez un Fludd, un Boehme, un Saint-Georges de Marsais. Le déclin et la rupture de l'Ordre font aussi l'objet d'un récit minutieux. M. Le Forestier révoque en doute, à bon droit, certaines listes qu'on a dressées de ses membres. Nous lui signalerons cependant que Prunelle de Lière a bien fait partie des Elus Coens : voir ses papiers à la Bibliothèque de Grenoble. En revanche, Gérard de Nerval, et sa notice sur le *Diable amoureux,* ne constituent pas une source sûre : la « prophétesse Broussole », dont il est question p. 563, se nommait en réalité Suzette Labrousse; le *Procès de Cazotte* (cf. p. 555) figure en tête des *Œuvres complètes* de cet auteur; et l'on pouvait relever que ses dernières paroles : « Je meurs comme j'ai vécu, fidèle à Dieu et à mon roi », ne font que reproduire la devise mise par les initiés sur leur correspondance.

Livre fort utile, au total, et dont la lecture s'impose aux spécialistes de cette époque et de cette école.

Auguste VIATTE.

Edouard GASC-DESFOSSÉS. *La Révolution française.* Tome III : *La Convention;* tome IV : *Le Directoire et le Dix-huit Brumaire.* Paris, Beauchesne, 1929. 2 vol. in-8° de 811 et 356 pages. Prix : 30 et 15 francs.

Ces deux volumes terminent la nouvelle histoire de la Révolution par M. Gasc-Desfossés. Ils sont abondamment illustrés, mais l'iconographie, presque toute de fantaisie romantique, n'offre pas la même valeur documentaire que dans les deux volumes précédents.

Quant au texte, le même jugement s'impose : compilation sans air et sans ordre, informations périmées ou unilatérales. L'ordre chronologique même, auquel l'auteur semble surtout s'appuyer, n'est pas observé. Comme type du désordre qui règne dans le récit, on peut citer, entre autres exemples, le chapitre XXVII du tome III : *Le Dauphin est-il mort au Temple? Les faux Louis XVII. L'affaire de Quiberon* (*janvier 1794-juin 1795*). On y suit jusqu'à leur mort Hervagault, Phélippeaux, Persat et Naundorff. Mais on y raconte aussi le soulèvement de Jean Cottereau, étroitement lié au sort de la grande armée vendéenne, qu'il faut aller chercher quatre cents pages plus haut, au chapitre IX. La campagne de 1795 racontée au chapitre XXV du tome III, ne retrouve son achè

vement qu'au chapitre II du tome IV. La campagne de Bonaparte en Italie s'interrompt à la page 65 du tome IV, pour laisser la place à Babeuf, aux Théophilanthropes, etc., et ne reprend son cours qu'à la page 89. L'expédition d'Egypte n'a pas une meilleure fortune. Comment qualifier un pareil mélange ? Les faits militaires, les événements politiques, à être ainsi tronçonnés et dispersés, perdent, on le comprend aisément, une grande partie de leur sens et de leur intérêt.

Du style, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne revêt aucune personnalité. Il est fâcheusement bigarré sous l'influence des emprunts et des lectures de l'écrivain; il passe fréquemment de la déclamation à la plate banalité. Trop souvent on y rencontre des phrases de cette force : « La duchesse d'Angoulême, qui devait être sa sœur, n'a jamais reconnu son frère (t. III, p. 702).

Si l'on en croit le prospectus, M. Gasc-Desfossés paraît être convaincu que « l'histoire de la Révolution est sans doute écrite, racontée de façon définitive, étant donné les œuvres magistrales qu'elle a inspirées ». C'est une assez forte illusion. Qu'a-t-il donc voulu faire ? — « *Juger* l'époque. » Nous ne pouvons conseiller de s'en tenir à ce jugement, du moins aux lecteurs qui cherchent, dans l'histoire, autre chose qu'une vaine distraction et qu'une pâture quelconque pour la curiosité.

E. Lavaquery.

BIOGRAPHIES

Monseigneur Julien. *Saint François de Sales* (Les Grands cœurs). Paris, E. Flammarion, 1929. In-16 de 237 pages. Prix : 12 francs.
Victor Giraud. *Sainte Jeanne de Chantal* (Les Grands cœurs). Paris, E. Flammarion, 1929. In-16 de 223 pages. Prix : 12 francs.

Saint François de Sales est, je crois, le dernier livre que nous donna Mgr Julien. Il a voulu mettre à la disposition d'un public étendu une biographie du grand évêque de Genève qui fût d'une lecture aisée; aussi la théologie tient-elle une place fort minime dans son ouvrage. La vie du saint est exposée avec clarté et simplicité, mais le manque d'appareil scientifique n'en nuit pas à la valeur historique; le savant et regretté prélat a su faire bénéficier son œuvre de sa profonde érudition et agrémenter les fruits de ses recherches d'une écriture facile et limpide. On peut regretter qu'il n'ait pas assez insisté sur le côté difficile, parfois même mortifiant et héroïque à la fois, de la direction spirituelle de l'apôtre savoyard; il ne dégage pas assez François de Sales de l'idée d'un saint mondain, que se font de lui les profanes. Mais, en bon psychologue qu'il était, le défunt évêque d'Arras s'est surtout appliquer à développer certains côtés de la vie intérieure de François. Etudiant à Paris, il insiste sur l'inquiétude que fit naître dans son âme le dogme de la prédestination. Nous suivons l'évolution de son esprit vers Dieu, à Paris d'abord, à Padoue ensuite, évolution

qui le conduira, après être demeuré chaste au milieu des mœurs légères de ses compagnons d'études, à prendre la soutane dès son retour dans sa patrie.

Avec la mission du Chablais, le récit de Mgr Julien prend l'aspect d'une épopée. Lorsque, en 1594, François entreprend de ramener ce pays à son ancienne foi, il n'y reste pas cent catholiques. Sa première campagne, en hiver, est un désastre : une seule conversion; encore est-ce un ancien catholique. Mais dès le printemps de 1595, il se rallie plusieurs membres de l'aristocratie et vient poursuivre jusque dans Genève ses controverses avec les pasteurs protestants. En quelques charmantes pages, l'auteur nous montre la douceur et la mansuétude de François faisant merveille, là où la violence avait échoué pour ramener les calvinistes du Chablais.

Parmi tant d'aspects divers de saint François, Mgr Julien n'oublie pas le fondateur de l'Académie de Florimontane; il nous le montre toujours ami des lettres et des sciences, dans ses rapports avec le président Favre.

Bien entendu, une partie de l'ouvrage est consacrée à sainte Jeanne de Chantal, à sa vie et à ses rapports avec le saint. Le livre de M. Victor Giraud souffre peut-être quelque peu d'avoir paru dans la même collection que *Saint François de Sales*, et presque en même temps. Il ne laisse pas, dans sa première partie, de faire double emploi avec lui, et raconte, avec plus de détails, les mêmes événements. La seconde partie décrit avec soin l'activité religieuse de la mère de Chantal et la suit dans ses multiples déplacements à travers la France du sud-est, semant les filiales de la maison mère d'Annecy. Après la mort de François de Sales, la voici consacrant toutes ses forces à obtenir sa canonisation, à maintenir son esprit et sa règle parmi les Visitandines, à développer l'ordre de la Visitation. Psychologue lui aussi, M. Victor Giraud met en lumière la douce et délicate figure de Jeanne de Chantal; la clarté, la précision et l'élégance de son récit le rangent désormais, à côté de Mgr Bougaud, parmi les meilleurs biographes de la sainte.

J. Lavaud.

Henri Lavedan, de l'Académie française. *La belle histoire de Geneviève.* Paris, Plon, 1929. In-16 de 279 pages. Prix : 12 fr.

M. Lavedan nous apporte là une sorte de mystère, un long drame déroulé en quinze actes, où se trouvent représentés, parmi les paysages de Nanterre et du Paris du ve siècle, les moments les plus émouvants d'une vie belle et sainte. L'inspiration est élevée, le dialogue aisé, abondant, tout semé de jolis traits. Quoique l'histoire n'intervienne qu'en servante, pour fournir la matière que l'imagination façonne avec une légitime liberté, elle est mise adroitement à contribution; dans des pages comme celles

où Tortulus fait une terrifiante description d'Attila et de ses Huns, plus d'un lecteur estimera qu'elle n'est pas en somme traitée avec beaucoup plus de désinvolture que dans certains ouvrages d'historiens professionnels.

H. Waquet.

Elie Maire. *La vie errante d'un Montagnard comtois*. Paris, P. Téqui, 1930. In-12 de xxx-311 pages. Prix : 12 francs.

C'est l'histoire, que nous aurions souhaitée moins romancée et écrite avec plus de simplicité, de Charles Maire (1814-1865), paysan comtois, originaire de Doubs près Pontarlier. Il essaya de la vie religieuse d'abord à la Trappe de la Grâce-Dieu, puis à l'abbaye de Sept-Fons. L'expérience le convainquit qu'il n'était pas fait pour la stabilité conventuelle.

Au cours d'un pèlerinage aux sanctuaires de Mariastein et de Einsiedeln, la Madone lui révéla sa véritable vocation. Il sera un pèlerin pénitent. « Il voyagera sur un parcours déterminé, en des conditions à fixer. Il ne devra pas sortir de France. Il restreindra ses visites aux sanctuaires dédiés à la Madone. A l'étape comme en route, il devra vivre de pain et d'eau, passer la nuit sur la dure à l'endroit où la nuit l'aura surpris. Toutefois à la saison rigoureuse, il pourra prendre abri sous un toit modeste. Enfin l'interdiction de mendier lui était signifiée. » Sa famille devait lui fournir une rente qui ne dépassera jamais cent francs. Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, approuva la mission expiatrice de Charles Maire à qui il donna un règlement avec l'obligation de venir chaque année se soumettre à une visite canonique. Charles Maire se mit en route en septembre 1850. Pendant neuf ans, bravant toutes les intempéries de la nature il visita, en s'imposant les plus dures mortifications, les églises mariales de l'est, du nord, de l'ouest, du midi et du centre de la France. Terrassé par la fatigue, âgé seulement de cinquante ans, il mourut en odeur de sainteté à l'hôpital de Voiron.

René Delègue.

Victor Féli. *Mgr Anger-Billards et Barbey d'Aurevilly*. Paris, Lethielleux, 1929. In-16 de 140 pages.

Original, intransigeant, Mgr Anger-Billards, chapelain de Notre-Dame de la Délivrance en Normandie, était fait pour s'entendre avec l'auteur des *Diaboliques*. Il nourrissait pour lui une admiration que l'écrivain lui rendait en confiance. Si la correspondance qu'on nous donne aujourd'hui par extraits ne nous apprend rien de bien neuf sur Barbey lui-même, elle nous permet du moins de connaître un de ses amis les plus fidèles.

Auguste Viatte.

Mgr Besson. *La vie et la mort du Père d'Alzon.* Paris, Maison de la Bonne Presse, 1930. Brochure de 71 pages.

En l'honneur du cinquantenaire de la mort du P. d'Alzon, la Maison de la Bonne Presse vient de rééditer « la courte biographie, écrite au lendemain même de sa mort par son évêque Mgr Besson, dans une lettre adressée au clergé du diocèse de Nîmes ». Le P. d'Alzon, fondateur des Augustins de l'Assomption, fut une grande figure du clergé de France au siècle passé. Sous Louis-Philippe il lutta avec ardeur pour la liberté de l'enseignement et il consacra sa vie à l'éducation de la jeunesse dans son collège de l'Assomption de Nîmes. Cette brochure, bien qu'intéressante, vise plus l'édification que l'érudition historique.

René Delègue.

Marguerite Perroy. *Léon XIII.* Marseille, Editions Publiroc, 1930. In-12 de 250 pages. Prix : 9 francs.

En deux cent cinquante pages Mademoiselle Perroy a synthétisé, avec autant de hardiesse que de talent, la vie et le pontificat de Léon XIII. Avec une sobre et précise élégance, elle a décrit les divers aspects de l'action religieuse, politique et sociale de ce grand pape. Aux prises avec un pareil sujet il était difficile d'être bref et complet : Mademoiselle Perroy a su l'être parfaitement.

René Delègue.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Elie Maire. *Aux avant-postes de la chrétienté. Histoire des Instituts religieux et missionnaires.* Paris, P. Lethielleux, 1930. In-8° de xii et 340 pages. Prix : 25 francs.

L'auteur a voulu donner sur les instituts religieux un « répertoire concis, pratique, facile à manier et à consulter ». A cet effet, il expose, en suivant l'ordre chronologique, les origines, le but de la fondation, l'extension et l'état actuel des différents ordres et instituts religieux et joint pour chacun une courte bibliographie. C'est la reproduction des notices, en partie remaniée, publiées récemment dans le *Dictionnaire des Sciences religieuses.* Le livre s'adresse aux personnes désireuses « d'acquérir en peu de temps une équitable idée de la vie religieuse et missionnaire ». C'est pourquoi on s'étonne que l'auteur n'ait pas parlé de *tous* les instituts de religieux et de religieuses existant en France ou dans nos colonies. Parmi les congrégations purement diocésaines à l'origine, quelques-unes qui ont pris un essor extraordinaire ne sont pas même nommées, telles les congrégations de Saint-Joseph de Cluny, de Saint-Joseph de Lyon, du Bon Pasteur d'Angers, de la Doctrine chrétienne, de Saint-Charles de Nancy, de Marie-Réparatrice, etc. Nous regrettons aussi qu'on ait passé sous silence

les congrégations originaires des diocèses de Metz et de Strasbourg. Enfin, l'absence d'une table alphabétique rend les recherches difficiles parmi tant d'instituts religieux énumérés par l'auteurs[1].

G. ALLEMANG.

Emil Clemens SCHERER. *Die Kongregation der Barmherzigen Schwestern von Strassburg* (Forschungen zur Kirchengeschichte des Elsass. Band II). Sarralbe, Colportage catholique, 1930. In-8° de xx-410 pages.

Le cardinal Armand-Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg (1704-1749), animé du désir de relever l'état lamentable des hôpitaux de son diocèse, songeait à y établir des religieuses; mais il avait besoin de Sœurs parlant et comprenant la langue des hospitalisés, et on ne put lui en procurer. Il jeta donc lui-même les fondements d'une nouvelle congrégation en envoyant, au printemps de 1732, cinq jeunes Alsaciennes à la maison-mère des Sœurs de Saint-Paul de Chartres pour qu'elles pussent s'y former à la vie religieuse et à leur vocation de charité. Quatre d'entre elles revinrent le 21 juin 1734, accompagnées de deux Sœurs de Saint-Paul, dont l'une devait être la première supérieure et l'autre la maîtresse des novices du nouvel institut. Le cardinal de Rohan, qui d'ordinaire résidait à Saverne, leur confia l'hôpital de cette ville. Peu à peu les vocations arrivèrent, de nouvelles fondations furent acceptées, et en 1790 les Sœurs étaient chargées du soin des malades et d'autres œuvres de bienfaisance dans sept maisons situées dans les villes les plus importantes de l'Alsace. La Révolution arrêta l'essor, mais vers 1820 le développement devint très rapide. Des maisons qui devinrent elles-mêmes des maisons-mères, essaimèrent en Autriche, au Tyrol, en Bavière, au Wurtemberg, en Westphalie, en Hongrie, en Roumanie, en Serbie, etc.; quelques-unes des fondations se rattachèrent aux Filles de Charité de Paris. En 1854, la Congrégation, qui avait reçu l'approbation civile par une ordonnance royale de 1828 sous le nom officiel de « congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg », prit possession de sa nouvelle maison-mère, située rue de la Toussaint à Strasbourg. L'Institut fut approuvé à Rome le 10 août 1870. En 1929, il y avait 3403 Sœurs et 253 novices en 406 maisons, réparties entre les provinces de Strasbourg, Fulda, Mayence et Fribourg en Brisgau, sans compter une centaine de sœurs dans les douze maisons de la province de France, fondée en 1928. Les congrégations filiales sorties de la maison de Strasbourg, dont quelques-unes sont restées purement diocésaines et dont d'autres ont reçu

1. P. 38. Nous croyons que le nom officiel de la congrégation missionnaire bénédictine est « Sainte-Ottile », et non « Sainte-Odile ». Il y a aussi des Sœurs bénédictines missionnaires de Sainte-Ottile (fondées en 1885; en 1925, on y comptait 127 sœurs), congrégations distinctes des Sœurs missionnaires de Saint-Benoît, mentionnées p. 44-45.

l'approbation de Rome, comptaient plus de 20 000 religieuses en 1 700 maisons.

Cette histoire des Sœurs de la Toussaint, comme on les appelle souvent d'après le nom de la maison-mère, et celle de M. Pfleger sur les Sœurs de Niederbronn (voir *Revue d'hist. de l'Eglise de France*, t. XIV, 1927, p. 395) forment un chapitre important de l'histoire de la Charité en Alsace au XIXe siècle.

G. ALLEMANG.

Louis-Henri CHAMPLY. *Histoire de l'abbaye de Cluny*, troisième édition. Paris, Librairie centrale des Sciences, 29, quai des Grands-Augustins, 1930. In-16 de 367 pages et 75 dessins : 30 fr.

Cette troisième réédition d'un livre paru à Macon en 1866, est illustré de 75 dessins à la plume, faits selon d'anciennes gravures ou d'après nature, par M. René Champly, le fils de l'auteur.

S. G.

HISTOIRE LOCALE

Th. KLAUSER et R. S. BOUR. *Un document du IXe siècle. Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil.* (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, tome XXVIII, 1929). Metz, Arts graphiques, 1929. In-8° de 143 pages avec deux planches.

En 1928, M. Th. Klauser découvrit, sur une feuille d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale (ms. lat. n° 268), la liste des stations quadragésimales de l'église de Metz, c'est-à-dire « une liste des églises messines où l'évêque devait successivement célébrer la sainte messe depuis le premier jour du carême jusqu'au samedi avant le dimanche de Quasimodo ». M. Klauser examine la date du manuscrit et de la feuille en question — reproduite sur les deux planches — et y rattache une courte étude sur les stations à Metz (p. 1-14). Le manuscrit, qui date sûrement du IXe siècle, montre qu'à cette époque, l'organisation des « stations » est terminée à Metz. Ces stations, attestées pour le VIIe et le VIIIe siècle, et dont on trouve des traces pour le VIe, furent probablement introduites dès les premiers temps de l'église messine, grâce à l'influence romaine. Outre les trente-sept églises différentes mentionnées pour les cinquante-deux jours de station, il y en avait encore d'autres, en dedans comme en dehors des remparts, dont l'existance avant l'an mil est certaine. M. Bour, professeur au grand séminaire de Metz, consacre une notice à chacun des soixante-quatre sanctuaires connus, en donnant d'abord la bibliographie et les dénominations successives, la topographie et l'histoire. Nous voulons seulement noter ici que, pour l'histoire de la cathédrale de Saint-Etienne, l'auteur aboutit aux con-

clusions suivantes : La construction de la première église de Metz, vu le titulaire et les reliques, doit se rattacher à l'invention du corps du protomartyr en 415. Cet édifice, qui résista à l'assaut des Huns en 451, fut successivement réparé, remanié et embelli, mais ne fut remplacé par une construction entièrement neuve que sous l'évêque Thierry Ier (1004-1047). Parmi les saints, patrons de ces églises, se trouvent les noms de Bénigne, Avit, Epvre, Ferroy (Ferréol), Gorgon, Martin, Médard, Polyeucte, Privat, Quentin, Remi (lequel existait très probablement déjà en 587), Simplice ou Supplice (lisez Sulpice), Symphorien, Victor, Vincent, etc. Si dans les éclaircissements topographiques et historiques, il reste encore des points obscurs, le lecteur est toujours mis à même de juger des conclusions de l'auteur, qui n'affirme rien sans de bonnes preuves.

G. Allemang.

Martial Griveaud. *L'exploitation des mines et la métallurgie dans la région Haut-Saônoise au moyen âge et sous l'ancien régime.* Vesoul, ancienne imprimerie Cival, 1929. In-8° de 8 pages.

Travail précis et documenté, qui établit que dès 1265, Jean de la Roche, fait donation à l'abbaye de Bellevaux de dîmes et du droit d'exploitation des mines de Cendrey et de la Tour de Scey. Le plus ancien fourneau établi en Franche-Comté serait celui de la Romaine (commune de Pont-de-Planches), créé en 1310 par l'abbaye de la Charité. Aujourd'hui forges et immeubles de l'ancienne abbaye, qui, à plusieurs titres (archives et bâtiments), méritent de retenir l'attention des historiens, sont la propriété de la famille Gourgaud, dont l'un de ses membres, le baron Gaspard, fut le compagnon et le secrétaire de Napoléon Ier.

M. Pigallet.

Jean Trembdot. *Le prieuré et la seigneurie de Rantigny (Oise), avec une introduction par le baron Ernest Seillère, ouvrage publié sous le patronage de la Société des antiquaires de Picardie.* Amiens, au Musée de Picardie, 1929. In-8° de 427 pages.

Cet ouvrage, imprimé aux frais de l'auteur, a été mis, sur sa demande, sous le patronage de la Société des antiquaires de Picardie, mais se trouve absolument en dehors de la série des publications ordinaires de cette Société. C'est pourquoi nous le signalons à part. Le premier chapitre (p. 13-47) est consacré au prieuré de Saint-Césaire de Rantigny, ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Fuscien près d'Amiens; le second (p.49-67), aux possessions ecclésiastiques situées sur la commune; et le troisième (p. 69-129) à la cure, contenant la liste des curés et leur histoire de 1539 à 1793.

Georges Durand.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Société des Antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique.
Tome XV, liv. 281-283; Saint-Omer, 1930, in-8°, pp. 1-104.

A. Demont : *Document sur Dom Louis Charpentier, abbé de Blangy* (1713), p. 5-7. Ravages de la guerre de Succession d'Espagne dans les terres de l'abbaye sises entre Arras et Douai.

J. Deschamps de Pas : *Le traitement de la rage et la dévotion à saint Hubert dans la région de Saint-Omer*, p. 12-26. — Curieuse étude : familles prétendant descendre de la lignée de saint Hubert et inscrivant jusque dans leurs contrats de mariage le pouvoir de guérir la rage ; donneurs de *répit* pensionnés par les villes; lettres de sauvegarde délivrées par l'abbé de Saint-Hubert en Ardennes; clefs de saint Hubert; traitement de la rage sur les hommes et sur les chiens; criminels condamnés à faire un pèlerinage à Saint-Hubert, etc.

J. Deschamps de Pas : *Construction d'une chapelle à l'ermitage de Wisques*, p. 9. En 1463. — *Un cartulaire des abbayes de Clairmarais et de Blendecques*, p. 44-45. Recueil des plus précieux, existant à Bruxelles dans la bibliothèque du marquis de Beauffort.

Dr Lanselle : *La chronique d'Alard Tassar, religieux de Saint-Bertin*, p. 47-63. Sources de cette chronique. Extraits. L'auteur, Alard Tassar, est mort en 1517.

A. Gastoué : *Chapelains-chantres pontificaux au* xve *siècle, originaires du diocèse de Thérouanne*, p. 80-81.

J. Deschamps de Pas : *Jetons audomarois inédits*, p. 100-104, dont certains paraissent avoir servi à l'église Saint-Jean de Saint-Omer. Addition utile à l'ouvrage d'Hermand sur la numismatique audomaroise.

Société académique de Boulogne-sur-Mer. — Bulletin trimestriel.
Tome XII, livr. 1 et 2; Boulogne, 1929-1930, p. 1-192.

Th. Mermet : *Le premier Boulonnais créé prélat romain : Mgr Jules Lefèvre* (1816-1875), p. 31-41. — *Ll très-honorée Mère Louise, des Sœurs Franciscaines de Calais (1799-1864)*, p. 42-50. — *Mgr Adolphe Duchenne* (1813-1881), p. 51-60. Fondateur et premier supérieur de la congrégation des Franciscaines de Calais, à laquelle, soutenu par l'évêché, il réunit bon gré mal gré les divers couvents de Franciscaines du diocèse actuel d'Arras. — *Notes sur un fragment de sculpture à l'église de Saint-Léonard*, p. 142-143. Dans ce morceau très incomplet du xviie siècle (lisez xvie), l'auteur croit retrouver une partie d'une Descente de croix. — *Cierges bénits, chandelles bénites*, p. 144-145. Anciens usages du cierge de la Chandeleur.

R. Rodière : *Excursion archéologique de la Commission départementale des Monuments historiques et de la Société académique*, p. 104-115. Détails sur l'église de Saint-Léonard. Rectifications aux notices publiées sur le prêche des Huguenots à La Haye de Nesle. Ce manoir n'ayant

passé en mains protestantes que le 13 février 1604, aucun massacre n'a pu y être commis à la Saint-Barthélemy (1572), malgré des récits controuvés.

R. Rodière : *Catalogue des sceaux-matrices du Musée de Boulogne*, p. 155-190. La sigillographie religieuse est très-largement représentée dans ce recueil, illustré d'excellents dessins du Dr Gros.

R. Rodière.

FLANDRE

NORD

Comité Flamand de France. — 1° Annales. Tome XXXVII, 1930.

E. de Coussemaker : *Chants populaires des Flamands de France*, xxxii-442 pages. Réimpression, précédée d'un avant-propos de M. l'abbé Paul Bayart, d'un ouvrage publié en 1855, très précieux pour le folklore. Des cent cinquante chants qui y sont recueillis, vingt-sept sont des Noëls ou des cantiques, huit ont trait à certaines fêtes ou cérémonies religieuses, sept sont des chansons de sainte Anne.

2° Bulletin. Année 1930.

P. Vanbesien : *Une chapelle dédiée à Notre-Dame de Consolation aux environs d'Hazebrouck*, p. 204-205. Située sur l'ancienne voie qui allait d'Ypres à Thérouanne, elle date du xviiie siècle.

C. Looten : *Les Clarisses anglaises de Gravelines*, p. 206-209. De Pauvres Clarisses anglaises fondèrent un couvent à Gravelines en 1612, et y restèrent jusqu'en 1795; elles y revinrent en 1814 pour y demeurer jusques en 1838. Les Ursulines qui leur succédèrent, conservèrent avec leurs archives les portraits de plusieurs abbesses ou religieuses clarisses; lors de leur propre expulsion en 1905, elles les emportèrent en Angleterre à Greenwich. La liste des professions et des décès des clarisses est imprimée dans le vol. XIV des publications du *Catholic Record Society*.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Tome XXXIII, Lille, 1930.

F. Beaucamp et D. Leleu : *Les découvertes archéologiques de Comines*, p. 297-323. Etude des tombes polychromées du xve siècle découvertes en 1925, suivie d'observations concernant l'ancienne collégiale détruite par la guerre de 1914-1918.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome LXXVII, 1930.

E. Delval : *Les vicissitudes d'un beffroi*, p. 151-181. Histoire du clocher de l'église Saint-Martin de Cambrai dont les Cambrésiens firent leur beffroi en 1477, peu après que sa construction fut achevée.

Revue du Nord. Tomes XV et XVI, 1929-1930.

J. Peter et Dom Poulet : *Le recrutement et l'installation des curés constitutionnels dans le département du Nord en 1791 et 1792*, p. 269-286. Fragment du Tome I d'un ouvrage publié depuis : *Histoire religieuse du département du Nord pendant la Révolution*.

A. de Saint-Léger : *Le sarcophage de Douai renfermant les restes de Southworth*, p. 47-49. Le 15 juillet 1927, fut découvert à Douai un sarcophage contenant un corps embaumé; il apparut que ce corps était celui d'un prêtre catholique anglais ayant subi le martyre en Angleterre et ramené à Douai. Le R. P. Purdie de Saint-Edmunds College affirma que c'était celui de John Southworth qui fut martyrisé à Tyburn en 1654, à l'âge de 62 ans. Mais l'expertise médicale concluait que le corps était celui d'un personnage de 45 ans. Ne serait-ce pas celui d'Edmund Cathericke, martyrisé en 1642, alors qu'il n'avait que 37 ans ?

Bulletin d'Etudes de la province de Cambrai.

1° Bulletin. Tomes XXIX et XXX, 1929-1930.

Th. Leuridan : *Miscellanées révolutionnaires*, p. 218-236, 31-41. Continuation d'une publication, sans références, de notes concernant surtout l'histoire religieuse de la Révolution à Lille et dans l'arrondissement. — *La confrérie de Saint-Georges des arbalétriers de Seclin*, p. 236-261. Statuts de 1714, 1758, 1797, 1808; liste de ses dignitaires; détails sur ses coutumes. — *Un manuscrit du* xve *siècle des Archives municipales de Roubaix*, p. 48-70. Livre d'heures de Jacques de Luxembourg (?-1487), petit-neveu du bienheureux Pierre de Luxembourg; à l'analyse du livre on a joint quelques hymnes en latin et en français. — *La chapellenie de Notre-Dame des Affligés en l'église Saint-Martin de Roubaix*, p. 85-93. Fondée le 30 août 1729.

H. Dubrulle : *Curés du* xive *siècle des paroisses formant le diocèse actuel de Lille*, p. 43-47. Liste établie d'après le récent ouvrage de dom Berlière : *Les collectories pontificales des anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai au* xive *siècle*.

2° Recueil. Tomes 28, 29 et 30, 1929 et 1930.

Joseph Gennevoise : *L'abbaye de Viccoigne de l'ordre des Prémontrés. I. La paroisse de Raismes*, de 1129 à 1789, tome 28, p. 1-274. En 1129, fut fondée dans la solitude de la forêt de Vicoigne située entre l'Escaut et la Scarpe, une abbaye de Prémontrés. Pour protéger les religieux le comte de Hainaut, Baudouin IV éleva, un peu plus tard, un château-fort à quelque distance de l'abbaye; ce fut l'origine de la paroisse de Raismes, d'où se détacha en 1244 celle d'Aubry. Les prémontrés de Vicoigne furent au cours des âges les apôtres de la forêt de Vicoigne. L'auteur étudie les relations de l'abbaye avec les comtes de Hainaut d'abord, puis celles de leurs successeurs qui furent seigneurs de Raismes de 1289 à 1789; il décrit ses édifices religieux, fait l'inventaire de ses richesses mobilières, trésorerie, bibliothèque, etc. Il en arrive ensuite à la paroisse de Raismes dont il retrace l'histoire jusque en 1800; un chapitre curieux est celui consacré à l'exploitation de la houille qui commence au xviiie siècle. Vient en appendice la liste des abbés, souvent avec leur épitaphe, depuis le fondateur Guarin en 1129 jusque à Jean Grenier qui mourut en 1812, celles des principaux fonctionnaires, des religieux, puis celle des notabilités de Raismes, curés, vicaires, châtelains-baillis, etc., etc.

Joseph Gennevoise : *L'abbaye de Vicoigne de l'ordre des Prémontrés. II. Exposé analytique de ses archives*, tome 29, p. 1-296. Après un court préambule sur les chroniques et archives de l'abbaye, sur son histoire économique, sont décrits ses biens répartis sur la rive gauche de l'Escaut en Ostrevent et en Flandre, sur la rive droite de l'Escaut dans le

Hainaut et le Brabant, enfin dans le Vermandois. En appendice est publié le *Catalogue des archives dressé par le frère Benoît Duchâteau vers la fin du* XVIII*e siècle*, catalogue dont l'original est entre les mains de l'auteur.

J.-B. CROQUET : *Histoire de Grandmetz (Hainaut)*, tome 30, p. 1-216. Dans la deuxième partie de la monographie de cette commune belge du Hainaut, est exposée l'histoire de la paroisse qui remonte à l'époque féodale : deux centres religieux existaient au XII*e* siècle, l'un dans la seigneurie principale, l'église Saint-Martin, l'autre à Dameries, la chapelle des moines dépendant de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Description de l'église du XV*e* siècle, des chapelles et calvaires du village; liste des curés et vicaires.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai.

12 oct. 1929-18 oct. 1930.

M. CHARTIER : *Le clergé constitutionnel dans plusieurs décanats actuels de l'arrondissement d'Avesnes*, p. 503-504, 512-516, 525-528. Il était dans les soixante-trois paroisses composé de curés, vicaires, anciens religieux qui avaient prêté le serment, ou de prêtres ordonnés par l'évêque constitutionnel. Tous semblent avoir abdiqué les fonctions sacerdotales, les uns avec satisfaction, les autres sans enthousiasme; huit seulement se marièrent. Certains abdicataires reprirent leurs fonctions sous le Directoire; la plupart entrèrent ensuite dans le clergé concordataire. — *Note complémentaire sur le clergé constitutionnel dans plusieurs des décanats actuels de l'arrondissement d'Avesnes*, p. 346-348. Nouvelles précisions qui élèvent de huit à onze le chiffre des curés constitutionnels qui se marièrent; quatre d'entre eux firent ensuite régulariser leur situation; trois autres moururent réconciliés avec l'Eglise. — *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire dans les paroisses du décanat actuel de Bavai en 1791*, p. 287-288, 299-300, 322-324. — *Les vicaires des paroisses du décanat de Bavai en 1791*, p. 357-360.

L. GUIOT : *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire dans les paroisses de l'archiprêtré de Cambrai. Décanat de Cambrai* (Notre-Dame), p. 647-648, 7-8; 19-20, 262-264; *Décanat de Cambrai* (Saint-Géry), p. 369-372, 381-384; *Décanat d'Avesnes-lez-Aubert*, p. 395-396, 406-408. *Décanat de Caudry*, p. 431-432. — *Contribution à l'histoire de l'Eglise constitutionnelle du département du Nord* (1790-1802), p. 463-468, 475-478, 490-492, 503-504, 515-516. Après avoir indiqué les étapes de la carrière de l'évêque constitutionnel Primat, l'auteur dresse la liste de ses vicaires épiscopaux, celle des membres du Presbytère ou Conseil épiscopal du diocèse du Nord qui fut créé à Lille le 10 mai 1797.

Chanoine J. PETER et dom POULET : *Moines et curés à portion congrue dans la région du Nord à la veille de la Révolution*, p. 561-564, 574-576. Fragment du tome I de l'ouvrage paru depuis : *Histoire religieuse du département du Nord sous la Révolution*. — *Le 14 juillet et les troubles populaires dans le diocèse de Cambrai*, p. 160-165, 175-180. Autre fragment.

M. LÉVÊQUE : *Un prêtre d'Avesnes célèbre à Varsovie. Pierre Baudouin*, p. 270-272. Pierre Baudouin (1688-1768), prêtre de la Mission, originaire d'Avesnes, arrivé en Pologne en 1717, se distingua à Varsovie par son extraordinaire charité; l'une des rues de la ville porte son nom.

Semaine religieuse du diocèse de Lille.
22 oct. 1929-19 oct. 1930.

L. Detrez : *L'odyssée d'un dominicain lillois fusillé à Mons le 29 thermidor an II*, p. 642-644, 679-680. Il s'agit du père Richard, né en 1711, qui écrivit plusieurs ouvrages contre les philosophes. — *Figures d'apôtres*, p. 49-55, 61-64. Fragment d'un ouvrage consacré à Mère Nathalie, fondatrice de la congrégation des Filles de l'Enfant-Jésus (1778-1858). — *La Flandre missionnaire*, p. 759-764, 789-795. Intéressant par sa liste de missionnaires de toutes les époques.

Union Faulconnier. Tome XXVI, année 1929.

L. Lemaire : *Les Jésuites à Dunkerque jusqu'au régime français* (1600-1662), p. 1-132. De Bergues où ils s'étaient établis en 1599, les Jésuites arrivèrent de bonne heure à Dunkerque pour y enseigner le catéchisme. Bien qu'ils se heurtassent à l'opposition du Magistrat et du clergé de la ville, ils eurent un local dès 1608. En 1612, ils eurent une résidence qui dépendit d'abord de Bergues, devint autonome en 1618. En 1620, des classes s'ouvrirent; la résidence se transforma en collège en 1631; la construction d'une église fut commencée en 1632. Ici, comme en beaucoup d'autres villes, les membres de la Compagnie se livrèrent au ministère de l'enseignement religieux par le catéchisme, la prédication. Le collège avec sa congrégation de la Sainte Vierge fut un de leurs principaux moyens d'action. Les Jésuites exercèrent aussi leur charité auprès des malades, des prisonniers; à dater de 1623, ils assurèrent la charge du service religieux à bord des vaisseaux de guerre : la mission navale. Fidèle au roi d'Espagne aussi longtemps que Dunkerque fut espagnol, ils acceptèrent facilement la domination française quand celle-ci se substitua à celle de l'Angleterre en 1662. Cette intéressante histoire est écrite d'après l'*Historia domus Societatis dunkercanae* rédigée jusque en 1630 et conservée manuscrite à Bruxelles, aux Archives du Royaume, et d'après les *Litterae annuae*. — *Bibliographie de l'histoire de Dunkerque*, p. 132-452. De la page 314 à la page 341, sont signalés 263 ouvrages ou brochures se rapportant à l'histoire religieuse de la ville.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie.
Année 1929. Amiens, au Musée de Picardie, 1929-1930, in-8°.

Léon Goudallier : *L'abbaye de Breteuil et les cas de guerre*, p. 41-59. Analyse de quelques pièces du fonds de l'abbaye de Breteuil aux archives de l'Oise, de 1187 à 1646, contenant des clauses provoquées par des événements de guerre.

Georges Beaurain : *L'ancien presbytère de Boisrault* (Somme), p. 60-63. Courte description d'un petit édifice en pierre de taille du XVIIIe siècle détruit en 1927.

J. de Kytspotter : *Le retour à la liturgie romaine dans le diocèse d'Amiens au XIXe siècle*, p. 64-96. Très intéressant chapitre de l'histoire du mouvement liturgique en France. Lors de l'apparition du nouveau

bréviaire et du nouveau missel romains selon les vues du concile de Trente, Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, publia un bréviaire et un missel qui n'étaient pas le bréviaire et le missel romains, mais qui s'en rapprochaient le plus possible, en conservant quelque chose de l'ancien rite amiénois. Au XVIIIe siècle le saint évêque d'Amiens Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, entraîné dans l'anarchie liturgique qui sévit en France pendant près de deux siècles, fit composer presque de toutes pièces de nouveaux livres qui restèrent en usage jusqu'au renouveau liturgique du milieu du XIXe siècle. Le concile provincial de Reims réuni à Soissons le 1er octobre 1849 ayant émis le vœu de voir rétablir l'unité liturgique romaine dans toute la province, le nouvel évêque d'Amiens, Antoine de Salinis, très hostile au gallicanisme, ne perdit pas un instant. Sans s'arrêter à d'ardentes et hautes oppositions, il commença par autoriser dès 1850 l'usage du bréviaire romain et par établir le rite romain dans sa cathédrale le premier dimanche de l'Avent de la même année. En même temps il s'adressait à dom Guéranger pour la rédaction du propre diocésain. De la correspondance qui s'ensuivit entre l'illustre abbé de Solesmes et le savant chanoine Duval chargé des détails de l'entreprise, M. de Kytspotter a tiré les renseignements les plus suggestifs. Mais la précipitation que Mgr de Salinis fit apporter à cette affaire très délicate et qui aurait demandé beaucoup de circonspection, nuisit au résultat final. On ne considérera cependant pas sans intérêt le calendrier composé pour ce propre par dom Guéranger qui exprima le regret de ce que les règlements ecclésiastiques ne lui aient pas permis de le faire plus étendu. Sur le chant des livres de Mgr de la Motte il émit une opinion peu flatteuse. La célèbre édition de Reims et Cambrai parue sur ces entrefaites fut jugée trop difficile (?) par les ecclésiastiques consultés à ce sujet, et ceux-ci lui préférèrent celle de Nevers (!). Toutes les opérations préliminaires terminées, une lettre pastorale du 28 avril 1853 fixa successivement l'établissement du rite romain dans toutes les églises du diocèse à partir du dimanche de la Trinité suivant. M. de Kytspotter termine son exposé en observant qu'il montre « ce qu'il faut penser de l'accusation portée parfois contre dom Guéranger, d'avoir ruiné un vieux et beau passé liturgique ».

Virgile Brandicourt : *Chaires et confessionnaux de Picardie*, p. 124-149. Aperçu, destiné à être lu en séance publique, de plusieurs chaires à prêcher et confessionnaux artistiques des XVIIe et XVIIIe siècles, quelques-uns même plus anciens, dont les églises de Picardie possèdent encore une assez grande quantité, bien que beaucoup aient disparu pendant la dernière guerre.

Pierre Ansart : *La Vierge processionnelle de l'église d'Oisemont* (Somme), p. 168-170. Courte notice sur une statuette en argent de la Vierge à l'Enfant de la fin du XVIIe siècle.

Georges Beaurain : *La léproserie du Quesne et quelques maladreries environnantes*, p. 171-265. Publication précédée d'une notice de vingt-quatre chartes originales de 1182 à 1313, conservées dans le fonds de l'évêché d'Amiens aux archives de la Somme, concernant la léproserie du Quesne (Somme).

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique de l'Aube.
Tome XCII, 1929. Troyes, J.-L. Paton, 1930, in-8°.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Topographie troyenne. Autour de Saint-Jean*, p. 45-111 (12 phot., 1 pl.). Excellente étude sur les maisons accolées pendant des siècles à l'église Saint-Jean-au-Marché de Troyes, dont la plupart appartenaient au chapitre cathédral, à des communautés religieuses et des établissements hospitaliers.

H. de La Perrière : *Une famille du grand commerce troyen pendant quatre siècles. Les Gouault*, p. 112-239. Intéressante contribution à l'histoire économique et généalogique de Troyes, contenant de précieux renseignements pour l'histoire de l'Hôtel-Dieu, dont les Gouault furent les bienfaiteurs à maintes occasions.

R. Hennequin : *Les portraits au physionotrace, gravés de 1788 à 1830. Essai d'un catalogue nominatif, biographique et critique. Première série : la Société parisienne à la veille de la Révolution : physionotraces gravés par G.-L. Chrétien, d'après les dessins d'Edme Quenedey (des Riceys), du début de juillet 1788 au milieu d'août 1789*, p. 240-337. Intéressant pour l'iconographie de nombre d'évêques et d'ecclésiastiques.

Annuaire de l'Aube. 1930, 2e partie, Troyes, J.-L. Paton.

Arthur Prévost : *La rose du portail occidental de la cathédrale de Troyes*, p. 3-15. Description du vitrail de la rose. — E. Gur : *Le plan de Troyes dit « Plan Coluel »*, p. 17-22 (phot.). Etude sommaire de ce plan très précieux; sur la partie reproduite en photographie, plan de l'ancienne église abbatiale de Saint-Loup.

La Revue catholique. Semaine religieuse du diocèse de Troyes.
67e année, 1930.

Cinquième centenaire de la consécration de la cathédrale de Troyes (9 juillet 1430), 31 janvier, p. 67-68. Note historique et archéologique très sommaire et inachevée. — J. B[abeau] : *Les tombeaux des comtes de Champagne à la cathédrale*, 7 mars, p. 161-162. — A. A[ubert] : *La tombe de Jean Recorduin à Nogent-sur-Aube*, 17 octobre, p. 618-619. Description, non d'une pierre tombale, mais de la pierre commémorative de la reconstruction de l'église de Nogent, commencée par les soins de ce prêtre, mort le 3 août 1541, après avoir été curé de Nogent-sur-Aube jusque vers 1540.

G.-B. Duhem.

MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims. 142e volume, 1930.

G. Robert : *L'abbaye de Saint-Thierry et les communautés populaires au moyen âge*, p. 87-174. Les rapports des vilains avec les seigneurs laïques ou religieux n'ont pas toujours été très cordiaux et l'établissement d'une commune à Laon au début du XIIe siècle a déchaîné un mouvement quasi révolutionnaire dans le pays rémois. Les habitants de Saint-Thierry et de Trigny trouvèrent le moyen de se concerter pour échapper à l'autorité de l'abbé de Saint-Thierry; ils se lièrent par ser-

ment et émigrèrent dans des seigneuries voisines. Sans arriver à cette extrémité, les gens de Châlons-sur-Vesle et d'Hermonville obtinrent des chartes de franchise, et un peu partout les paysans purent limiter les droits seigneuriaux. Vingt et une pièces justificatives.

Ch. Sarazin : *Le carmel de Reims, 1633-1802*, p. 175-308. Fondé par Madame de Bouvant, née de Miremont, avec l'appui d'Anne d'Autriche, et un peu contre l'avis des habitants de Reims; les lettres patentes sont de janvier 1633. Cinq religieuses du carmel de Pontoise et une de celui de Saint-Denis sont à l'origine de ce couvent. L'auteur étudie la construction du monastère et la vie conventuelle. Deux chapitres sont consacrés à l'histoire des carmélites pendant la Révolution et à leur émigration à Anvers, Munster et Paderborn. Le tirage à part de cet article (Reims, Hirt, 233 pages) donne en plus l'histoire du carmel de Reims au xixe siècle et jusqu'à nos jours.

143e volume, 1930.

G. Robert : *La ville de Florent. Sa fondation et ses institutions*, p. 98-154. Conditions de la ville neuve de Florent au xiiie siècle, à la suite d'une entente entre le chapitre métropolitain de Reims et le comte de Champagne. Un accord d'août 1226 précisa les droits respectifs du chapitre de l'abbaye de Moiremont. Les franchises de la loi de Beaumont furent accordées à Florent en 1226-1227; maires, jurés, échevins sont élus par les habitants. Cinq pièces justificatives.

Ch. Sarazin : *La neuvaine de Saint-Remi en juin 1757*, p. 212-247. Relation écrite par dom Chastelain, moine de l'abbaye de Saint-Remi, et annotée par M. Sarazin, de la neuvaine faite pour célébrer le centenaire de la translation des reliques du saint dans une nouvelle châsse et pour remercier Dieu d'avoir permis que le Roi échappât à l'attentat de Damiens.

Nouvelle Revue de Champagne et de Brie. Tome VIII, 1930.

Dr Bourgeois : *Les frères Labye de Revin*, p. 24-30. Biographie de René et Dieudonné Labye, du couvent des Dominicains de Revin, et de leur frère Jean, curé de Saint-Marcel, paroisse voisine; ils fondèrent et dotèrent le collège de la ville. Deux portraits.

Dr O. Guelliot : *Les curés-maires des districts de Grandpré et de Vouziers pendant la Révolution*, p. 31-45. Vingt-deux biographies bien documentées.

G. Robert : *Aveux de la seigneurie de Nizy-le-Comte (1388-1462)*, p. 156-167. Le seigneur de Nizy avait, comme fondateur, la garde de l'abbaye de La Valroy.

H. Gillot : *Nécrologie. Le chanoine Louis Marcel*, p. 183-190. Liste d'une soixantaine de publications de cet érudit langrois.

G. Robert : *Affranchissement des serfs du prieuré de Novy*, p. 217-237. Treize chartes d'affranchissement délivrées moyennant une redevance à des individus isolés ou à des familles. Sept datent de l'année 1512; le servage dut disparaître à cette date.

G. R. : *Conflit entre le vidame de Reims et l'abbaye de Saint-Remi sur la juridiction des métiers (1488)*, p. 248-250.

Almanach Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 1930.

Dom Réjalot : *Deux pierres tombales liégeoises à Charleville*, p. 207-212. Les pierres tombales de l'évêque de Liège Réginard et de Jean de

Cromois, 38e abbé de Saint-Jacques, étaient à Charleville depuis 1792; elles ont été achetées, la première par l'Etat belge, et l'autre par le Musée du Louvre. *Figures.* — Dom Réjalot : *Lettres de bénédictins rémois*, p. 249-251. Commande d'un chapeau par Dom Ballart (1748) et dénonciation par Dom Baudart de l'ouverture d'une salle de danse (1771). — Ch. Sarazin : *Dans les lices de Notre-Dame de Reims*, p. 277-290. A propos d'un banc; un incident à la cathédrale en 1755. Un conflit entre deux paroisses de Reims au sujet de la possession du dais du sacre de Louis XVI. Procès verbaux inédits de la translation des cœurs des cardinaux de Lorraine en 1848 et 1862. Projets de vente des tambours de la cathédrale au milieu du XIXe siècle. *Figures.* — Chanoine Frézet : *Messire Nicolas Rogier, supérieur du séminaire de Reims, 1654-1733.* Rogier, supérieur de 1695 à 1702, était janséniste; de son supériorat date un règlement qui est publié ici pour la première fois. Après lui, la maison fut dirigée par les Génovéfains. — Ch. Sarazin : *Table des almanachs-annuaires publiés de 1889 à 1929 par Matot-Braine*, p. 420-452. Les chercheurs y trouveront la référence de nombreux articles concernant l'histoire religieuse dans les trois départements.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Tome IX, juillet 1930.

Le chanoine Louis Marcel, président de la Société historique et archéologique de Langres, 1850-1929, p. 381-460. Ont collaboré à cet article, écrit *in memoriam*, chacun traitant un aspect particulier de la si curieuse et noble figure de notre très regretté confrère : Georges Mugnier : *L'homme et le prêtre*, p. 387-394; — A. Boulogne : *L'éducateur*, p. 401-405; — E. Estaunié : *Le président de la Société historique et archéologique*, p. 409-412; — Ch. Urbain : *L'historien*, p. 412-422; — Jacques Laurent : *L'historien*, p. 422-432; — Hubert Gillot : *L'historien*, p. 432-439; — L.-E. Marcel : *Le liturgiste*, p. 439-445; — G. Drioux : *L'archéologue*, p. 445-447; — Gustave Cohen : *Le chanoine Marcel et l'histoire du théâtre*, p. 447-448; — Michel Corday : *Le biographe de Diderot*, p. 448-450; — Jean-Gabriel Lemoine : *Le biographe de Diderot*, p. 450-452; — Louis-E. Marcel : *Bibliographie des ouvrages de M. le chanoine Louis-François Marcel*, p. 453-460.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont. Tome V, nos 10 et 11, 1929-1930.

L. Delessard : *Inventaire des reliques et reliquaires de l'abbaye de Montiet-en-Der* (1717), p. 318-324, avec 3 pl. Publication intégrale d'un inventaire rédigé en 1717 et qui contient, outre l'énumération de nombreuses reliques, la description du fameux diptyque d'ivoire *Nicomachorum et Symmachorum*. Une des planches représente le reliquaire en 1717, l'autre les deux volets à la même date (d'après un dessin) et la troisième figure les deux volets dans leur état actuel : l'un à Paris (musée de Cluny), très endommagé; l'autre à Londres (South-Kensington), mieux conservé.

Chanoine Marcel : *Les cabinets de médailles à Chaumont durant le XVIIe siècle*, p. 340-350. Utilisant les matériaux amassés par J. Vignier en vue de sa *Décade historique du diocèse de Langres*, l'auteur énumère

les nombreuses trouvailles de médailles à Chaumont et dans la région et, après avoir signalé le cabinet de Jacques Gouthière, décrit ceux de Pierre de Grand et du P. Jacques Vignier.

L. Delessard : *Excursion de la Société* (27 *juin 1929*), p. 350-355. Histoire et description sommaires de l'église paroissiale de Montier-en-Der, ancienne église de l'abbaye bénédictine du même nom.

L. Delessard.

ARDENNES

Revue historique du Plateau de Rocroi.

7e et 8e années, n° 61 à 65. Impr. Jalouse, 1929-1930.

H. B[ernard] : *L'ermitage de Regnoweg et l'abbaye des Trinitaires*, 7e année, p. 256-63. Décadence d'un prieuré au xive siècle, puis renaissance sous forme d'un bénéfice accordé à l'abbé Desmarais, de l'ordre des Trinitaires, fils naturel supposé de Louis XV, qui releva les bâtiments en 1776. (Sur ce dernier, auteur de divers ouvrages précurseurs de la Révolution, voyez articles du même auteur dans *Le Petit Ardennais* du 14 juillet 1921 et jours suivants).

Paulin Lebas : *Monographie de Sévigny-la-Forêt*, 7e année, p. 267-270, 286-288, 301-303, 319-320, 334-337. Détails vécus sur la vie municipale et paroissiale au xixe siècle.

La Grive. Revue Ardennaise de littérature, d'art et d'histoire.

1re et 2e années, n°s 1 à 9. Charleville. impr. Anciaux, 1928-1930.

Charles Gailly de Taurines : *La République de Revin*, n° 3, p. 14-16; n° 6, p. 22-23. Histoire d'une très ancienne possession de l'abbaye de Prüm (viiie-xviiie siècles).

Dom J.-B. Monnoyeur : *Gerson et l'auteur de l'Imitation*, n° 6, p. 3-12. Comparaisons de textes et arguments nouveaux, d'après une thèse soutenue à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.

Auguste Philippoteaux : *Le caveau des Lamarck à Sedan*, n° 8, p. 15-21. Recherches infructueuses en 1773 des sépultures des derniers princes catholiques de Sedan. Disparition après 1594 des corps catholiques, puis protestants inhumés à l'église Saint-Laurent.

J. Massiet du Biest.

LORRAINE

MEURTHE

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, t. XXIV, Nancy, 1929.

E. Duvernoy : *Lettre de René II au Chapitre de Saint-Dié* (*1490*), p. 174-175. En forme de mandement plutôt que de missive, ayant pour objet de faire attribuer à l'aumônier du duc une prébende dans la collégiale de Saint-Dié.

L. Fristot : *Sur un registre paroissial du* xviie *siècle*, p. 59-63. Analyse d'un registre de la paroisse Sainte-Geneviève, faisant connaître la vie de la paroisse et de la commune au xviie siècle.

L. Germain de Maidy : *Une ancienne cloche de Rembercourt-aux-Pots* (*1788*), p. 21-24. — *Une inscription à Ville-sur-Cousance*, p. 105-106. Relatant fondations de messes, 18 janvier 1525.

E. Linckenheld : *Un sanctuaire de frontière des Médiomatriques et*

des Leudes : Notre-Dame de la Délivrance au pied du Donon, p. 180-195. La signification du nom de Délivrance est donnée d'après sa dérivation du terme *Icoranda*, ruisseau de frontière.

P. Marot : *Les premiers ravages des Ecorcheurs en Lorraine*, p. 110-113. Routiers commençant à rançonner le pays en 1434. — *Notes sur Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine*, p. 167-174. Th. Alix rédigea et écrivit de sa main l'obituaire des Cordeliers de Nancy, éleva dans leur église la chapelle de Notre-Dame de la Consolation, où il fut enterré. Il est l'auteur de l'œuvre perdue des « Services de Neufchatel », dont parle dom Calmet.

Mémoires de l'Académie Stanislas.
179e année. 6e série, tome XXVI. Nancy, 1929.

Ed. Renard : *Eloge du Cardinal de Lorraine*, p. lxxi-xci. Il s'agit de l'un des trois personnages qui sont entrés dans l'histoire avec le nom de Cardinal de Lorraine, le second chronologiquement, Charles de Guise (1525-1574), intronisé archevêque de Reims en 1546 et créé cardinal le 27 juillet 1547, homme d'Etat, homme d'Eglise (intervention au concile de Trente) et protecteur des lettres (fondateur de l'Université de Pont-à-Mousson).

L. Germain de Maidy : *Le nom de Jésus inscrit dans des cœurs de fidèles, à propos d'une sculpture symbolique*, p. 17-23. Interprétation différente de celle donnée par R. Mowat, *Les inscriptions pieuses de la Teste*, extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*, 1910. Les inscriptions ne sont pas les initiales d'une invocation pieuse, mais celles des époux. L'auteur le prouve par d'autres inscriptions similaires.

Le Pays lorrain et le Pays messin. 21e année. Nancy, 1929.

A. Claude : *Une administration de district sous la Révolution : Neufchâteau-Mouzon-Meuse*, p. 41-47, 98-105, 162-171, 233-240, 291-297, 352-363.

L. Schaudel : *La « Recevresse » de Notre-Dame d'Avioth*, p. 65-70. Chapelle du plus pur style ogival considérée *à tort* comme une « lanterne des morts ». Discussion sur la destination de cette chapelle, qui était vraisemblablement de recevoir les offrandes en nature.

M. Toussaint : *Dabo*, p. 129-134. Château ayant appartenu à la famille des comtes d'Eguisheim-Dagsburg, qui devait donner saint Léon IX à l'Eglise.

G. Clanché : *Cathédraux et Gengulphins toulois*, p. 193-208. Fondé à l'époque de saint Gérard (963-994), le chapitre collégial de Saint-Gengoult vit d'abord en bonne intelligence avec le chapitre cathédral. Mais bientôt il essaye de secouer les liens de dépendance et de tendre à l'autonomie, d'où de nombreux démêlés, en particulier l'affaire des aumusses.

Capitaine Larose : *Gilbert de Ville, chevalier de Saint-Goery*, p. 516-518. Compagnon de Godefroy de Bouillon à la première croisade.

Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.
66e année, Nancy, 1929.

Mgr L. Jérôme : *Quelques souvenirs de Lacordaire à Nancy*, p. 157-160, 175-177, 187-190, 240-242, 272-274, 288-290, 321-324, 350-353, 400-403. Publication avec commentaires de plusieurs lettres se rapportant au

temps où l'illustre conférencier de Notre-Dame prêchait à Nancy. La première, du 1er décembre 1841, est écrite à Mgr Menjaud, coadjuteur de Mgr Forbin-Janson, pour se dégager de l'engagement pris pour le Carême de 1842, à Nancy. Il prêcha en compensation l'Avent à la Cathédrale où il eut le même accueil qu'à Bordeaux, « avec l'ardeur méridionale en moins ». Une autre lettre, du 2 décembre 1842, est adressée au peintre Hœner, pour décliner la faveur que celui-ci avait demandée de faire son portrait. D'autres se rapportent à la station de Nancy, ou s'échelonnent sur une période qui va du 8 août 1842 au 9 février 1854, adressées en grande partie à Mgr Menjaud. — G. Niedergang : *Les débuts du Théâtre de la Passion à Nancy*, p. 419-422. — R. Adam : *Le rituel toulois de 1700*, p. 433-436, 451-453, 484-486, 519-521, 643-645. Avec des notes et une introduction par le chan. Eug. Martin sur les précédents rituels de Toul, dont le plus ancien remonterait à 1496. — Eugène Martin : *Une visite à Saint-Bertrand de Comminges*, p. 657-670, 675-677. Le premier évêque concordataire de Nancy fut le dernier évêque du vieux siège épiscopal de Comminges. Quelques notes sur cet ancien évêché. — *Les martyrs des Pontons*, p. 787-791 (à suivre). Notes sur treize déportés intéressant le diocèse de Toul et ses filiales, Nancy et Saint-Dié, avec des rectifications et des additions à l'ouvrage de M. le chanoine Poivert, *Les martyrs des Pontons*.

L. Marchal.

MOSELLE et SARRE

Revue ecclésiastique de Metz. 35e année. Metz, 1929.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution* (*suite*), p. 56-66, 147-156, 365-381. L'auteur examine pour chaque canton du département de la Moselle, quelle fut l'attitude des curés et vicaires, au moment où ils furent tenus de prêter le serment constitutionnel. Dans le canton de Longeville-les-Saint-Avold pas d'adhérent au schisme; il en fut de même dans le canton de Varize.

N. Hamant : *Les petits séminaires d'Alsace-Lorraine sous le régime allemand* (suite), p. 100-108, 284-292, 446-455. Au petit séminaire de Montigny-lès-Metz, les directeurs des études étaient allemands d'origine et, durant la période envisagée de 1877 à 1885, ils entretinrent de bons rapports avec le supérieur qui était un Lorrain de langue française.

L. Bouchon : *M. Morlanne au séminaire Sainte-Anne* (1789-1791), p. 411-418. C'est le récit du passage en ce séminaire de Metz du chirurgien Morlanne qui fut le fondateur des Sœurs de la maternité de Metz.

Mémoires de l'Académie de Metz. 4e série, tome X, Nancy, 1929.

A. Gain : *La Restauration et les biens des émigrés* (*suite*), p. 1-547. Etude très approfondie de la question des biens nationaux de la seconde origine qui fut agitée de 1814 à 1825. Dans les deux tomes précédents des *Mémoires*, l'auteur avait exposé l'élaboration de la loi d'indemnité de 1825, exagérément appelée « du milliard des émigrés »; dans le tome X il indique comment la loi fut appliquée et quels en furent les résultats. Presque tous les ecclésiastiques qui avaient survécu aux misères de l'exil, aux persécutions révolutionnaires, reçurent de très faibles indemnités, vu le peu de valeur des biens-fonds, dont ils avaient été dépouillés ou même rien, s'ils ne possédaient point d'immeubles. En Moselle par exemple sur 495 ecclésiastiques émigrés, 111 seulement furent indemnisés, soit en personne, soit dans les héritiers, qui les représentaient.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine. Tome XXXVIII. Metz, 1929.

E. Duvernoy : *Gouverneurs et intendants de la Lorraine au dix-septième siècle*, p. 1-32. Liste avec notices pour chacun des titulaires des charges.

G. Zeller : *Réfugiés huguenots à Metz d'après un registre de bourgeoisie* (1562-1637), p. 77-123. Les réformés venaient du royaume de France, du duché de Lorraine, du temporel de l'évêché de Metz.

L. Maujean : *Histoire de Morhange. Deuxième partie* (suite). *La ville et les habitants*, p. 151-257. En décrivant le passé de la ville, l'auteur donne un historique de la paroisse, et une liste des curés.

A. Gain : *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle* (1791-1800). Quatrième partie : L.-O., p. 259-496. Cette tranche de la liste contient 726 notices, dont 148 concernent des ecclésiastiques, parmi lesquels il faut citer dom Lombard, abbé de Senones (1733-1815); dom J.-B. Maugérard, bénédictin de Saint-Arnould de Metz, qui, amnistié en l'an X, était chargé en 1810 de recueillir les manuscrits précieux des anciens établissements ecclésiastiques et qui envoya à la Bibliothèque nationale les fameux manuscrits de la cathédrale de Metz, si souvent décrits; le cardinal Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque de Metz (1724-1808), mort en exil, à Altona (Holstein).

Th. Klauser et R.-S. Bour : *Un document du* IXe *siècle. Note sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil*, p. 497-639. M. Klauser a découvert, à la fin du ms. 268 de la Bibliothèque nationale, un texte en deux pages, contenant la série des stations quadragésimales de l'église messine, écrite au IXe siècle. M. Bour a donné toute sa valeur à la trouvaille de M. Klauser en commentant la liste et en la faisant suivre de notices historiques consacrées à chacune des églises qu'elle mentionne.

Almanach de Marie-Immaculée. 9e année. Metz, 1930.

Mgr Pelt : *La liturgie du samedi saint dans les temps anciens*, p. 20-30. A Metz l'office de ce jour était célébré dans le haut moyen âge en observant des rites particuliers qui sont autant de « traces de l'antique discipline du cathéchuménat ». On connaît cette liturgie par le sacramentaire messin de Drogon (IXe siècle), conservé à la Bibliothèque nationale et par deux manuscrits de la bibliothèque de Metz : un pontifical du XIe s. et un cérémonial du XIIe s.

L. Weber : *Manuscrits de l'ancien trésor de la cathédrale de Metz*, p. 45-47. Courte description avec images de quelques-uns des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque nationale, provenant de Metz, et parmi eux, de la Bible de Charles-le-Chauve, la pièce la plus remarquable de l'exposition de 1926 à la Bibliothèque nationale.

La Sarre française. 6e année. Strasbourg, 1929.

J. Touba : *Les troupes françaises en garnison à Bitche de 1680 à 1793*, p. 48-57 du n° 2; *à Sarreguemines de 1663 à 1870*, p. 32-38 du n° 3.

Bulletin de la Société des amis des pays de la Sarre. N° 6. Sarrebrück, 1929.

J. Touba : *Des biens de Zetting possédés par la collégiale de Saint-Arnoual*, p. 9-62. Les comtes de Nassau-Sarrebrück passés au protestan-

tisme s'emparèrent vers 1575 des biens de l'église de Zetting et en firent donation au chapitre de Saint-Arnoual (proche de Sarrebrück), devenu aussi protestant. Zetting avait alors abandonné le catholicisme. Après la guerre de Trente ans, le village dépeuplé fut relevé de ses ruines par des immigrés catholiques, qui se virent obligés de payer la dîme et le fermage des biens ecclésiastiques de leur village au chapitre demeuré protestant de Saint-Arnoual. Cette situation anormale dura de 1684 à 1826. Une transaction dans laquelle intervinrent les administrations française et prussienne permit alors à la fabrique de Zetting de récupérer les biens-fonds détournés de leur destination primitive depuis le XVIe siècle.

R. Herly : *Les pays de la Sarre moyenne de la fin de l'Ancien Régime à 1797*, p. 63-204. La région offrait l'apparence d'une mosaïque de principautés qui ne reçut d'unité politique que lors de la création du département français de la Sarre. Auparavant il était partagé entre l'électorat de Trèves, le comté de Nassau-Sarrebrück, la seigneurie de Bliescastel, le duché de Deux-ponts, le margraviat de Bade, les domaines des rhingraves. Tous les souverains, à commencer par Clément-Venceslas de Saxe, archevêque de Trèves depuis 1768, étaient soumis à l'influence française et agissaient en despotes éclairés. Par exemple l'archevêque supprima l'ordre des Jésuites en 1773 dans son électorat, mais fonda et entretint un séminaire et se préoccupa beaucoup du soin des âmes qu'avaient négligé ses prédécesseurs. La disparition de l'ancien régime, dans ce qu'elle avait de nécessaire, était souhaitée par l'opinion publique, et ce furent les excès des républicains, surtout leur anticléricalisme, qui détourna de la France la sympathie des habitants de la région sarroise pendant les guerres de la Révolution française.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc. Tome 47. Bar-le-Duc, 1928-1929.

A. Schmitt : *Le Barrois mouvant au XVIIe siècle*, p. 1-481. Le Barrois mouvant est ce tiers du duché de Bar, qui depuis le traité de Bruges (1301) relevait de la couronne de France et pour lequel le duc de Lorraine et de Bar prêtait l'hommage au roi, tandis que ses sujets allaient en appel au parlement de Paris. Il comprenait le bailliage de Bar-le-duc et celui du Bassigny barrois, tous deux s'étendant sur la rive gauche de la Meuse. Au XVIIe siècle il est morcelé par les empiètements du roi de France qui, à la suite de nombreux traités, arrache au duc Charles IV vaincu le Clermontois donné en apanage plus tard aux Condés, la route de Verdun à Metz, la prévôté de Longwy. Mais ce ne fut qu'au prix d'une longue guerre, entrecoupée d'armistices, de paix provisoires que ses conquêtes furent acquises au royaume de France. Le pays barrois fut horriblement ravagé et la situation de ses habitants très misérable pendant les quarante années d'invasions et de ruines qui, à partir de 1633, désolèrent les duchés de Lorraine et de Bar : dans l'espace des dix premières années, les plus calamiteuses de la période, saint Vincent-de-Paul et ses missionnaires se dépensent pour soulager les plus malheureux des habitants du Barrois.

Après le récit des guerres, l'auteur décrit les institutions et la vie économique du pays pendant le XVIIe siècle, puis il examine la situation des diverses classes d'habitants. Un chapitre est consacré au clergé et

à la vie religieuse dans le Barrois mouvant. Le clergé régulier était représenté hors des villes par sept abbayes et quatorze prieurés, dont plusieurs tombés en commende, dans les villes par l'opulent prieuré bénédictin de Bar-le-duc, par des couvents nombreux d'ordres mendiants tant anciens que nouveaux, dont trois à Bar-le-duc, enfin par les religieuses enseignantes de la congrégation de Notre-Dame et les Annonciades dans la même ville, et par divers ordres féminins dans les petites villes. Enfin depuis 1617 les Jésuites enseignaient au collège de Bar-le-duc.

Le clergé séculier dans le Barrois mouvant dépendait, pour la presque totalité des paroisses, de l'évêque de Toul qui avait institué à Bar-le-duc une officialité. Il y avait à Bar deux collégiales et une à Ligny. L'auteur en terminant rappelle l'intensité de la vie religieuse au XVIIe siècle, qui se manifesta par la fondation de nombreuses chapelles, d'ermitages, de confréries, par la multiplicité des processions et la fréquentation des pèlerinages.

Nota. — A Verdun, la Société philomatique n'a rien fait paraître au cours de l'année 1930. A Montmédy, la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse se reconstitue et se met au travail.

P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

VOSGES

La Révolution dans les Vosges. 18e année, n° 4 (14 avril 1930).

Une pétition de Lecomte, ex-curé de Rebeuville, envoyée en 1795 au Directoire du District de Mouzon-Meuse (Neufchâteau-Vosges), p. 145-156. Disant que dans l'intérêt des catholiques romains de sa paroisse, il est nécessaire qu'il revienne d'exil; il n'en fut tenu aucun compte.

Nota. — La « Société philomatique vosgienne » et la « Société d'émulation du département des Vosges » n'ont rien publié en 1930.

L. LÉVÊQUE.

ALSACE

BAS-RHIN

Archiv für elsaessische Kirchengeschichte.

5e année, 1930. Strasbourg, Gesellschaft für elsäss. Kirchengeschichte.

M. BARTH : *Praelat Dr. Nikolaus Paulus*, p. X-XVI. Notice biographique sur Mgr Nicolas Paulus, né le 6 déc. 1853, aumônier des Sœurs de Niederbronn dans leur résidence de Munich. C'est là qu'il résida depuis 1885 jusqu'à sa mort (29 janvier 1930), et qu'il composa ses nombreux ouvrages sur la réforme en Alsace et en Allemagne. M. Barth ajoute la bibliographie de ses études sur l'histoire ecclésiastique de l'Alsace; plusieurs de ces études ont été écrites en français.

L. PFLEGER : *Albert der Grosse und das Elsass*, p. 1-18. Albert enseigna la théologie dans le couvent dominicain de Strasbourg, de 1244 à 1245; plus tard il revint à Strasbourg et exerça dans le diocèse les fonctions épiscopales (d'avril 1268 à sept. 1269). M. Pfleger ajoute le texte latin d'une lettre d'indulgences d'Albert le Grand, datée de 1268, pour le couvent des chevaliers de Saint-Jean de Sélestat.

F. LANDMANN : *Die spaemittelalterliche Predigt der Franziskanerkonventualen nach den Handschriften der Konsistorialbibliothek zu Col-*

mar, p. 19-88. Caractérise la prédication des franciscains du Haut-Rhin d'après les manuscrits des XIVe et XVIe siècle, conservés à Colmar. L'auteur donne une analyse très détaillée du contenu de ces manuscrits écrits à peu près tous en latin, et fait ressortir les sujets traités dans la prédication.

L. Pfleger : *Untersuchungen zur Geschichte des Pfarrei-Instituts im Elsass*, p. 89-160. Continue l'histoire des paroisses ou plutôt l'histoire paroissiale générale de l'Alsace, commencée dans le précédent volume de l'*Annuaire* (*Rev. d'hist. de l'égl. de Fr.*, 1930, p. 120). L'auteur, dans une étude fortement documentée expose, en ce qui regarde le diocèse de Strasbourg avant la Réforme, les droits de l'église matrice sur les églises filiales, les difficultés qui en proviennent, surtout pour l'administration des derniers sacrements, les baptêmes et les enterrements (quand p. ex. on devait traverser le Rhin pour aller dans l'église-mère), les relations entre curés, religieux et collégiales, les luttes des curés contre les privilèges des ordres mendiants, etc.

L. Oliger : *Die Apologie des Minoriten Heinrich Collis*, p. 161-191. L'auteur éclaircit un point particulier de la lutte entre curés et religieux mendiants à Strasbourg, de 1454 à 1455. Il s'agit de plusieurs propositions, avancées par un religieux conventuel de Strasbourg, Henri Collis. Celui-ci se défendit sur les différents points qu'on lui reprochait (sur la juridiction, l'effet de l'excommunication, application de la messe, etc.) dans une apologie latine publiée par le P. Oliger. Il est important de noter que dans Mansi, (*Conciliorum... amplissima collectio*, t. XXIII, Venise 1779, col. 1106) on trouve des propositions identiques sur l'enseignement de « *magister Henricus* », rattachées à un concile de Mayence de 1261. Il s'agit bel et bien de Henri Collis, mais la date est erronée. Le P. Oliger publie aussi (p. 192-198) le texte de deux bulles du pape Calixte III (21 et 31 août 1456), où les privilèges des ordres mendiants sont clairement exposés.

N. Paulus : *Michael Buchinger, ein Colmarer Schriftsteller und Prediger des 16. Jahrhunderts*, p. 199-224. Notice bio-bibliographique sur Michel Buchinger, né à Colmar en 1521 et mort dans cette ville comme curé de l'hôpital. Il a publié des ouvrages sur l'histoire de l'Eglise et des sermons, où il s'attache à réfuter les erreurs luthériennes, surtout l'erreur de la justification par la foi seule.

M. Barth : *Des Superiors J. B. Specht summarische Chronik des Strassburger Priesterseminars, 1791-1847*, p. 257-266. La « chronique » de l'abbé Specht, écrite en français, est malheureusement très sommaire; mais elle donne un bon aperçu sur l'histoire du grand séminaire de Strasbourg depuis sa réouverture en 1806 jusqu'en 1847; dans une lettre du 10 février 1828, M. Specht exprime ses sentiments sur la « petite Sorbonne » que Mgr Le Pappe de Trevern avait fondée à Molsheim. Il n'en augure rien de bon : « c'est un édifice bâti sur du sable ».

L. Bachmeyer : *Die St Michaelsbruderschaft der Michaelskapelle ob St-Johann bei Zabern*, p. 267-278. Notices sur la confrérie de Saint-Michel, érigée en 1594 dans la chapelle de Saint-Michel près de Saverne.

E. Cl. Scherer : *Die Wahl des Abtes Edmund Herb von Maursmünster im Jahre 1734*, p. 279-292. Le 12 avril 1702, les religieux de Marmoutier en Alsace élurent à l'unanimité D. Edmond Herb pour leur abbé. Ce choix déplut à Louis XIV, qui avait proposé le P. Anselme Moser, comme candidat; Herb fut envoyé en exil, mais s'enfuit en Suisse puis en Bade; et on ordonna la confiscation des biens mobiliers de l'ab-

baye. Alors seulement Moser put être élu : il obtint 4 voix sur 6. Dom Moser mourut le 15 oct. 1733, et D. Herb, prieur de Saint-Quirin près Sarrebourg depuis 1708, de nouveau élu à l'unanimité (le 14 janvier 1734), fut enfin agréé par le roi.

S. Baumgartner : *Die Chorfrauen von Notre-Dame an St. Barbara in Strassburg, 1692-1792*, p. 293-354. Histoire du couvent Sainte-Barbe de Strasbourg, occupé par les chanoinesses régulières de Notre-Dame de Saint-Pierre Fourier, jusqu'à sa suppression en 1792.

P. Brauner : *Die gesetzlichen Verordnungen über die Führung von Kirchenbüchern*, p. 355-370. Arrêtés et décrets soit de l'autorité épiscopale soit de l'autorité civile pour la tenue des registres dans les parties alsaciennes des diocèses de Strasbourg, Bâle et Spire depuis le xvie siècle jusqu'à la Révolution.

L. Pfleger : *Analecta liturgica Argentinensia*, p. 371-374. Quelques usages du xiie au xvie siècle à la procession du dimanche des Rameaux.

Freyther-Scherer : *Neue Beiträge zum Lebensbilde der Pfarrers Reinhard Lutz*, p. 375-377. Complète une étude précédente. R. Lutz a résidé longtemps à Fribourg en Bade et est mort à Ebersheimmünster (Alsace) le 10 janvier 1591.

Jahrbuch der elsass-lothringischen Wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg. Tome II. Colmar, Alsatia, 1929. In-8° de 224 p.

H. Solveen : *Gibt es eine elsâssische Literatur ?* p. 9-37. Examine ce qu'on pourrait appeler de spécifiquement alsacien dans les œuvres littéraires de l'Alsace, écrites soit en français soit en allemand.

L. Ehret : *Die Weinzinsen der Fürstabtei Murbach und der Stadt Gebweiler* , p. 63-68. Histoire de la culture de la vigne et de la dîme du vin dans les dépendances de l'abbaye de Murbach et de la ville de Guebviller.

Fr. Stoehr : *Architektonische Streifzüge durch Alt-Strassburg*, p. 89-.07. Curiosités architectoniques, ornements de maisons, etc., dans le vieux Strasbourg.

M. Vogeleis : *Die Musikschaetze der früheren Strassburger Universitaets-u. Stadtbibliothek*, p.108-117 Dresse un catalogue descriptif des anciens manuscrits et livres de musique (jusqu'au xviie siècle) qui ont péri lors de l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870.

A. Schmidlin : *Der Bevölkerungsstand in Elsass-Lothringen*, p. 118-146. Statistiques sur le mouvement de la population en Alsace-Lorraine de 1800 à 1926.

Revue catholique d'Asace. 44e année, oct.-déc. 1929. Strasbourg, Le Roux.

A. Sidel : *Le « Salve Regina » de Fra Angelico*, p. 577-588. Étude sur quelques madones de Fra Angelico.

J. Gass : *Les Alsaciens au Séminaire français de Rome*, p. 613-624. Depuis 1854, l'Alsace a fourni à ce séminaire trois supérieurs et huit professeurs. — *Premières processions du Saint-Sacrement à Strasbourg*, p. 643-649. Ces processions n'avaient pu avoir lieu dans la ville protestante; la première procession solennelle eut lieu à la Fête-Dieu, en 1682.

J. Lévy : *Les prêtres déportés du district de Colmar pendant la Révolution*, p. 660-669, simple énumération.

45e année, janvier-octobre 1930.

V. Bourgeois : *A propos du nouveau sanctuaire de Wittenheim*, p. 1-10.

Décrit la nouvelle église de Wittenheim, dédiée à sainte Barbe et bénite le 1er décembre 1929.

J. Wagner : *Eloge funèbre inédit du cardinal de Bérulle*, p. 23-31, 97-105. Donne la traduction d'un texte latin conservé dans les archives de la famille de Bérulle et remontant au XVIIe siècle.

P. Ignace-Marie : *Les provinciaux franciscains d'Alsace de 1239-1929*, p. 41-59. Liste de 119 provinciaux depuis 1239 à 1791 et depuis la restauration de cette province en 1929.

L. de Dartein : *Un bénédictin alsacien : Dom Gustave de Dartein*, p. 72-82. Notice bio-bibliographique.

J. Lévy : *Emeute lors de la fermeture à Colmar de la maison et de l'église des Augustins, au début de la Révolution*, p. 106-115. — *Profanation du décadi dans le Haut-Rhin durant la Révolution*, p. 271-276.

G. Issenhart : *Mgr Nicolas Paulus*, p. 139-145. Notice biographique.

J. Gass : *Bibliographie des écrits de Mgr Paulus*, p. 144-155. Il y a seize ouvrages, parmi lesquels une *histoire de l'indulgence* au moyen âge en trois vol. (Paderborn, 1922), et plus de cent articles de revues. La plupart des livres et des études de Mgr Paulus se rapportent à des théologiens catholiques qui ont combattu le luthéranisme naissant.

J. Wagner : *Le journal politique intime de Mgr Winterer* (en 9 articulets). Notes pour servir à l'histoire de l'Alsace-Lorraine depuis 1871. L'auteur, ancien curé de Mulhouse et député au Reichstag allemand depuis 1879, mourut le 30 octobre 1911.

J. Gass : La *situation de l'œuvre de Notre-Dame*, p. 347-353. Notes sur cette œuvre chargée de l'entretien de la cathédrale de Strasbourg et administrée depuis le XIIIe siècle par la ville elle-même.

J. Lévy : *Notes sur la conduite et les principes du clergé des districts d'Altkirch et de Colmar pendant la grande Révolution*, p. 497-501. Liste officielle, notant chaque prêtre, soit comme fanatique, papiste dangereux, inepte, etc. Rares sont les « bons citoyens ». — *Prêtres assermentés ou insermentés du district de Colmar*, p. 543-547. Notes biographiques sur chacun d'eux.

Général Reibell : *Le christianisme dans l'Afrique du Nord*, p. 524-535.

Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg.
XLIXe année, 1930. Strasbourg, Le Roux.

La forme de l'Ave Maria au XVIe siècle, p. 21-22. Au synode de Saverne, Erasme de Limbourg, évêque de Strasbourg, prescrit la récitation de l'*Ave* avant ou après le sermon, mais ni le texte latin, ni le texte allemand n'a l'addition : *Sancta Maria*, etc. — Ignace-Marie, O. M. : *Une épitaphe du couvent franciscain de Saverne*, p. 138-141. Il s'agit là d'un P. B. Deigne ou Daigne, « concionator gallicus » à Saverne, mort le 12 oct. 1698. — J. Gass : *Un éloge oublié d'Erasme de Limbourg*, p. 141-142. Eloge d'Erasme, évêque de Strasbourg de 1541-1568 dans les « Statuta synodalia » de Strasbourg, imprimés à Mayence en 1566. — Ignace-Marie, O. M. : *Abjurations protestantes dans l'église des Franciscains de Rouffach, 1614-1617*, p. 156-163. Les Récollets d'Alsace montrèrent un grand zèle pour la conversion de protestants. Le P. Chrétien Kopp, gardien de Rouffach (Haut-Rhin) reçut à lui seul de 1614 à 1617 l'abjuration de 46 protestants, dont les noms sont publiés d'après un manuscrit de Berne. — A. Behra : *La confrérie du Très-Saint-Sacrement de Montreux-Vieux*, p. 60-65. La confrérie érigée en 1696, s'éteignit en 1914. — J. Lévy : *Réclamation des soi-disant patriotes contre la célébration des*

offices des prêtres assermentés, au commencement de la Révolution, p. 202-213. Lettres de dénonciation contre les fidèles qui assistent aux offices des prêtres non-jureurs. — *Tolérance des curés constitutionnels du district de Colmar*, p. 326-332. Liste des prêtres constitutionnels qui délivrèrent à des prêtres non-assermentés des certificats de domicile.

Archives alsaciennes d'histoire de l'art.
8e année, 1929. Strasbourg, imprimerie strasbourgeoise.

A. Trautmann : *Porches et narthex des églises romanes d'Alsace*, p. 1-20. L'auteur étudie surtout les églises d'Altenstadt, de Marmoutier, de Guebviller (Saint-Léger) et d'Epfig.

E. Fels : *L'église abbatiale de Murbach*, p. 21-38. Cette église est un chef-d'œuvre de l'art roman en Alsace.

J. Walter : *Le mystère « Stella » des trois Mages, joué à la cathédrale de Strasbourg au* XIIe *siècle*, p. 39-50. Etude sur le drame liturgique, dont l'influence se fit sentir sur la décoration de la cathédrale, où l'Adoration des Mages ne se trouve pas moins de sept fois reproduite.

F. Pariset : *Etude sur l'atelier de la cathédrale de Strasbourg entre 1681 et 1789*, p. 169-208. Les architectes de la cathédrale de 1654 à 1811; organisation de l'atelier de Notre-Dame, sa place, ses rapports avec les architectes civils, avec la franc-maçonnerie.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXVI, 1929. Colmar et Thann, 1929.

E. Bécourt : *L'abbaye d'Andlau au* XVe *siècle; les préludes de la réforme (1415-1537)*, p. 81-89, 199-206, 352-360 (à suivre). Histoire du règne de l'abbesse Sophie d'Andlau, qui s'efforce d'administrer l'abbaye avec sollicitude et d'en relever la fortune, en même temps que d'y restaurer la vie religieuse et d'y faire revivre le respect de la règle.

P. Schmitt : *Un manuel du* XVe *siècle des droits et coutumes de l'abbaye de Munster*, p. 90-103, 207-218, 397-417, 638-657. Fin du travail commencé en 1928.

Dr C. Muller : *Double Constantine d'or inédite du Cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg*, p. 104-108. Décrit une pièce, probablement unique, frappée en 1760 à l'effigie du cardinal Louis-Constantin de Rohan.

Th. Walter : *L'abbé Vogelgsang, de Rouffach (1761-1844)*, p. 120-127, 219-230, 365-375, 805-824. Vicaire à Logelheim avant la Révolution, émigré, revenu en cachette en Alsace pendant la terreur, créateur du collège de Rouffach sous la Restauration. Vogelgsang a laissé un Journal intéressant, allant du 24 février 1788 au 1er avril 1791. M. Walter en donne le texte.

Paul Friez : *Une inscription campanaire à Phaffans*, p. 140-141. Texte de l'inscription d'une cloche de 1729, récemment refondue.

C. Oberreiner : *Une rente réclamée après quatre siècles*, p. 141-146. Réclamation, par le chapitre de Saint-Thiébaud de Thann, en 1768, d'une redevance en vin promise en 1377.

J. Girardot : *Déportation de 52 prêtres du Bas-Rhin à Besançon (Doubs) puis à Champlitte (Haute-Saône) en 1793*, p. 243-246. Liste de 52 prêtres âgés ou infirmes, reclus au séminaire de Strasbourg, et transférés loin des frontières lors de l'invasion des impériaux en Alsace.

Ch. Wetterwald : *Une madone du* xive *siècle au couvent des Dominicains de Guebwiller*, p. 361-364. Statue d'inspiration française, datant de 1340 à 1350 .

E. Herzog et Ch. Wittmer : *Une dalle tumulaire récemment découverte à Colmar*, p. 385-396. Pierre tombale sculptée, ayant recouvert, à l'église des Dominicains, la sépulture de frère Thiébaut, du couvent de Soldin, qui joua un rôle important au concile de Constance et mourut à Colmar en 1417.

E. Ziller : *La société populaire de Ribeauvillé*, p. 185-198, 418-431. Renseignements sur les luttes religieuses des premières années de la Révolution.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse.
Tome XLIX, 1929. Mulhouse, 1929.

Philippe Mieg : *Quelques détails nouveaux sur Nicolas Prugner, réformateur de Mulhouse*, p. 47-57. Prugner est né à Francfort, non en Franconie, a étudié à Leipzig, non à Heidelberg ou à Bâle; moine augustin à Mulhouse, il s'y est marié dès 1523 et a quitté la ville en 1526. — *Mulhouse et les galériens huguenots au début du* xviiie *siècle*, p. 109-124. La ville de Mulhouse envoya à Genève de l'argent destiné aux protestants français condamnés aux galères, et reçut trois d'entre eux après leur libération.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.
Tome XCV, 1929. Mulhouse, 1929.

R. Charles Benner : *La lanterne des morts à Kaysersberg*, p. 457-462. Sans grand caractère artistique, elle est la seule connue en Alsace.

Jules Wagner : *Le trésor de l'ancienne église des Clarisses à Mulhouse*, p. 589-593. Un inventaire détaillé de 1519 permet d'étudier la chasublerie, le linge d'église, les tentures, l'orfèvrerie et la joaillerie de cette église avant la Réforme qui dispersa tout.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat. Tome IX, 1929. Guebwiller, 1929.

L. Pfleger : *Wie Wanzenau sich eine Pfarrkirche erkaempfte*, p. 5-8. Longues démarches faites au xve siècle par les habitants de Wanzenau pour être séparés de la paroisse de Honau située sur la rive droite du Rhin. — *Kultur-geschichtliches zur Fastenzeit*, p. 63-69. Vieux usages relatifs au carême, d'après les prédicateurs ou les chroniqueurs alsaciens. — *Papstreisen im Elsass*, p. 137-140. Passage en Alsace des papes Grégoire IV, Léon IX et Martin V.

L. Ehret : *Die Erhebung der Getreidezehnten*, p. 225-230. Contribution à l'histoire des dîmes de l'abbaye de Murbach.

Alfred Pfleger : *Sankt Hubertus, der Jägerpatron und Volksheilige*, p. 361-363. Montre sous quelles formes le culte de saint Hubert, patron des chasseurs, s'est répandu en Alsace.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE D'OR

Annales de Bourgogne. Tomes I et II, Dijon, 1929 et 1930.

Cl. Brun : *Les Blancs ou Anticoncordataires du Charollais*, p. 215-235 et 337-353. Renseignements sur le groupe d'environ 200 catholiques,

qui continue aujourd'hui encore le schisme de la Petite Eglise (I. Origine de la séparation des Blancs. — II. Principaux groupes. — III. Tentatives de réunion. — IV. Histoire des Blancs du Charollais. — V. Usages cultuels. — VII. Pèlerinages et réunions. — VIII. La réunion de la corne d'Artus. — IX. Les saintes d'Artus. — X. Vie morale. — XI. Visite à un chef des blancs. — XII. Blancs et catholiques romains. — XIII. Les Blancs du canton de Buxy.

H. Drouot : *Après la paix de Nemours : l'affaire d'Auxonne* (1585-1586), p. 302-336. Réaction, contre le gouverneur imposé par la Ligue, d'une population qui se venge des mauvais traitements subis pendant la guerre, d'une municipalité hostile à toute sujétion.

Watkin Williams : *Un « studium Cisterciense » à Oxford* (1437-1546), p. 70-77.

H. Drouot : *Les Jésuites de Dijon sous Henri IV, d'après un gallican*, p. 171-178. Lettre de l'avocat dijonnais P. Bernier à L. Servin, avocat général au parlement de Paris.

O. Morel : *Une mission de Jésuites à Trévoux* (1624-1653), p. 178-185.

Bulletin mensuel de la Société des sciences de Semur. N° 3, mai 1929.

R. Bréou : *Le sanctuaire de Saint-Antoine à Montigny-sur-Armançon*, p. lvii-lxi.

La Vie diocésaine. Dijon, 1930.

A. Vittenet : *L'art religieux dans le canton de Vitteaux*, p. 166-170, 268-273, 374-378. — E. M[asson] : *Le culte de sainte Reine à Alix après la Révolution*, p. 451-456.

M. Chaume.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Année 1928. Auxerre, 1929.

A. Pissier : *L'abbaye Notre-Dame de Dilo, au diocèse de Sens*, p. 31-148. Dilo fut fondée par des Prémontrés en 1132, sur une terre appartenant à Henri Sanglier, archevêque de Sens. Les successeurs d'Henri Sanglier, les évêques de Troyes, les comtes de Champagne, les comtes de Joigny l'enrichirent de leurs libéralités. L'église en fut vraisemblablement consacrée par saint Thomas Becket le 19 mai 1168. Comme toutes les abbayes, Dilo fit bénéficier le pays d'alentour du travail et de la charité de ses moines. Les bois de la forêt d'Othe furent défrichés, des prés irrigués, des villages fondés. Les lépreux furent recueillis dans la maison de Fossemore. Mais la guerre de Cent ans amena une première ruine de Dilo. Les gens d'armes la ravagèrent ainsi que tout le pays d'alentour. Le prieuré de Saint-Florentin fut détruit. Le siècle suivant, comme Dilo se relevait de ses misères, les guerres de religion la ruinèrent de nouveau. En 1580, les reîtres allemands du prince de Condé la saccagèrent. Aux xviie et xviiie siècles, elle continua une existence médiocre, sous des abbés commendataires jusqu'à ce que le décret de 1790 en eût décidé par la vente la ruine définitive. Etude consciencieusement documentée.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société éduenne.
Nouvelle série, tome XLVI, 2e fascicule. Autun, 1929.

P. Montarlot : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 105-158. Suite des notices de Thélis à Voiret.

A. de Charmasse : *Flavigny et les évêques d'Autun*, p. 159-171. Le diplôme par lequel Charles le Chauve unit, en 877, les abbayes de Flavigny et de Corbigny au siège épiscopal d'Autun paraît jeter un peu de lumière sur l'origine antérieure de l'immense domaine possédé par l'église éduenne. Le début de cette étude relate surtout les premières relations — fort peu pacifiques — entre les moines de Flavigny (Côte-d'Or) et les évêques ; à suivre.

Elie Bayon : *Inventaire des documents des collections Verchère... et abbé Cucherat*, p. 172-216. Importante collection léguée à la Société par Joseph Déchelette. I. Personnes morales : évêchés d'Autun et de Mâcon, chapitre de Semur-en-Brionnais, abbayes de Saint-Andoche d'Autun, La Bénissons-Dieu, Bonlieu, Charronne, Cluny, Saint-Rigaud et Valbenoîte, prieurés d'Anzy-le-Duc, Beaulieu, Champchanoux, Charlieu, Charolles, Marcigny, Paray-le-Monial, Perrecy et Vandeuvre, monastères de Beaujeu, Bourbon-Lancy, La Clayette, Marcigny, Neuville, Paray-le-Monial. — II. Familles : de A à Clugny.

Pierre Besnard.

AIN

Le Bugey. Fasc. XXIV, août 1930, Belley, impr. Chaduc.

Chanoine Joly : *La chartreuse d'Arvières* (suite), p. 493-539. La chartreuse du XIIIe au XVIIe siècle. Actes pontificaux; la vie carthusienne : les prieurs; relations avec les paroisses et les châteaux voisins.

Chanoine Garcin : *L'église abbatiale d'Ambronay*, p. 540-573. Etude avec 8 photographies. L'église fut et demeure l'orgueil du Bugey; c'est une histoire presque complète des plus beaux siècles de l'architecture française.

Abbé Perroud : *Notes sur les évêques de Belley*, p. 574-585. De Bernard de Portes à Rodolphe Bovet. Remarques judicieuses, indications utiles, mais sans aboutir toujours à des conclusions certaines : « l'épiscopat de Bernard de Portes ne paraît guère vraisemblable » (p. 577).

A. Dallemagne : *Histoire de Belley* (suite), p. 586-636. Les origines incertaines du diocèse, liste traditionnelle des évêques de Belley; liste des curés de Belley depuis 1380 jusqu'aujourd'hui. Manque à cette liste : Antoine de Bolomier, en 1485.

Bulletin de la Société Gorini.
Fasc. 69 à 72, tome XXII, 1930. Bourg, Impr. Centrale.

J. Rolland : *Les Providences agricoles de Saint-Isidore de Seillon*, p. 5-16. Histoire de l'œuvre entreprise par l'abbé Griffon pour assurer aux orphelins une éducation chrétienne et agricole. L'œuvre s'étend aujourd'hui, jusqu'au Maroc, par l'établissement créé en 1927 à Fedhala. Réalisation d'une prophétie du saint curé d'Ars.

Frères Principin-Joseph et Abdon : *Les frères des Ecoles chrétiennes*, p. 17-22, 33-45. Ce qu'ils ont fait depuis 1823 dans le diocèse de Belley.

Abbé Renoud : *Les curés de l'actuel diocèse de Belley avant la Révolution*, pagination spéciale : 1 à 56. Liste des curés de toutes les paroisses du diocèse, à peu près complète depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'en 1791.

Abbé Renoud : *Mgr Dom Juste Guérin, évêque et prince de Genève, est-il né à Tramoyes ?* p. 46-55. Avec Dom Arpaud (XVIIe siècle), l'auteur penche pour l'affirmative.

Chanoine Joly : *Les pèlerinages dans le diocèse de Belley* (1823-1923), p. 76-89, 110-116. Pèlerinages à diverses églises ou chapelles dédiées à la Vierge.

Chanoine Alloing : *Les frères de la Sainte-Famille* (1824-1923), p. 65-75); *Les Congrégations de la Croix de Jésus* (1823-1923), p. 97-109. Esquisse de la vie de la Congrégation, fondée par le frère Gabriel Taborin; et des Congrégations des Pères, des Frères, des Sœurs de la Croix de Jésus, établies à Ménestruel par M. Bochard, ancien grand-vicaire du cardinal Fesch, à Lyon. Les Sœurs de Groissiat seules subsistent aujourd'hui. L'abbé Maréchal a raconté leur histoire dans un volume, publié chez Letouzey (1930).

Chanoine Alloing : *Les limites de l'ancien diocèse de Belley. L'hypothèse de son origine lyonnaise*, p. 26-34. Examen critique des thèses de l'abbé Perroud sur les origines du diocèse de Belley. Conclut à l'hypothèse d'une origine lyonnaise du diocèse de Belley.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Bulletin de l'Académie de Besançon. 3e trim. 1929-2e trim. 1930.

Georges Mairot : *A propos d'un centenaire : l'Académie au début du XIXe s.* (1929, p. 107-120). Il s'agit de l'Académie de Besançon, fondée le 23 juin 1752 et rétablie sous son ancien titre, par ordonnance du 14 juin 1829.

Commandant Revel : *Saint François de Sales en Franche-Comté* (1929, p. 160-189). Un pèlerinage à Saint-Claude. Récit de l'entrevue de saint François et de Mme de Chantal.

Roger Roux : *Un conflit entre le 1er Consul et le tribunal d'appel de Besançon* (1930, p. 1-43). Curieux conflit qui met aux prises les magistrats de Besançon et le 1er consul au sujet d'une question de dépréciation de papier-monnaie (affaire Chatelain-Dodane). Suivent quatre appendices.

H. Hugon : *Un épisode des invasions de 1814-1815 en Franche-Comté. La direction des domaines du Jura* (1930, p. 122-127).

Abbé Roussel : *Itinéraire suivi par saint Colomban d'Irlande en Gaule*, p. 128-144.

Abbé Boiteux : *La prébende et les prébendiers de Tallenay* (1930, p. 145-172). Tallenay, comm. du cant. de Marchaux. Etude sur la prébende (1re partie). L'origine remonterait à une confirmation d'une chapelle au chapitre de Saint-Jean de Besançon par le pape Léon IX. Les prébendiers (2e partie), 23 chanoines du chapitre métropolitain, se sont succédé à Tallenay de 1745 à 1790, parmi lesquels J. Renard, frère de l'ambassadeur de Charles-Quint, Simon Renard. A la fin : Bibliographie et sources.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 1929.

Léon Germain : *Les « tuneurs » de Bretigney*, p. 3-34. Etude sur des mendiants-vagabonds d'une sorte spéciale, qui existaient dans les villages de Bretigney et Silley.

G. Gazier : *Les plus anciens budgets de la ville de Besançon*, p. 45-59. Source intéressante pour l'histoire économique et sociale de la ville.

M. Mandoul : *Une commune franc-comtoise sous l'occupation ennemie (1814-1815) : Oye et Pallet*, p. 60-67. Etude tirée des archives d'une petite commune voisine de la frontière suisse, avec quelques lettres du sous-préfet Demesmay, entièrement dévoué aux alliés.

Chanoine Musy : *L'hôpital Saint-Jacques des Arènes*, p. 68-93. Destiné à donner asile aux pèlerins et aux voyageurs, fut autorisé par une bulle de 1182, accordée au chapitre de Sainte-Madeleine. Supprimé à la création de l'hôpital de Chamars, à la fin du XVIIe.

G. Blondeau : *Wirsch et l'Ecole française du* XVIIIe *s. Ses œuvres de 1771 à 1773*, p. 141-190. Peintre suisse dont plusieurs portraits sont conservés au musée de Besançon ou dans des collections particulières; avec reproduction d'une toile représentant le capitaine de Mauclerc et le lieutenant Hugon.

B. Duhem : *Une tentative d'empoisonnement contre Louis XI*, p. 191-197. Par Jehan Renou en 1478.

Roger Roux : *Un magistrat lettré franc-comtois, J.-Fr. Bergeret, avocat général au parlement de Besançon*, p. 198-231. Troisième partie. Pièces justificatives. Table des matières et généalogie.

Maurice Pigallet.

JURA

La Société d'émulation du Jura n'a rien publié depuis 1929, date de notre dernière recension.

C. Davillé.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts du département de la Haute-Saône. 1929. Vesoul, s. d., in-8°.

H. de Beauséjour : *La famille vésulienne de Dom Guerrin, otage de la Commune (mai 1871)*; *ses souvenirs de captivité*, p. 144-175. Résumé des *Souvenirs* inédits du P. Léon Guerrin, missionnaire, qui fut détenu à la Roquette par la Commune. Menacé de mort, il put s'évader, et se fit chartreux.

Max Prinet.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Henry Outram Evennett [695], présenté par M. Carrière.
M. l'abbé Léon Gauthier [696], présenté par M. Demathieux.
M. Tony Perrin [697], présenté par M. Rouziès.
Séminaire des Missions de Syrie [698].
Grand Séminaire de Langres [699].
Librairie générale A. Cooreman [700].
M. Barth. Pocquet du Haut-Jussé [701], présenté par M. Paul Fournier.
M. Meyer [702], présenté par M. Michel Le Grand.
Archives départementales de la Seine [703].
M. l'abbé Louis Tardy [704], présenté par M. Carrière.
Mlle Raymonde Foreville [705], présentée par M. Fliche .
M. le chanoine Adolphe Gros [706], présenté par M. Garin.

Réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est réuni le mardi 23 décembre 1930, à 17 heures, dans la salle I de l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de M. Paul Fournier, premier vice-président.

M. l'abbé Carrière donne d'abord lecture de l'état du fonds de rachat, envoyé par M. Ardant, trésorier, empêché. Le Conseil approuve ensuite l'admission des candidats proposés par plusieurs de nos confrères depuis sa dernière séance. Il est procédé à l'élection d'un deuxième vice-président, en remplacement de M. Maurice Prou, décédé. M. Edouard Jordan, professeur à la Sorbonne, est élu à l'unanimité. Puis on s'entretient de diverses questions d'ordre intérieur.

La séance est levée à 17 h. 40.

Assemblée générale.

A l'issue de la réunion du Conseil d'administration, s'est ouverte, dans la salle G de l'Institut catholique, la douzième assemblée générale de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart, président, assisté de M. Paul Fournier, vice-président; de MM. l'abbé Carrière, Jean Guiraud, Jean de La Monneraye, le P. Lebreton, le chanoine Urbain, Jacques Zeiller et Michel Le Grand, membres du Conseil d'administration.

Etaient également présents : MM. l'abbé Carreyre, le P. Chardavoine, Paul Deslandres, Jacques de Font-Réaulx, Eugène Guitard, Léon Levillain, Edmond Préclin, le P. Rouziès, l'abbé Siguret, l'abbé Thory.

S'étaient excusés : MM. Henri Ardant, Marcel Aubert, Victor Bucaille, Léonce Celier, Albert Dufourcq, l'abbé Dumoutet, Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, Georges Goyau, l'abbé Leroquais, l'abbé Malley, Ernest Perrot, Louis Vinay.

Dans une allocution émue, Mgr Baudrillart rend hommage aux membres de la Société décédés pendant l'année 1930 et s'exprime en ces termes :

« Notre premier devoir est de rendre un hommage ému à la mémoire

du savant éminent et de l'homme de bien qui avait accepté d'être l'un des deux vice-présidents de notre Société, M. Maurice Prou. Toute sa vie, Maurice Prou a eu le culte de la science et de bonne heure le goût de celle où il devait s'illustrer. Enfant, il composait déjà une collection de monnaies et de médailles; à dix-neuf ans, grâce à un grand-père érudit lui-même, il publiait dans une revue locale du diocèse de Sens, son premier article. A vingt ans, il était reçu à l'Ecole des chartes et donnait dans le *Bulletin archéologique de Sens*, sa ville natale, un mémoire sur les *Hôtels des archevêques de Sens à Paris*.

«En 1884, il soutenait sa thèse sur les *Coutumes de Lorris et leur propagation aux* XIIe *et* XIIIe *siècles;* il sortait de l'Ecole avec le premier rang et se voyait proposé pour un poste vacant au Cabinet des Médailles. En même temps il était désigné pour l'Ecole française de Rome. L'administration de la Bibliothèque nationale consentit à laisser le poste provisoirement vacant. Ainsi Maurice Prou put faire dans la Ville éternelle un séjour qui lui laissa une impression profonde. Là il travailla aux *Registres d'Honorius IV*, premier volume de la collection entreprise par l'Ecole française de Rome. L'année même où paraissait ce volume, en 1888, il donnait encore une *Etude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V*. Cependant il ne devait pas s'attacher principalement à l'histoire de l'Eglise, encore que ses travaux l'aient souvent conduit à y toucher.

« On a dit très justement de notre regretté confrère qu'il était « universel sur le Moyen Age ». Paléographie, numismatique, archéologie, droit, institutions, monographies d'histoire locale, il excellait en tout; quelque sujet qu'il abordât, il le traitait en spécialiste. C'est ce qui lui valut, parmi les médiévistes, une situation hors de pair. Il vivifia ses études numismatiques, consacrées aux *monnaies mérovingiennes et carolingiennes de la Bibliothèque nationale* par une confrontation avec les documents écrits et une identification minutieuse des localités et des noms propres. Ainsi il ajoutait un nouvel apport aux sources mêmes de l'histoire du haut Moyen Age. Son *Esquisse de la politique monétaire des rois de France du* X^e^ *au* XIIIe *siècle* a une portée générale; ainsi que son ouvrage d'ensemble, *La Gaule mérovingienne*. En 1889, avait paru la première édition de son *Manuel de paléographie latine et française du* VIe *au* XVIIe *siècle*, bientôt suivie d'une seconde en 1892. Cette œuvre et diverses éditions de textes minutieusement établies le désignaient pour enseigner à l'Ecole des chartes. En 1899, il y recueillit la succession de Giry dans la chaire de diplomatique. M. René Dussaud, prononçant, au lendemain de la mort de notre confrère, son éloge funèbre, n'a pas craint d'affirmer qu'à la finesse critique de Giry, il joignait l'admirable clarté d'exposition de Robert de Lasteyrie, sans oublier des dons tout personnels. A trente générations d'étudiants, il a communiqué les plus sûres méthodes, le goût de la probité scientifique, la capacité d'étendre ses vues vers de larges horizons. Lui-même a témoigné de ce bel ensemble de qualités dans les deux cent cinquante pages de l'Introduction au *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, publié en 1908, que d'excellents juges considèrent comme son chef-d'œuvre.

« Tant de mérites trouvèrent leur récompense par l'élection de M. Maurice Prou à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il succéda en 1910 à l'helléniste Henri Weil. Devenu directeur de l'Ecole des chartes à la mort de Paul Meyer, il mit à remplir exactement sa fonction tout ce qu'il avait de conscience, de sens du devoir et de dévouement. Il défendit, parfois avec passion, les idées qu'il considérait comme

essentielles à la vie et aux traditions de l'Ecole; il apporta la même ardeur à défendre les intérêts de ses élèves.

« M. Prou, en effet, n'était pas seulement un savant; c'était un homme, un homme de conviction, un homme de cœur, et, je l'ai dit dès le début, un homme de bien. Aussi, en dépit d'une vivacité imputable à un tempérament très nerveux, fut-il aimé autant que respecté. Tel nous l'avons vu parmi nous pendant les années où il a été des nôtres. Il avait accueilli avec joie la fondation de notre Société et de notre Revue d'histoire de l'Eglise de France. Nous avions considéré comme un honneur qu'il voulût bien accepter l'une de nos deux vice-présidences. Jusqu'au bout il nous aura donné l'exemple. Son agonie, on peut le dire, dura plus de six mois; il supporta en chrétien l'épreuve de la souffrance et la perspective de la mort. C'est à Néris, le 4 octobre dernier, qu'il a rendu son âme à Dieu.

« Bien différent de nature, non moins que par l'orientation de sa carrière et de ses travaux, était un autre de nos plus illustres confrères, disparu quelques mois avant M. Prou, Mgr Julien, évêque d'Arras, membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Il n'avait rien de l'érudit, tout de l'humaniste et du moraliste. Rien d'austère, nulle aspérité dans son attitude extérieure; le plus aimable sourire, au milieu même des polémiques et en face des contradictions, voire en présence du danger, car il fut évêque d'Arras pendant la guerre, après Mgr Lobbedey, subitement tombé au champ d'honneur de son diocèse envahi et devenu le théâtre des luttes les plus meurtrières.

« En compagnie de Mgr Julien, j'ai rempli, au cours des deux derniers mois de la grande guerre, une mission de propagande française aux Etats-Unis. Dans ces deux mois d'intimité quotidienne, j'ai apprécié les merveilleuses qualités de son esprit si souple, si délié, la culture classique que trahissaient les moindres de ses allocutions, le tact parfait, l'enjouement même, qui lui permettaient de sortir des situations les plus délicates et de désarmer, à force de bonne grâce, les adversaires même les plus acharnés des thèses qu'il soutenait.

« Fils d'instituteur, élève de prêtres vénérables du diocèse de Rouen, imbus de certaines traditions gallicanes et d'un libéralisme d'ailleurs de bon aloi, il avait de bonne heure considéré sans défiance préconçue la société et même le régime politique où il était appelé à vivre. Que son optimisme ait parfois dépassé les bornes, qu'il ait fait trop complètement crédit à un certain idéal démocratique, voire à un certain pacifisme teinté d'internationalisme, quelques-uns l'ont pensé. Il avait donné assez de preuves de la sagesse de son esprit et de l'ardeur de son patriotisme, pour que l'on pût prendre la peine d'examiner avec bienveillance les raisons de son attitude en telle ou telle circonstance.

« Si Mgr Julien est venu à nous, ce n'est pas en tant qu'historien. Ses divers écrits touchent tous à l'éducation, aux questions sociales, dont il traita quelques-unes avec éclat dans divers congrès. Il fut des nôtres parce qu'il tenait à favoriser toutes les formes de la culture dans le clergé et parmi les catholiques. Directeur de collège, écrivain, évêque, il fut l'un des promoteurs les plus convaincus du mouvement d'études qui a tant contribué à la renaissance religieuse que nous constatons aujourd'hui dans les classes les plus instruites et les plus éclairées. Notre collègue, le recteur de l'Université catholique de Lille, le maître historien qu'est Mgr Lesne, lui a rendu pleine justice dans l'oraison funèbre où il a mis en lumière la haute intelligence et le noble caractère de Mgr Julien.

« Deux autres membres de notre Société ont été frappés par la mort en cette année 1930 : deux érudits, deux savants de province, de qui le nom n'a pas rayonné autant que ceux de Mgr Julien ou de M. Prou, mais qui tous deux ont fait le plus grand honneur à la science ecclésiastique.

« L'un est le chanoine Auguste TRILHE, professeur de droit canon à l'Institut catholique de Toulouse, tombé le 3 mai dernier à sa table de travail. Un article de M. Besson, récemment paru dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, une étude de M. le chanoine Saltet, préparée pour notre Revue, contiennent tout ce qu'il convient de retenir sur la vie, l'enseignement, les travaux historiques de M. Trilhe. La vie du cloître dont il avait goûté et dont il gardait l'amour, bien que sa santé l'eût contraint d'en sortir, l'avait conduit à l'histoire des institutions monastiques et notamment de la liturgie. En 1900, il fit imprimer son *Mémoire pour le cérémonial cistercien;* puis, dans une revue allemande, sa défense *De usu Pontificalium pro abbatibus ordinis Cisterciensis.* En 1908, le chapitre général de l'ordre de Cîteaux le chargeait de publier le *Manuale cæremoniarum in missa et altaris ministerio juxta ritum sacri ordinis Cisterciensis.* Il réunit de nombreux dossiers manuscrits sur l'histoire cistercienne, particulièrement sur les Chapitres généraux. Au *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie,* il a donné l'article Cîteaux. La *Revue théologique française,* la *Nouvelle revue théologique,* le *Bulletin de littérature ecclésiastique* ont bénéficié de sa collaboration assidue. Vice-official du diocèse de Toulouse, il acquit dans cette charge une telle autorité que de tous les diocèses de la région on recourait à lui. Notons encore que sa tendre piété à l'égard des Lieux Saints qu'il visita souvent fit de lui le principal promoteur d'une œuvre qui s'achève aujourd'hui, la Basilique du Sacré-Cœur sur le Mont des Oliviers.

« J'aurais aimé vous parler longuement de M. le chanoine MARCEL, prêtre du diocèse de Langres, né le 30 décembre 1850 et mort le 29 décembre 1929, chargé d'années et de travaux. Mais qui de vous n'a lu l'admirable notice nécrologique que lui a consacrée dans notre Revue M. le chanoine Urbain ? Nul n'était plus capable que cet ancien camarade et cet ami de toujours, de faire revivre la figure si originale et si intéressante de M. Marcel, ainsi que de ressusciter le milieu où ils vécurent l'un et l'autre. Que de réflexions profondes et charmantes sur ceux qui furent leurs maîtres ou leurs compagnons d'études, sur le petit séminaire de Langres, demeuré à la hauteur où l'avait élevé Mgr Parisis, sur le diocèse lui-même avec ses traditions d'une part, les luttes intérieures aussi qui s'y déroulèrent à certaines époques et dont M. Marcel se trouva victime. Tout est dit avec discrétion, avec respect, avec une émotion contenue que le lecteur ne peut s'empêcher de partager. On voit naître la vocation d'historien de cet étudiant privilégié qui, en échange de quelques services rendus au bibliothécaire, obtient l'insigne faveur de se plonger dans le *Spicilège* de Dom Luc d'Achery et dans les mémoires de Guibert de Nogent, enfin de travailler à l'inventaire des manuscrits d'une précieuse collection gardée au séminaire. Puis voici la carrière du professeur, celle de l'administrateur et de l'homme d'action, celle enfin du supérieur et du vicaire général; les heures cruelles de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, la confiscation du Petit Séminaire tant aimé, la dispersion des maîtres et des élèves, la fondation d'une maison nouvelle; la direction des œuvres, l'inspection des écoles diocésaines, les conférences pour la défense de la liberté religieuse. Des vues nouvelles l'emportent dans la

direction du diocèse; M. Marcel est éloigné de ses fonctions; il supporte l'épreuve avec dignité, avec esprit de foi. Plus que jamais il s'adonne à ses études historiques, consacrées surtout aux antiquités locales; il devient vice-président, puis président de la Société historique et archéologique de Langres, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Citons seulement parmi ses œuvres : *La calligraphie et la miniature à Langres à la fin du* XV*e siècle;* l'*Histoire du théâtre à Langres;* et surtout celle qui le classa parmi les maîtres du genre : *Les livres liturgiques du diocèse de Langres, étude bibliographique suivie d'un appendice sur les livres liturgiques du diocèse de Dijon et d'une note sur les travaux d'histoire liturgique en France au* XIX*e siècle.* Polémiste redoutable, il publia des lettres et des brochures, pleines de science et de verve à propos de la statue de Diderot, prétexte aux plus sottes manifestations anticléricales. Il réussit à rendre suspects les fameux mémoires de Mme de Vandeul, où jusqu'alors avaient puisé sans défiance les biographes du philosophe langrois. La guerre avait permis au chanoine Marcel de manifester un autre côté de son caractère. Aumônier de l'Hôpital militaire, il déploya, en dépit de pénibles infirmités, un zèle, un dévouement, un courage qui lui valurent la croix de la Légion d'honneur.

« Ma tâche est achevée. En cette année 1930, nous avons perdu quatre des nôtres. N'est-il pas juste de dire que tous quatre ont fait honneur à notre Société, à la science, au pays, à la religion. Gardons pieusement leur souvenir, et, comme eux, travaillons jusqu'à notre dernier jour ! »

L'assemblée a entendu ensuite le rapport de M. l'abbé Carrière, secrétaire général, pour l'année 1930. Le rapporteur a montré la prospérité matérielle de la Société qui compte à l'heure actuelle 395 membres. Il a insisté, d'autre part, sur les manifestations nouvelles de son activité, notamment la création de déjeuners semestriels — l'un a eu lieu en mai, l'autre en décembre — où les sociétaires se réunissent moins pour prendre un repas en commun que pour converser cordialement d'histoire et d'érudition, échanger leurs idées, profiter mutuellement des connaissances acquises par chacun. C'est ainsi qu'au cours d'un de ces déjeuners a pris corps un projet d'enquête portant sur les causes historiques de l'état religieux contemporain des diverses provinces françaises. Une note a été rédigée et un questionnaire qui seront prochainement publiés et préciseront une méthode et des moyens de recherches. Le succès très vif de ces réunions paraît devoir grandir encore l'an prochain.

Nous rappelons, à ce propos, que les invitations au premier de nos déjeuners — qui eut lieu le 8 mai 1930 — ont été lancées à tous les sociétaires résidant dans les départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, ainsi qu'à quelques autres qui avaient manifesté le désir d'être conviés. Pour la seconde réunion, qui fut plus nombreuse, nous avons convoqué ceux-là seuls qui en ont fait la demande. C'est d'ailleurs la règle que nous nous proposons d'observer à l'avenir, en informant quinze jours à l'avance tous les sociétaires qui nous auront témoigné le désir de prendre part à ces déjeuners, soit en mai, soit en décembre. Même si une cause survenait, qui les empêchât de prendre part à la réunion, nous n'en continuerions pas moins à les aviser des réunions suivantes.

On a procédé ensuite à l'élection de deux membres du Conseil, en remplacement de Mgr Julien et de Maurice Prou, décédés. Les deux can-

didats proposés par le Bureau étaient M. le chanoine SALTET et M. Léon LEVILLAIN. M. SALTET, qui enseigne l'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, est un maître de la critique contemporaine, d'intelligence très avertie, de l'esprit le plus pénétrant et qui sait parler net. Voici plus de vingt ans, lorsqu'il posa *la Question Herzog-Dupin* (1908), bien des yeux s'ouvrirent. Sa récente campagne dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse, en dénonçant les anonymes de l'abbé Turmel dans la collection du Dr Couchoud, a démasqué la plus colossale imposture théologique des temps modernes. Autant que ses titres scientifiques, cet incomparable service rendu à la science et à l'Eglise le désignait aux suffrages de l'assemblée. M. Saltet a été élu à l'unanimité.

M. Léon LEVILLAIN, professeur à l'Ecole des chartes et directeur du *Moyen Age*, est un des collaborateurs les plus appréciés de la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. On se rappelle son mémoire sur la manière de rédiger l'histoire d'un monastère et son étude sur saint Trophime d'Arles, et la prétendue mission des sept évêques en Gaule, qui est une réfutation des identifications et des vues hypercritiques de M. de Manteyer. Ces diverses études, où il excelle, ne représentent qu'un côté de l'activité scientifique de M. Levillain. Diplomatiste éminent, M. Levillain a renouvelé en partie la science créée par Mabillon; les chartes et des diplômes de l'époque mérovingienne et carolingienne n'ont plus de secret pour lui : nous lui devons notamment d'avoir déterminé les caractères des privilèges épiscopaux, comme encore d'avoir établi hors de discussion que notre vieille basilique rurale de Saint-Denis, la plus ancienne après la cathédrale, fut primitivement desservie non par des moines, mais par un clergé séculier. Tant de doctes travaux constituent une parure scientifique dont la Société d'histoire ecclésiastique de la France ne pouvait que s'enorgueillir en appelant dans son Conseil M. Léon Levillain. Celui-ci a été élu par 221 voix.

Mgr Baudrillart prend alors la parole et fait part à l'assemblée de l'élection par le Conseil, à la vice-présidence de la Société, de M. Edouard JORDAN, professeur à la Sorbonne, en remplacement de M. Maurice Prou, décédé. Cette nouvelle réjouira particulièrement les amis de l'Œuvre de l'encouragement des études supérieures dans le clergé.

Enfin, M. l'abbé Carrière donne lecture du compte rendu financier de la Société (clôturé le 15 décembre 1930), envoyé par M. Henri ARDANT, trésorier, empêché et démissionnaire.

ÉTAT DE LA CAISSE

Les Recettes se présentent ainsi :

Membres fondateurs	806 50
Cotisations des sociétaires	13.560 55
Professeurs de l'Enseignement libre	2.340 »
Abonnements souscrits à l'Etranger	2.198 10
Souscriptions de propagande	80 »
Recouvrement des cotisations arriérées	1.067 95
Numéros vendus	430 »
Intérêts du fonds de rachat	981 »
Intérêts sur fonds placés	35 85
Publicité	*mémoire*
	21.499 95

Les Dépenses se présentent ainsi :

Impression de la Revue	15.555 70
Expéditions de et pour la *Revue*	589 05
Impressions diverses	629 20
Cotisation au Comité français des Sciences historiques	50 »
Frais de Secrétariat	520 »
Frais de Trésorerie	86 20
	17.430,15

La Balance des comptes s'établit ainsi :

Recettes	21.499 95
Dépenses	17.430 15
Encaisse le 15 décembre 1930	4.069 80

Comme l'impression du fascicule d'octobre-décembre de 1930 n'est pas encore terminée, M. Ardant propose de garder l'excédent de cette année pour le paiement de la facture, sans l'affecter comme par le passé au fonds de rachat. Il fait remarquer enfin qu'une recette de publicité de 2.000 frs n'a pu être comprise dans les écritures de 1930, mais le sera dans celles de 1931. *En réalité, cette recette doit s'ajouter à l'excédent de 1930, pour permettre une juste appréciation de la situation.*

A l'unanimité, l'assemblée vote des remerciements à M. Ardant et regrette que des fonctions lourdes de responsabilité ne lui permettent pas de nous continuer sa collaboration comme trésorier. Elle se réjouit toutefois qu'il veuille bien garder la gestion du fonds de rachat de la Société, et approuve finalement la décision prise par le Conseil de lui donner pour successeur M. Edmond Préclin.

La séance est levée à 18 h. 40.

Le secrétaire-archiviste,
Michel Le Grand.

Positions des thèses soutenues à l'Ecole des chartes.

Les soutenances annuelles de thèses ont eu lieu à l'Ecole des chartes du 26 au 31 janvier 1931. Sur les vingt-deux thèses présentées, neuf intéressent l'histoire de l'Eglise de France. En voici les titres, d'après les *Positions* publiées (Paris, Les Presses universitaires de France, 1931. In-8°, 194 p.) :

Anne-Marie Bidal : Le temporel du monastère Notre-Dame d'Argenteuil.— Marcel Dickson : Vie et œuvre de Robert de Courson.— Philippe Du Verdier : L'abbaye royale Saint-Antoine-des-Champs. Cette communauté de femmes fut érigée en abbaye en 1204. — René Gandilhon : Les sceaux du Berry antérieurs à 1515. Inventaire précédé d'une étude de sigillographie et de diplomatique. A noter un paragraphe sur les sceaux des archevêques de Bourges. — Madeleine Guillon : Recherches sur la condition des églises dans le diocèse de Cambrai, du XIe au XIIIe siècle. Intéressants chapitres sur la distinction entre l'*ecclesia* et l'*altare*, et le *jus patronatus*. — Marguerite Jouanny : Les Hospitaliers en Basse-Alsace, de 1217 à 1529. Ce travail insiste surtout sur la commanderie strasbour-

geoise du Grünenwerde. — Yvonne Mailfert : Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XIe-XIIe siècle), essai de restitution précédé d'une étude historique. Grâce à des copies d'actes, des recueils d'analyses et d'extraits, l'auteur a réussi à reconstituer ce cartulaire et à préciser la fondation, l'histoire intérieure et extérieure de l'abbaye de Saint-Nicolas et la formation de son temporel. — Alexandre Pestémaldjoglou : La paroisse Saint-Paul, des origines à l'année 1559. Ce travail étudie les origines et la formation de la paroisse, les institutions paroissiales, la vie religieuse à Saint-Paul. — Antoinette Picon : La collation des bénéfices au chapitre de Notre-Dame de Paris sous le régime du Concordat (1518-1547). A Paris, comme dans la plupart des chapitres cathédraux, le régime du Concordat de 1516 n'est appliqué qu'avec répugnance.

Almanach catholique français pour 1931.

Préface de S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8° de 496 pages, 250 illustrations. Prix : 7 francs.

L'excellente réputation de l'*Almanach catholique français* est établie depuis qu'il a commencé à paraître. Sans négliger le côté pratique, requis par le genre, il contient toujours des notices nombreuses et variées, se rapportant de quelque façon à la vie présente ou passée de l'Eglise. Cette année on y a fait des largesses à l'histoire, aussi bien des époques lointaines que des toutes récentes. M. F. Mourret y expose ce que fut et ce qu'est la Compagnie de Saint-Sulpice. M. G. Jacquemet y explique comment se fait un cardinal. MM. R. Aigrain et V. de Clercq y traitent des personnages et des événements de l'histoire ecclésiastique dont un centenaire tombe en 1931; citons, à titre d'exemples, saint Guillaume de Volpiano, le concile d'Ephèse, le procès de l'école libre et les luttes religieuses de 1831, Paulin de Nole, l'évolution du mouvement romantique après 1830; voilà bien de la diversité.

Ce que les érudits apprécieront au plus haut point, c'est le répertoire de géographie ecclésiastique qui, sous le titre de *Les diocèses de France*, se compose d'une série d'articles donnant de brefs aperçus de l'histoire et de l'état présent de chaque diocèse, avec cartes très nettes, chiffres et graphiques parlant aux yeux. Si l'on fait attention qu'une page et demi en moyenne est donnée à chaque diocèse, que ces pages sont imprimées en deux colonnes et en caractères fins, que les renseignements semblent avoir été en règle générale puisés à bonne source, on conclura que cette « petite esquisse », comme elle se définit modestement, sera très souvent consultée et avec grand profit.

H. Waquet.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

Bossuet. Traité de la concupiscence. Texte établi et présenté par C. Urbain et E. Levesque (Les Textes français). Paris, F. Roches, 1930. In-8°, xx-144 p., 18 fr.

Champion (Pierre). Notice des manuscrits du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Paris, Champion, 1930. In-8°, 32 p.

David (R. P.). La gerbe de Mistral à l'autel de Marie. Poèmes et cantiques oubliés. Paris, Bloud et Gay, 1930. 1 vol. 13×16, 12 fr.

Dobiache-Rojdesvensky (Olga). Les poésies des Goliards, groupées et traduites avec le texte latin en regard. Paris, éditions Rieder, 1931. In-12, 271 p., 35 fr.

Etienne (Charles). Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les Etats généraux de 1789. Première série : département de Meurthe-et-Moselle. Tome III : Cahiers du bailliage de Vézelise (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). Paris, E. Leroux, 1930. In-8°, 487 pages.

Gaquère (Abbé François). Les leçons d'un grand Evêque. Pages choisies de Mgr Julien, évêque d'Arras, membre de l'Institut (1856-1930). Lyon, Emm. Vitte, 1930. In-8°, 559 p.

Grente (Mgr). Œuvres oratoires et pastorales. Tome V. Paris, Beauchesne, 1930. In-8°, 325 p.

Laurent (Gustave). Cahiers de doléances pour les Etats généraux de 1789. Département de la Marne. Tome IV : Bailliage de Reims, 1° Partie marnaise (Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française). Paris, E. Leroux, 1930. In-8°, 1150 p.

Le Parquier (E.). Cahiers de doléances du bailliage du Hâvre (secondaire de Caudebec) pour les Etats Généraux de 1789. Paris, E. Leroux, 1929. In-8°, xliv-294 p.

Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux, t. IX (Société de l'histoire de France. Exercice 1929. T. I.) Paris, Champion, 1929. In-8°, 599 p., 20 francs.

Piétresson de Saint-Aubin (P.). Les archives de l'Aube, 1790-1927. Troyes, impr. Albert, 1930. In-4°, lxxxvi p.

Prevost (Chanoine A.). Recueil des chartes et bulles de Clairvaux. Paris, Picard, 1930. In-8°, 211 p., 20 francs.

Richer. Histoire de France (888-995), éditée et traduite par Robert Latouche. Tome Ier : 888-954 (Les classiques de l'Histoire de France au Moyen Age). Paris, Champion, 1930. Petit in-8°, xviii-303 p., 25 fr.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Ancel (Jacques). Histoire contemporaine. 1789-1930. Paris, Delagrave, 1930. 2 vol. in-8°, 768 et 604 p.

Beer (Max). Histoire générale du socialisme et des luttes sociales. II : Le Moyen Age. Trad. par Marcel Ollivier. Paris, « Les Revues », 1930. In-8°, 178 p., 12 francs.

Chaix-Ruy (Jules). Le Jansénisme. Pascal et Port-Royal. Paris, Alcan, 1930. In-12, 169 p., 15 fr.

DELPLANQUE (Albert). La pensée de Fénelon, d'après ses œuvres morales et spirituelles. Paris, Desclée de Brouwer, 1930. In-8°, 357 p.

DUSSERT (A.). Le baron des Adrets et les Etats du Dauphiné (novembre 1562-février 1563). Essai d'organisation protestante durant la première guerre de religion (Extr. du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5e série, t. XX, p. 93 à 136). Grenoble, impr. Saint-Bruno, 1930. In-8°.

EVENNETT (H. Outram). The cardinal of Lorraine and the Council of Trent. A study in the Counter-Reformation. Cambridge, At the University Press, 1930. In-8°, XVII-536 p., 25 sh.

FLEURY (E.). Saint Grégoire de Nazianze et son temps (Etudes de théologie historique publiées sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris). Paris, Beauchesne, 1930. In-8°, XII-383 p., 54 fr.

HAUSER (Henri). Les origines historiques des problèmes économiques actuels. Paris, Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, 1930. In-8°, VI-105 p., 10 fr.

LASSERRE (Pierre). Un conflit religieux au XIIe siècle. Abélard contre saint Bernard. Paris, L'Artisan du Livre, 22, rue Guynemer. In-12, 205 p.

LEGRAND (Jean-Charles). L'Aventure des quatre sergents de La Rochelle. Beaumarchais contre le parlement de Paris. (Collection « Les Clochers de France »). Paris, Peyronnet, 1930. In-12, 62 p., 4 fr.

LEPOINTE (G.). Petit vocabulaire d'histoire du droit français public et privé. Paris, Loviton, 160, rue Saint-Jacques, 1930. In-16, XVIII-196 p.

MATHIEZ (Albert). Girondins et Montagnards. Etudes d'histoire révolutionnaire. Paris, Firmin-Didot, 1930. In-4°, VIII-307 p.

MAURAIN (Jean). La politique ecclésiastique du second Empire, de 1852 à 1869. Paris, Alcan, 1930. In-8°, LI-990 p., 130 fr.

MAURAIN (Jean). Le Saint-Siège et la France, de décembre 1851 à avril 1853 (Documents inédits). Paris, Alcan, 1930. In-8°, 256 p., 35 fr.

PALANQUE (Jean-Rémy). Une nouvelle histoire du Bas-Empire (Extrait de la *Revue historique*, t. CLXIV, an. 1930). Paris, 1930. In-8°, p. 288 à 308.

PIAGET (Arthur) et Gabrielle BERTHOUD. Notes sur le livre des Martyrs de Jean Crespin (Université de Neuchatel. Faculté de théologie). Neuchatel, Secrétariat de l'Université, 1930. In-8°, 269 p.

RECOULY (Raymond). Le Quatre Septembre (Collection : Récits d'autrefois). Paris, Hachette, 1930. In-16, 7 fr. 50.

ROBIN (Pierre). Le séquestre des biens ennemis sous la Révolution française. Paris, Editions Spes, 1930. In-8°, 382 p.

SAINT-PALAIS D'AUSSAC (F.). Le droit de dépouille (*jus spolii*). Paris, éditions A. Picard [1930]. In-8°, 243 p.

SAINTYVES (P.). Les Saints céphalophores : Etude de folklore hagiographique (Collection : Revue de l'histoire des religions). Paris, E. Leroux, 1930. In-8°, 74 p., 8 fr. 50.

SEILLIÈRE (Ernest). La Religion romantique et ses conquêtes. 1830-1930. Paris, Champion, 1930. In-8°, 354 p.

TURGEON (Charles). Critique de la conception socialiste de l'histoire. Paris, librairie du Recueil Sirey, 1930. In-8°, 463 p., 60 fr.

WEILL (Georges). L'Eveil des nationalistés et le mouvement libéral. 1815-1848. Paris, Alcan, 1930. In-8°, 592 p., 60 fr.

ART CHRÉTIEN

Aubert (M.). L'art français à l'époque romane. Architecture et sculpture. T. I. Ile de France, Champagne, Alsace, Normandie, Vallée de la Loire. Paris, 1929. In-fol., 60 pl. et texte, 300 fr.

Auriol (A.) et Raymond Rey. La basilique Saint-Cernin de Toulouse. Toulouse, Privat, 1930. In-12, 367 p. et 120 ill., 25 francs.

Batiffol (Louis). Le Louvre sous Henri IV et sous Louis XIII (Collection: Châteaux). Paris, Calmann-Lévy, 1930. In-8°, 240 p., 1 grav. et 3 plans h.-t., 15 francs.

Benoit (Fernand). Villeneuve-lez-Avignon. (Petites monographies des grands édifices de la France). Paris, Laurens, 1930. In-16, 112 p., ill. et plans, 13 francs.

Bonnenfant (Chanoine). Verrières de Croth (Eure). Evreux, impr. de l'Eure, 1930. In-8°, 11 p.

Champion (Claude). Sainte Odile (L'Art et les Saints). Paris, Laurens, 1930. In-8°, 64 p. et 41 ill., 5 francs.

Crisenoy (Pierre de). Fra Angelico (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1930. In-4°, 56 p., illustr., 5 fr.

Doré (R.). L'art en Provence (Coll. L'art français). Paris, Les beaux-arts, 1930. In-fol., 122 p., 192 pl.

Fliche (Augustin). Saint Roch (L'art et les saints). Paris, Laurens, 1930. In-16, 64 p., ill.

Histoire universelle de l'Art, publiée sous la direction de Marcel Aubert. Fasc. 1 : Les arts primitifs de l'Europe barbare, par Raymond Lantier; l'art de l'Asie antérieure, par Louis Delaporte; fasc. 2 : l'art égéen, par Louis Delaporte; fasc. 3 : l'art égyptien, par l'abbé Etienne Drioton; l'art classique de la Méditerranée, par Jean Charbonneaux. Paris, Firmin-Didot, 1930. In-4°, en fasc. de 32 p. illustré en héliogravure. Le fascicule : 12 francs.

Leroquais (Abbé V.). Un bréviaire manuscrit de Notre-Dame d'Annonay (Extrait de la *Revue du Vivarais*, t. XXXVII, p. 40 à 62). Aubenas, 1930. In-8°.

Leroquais (Abbé V.). Un livre d'heures manuscrit de la Collection Dutuit au Petit-Palais (Extrait des *Trésors des Bibliothèques de France*, fasc. X). Paris, 1930. In-4°.

Piétresson de Saint-Aubin (P.). L'église Saint-Jean-au-Marché de Troyes. Etude archéologique. Extrait du *Bulletin monumental*. Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1930. In-8°, 67 p.

Salvini (J.). Notes iconographiques sur quelques statues de la Vierge au xive siècle (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1927). In-8°, 4 p., 2 pl.

Urseau (Le chanoine). La cathédrale d'Angers (Petites monographies des grands édifices de la France). Paris, Laurens, 1930. In-16, 104 p. et 40 ill., 7 fr. 50.

BIOGRAPHIES

Aignan du Sendat (Mgr d'). « Mère Sainte », fondatrice du carmel d'Auch, 1570-1656. Vie et écrits compilés par M. d'Aignan du Sendat, vicaire général d'Auch (1608-1682), avec une préface de Mgr l'archevêque d'Auch. Paris, Lethielleux, 1930. In-8°, 392 p.

Alanic (Mathilde). Sainte Radegonde (Collection « Les Pèlerinages »). Paris, E. Flammarion, 1930. In-18 jésus, 223 p., 10 fr.

Besson (Mgr). La vie et la mort du Père d'Alzon, fondateur des Augustins de l'Assomption. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1930. In-8°, 71 p.

Castel (Paul). Saint Augustin. Paris, Bonne Presse, 1930. In-16, 175 p., 3 fr.

Chauvigny (René de). Le cardinal de Belloy et l'Eglise de Marseille de 1789 à 1802, avec une lettre-préface de Mgr A. Baudrillart. Avignon, Aubanel père, 1930. In-8°, x-333 p.

Coens (Maurice). La Vie ancienne de saint Front de Périgueux (Extrait du tome XLVIII des *Analecta bollandiana*, 1930, p. 324 à 360). In-8°.

Féron (Alex.). La vie et les œuvres de Ch. Maignart de Bernières (1616-1662). L'organisation de l'assistance publique à l'époque de la Fronde. Rouen, Lestringant, 1930. In-4°, 427 p.

Giraud (Victor). Bossuet (Collection : Les Grands Cœurs). Paris, E. Flammarion, 1930. In-16, 205 p., 12 fr.

Guillaume Farel, 1489-1565. Biographie nouvelle écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie. Neuchatel et Paris, éditions Delachaux et Niestlé, 1930. In-4°, 780 p., avec 1 portr. et 25 pl. hors texte, 25 francs suisses.

Ibos (Le général). Le général Cavaignac. Un dictateur républicain (« Figures du Passé »). Paris, Hachette, 1930. In-8°, 236 p.

La Vergne (Yvonne de). Le bon cardinal Richard, d'après les souvenirs et papiers de famille. Paris, P. Téqui, 1930. In-12, 253 p., 12 fr.

Mercier (Henry). La vie mystérieuse de dom Juan de Watteville. Besançon, éditions Sequania (C. Lardier, directeur), 1930. In-8° écu, 224 p., portr., 15 fr.

Merlin (P. A. N.). Une grande mystique ignorée, Sainte Claire de la Croix de Montefalco, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin. Paris, éditions Spes, 1930. In-16, 171 p. et fig., 10 fr.

Truc (G.). La vie de Madame de Maintenon. Paris, Nouvelle Revue française, 1930. In-12, 218 p., 12 fr.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Courtecuisse (Max). Tables capitulaires des Frères mineurs de l'observance et des Récollets de Bretagne. Paris, Vrin, 1930.

Martin (Victor). Les Congrégations romaines (Bibl. cath. des Sc. relig.). Paris, Bloud, 1930. In-12, 210 p., 12 fr.

Rambaud (R. P. J. Dom), O. P. Grandes figures de Prêcheurs. S. Hyacinthe, s. Pierre de Vérone, s. Vincent Ferrier, s. Louis Bertrand. Paris, Lethielleux, 1930. In-8°, xvii-174 p., 12 fr.

Renaudin (Paul). Les Filles de la Charité (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1930. In-4°, 56 p. illustr., 5 fr.

Scherer (Emil Clemens). Die Kongregation der Barmherzigen Schwestern von Strassburg. Ein Bild ihres Werdens und Wirkens von 1734 bis zur Gegenwart. Sarralbe, Colportage catholique, 1930. In-8°, 492 p.

HISTOIRE LOCALE

Champeaux (E.). Les légendes savantes de la vieille Alsace. Strasbourg, impr. Müh, 1930. In-4°, 50 p.

Drioux (G.). Estampilles céramiques trouvées à Langres (Extrait de *Pro Alesia*, t. XII-XIV). Paris, E. Leroux, 1930. In-8°, 6 p.

GABORY (Emile). L'Angleterre et la Vendée, d'après des documents inédits. Tome II. Granville, Quiberon, l'Ile d'Yeu. Paris, Perrin, 1931. In-8° écu, 317 p., 22 fr.

GUERIN (Louis). Lourdes. Les apparitions de 1858 : historique, impressions, documents. Paris, Bonne Presse, 1930. In-8°, 128 p. à deux col., 84 illustr., 5 fr.

JOLIVET (Abbé Ch.). La Révolution dans l'Ardèche (1788-1795). Largentière (Ardèche), imprimerie E. Mazel, 1930. In-8°, XXXII-572 p., 60 fr.

JOLIVET (Abbé Ch.). Les Chouans du Vivarais. Essai sur l'agitation contre-révolutionnaire dans l'Ardèche sous le Directoire. Lyon, imprimerie du Nouvelliste, 1930. In-8°, 110 p.

LE GOFFIC (Charles). La Chouannerie. Blancs contre Bleus, 1790-1800 (L'Ancienne France). Paris, Hachette, 1930. In-12, 239 p.

PETER (J.) et Ch. POULET. Histoire religieuse du département du Nord pendant la Révolution (1789-1802). Tome I. (Mém. et Travaux des Fac. cathol. de Lille, t. XXXV). Lille, Facultés catholiques, 1930. In-8°, X-410 p. et 1 carte.

PIDOUX DE LA MADUÈRE (André). Le Vieux Dôle. Besançon, éd. Sequania, 1929-1930. Petit in-4° de 510 p. en trois fascicules.

PIDOUX DE LA MADUÈRE (André). Nozeroy, la vieille capitale de Chalon-Orange. Pontarlier, éd. La Gentiane bleue, 1930. In-8°, 189 p., 9 bois gravés, 15 fr.

PONS (Mgr A.). La nouvelle Eglise d'Afrique ou le Catholicisme en Algérie, en Tunisie et au Maroc depuis 1930. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1930. In-8°, XV-343 p., 21 gr., 20 fr.

RAISON (L'abbé). Le mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*). Rennes, Plihon, [1930]. In-8°, 121 p.

REBUFAT (Jean). Histoire de la paroisse Saint-Lambert de Vaugirard. Paris, chez l'auteur, 200, rue Lecourbe, 1930. Petit in-8°, 379 p., 15 fr.

ROUCHON (G.) et le Dr P. BALME. La paroisse de N.-D. du Port à Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand, Imprimerie générale, 2, cours Sablon, 1930. In-8°, 143 p., 15 fr.

TOURNADRE (Guy de). Histoire du comté de Forcalquier. XIIe siècle. Paris, Picard, 1930. In-8°, 250 p., 20 francs.

AIGRAIN (René). Le voyage de sainte Radegonde à Arles (Extrait du *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715* (1926-1927). In-8°, 9 p.

BUFFET (Henri-François). La vie turbulente et dolente d'une vieille cité maritime. Le Port-Louis de Basse-Bretagne. Paris, F. Lanore, 1930. In-8°, 116 pl., illustr. et pl.

BAUMONT (Henri et Maurice). La Révolution à Luxeuil et dans le district de Luxeuil. Besançon, éditions Sequania (C. Lardier, directeur), 1930. In-8° écu, 256 p., illustr., 15 francs.

FERVACQUE (Pierre). L'Alsace et le Vatican. Paris, Fasquelle, 1930. In-12, 223 p., 12 francs.

GARIN (Joseph). En Savoie. Histoire de Chevron. Tome III : la Révolution et le XIXe siècle. Paris, A. Lesot, 1930. In-12, 814 p.

GASTON (Jean). Les écoles paroissiales dans l'ancien archidiaconé de Paris, 1762-1773 (Extr. de *La Semaine Religieuse*). In-8°, 7 p.

VARIÉTÉS

AIGRAIN (L'abbé R.). Liturgia. Encyclopédie populaire des connaissances liturgiques publiée sous la direction de l'abbé R. Aigrain. Paris, Bloud et Gay, 1930. In-8°, 1141 p., 57 fr.

ARON (Marguerite). Un animateur de la jeunesse au XIIIe siècle (Temps et Visages). Paris, Desclée de Brouwer, 1930. In-8°,396 p., 20 fr.

CABROL (Le Rme dom F.). Les livres de la liturgie latine (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1930. In-12, 160 p., 12 fr.

CAVALIER (A.), CHEYSSAC (R. de). Mon curé à sa place. Paris, éditions Bossard, 1930. In-16, XIII-210 p., 13 fr. 50.

GÉNESTAL (R.). Index des termes juridiques et économiques contenus dans le Recueil des Jugements de l'Echiquier de Normandie au XIIIe siècle (1207-1270) de L. Delisle. Paris, librairie du Recueil Sirey, 1929. In-8°, 46 p.

GODARD (André). Les règnes de Dieu. Le Messianisme. Paris, Perrin, 1930, In-12, 369 p., 15 fr.

LA MARTINIÈRE (J. de). A propos d'une signature de Jeanne d'Arc. Les suites fâcheuses de la distraction d'un metteur en pages (Ext. du *Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. XXI, n° 228). Orléans, 1930. In-8°, 3 p.

LA MARTINIÈRE (J. de). Gilles de Rays en face de Jeanne d'Arc. Lettres patentes accordant un orle de France en supplément d'armoiries au maréchal de Rays, Sully-sur-Loire, septembre 1429 (Extr. du *Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. XXI, n° 228). Orléans, 1930. In-8°, 7 p.

MARTIN (Victor). Les Cardinaux et la Curie; tribunaux et offices, la vacance du Siège apostolique (Bibl. cath. des Sc. relig.). Paris, Bloud, 1930. In-12, 210 p., 12 fr.

RIVET (Auguste). Le patrimoine légal du culte et des œuvres catholiques, associations diocésaines, propriété individuelle et collective, associations, syndicats, sociétés. 2e édition mise au courant jusqu'au 1er juillet 1930. (Edition de la *Documentation catholique*). Paris, 5, rue Bayard, 1931. In-18, 440 p., 15 fr.

THOMAS D'AQUIN (Saint). Somme théologique. La Pensée humaine, 1a, questions 84-89. Traduction française par J. Wébert, O. P. Paris, Desclée et Cie, 1930. In-16, 305 p.

THOMAS D'AQUIN (Saint). Somme théologique. Le Péché. Tome Ier. 1-2ae, questions 71-78. Traduction française par R. Bernard, O. P. Paris, Desclée et Cie, 1930. In-16, 351 p.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ.

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Me

LES ÉTUDES MISSIONNAIRES EN FRANCE

I. — *Les Études missionnaires au* XIX*e siècle.* — Un siècle d'action. Le peu d'attrait de ces études. Les Revues; leur intérêt historique et leurs déficiences. Les monographies. Les travaux d'ensemble : le baron Henrion, l'abbé Migne, le Père Piolet.

II. — *De nos jours.* — L'Allemagne amorce les études sur les Missions. Les Revues. Les hommes et leurs travaux. J. Schmidlin et la *Missionswissenschaft.* En France : « Les Amis des Missions » et leurs initiatives. Une bibliothèque. La *Revue d'histoire des Missions.* Des chaires d'enseignement. Georges Goyau, professeur d'histoire des Missions. L'Ethnologie des Missions. L'Union missionnaire du Clergé. Carence de « missiologues ».

III. — *Les efforts qui s'imposent.* — Des centres d'études. Des bibliothèques. Aide à attendre des Congrégations missionnaires, des laïcs.

I

La vocation missionnaire de la France, au XIX*e* siècle, fut tout entière tournée vers l'action.

Faut-il rappeler la Compagnie de Jésus et les Frères-Prêcheurs réorganisés, Guillaume-Joseph Chaminade fondant les Marianistes, Mgr de Mazenod les Oblats de Marie Immaculée, Pierre-Joseph Coudrin les Picpuciens, Jean-Claude Colin les Maristes, Jules Chevalier les Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, François Liberman les Pères du Saint-Esprit, Mgr de Marion-Brésillac et le P. Planque les Missions Africaines de Lyon, le cardinal Lavigerie les Pères Blancs,... autant de magnifiques sources de vocations ouvertes pour l'apostolat catholique ?

Pauline Jaricot mettant sur pieds l'œuvre de la *Propagation de la Foi,* et Mgr de Forbin-Janson celle de la *Sainte Enfance,* et voilà de quoi soutenir matériellement ce prodigieux effort missionnaire.

Des hommes, des œuvres : telles sont les deux caractéristiques essentielles du XIX*e* siècle français envisagé sous cet aspect spécial.

Cette très nette supériorité donnée à l'action n'allait pas sans entraîner des négligences. Devant la multitude des tâches lointaines, fort peu d'activités purent être tournées vers

des besognes intellectuelles. A vrai dire, nul ne se sentait poussé de ce côté-là. La rupture qu'avait occasionnée la Révolution dans les traditions d'érudition ecclésiastique et les saines méthodes de travail fut très longue à se réparer. Le clergé du siècle dernier, comparé à celui que forment nos Universités catholiques après le passage d'un Duchesne, semble assez pauvrement outillé, privé de maîtres, et médiocrement excité au travail. A la veille de leur embarquement, la plupart des jeunes missionnaires ne paraissent pas soupçonner qu'ils puissent avoir besoin d'une formation particulière, préalable à leur ministère. Le païen qu'ils auront à convertir reste pour eux un être cher, auquel leur dévouement est absolu, mais aussi un être abstrait et vaporeux. A un degré plus élevé, à peine si chaque organisme, si chaque œuvre prend soin de classer ses archives et de recueillir les fastes de son labeur.

Ce n'est pas que la littérature des missions soit particulièrement pauvre. Bien au contraire. Dès 1808, J.-B. Montmignon, ancien archidiacre et vicaire général de Soissons, publiait une nouvelle série de *Lettres édifiantes écrites des Missions étrangères*. En ressuscitant les *Lettres édifiantes,* dont la dernière édition, — 28 volumes compilés par le Jésuite Yves-Mathurin de Querbœuf, — remontait à 1780-1783, on tentait un essai pour reformer une opinion publique catholique susceptible de s'intéresser aux Missions. Seize années plus tard, un membre de la Société des Missions Étrangères de Paris, M. Langlois, en publiait une réédition augmentée. C'était en 1824, l'année même où commençaient de paraître, à Lyon, chez le libraire Périsse, les *Annales,* maintenant plus que centenaires, *de la Propagation de la Foi.* « Collection faisant suite à toutes les éditions des lettres édifiantes » annonçait modestement le titre de la nouvelle publication. En réalité, parce qu'il devait s'intéresser à toutes les missions du globe, le périodique lyonnais débordait nettement le cadre des *Lettres édifiantes* qui avaient donné surtout une image des missions de la Compagnie de Jésus. Sous un aspect modeste, ce n'était pas moins qu'un reflet de l'activité expansive de l'Église, qu'allait apporter à des milliers de lecteurs, d'abord assez irrégulièrement, mais bientôt quinzaine par quinzaine, chacun des fascicules de la jeune revue que l'esprit entreprenant de Pauline Jaricot avait réussi à lancer dans le monde. Ce « dans le monde » n'est pas une simple métaphore. Des éditions belge (1825), italienne (1828), allemande (1832), flamande (1833), anglaise et américaine (1837), por-

tugaise (1839), espagnole (1840), hollandaise (1842) marquaient les étapes de la diffusion de l'œuvre.

1846 voyait l'apparition des *Annales de l'œuvre de la Sainte-Enfance*, elles aussi rapidement accompagnées d'éditions polyglottes; et 1868, celle d'un hebdomadaire : *Les Missions catholiques*, également suivi de rejetons étrangers. A partir de cette dernière date, bien peu d'années se passent sans que l'on puisse enregistrer la naissance de quelque périodique consacré aux missions ou aux œuvres missionnaires. Si nous additionnons la liste, probablement incomplète, qu'en donne Arens, nous constatons qu'au moins soixante *Bulletins*, *Échos*, *Annales*, *Chroniques* ou *Relations*[1] paraissent chez nous, qui traitent uniquement de l'apostolat dans les pays païens.

Il importe d'ailleurs de ne pas se laisser éblouir par ces chiffres. On trouvera dans cette volumineuse littérature — dont certaines collections sont absolument introuvables et que nulle bibliothèque ne s'est encore chargée de centraliser — beaucoup moins de l'histoire rédigée que les sources mêmes de cette histoire[2]. Sources dont on ne médit point, non plus qu'on n'en exagère l'importance en avançant qu'elles sont à la fois assez troubles et considérables.

Tous ceux qui se sont aventurés sur ces terres inconnues savent avec quelle circonspection il importe de les prospecter. Les lettres surtout sont assez souvent écrites par des hommes dont les préoccupations dominantes n'étaient pas, c'est bien compréhensible, des soucis d'historiens. Les genres littéraires les plus divers s'y font jour. La collation avec les originaux, lorsqu'elle est possible, amènera les plus curieuses constatations. Parfois, avec un parfait sans gêne, le transcripteur européen « arrange », « met en français », « approprie au public » les correspondances au point de transformer en romans d'aventure les plus paisibles récits. Et les coupures ? Les passages concernant l'organisation technique de l'apostolat, les discussions de méthode, les difficultés inté-

1. B. Arens, S. J., *Manuel des Missions catholiques*, édition française, Louvain, 1925, p. 382-392.

2. Il ne s'agit ici, évidemment, que des *sources imprimées*. Il n'existe aucun inventaire général des sources manuscrites et des documents d'archives relatives aux missions. A Rome, la Propagande ne communique que les archives centenaires. Les cent dernières années ne sont accessibles qu'avec la permission même du Souverain Pontife. Les archives lyonnaises de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, hospitalisées par un évêché suisse, sont inabordables. Les archives parisiennes de l'Œuvre, étaient, l'an passé, inaccessibles, dans les caves de l'église Saint-Sulpice.

rieures furent très légitimement caviardés comme inopportuns vers le temps de la publication. Vingt-cinq ans plus tard, ils feraients justement l'intérêt de l'article qui ne garde plus que sa valeur d'édification. Il semblerait aussi que, dans bien des cas, l'abondance des lettres publiées se trouve être en raison inversement proportionnelle du séjour du missionnaire en pays étranger. Le jeune homme, nouvellement arrivé sur place, tout plein de son sujet, avec ses illusions et du temps devant lui, compose sous l'impression d'un coup d'œil de longues missives. Lorsqu'il aura pris quelques cheveux gris, il n'écrirait plus « mes paroissiens, et probablement les noirs en général sont des brutes qui ne peuvent se civiliser »; mais alors, pour notre malheur, ses lettres s'espaceront.....

Les précautions critiques requises au dépouillement de cette littérature ne l'empêchent pas d'avoir une importance capitale, en raison de la masse des documents imprimés qu'elle nous a conservés. Écrits pontificaux et lettres pastorales, comptes rendus adressés à la Propagation de la Foi ou aux œuvres analogues, rapports des « visiteurs » à leurs supérieurs majeurs, y figurent en grand nombre. Mais par dessus tout des correspondances missionnaires d'une variété et d'une abondance telles que non seulement l'amateur d'histoire missionnaire, mais l'ethnologue, le linguiste, le géographe y découvriront un large butin.

Le XIXe siècle français ne s'est pas contenté de recueillir des textes. A côté des revues qui enregistraient, au rythme plus ou moins accéléré des courriers, les échos de la vie quotidienne des missions, quelques chroniqueurs essayèrent de préciser le labeur accompli. De multiples recherches particulières ont été effectuées sur des questions d'histoire. Presque toutes proviennent des Congrégations et Sociétés missionnaires qui mirent au jour des collections de documents ou des monographies de grande valeur.

La Compagnie de Jésus s'est signalée, notamment avec les PP. Carayon, de Rochemonteix, Jullien, de La Vaissière[3]...; les autres congrégations ont trouvé pour la plupart des historiens qui retracèrent, avec plus ou moins d'habileté, les efforts de leurs membres[4]; et il semble bien que parmi ceux-ci

3. Voir A. Huonder, S. J. *Missionsgeschichtliche Bestrebungen in der Gesellschaft Jesu* dans *Zeitschrift für Missionswissenschaft*, XI, 1921, pp. 150-167.

4. B. Arens, S. J., dans son *Manuel des Missions Catholiques*, donne, pages 443-444, quelques titres. Voir aussi la brochure de bibliographie publiée en 1930 par l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi, sous le titre : *Ce qu'il faut lire sur les Missions.*

la palme revienne à la Société des Missions étrangères de Paris, qui eut la bonne fortune de rencontrer un chroniqueur émérite. Le Père Adrien Launay, en de précieux et définitifs ouvrages, éclaira les origines de la Société, retraça son histoire, décrivit l'œuvre de ses missionnaires, établit leurs catalogues, dressa un atlas de leurs territoires d'apostolat, et, sans compter de multiples brochures d'occasion, fit paraître des volumes de documents, malheureusement hors-commerce, qui constituent des sources historiques de premier choix pour la vie passée du Séminaire parisien.

Ces sources multiples, ces monographies furent-elles utilisées en France pour l'élaboration de vastes synthèses ? Le bilan des travaux généraux d'histoire missionnaire se trouve, hélas ! assez rapidement établi. On cite toujours l'œuvre du baron Henrion[5]. Son *Histoire générale des Missions catholiques depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à nos jours* (1844) mérite en effet une place d'honneur dans la brève nomenclature ébauchée ici. Traduite successivement et plusieurs fois, en italien (1845-1849), en allemand (1846), en espagnol (1845), son succès même dit sa valeur. C'était, pour l'époque, une œuvre unique, et qui, malgré ses rides, près d'un siècle plus tard, continue de mériter cette qualification. A ce titre, elle reste aujourd'hui encore utilisable pour servir de cadre et de point de départ à des travailleurs de langue française.

Migne, avec sa précise compréhension des besoins intellectuels du clergé de son temps, essaya bien, lui aussi, d'apporter sa pierre à l'édifice missionnaire. Des collaborateurs insuffisants trahirent ses intentions. Un M. Lacroix, employé supérieur au ministère des finances, et le Dr Étienne de Djunkovskoy, ancien préfet apostolique, lui construisirent, en 1863, sous forme d'un *Dictionnaire des Missions catholiques*, les tomes cinquante-neuvième et soixantième de son *Encyclopédie théologique :* compilation verbeuse, incomplète et sans critique, bien incapable d'un long service et qui, aujourd'hui, atteste entre autres lacunes la médiocre formation historique de ses auteurs.

Il faut descendre jusqu'aux premières années du XXe siècle — en sautant par dessus le volume de vulgarisation de L. E. Louvet, *Les Missions catholiques au* XIXe *siècle* — pour rencontrer enfin une œuvre originale et de valeur. A l'occasion

5. Magistrat et historien dont on trouvera le *curriculum vitae* et l'énumération des œuvres dans les dictionnaires de biographie, par ex. VAPEREAU, *Dictionnaire des Contemporains.*

du siècle finissant, le Père Piolet, S. J., avec le concours d'un certain nombre de missionnaires, entreprenait la publication de six in-folios qui donneraient le tableau des *Missions catholiques françaises au* XIX*e siècle*. C'est une œuvre considérable, que fait encore doublement apprécier une abondante et fort riche documentation photographique ainsi qu'une typographie digne de son éditeur, Armand Colin. Un travail dont les collaborateurs étaient dispersés aux quatre coins du globe, comportait des imperfections inévitables : imperfections amplement compensées, il faut le dire, par la sûreté d'information de ces lointains historiographes, parfois témoins ou même auteurs des entreprises dont ils nous contaient le récit. Le Père Piolet a brossé là un grandiose tableau de la geste missionnaire[6] française qui restera un de ses titres les plus notoires à notre reconnaissance.

Cet ancien missionnaire à Madagascar n'en était du reste pas à son coup d'essai. Il s'était déjà fait remarquer par une série de livres qui le plaçaient parmi les spécialistes des questions coloniales. Et, vers le temps même où il recueillait en vue de son gros ouvrage des manuscrits de tous pays, il se révélait organisateur hors-pair en édifiant, à l'exposition de 1900, sur la demande expresse du cardinal Richard — « plusieurs assurent que ce fut aussi sur le désir de Léon XIII[7] » — un pavillon consacré aux Missions, dans le jardin du Trocadéro, où, en quelques mois, ne défilaient pas moins de 65.000 visiteurs.

Cet historien des missions, ce technicien des problèmes coloniaux, cet homme d'action se révélait bientôt d'une rare clairvoyance en réclamant, dès 1904, dans la conclusion d'un article du *Correspondant*, que tous les Français « étudiassent davantage les missions, et qu'il se levât un homme d'esprit

6. On est tout surpris de voir Rob. Streit (*Bibliotheca Missionum*, I, p. 767) reprocher à cet ouvrage de ne s'occuper que des missionnaires français ! Qui songerait à faire un grief à Huonder de ne pas mentionner les Franciscains italiens du XIIIe siècle dans son ouvrage sur les Jésuites allemands des XVIIe et XVIIIe siècles ? — D'autres, à propos de la même publication, nous accusèrent d'esprit d'impérialisme national. M. Georges Goyau a très justement fait remarquer que « le plan même du livre répondait pleinement aux conceptions de l'Église romaine... qui n'a jamais cessé de proclamer le caractère supranational des missions. Il ne s'agissait pas de mettre exclusivement en relief ce qui était entré... d'éléments missionnaires dans l'épanouissement de notre puissance coloniale. Nos missions, le P. Piolet et ses collaborateurs les suivaient au delà de nos territoires coloniaux, au delà même de nos sphères d'influence... en quelque lieu qu'elles travaillassent pour le Christ. » (G. Goyau, *L'Église en marche*, 2e série, p. 243).

7. *Dictionnaire de théologie*, art. *Missions*, col. 1968.

assez large, de cœur assez généreux, pour comprendre l'opportunité de créer un musée et une bibliothèque centrale de nos missions[8]. »

II

Il est tout à fait regrettable que cet appel, lancé par une voix française, n'ait pas été entendu chez nous et que nulle bonne volonté ne se soit offerte aux travaux proposés par le P. Piolet. Les temps difficiles que traversait à cette époque l'Église de France expliquent du reste, sans l'absoudre, cette nonchalance. Rien alors ne fut tenté, au moins chez nous, car c'est une justice à rendre aux travailleurs intellectuels d'outre Rhin que de leur accorder une part prépondérante, une part de précurseurs, dans ce renouveau des études missionnaires qui marquera la première moitié du XXe siècle. Quelques années avant la guerre, aux alentours de 1910, une équipe de fortes personnalités catholiques s'était groupée, qui avait pris conscience d'une tâche de constructeurs dans les différents domaines scientifiques où évoluent les missions. On a pu voir là comme une réaction s'opposant aux activités protestantes[9]. Tout se tient. Il y avait aussi dans l'affaire l'aboutissement normal, sur le plan intellectuel, de l'effort d'expansion extra-européenne imposé par l'opinion publique allemande qui poussait à agir son gouvernement, assez tard venu aux idées coloniales. Et parallèlement, un vrai mouvement populaire se faisait jour en faveur des missions. Les départs des missionnaires allemands se multipliaient, comme se multipliaient alors journaux et revues d'apostolat lointain, et s'organisaient les provinces germaniques des différents ordres et congrégations. L'opinion était conquise, les intellectuels suivirent.

8. Cité par G. Goyau dans un article consacré au R. P. Piolet dans *Le Correspondant* et reproduit dans : *L'Église en marche*, 2e série, pp. 249, 250. On trouvera dans cet article la mention des œuvres du P. Piolet. Il faudrait y ajouter l'important article *Missions* donné, en 1929, au *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 1865-1997.

9. La première chaire protestante, pour un enseignement missionnaire, fut inaugurée, dès 1867, à Edimbourg.— Les principales productions protestantes de méthodologie sont, en allemand : Warneck, *Die Mission als Wissenschaft*, 1889; Bornemann, *Einführung in die Evangelische Missions Kunde*, 1900; Richter, *Weltmission und theologische Arbeit*, 1913; en langue anglaise: Speer, *Missionary Principles and Practice*, 1908; Brown, *The Foreign Missionary*, 1907; Gollock Hewart, *An Introduction to Missionary Service*, 1921. Comme revues, il faut mentionner l'*Allgemeine Missionszeitschrift*, 1874 ; la *Zeitschrift für Missionskunde und Religionswissenschaft*, 1886; et, depuis 1912, *l'International Review of Missions*.

Dès janvier 1906, le grand savant, le grand organisateur qu'est le R. P. W. Schmidt, jugeait opportune la création d'une revue internationale uniquement consacrée à la publication des notes, travaux, mémoires et documents de linguistique et d'ethnologie signés par les missionnaires. *Anthropos*[10] parut dont le succès dépassa toutes les espérances, et qui conquit rapidement, par sa belle tenue scientifique, l'audience des milieux compétents. En 1909, un discours du prince Louis de Loewenstein au Congrès des Catholiques allemands de Breslau amenait, l'année suivante, la mise en marche d'un « Institut international de recherches concernant la science des Missions ». Là-dessus, des centres de travaux s'organisent; la *Zeitschrift für Missionswissenschaft*[11] apparaît; des chaires se créent pour quelques professeurs entreprenants... Avec cette ténacité au travail, cet esprit d'entreprises méthodiques, ce culte de l'information abondante et de la recherche spécialisée qui les caractérisent, des travailleurs allemands, appuyés du reste par l'opinion et soutenus par les milieux universitaires, avaient réussi à grouper des élèves, à mettre sur pied quelques travaux importants, à délimiter une nouvelle science, la *Missionswissenschaft*[12].

Alors même que l'on ne serait pas disposé à accorder une foi aveugle à toutes les affirmations concernant la portée utile de ces initiatives ou la valeur de ces productions, parfois hâtives, et que l'on veuille faire la part légitime d'une juste critique, reconnaissons néanmoins qu'un étudiant désireux de s'orienter vers les recherches missionnaires doit aujourd'hui commencer par se perfectionner en allemand. Il faudra encore qu'il se procure l'*Atlas Hierarchicus* du R. P. Streit[13] — le Vidal-Lablache des missions contemporaines, un

10. Fondé par le P. Schmidt, S. V. D., *Anthropos* (Saint-Gabriel-Moelding, Vienne, Autriche) est dirigé actuellement par le P. W. Koppers, son fondateur ayant été nommé, en 1926, directeur du Musée des Missions, au Latran.

11. Paraît quatre fois l'an depuis 1910. Actuellement à l'*Aschendorffsche Verlag Buchhandlung*, Münster in W., abonnement 12 M.

12. Consulter, en français, sur la genèse du mouvement missionnaire: Pierre Dahmen, *La science des Missions et le Congrès catholique d'Aix-la-Chapelle*, dans *Le Correspondant*, 25 sept. 1912, pp. 1188-1195; — G. G. Lapeyre et E. Moura, *L'Allemagne et les Missions*, dans la *Revue du Clergé français*, 15 juin 1914, p. 701 et suiv.; — et B. Arens, S. J., *Manuel* des Missions catholiques, le chapitre intitulé : *Études modernes sur les Missions*.

13. C. Streit, S. V. D., *Atlas Hierarchicus. Descriptio geographica et statistica Sanctae Romae Ecclesiae tum Occidentis, tum Orientis juxta statum praesentem. Accedunt nonnullae notae historicae necnon ethnographicae*, 2e édition, Fribourg, Herder, 1929, 8°.

Vidal qui attend encore son Longnon — auquel il joindra le *Manuel des Missions catholiques* du R.P. Arens et la *Bibliotheca Missionum*, en cours de publication, du regretté P. Robert Streit, O.M.I., collection hélas ruineuse, mais qui représentera un des plus gros efforts de bibliographie intelligente et critique tentée depuis Ulysse Chevalier[14]. Il lui faudra aussi s'attaquer aux ouvrages du professeur Schmidlin, ouvrages qui le feront peut-être tressaillir de ci de là, mais qui, pour l'heure, n'ont pas d'équivalents en langue française. Son *Histoire des Missions catholiques*[15] surtout, par la précision de sa méthode et sa riche bibliographie, constitue la première tentative faite pour retracer d'une manière scientifique l'histoire générale des Missions catholiques. De même, on devra prendre connaissance de son *Introduction à la science des Missions*[16] qui présente un essai de classification méthodique des diverses branches de connaissances se rapportant aux missions.

Car, sous la présidence de ce maître[17], s'élaborait en Alle-

14. Cinq volumes sont parus jusqu'à présent. Le premier : *Grundlegender und Allgemeiner Teil* (Münster in W., Verlag Aschendorff, 1916, XXIV-877 pp. in 8°), contient un indispensable répertoire de la littérature missionnaire de 1500 à 1909. Consulter, à partir de cette date, les bibliographies de la Z. M. W. Le second et le troisième volume : *Die amerikanische Missionslitteratur* donnent, de 1493 à 1699, et de 1700 à 1909, la bibliographie des Missions du nouveau monde. Les volumes quatre et cinq : *Die asiatische Missionslitteratur*, celle des Missions d'Asie de 1245 à 1599 et de 1600 à 1699. Un sixième volume, allant de 1700 à 1799, est à l'impression. — Le P. R. Streit mourut l'an dernier. Voir, sur ses travaux : Z. M. W., 1931, p. 81-84.

15. J. Schmidlin, *Katholische Missionsgeschichte*. Steyl, Missionsdruckerei, 1925, XII-698 pp., in 8°. En voir le compte rendu dans les *Analecta Bollandiana*, XLIV (1926), p. 440.

16. Schmidlin, *Einführung in die Missionswissenschaft*, Münster in W., Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, 1925, V-188 pp. in-16. Un bon résumé de cet ouvrage dans les trois cahiers des *Missionswissenschaftliche Leitfaeden : Katholische Missionswissenschaft — Missionstheorie — Missionsgeschichte*. Même éditeur.

17. On trouvera, en français, quelques indications d'ordre biographique, ainsi que des précisions sur les tendances du professeur Schmidlin dans l'ouvrage de M. Barrès, *Faut-il autoriser les Congrégations ?*, principalement dans les notes 26 et suiv., 76 et suiv., mises en appendice. Il serait du reste équitable, après lecture de ces notes assez passionnées et pour se faire une exacte représentation de la figure de M. le professeur Schmidlin de prendre connaissance du rôle joué par lui durant la guerre vis-à-vis des prêtres et séminaristes des armées alliées prisonniers en Allemagne. Outre les ouvrages de Limagne, Gobillot, Rochereau, Desflandres, on consultera avec profit trois articles de M. le professeur Schmidlin lui-même, parus dans un journal de Münster et partiellement traduits dans le trait d'union des anciens de N.-D. de la Merci : *Souvenez-vous*, n° 10, 1926, p. 211 et sv. Tout cela peut sembler assez loin de l'histoire des missions, mais y touche, en réalité, de fort près.

magne une nouvelle science, la *Missionswissenschaft*[18] que l'on a défini : « L'étude et l'exposé critiques et méthodiques de l'apostolat chrétien, de ses principes, de ses normes et de son développement effectif[19]. » Cette définition, on le voit au premier coup d'œil, renferme deux groupes de connaissances assez distincts : d'une part — (le développement effectif de l'apostolat chrétien) — une branche particulière des sciences historiques, l'histoire des missions; de l'autre (principes et règles de l'apostolat) : la missiologie qui a pour but de chercher dans les données fournies par l'histoire les lois fondamentales de l'activité missionnaire (missiologie théorique) et de les appliquer selon les circonstances de temps et de lieux (missiologie pratique). A ces disciplines essentielles, on ajoute des disciplines auxiliaires, histoire des religions, ethnologie, linguistique, dont la pratique peut être fort utile au théoricien des missions[20].

Et en France, où en étaient les études d'histoire et de missiologie ? En 1923, tout restait encore à créer.

Devant tant d'insouciance, une fois de plus, le P. Piolet partit en campagne, jugeant nécessaire un nouvel et plus pressant appel à l'opinion. Les temps, du reste, étaient plus favorables qu'en 1904. L'énergique impulsion communiquée par Pie XI à l'apostolat catholique avait déjà réveillé certaines torpeurs et fait découvrir bien des lacunes. Après une entente

18. Toute une bataille au sujet de l'équivalent français de cette expression allemande. Parce que sa traduction littérale « Science des Missions » ne donnait pas naissance à « Savant des Missions » on a proposé successivement Évangélistologie, Apostolologie, Apostellodicée, Missiologie. Ce dernier vocable, d'importation belge, et dont le P. Charles s'est fait le défenseur (*Dossiers de l'action missionnaire*, n° 142), quoique le moins épouvantable de la série, n'a pas été admis d'office par tous. En 1928, « missiologie », encore trop jeune, s'est vu refuser une place dans le dictionnaire de l'Académie qui se contente de sanctionner l'usage. Bien que certains professionnels de la science des missions, d'une compétence indiscutable en langue française, n'aient pas encore consenti à employer ce vocable, « missiologie » finira probablement, parce que l'on ne voit rien de supérieur à lui opposer, par obtenir son droit de cité et une notule dans la prochaine édition du dictionnaire. Remarquons d'ailleurs que missiologie, dans le sens où on l'emploie en France, traduit plutôt *missionstheorie* que *missionswissenschaft*.

19. B. Arens, *Manuel*, p. 419, d'après la définition donnée par Schmidlin : *Einführung in die Missionswissenschaft*², p. 2.

20. Certains, par ex. Schmidlin (*Einführung*, p. 95 et suiv.), subdivisent l'histoire des missions en *missiographie* qui exposerait la situation actuelle des missions (statistique et géographie) et en *histoire des missions* proprement dite. Dans sa *Missionsgeschichte*, Schmidlin divise l'histoire des missions en quatre périodes; 1° l'antiquité — jusqu'à l'invasion des barbares dans l'Empire; 2° le Moyen Age — jusqu'au xvie siècle; 3° l'époque moderne jusqu'au xixe siècle; 4° les missions contemporaines — jusqu'à nos jours. Pour les deux premières périodes, Schmidlin divise la

avec les différentes Congrégations missionnaires, avec le patronage et l'appui de hautes personnalités du monde intellectuel, politique et diplomatique, le P. Piolet, durant l'hiver de 1923 et non sans mal, jetait les fondements d'une société, les « Amis des Missions », qui avait pour but « de faire connaître nos missions au grand public qui les ignore, de les défendre, de les recommander à l'occasion, de leur créer une atmosphère favorable, et de *développer les études sur leur histoire et leurs méthodes* ».

Après sept années d'existence, et malgré la mort de leur animateur, les « Amis des Missions » vivent et prospèrent. On n'en est plus à compter leurs initiatives. Pour nous en tenir à l'activité de la société dans le domaine intellectuel, ses efforts se sont principalement portés sur trois points : l'ouverture d'une bibliothèque; la publication d'une revue et d'une collection de documents; la création de chaires d'enseignement.

La bibliothèque, pour l'heure, est plutôt un projet ébauché qu'une réalité consistante. La mort du P. Piolet (1930) vint interrompre ses efforts de collectionneur. Les quelques livres rassemblés dans un local de fortune paraîtront, en effet, notoirement insuffisants au plus modeste spécialiste et ne sauraient constituer, sans de vastes accroissements, un centre de travail utile.

La *Revue d'histoire des Missions*[21] commença de paraître en juin 1924. Sous la protection honorifique d'hommes émi-

matière d'après l'ordre chronologique. Pour les deux dernières, il adopte un ordre géographique. On arrive ainsi à un ensemble que l'on peut résumer ainsi :

- ÉTUDES SUR LES MISSIONS
  - I. Histoire
    - 1. Missiographie
      - *a*) Statistique
      - *b*) Géographie
    - 2. Histoire
      - *a*) ancienne
      - *b*) médiévale
      - *c*) moderne
      - *d*) contemporaine
  - II. Missiologie
    - 1. Pratique
    - 2. Théorique
  - III. Sciences auxiliaires
    - 1. Histoire des religions
    - 2. Ethnologie
    - 3. Linguistique

21. La *Revue d'histoire des Missions* est publiée aux Éditions Spes (17, rue Soufflot, Paris). Elle est trimestrielle. L'abonnement pour la France coûte 35 francs. A côté de la *Revue* et sous la même direction, s'est ouverte une collection « Bibliothèque des Missions » qui comprend déjà deux volumes : G. Goyau et G. Rigault, *Martyrs de la Nouvelle France* (extraits des relations et lettres des missionnaires Jésuites, XVIIe et XVIIIe siècles), Paris, Spes, 1926, 284 pp. in-8°; et Fr. Rousseau, *l'Idée Missionnaire au XVIe et XVIIe siècle, les doctrines, les méthodes, les conceptions d'organisation*, Paris, Spes, 1930, 143 pp., in-8°.

nents, et sous la conduite effective du P. Piolet et de M. Georges Goyau, elle prétendait être « une revue générale de toutes les Missions, mettant l'histoire des missions à sa juste place dans l'histoire nationale, et faisant connaître l'œuvre historique et scientifique accomplie par les missionnaires, autour et à propos des missions ». Ce programme faisait de la publication un organe tout-à-fait nouveau et unique en France. A côté des revues de vulgarisation ou de propagande missionnaire, on voyait enfin apparaître une revue d'étude qui venait prendre sa place auprès de grands périodiques catholiques de théologie, d'Écriture-Sainte, d'histoire, de mystique ou de philosophie. Une lacune était comblée.

Les débuts, toujours difficiles, d'une entreprise de ce genre furent assez favorables pour que la *Revue d'histoire des Missions*, — épaulée du reste par les « Amis des Missions » — put conserver sa périodicité trimestrielle, son importante pagination et sa ligne de conduite. A parcourir les sommaires, — chaque numéro contient plusieurs articles, des documents, une revue des missions et des recensions, — on voit que le programme initial ne subit pas trop d'accrocs. Il semble n'y avoir eu d'hésitations que pour les travaux d'ethnologie : quelques articles, d'ailleurs remarquables, parurent, mais le filon ne paraît pas avoir été suivi. Par contre, certains articles, un peu littéraires, de seconde ou quatrième main, furent acceptés, mais, ajoutons-le, sous des signatures et avec un caractère de sérieux qui faisaient passer la marchandise. Évidemment, faute de spécialistes, les contributions à des sujets d'histoire pure, les articles construits sur des inédits notables (et Dieu sait s'ils ne manquent pas !), les recherches dans des directions nouvelles sont-elles encore assez clairsemées. Malgré tout, ces huit années d'existence imposent l'optimisme. La *Revue* vit. Outre son rôle essentiel, elle peut éveiller chez nous des vocations d'historiens spécialistes, comme elle représente honorablement notre effort à l'étranger; à l'étranger qui, hormis l'Allemagne, ne possède rien de comparable — et de très loin, — à nous offrir. Faisons confiance à ses directeurs[22].

L'un d'eux, du reste, est le grand maître français de l'his-

22. A son origine, la *Revue* fut dirigée en fait par M. Goyau et le P. Piolet. Après la mort de ce dernier, le R. P. Brou fut chargé d'occuper la place laissée vacante par son confrère. Outre de nombreux travaux classiques de spiritualité, le P. Brou est l'auteur d'un magistral *Saint François-Xavier* (Paris, 2 vol., in-8°) et d'une plus récente défense de ses procédés d'apostolat (*Museum Lessianum*, 1929). Le « Bulletin des Missions » dont il est depuis fort longtemps le rédacteur aux *Études* en a fait un observateur parfaitement averti des questions missionnaires.

toire des Missions. M. Georges Goyau, en effet, au cours de l'année scolaire 1926-1927 inaugurait, comme professeur titulaire, à la fois une chaire d'histoire des missions à l'Institut catholique de Paris, fondation de Mgr Descamps, et une autre, créée par l'Université catholique de Lille, sous l'égide de l'École des Sciences sociales. Nul choix ne pouvait être plus heureux. Un demi-siècle de travaux historiques et un esprit capable d'édifier sur une érudition de première main de puissantes synthèses, ont fait de M. Goyau un des maîtres d'histoire religieuse les plus sûrs et les plus largement informés de notre temps. Ce n'était pas de fraîche date, du reste, que M. Goyau s'intéressait aux missions. Dès 1912, il signait dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot l'article concernant les Missions françaises; et depuis 1924, on peut bien dire que la part principale de son activité intellectuelle est concentrée sur la préparation de ses cours lillois et parisiens. Si les auditeurs n'y manquent pas, attirés par la personnalité du professeur, les élèves proprement dits n'y sont pas encore légion. Cependant le bon grain se sème; bien des jeunes religieux trouvent là, avant leur départ, une initiation qui les rend plus curieux que leurs prédécesseurs des problèmes missionnaires; et le jour approche où, « une véritable vie scientifique » ayant fait place à une incurie séculaire, les « laboratoires d'histoire missionnaire » rêvés par M. Goyau seront en plein fonctionnement et apporteront leur utile contribution à cette science un peu délaissée pour la rénover et l'accroître[23].

Les cours de M. Goyau, s'ils éclairent l'avenir en formant une génération d'esprits curieux et de travailleurs, lui servent aussi pour la mise en œuvre et la préparation d'une vaste *Histoire générale des Missions françaises*. Les multiples articles et les livres publiés par le professeur de l'Institut catholique ne forment, en effet, que les pierres d'attente et comme les matériaux d'un monument historique de grandes proportions qui viendra combler une lacune regrettable et permettra à la science historique de chez nous de marcher de pair avec celle de ses voisins.

A côté de ces initiatives à l'honneur des « Amis des Missions » qui essayèrent de doter les Universités catholiques de Paris et de Lille des éléments indispensables à une organisation des études missionnaires d'ordre historique, il faut

23. On trouvera dans les n^os^ de janvier et de février 1931 de la *Revue Montalembert* une étude, d'ailleurs plus littéraire que technique, sur *M. Georges Goyau, historien des Missions*. Une bibliographie y est jointe.

encore mentionner la fondation, en 1927, à l'Institut catholique de Paris, par M. le chanoine Garnier, professeur au Grand Séminaire de Bosserville, d'une chaire d'Ethnologie des missions[24]. Aucun titulaire n'y fut nommé, mais chaque année s'y succèdent des conférenciers autorisés. Ainsi professèrent les RR. PP. Trilles, Briault, Aupiais, Eug. Durand, Tastevin, tous missionnaires, qui parlèrent avec une incontestable compétence des mœurs et des croyances de peuples qu'ils ont longuement étudiés sur place.

Outre ces fondations proprement scientifiques, il convient aussi de signaler l'œuvre féconde entreprise par l'*Union missionnaire du Clergé*, qui, sous l'énergique impulsion de Mgr Olichon, outre les expositions ouvertes ces dernières années aux quatre coins de la France, organise chaque année, à l'Institut catholique de Paris, des séries de conférences à l'usage du grand public. Il s'agit d'éclairer un problème d'ordre général, de préciser un effort, de faire connaître des moyens d'action. Par bonheur, ces conférences, inaugurées durant l'hiver 1923-1924, ont été réunies en volumes qui forment déjà une série intéressante et que se doit de posséder toute bibliothèque[25].

L'histoire des Missions a donc trouvé en France, depuis quelques années, une vie nouvelle qui ne peut manquer de s'accroître et de se développer. Il n'en est pas encore de même de la « missiologie » proprement dite. La chose semble, en France, aussi peu en vogue que le nom. Notre esprit, tout d'analyse, reste sans élan devant cette nouvelle discipline et les constructions qu'elle requiert. Puis, l'homme ne s'est pas encore rencontré chez nous qui prenne la direction d'un mouvement d'études vers la théorie des missions.

Peut-être y a-t-il aussi dans le cas quelque paresse. Le

24. A côté de cette chaire, et d'un plus grand rayonnement encore, il faut mentionner les *Semaines internationales d'Ethnologie religieuse*. Elles furent organisées, dès avant la guerre, par le P. Schmidt, le fondateur d'*Anthropos*, de concert avec le P. Frédéric Bouvier, S. J. On trouvera dans les comptes rendus analytiques de ces Semaines (Paris, Geuthner, 1912, 1913, 1922, 1925, 1929,) un très grand nombre d'articles consacrés aux questions d'introduction et de méthode. Sur l'histoire et les méthodes de l'Ethnologie voir également A. Bros, *Religions primitives* (Paris, Bloud, 1923, in-8°), et surtout : H. Pinard de la Boullaye, *L'Étude comparée des religions*, t. I, *Histoire;* t. II, *Méthodes* (Paris, Beauchesne, 1929), qui est, en français, l'ouvrage essentiel.

25. *L'Apostolat missionnaire de la France*, 3 séries, Paris, Téqui, 1924-1926-1927. — *Les Missions catholiques et l'œuvre de la Civilisation*, Paris, Bloud, 1929. — *La Médecine dans les Missions*, Bloud, 1929. — Les conférences, en 1930-1931, portent sur la *formation intellectuelle des noirs dans les Missions africaines.*

R. P. Charles, avec sa belle ardeur entreprenante et une parfaite connaissance des buts à atteindre a créé, à l'Université de Louvain, un centre florissant d'études et d'action missionnaires[26]. L'annuelle *Semaine de Missiologie*[27] en est la manifestation la plus en vue. Les Français franchissent volontiers la frontière vers le temps où se tiennent ces assises qui ne sont, selon les paroles mêmes du P. Charles, ni un moyen de propagande, ni un cours de vacances, ni un concile au petit pied, mais bien « un grand cercle d'études pour les missionnaires et leurs amis ». Certains Français y parlent volontiers, tous s'y instruisent, mais nul ne semble revenir chez soi avec le désir de tenter quelque chose sur ce point; et c'est là, évidemment, une disposition tout à fait regrettable.

III

Voilà où nous en sommes. De quoi demain sera-t-il fait ?

Quelques centres de travail bien aménagés et largement pourvus de l'outillage nécessaire où des maîtres, d'après des méthodes scientifiquement irréprochables, ouvriraient de jeunes intelligences aux hautes études missionnaires, tel est le but des efforts qui s'imposent. Des locaux, des maîtres, des livres !

Est-ce rêver trop grand que d'envisager comme très désirable, à Paris, sur quelque coin de la rive gauche, l'érection d'un centre qui pourrait grouper les bureaux des œuvres missionnaires, leurs services de propagande et d'éditions, où une librairie, une bibliothèque, un musée, des salles de cours et

26. Le R. P. Charles, S. J., est le représentant le plus éminent des « missiologues » belges. Chaires d'enseignement, cercles d'études (A. U. C. A. M.), semaines de missiologie — avec le concours du R. P. Albert Lallemand —, revues missionnaires (*Revue de l'Aucam, Revue Missionnaire*), maison d'éditions (8, rue des Récolets, à Louvain), il a équipé intellectuellement l'Université de Louvain. On consultera avec utilité le catalogue du *Service d'éditions et de librairie* de l'A. U. C. A. M. Mentionnons surtout les *Dossiers de l'Action missionnaire* qui constituent la meilleure introduction existant à ce jour en langue française aux problèmes missionnaires. Les *Dossiers* ne doivent pas quitter la table de travail d'un aspirant missionnaire.

27. A partir de la troisième, un compte rendu des *Semaines de missiologie de Louvain* a été publié chaque année sous les titres suivants : *Les Aspirations indigènes et les Missions*, 1925; *Autour du problème de l'adaptation*, 1926; *Les Élites en pays de mission*, 1927; *L'Ame des peuples à évangéliser*, 1928; *Les Obstacles à l'apostolat*, 1929; *Les Conversions*, 1930. Tous ces volumes, à Louvain, aux éditions de l'Aucam.

de conférences affirmeraient aux yeux de tous l'attentive sollicitude des catholiques pour la diffusion de leur foi. D'avoir pignon sur rue donne au passant l'idée de pénétrer dans l'édifice, et lui prouve, à tout le moins, une existence.

Des fondations de chaires d'enseignement s'imposent également dans les Facultés catholiques — Lyon, Angers, Toulouse, Strasbourg — qui en sont encore dépourvues. On est particulièrement surpris de constater l'apathie de Lyon, qui, après avoir joué au siècle dernier un rôle de premier plan dans l'action missionnaire, ne s'est pas encore signalé, dans le domaine qui nous intéresse ici, par une entreprise marquante. Une tradition apostolique extrêmement féconde, la présence de nombreuses maisons de formation de religieux ou de religieuses, d'un Institut catholique et d'une Faculté de médecine, une population d'une générosité proverbiale, tout cependant prédisposait cette ville à devenir un vivant foyer d'études missionnaires. Or, les initiatives lyonnaises se sont arrêtées à la création d'un musée des missions. Encore une ville qui a trouvé des palais pour ses foires, ses vieux bahuts et ses soieries n'offre-t-elle que trois malheureuses chambres, obscures même en plein mois d'août, pour loger une collection dont certaines pièces vénérables mériteraient la construction de basiliques. Ajoutons que Paris est encore plus mal loti et, hormis les parloirs de quelques congrégations, ne présente même pas l'équivalent du modeste troisième étage de la rue Sala. Une exposition missionnaire permanente, comme un musée qui montrerait d'une manière vivante et sans trop de poussière la vie des missionnaires, leurs théâtres d'apostolat, leurs ouailles ne pourrait être que profitable à la création d'une ambiance utile.

Et les livres ? Les livres surtout sont indispensables. Faut-il citer l'exemple de ce travailleur, qui désireux de consulter le premier volume d'une collection, essentielle pour l'histoire des missions, s'en fut successivement à la Nationale — où le livre était à la reliure; à l'Institut catholique — où la collection manquait faute de crédits; à la Bibliothèque des Amis des Missions — où le volume avait disparu — et qui dut finalement, son après-midi perdue, recourir à une bibliothèque d'amateur complaisant. J'ai cité la Bibliothèque des Amis des Missions. Qu'on se hâte de compléter la collection ébauchée par le P. Piolet, d'en créer d'autres en province. Quelques milliers de volumes et quelques centaines de cartes, les séries complètes des revues missionnaires tant catholiques que protestantes, des photographies, des gravures, des estam-

pes, est-ce vraiment si difficile à rassembler ? Il n'y faudrait que quelques bonnes volontés actives, instruites, et pécuniairement bien munies. Ce ne serait, du reste, ni du temps, ni de l'argent perdu. Bien dirigées par des animateurs à l'érudition accueillante, les bibliothèques spécialisées attirent les lecteurs, encouragent leurs recherches et leurs travaux, créent un milieu favorable au développement des études historiques. Nous savons tous que les découvreurs de génie dominent le découragement et le manque de moyens. Palissy faisait, dit-on, feu de tous bois, et Pasteur aurait travaillé sous un pont ! Ce n'est pas une raison pour délaisser nos travailleurs. Fournissons leur, avec libéralité, des maîtres, des lieux d'études et d'efficaces instruments de labeur.

Les efforts officiels seront du reste aidés, directement, par les Congrégations missionnaires qui ne peuvent faire autrement que de devenir des foyers de labeur intellectuel. On y comprend, en effet, de plus en plus qu'un bon ouvrier apostolique ne s'improvise pas et que l'on augmente ses possibilités d'action, que l'on abrège ses écoles en ne négligeant pas sa formation professionnelle. Certes, « bréviaire et crucifix » sera toujours une magnifique formule de dépouillement héroïque, mais, même spirituellement, rien, semble-t-il, ne s'oppose à ce que celui qui l'aura faite sienne parle l'anglais, sache manier une seringue de Pravaz et possède une connaissance sérieuse du pays dont il va aider à l'évangélisation. Sous la surveillance de missionnaires chevronnés, une année ajoutée aux études ecclésiastiques, avec la fréquentation judicieuse d'une Université bien aménagée ne sera pas du tout une année perdue. Quand elle est possible, — ce qui est rare — la méthode qui consiste à envoyer les aspirants missionnaires poursuivre leurs études en pays de missions est, évidemment, la meilleure. Mais partout ailleurs, et dès les écoles apostoliques, une formation spécialisée s'impose. Cours de langues, de géographie et d'histoire des missions, d'ethnologie, d'hygiène tropicale, de droit colonial, de pastorale des missions seront, selon les nécessités des temps et des lieux, d'une utilité incontestable et contribueront efficacement à la préparation technique de l'apostolat.

Cette préparation, le jour où elle sera généralisée et approfondie, ne contribuera pas peu à préparer une génération de missionnaires qui atteindra, avec la grâce de Dieu, à la valeur spirituelle de ses devanciers, et les dépassera certainement par un meilleur rendement apostolique. On a déjà remarqué que les jeunes, qui ont pu suivre à l'Université catholique de

Lille les cours de vacances organisés à leur intention, ont l'esprit plus scientifique et une idée des méthodes[28]. Parce qu'on leur a fait saisir l'utilité d'une statistique et la précision qu'elle requiert; parce qu'ils auront appris à observer et à contrôler leurs observations; parce qu'ils savent comment rédiger un rapport vivant ou une monographie substantielle, nul doute qu'ils ne nous *intéressent* plus que leurs devanciers à leurs missions. Et tout le problème d'action missionnaire est dans cet intérêt.

Par ailleurs, la nécessité de trouver dans chaque congrégation des maîtres capables d'enseigner avec compétence les diverses sciences missionnaires aux scolastiques sera également le meilleur stimulant pour les études dont nous traitons ici. Peu de Congrégations, du reste, qui ne possèdent parmi leurs membres de langue française de hautes compétences. Parmi les Africains, un Mgr Leroy, un Aupiais, un Tastevin, un Trilles; parmi les Asiatiques, un Mgr de Guébriant, un Launay, un Castets n'ont comme défauts que leurs trop multiples occupations d'administrateurs ou d'apôtres, peut-être aussi une excessive modestie. Sans avoir jamais mis les pieds en Océanie, un P. Ildefonse Alazard a toujours une réponse prête, pertinente et approfondie à toutes les questions concernant l'histoire religieuse de cette partie du monde dont il connaît les moindres détails. De ce côté les compétences ne manquent pas.

Très certainement, ce sont des Congrégations elles-mêmes que proviendra la meilleure et la plus efficace collaboration aux études missionnaires. Ce qui ne veut pas dire que les laïcs doivent se détourner de ces disciplines qui ouvrent de très larges perspectives de travail. Les études entreprises sur l'histoire missionnaire de l'Espagne et du Portugal par le normalien Robert Ricard, actuellement professeur à l'Institut des hautes études marocaines à Rabat, ont fait de lui un spécialiste de la mission dans l'Amérique du Sud[29]. Paul Lesourd, un chartiste, secrétaire de rédaction de la *Revue d'histoire*

28. Les professeurs des cours de médecine institués à Lille pour les missionnaires depuis 1926 ont déjà publié un très précieux *Bréviaire médical à l'usage des Missionnaires et Coloniaux*, Paris, Vigot, VIII-752 pag. in-8°, 80 francs. A cette même Université catholique de Lille, l'ami, le disciple et le collaborateur de Jean Brunhes que fut Pierre Deffontaines s'entend aussi à merveille pour éveiller les esprits de ses auditeurs temporaires aux problèmes de la Géographie humaine, et les munit, avant leur départ, d'excellents questionnaires.

29. *Études et documents sur l'Histoire missionnaire de l'Espagne et du Portugal.* A paraître aux Éditions de l'Aucam, Louvain.

des Missions, où il a donné des chroniques très vivantes, achève pour l'instant un gros ouvrage sur l'*Œuvre civilisatrice et scientifique des missions catholiques dans les colonies françaises à travers les âges*, ouvrage qui doit paraître dans les publications officielles du Commissariat général de l'Exposition coloniale[30]. Puissent ces exemples être suivis et ces bons travailleurs susciter, eux aussi, quelques disciples, disciples nécessaires au développement normal de l'action missionnaire.

Après un XIXe siècle qui vit, pour les missions, un élan et une générosité tout à fait comparables aux plus beaux mouvements d'expansion de l'Église, il faut un XXe siècle qui soutienne cet élan, l'accentue et le perfectionne. Pour cela, un sérieux effort intellectuel s'impose; car, selon le judicieux et irréfutable sorite du professeur Schmidlin : « Il n'y aura pas de prospérité pour les missions sans sympathie pour elles ; pas de sympathie éclairée sans intelligence du problème missionnaire; pas d'intelligence du problème missionnaire sans une connaissance des missions; et enfin, pas de connaissance des missions sans études sur les missions[31]. »

Patrick O'Reilly.

30. En corrigeant les épreuves de cet article, nous voyons annoncer, chez Desclée, sous la direction de Paul Lesourd, une *Année missionnaire 1931*, qui, si elle tient les promesses de ses titres de chapitres, sera un ouvrage intéressant.

31. J. Schmidlin, *Katholische Missionswissenschaft*, p. 8-9.

L'ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME EN FRANCE

DES ORIGINES AUX GUERRES DE RELIGION

(Méthode pour traiter le sujet au point de vue diocésain) *

II. — Les ressources. — § 1er. *Lectures et bibliographie.* — Histoire générale de la Réforme en France. — Histoire d'une période, d'un événement, ou d'un personnage. — § 2. *Les sources.* — Indications bibliographiques pour la recherche des sources. — Les sources narratives. — Les sources documentaires. — Utilisation des sources : différents genres de travaux.
Conclusion.

II. — LES RESSOURCES.

Les meilleures intentions du monde ne sauraient suffire pour faire de bonne histoire. La mauvaise histoire, comme l'enfer, en est pavée. Et rien ne sert d'être disposé à suivre une route droite, si on néglige de la découvrir, de la jalonner et au besoin de l'éclaircir. C'est le rôle de la préparation scientifique.

§ 1er. — LECTURES ET BIBLIOGRAPHIE.

Une notion générale de l'histoire de la Réforme en France sera la préface indispensable du travail dont il reste à définir la méthode.

Question de chronologie d'abord. Quelques fiches y suffiront : le *curriculum vitae* des deux chefs de la Réforme, Luther, Calvin, et, au besoin, de leurs principaux lieutenants; un tableau des souverains : rois de France, papes, nonces, évêques de la province ou du seul diocèse envisagé, en précisant, pour les papes, les dates d'élection, puis de couronnement, dont dépend le décompte des années de pontificat indispensable pour dater les documents; une liste, si possible, des gouverneurs et des grands officiers (lieutenants-généraux, baillis, ...) de la province à étudier; un bref aperçu des

* Voir ci-dessus, p. 27 à 81.

différentes étapes du concile de Trente, et même des conciles provinciaux. Des dictionnaires biographiques, — en particulier, l'excellent *Dictionnaire historique de la France* de Ludovic Lalanne[1] — fourniront les éléments de ces aides-mémoire. Plus spécialement en ce qui concerne les papes, les cardinaux, les évêques, on interrogera la *Hierarchia catholica* d'Eubel, tome III. S'agit-il des nonces ? on consultera Henri Biaudet, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*[2], et pour les ambassadeurs de France à Rome, *La correspondance politique de M. de Lansac* publiée par Charles Sauzé[3], que l'on pourra corriger et compléter à l'aide de Dom René Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, dont le tome Ier seulement a paru[4], de Victor Martin, *Le Gallicanisme et la Réforme catholique*[5], et de Fleury Vindry, *Dictionnaire de l'Etat-Major français au* XVIe *siècle*[6].

Pour acquérir une vue d'ensemble du sujet, on commencera par lire les plus récents de nos guides en la matière, puis on remontera progressivement jusqu'aux plus anciens. Cette lecture devra être faite la plume à la main, ce qui permettra au débutant de glaner en vue de sa bibliographie, même de celle des sources, des matériaux abondants et de se familiariser avec les auteurs et les documents ainsi rencontrés.

Histoire générale de la Réforme en France.

Tout récemment, sous le nom de M. John Viénot, a paru un fort volume, intitulé *Histoire de la Réforme française des origines à l'édit de Nantes*[7]. Je dis avec intention « sous le nom de M. Viénot ». Ce travail est trop dénué de caractère personnel pour qu'on puisse rendre M. Viénot responsable de la banalité qui en est la marque première. L'auteur, en effet, se dérobe continuellement, et avec une abondance de citations vraiment excessive, derrière l'autorité de quelques historiens et penseurs qu'il suit avec la docilité respectueuse d'un disciple : Hauréau, Léopold Monod, Marc Monnier, Taine, MM. Hauser et Weiss, et quelques autres de moindre importance. Il n'intervient guère que pour appuyer d'un

1. Paris, Hachette, 1877, in-4°.
2. Helsingfors, 1900.
3. Dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XXXIII, 1904.
4. Dans les *Archives de l'histoire religieuse de la France*. Paris, Gabalda, 1909-1911, 2 vol. in-8°.
5. Paris, A. Picard, 1919.
6. Bergerac, Impr. générale du Sud-Ouest (J. Castanet), 1901.
7. Paris, Fischbacher, 1926, in-4°.

point d'exclamation des phrases trop sonores où il se montre tour à tour scandalisé ou plein de commisération.

Ces défauts toutefois n'atteindraient pas, du moins essentiellement, le caractère historique de ce travail. Malheureusement, le fond pas plus que la forme ne peut nous satisfaire. On a quelque peine à croire que cette étude ait été écrite en 1926, après toute une série de travaux qui ont éclairé bien des aspects de cette histoire. Il est vrai que M. Viénot ne paraît pas connaître les plus importants. S'il se réfère volontiers à M. Romier, et d'ailleurs le plus ordinairement pour marquer son désaccord avec lui, M. Imbart de la Tour n'est pas nommé une seule fois, et pas une fois non plus on n'a l'impression que l'auteur l'ait consulté. Pareil « oubli » tient de la gageure ! Aussi, l'exposé de M. Viénot procède-t-il directement de la plus pure littérature partisane. On y retrouve toutes les ignorances, toutes les exagérations, on peut dire toutes les calomnies et les énormités que cette littérature n'a cessé de répandre sur le catholicisme. Dès lors, les indignations vertueuses de l'auteur sont faciles. Mais elles ne nous émeuvent pas. Et non plus son éloge ininterrompu de la Réforme, de ses méthodes, de ses résultats dans la vie chrétienne. Quelques critiques — elles paraissent de mode aujourd'hui — à l'adresse de Calvin n'atténuent pas la monotonie exagérée de ce panégyrique. D'ailleurs, tout ce que le protestantisme moderne reproche à Calvin — sa logique excessive, son intolérance, etc. — nous savons depuis M. de Pressensé, et M. Viénot, sans nommer ce dernier, nous le répète, que Calvin est redevable de ces défauts à son éducation catholique. Il ne manque qu'un sous-titre au livre de M. Viénot : « A l'usage exclusif des communautés protestantes », à supposer toutefois que les communautés protestantes ne puissent pas supporter autre chose que ces pieux « clichés ».

Il est donc à souhaiter qu'une autre *Histoire de la Réforme française* paraisse. Car celle-ci ne répond en aucune manière aux légitimes exigences de l'érudition moderne. En attendant, on devra recourir, soit à des manuels forcément succincts, élémentaires et peu personnels, soit à des histoires générales.

Dans les quarante pages de son *Histoire religieuse*[8] consacrées au protestantisme français de 1520 à 1595, M. Goyau a brossé un tableau de main de maître — il faut le dire ici

8. Gabriel Hanotaux, *Histoire de la Nation française*. Tome VI. *Histoire religieuse* par Georges Goyau. Paris, Plon, in-4°.

pour rendre à cette formule trop galvaudée tout son à-propos. Aucune référence; M. Goyau pratique le système que seuls les maîtres peuvent se permettre : *magister dixit*. Il dit, parce qu'il sait ; et il sait pour avoir écouté, pesé et choisi. Le nombre de lectures, de renseignements, de réflexions que suppose un exposé de ce genre est considérable. Réellement, M. Goyau a tout étudié de son sujet et se l'est assimilé au point que la formule condensée en laquelle il résume l'histoire des origines du mouvement réformé dans notre pays peut, à mon sens, être considérée comme la meilleure qu'on en ait donnée jusqu'à ce jour. Elle mettra d'emblée notre débutant — et la chose en vaut la peine — dans l' « atmosphère » propre à son dessein.

L'*Histoire de France* de Lavisse lui sera, d'une autre manière, une aide appréciable, parce qu'elle est accompagnée d'une bibliographie sommaire et de références. La Réforme française y est étudiée par M. Henry Lemonnier au tome V, qu'elle occupe tout entier, et au tome VI, première partie, par M. Jean-H. Mariéjol[9]. Bien que ce travail ait paru il y a un quart de siècle, la science des deux collaborateurs de M. Lavisse peut donner confiance, quitte à ne point lui demander plus que ne comportait à cette époque un sujet largement exploité depuis. L'esprit, assurément très sincère, qui a présidé à cet ensemble n'en appelle pas moins des réserves, en raison de la tendance laïque qui le domine et de la neutralité parfois choquante de ses conclusions.

Faut-il rattacher à l'histoire le volume que Michelet a consacré à la Réforme[10] ? Ne rentre-t-il pas plus exactement dans le genre roman ? L'érudition moderne ne saurait retenir ce travail. Mais puisque des érudits, de nos jours encore, en appellent aux « vues géniales » de cet auteur, il faut le mentionner ici, ne fût-ce que pour dénoncer au lecteur cette mystification. Soyons justes : si M. Hauser — et l'on en est bien surpris — découvre des « vues géniales » à Michelet[11], M. Mariéjol ne craint pas de limiter les avantages que peut procurer aux travailleurs la lecture de cet historien : « On citera, dit-il, une fois pour toutes, les deux volumes si pathétiques et si passionnés de Michelet, *Guerres de religion* et *La Ligue et Henri IV*, tome XI et XII de son *Histoire de France*[12]. » Et

9. Paris, Hachette, 1903, in-4°.
10. Paris, Calmann-Lévy, 1855 (tome X de l'*Histoire de France*, in-12).
11. Cf. *Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle* (Paris, 1909), t. II, p. 37.
12. *Histoire de France* de Lavisse, t. VI[1], p. 1, note 1.

M. Lemonnier, retraçant l'histoire des origines à laquelle se réfère le t. X de Michelet, n'invite même pas le lecteur à se reporter « une fois pour toutes » à cet historien si pathétique. Discrétion qu'on doit louer et qui est significative.

De modestes travaux, sans tapage, feront beaucoup mieux l'affaire de notre travailleur. C'est ainsi que, dans le temps même où Michelet préparait ses « révélations », un érudit consciencieux, M. Laurent Aguesse, composait une *Histoire de l'établissement du Protestantisme en France, contenant l'histoire politique et religieuse de la nation depuis François Ier jusqu'à l'Edit de Nantes*[13]. Rédigée entre 1844 et 1862, cette étude ne fut imprimée que longtemps après la mort de l'auteur, en 1886. C'est, comme l'allure de son titre l'indique, une œuvre conçue à la bonne vieille manière, un peu solennelle, tel un cours professé en redingote et cravate blanche, et, par surcroît, modeste et polie. Son auteur est bien le plus honnête du monde. D'une honnêteté qui émeut, lorsqu'on le voit, avec mille précautions, définir ses intentions d'impartialité, sa volonté d'être fidèle, coûte que coûte, à la mission sacrée de l'historien. N'y eût-il que cela à lui emprunter : quelle belle leçon de probité scientifique donne ce livre ! Mais il donne encore autre chose. Le tome Ier — qui concerne la période de 1515 à 1560 — trace un tableau exact des conditions politiques et religieuses dans lesquelles naît et grandit la Réforme. L'auteur a cru devoir mettre sous les yeux du lecteur tous les éléments du débat. D'où, un exposé des vérités du catholicisme. Peut-être l'eût-il pu faire plus brièvement. Mais un scrupule de ne rien omettre le poursuit. Les cent premières pages de son livre sont donc consacrées à une vue d'ensemble du catholicisme et des origines de la Réforme jusqu'à François Ier. L'histoire du protestantisme en France ne commence réellement qu'avec le chapitre III de la IIe partie. Toutefois, dans cette œuvre, l'histoire politique occupe la plus grande place.

Avec M. Mourret, professeur au séminaire de Saint-Sulpice, c'est l'aspect religieux qui domine. L'auteur a consacré le cinquième volume de son *Histoire générale de l'Église* au XVIe siècle. On est surpris qu'un volume qui s'intitule *la Renaissance et la Réforme*[14] débute par le pontificat de Boniface VIII en 1294. Assurément, le cadre général adopté par l'auteur exigeait qu'il prît son sujet de loin. Mais de si loin ?...

13. Paris, Fischbacher, 1886, 4 vol. in-8°.
14. Paris, Bloud, 1921, in-8°.

Et ce tableau de la « Décadence de la chrétienté » à dater du pape d'Anagni était-il l'indispensable prélude de la Renaissance, comme celle-ci l'est, dit-on, de la Réforme protestante ? L'histoire de cette Réforme ne commence donc qu'à la page 275, c'est-à-dire environ le milieu du volume. De ce qui reste, un seul chapitre, soit cinquante-deux pages (p. 393-445), traite du protestantisme français. Que l'historien local ne s'attende pas à trouver dans ce travail, si excellent par la sincérité de l'auteur, tous les développements ou toutes les précisions qui l'intéressent. On déplorera davantage que la bibliographie soit restée, en 1921, à son état de 1909, date de la première édition. D'où, des lacunes fâcheuses; telle l'omission du plus important travail qui ait paru jusqu'à ce jour : celui de M. Pierre Imbart de la Tour sur *Les origines de la Réforme*[15].

Avec ce dernier nous abordons enfin directement notre sujet. L'œuvre considérable entreprise sous ce titre a été interrompue par la mort de son auteur, en 1925. Trois volumes seulement auront paru, qui comprennent un tableau de la *France moderne* continué par celui de l'*Église catholique*, ample préface à ce troisième volume, l'*Évangélisme*, avec lequel s'ouvre véritablement l'histoire du protestantisme français dont le *Calvin*, qu'on nous promet pour bientôt, sera le morceau capital de l'œuvre rêvée par l'auteur. Le grand mérite de ce travail est dans une enquête personnelle approfondie, dans une méthode d'analyse psychologique à base d'absolue impartialité et même de sympathie. Grâce à des investigations minutieuses, à une probité susceptible et qui craint de se laisser tromper par les dehors, les similitudes, ou apparentes ou réelles, M. Imbart de la Tour aura, selon sa propre formule, démêlé « les divers courants qu'un seul terme équivoque — celui de la Réforme — avait confondus ».

C'est le tome troisième, l'*Évangélisme* — en attendant *Calvin* — que notre débutant étudiera avec le plus d'attention. Le simple énoncé des chapitres lui en révélera tout l'intérêt :

LIVRE Ier : *LA DOCTRINE.*

Chapitre Ier. *Luther* (La formation, l'évolution religieuse, la doctrine, le schisme). — Chapitre II. *Erasme* (le principal auteur de la séparation de l'évangélisme catholique de l'évangélisme luthérien). — Chapitre III. *Lefebvre d'Étaples* (l'École de Meaux : l'œuvre réformiste, l'esprit mystique).

15. Paris, Hachette, 1905-1914, 3 vol. in-8°.

LIVRE II : *LES ÉTAPES.*

Première période : l'Éclosion (1521-1538).

Chapitre Ier. *Le réveil de l'Évangile* (I. Le mouvement « fabriste »; II. Le mouvement luthérien; III. Les premiers centres « réformés » (1521-1525); IV. L'entrée en scène des laïques.) — Chapitre II. *Défense et réaction* (I. La lutte contre les doctrines nouvelles; II. La défense religieuse; III. La réaction intellectuelle; IV. Progrès de la réaction). — Chapitre III. *La politique religieuse* (I. Le gouvernement royal et la révolution religieuse; II. La politique réformiste; III. Évolution du gouvernement; IV. La politique de combat; V. La détente; VI. Nouvelles rigueurs; VII. Dernier effort du parti intransigeant).

Deuxième période : Renaissance et Réforme (1530-1538).

I. Le Réformisme.

Chapitre Ier. *La religion des humanistes* (I. La Renaissance française après 1530; II. Les érasmiens; III. Les mystiques; IV. Les « libertins »). — Chapitre II. *Progrès du Réformisme,* 1530-1538 (I. Le parti réformiste; II. La réforme théologique; III. La réforme morale; IV. La réforme de l'éducation; V. L'œuvre du réformisme).

II. L'Hérésie.

Chapitre III. *La « contagion luthérienne »,* 1529-1540 (I. Les métropoles primitives; II. Les provinces-frontières du Nord-Est et de l'Est; III. La seconde zone; IV. Le Languedoc; V. Les régions du Centre et de l'Ouest; VI. Loi de développement de l'hérésie). — Chapitre IV. *L'influence étrangère* (I. L'hérésie avant Calvin; II. Les origines doctrinales; III. L'influence luthérienne ; IV. L'influence zwinglienne). — Chapitre V. *Formation organique* (I. Le réformateur; II. La ruputure décisive; III. Le centre d'action; IV. L'ébauche d'une église; V. Autonomie de la Réforme française en 1536).

LIVRE III : *LE RÊVE DE L'UNITÉ.*

Chapitre Ier. *Les rapprochements, 1531-1534* (I. Conséquences politiques de la scission religieuse; II. Le réformisme au pouvoir; III. La politique nationale : la lutte contre l'impérialisme; IV. L'apaisement). — Chapitre II. *Les négociations de paix,* 1534-1535 (I. Les premières ouvertures; II. Le « conseil » de Mélanchton ; III. Les réfugiés français contre l'entente; IV. Le projet de conférence; V. L'avortement). — Chapitre III. *Les ruptures,* 1536-1538 (I. Échec des négociations de paix; II. Le dernier espoir : la solution conciliaire; III. Évolution de la politique religieuse; IV. Séparation définitive du Réformisme et de la Réforme).

Cette étude ne nous donnerait-elle pas l'explication définitive des idées dont est née la Réforme dans notre pays ? On

aurait pu le penser. Mais depuis qu'elle a paru, la discussion s'est rouverte et des réserves ont été apportées aux conclusions du savant historien, parfois aussi des négations radicales.

Dans un récent volume de dimension importante publié à la librairie Alcan par MM. Henri Hauser et Augustin Renaudet sur *Les débuts de l'âge moderne,* M. Renaudet, qui s'est chargé de traiter de *la Réforme,* s'y montre beaucoup plus sévère pour Érasme — et il le connaît particulièrement pour avoir étudié naguère « sa pensée religieuse et son action »[16]. Quant à Lefèvre et à ses amis, il n'hésite pas à déclarer que s'ils ne voulurent point rompre « extérieurement » avec l'Église, ils furent, dans leur intime, de pensée protestante (p. 231). Mais cette appellation de « protestant » et le titre de « Première Réforme française » appliqué à l'École de Meaux ne reposent-ils pas sur l'équivoque que j'ai signalée en définissant la Réforme[16*] ?

M. Henri Hauser, de son côté, a exposé la thèse du protestantisme libéral sur cette question, comme sur les diverses causes de la révolution religieuse du XVIe siècle, dans ses *Etudes sur la Réforme française*[17], et le protestantisme orthodoxe a eu son apôtre, plein de fougue et d'âpreté, en la personne de M. le pasteur Nathanaël Weiss à qui nous devons *Réforme et Préréforme*[18], *Etudes sur la Réforme*[19] et des articles du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* qui manquent, pour le moins, de sérénité.

Toutes ces idées, les unes influencées par des ressemblances, troublantes, il est vrai, les autres trop artificielles ou trop tendancieuses, M. Lucien Febvre les bouscule sans pitié dans les soixante-treize pages de son article : *Une question mal posée. Les origines de la Réforme française et le problème gé-*

15* Tome VIII de la collection *Peuples et civilisations* (Paris, F. Alcan, 1929), pp. 128-304 et 479-567.

16. *Erasme, sa vie et son œuvre jusqu'en 1517 d'après sa correspondance,* dans la *Revue historique,* t. CXI (1912), pp. 225-262 et CXII (1913), pp. 241-274. — *Erasme, sa pensée religieuse et son action, d'après sa correspondance, 1518-1521.* Paris, Félix Alcan, 1926; in-12.

16* Sur ce même sujet d'une « préréforme » française qui divisera longtemps encore les historiens des origines du protestantisme, nous avions déjà de M. Renaudet *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie* (1494-1517), Paris, Champion, 1916, in-8°.

17. Paris, Picard, 1909, in-12.

18. Dans le numéro exceptionnel de la *Revue de métaphysique et de morale,* publié *A propos du quatrième centenaire de la Réforme,* 25e année, sept.-déc. 1918, p. 529-959. L'article de M. Weiss occupe les pages 647-667.

19. Paris, Colin, 1919, in-8°.

néral des causes de la Réforme[20]. M. Imbart de la Tour n'échappe pas au massacre. Il y a vingt ans, M. Lucien Febvre qualifiait de paradoxe sa thèse de « l'humanisme adopté et favorisé par le catholicisme, combattu et ruiné par la Réforme[21] ». Aujourd'hui, ce détail ne l'intéresse plus, ni les différences qu'on veut maintenir entre la confession catholique et la réformée. Pour lui, c'est rétrécir le « drame » qui « fait la grandeur véritable du XVIe siècle » que de lui imposer le cadre des « petites règles particulières », des « petites convenances des Églises rivales ». Dès lors, « derrière des hommes qui, de toutes leurs forces, aspirent à briser les bandelettes étouffantes d'un sacerdotalisme extérieur et formel, cessons de courir ridiculement de petits catéchismes à la main : « Voyez, c'est bien un « catholique », car le signe du catholique... — Erreur ! c'est un « protestant », car le vrai signe du protestant... »

J'ai dit plus haut que ce nihilisme dogmatique ne pouvait nous convenir et échappait à l'histoire telle que nous la saisissons dans les faits. Il nous vaut toutefois quelques constatations qui ne sont pas pour contredire les nôtres. Ainsi, M. Lucien Febvre ne reconnaît pas aux « abus de l'Église » une valeur décisive dans la naissance de la Réforme; il appelle une « plaisanterie qui a trop duré » la thèse d'une Réforme française indépendante de celle de Luther et antérieure à elle; en définitive, pour lui, la Réforme n'est pas une restauration mais une révolution.

Mais à part ces constatations, qu'il aurait pu faire de lui-même, notre travailleur n'aura rien à retenir de cette « philosophie » très spéciale du mouvement qu'il doit étudier. Tout autre est celle que lui exposeront les conférences de Mgr Baudrillart sur *L'Église catholique, la Renaissance, le protestantisme*[22]; l'article *Protestantisme* de M. Léon Cristiani dans le *Dictionnaire d'Apologétique* publié chez Beauchesne, et le livre du même auteur *Du Luthéranisme au Protestantisme;* enfin, dans un sens plus « laïque », *L'échec de la Réforme en France au XVIe siècle*[23] de M. Albert Autin.

Avec ces ouvrages il se retrouvera sur le terrain de l'histoire.

Qu'il regarde aussi du côté de Trente, sans s'émouvoir de

20. *Revue historique*, 54e année, t. CLXI, mai-juin 1929, p. 1-73.
21. L. Febvre, *L'humanisme chrétien, la Renaissance et l'Église*, dans la *Revue de synthèse historique*, avril 1910.
22. Paris, Bloud, 1905, in-12.
23. Paris, Colin, 1918, in-12.

cette opinion de M. Lucien Febvre que papes, évêques et théologiens y constituèrent « officiellement une nouvelle religion » (!), qu'il ne tienne pas pour « rubrique trompeuse » celle de la Contre-Réforme. A défaut d'une histoire définitive du concile, il consultera utilement l'ouvrage de M. Philippson, *La Contre-révolution religieuse au* XVI*e siècle*[24] et la récente histoire du *Concile de Trente* publiée par M. Paul Richard à la librairie Letouzey et Ané[24*]. Enfin M. Gabriel Monod, dans la *Revue historique*, a exposé ses idées sur *la Réforme catholique au* XVI*e siècle*[25], de 1521 à 1563.

Histoire d'une période, d'un événement, ou d'un personnage.

Le nom de M. Lucien Romier n'est connu du grand public — et il l'a été tout de suite avec éclat — que depuis la fin de la guerre. La maîtrise avec laquelle il a su discerner les caractères de notre temps a fait de lui un des guides les plus avertis de la pensée politique française. Mais, dès longtemps, il remplissait ce rôle auprès des chercheurs qu'intéresse le XVI*e* siècle. De cette époque-là, avec autant de méthode, d'abondante et sûre érudition, de perspicacité et d'agrément que pour la nôtre, il a donné une explication en maints volumes. Une explication politique, — parfois peut-être trop politique — car c'est décidément la vocation de cet historien de pénétrer dans le conseil des chefs d'Etat pour dérober leurs secrets et y donner des avis fort opportuns. Son premier travail sur le maréchal de Saint-André[26], résultat d'une thèse à l'École des chartes, inaugure une brillante série d'études que M. Romier poursuit avec une persévérance rare. Ce maréchal de Saint-André n'est pas néanmoins le plus grand des partenaires que nous voyons se mouvoir dans les deux gros volumes consacrés aux *Origines politiques des guerres de religion*[27]. Mais la politique côtoie la religion, surtout à cette époque. Aussi, nous trouvons là, sur les idées, le tempérament, les ambitions des acteurs de premier plan de la politique royale, des indications fort précieuses pour comprendre leur attitude dans le conflit religieux. Il sait faire défiler devant le

24. Paris, Alcan, 1884, in-8°.
24* A la suite de l'*Histoire des Conciles* d'HEFELE, t. IX, 1930, 2 vol. in-8°.
25. Tome CXXI (1916), p. 280-315.
26. *La carrière d'un favori, Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*. Paris, Perrin, 1909.
27. Paris, Perrin, 1913-1914, 2 vol. in-8° raisin.

lecteur, outre les grands rôles, les acteurs de second ordre, les faire agir et parler. On trouvera dans ces deux volumes une très vivante galerie de cardinaux français et, parmi eux, les dominant de sa forte personnalité, ce cardinal de Tournon que M. Romier qualifie à bon droit d' « homme éminent ».

M. Romier est un laborieux et un patient, un chasseur passionné de documents. Il est peu d'archives italiennes qu'il n'ait fouillées dans toutes les directions. A le lire nous gagnons la plus riche documentation qui soit sur choses et gens de la cour romaine. Tout un chapitre de son tome second[28] est consacré à « l'avènement politique de la Réforme française ». Ces soixante et quelques pages forment la moelle du récit que M. Romier reprend, quitte à le pousser plus avant, dans trois autres études publiées successivement avec une rapidité qui émerveille : *Le royaume de Catherine de Médicis*, deux volumes parus en 1922[29] avec ce sous-titre « la France à la veille des guerres de religion »; *La conjuration d'Amboise*[30], enfin *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX, 1560-1562*[31]. Ce sont les répercussions politiques, économiques et sociales qui, dans ce débat, retiennent le plus l'attention de M. Romier. Et, je l'ai reconnu déjà, sur ce terrain il est maître. Mais il ne néglige pas les autres aspects du problème. Les deux tiers du second volume du *Royaume de Catherine de Médicis*, qui concernent l' « Église gallicane » et « les protestants français », témoignent de la même qualité d'information précise. On pourra regretter que le tableau donné de cette Église de France, sans qu'il soit plus poussé au noir qu'il n'est équitable, ne tienne compte, à peu près, que des critiques qu'on peut adresser à celle-ci. Mais c'est évidemment la faute des documents, presque tous consacrés à dénoncer les abus et non à vanter les mérites du clergé. Sur ces documents et la manière de les étudier, M. Romier, dans les trente-six pages d'introduction du tome premier, fait les remarques les plus utiles[32].

28. *Les origines politiques des guerres de religion*, t. II, livre III, ch. II, p. 225-293.
29. Paris, Perrin, 1922, in-8° écu.
30. Paris, Perrin, 1923, in-8° écu.
31. Paris, Perrin, 1924, in-8° écu.
32. Que si, à ce sujet, on constatait une certaine ressemblance avec ce que j'aurai à dire moi-même quant à l'étude des sources, on voudra bien ne pas m'accuser de plagiat, mes réflexions ayant devancé la lecture des pages de M. Romier. Je serai seulement flatté de me rencontrer sur ce point avec un connaisseur aussi compétent.

A toute cette œuvre de M. Lucien Romier qui intéresse en si grande partie l'établissement du protestantisme en France, œuvre d'une si belle tenue, la seule objection que l'on pourrait faire c'est de n'aborder la question que du point de vue de la politique royale. Je dis objection, et non reproche, puisque l'auteur a délibérément limité son intention à cet aspect, et que la Réforme n'entre dans son travail qu'à titre de partie. C'est, sans doute, pour le même motif qu'il ne s'est pas attaché à démêler davantage les sentiments de caractère proprement religieux de la Cour romaine et du clergé de France. Il eût constaté leurs efforts pour procurer au douloureux conflit dans lequel ils se trouvaient engagés une solution digne de leur conscience, si sincèrement remplie de zèle pour le règne de Dieu, quoi qu'en puissent faire penser les apparences. Parce qu'on n'y voit pas, appliquée à l'action spirituelle de Rome, la même perspicacité qu'à l'égard de l'action royale, l'œuvre de M. Romier pourra paraître pencher vers des solutions sans bienveillance pour le Saint-Siège et ne pas donner à l'action de celui-ci, dans la cruelle situation où le plaçait la révolte protestante, toute son ampleur véritable. Je ne serais pas étonné que l'auteur reconnût au chef de l'Église plus de cerveau — parfois de ruse — que de conscience. Certainement, il n'y a en cela nulle intention hostile, — M. Romier est d'une trop belle sincérité, — mais l'exposé de cette question si complexe y perd quelque chose : il manque d'âme; parce qu'à la place du cœur, pape et évêques semblent n'avoir surtout que des intérêts. Ne nous plaignons pas. Avec un maître de la force de M. Romier, le sujet eût été épuisé. Il est bon qu'il laisse aux travailleurs plus modestes auxquels s'adressent les présents conseils, le souci et la joie de placer dans sa véritable lumière l'action réelle et efficace, singulièrement émouvante, d'une Église que guidaient, dans la voie à elle tracée par le Christ, d'autres mobiles que ceux de la politique humaine.

Dans la première période de la Réforme française, trois événements ont eu un particulier retentissement : Amboise, Poissy, Vassy. Trois actes d'un même drame : la tentative par effraction, la tentative par persuasion et, résultat logique de l'échec de celles-ci, le conflit. Par ces trois actes se conclut la phase des origines et du développement du protestantisme dans notre pays, et même ils marquent la fin d'un protestantisme qui, s'il ne fut jamais totalement pacifique, quoi qu'en pense M. Hauser, s'inspirait tout d'abord d'un idéal religieux.

Celui-ci sera absorbé désormais, ou du moins voilé, par un intérêt de parti.

De ces trois événements, le premier a fait l'objet d'un travail étendu de M. Lucien Romier, signalé plus haut : *La conjuration d'Amboise.* « Aurore sanglante de la liberté de conscience », ajoute l'auteur en sous-titre. Je ne pense pas que M. Romier se fasse illusion sur la nature de cette « liberté ». Les grands mots sont impuissants à rendre objectives des réalités douteuses et des idéologies anachroniques.

Le « colloque de Poissy » se rattache à tout un système politique dont les Etats d'Orléans posent les principes. De ceux-ci — que M. Georges Picot a traités dans son *Histoire des Etats généraux*[33] — M. Romier a donné une nouvelle étude qui forme le premier livre de *Catholiques et Huguenots à la Cour de Charles IX* (p. 1-58). Dans le même ouvrage, le colloque de Poissy fournit la matière du quatrième livre (p. 173 à 237). Il se mêle aux motifs et aux discussions de ces assemblées tant de politique, que M. Romier est ici tout à fait dans son élément. Mais peut-être y a-t-il, du point de vue religieux, à compléter son travail. M. Richard a donné de *Catholiques et Huguenots,* dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*[34] un compte rendu qui est aussi un « complément » très suggestif. J'avais, quelques années plus tôt, établi de ce sujet une bibliographie et procédé à un examen des sources auxquels M. Romier veut bien renvoyer le lecteur : *Études sur les relations du Saint-Siège et de l'Église de France dans la seconde moitié du* XVIe *siècle : I. Rome et Poissy*[35].

Quant à l'échauffourée de Vassy, elle a fait l'objet d'un article du très probe et très sûr historien qu'était le regretté M. Noël Valois[36]. Étude définitive, quelle que soit à cet égard l'opinion de M. Nathanaël Weiss qui a tenté d'en contester les conclusions[37], et comme l'établit fort bien la réplique que lui donna M. Victor Carrière[38].

33. Paris, Hachette, 1872. Voir le tome II.

34. Tome XII (1926), p. 58-63.

35. *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXXIX (1921), p. 47-51.

36. *Le massacre de Vassy,* dans *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* 1913, fasc. 4, p. 189-235.

37. Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* LXIIIe année, 1914, p. 380-390.

38. Cf. *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* t. VI (1920), p. 344-350, et *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* LXXVe année, 1926, p. 332-340.

Une époque explique-t-elle les acteurs qu'elle met en scène, ou ceux-ci les événements ? Question oiseuse et qui, sans doute, se résoudrait dans la constatation d'une réciproque influence. Mais, si discuté que soit le procédé qui consiste à retracer l'histoire d'une période par celle d'un personnage, on ne peut nier l'intérêt que présente la « biographie » pour mieux pénétrer l'esprit d'une classe, d'une époque. Des tableaux d'ensemble aideront notre historien à s'orienter dans le milieu où va se développer la Réforme française, tels le travail de Joseph de Croze, déjà ancien, mais qui n'a pas été remplacé, *Les Guises, les Valois et Philippe II*[40], et celui, plus général, de Francis Decrue de Stoutz, *La Cour de France et la société au* XVIe *siècle*[41]; l'histoire de certaines familles : du duc d'Aumale, l'*Histoire des princes de Condé*[42]; de René de Bouillé, l'*Histoire des ducs de Guise*[43]; de Ch. Merki, *L'Amiral de Coligny. La Maison de Chatillon et la révolte protestante (1519-1572)*[44].

Mais si l'intérêt se rétrécit, il se précise lorsqu'un unique personnage fait l'objet de ces biographies. Tel est le cas de la *Catherine de Médicis*[45] de M. Mariéjol, où l'auteur reprend le sujet qu'il avait déjà traité dans sa contribution à l'*Histoire de France* de Lavisse et qui est, dans la biographie de la reine-mère, plutôt l'histoire de deux règnes, et plus spécialement du règne de Charles IX. Un certain nombre d'études de moindre étendue ont trait à cette souveraine si décriée — trop décriée, à mon avis, car elle fut une grande reine — mais envisageant son action au cours des guerres de religion, donc à une époque postérieure à celle qui nous occupe ici. Dans la famille royale, Renée de France a sollicité l'attention de deux historiens : Bartolomeo Fontana[46] qui trouve, semble-t-il, de trop faciles explications à sa condescendance pour les doctrines réformées, et E. Rodocanachi[47], très au courant de l'histoire du XVIe siècle italien. L'ouvrage important du baron Alphonse de Ruble sur *Antoine de Bourbon et*

40. Paris, 1866, 2 vol. Le tome Ier va de 1547 à 1586.
41. Paris, 1888, in-18.
42. Paris, 1863-1896, 8 vol. in-8°.
43. Paris, 1849-1850, 4 vol. in-8°.
44. Paris, Plon, 1909, in-8°. Cf. le compte rendu de Baguenault de Puchesse qui blâme l'auteur de son excessive sévérité (*Revue des Questions historiques*, t. 86 (1909), p. 743).
45. Paris, Hachette, 1920, in-8°.
46. *Renata di Francia*, Rome, 1889-1898, 3 vol. in-8°.
47. *Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris, 1896, in-8°.

Jeanne d'Albret[48] ne débute qu'avec l'année 1548 et fournit peu de chose sur les origines; le tome III concerne les années 1560-1561, et le tome IV est tout entier consacré à 1562 : politique de Catherine, Vassy, les événements d'Orléans. Sur Jeanne d'Albret, on aura grand profit à lire la brochure si documentée de M. Louis Guérard : *Jeanne d'Albret, son rôle dans l'histoire du protestantisme français*[49], et l'article de M. Paul Richard intitulé *Le pape Paul III et Jeanne d'Albret*[50]. Quant à Marguerite d'Angoulême, l'un des personnages les plus en vue de l'action que nous étudions, la seule biographie que je connaisse est due à une étrangère, Cristina Garosci, à qui nous devons une *Margherita di Navarra (1492-1549)*[51]. S'il faut en croire M. Henri Hauser, l'auteur dégage bien la psychologie de femme et d'écrivain, ses idées morales et religieuses, mais conclut trop au « catholicisme » de la sœur de François Ier[52]. On sait que, tout au contraire, M. Abel Lefranc se prononce pour le « protestantisme » de cette indulgente et aimable princesse. Il a développé cette opinion à plusieurs reprises, notamment dans *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre*[53], et dans les *Grands Ecrivains français de la Renaissance*[54]. Sur Marguerite, on consultera également *Marguerite, duchesse d'Alençon et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, d'après leur correspondance manuscrite (1521-1524)*[55], où l'auteur, M. P. A. Becker, représente l'œuvre de la reine de Navarre comme une tentative de réforme dans l'Église, sans schisme ni bouleversement des institutions ecclésiastiques. MM. Samaran et Patry ont étudié les relations de Marguerite avec Paul III[56].

Des personnages de moindre envergure, mais encore de premier plan, ont fait l'objet de monographies : *Anne de Montmorency*, par Francis Decrue[57]; *François le Balafré*, par

48. Paris, 1881-1886, 4 vol., in-8°.
49. Extrait de la *Revue du clergé français* (1er août 1912), Paris, Letouzey.
50. Publié dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, en janvier 1904, p. 197-211.
51. Turin, 1908, in-16.
52. Cf. *Bulletin italien*, t. VIII (1908), p. 171-173.
53. Paris, Fischbacher, 1898, in-8°. (Extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1897-1898).
54. Paris, Champion, 1914, in-8°.
55. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. IX, (1900), p. 395-477.
56. *Marguerite de Navarre et le pape Paul III*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVIII (1907), p. 320-338.
57. Paris, Plon, 1885, in-8°.

Ch. Buet[58]; *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au* XVIe *siècle*, par J. J. Guillemin[59]; *Histoire du cardinal de Tournon*, par le P. Charles Fleury[60]; *Le cardinal du Bellay*, par le marquis de la Jonquière[61]. Ces trois derniers personnages n'ont pas, toutefois, trouvé jusqu'à ce jour leur historien définitif. Et c'est grand dommage. Le jour où ils tenteraient la curiosité d'un travailleur — et sa patience, car ils exigent un grand labeur — celui-ci recueillerait, dans les *Origines politiques des guerres de religion* de M. Lucien Romier, de précieuses indications. La rapide esquisse de M. Jacques Moulard sur le cardinal François de Tournon[62] ne paraît pas en avoir tiré parti.

Une autre série de renseignements sur la Réforme, d'une utilité plus directe en ce qui concerne l'histoire locale, est constituée par quelques biographies d'évêques qui, plus ou moins, donnèrent leur adhésion à l'hérésie. Spifame, évêque de Nevers, — pour commencer par celui qui, nettement, passa au protestantisme — a attiré l'attention du comte Servin, mais assez rapidement[63]; le comte Gustave Baguenault de Puchesse a, en revanche, consacré tout un livre à *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans (1506-1577)*[64]. H. Raynaud s'est occupé de l'évêque de Valence[65] et aussi Albert Mounier[66]. Gérard Roussel, évêque d'Oloron, a été étudié, de très près, semble-t-il, par Ch. Schmidt[67], puis par le chanoine Durengues[68], enfin par M. A. Clerval[69]. Et, puisqu'il faut être aussi complet que possible, j'avoue avoir témoigné quelque intérêt, sinon quelque sympathie, à un assez bizarre personnage : *Antonio Caracciolo, évêque de Troyes, 1515-1570*[70].

58. Paris, Gautier, 1892, in-18.
59. Paris, 1847.
60. Paris, 1728.
61. Extrait du *Bulletin du Perche*, an. 1891.
62. *Le cardinal François de Tournon (1489-1562)*, dans le *Correspondant*, n° du 10 juillet 1924, p. 51-63.
63. *Le procès de Spifame (1566)*, dans la *Revue de Paris*. 1er juillet 1911.
64. Paris, 1870.
65. *Jean de Monluc*, Paris, Thorin, 1893, in-8°.
66. *Jean de Monluc, évêque de Valence*, dans le *Bulletin de l'Académie delphinate*, 5e série, t. VIII (1913), Grenoble, 1914, p. 51-79.
67. *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre*, Strasbourg, 1845, in-8°.
68. *Gérard Roussel, abbé de Clairac, évêque d'Oloron*, dans la *Revue de l'Agenais*, sept. et déc. 1916.
69. A propos de *Strasbourg et la Réforme française*, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 138-160.
70. Publié dans la « Bibliothèque de la Société d'histoire ecclésiastique de la France », Paris, Letouzey, 1923, in-8°.

Achevons cette revue par où, peut-être, nous aurions dû la commencer. Certes le « monumental ouvrage » de M. le pasteur Emile Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*[71] ne peut passer, du moins aux yeux des catholiques, pour une œuvre parfaite. Mais elle est la plus considérable de toutes celles consacrées à l'homme de Genève. Concurremment avec elle, un américain, M. Williston Walker a publié, en 1906, un *Jean Calvin* qui réalise un progrès sur les autres biographies antérieures du réformateur[72]

M. le pasteur Jacques Pannier, — auteur dont on aimerait que la sereine probité servît davantage de modèle à ses coreligionnaires, — a donné une plaquette intitulée *Recherches sur l'évolution religieuse de Calvin jusqu'à sa conversion*[73]. Cette « conversion » a été étudiée, du point de vue catholique, par le P. Dudon, sous le titre *Quand et comment Calvin est-il devenu protestant*[74]?

Pour Théodore de Bèze, on a le *Theodor Beza* de Jean-Guillaume Baum[75] et une étude du pasteur Nathanaël Weiss : *Le rôle de Théodore de Bèze en France au* XVI*e siècle,* dans la brochure éditée à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Th. de Bèze[76].

Derrière ces grands chefs, citons, pour faire bref, trois personnages typiques : un érudit, qui ne fut pas toujours d'accord avec Calvin, Sébastien Castellion, auquel M. Ferdinand Buisson a consacré sa thèse de doctorat ès lettres[77], et que M. Etienne Giran a étudié dans ses difficultés avec le réformateur de Genève, au cours d'un livre plein de verve critique et de bon sens[78]; un soldat, lieutenant de Coligny, François de la Noue, présenté par M. Henri Hauser[79], et un théologien du colloque de Poissy, Jean de l'Espine, qui nous a valu

71. Lausanne, 1899-1928, 6 vol. in-fol.

72. Williston WALKER, *Jean Calvin, l'homme et l'œuvre.* Traduit par E. et N. WEISS, Paris, Fischbacher, 1909, in-12.

73. Extrait de la *Revue d'histoire et de philosophie religieuses publiés par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg,* 1924, n° 8.

74. *Recherches de science religieuse,* t. XV (1924), p. 411-428.

75. Leipzig, 1843-1851. 2 vol., in-8°.

76. *Compte rendu publié par la Société du musée historique de la Réformation,* Genève, 1906, in-8°, p. 44 et suivantes.

77. *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre (1515-1563), Etudes sur les origines du protestantisme libéral français* (Paris, Hachette, 1892 , 2 vol., in-8°.

78. *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste. Les deux réformes,* Paris, Hachette, 1914, in-8°.

79. *François de la Noue* (1531-1591), Paris, Hachette, 1892, in-8°.

le travail très attentif d'un jeune agrégé trop tôt enlevé à la science historique, Louis Hogu[80].

L'Histoire des Martyrs de Jean Crespin[81], *La France protestante* des frères Haag[82], reprise (jusqu'au mot Gasparin) par M. Henri Bordier, le tome VII des *Martyrs* de Dom H. Leclercq[83], les dictionnaires biographiques de Prosper Marchand, Moreri, Bayle, Didot, Feller, etc. achèveront de renseigner le lecteur sur de nombreux personnages, protestants et catholiques. Des études comme celles de M. Emile Picot sur *Les Italiens en France au* XVIe *siècle*[84] et *Les Français italianisants au* XVIe *siècle*[85] pourront également fournir des renseignements biographiques intéressants que l'on complétera aisément en consultant les *Dictionnaires de Théologie... et d'Histoire,* publiés par la librairie Letouzey, celui *d'Apologétique* publié chez Beauchesne; les revues : *Revue d'histoire de l'Église de France, Revue des Questions historiques, Revue Historique, Revue des Études historiques, Revue pratique d'Apologétique,* ..., sans omettre, bien entendu, pour avoir l'opinion protestante la plus fidèle à l'esprit de la Réforme, l'imposante collection du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.*

§ 2. — LES SOURCES.

Grâce à ces lectures, le candidat à l'histoire diocésaine de la Réforme s'est initié aux problèmes généraux du sujet. Il s'épargnera dès lors bien des bévues. Mais cet appréciable résultat n'est pas le seul qu'il puisse enregistrer. Chemin faisant, il n'aura pas manqué de rencontrer, et de relever soigneusement, la mention d'écrivains qui, les premiers, traitèrent le sujet. Auteurs d'histoires générales et de mémoires, ou modestes rédacteurs d'un « journal », d'une lettre détaillée sur un événement, polémistes officiels d'un parti, diplomates étrangers faisant leur rapport après mission remplie, fonctionnaires rendant compte de leur charge, ou simples particuliers échangeant leurs réflexions dans une correspondance intime : il se sera familiarisé avec leurs noms,

80. *Jean de l'Espine, moraliste et théologien (1505 ?-1597)* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes,* fasc. 203, Paris, Champion, 1913.
81. Edition de Toulouse, 1887, 3 vol., in-4°.
82. Paris, 1846-1858, 10 vol., in-8°.
83. *Les martyrs,* t. VII : *La Réforme.* Paris, Oudin, 1907, in-12.
84. Extrait du *Bulletin italien,* de 1901-1918, Bordeaux, Féret, in-8°.
85. Paris, Champion, 1906-1907, 2 vol., in-8°.

leur rôle, leurs tendances, la valeur de leur témoignage. Ainsi, est-il parvenu à une connaissance, incomplète sans doute, mais pratique et vivante, des *sources narratives*.

Son attention aura été aussi éveillée par une référence à tel acte du pouvoir royal ou telle ordonnance d'un bailli, d'un gouverneur, à la décision d'un parlement, d'une curie épiscopale, ou encore d'un conseil de ville, ou de la Cour de Rome: documents dont il aura appris qu'ils étaient conservés dans tel dépôt d'archives ou dans telle bibliothèque. Et de la sorte, s'est ébauchée sans effort, rattachée à des sujets qui lui en indiquent le sens et la portée, toute une nomenclature de *sources documentaires*, réparties en diverses familles, — en « séries » pour employer le mot technique — selon leur origine et leur caractère.

Indications bibliographiques pour la recherche des sources.

Sources narratives ou sources documentaires, si elles ont été imprimées, on en trouvera la liste et l'appréciation dans le manuel de bibliographie, très consciencieux et unique en son genre, de M. Henri Hauser, *Les sources de l'Histoire de France*, XVIe *siècle*, tomes II et III[1]. Ce manuel, dont la publication remonte à une vingtaine d'années, pourra comporter des additions. On constatera également que les opinions émises par l'auteur ont parfois un caractère trop personnel pour mériter d'être acceptées sans contrôle.

Bien renseigné, pour l'essentiel, par ce précieux guide, il restera au travailleur à compléter ses indications par le dépouillement des catalogues de bibliothèques de la province, ou du diocèse qu'il aura adopté. Mais on ne saurait trop lui conseiller une visite à la *Bibliothèque nationale*, où il pourra recueillir une abondante moisson en consultant, pour les imprimés, le *Catalogue de l'Histoire de France*[2] et les catalogues plus récents par noms d'auteurs et par matières[3].

Pour les sources manuscrites, aux indications recueillies dans ses lectures, notre historien devra ajouter ses recherches personnelles à travers les inventaires d'archives et les catalogues de manuscrits des bibliothèques. Rappelons-lui

1. Tome II (1515-1559), et tome III (1559-1589). Paris, Picard, 1909 et 1912.
2. Paris, Didot, 1855-1895, 14 vol., in-4°.
3. Le catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, commencé en 1897 en est à la lettre M. Le catalogue par matières existe sur fiches.

que ces derniers sont publiés, en ce qui concerne les bibliothèques départementales, dans la collection éditée par le ministère de l'Instruction publique sous le titre de *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements*, et que ceux de la Bibliothèque nationale (département des manuscrits) qui forment déjà un nombre respectable de volumes, se poursuivent activement. Dans ce département, ses investigations porteront principalement sur les catalogues des *Collections Dupuy, Moreau, Phillips, Fontanieu, Champagne, Cinq-Cents de Colbert*, sans négliger d'ailleurs les *Fonds français* et *latin*.

Les *Archives nationales* offriront à sa curiosité — et à sa patience — une importante série de répertoires et d'inventaires, sommaires ou analytiques. Des indications plus détaillées ne sauraient trouver ici leur place. Mais je m'en voudrais de ne pas signaler tout spécialement la série X réservée au Parlement de Paris, devant lequel se déroulèrent tant de procès d'hérétiques. Quiconque a parcouru quelques-uns des registres de cette juridiction sait combien, en raison même de leur abondance, les précieux matériaux qu'ils renferment sont malaisés à découvrir. Or il existe un instrument de recherche qui peut servir de guide dans ce véritable dédale, c'est la table de Jean Le Nain. Cette table, qui se réfère à quelque 250 volumes d'extraits, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de la Chambre des députés, ne comprend pas moins de 83 volumes où les analyses d'actes sont citées avec l'indication de la date précise de jour, mois et année du texte emprunté aux registres du Parlement[4]. Un volume, notamment, est intitulé « Hérétiques ». On ne manquera pas d'y recourir[5].

Les dépôts de provinces, — archives départementales, archives communales, archives hospitalières et privées — sont aussi à explorer. Beaucoup ont des inventaires, les uns manuscrits, les autres imprimés.

Les *archives départementales* constituent en général la source la plus abondante de l'histoire diocésaine. Je dis en général, car il peut arriver, comme j'en ai fait l'expérience,

4. Un exemplaire de cette table est conservee aux Archives nationales sous la cote U 493 à 574, et deux autres à la Bibliothèque nationale, *Nouvelles acquisitions françaises* 8324 à 8404 et 2229 à 2307.

5. Pour retrouver les textes extraits des registres originaux du Parlement, consulter la concordance que M. Léon Le Grand a dressée à la suite de son étude, *La Table de Le Nain et les registres du parlement de Paris* (Extr. du *Bibliographe moderne*, 1907, n°s 2-3), Besançon, Jacquin, 1907, in-8°.

que la plus importante part des renseignements sur tel personnage se trouve à Paris et non dans le diocèse, ce personnage en eût-il été l'évêque. Aucune des séries anciennes (A à J), n'est à négliger, mais deux d'entre elles devront être spécialement explorées : celles qui regardent les clergés séculier (série G) et régulier (série H).

Moins favorisées, les *archives municipales* ou *communales* ne font que commencer à connaître l'honneur de publications analogues. A M. Boutillier du Retail revient d'en avoir inauguré la série en publiant son Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les archives communales du département de l'Aube, en 1911[6].

Quant aux *archives privées* (notariales, hospitalières, ou de simples particuliers) on ne peut signaler que de trop rares publications qui ne sont d'ailleurs pas des inventaires, mais des recueils d'actes, tel le *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au* XVIe *siècle* d'Ernest Coyecque (t. Ier (1498-1545) Paris, 1905; in-fol.) où quelque détail pourra être glané. Il faudra pour le reste dresser soi-même son inventaire, sauf à en trouver des éléments dans des périodiques provinciaux.

Enfin il reste à s'orienter dans les dépôts d'*archives* et les *bibliothèques de l'étranger,* plus spécialement ceux du Vatican. Nous y reviendrons dans un instant.

Pour toute cette question de bibliographie des sources manuscrites, il n'est pas inutile de rappeler aux travailleurs qu'ils ont un indicateur des plus précieux dans le manuel de MM. Charles-Victor Langlois et Henri Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*[7], qui leur donne une liste analytique des répertoires existants pour tous les dépôts d'archives et les bibliothèques de France ou de l'étranger où se trouvent des pièces intéressant le passé de notre pays.

Les sources narratives.

Il ne peut être question de donner ici la liste complète des sources tant narratives que documentaires déjà publiées. Mon rôle se bornera donc à mentionner, d'après le manuel de M. Hauser ou des constatations personnelles, les plus caractéristiques d'entre elles et à fournir aux travailleurs, soit à

6. Troyes, Nouel, et Paris, Leroux, 1911, in-8°, XXXIII-338 p.
7. Paris, A. Picard, 1891-1893, in-8°.

leur sujet, soit en ce qui concerne les sources, manuscrites ou imprimées, les seules indications propres à faciliter leur tâche.

A. *HISTOIRES GÉNÉRALES.*

Des *Histoires générales* qui n'ont pas exclusivement en vue les événements religieux, l'*Historiarum sui temporis pars prima* (*1543-1560*) du président Jacques-Auguste de Thou (1553-1570), parue en 1604, n'est pas la plus ancienne, mais la plus renommée. « Son impartialité est célèbre », déclare M. Hauser qui ne laisse pas de constater en elle quelques faiblesses. Précisons avec M. Romier, que cette impartialité a été fort exagérée. Et l'exactitude de cette histoire n'est pas non plus hors de conteste.

Antérieur au Président de Thou, et le premier en date des historiens de cette époque, Guillaume Paradin, doyen de Beaujeu, avait publié en 1548 ses *Memoriae nostrae libri IV* que suivirent, en 1550, une *Histoire...*, puis en 1556, une *Continuation de l'Histoire de notre temps*, enfin, en 1561 une *Chronique de Savoye*, le tout embrassant la période de 1515 à 1559. Avec moins de prétention à l'histoire universelle, le religieux augustin Simon Fontaine fit paraître en 1558 une *Histoire catholique et ecclésiastique...* (*1517-1550*).

Aux histoires générales on peut rattacher une autre catégorie de sources narratives ou documentaires, d'allure plus indépendante, au cadre plus souple : celle des mémoires proprement dits, et des « journaux ». Mais, observe avec sagesse M. Hauser, « la plupart du temps [ils ont été] rédigés tard et parfois dans de très mauvaises conditions... [sans] moyen de contrôle et avec la préoccupation de se faire un nom ». D'autre part, il n'en est pas qui aient pour sujet particulier la Réforme française. Ils ne peuvent donc nous être d'un grand secours. On en trouvera un nombre imposant dans la collection du *Panthéon littéraire* où Buchon a publié, de 1836 à 1838, dix-sept volumes de *Chroniques et mémoires*.

Le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier* (*1515-1536*), publié par Lalanne en 1854, puis par M. V.-L. Bourrilly en 1910[8], si sa valeur a été exagérée, en a une réelle, ne fût-ce que pour l'affaire des placards de 1534. *Monluc* (éd. Courteault) n'est une véritable source qu'à partir des guerres de religion. *Brantôme* (éd. Lalanne) est un conteur amusant, mais trop pour faire figure d'historien. Les

8. Paris, Picard, 1910; xxv-471 p.

Mémoires-Journaux (1547-1561) dits du duc de Guise, qui sont, non des mémoires, mais « un très précieux recueil de documents » (Hauser) contiennent « toutes les relations huguenotes du massacre de Vassy ». Pareillement et de valeur plus appréciable, la publication connue sous le nom de *Mémoires de Condé*[9]. Mais les pièces et plaquettes qui y sont réunies n'intéressent l'histoire de la Réforme qu'à dater de la mort d'Henri II.

La Popelinière, gentilhomme des armées protestantes, (1540-1608) avec son *Histoire de France... depuis 1550...*, qui tient à la fois de l'histoire générale et de l'histoire de la Réforme, pourrait servir de transition entre ces deux catégories. Parue en 1581, cette œuvre reprend un travail antérieur, l'*Histoire des troubles*, publiée en 1571 et 1573. Mais ces compositions n'ont d'autre valeur que celle des auteurs abondamment utilisés, et sans beaucoup de scrupule, par cet historien.

Tout autrement sérieux, véridique, appliqué à la recherche des sources, est le rhénan Jean Philipson (1506-1556) né à Schleide, d'où son nom de Sleidanus, ou Sleidan. Bien que ses « commentaires » *De statu religionis et reipublicae Carolo V Caesare*, qui vont de 1517 à mars 1555 et parurent cette même dernière année à Strasbourg, soient consacrés premièrement aux choses d'Allemagne, on y recueille bien des renseignements sur la Réforme française. Il y est question notamment de la condamnation de Luther par la Sorbonne, de l'affaire Lefèvre, des Placards, de la persécution de 1538, de Cabrières, des quatorze de Meaux, de la France au Concile. Une traduction française de ce travail parut dès 1560, sous le titre *Histoire entière de l'estat de la religion et republique sous l'empereur Charles cinquiesme, contenant vingt et six livres, par Ian Sleidan*[10].

Et voici, lui faisant pendant pour le souci de l'exactitude comme aussi pour l'intention et le titre même de l'ouvrage, le premier historien français de la Réforme, le président Pierre de La Place (1520-1572), qui publie, en 1565, ses *Commentaires de l'estat de la religion et republique soubs les rois Henry et François seconds et Charles neufième*. Ce protestant, l'une des victimes de la Saint-Barthélemy, est repris

9. Éditions diverses depuis 1563-1564 jusqu'à celle de Secousse en 1753, 5 volumes in-4°.

10. M. Hauser (*Les sources de l'histoire de France*, XVIe s., II, p. 108) ne mentionne que deux traductions françaises postérieures à celle-ci : Bâle, 1597 et Paris, 1767.

en grande partie (1557-1562) et continué jusqu'en 1570 par un autre protestant, le pasteur Jean de Serres (1540-1598), dans ses *Rerum Galliae ob religionem gestarum libri III regibus H[enrico] II ad illius quidem regni finem, Fr[ancisco] II, Car[olo] IX.*

Récits qui toutefois débutent à une date assez tardive de l'histoire religieuse du XVIe siècle. Avec les deux auteurs suivants, l'un réformé, l'autre catholique, également passionnés, nous avons enfin une histoire complète, sinon toujours sûre, et les deux plus importantes sources narratives de notre sujet.

La première est due à la collaboration de trois personnages de la Réforme : Théodore de Bèze, Nicolas des Gallars et Simon Goulart, qui, en exécution d'une décision du synode lyonnais de 1563, centralisèrent les rapports des « églises », y ajoutèrent une introduction, un récit des premiers troubles inspiré de La Place, et réunirent le tout sous le titre d'*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France..., 1521-1563.* La première édition parut en 1580. MM. Reuss, Baum et Cunitz en ont donné une nouvelle, des plus soignées, en trois volumes grand in-8° publiés en 1883 et 1884. Les « mémoires » des différentes églises réformées forment la partie de l'œuvre qui nous intéresse le plus. L'historien local pourra y trouver un point de départ. Il lui appartiendra d'en discerner la valeur. Celle-ci est évidemment très variable, suivant la compétence et le caractère de chaque rédacteur. Si j'en juge par l' « historique » de l' « église de Troyes » dont l'auteur, l'avocat Pithou, était assurément des plus qualifiés intellectuellement et moralement, il y a lieu de procéder à un examen très serré de ces sources, même au simple point de vue de l'exactitude matérielle des faits. Quant à l'esprit qui anime ces travaux, M. Hauser n'hésite pas lui-même à le dire : « l'Histoire ecclésiastique est évidemment une œuvre de parti. » Il ajoute : « mais sincère »; je le crois volontiers, du moins en ce qui concerne Nicole Pithou. « Et qui blâme les excès des huguenots », conclut l'éminent professeur. Je ne saurais être aussi affirmatif : ce n'est certainement pas le cas du même Pithou, le seul que je connaisse bien.

Le jugement le plus exact, à mon avis, serait le suivant : « Renseignements très précieux... Partialité visible, invectives véhémentes... » C'est celui que porte M. Hauser sur l'œuvre du catholique Florimond de Raemond (1540-1601), conseiller au Parlement de Bordeaux, dont le fils publia, en 1605, le

travail intitulé *Naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*. Restituons le texte complet du jugement ci-dessus de M. Hauser : « Renseignements très précieux, qu'on ne trouve nulle part ailleurs, sur les origines, surtout les origines populaires, de la Réforme française. Partialité visible et invectives véhémentes contre les Réformateurs. » Ces deux dernières assertions devront peut-être se vérifier à la lumière de cette très intéressante particularité que Raemond avait été élevé dans les idées de la Réforme, voire à l'école de Théodore de Bèze, et même s'était trouvé assister au supplice d'Anne du Bourg. Comment « le spectacle d'un exorcisme » a-t-il pu annuler l'influence de conditions aussi favorables à sa conviction de réformé et le « retirer de la gueule de l'hérésie ? » C'est ce qu'on ne s'explique pas très bien. L'explication doit se trouver ailleurs, encore que le fait d'avoir été « pris et rançonné par les huguenots en 1572 » ait pu ne pas être étranger à la « véhémence » de ses « invectives ».

B. *SOURCES LOCALES.*

Les récits de l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées:* voilà une très appréciable amorce des *sources locales* sur l'origine et les développements du protestantisme. Combien néanmoins on regrette de ne pouvoir les contrôler à l'aide d'histoires plus étendues et plus indépendantes ! La bibliographie des sources provinciales compte un petit nombre d'œuvres qui aient trait à notre période. M. Hauser en cite quatre. J'en ajouterai une cinquième.

Pour le Béarn et la Navarre, le ministre Nicolas de Bordenave (1530 ?-1601) est un informateur impartial. Pourtant, c'est à l'instigation de Jeanne d'Albret qu'il entreprit son *Histoire de Béarn et de Navarre;* et cette « bonne fille » était plutôt friande d' « invectives véhémentes ». Bordenave n'invective contre personne. Il n'hésite pas à reconnaître qu'un précepteur d'Henri IV traitait les pratiques du culte catholique « avec une haine enfantine ». Il est à consulter pour « la diffusion de la réforme, les intrigues des Guises, le rôle de Jeanne comme réformatrice du Béarn, les guerres de religion dans le sud-ouest ». Je signale ces chapitres d'après M. Hauser. La partie relative à la période 1517-1572 a été publiée en 1873 par Paul Raymond, dans la collection de la Société de l'histoire de France.

C'est un protestant encore, le célèbre Bernard Palissy (1510 ?-1590), qui nous renseignera sur les débuts de la Ré-

forme en Saintonge. Sa *Recepte véritable...* parut à La Rochelle en 1563.

Un protestant aussi est le premier historien de la Réforme dans la Champagne méridionale. J'ai eu déjà à le citer : Nicole Pithou (1524-1598) frère du jurisconsulte bien connu. C'est lui qui a fourni — ou du moins c'est à lui qu'on a emprunté — les renseignements utilisés par l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées*. Mais son œuvre est beaucoup plus considérable. Sous le titre d'*Histoire ecclésiastique de l'église de la ville de Troyes,* il a mis en œuvre tout ce que sa situation importante à Troyes et son rôle de conseiller, et presque de chef de l'église réformée de cette ville, lui avait acquis de connaissance du sujet. Qu'on puisse le suivre en toute confiance ? Assurément non. Il est crédule, quoique érudit, et peu bienveillant, pour ne pas dire injuste. Il n'en représente pas moins une source de première valeur. De son manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale[11], quelques copies ont été faites, en tout ou en partie, assez maladroitement parfois, dont une se trouve à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français. Une autre, très fidèle, à ce qu'il m'a semblé, due à M. Edmond Bruwaert, appartient à la Société académique de l'Aube.

Encore inédite — et sans doute est-ce la raison qui motive le silence de M. Hauser à son sujet — la narration de Pithou a été du moins utilisée par un historien moderne, M. le pasteur Ch.-L.-B. Recordon, pour son livre sur *Le Protestantisme en Champagne*[12], qui n'est qu'un résumé du travail de l'avocat troyen[13]. Ajoutons que celui-ci embrasse les années 1539 à 1595, et l'on jugera de l'intérêt qu'il présente pour nous.

A l'histoire de la Réforme en Champagne, mais avec une note très différente, et dans une proportion moindre, les *Mémoires* de Claude Haton (1553-1582) publiés par Bourquelot[14] apportent une documentation des plus appréciables et combien véridique, encore que l'auteur se fasse à certain moment l'écho de calomnies sur les assemblées huguenotes.

Un prêtre encore nous renseigne sur la Réforme en Berri : Jean Glaumeau, dont le *Journal,* qui va de 1541 à 1562, est, surtout à partir de 1553, « très riche en détails sur les dé-

11. *Collection Dupuy,* n° 698.
12. Paris, 1863, in-8°, 259 p.
13. Je me permets également de renvoyer le lecteur à ce que j'en dis dans *Antonio Caracciolo :* Introduction, p. XXVIII-XXX et *passim,* notamment les notes des pages 186, 195, 197, 202, 203, 206, 217, 301, 313, 314.
14. Paris, 1857, 2 vol. dans la Collection des *Documents inédits de l'histoire de France.*

buts de la Réforme à Bourges ». Il a été publié par Hiver, en 1868. Les historiens du Berri, Catherinot et La Thaumassière, l'ont utilisé.

Énfin, voici pour la Normandie le *Journal d'un Bourgeois de Rouen* (*1545-1564*) publié par André Pothier[15], C'est, dit M. Hauser, un « recueil naïf de faits divers locaux [qui] contient des détails sur les débuts de la Réforme ».

Et pour la Bretagne, — j'emprunte l'indication à M. Romier —, le *Livre de raison de deux bourgeois de Vitré* (*1490-1583*) publié par E. Clouard dans la *Revue de Bretagne* en février-mai 1914.

On aimerait que cette liste fût plus longue. Il appartiendra peut-être aux historiens dont nous souhaitons de stimuler l'ardeur de l'enrichir d'heureuses trouvailles.

Les sources documentaires.

Les *actes du pouvoir civil* en constituent la première série. Qu'ils aient un caractère officiel et général, tels les édits, ordonnances, lois, ou qu'ils s'adressent à une catégorie seulement de sujets, une province, une communauté, ou seulement encore à un individu; qu'ils émanent de l'autorité royale, de ses représentants, des fonctionnaires de tous ordres ou des autorités locales; des différents corps exerçant une juridiction législative, administrative, judiciaire, financière, ou des agents de la France à l'étranger, — ils expriment les intentions du gouvernement. font connaître les mesures arrêtées, les sanctions prévues. C'est le cadre dans lequel se meut l'activité religieuse du pays et où s'accuse le rôle des hauts dignitaires, civils ou ecclésiastiques. Un grand nombre de ces actes ont trouvé leur place dans des recueils comme le *Recueil des anciennes lois françaises* d'Isambert, le *Catalogue des actes de François Ier*, que complètent, pour l'intelligence des principes, des ouvrages généraux sur la législation du royaume, tel celui de Louis de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France*[16].

Publications qui ne dispensent pas de recherches dans les séries d'archives qui, soit à Paris, soit dans les départements, renferment les actes du pouvoir souverain. On y trouvera des lettres du roi à tel gouverneur, à un évêque, qui éclaireront le sens d'un édit, d'un arrêt de cour judiciaire. Parfois ces

15. Dans la *Revue rétrospective normande*, Rouen, 1837.
16. 2e édition. Paris, 1771, in-fol.

découvertes provoqueront des comparaisons fort instructives entre les étapes successives de la pensée royale. C'est ainsi que la série J des Archives nationales m'a fait connaître une lettre d'Henri II, sensiblement différente de la rédaction définitivement fixée dans le texte d'une ordonnance recueillie par Isambert.

Parallèlement aux actes du pouvoir civil, ceux de l'autorité religieuse : bulles, brefs, lettres privées du Souverain Pontife, constituent des sources indispensables. Les fonds ecclésiastiques de nos dépôts (séries G et H des archives départementales, série L des Archives nationales) seront consultés et, cela va de soi, les Archives du Vatican, en des directions nombreuses, mais en particulier les armoires de l'*Archivio segreto :* 32 (registres de brefs : minutes et copies, 1520-1562); 38 (registres de brefs : originaux, 1513-1572; 39 (brefs, 1417-1565); 40-43 (minutes, 1471-1721); 44-45 (brefs, 1513-1623); 62 (*Concilio*) vol. 42 (lettres concernant le Concile de Trente, originaux et copies, 1542-1562). Ces dernières recherches sont longues et parfois peu fructueuses. Aussi fera-t-on bien, ne fût-ce que pour les aiguiller, de dépouiller les quelques recueils où furent réunis des documents extraits des archives pontificales : Laemmer. *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam saeculi XVI illustrantia...*[17]; Balan. *Monumenta saeculi XVI historiam illustrantia,* vol. I : *Clementis VII epistolae per Sadoletum scriptae 1524-1528*[18]; et, naturellement, le *Bullarium magnum romanum,* publié à Luxembourg en 1727-1758, qui va de 440 à 1758.

Est-il besoin de faire remarquer que la récolte ne sera vraiment importante, en ce qui concerne la Réforme française, qu'à partir des dernières années de la période qui nous occupe, c'est-à-dire environ l'année 1560 ? Jusqu'à cette date, la Réforme qui sollicite l'attention du Saint-Siège est celle de Luther. On en suit, il est vrai, les répercussions en dehors de l'Allemagne; mais les inquiétudes de Rome, ses instructions, ses efforts pour enrayer le mouvement, se traduisent beaucoup plus à l'occasion des colloques, diètes et négociations des pays germaniques, qu'ils ne concernent le mouvement spécifiquement français. Néanmoins, toute cette agitation se rattache à la nôtre, elle la prépare, l'explique, et doit être notée.

Il y aura donc grand intérêt à étudier avec soin deux re-

17. Fribourg, 1861, in-8°.
18. Innsbrück, 1885, in-8°.

cueils consacrés au concile de Trente, mais qui renferment quantité de pièces relatives à la politique religieuse de la France : le premier, de Mgr Stephan Ehses, *Concilii Tridentini Acta*[18*], qui comprend des documents antérieurs au concile et concerne les années 1529-1547 et 1559-1563; le second, de Josef Susta, *Die rœmische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV*[19], travail des plus consciencieux, extrêmement riche en documentation, renseignements et commentaires, pour les années 1561 à 1563.

Il ne serait peut-être pas illogique de rapprocher de ces actes officiels des deux pouvoirs en présence telle correspondance d'allure privée, celle d'une Catherine de Médicis par exemple dont les *Lettres*, publiées par Hector de la Ferrière et Baguenault de Puchesse[20] reflètent continuellement la pensée, les préoccupations, les projets du gouvernement central, et souvent préparent son action.

En tout cas, les *correspondances diplomatiques* sont de cette action, ou le prolongement, ou le commentaire, selon que l'agent traduit les vues de son propre souverain ou examine l'attitude d'un souverain étranger. Nous ne sommes pas encore très riches en publications de pièces de ce genre pour les événements qui nous intéressent, du moins en nous plaçant du point de vue de la diplomatie française; ce n'est guère qu'en écoutant aux portes de la salle des séances du concile de Trente, que nous apprendrons quelque chose. On interrogera, dans cette intention, la *Correspondance politique... 1548-1557* de Louis de Lansac, ambassadeur à Rome[21]. Les *Lettres et Mémoires d'Estat des roys, princes et ambassadeurs, sous les règnes de François Ier et Henri II, 1537-1559*, publiées par Ribier[22] pourront contribuer aussi à notre instruction.

Mais le plus clair de nos informations sera fourni par les perspicaces observateurs qu'étaient les envoyés de la république de Venise et ceux de la Toscane : *Relazioni degli ambasciatori veneti* (1re série) éditées par Alberi[23], dont une partie se trouve déjà dans les *Relations des ambassadeurs véni-*

18* Fribourg, Herder, 1904-1924. 4 vol. in-4°.
19. Vienne, 1904-1914, 4 vol. in-8°.
20. Paris, 1880-1909, 9 vol. in-4°, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France.*
21. Publiée par Charles Sauzé, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XXXIII.
22. Paris, 1666, 2 vol. in-fol.
23. Florence, 1839-1863.

tiens sur les affaires de France au XVIe *siècle* de Tommaseo[24], ou par les *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (1311-1610) publiées par Abel Desjardins[25]. Les lettres secrètes d'Hubert Languet, agent du duc de Saxe[26], nous seront très utiles, mais seulement vers la fin de notre période.

Encore n'est-ce là qu'un défrichement très incomplet de l'immense champ de l'action diplomatique, dont une partie importante reste enfouie dans les archives françaises et étrangères. On peut s'en rendre compte en parcourant les livres déjà cités de M. Romier qui a exploré un si grand nombre de dépôts italiens. Et dans cette masse de dépêches, de relations, il faut bien reconnaître que la récolte sera souvent maigre en ce qui concerne notre sujet. Elle ne devient importante qu'au moment où s'annoncent les guerres de religion. Une preuve assez frappante en est fournie par la correspondance des représentants du Saint-Siège en France. On s'attendrait à y trouver d'amples renseignements sur la Réforme. Il n'en est rien. Du moins, les seuls volumes parus jusqu'à ce jour[27] ne donnent que fort peu de chose. De ce côté encore, il faudra attendre la nonciature de Prospero Santa Croce (mai 1561-octobre 1565) pour avoir sur les affaires religieuses de France des indications nombreuses et intéressantes. De cette nonciature, nous n'avons jusqu'à présent que la très incomplète et inexacte traduction donnée par Jean Aymon en 1710[28]. Une copie de cette correspondance est à la Bibliothèque nationale dans la série des *Acta consistoriala 1534-1565* (Fonds latin 12557-12560). C'est évidemment aux Archives du Vatican qu'il faudrait pousser les investigations. Ce ne sera pas sans beaucoup de temps et de patience, car les éléments d'information se trouvent dispersés entre un grand nombre de fonds. A titre de simple indication, voici quelques pistes à suivre: série des *Nunziature, Francia,* vol. 1 (1527-1529), vol. 1A (1534-1549), 1B (1535-1537), vol. 2 (1536-1547), vol. 3 (1552-1554) (les originaux des instructions au nonce pour 1552-53 sont dans le fonds *Borghese,* I, 31); série

24. Paris, 1838, 2 vol. in-4° dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France.*

25. Paris, 1859-1886, 6 vol. in-4° dans les *Doc. inéd. sur l'Hist. de Fr.*

26. *Arcana saeculi XVI.* Halle, 1699, in-4°.

27. *Nonciatures de Clément VII,* publiées par J. Fraikin, t. Ier (1525-1527). Paris, Picard, 1906, in-8°; *Nonciatures de Paul IV* avec la dernière année de Jules III et Marcel II, t. Ier (1554-1557), Paris, Gabalda, 1909 et 1911, 2 vol. in-8°.

28. *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France.* La Haye, 2 vol. in-4°.

des *Varia Politicorum*, vol. 125 et 136 : correspondance de l'évêque de Viterbe, nonce de France (mai 1554-octobre 1556 et mars 1560-mai 1561); série *Castello S. Angelo*, armoire VIII, *ordine I*, vol. 5 : des lettres d'Alessandro Guidiccione qui fut nonce en France de mai 1544 à juillet 1546, de Girolamo Dandino, nonce de juillet 1546 à septembre 1547, de Michele della Torre, nonce d'octobre 1547 à juillet 1550; série des *Nunziature diverse*, vol. 247 : des lettres du cardinal Farnèse, de Jules III, aux nonces; du cardinal Carafa, légat en France, 1556.

Mais on n'oubliera pas que les papiers des agents du Saint-Siège ont pris des directions très variées. Sans compter qu'il peut s'en trouver dans les divers dépôts romains (bibliothèques Corsini, Chigi (aujourd'hui au Vatican), Borghèse (également au Vatican), Casanatense, Vallicelliana, pour me borner aux principales), les recherches devront souvent se poursuivre à Naples, à Modène, etc. et dans les chartriers des familles privées.

Toutefois, si ces recherches plus ou moins lointaines sont utiles à son travail, c'est tout près de lui que l'historien d'un diocèse trouvera le meilleur de sa documentation, à savoir dans nos archives départementales et municipales. C'est là que, normalement, les manifestations de la vie d'une paroisse, d'une ville, ont laissé leur trace. A propos des mouvements d'opinion, d'un incident de rue, de la surveillance des cabarets et autres lieux chers aux agitateurs, vous trouverez les ordonnances d'un lieutenant général, d'un bailli, ordinairement consignés dans ces « placards », ancêtres de nos affiches, qu'un héraut publiait à son de trompe sur les places, aux carrefours, avant de les attacher en quelque lieu fréquenté. Bibliothèques et archives municipales ne manqueront pas de livrer des pièces de ce genre.

Parmi les richesses que recèlent ces dépôts, voici surtout les registres des délibérations d'un conseil de ville[29], ou d'assemblées générales périodiques[30]. Le chanoine Dubarat a consulté avec le plus grand profit les registres des Etats de

29. M. J. Félix a publié des *Comptes rendus de l'Echevinage de Rouen (1409-1701)*, Rouen, 1890, in-8°; et M. E. Ruben des *Registres consulaires de Limoges*.

30. Pour les protestants : Loutchitzki. *Collection des procès-verbaux des assemblées politiques des réformés de France pendant le* XVI*e siècle*, dans le *Bull. Soc. hist. Prot. fr.*, t. XXII (1873).

Béarn[31]. Que ne tirerait-on pas aussi d'une admirable série de registres comme celle du conseil de ville de Troyes, qui va de 1429 à 1789 et constitue une source de première valeur, abondante en renseignements de tout genre sur la vie politique et religieuse de la ville et de la région ! L'*Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale* de Théophile Boutiot l'a mise largement à contribution. Ce même dépôt des archives municipales de Troyes — et le fait ne doit pas être unique — renferme nombre de liasses relatives aux impôts levés sur les habitants, au rôle du guet, à l'inventaire des armes possédées par les particuliers, et à tous les incidents que provoquent les discussions religieuses. Des listes y figurent où ont relevés les noms des réformés qui ont déclaré vouloir quitter la ville[32]. Voici — pour 1563, il est vrai, mais pouvant fournir des indications sur un état d'esprit antérieur — une enquête faite dans un quartier de la ville en vue de connaître le sentiment des habitants quant à l'établissement de « prêches ».

On a un très instructif exemple de ce que pouvaient être ces enquêtes locales par celle que M. Oudot de Dainville a publiée « sur le protestantisme et la vie des gens d'église dans le diocèse de Fréjus en 1546[33] ». MM. Fallières et Durengues ont donné celle que mena en 1538 Frère Louis de Rochette, inquisiteur en Languedoc et Guyenne, sur *Les commencements du protestantisme en Agenais*[34].

Et tout récemment, M. P. Beuzart nous a dit ce qu'était *La Réforme dans le diocèse d'Arras en 1515*, en nous révélant le rapport de l'official sur l'état religieux du diocèse à cette date[35].

C'est le moment de signaler la très importante source que constituent les documents judiciaires. Car c'est, à l'ordinaire, sur l'initiative de l'évêque ou du maire, ou de telle fraction de la communauté, que sont engagées les poursuites contre les « novateurs ». Ce n'est qu'après des enquêtes conduites

31. *Le Protestantisme en Béarn et au pays basque...* Pau, Dufau, 1895; in-8°; du même auteur, *Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn*. Pau, 1900-1904; 2 vol.

32. On pourra consulter dans cet ordre d'idées A. Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève, 1339-1792*. Genève, 1867, in-12.

33. Dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. X (1924), p. 67 à 85.

34. Cf. *Recueil des travaux de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. XVI (1923), p. 213-386.

35. Dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, LXXVIe année (1927), p. 468-476.

sur place et un emprisonnement au « for l'évêque », que l'affaire sera évoquée devant le Parlement.

A son travail personnel d'investigations dans les archives, l'historien de la Réforme ajoutera le dépouillement de divers ouvrages : Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum... de novis erroribus*[36] (le tome Ier va jusqu'à 1542); Féret, *La Faculté de théologie de Paris au* XVIe *siècle*[37]; A. Clerval, *Registre des procès-verbaux de la Faculté de Paris*, de 1505 à 1523[38]; N. Weiss, *La Chambre ardente* (recueil d'arrêts du Parlement 1545-1548)[39]. Les *registres de l'Officialité*, tribunal chargé dans chaque diocèse de juger les crimes et délits commis contre la foi et les mœurs, fourniront d'abondants renseignements de tout genre. On y saisira sur le vif les méthodes de propagande de l'hérésie et ses résultats.

En utilisant de concert avec de pareils éléments, ceux que fournissent les archives ecclésiastiques d'un diocèse, il est impossible de ne pas aboutir à un résultat intéressant. A côté de documents variés sur l'activité de l'évêque, sa personnalité, ses idées, sur les divers actes de l'administration épiscopale (comptes, instruction, bienfaisance, etc.), il faut faire une place particulière aux délibérations des chapitres. Elles font le pendant des comptes rendus du conseil de ville, souvent les complètent. Là encore, là surtout, on recueillera les indications les plus précieuses. Pour tel diocèse, ces délibérations seront même l'unique témoin de la première apparition des « idées nouvelles ».

D'autres informations, très détaillées, seront données par un registre de *Visites des paroisses*, tel celui de Troyes pour les années 1521-1552. Les *registres de catholicité*, où s'inscrivent baptêmes, mariages et sépultures; les *registres d'insinuations*, c'est-à-dire de nomination aux postes ecclésiastiques ; un simple *Rituel*, par l'intention évidente de ses recommandations, peuvent préciser la situation de fait d'un diocèse en face des doctrines de la Réforme.

Car, en dépit des affirmations des historiographes séduits par l'activité de la Réforme, celle de l'Église est plus sincère et plus profonde qu'ils ne prétendent. Elle se manifeste par

36. Paris, 1724-1728, 3 vol. in-fol.
37. Paris, Picard, 1900, 2 vol. in-8°.
38. Le tome Ier seul a paru dans les « Archives de l'histoire religieuse de la France », Paris, Gabalda, 1917, in-8°. Cf. Léopold Delisle, *Notice sur un registre de procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, 1505-1533*, dans les *Notices et extraits*, t. XXXVI, I, p. 315-407.
39. Paris, Fischbacher, 1889, in-8°.

des avertissements de l'évêque ou du doyen d'un chapitre, consignés dans les registres de délibérations dont il vient d'être parlé; par des décisions d'un synode diocésain comme en témoignent, par exemple, les *Statuta synodalia* du diocèse de Troyes, publiés en 1530 par l'official Jean Colet; et, à un degré supérieur, par les programmes de réforme et les sanctions édictées au cours d'un concile provincial. A cet égard, il faut souligner une fois de plus la valeur des conciles de la province de Sens en 1518, 1522, 1528[40]; de la province de Bourges en 1528[41].

L'Église réformée fournira de son côté des documents sur son activité, comme le prouve la publication de MM. Anjubault et Chardon : *Registre du consistoire de l'église réformée du Mans, recueil de pièces pour servir à l'histoire de la Réforme dans le Maine*[42].

L'étude de la « librairie » mystique, littéraire, liturgique, achèvera de faire la lumière sur le véritable esprit de la société religieuse où tente de s'infiltrer la Réforme.

Pareillement, aux événements qui marquent l'apparition de la Réforme en France, à ces conflits de doctrine ou de personnes, si âpres, si passionnés, les *sources épistolaires* peuvent donner de la couleur, de la précision. Mais elles comporteront toutes les imperfections des âmes dont elles traduisent les sentiments et les idées. M. Lucien Romier a fort justement défini leurs inconvénients comme leur avantage, quand il écrit : « Les correspondances du XVIe siècle sont aussi mensongères ou partiales que celles d'autres temps; mais leur grand nombre, la diversité de leurs auteurs et les qualités particulières d'observation qu'on y découvre, permettent à l'érudit, qui peut réunir la plupart de ces « gazettes », les comparer et les critiquer, d'obtenir une vision concrète et juste[43]. »

J'ai déjà mentionné à part, en raison de leur caractère, les lettres de Catherine de Médicis. Il faut noter celles de Marguerite d'Angoulême (1521-1538 et 1541-1549) publiées par Génin. De la même Marguerite, duchesse d'Alençon, la correspondance avec l'évêque de Meaux, Guillaume Briçon-

40. Cf. Coleti, *Sacrosancta concilia*, t. XIX; Martène, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VIII; Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, t. XIV (éd. 1672); Hefele, éd. Leclercq, *Histoire des conciles*, t. VIII, 2e partie.

41. Cf. Labbe, t. XIV, Hefele-Leclercq, t. VIII².

42. Le Mans, 1867, in-16.

43. *Les origines politiques des guerres de religion*, t. II, p. IV.

net[44], est des plus instructives, par son tour d'un mysticisme ampoulé, pour faire comprendre les dangers de bien des formules confuses. Le marquis de Rochambeau a publié les *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret (1538-1572)*[45]; à M. Guiffrey nous devons une édition des *Lettres de Dianne de Poytiers*[46]. Plus objectives déjà sont celles d'Etienne Pasquier et de ses correspondants[47]. Et voici, publiées par M. Fernand Bousquet, *Trois lettres latines inédites* du jurisconsulte toulousain Jean Boisson et de Mélanchton qui donnent des renseignements sur l'action des « régents » dans la diffusion du luthéranisme[48].

Mais aucune source épistolaire n'égale en importance la volumineuse correspondance de Calvin, de 1528 à 1565, qui remplit les tomes X à XX des *Joannis Calvini Opera* publiés par Baum, Cunitz et Reuss dans le *Corpus Reformatorum*[49]. Sous des formes variées : discussions doctrinales, rapports des diverses églises, appréciation de tel ministre, mesures prises pour de nouvelles fondations, réponse à des questions sur l'application pratique des théories du réformateur, etc., ces lettres sont de la plus haute valeur documentaire.

Si on y ajoute la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (1512-1544) publiée par Herminjard[50], et la correspondance manuscrite des églises réformées de France avec Genève conservée à la Bibliothèque de Genève, on aura un ensemble de la pensée et des efforts protestants dont la connaissance est indispensable.

C'est sans aucune intention polémique que je place à côté de ces lettres celles dont la Compagnie de Jésus a entrepris la publication dans sa très belle et utile collection des *Monumenta historica Societatis Jesu*. Les Jésuites ont été les agents actifs et brillants de la contre-réforme. Le P. Broët dirigea longtemps la « résidence » de Paris, le P. Polanco accompagna à Poissy le P. Lainez dont on connaît le rôle important au colloque. Les renseignements que peuvent fournir leurs

44. On trouvera des fragments de cette correspondance dans la *France protestante*, à l'article Briçonnet, et une étude de M. Ph.-Aug. Becker, parue dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XLIX (1900), p. 385-477, 661-667.

45. Paris, 1877, in-8° (Société de l'Histoire de France).

46. Paris, 1866, in-8°.

47. Voir le tome II des *Œuvres complètes*, Amsterdam, 1723, in-fol.

48. *Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn*, n°s 1-12, Albi, 1921-1923.

49. Brunswick, 1860-1900.

50. Genève, Paris, 1866-1897, 9 vol.

lettres sur la propagande protestante et sur les mesures qu'ils lui opposèrent apporteront une précieuse contribution à notre étude[51]. *L'Histoire de la Compagnie de Jésus en France (1528-1762)* par le P. Henri Fouqueray[52] fournira le cadre.

Un champ très vaste est donc accessible à notre historien sans qu'il ait à se mouvoir beaucoup. Et pourtant, c'est sur l'indication d'une source lointaine que je terminerai cette revue des éléments d'une histoire locale bien documentée.

Les Archives du Vatican possèdent une série intitulée *Suppliques*. Peu exploitée, — en raison sans doute du travail considérable qu'exige son dépouillement (chaque in-folio de 600 pages n'embrassant guère qu'une période de quinze jours), en raison aussi du déchiffrage laborieux d'une écriture peu soignée, enfin à cause d'un état de conservation parfois très défectueux, — cette collection mérite pourtant une étude attentive. Parce que, venues de tous les diocèses, bon nombre de ces requêtes au Saint-Siège concernent les apostasies qu'entraîna la Réforme dans les rangs du clergé, les irrégularités encourues pour avoir pris les armes, les violences de toutes sortes exercées par les protestants et les catholiques et qu'il s'y glisse des précisions d'ordre archéologique sur les monuments, les objets d'art, etc., par mille détails émouvants, instructifs ou simplement pittoresques, elles évoquent l'histoire locale et la rendent vivante.

Utilisation des sources.

Ces sources étant découvertes et étudiées, quel usage en va faire le futur historien de la Réforme ?

DIFFÉRENTS GENRES DE TRAVAUX :

a) *DOCUMENTAIRES.*

Logiquement, il conviendrait de procéder d'abord et le plus possible à la publication des différentes catégories de documents que je viens d'examiner, puisqu'ils sont la base nécessaire des travaux narratifs.

Les ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN (ordonnances, édits, ou bulles, brefs, etc.) n'offriront pas un champ bien vaste, vu le

51. *Epistolae P. P. Paschasii Broeti, Claudii Jaii, Joannis Coderici et Simonis Roderici, 1537-1574.* Madrid, 1903; *Polanci complementa (Epistolae et commentaria)*, t. I, 1541-1567, Madrid, 1916; *Lainii monumenta (Epistolae et acta)*, Madrid, 1915, 6 vol. in-8°.

52. Tome Ier. Paris, Picard, 1910, in-8°.

nombre de travaux déjà parus ou en cours. Il est possible toutefois que, pour une région donnée, plusieurs pièces, ou nouvelles ou différentes, puissent fournir matière à une intéressante publication. Il y a du moins dans nos archives départementales des lettres du roi qui, sans être à proprement parler des actes officiels, méritent d'être connues, en raison du sujet traité et de la situation du personnage auquel elles sont adressées.

Il en va tout autrement pour les Actes des autorités locales — ordonnances des lieutenants-généraux ou du bailliage, enquêtes des gens de justice, pièces de procédure de tout genre, empruntées aux registres des parlements, des officialités. Je reviens sur l'intérêt que représentent les délibérations des corps de ville et des chapitres. La seule publication d'extraits des séances relatives aux questions que soulève la Réforme, surtout si elle comporte des identifications de personnages, de lieux, et d'élémentaires éclaircissements sur les situations visées, serait des plus utiles. Ajoutez : comptes de fabrique, de l'évêché, de diverses corporations ou d'œuvres de bienfaisance publique. Enfin, toutes les pièces si variées auxquelles j'ai fait allusion : listes de protestants émigrés, rôles d'imposition, etc.

Chroniques ou Mémoires. Toujours intéressants, leur publication s'impose.

Correspondances. Qu'on se reporte à l'exemple de Tamizey de Laroque et de M. Charles Samaran pour le cardinal d'Armagnac. Les lettres des princes de la maison de Lorraine — les ducs François et Henri, les cardinaux Jean et Charles de Lorraine, les deux cardinaux de Guise — sont nombreuses. J'en ai, pour mon propre compte, rencontré beaucoup dans les seules archives troyennes et vaticanes. Sans doute faudra-t-il faire un choix. Mais la moisson restera encore importante.

Il faut toutefois reconnaître que ces éditions de textes présentent des difficultés qui ne les désignent pas trop comme œuvres de débutant : longues recherches, discrimination difficile de ce qu'il faut publier, connaissances requises pour la lecture, l'identification des auteurs, dates, lieux.

b) *BIBLIOGRAPHIQUES.*

Moins ardus mais plus monotones sont les travaux bibliographiques. Et combien utiles eux aussi !

Catalogue d'une bibliothèque : livres, plaquettes concernant la Réforme dans le diocèse actuel ou l'ancien diocèse.

Voyez comme exemple : Ulysse CHEVALIER, *Les Controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds Anatole de Fontgalland*[53].

INVENTAIRE des documents intéressant la Réforme conservés dans telle série d'un dépôt départemental ou municipal, avec une courte analyse donnant les éléments essentiels : date, lieu, objet, nature de la pièce (auteur, original, copie) et ses particularités (signature autographe, etc.).

Et même de simples TABLES ANALYTIQUES d'un ouvrage important.

c) *NARRATIFS.*

HISTOIRE GÉNÉRALE d'une province, d'un diocèse. Mais œuvre de longue haleine.

HISTOIRE PARTICULIÈRE. Quelque légitimes que soient les critiques adressées à la monographie et à la biographie qui risquent de trop vouloir tout ramener à leur objet et d'y faire rentrer des éléments généraux insuffisamment contrôlés, il ne faut pas nier les services que rendent ces études : d'un personnage, d'un groupe (chapitre, confrérie, monastère, « École de Meaux »). Qui nous donnera une bonne histoire du cardinal Charles de Lorraine, du cardinal de Tournon, si différents l'un de l'autre, tous deux d'une si noble allure ! Évidemment, ce sont là les « haultes pièces » et qu'un débutant n'abordera qu'à bon escient, résolu à y consacrer de longues et studieuses années.

Après ces protagonistes qui occupent le devant de la scène, viennent les évêques qui donnèrent des gages à la Réforme[54]; les docteurs catholiques comme Claude d'Espence; un gouverneur, un capitaine, un magistrat, une famille, qui jouèrent un rôle actif dans leur province, leur ville.

d) *GÉOGRAPHIQUES.*

Car il ne faut pas oublier que la géographie est un des deux yeux de l'histoire. Il y aurait le plus réel avantage à établir, pour chaque région, une carte des progrès de la Réforme, en indiquant, dans le cadre des diocèses anciens et actuels, les lieux où elle se manifeste. M. Henri Hauser[55] a

53. Paris, A. Picard, 1921, in-8°.

54. Voyez l'étude de M. Antoine Degert, *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme* dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXXVI (juillet 1904), p. 61-108), et les biographies que j'ai citées plus haut.

55. *Les sources de l'Histoire de France*, t. II, p. 37.

insisté avec beaucoup de raison sur les services que rendraient ces cartes de la France réformée. Et, comme il le suggère encore, ce résultat serait très heureusement complété par des cartes « ethnographiques » relevant « la pénétration des idées nouvelles dans les divers groupes professionnels » : membres du clergé, gentilshommes, officiers de l'administration royale, magistrats, artisans, etc.

CONCLUSION

Depuis le XVIe siècle jusqu'à une époque qui n'est pas encore très éloignée, l'historiographie protestante a joui, sur sa rivale catholique, d'un avantage incontestable.

Elle le devait à plusieurs causes : sa priorité dans le temps — ayant pris les devants pour enregistrer les manifestations de la vie propre de la Réforme et celles des pouvoirs qui la combattaient; la véhémence et la multiplicité de ses protestations : requêtes, mémoires, libelles...; enfin, la valeur intellectuelle et, il faut le reconnaître, le zèle et la piété sincères de ses chroniqueurs et de ses historiens.

Aussi, l'histoire officielle fut-elle longtemps tributaire d'un président de la Place et de ses continuateurs, ou d'un président de Thou, ce qui revenait à peu près au même. Non, certes, qu'on n'ait pu, dès les premiers jours, lui opposer quelque historien catholique, et de valeur. Mais, moins nombreux, ou plus effacés, les Claude d'Espence, les Florimond de Raemond ne firent pas école avec autant d'éclat.

Il faudra l'autorité d'un Bossuet, et les coups redoutables qu'il portera à la cause protestante, pour convaincre des faiblesses de celle-ci. Néanmoins, soit parce que les défenseurs de la Réforme s'y employaient avec habileté, soit parce que leurs adversaires estimaient inutiles leurs propres efforts, l'histoire protestante n'était pas délogée de ses positions et imposait ses vues. Les conséquences fâcheuses pour la discipline ecclésiastique du concordat de 1516, l'héroïsme des « martyrs » de la Réforme, la brutale exécution de la Saint-Barthélemy et la non moins impolitique révocation de l'édit de Nantes : ces faits, dégagés des circonstances qui les corrigeaient, ou les excusaient, ou simplement les expliquaient, continuaient d'émerger, comme les hauts sommets d'une chaîne seuls attirent et retiennent le regard. Or, ces événements trouvaient le plus précieux renfort dans une sensibilité — voire une sensiblerie — bien française qui achevait

d'en rendre définitive la version proposée par les religionnaires. Que pouvaient les raisons de la raison politique ou l'argument de la psychologie des foules pour dissiper l'horreur inspirée aux « cœurs généreux » par les scandales de hauts prélats, les assassinats du 24 août et les dragonnades ? Ajoutez l'avantage conféré aux protestants par ce fait qu'ils sont une minorité et affectent toujours le caractère de victimes. Par esprit chevaleresque ou frondeur, nul pays ne fut jamais plus sensible que le nôtre à cet argument.

Le temps devait venir néanmoins où, — soit maladresse des protagonistes de la Réforme que leur situation acquise rendait plus arrogants et agressifs, soit curiosité de leurs adversaires aiguillonnée par le soupçon d'une incomplète vérité, — bien des voiles seraient levés, bien des événements seraient réajustés dans leur cadre, appréhendés sous un jour nouveau et plus vrai, où bien des doctrines enfin seraient analysées et rigoureusement contrôlées. C'est tout ce grand travail qui se poursuit en France et auquel nous convions les historiens de nos diocèses.

Joseph Roserot de Melin,
Docteur ès-lettres,
ancien membre de l'Ecole française
de Rome.

BULLETIN CRITIQUE

J.-B. Thibaut. — *L'ancienne liturgie gallicane. Son origine et sa formation en Provence aux* v^e^ *et* vi^e^ *siècles.* — Paris, Maison de la Bonne Presse [1930]. In-8° de 119 pages. Prix: 5 francs.

Entre le ve et le viiie siècle a fleuri en Gaule une liturgie qui a reçu le nom de *gallicane*. De cette liturgie, il nous reste un certain nombre de monuments dont les plus connus sont l'*Exposition* attribuée à saint Germain, évêque de Paris, le *Missale gothicum*, le *Missel de Bobbio*, les *Messes de Mone*, le *Lectionnaire de Luxeuil*, etc. L'existence de la liturgie gallicane est hors de conteste. La question des origines est plus obscure. Sur ce point, l'on discute. Pour les uns (Palmer, Warren), cette liturgie nous viendrait d'Orient par l'intermédiaire de Lyon; pour les autres (Duchesne, Lejay), de Milan; d'autres enfin (Probst, dom Cagin, dom Cabrol), placent son berceau à Rome.

A son tour, le P. Thibaut a essayé de résoudre le problème. Pour commencer, il fait la critique des trois systèmes précédents, et il conclut qu'ils sont en désaccord avec les faits. Il propose donc une solution nouvelle. Pour lui, ce n'est ni à Lyon, ni à Milan, ni à Rome qu'il faut chercher les origines de la liturgie gallicane, mais à Marseille. C'est Cassien qui l'aurait importée d'Orient et organisée dans son monastère de Saint-Victor. De là, elle se serait répandue en Provence, dans la vallée du Rhône et dans toute la Gaule. Après tout, sait-on jamais ? Examinons seulement sur quels arguments le P. Thibaut établit son système. Et une fois de plus, nous allons voir combien il est plus facile de démolir que d'édifier.

Il s'agit, avant tout, de la liturgie de la messe. Sur quoi se fonde le P. Thibaut pour en attribuer la paternité à Cassien ? Sur les écrits authentiques de ce Père de l'Eglise ? Ce serait évidemment la bonne méthode, la vraie. Malheureusement, si l'abbé de Saint-Victor abonde en renseignements sur l'office divin au ve siècle, il ne nous apprend rien, ou à peu près rien sur la messe. Le passage invoqué par le P. Thibaut (p. 95) ne vise pas l'ordonnance de la messe : il signifie que, le dimanche, à cause de la synaxe eucharistique, il n'y a qu'un office dont les psaumes, oraisons et leçons doivent être récités avec plus de solennité et de ferveur que de coutume. Pour Cassien, *missa* signifie le *renvoi* de l'assistance après l'office, et, par extension, l'office lui-même.

Pour étayer sa thèse, le P. Thibaut fait grand état de la nationalité de Cassien. Celle-ci n'est pas autrement certaine. Les uns le font naître en Thrace, d'autres en Palestine, quelques-uns en

Provence; un ancien bréviaire manuscrit de Saint-Victor lui assigne Athènes comme lieu de naissance. Gennade, qui écrivait à Marseille sur la fin du ve siècle, et qui, par conséquent, avait toutes chances d'être bien renseigné, parle de la Scythie : « Cassianus, natione Scytha... » S'appuyant sur une variante donnée par quelques manuscrits, le P. Thibaut propose de lire : « Cassianus, natus Serta... » Et il identifie cette localité avec Serta, en Gordyène, sur les confins de la Mésopotamie et de l'Assyrie. Cassien serait donc un oriental, un chaldéen. Dès lors, tout s'expliquerait. Un beau jour, vers 410, ce chaldéen, après une assez longue odyssée, débarque à Marseille; il y fonde un monastère d'hommes et il y organise une liturgie où les éléments orientaux prennent une place prépondérante : c'est la liturgie gallicane.

La nationalité de Cassien faisant le pivot de la thèse, regardons-y de plus près. Le P. Thibaut est-il bien certain que *natus Serta* soit la bonne leçon ? Si les éditeurs successifs de Cassien et notamment le dernier, M. Petschenig, lui ont préféré la première : *natione Scytha,* c'est sans doute qu'ils avaient de bonnes raisons. En fait, *natus Serta* est une leçon tardive; elle n'apparaît guère avant le XIIe et même le XIIIe siècle. Les manuscrits anciens, et, à leur tête, le vénérable latin 12161 de notre Bibliothèque nationale, du VIIe siècle, en écriture mérovingienne, portent : « Cassianus, natione Scytha... » (fol. 183). En bonne critique, cette dernière leçon doit prévaloir, et il faut donner raison aux éditeurs de l'avoir maintenue. Au surplus, dans son *De viris illustribus,* Gennade ne se sert jamais du mot *natus* suivi d'un nom propre pour désigner le lieu d'origine.

Quant à la citation de Jérémie par Cassien : « Et maintenant, qu'as-tu à faire sur la route de l'Egypte pour aller boire de l'eau bourbeuse ? Et qu'as-tu à faire sur la route de l'Assyrie pour aller boire l'eau du fleuve ? » le P. Thibaut voit dans ce texte une allusion aux deux points extrêmes du voyage de Cassien. Soit. Mais il y voit de plus une indication sur la région où se trouve Serta. Pour y découvrir de telles précisions, il faut une bonne volonté dont je me sens incapable. Du reste, est-ce bien le cas de demander aux citations scripturaires des renseignements géographiques ? Citer Jérémie n'équivaut pas pour Cassien à nous dire qu'il était né en Asie, sur les confins de l'Assyrie et de la Mésopotamie, et, en l'espèce, dans la ville de Certa.

Mais après tout, si Cassien n'est pas oriental de naissance, il l'est certainement devenu, puisqu'il a passé une partie de sa vie en Orient. Laissons donc cette chicane. La thèse du P. Thibaut se heurte à une difficulté autrement grave : elle exige un véritable postulat. Elle suppose en effet qu'avant l'arrivée de Cassien à Marseille, la liturgie gallicane n'existait pas encore. Or, un texte bien connu, la lettre d'Innocent Ier à Décentius, évêque de Gubbio, semble bien indiquer le contraire. Cette lettre, datée de mars 416, proteste contre certains usages liturgiques qui menacent de

s'établir dans le patriarchat romain. Parmi ces usages, il est facile de reconnaître plusieurs éléments gallicans, notamment le baiser de paix et la récitation des diptyques avant la prière eucharistique. Ainsi donc, en 416, la liturgie gallicane a envahi l'Italie; et ses progrès sont tels qu'ils obligent le pontife à prendre des mesures de rigueur. La question chronologique est d'importance : examinons-la attentivement.

En quelle année Cassien arriva-t-il à Marseille ? Nous ne le savons pas au juste. Plusieurs historiens parlent de 413, d'autres de 415. Prenons la date choisie par le P. Thibaut lui-même : 410, au lendemain de la prise de Rome par Alaric. Même à cette époque lointaine, il fallait du temps pour bâtir un monastère; il en fallait pour y grouper des moines et les former à la vie religieuse; il en fallait pour essaimer, pour construire d'autres abbayes, les peupler et rayonner au loin. Comment admettre qu'en six années à peine, Cassien ait eu le temps de fonder Saint-Victor de Marseille, d'y organiser une liturgie nouvelle : la liturgie gallicane, et que celle-ci, par une route qu'auraient jalonnée les abbayes naissantes, ait gagné de proche en proche la Provence d'abord, la vallée du Rhône ensuite, et enfin l'Italie ? Et si, par surcroît, la date de 410 n'était pas la bonne ? S'il fallait reculer jusqu'en 415 l'arrivée de Cassien et la fondation de Saint-Victor ?

La thèse du P. Thibaut repose donc sur des bases fragiles. Je ne dis pas qu'elle soit pour cela caduque en elle-même; je dis que les preuves apportées sont insuffisantes et que la démonstration reste à faire. J'ai relevé (p. 115) une légère inexactitude : le monastère de Marseille n'était pas dédié primitivement à saint Victor, mais aux saints apôtres Pierre et Paul; c'est plus tard qu'il prit le nom de Saint-Victor. Quant aux « cinq mille moines » accourus de toutes parts pour se mettre sous la direction de Cassien, ce chiffre doit s'entendre évidemment de l'ensemble des religieux qui peuplaient les abbayes cassianites. A propos de la récitation du *Pater* à la fin de la prière eucharistique (p. 84-85), et du texte obscur de saint Grégoire, je signalerai la traduction donnée récemment par Dom C. Lambot (*Revue bénédictine* (1930), p. 265-269) : « Nous disons l'oraison dominicale aussitôt après le canon, parce que c'est justement cette seule oraison que les Apôtres avaient coutume de réciter lorsqu'ils consacraient l'hostie de l'oblation... » : les paroles du *Pater* servant, non pas, comme plusieurs l'ont cru, à consacrer l'hostie, mais accompagnant, suivant les paroles de la consécration.

Pour terminer, j'adresserai au P. Thibaut un reproche amical. Au cours de son étude, il cite un certain nombre d'auteurs anciens ou modernes qui ont traité de la liturgie gallicane : pas un mot des travaux de Dom Wilmart. Or, soit dans la *Revue bénédictine*, soit dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, le savant bénédictin a émis sur ce sujet des théories personnelles et des conclusions fondées sur une critique pénétrante

et objective des textes. A propos de l'*Exposition de la liturgie gallicane* notamment, il a établi (*Dict. d'archéologie...*, art. GERMAIN DE PARIS) que ce texte n'était pas de saint Germain, et qu'il contenait la description d'une liturgie gallicane sans doute, mais particulière et locale, en l'espèce bourguignonne, de la fin du VIIe siècle ou du début du suivant. Libre à chacun de critiquer ces conclusions et même de les réfuter (jusqu'ici personne ne s'y est risqué); mais il n'est pas permis à un liturgiste de les ignorer, encore moins de les passer sous silence.

Victor LEROQUAIS.

Robert FAWTIER. — *Sainte Catherine de Sienne. Essai de critique des sources. Les œuvres de sainte Catherine de Sienne* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 175). — Paris, E. de Boccard, 1930. In-8° de VIII-377 pages, 8 planches hors-texte.

Comme l'indique son sous-titre, ce livre ne vise en aucune façon à renouveler l'étude littéraire des œuvres de sainte Catherine de Sienne, encore moins à dégager de ces œuvres la physionomie de la grande mystique ou le rôle religieux et politique exercé par elle. Il fait suite au volume précédemment publié par le même auteur sur les documents hagiographiques relatifs à la sainte et signalé en son temps aux lecteurs de cette revue. Ce que M. Fawtier a voulu faire, c'est uniquement « fixer la valeur historique » de la correspondance, du *Dialogo*, des oraisons de sainte Catherine de Sienne, en déterminant, pour chacun de ces textes, les conditions dans lesquelles il a vu le jour, en discutant son authenticité, en essayant d'éclaircir une chronologie souvent incertaine, et non sans omettre l'étude des manuscrits aussi bien que la critique des éditions antérieures. Il y a là en somme tous les matériaux d'une édition critique sans l'édition elle-même que M. Fawtier se contente d'appeler de tous ses vœux. Nous regrettons, pour notre part, qu'il n'ait pas cru devoir lui-même s'en charger et grouper autour des textes correctement publiés les nombreuses remarques que ceux-ci lui ont inspirées : les chapitres I à VIII constituent une très méthodique introduction à un travail de ce genre où ils pouvaient figurer tels quels; les chapitres IX à XVI, tous intitulés « classement chronologique des lettres » et où sont successivement passées en revue, une par une, les lettres de sainte Catherine aux papes, hauts dignitaires ecclésiastiques, moines, rois, princes, laïques, eussent gagné à être accompagnés du texte même de ces lettres au lieu d'analyses ou d'allusions qui, en l'absence de ce texte, ne sont pas toujours parfaitement claires. Cette réserve faite, il n'en est pas moins vrai que les futurs éditeurs des lettres et des oraisons de sainte Catherine auront leur tâche singulièrement facilitée par ce livre où abondent les discussions critiques et dont on ne saurait assez louer la consciencieuse minutie.

Près de la moitié du livre (p. 138 à 317) est consacrée à un classement chronologique des lettres de sainte Catherine de Sienne examinées, sans en excepter une seule, suivant l'ordre où elles se présentent dans les manuscrits qui ont inspiré l'édition officielle de Tommaseo Caffarini. Peut-être cette laborieuse analyse eût-elle dû être un peu plus condensée, car, si pour certaines lettres M. Fawtier a pu, au prix d'observations judicieuses, parvenir à des conclusions très précises ou heureusement rectifier celles de ses devanciers, beaucoup d'autres de ces lettres au contraire fournissent des indications extrêmement vagues qui, rapprochées de faits également peu établis, n'autorisent que des hypothèses en somme assez fragiles. Avec une franchise de très bon aloi M. Fawtier convient (p. 318) qu'il faut renoncer à dater 131 lettres, soit plus du tiers de la correspondance et qu'en ce qui concerne les 251 auxquelles il croit possible d'attribuer une date, on doit « souligner le fréquent caractère hypothétique de celle-ci ». Voici, à titre d'exemple, les cinq lettres adressées par la sainte à l'un de ses confesseurs, Tommaso della Fonte : pour deux d'entre elles, les lettres 104 et 107, il est absolument impossible de préciser l'année où elles ont été écrites; pour les trois autres, M. Fawtier croit pouvoir risquer une date, mais si enveloppée de prudentes réserves que soit son affirmation, nous la croyons encore excessive. « Le bon père Della Fonte, dit-il (p. 204), était à San Quirico d'Orcia, quand la sainte lui a écrit les lettres 105 et 108. » Or on sait qu'il a séjourné à San Quirico en 1368. « Les lettres 105 et 108, continue l'auteur, datent-elles de ce séjour ? Cela n'a rien d'impossible, mais il faudrait être certain que le dominicain n'a fait qu'un séjour en ce lieu. Nous proposerons donc, avec quelques réserves, la date de 1368 pour ces deux lettres. » Il nous semble qu'il vaudrait mieux ne rien proposer du tout, car il est fort possible aussi que le père ait fait d'autres séjours. De même, pour la lettre 106, M. Fawtier incline, après une page de critique, pour la date de 1367, mais il a encore recours à la même formule « Cela n'a rien d'impossible ». Dès lors, ne valait-il pas mieux se contenter, comme fort heureusement cela arrive parfois, de dater avec certitude quelques lettres et de laisser tomber toutes celles pour lesquelles on ne peut arriver qu'à des non impossibilités ? Il est bien évident qu'on ne pourra jamais utiliser ces dernières, si l'on veut suivre les étapes de la mystique de sainte Catherine de Sienne, car, pour saisir cette évolution délicate, il est indispensable de s'avancer sur un terrain vraiment sûr.

Cela ne diminue en rien les mérites de M. Fawtier auquel on saura encore plus de gré de son effort pour démêler toutes les questions d'ordre général posées par la correspondance de sainte Catherine de Sienne. C'est ainsi que le premier chapitre, relatif à la rédaction même des lettres, aboutit à des conclusions qui nous paraissent solidement établies : en s'appuyant sur l'autorité de

Raymond de Capoue, qu'il avait pourtant quelque peu malmené dans son premier volume et en critiquant d'autres témoignages jugés suspects à bon droit, M. Fawtier affirme avec raison que les lettres de sainte Catherine, comme ses autres œuvres, « ont été dictées, mais non écrites par elle ». A l'aide de la Légende majeure, il donne les noms de ses trois secrétaires auxquels il faut ajouter vraisemblablement d'autres membres de la *famiglia.* Comme la sainte ne savait pas écrire, il n'est pas surprenant que nous n'ayons aucun autographe d'elle; nous possédons du moins huit originaux que M. Fawtier passe en revue pour faire ensuite une récollection très complète des recueils manuscrits et des éditions des lettres de sainte Catherine.

Un autre chapitre concerne la formation de l'*Epistolario.* En voici le résumé qu'en donne l'auteur lui-même en guise de conclusion (p. 108) : « Une première collection des lettres de la sainte semble avoir été faite peu après la mort de la sainte et probablement par Raymond de Capoue et sous sa direction. Divisée en deux volumes, une partie a été augmentée, sans doute à deux reprises, par Stefano Maconi, une autre a subi le même sort, mais une fois seulement, aux mains de Neri di Landoccio de' Pagliaresi. Enfin Tommaso Caffarini ayant obtenu connaissance de cette collection primitive et aussi de la collection faite par Neri, a de son côté recueilli quelques lettres et formé du tout une collection sensiblement plus longue. De leur côté, un certain nombre de dévots ont copié dans divers manuscrits quelques lettres de la sainte, soit à la suite du *Dialogo,* soit à la suite d'autres ouvrages religieux. Il n'est pas absolument impossible que Barduccio di Piero Canigiani ait agi de la sorte et c'est seulement de nos jours que s'est fait le rassemblement général de toute la correspondance catherinienne. » Sans doute, en raison du silence de trop nombreux textes et des contradictions que l'on relève entre plusieurs témoignages essentiels, la filiation établie par M. Fawtier entre ces divers recueils ne peut être considérée comme absolument sûre et elle donnera lieu probablement à des discussions, mais elle ne manque pas d'ingéniosité, et les remarques, à l'aide desquelles elle est établie, jettent sans contredit de la lumière sur des problèmes assez obscurs. Quel que soit d'ailleurs le rôle de tel ou tel des familiers de la sainte, les conclusions sur le mode de formation des collections s'imposent à notre avis et l'auteur nous paraît avoir raison quand il pense que les secrétaires n'ont pas tenu registre de la correspondance (peut-être, selon nous, pourrait-on admettre tout au plus qu'ils ont pris copie de certaines lettres particulièrement importantes, comme celles qui sont adressées aux papes ou aux rois et dont on n'a pu retrouver la trace nulle part) et que c'est en sollicitant les divers destinataires que l'on a pu former les recueils ; ainsi s'expliquent les différences que l'on observe entre le nombre des lettres dans les différents recueils et aussi les incontestables

remaniements dont quelques-unes de ces lettres — M. Fawtier le montre fort bien par une comparaison entre les copies et les originaux (p. 119-121) — ont été l'objet. Ces remaniements, s'ils ont parfois altéré la physionomie de la correspondance, ne sauraient d'ailleurs faire suspecter son authenticité. M. Fawtier est très affirmatif sur ce point et il a pleinement raison.

De ce fait, la correspondance de sainte Catherine devient un document historique de tout premier ordre. « C'est sur elle, conclut M. Fawtier (p. 335), beaucoup plus que sur les documents hagiographiques que doit s'appuyer l'historien de la sainte. » Sans doute, mais il ne faudrait pas forcer cette opposition et nous croyons, pour notre part, cette conclusion trop absolue. Le contraste établi (p. 335-337) entre la sainte Catherine des hagiographes, « un être dont tous les actes laissent apparaître derrière eux la puissance de l'Éternel dans toute sa majesté », et la sainte Catherine de la correspondance qui n'est qu' « une petite religieuse à l'âme haute, dévorée du désir de servir l'Église », dont le cœur est « grand », mais les moyens « faibles », nous paraît un peu excessif. Que sainte Catherine n'ait pas réussi à ressusciter la croisade ni à prévenir le grand schisme, qu'elle n'ait été pour rien dans le retour du pape à Rome, nous le croyons volontiers, mais, malgré cela, l'influence de la mystique siennoise reste très grande. Ce n'est pas seulement une « âme d'élite » qui fascine la jeunesse autour d'elle; c'est une âme essentiellement rayonnante dont l'action s'est exercée au loin. Dans son admirable livre sur l'art religieux à la fin du moyen-âge, M. Émile Mâle a noté avec son habituelle vigueur la part de sainte Catherine de Sienne dans la transformation de la piété médiévale et, à sa suite, de l'iconographie. Nous ne croyons pas que les recherches critiques de M. Fawtier aient infirmé cette conclusion, et c'est là un fait qu'il faut avoir présent à l'esprit pour juger équitablement le rôle de sainte Catherine dans la chrétienté. De l'importance de ce rôle les hagiographes ont eu conscience et, s'ils ont eu tort d'exagérer les succès diplomatiques ou politiques de la jeune dominicaine, ils ont eu raison de voir en elle l'une des grandes figures de l'Église au XIVe siècle.

Augustin FLICHE.

Henri HAUSER et Augustin RENAUDET. — *Les débuts de l'âge moderne. La Renaissance et la Réforme* (Peuples et civilisations, tome VIII). — Paris, F. Alcan, 1929. In-8° de 640 pages, 1 carte. Prix : 60 francs.

Ce gros volume est la continuation de l'histoire générale entreprise par MM. Halphen et Sagnac. Il englobe la première moitié du XVIe siècle, de la découverte de l'Amérique au traité de Cateau-Cambrésis, à la veille des guerres de religion. Il retrace donc une

des périodes les plus importantes dans l'évolution de notre civilisation occidentale. Le titre que lui ont donné ses auteurs : Les débuts de l'âge moderne, est parfaitement justifié. N'est-ce pas, en effet, cette époque qui a vu naître l'expansion coloniale des puissances européennes et le capitalisme ? Alors, le crédit prend pour la première fois son essor, pas pour longtemps d'ailleurs, avec les financiers allemands, les Fugger, les Welser, les Höchstetter, et les financiers italiens, les Médicis, les Grimaldi, les Salviati : ils sont à la fois des banquiers et des lanceurs d'entreprises minières et coloniales; grâce à eux, la finance va commencer à jouer un rôle politique et ils constitueront un facteur décisif lors de l'élection de Charles-Quint. C'est ce demi-siècle, enfin, il ne faut pas l'oublier non plus, qui inaugurera l'ère des banqueroutes retentissantes.

MM. Hauser et Renaudet ont consacré de larges développements à l'histoire intellectuelle de cette époque : c'était justice, puisqu'elle correspond aussi à la naissance et au développement de la Réforme, puisqu'elle voit apparaître la contre-Réforme et qu'elle se clôt en plein concile de Trente. Et le retour à l'antiquité classique qu'est la Renaissance coïncide avec cette révolution religieuse. Au total, neuf chapitres sur vingt dont se compose l'ouvrage sont consacrés à l'histoire religieuse, artistique et littéraire de 1490 à 1560.

Cette histoire, nul n'était plus qualifié pour la retracer que M. Renaudet. Il a su magistralement concentrer l'énorme bibliographie, l'immense amas de documents que représente le récit de pareils événements, et réaliser ainsi une magnifique synthèse. Il a réussi à demeurer sobre, concis et précis sans omettre aucun des faits dignes d'intérêt de cette période. Un copieux index, en fin de volume, permet de se retrouver aisément au milieu de cette masse.

Reprenant l'histoire de l'Eglise au lendemain du Grand Schisme, l'auteur nous fait assister aux premières manifestations du mouvement qui se prépare et aux désirs d'une réforme qui se font jour dans le monde catholique. Au début du siècle, Laurent Valla, Marsile Ficin, Pic de la Mirandole ne sont plus, mais leur esprit revit dans Erasme et dans Lefèvre d'Etaples. Ceux-ci vont répandre dans le monde intellectuel l'esprit de liberté et l'idée du salut par la foi, sans toutefois faire abstraction des œuvres, et en préconisant le retour à l'esprit et aux textes de l'Évangile. La conception d'une foi salvatrice impossible sans les œuvres classe nettement Érasme et Lefèvre en dehors des réformés et c'est à tort qu'on prononce parfois, au sujet de Lefèvre, le mot de protestant, qu'il aurait écarté et qu'il a d'ailleurs à peine eu le temps de connaître. L'auteur fait, bien entendu, la part belle à Erasme. Il le représente comme le pivot, pour ainsi dire, de l'humanisme pendant la première moitié de cette période. Grâce à sa profonde connaissance du personnage, il a réussi à en dresser, en un très petit nombre de

pages, le plus beau portrait, le plus vivant et le plus précis. Grâce à lui, nous sentons planer l'esprit d'Erasme dans toutes les pages qui suivent. M. Renaudet n'a pas oublié non plus de préciser le rôle important joué par les érasmiens dans les deux réformes, la catholique comme la protestante. Il insiste également sur le mouvement rationaliste issu de l'école de Padoue et montre son influence sur certains esprits religieux et sur quelques savants et écrivains.

Quelques personnages de moindre importance ne sont pas oubliés non plus. On est heureux de voir exposer le rôle de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, qui dès 1518 entreprit de réformer son diocèse, et celui de Marguerite d'Angoulême, qui apporta une aide si efficace à Lefèvre et à ses partisans. Pour celui-ci, cela soit dit en passant, M. Renaudet est-il si sûr qu'il n'ait rien de commun avec l'Hippothadée de Rabelais ?

A la fin de l'ouvrage, nous assistons à la naissance de la contre-offensive catholique et nous voyons comment la Réforme, qui trouva en Italie une de ses sources les plus profondes, échoua si rapidement dans ce pays. Nous retrouvons alors les érasmiens catholiques qui vont mener la résistance, appuyés sur les nouveaux ordres religieux qui se fondent alors, Théatins, Barnabites, Capucins.

On pourrait peut-être reprocher à M. Renaudet d'avoir passé un peu vite sur certains événements qui touchent de plus près à notre histoire. Ainsi le conflit qui mit aux prises Henri II et Jules III et qui faillit avoir de si graves conséquences pour notre pays, puisque l'éventualité d'un schisme gallican fut très sérieusement envisagée, est passé sous silence, si l'on excepte une allusion qui y est faite à la page 522. Seul, M. Hauser y a consacré quelques lignes qu'il faut chercher en dehors des chapitres relatifs à l'histoire religieuse.

N'oublions pas de mentionner l'excellent résumé d'histoire de l'art que constituent les chapitres 4 des livres I et II, et 5 du livre III et disons enfin toute notre gratitude à MM. Hauser et Renaudet de posséder, grâce à eux, pour ces années si importantes et si troublées, un lumineux et magistral exposé.

J. LAVAUD.

G. CONSTANT. — *La Réforme en Angleterre. Le schisme anglican. Henri VIII* (1509-1547). — Paris, Perrin, 1930. In-8° de 777 pages[1]. Prix : 60 francs.

C'est une thèse que soutient l'auteur. Il constate quelles incalculables conséquences a eues le schisme anglican par le fait que « l'île peu profitable *établiraient* (sic) sa domination, sa race, son influence religieuse sur des pays immenses et à peine soupçonnés, et qu'ainsi pour des millions et des millions d'humains, pendant des siècles, allait être coupée la source catholique de la vie »; et il se propose de rechercher les origines de cet événement si gros de conséquences : « L'occasion du schisme anglican, dit-il, est si claire, si indubitable que beaucoup se préoccupent peu d'en rechercher les causes et que certains ne lui attribuent (sic) d'autres que cette occasion elle-même, le divorce de Henri VIII. C'est simple, facile et court, mais la vérité est généralement plus complexe..... Rejeter tout sur le despotisme du roi et la servilité du peuple est un procédé aisé qui n'a d'inconvénient que de prendre l'effet pour la cause. »

Voilà la thèse bien posée. Discutons-la.

L'abbé Constant ajoute : « Car c'est précisément dans sa lutte contre Rome qu'Henri ouvrit les yeux et vit jusqu'où pouvait s'étendre son pouvoir. » Et là, tout de suite, nous nous arrêtons. Quelle fut donc la cause de la lutte du prince contre Rome si ce n'est le divorce ? Auparavant, le roi n'était-il pas en fort bons termes avec le pape ? L'auteur ne dit-il pas lui-même à la fin de son premier chapitre, consacré aux préliminaires et causes du schisme : « Il avait vécu jusqu'ici en parfaite harmonie avec le Saint-Siège, dont il tenait son titre de *Defensor fidei,* mais il voulait obtenir du pape son divorce avec Catherine d'Aragon. Les résistances de Clément VII le jetèrent du côté hostile à l'Église et la balance pencha pour le schisme » ? On nous permettra d'opposer cette très juste remarque de l'auteur à sa propre thèse[2].

Non seulement le schisme anglican est l'un des événements de

1. 289 pages de texte et près de 500 pages de notes ! C'est la première observation que nous ayons à présenter et quoique nous n'aimions pas à examiner un ouvrage par ces petits côtés, il est nécessaire de faire ici une remarque qui s'adresse à l'éditeur. Il serait très regrettable que « le procédé peu commode » du rejet des notes *à la fin des chapitres* se généralisât, d'autant que c'est en réalité à la fin du volume qu'elles sont rejetées. Il est pénible pour le lecteur d'aller rechercher les notes quelques centaines de pages plus loin que le texte. « Sur elles, dit l'auteur, repose le livre entier. » Alors il faut les lire, et pourquoi infliger un pareil supplice au lecteur sérieux ? Il devrait y avoir des indulgences spéciales, Henri VIII les eût-il supprimées en Angleterre, pour tout lecteur qui dans ces conditions, les aura lues. En tout cas, ces indulgences, nous les réclamons.

Sans doute, certaines notes sont très longues, mais elles auraient pu être données sous forme d'appendice, et quant à la bibliographie si copieuse, si bien informée, si bien au courant des travaux récents, et par

l'histoire le plus fertile en conséquences, mais c'est un événement qui, dans les circonstances actuelles, doit retenir l'attention de tout homme éclairé. M. l'abbé Constant a très justement rattaché son étude du schisme anglican à celle de la *Renaissance catholique en Angleterre au* XIXe *siècle* et des tentatives de rapprochement entre l'Église catholique et l'Église anglicane dont le XXe siècle a été le témoin[3]. Eh bien ! n'importe-t-il pas au plus haut degré, en présence de cette évolution, de savoir si le schisme anglican n'est que le caprice d'un souverain ou s'il a été la résultante de toute une série de tendances qui depuis des siècles poussaient l'Église d'Angleterre à se séparer de Rome ?

Reconnaissons-le, cette dernière opinion fut longtemps nôtre, nous l'avons professée dans notre enseignement. Frappé des incessantes querelles entre la monarchie anglaise et la cour de Rome, attachant une grande importance au mouvement de Wycliffe et à l'hérésie des Lollards, nous étions porté à y voir les préléminaires, les causes de la Réforme en Angleterre et aussi du Schisme. Mais avant d'écrire les chapitres que nous avons consacrés à cette question dans l'*Histoire de l'Angleterre*[4] que M. l'abbé Constant a bien voulu citer, j'ai réétudié l'histoire de l'Église d'Angleterre et le résultat de cette étude a profondément modifié mon opinion. « Qui ne connaît, dit M. l'abbé Constant, les luttes terribles d'Alexandre III et de Henri II au XIIe siècle, d'Innocent III et de Jean sans Terre au XIIIe, luttes qui se terminèrent par l'humiliation du pouvoir royal ? » Or les conflits du XIIe siècle ne mettent point aux prises *Rome et la monarchie,* mais bien *Henri II et l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre.* Celui-ci en appelle au pape. Cependant Alexandre III ne prend nettement son parti qu'après sa mort, et Henri II, bien plus puissant qu'Henri VIII, se soumet. Le conflit entre Jean sans Terre et Innocent III porte sur la nomination de l'archevêque de Cantorbéry. (Des conflits semblables ont pu se produire entre les papes

conséquent si précieuse, elle aurait été infiniment plus facile à consulter, partant plus utile, si elle avait été groupée en une seule note bibliographique. Il y a des procédés en usage dans tous les ouvrages d'érudition, pourquoi s'en écarter pour en adopter d'autres qui loin de marquer un progrès constituent une régression ? Or, bibliographie méthodique, appendices, excursus sont des moyens commodes de présenter, d'alléger l'apparatus scientifique qui accompagne nécessairement tout travail de la valeur de celui de M. l'abbé Constant et tout particulièrement toute thèse.

2. Ce n'est pas à la page 1 de son livre qu'il faut chercher l'idée générale qui s'en dégage — je ne dis pas celle que M. l'abbé Constant a voulu dégager — mais à cette page 17 qui termine si heureusement un exposé trop court et que d'ailleurs ne justifie pas la thèse de l'auteur sur les *Préliminaires et causes du schisme.*

3. Il nous donne sur ces questions, p. 724-727, une abondante bibliographie.

4. 3e édition, Paris, 1930, 2 vol. in-8°. L'histoire de la Réforme en Angleterre et du schisme anglican se trouve au tome premier.

et les rois de France à la même époque.) Il n'y a aucun rapport entre ce conflit et les causes du schisme.

Les rois d'Angleterre ont voulu être au Moyen Age les chefs suprêmes de leur Église, cela pourrait être dit aussi des rois de France : tout en limitant le plus possible l'intervention de la cour de Rome, ils ne sont jamais allés jusqu'au schisme. « Mais là où avait échoué Henri II, dit M. l'abbé Constant, Henri VIII devait réussir, parce que le XVIe siècle n'était plus le XIIe[5]. »

S'il est vrai que le XVIe siècle n'était plus le XIIe, que le prestige de la papauté « fut atteint par les désordres de la Renaissance, par ces guerres du XVIe siècle », par le sac de Rome, cette diminution de prestige était aussi sensible en France qu'en Angleterre. Et pourtant François Ier n'a pas songé au schisme et s'est contenté du Concordat de Bologne. Dira-t-on que Wycliffe et les Lollards ont préparé l'opinion anglaise au schisme ? Wycliffe est un hérétique du XIVe siècle, un théoricien dont les idées sont fort intéressantes, fort hardies, mais Henri VIII n'avait pas besoin de ses théories sur les biens ecclésiastiques et les immunités du clergé pour procéder à la confiscation des biens d'Église. En réalité, rompant avec Rome, il a gagné l'opinion des Lords et des bourgeois au schisme en leur jetant en pâture les biens d'Église, c'est ce qui résulte de l'exposé de M. Constant.

Quant au Lollardisme, c'est un mouvement qui a été très puissant à la fin du XIVe siècle et du XVe et qui était en voie de régression sous Henri VII et Henri VIII[6]. C'est du moins la conclusion que j'avais tirée de l'ouvrage si considérable, si documenté de l'anglican Gairdner, *Lollardy and the Reformation*[7]. Y a-t-il lieu de refaire, de réfuter cet ouvrage ? Rien ne l'indique. M. l'abbé Constant ne le dit pas. Or, il en résulte qu'il y a entre le Lollardisme et la Réforme une solution de continuité, un *golf* disent les Anglais, et que contrairement aux opinions anciennes, l'un de ces mouvements ne peut être le précurseur de l'autre. Et d'ailleurs, quel rapport y a-t-il entre le Lollardisme, mouvement d'opinions fort avancées en matière politique et sociale, et le schisme d'Henri VIII, coup d'autorité de la monarchie accompli à son profit pour satisfaire les passions du prince et dont il se servit ensuite pour accroître son autorité et remplir son trésor ? « Tout, dit fort bien M. Constant, fut concentré dans les mains du roi, qui dit « mon église, notre spirituelle juridiction. » Cette autorité doctrinale, dit-il encore, « était contraire à la fois aux croyances des catholiques et à celles des protestants; *les uns et les autres furent persécutés* ». Qu'on lise les chapitres de M. l'abbé

5. Remarquons que la politique de Henri II ne tendait pas au schisme. Après le meurtre de Thomas Becket, il a reçu en Normandie les légats du pape et s'est pleinement soumis à Avranches et à Caen.

6. Il n'y a plus sous ce règne de poursuites pour hérésie, non par tolérance, mais parce qu'il n'y a plus lieu à poursuites.

7. Londres, 1908, 4 vol. in-8°.

Constant sur les *Défenseurs de l'Unité catholique* ou sur le parti avancé du schisme, on verra avec quelle égale cruauté Henri VIII frappe le vaillant évêque Fisher, l'utopiste Thomas More et Thomas Cromwell, le chef du parti avancé, le persécuteur des doctrines catholiques.

Sans doute l'auteur n'a pas de peine à montrer que le Parlement et Henri VIII ont agi d'accord. La question est de savoir si Henri VIII en créant le schisme voulait contenter le Parlement, dont son père déjà avait singulièrement espacé les convocations, ou si ce n'était pas le Parlement qui, en l'acceptant, faisait preuve d'une servilité complète à l'égard du roi. Ce qui frappe le plus dans toute cette histoire telle que l'auteur la raconte, telle qu'avant lui l'a racontée Gairdner, c'est la soumission complète des Lords, des bourgeois, et aussi de la grande majorité du clergé aux idées, voire aux caprices du roi. Et il faut voir là une conséquence de la restauration du pouvoir royal par les Tudors, et, nous le voulons bien, d'une tendance fort ancienne qui, en dépit des événements de 1648, reparaît toujours dans l'histoire du peuple anglais, le loyalisme à l'égard du souverain. Loyalisme fait de crainte chez les uns — « Le mécontentement du souverain, c'est la mort d'un homme », dit un auteur du XVIe siècle que cite M. l'abbé Constant — de respect, d'attachement chez les autres ; c'est un sentiment dont des Français du XXe siècle sont fort éloignés, mais qui existe encore de l'autre côté de la Manche et qui paraît avoir été très fort au temps du schisme. Le peuple anglais savait gré aux Tudors d'avoir mis fin à la guerre des Deux-Roses, à une anarchie de trente-cinq ans; et Henri VIII a su tirer parti de ce sentiment. Qu'il ait été un homme fort habile autant que dénué de scrupules, c'est ce qui ressort de tout l'exposé. Et pourtant il est remarquable qu'à la veille de rompre avec Rome, lui-même éprouve des doutes; il hésite, il aimerait mieux amener le pape à céder. C'est qu'il est, comme le dit très bien l'auteur, avant tout un *orthodoxe*. Roi d'Angleterre, il est fait à l'image de son peuple qui est orthodoxe, lui aussi, et voilà pourquoi la Réforme qu'il impose à l'Angleterre et qu'elle accepte, non sans quelques résistances (car il est dans l'Église des hommes attachés au pape[8]) est une réforme si particulière, si anglaise, si anglicane, qu'elle a subi bien peu l'influence des réformateurs contemporains, de Luther dont Henri VIII est l'antagoniste, encore moins celle de Calvin; on ne peut guère citer que celle de Zwingli sur Crammer. C'est qu'en réalité l'Église d'Angleterre et le royaume même n'é-

8. M. l'abbé Constant cite l'ouvrage de GASQUET : *The eve of the Reformation* (London, 1905, in-8°), mais il ne tient pas compte des conclusions qu'on peut en tirer sur l'attachement de l'Église d'Angleterre à Rome qui subsistait encore sous Henri VIII. Si l'hostilité contre le Saint-Siège a été la cause du schisme, dit GASQUET dans son étude intitulée : *England and the pope* (p. 70), on doit s'attendre à en trouver quelque trace dans la littérature des temps qui l'ont précédé et il n'en est rien (Voir les exemples donnés par lui, p. 74, 76, etc.).

taient pas préparés à la Réforme, moins que la France de ce temps. Aussi l'esprit de la Réforme ne l'a-t-il emporté en Angleterre que dans la seconde moitié du XVIe siècle, lorsqu'Henri VIII ne fut plus là pour s'y opposer. D'une part, cet esprit a profondément modifié sous Édouard VI, puis sous Élisabeth, l'Église d'Angleterre telle que le second des Tudors l'avait conçue et organisée, d'autre part, dans le cours des siècles, cet esprit avec quelque chose de spécifiquement anglais, anima l'infinie variété du non-conformisme.

Nous attendons de la science et du talent de M. l'abbé Constant un second volume où il nous peindra ce triomphe de la Réforme. Il ne lui échappera pas que la réaction catholique de Marie Tudor n'aurait pas pu s'opérer si aisément dans un pays sincèrement gagné à la Réforme: sans doute, ce fut au prix de quelques échafauds, mais Henri VIII n'en a-t-il pas dressés? Nous restons profondément convaincu que le schisme anglican sous Henri VIII n'a que bien peu de rapports avec la Réforme[9], qu'il est le fait du prince et le résultat du divorce. Si Henri VIII avait eu de Catherine d'Aragon un héritier mâle et s'il n'en avait pas eu d'Anne Boleyn, le schisme aurait-il eu lieu ? Poser la question, c'est la résoudre.

H. Prentout.

E. Baumann. — *Bossuet.* — Paris, B. Grasset, 1929. In-12 de 335 pages. Prix : 15 francs.

De temps en temps, il est bon que se renouvelle l'intérêt que nous portons aux grands classiques. Depuis Chateaubriand, chaque génération a « son Pascal ». M. Baumann nous donne « notre Bossuet ». Le livre de M. Lanson est épuisé depuis longtemps, celui de M. Rébelliau, toujours indispensable — mais qui n'a pas connu les « lancements » modernes — est peut-être un peu oublié du grand public. C'est donc M. Baumann qui pourra nous donner une nouvelle génération de « Bossuétisants ».

Les chapitres d'analyse psychologique et de jugement littéraire sont de premier ordre; ce sont sans doute les meilleurs de l'ouvrage. Ceux qui intéressent plus particulièrement l'histoire religieuse sont moins originaux, mais dans l'ensemble justes de ton. Nous ferons cependant quelques réserves.

M. Baumann trace de Bossuet un portrait magnifique où se retrouve quelque chose de l'air de grandeur du modèle. Il caractérise avec justesse le génie surtout oratoire de Bossuet, sa forme particulière d'intelligence, qui enchantait Brunetière et révoltait Renan, les éloquentes familiarités de son style, la rigueur de ses conceptions morales. — Et cependant nous n'accepterions pas volontiers une phrase comme celle-ci : « Bossuet a comme Bour-

9. D'une manière générale, nous sommes maintenant porté à croire qu'il ne faut pas toujours trop chercher dans le lointain des siècles écoulés l'origine de certains faits.

daloue des sévérités presque jansénistes et décourageantes. » Bossuet, comme presque tout son siècle, est augustinien, et l'on fait trop belle la part de Port-Royal quand on lui attribue — qu'on l'en blâme ou qu'on l'en loue — le monopole de cette rigidité morale qui est celle de tous les « saints » de l'École française — un Bérulle, un Condren, un Olier, un Vincent de Paul, un Lallemand. C'est à cette tradition qu'il faut rattacher Bossuet et non à celle de Port-Royal, ou plus exactement, Port-Royal est un rameau détaché de cette tradition, et le génie de Bossuet est pour ainsi dire enté sur le tronc même, et non sur le rameau janséniste comme celui de Pascal. Si Bourdaloue est peut-être une exception parmi les Jésuites (encore est-ce ici une de ces affirmations alléguées sans preuves et qu'une vérification détruirait sans doute — ou du moins affaiblirait singulièrement), il n'est pas plus que Bossuet une exception dans son siècle. Ce sont les P. Barry qui sont l'exception. Et si M. Baumann qui, conformément aux bonnes méthodes héritées de Taine, a évoqué la famille de Bossuet, la ville natale, le milieu universitaire, avait donné autant d'attention à l'ambiance théologique et religieuse, il aurait sans doute modifié certains de ses jugements. Il est imprudent, il n'est pas très équitable de juger Bossuet d'après certaines opinions théologiques communément ou universellement reçues aujourd'hui, mais encore exceptionnelles au XVIIe siècle. Il eût été plus significatif de comparer ses thèses aux thèses du temps. Et M. Baumann eût alors constaté qu'elles représentent, sauf peut-être en théologie mystique, une sorte d'opinion moyenne. C'était le livre du cardinal Sfondrate sur le salut des enfants morts sans baptême qui paraissait alors surprenant à des esprits nourris de saint Augustin, et non pas les thèses rigides de Bossuet. C'était le P. Le Comte, c'étaient les Jésuites de Chine qui paraissaient alors des novateurs dans leur interprétation large des cérémonies chinoises. Novateur aussi, Richard Simon; novateurs les casuistes; novateur Molina ; novateur l'infortuné P. Caffaro. Et c'est sans doute, pour avoir été sur toutes les matières controversées un trop fidèle miroir de son siècle que le nôtre ne s'y reconnaît guère. Comme le dit fort bien M. Baumann lui-même, « Bossuet fut un prophète du passé, fort peu un voyant des choses futures ».

Dans le chapitre sur « Bossuet l'évêque », les pages sur le gallicanisme sont particulièrement remarquables. Et M. Baumann, qui a su renouveler et vivifier son sujet par un retour direct aux œuvres, termine le chapitre par un admirable texte sur sainte Madeleine dont le thème et même le style évoquent le souvenir du cardinal de Bérulle que M. Baumann ne nomme même pas et qu'on s'étonne de ne pas voir plus souvent cité à propos de Bossuet. Il y a entre eux — compte tenu de la différence des temps — d'étonnantes analogies et même sans doute plus que des analogies.

Sur le quiétisme, M. Baumann ne fera certainement pas l'una-

nimité. Et le contraire l'eût sans doute étonné. Il met en cause l'Inde et l'Arabie. Je crois que les « poisons de l'Asie » comme eût dit Maurice Barrès, n'ont rien à voir ici. Et s'il fallait chercher des antécédents historiques, nous les trouverions sans doute sur les bords du Rhin, plutôt que sur les bords du Gange. Dès le XIVe siècle, Ruysbroek luttait contre Blœmmardine ; les sectes des « Amis de Dieu » se développaient dans toute la région rhénane. Le mouvement inquiétait l'Église au point qu'un Ruysbroek même devenait suspect à Gerson, et que la *Theologia mystica* d'Harphuis, qui sous sa forme corrigée devait devenir en France, au temps d'Henri IV et de Louis XIII, une des grandes autorités en matière de contemplation, était mise à l'index. Que les *Alumbrados* d'Espagne aient subi des influences musulmanes, il est possible et nous l'ignorons. Ce qui est sûr, c'est que le quiétisme n'a rien de foncièrement oriental ; c'est qu'il est sans doute aussi ancien que la mystique elle-même et qu'à toutes les grandes époques de floraison mystique, on le voit apparaître en marge de la mystique orthodoxe. Aux époques de confusion et de crise, dans la deuxième moitié du XVIe siècle par exemple, ou au temps de Fénelon, il arrive que quelques épis de bon grain soient sacrifiés avec l'ivraie, et Fénelon n'avait en somme pas tort quand il évoque le souvenir du bienheureux Jean de la Croix persécuté pour sa doctrine. Que ne l'a-t-il suivi avec plus d'exactitude ! Nous ne souscrivons certainement pas à tout ce qui a été écrit à la défense de Fénelon, et en particulier à toutes les affirmations de l'*Apologie*, de l'abbé Bremond. Mais M. Baumann qui s'est montré si sévère pour le rigorisme moral de Bossuet nous paraît tomber dans l'exagération contraire quand il veut tout justifier de la conduite de Bossuet. Il concède qu'il usa parfois de procédés peu honnêtes, mais, ajoute-t-il, « pour une fin qu'il jugeait suprême : sauver la doctrine » — justification bien insuffisante et que sans doute le grand Bossuet, revenu après la bataille à son équité naturelle eût trouvée « bien relâchée ». D'autre part, isolant trop cet épisode de la littérature mystique du temps, bien connue cependant par les ouvrages de M. l'abbé Bremond, du P. Pottier, de M. Pourrat, M. Baumann s'étonne de certaines formules qui étaient pour ainsi dire le pain quotidien des écrits spirituels. Quand Fénelon parle de ces états où la partie supérieure de l'âme se sépare de l'inférieure, les sens et l'imagination n'ayant aucune part à la paix et aux grâces que Dieu fait à l'entendement, il parle comme Harphius, il parle comme l'*Abrégé de la perfection chrétienne* réédité près de dix fois de 1596 à 1696, il parle même à peu près comme saint Thomas. Et les questions dont discutaient Fénelon et Bossuet étaient beaucoup moins simples que ne le laisse entendre M. Baumann : l'acharnement de la lutte, la qualité des partisans de Fénelon — parmi eux les Jésuites — le prouvent suffisamment. Ceci dit, nous conviendrons avec M. Baumann que la controverse quiétiste, la condamnation qui y a mis fin ont as-

saini l'atmosphère — et utilement et peut-être définitivement, puisque le quiétisme ne s'en est pas relevé; un peu trop radicalement peut-être au seuil du siècle des philosophes. La mystique orthodoxe elle aussi devait subir longtemps le contre-coup de ce rude combat. Et quant au résultat immédiat, il ne faut pas se dissimuler qu'autant que la dispute janséniste, la « retraite des mystiques » accélérée par la condamnation des *Maximes des saints* a été pour l'Église un grave affaiblissement. C'est en transplantant en France le Carmel réformé, que Pierre de Bérulle inaugure la magnifique renaissance religieuse du XVIIe siècle. De même c'est la décadence de l'esprit contemplatif qui marque, plus encore que les querelles théologiques, la fin de cette période éclatante. Qui oserait dire que la responsabilité de Bossuet est nulle dans le discrédit qui commence alors à frapper les mystiques même orthodoxes ?

Nous ne voudrions pas que ces réserves pussent retirer au livre de M. Baumann un seul lecteur. C'est un beau livre, digne du *Saint Paul* du même auteur. Si nous avons tenu à faire ces objections, c'est qu'en lisant M. Baumann nous en sommes venus à nous demander si la réaction contre l' « historicisme » n'avait pas dépassé les limites acceptables. Voir le passé comme le passé sera toujours l'idéal de l'histoire. M. Baumann juge trop souvent gens et choses du XVIIe siècle avec des yeux de notre temps. Cela rend son livre à la fois plus vivant, et moins sûr.

Jean DAGENS.

René de CHAUVIGNY. — *Le cardinal de Belloy et l'Église de Marseille de 1789 à 1802*. Préface de Mgr BAUDRILLART. — Avignon, Aubanel, 1930. In-8° de x-331 pages. Prix : 20 francs.

Si le titre de l'ouvrage place sur le même plan l'évêque et l'Église de Marseille, la suite du récit montre bien que, sans perdre entièrement contact avec son clergé, Mgr de Belloy ne joue qu'un rôle très effacé dans l'histoire de son diocèse de 1789 à 1802. L'application de la Constitution civile et la suppression de son siège l'obligent à quitter sa ville épiscopale au début de 1791. Il se retire dans le petit bourg de Chambly, à proximité de Paris, mais ne se résoud pas à franchir la frontière. On le comptera au nombre des sept évêques qui, même aux plus mauvais jours de la Terreur, préféreront les dangers de la patrie à la sécurité de l'exil. C'est dans cette paisible retraite de Chambly qu'au lendemain du Concordat le premier consul viendra chercher Mgr de Belloy pour lui confier l'administration du diocèse de Paris.

Portalis, en informant le ministre de la police de l'arrivés à Paris de l'ancien évêque (22 mars 1802), écrivait : « Ce prélat, âgé de 93 ans, n'a jamais démenti les sentiments d'attachement à sa patrie..... qui l'ont distingué pendant sa longue carrière. »

L'attitude de Mgr de Belloy, au cours de la Révolution, prouve qu'il ne fut pas moins attaché à l'Église qu'à l'État. Sa grande préoccupation fut toujours de concilier les droits des deux pouvoirs civil et religieux. Quand il s'agit du Souverain Pontife, le devoir des pasteurs et des fidèles est de le consulter et de le suivre. Si les circonstances ne permettent pas d'avoir recours à lui, il convient de ne prendre que des résolutions provisoires et révocables. Quand il s'agit de l'État, la soumission s'impose tant que la conscience dûment éclairée n'y met pas un véto formel.

Assez indifférent à la cause royale, Mgr de Belloy évite toujours soigneusement de mêler des considérations purement politiques aux intérêts de la religion. Le serment prescrit par la loi du 7 vendémiaire an IV ne l'effraie pas. Il le recommande à ses prêtres comme l'unique moyen d'assurer en France la conservation des pratiques religieuses et l'extinction du schisme. Même du serment de haine à la royauté il donne l'interprétation la plus bénigne et déclare, avec l'abbé Émery, que le clergé peut le prêter sans prévarication. Enfin il invite tous ses collaborateurs à se rallier sans réserve à la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Il juge néfaste l'attitude du cardinal Maury qui s'oppose à tout accommodement avec un gouvernement républicain et il n'hésite pas à révoquer les pouvoirs de son vicaire général Reimonet qui va chercher ses inspirations et sa ligne de conduite auprès de l'exilé de Montefiascone.

Mais, si dans toutes ses interventions de Belloy prêche la conciliation, la paix et l'union, son action apparaît très limitée et son influence presque nulle.

M. de Chauvigny, en retour, a très heureusement mis en relief la vie intime du clergé et des catholiques marseillais, au cours de cette extraordinaire décade si chargée d'événements. Mais c'est justement cet art ingénieux de discerner les tempéraments divers des principaux acteurs et de démêler les secrets mobiles de leur activité qui nous fait regretter davantage les lacunes qui, çà et là, affaiblissent la portée d'un travail aussi intéressant.

Un large aperçu sur la situation matérielle et morale de ce clergé de Marseille à la fin de l'ancien régime et quelques renseignements précis sur les antécédents de ses membres les plus en vue satisferaient la curiosité légitime du lecteur qui souhaiterait, en outre, une conclusion plus substantielle sur les résultats de la Révolution, au point de vue religieux. On pourrait reprocher aussi à l'auteur de laisser un peu dans l'ombre la grave question de l'application locale de la Constitution civile du clergé. Par suite peut-être d'une faute d'impression les chiffres que donne M. de Chauvigny dans sa répartition des prêtres jureurs et des prêtres réfractaires sont difficilement compréhensibles. « On comptait, écrit-il, page 85, en 1790, dans le diocèse de Marseille, 376 prêtres séculiers dont 272 pour la ville et son territoire et 104 pour les paroisses foraines » et il conclut, page 86, « vers la fin de 1791,

on pouvait évaluer à 260 le nombre des prêtres en union avec le Saint-Siège, ce qui porterait à 166 (?!) celui des partisans de la Constitution civile ». Même en faisant abstraction de l'erreur matérielle, cette statistique nous paraît peu acceptable. Ce ne sont pas, en effet, tous les prêtres séculiers qui sont astreints au serment, mais seulement ceux qui sont conservés dans la nouvelle organisation ecclésiastique, ceux que l'administration dénomme fonctionnaires publics. Or, est-il vraisemblable que tous les 376 prêtres de Marseille rentrent dans cette catégorie ? N'y a-t-il pas dans ce chiffre un certain nombre de prêtres libres ou habitués qui, eux, échappent évidemment à l'obligation du serment ? L'auteur lui-même semble l'insinuer à la page 85. Il paraît bien difficile dès lors qu'une statistique générale puisse tirer profit des conclusions de M. de Chauvigny. A plus forte raison son essai de classification du clergé régulier ne repose sur aucune base solide. Jamais le fait de toucher la pension à laquelle les religieux avaient droit n'a signifié qu'ils aient adhéré au schisme.

Une autre question très importante et encore mal connue est celle des abdications. Elles furent particulièrement nombreuses à Marseille. Du 21 nivôse au 18 floréal an II, l'auteur en a relevé 145 sur les registres du district « sans compter celles que reçurent les officiers municipaux ». On est un peu surpris de trouver sur cette liste d'infamie un vicaire général de Mgr de Belloy, en compagnie de quelques insermentés. On aimerait à connaître la répartition exacte de ces abdicataires. Combien y eut-il de constitutionnels ? Combien d'anciens religieux ou de prêtres non fonctionnaires publics ? Combien surtout de réfractaires ? L'état des documents ne permet pas de réponse précise.

Tel qu'il est néanmoins, et malgré ses lacunes, l'ouvrage de M. de Chauvigny, bien documenté, impartial, d'une lecture facile et agréable, mérite une place honorable dans la collection des monographies consacrées à l'histoire religieuse de la Révolution.

Ch. Jolivet.

L. Mirot. — *Manuel de Géographie historique de la France.* Préface de Camille Jullian. — Paris, A. Picard, 1930. In-8° de xxiv-374 pages, 43 cartes. Prix : 60 francs.

Conservateur adjoint aux Archives nationales, membre résidant de la Société des antiquaires de France, M. L. Mirot est, en outre, un des disciples les plus fidèles d'Auguste Longnon : c'est lui qui, avec M. P. Marichal, a publié naguère, sous le titre : *Les noms de lieu de la France,* les cours professés par le maître à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Il enseigne lui-même la géographie historique à bon nombre de futurs élèves de l'Ecole des Chartes. C'est dire que ni la préparation, ni les titres ne lui manquaient pour composer et pour faire agréer le manuel qu'il présente aujourd'hui aux chercheurs et aux étudiants.

Il a conçu son ouvrage comme un répertoire de faits et de renseignements mis en bon ordre, plutôt que comme un exposé didactique et doctrinal. Ni théories, ni discussions : des dates, des noms propres, — au milieu desquels un copieux *index* permet de s'orienter, — des affirmations à la fois prudentes et catégoriques. Peu de notes, pas de bibliographie. Ce n'est pas que les idées manquent, mais elles sont, si j'ose dire, sous-jacentes au texte. A quelques bouts de phrase, çà et là, l'on s'aperçoit que M. Mirot aurait été fort capable de philosopher sur l'histoire du sol français, si tel avait été son dessein.

On peut diviser son livre en deux parties : l'ordre chronologique gouverne la première, tandis que, dans la seconde, diverses espèces de circonscriptions territoriales sont passées en revue. Un chapitre liminaire nous présente la Gaule jusqu'à la chute de l'Empire romain : étude brève de quelques races fixées en Gaule (Ligures, Grecs, Celtes, Ibères, Belges); pénétration romaine, organisation de la *Provincia,* énumération des divers peuples au moment de la conquête. Puis vient la description de la Gaule romaine, avec ses divisions administratives et ses principales villes.

Continuant son exposé chronologique, M. Mirot étudie la formation des royaumes barbares, la conquête franque, les vicissitudes territoriales de la royauté mérovingienne. Il rappelle les origines de la puissance des *Pépiniens* et, sans y insister, décrit l'empire de Charlemagne et retrace l'histoire sommaire de ses démembrements. En fin de chapitre il parle des *pagi* carolingiens, origine des *comtés* féodaux; il paraît les substituer entièrement aux *civitates* gallo-romaines. Je ne pense pas que cette idée doive être poussée à fond. La *civitas* me semble, couronnée par l'organisation ecclésiastique, avoir exercé une influence importante et durable sur la division de la France, influence dont on trouverait la trace dans le découpage des départements en 1790.

Pour la période capétienne, M. Mirot se borne à raconter l'histoire du domaine royal, de son extension par conquête, alliance ou traité, de ses pertes par suite de guerre ou par formation d'apanages. Il a, pour des raisons sérieuses, réservé à un autre volume la géographie historique des provinces. Cette décision a l'inconvénient de rendre son récit moins clair, car il nous fait assister à la lutte de nos rois contre des puissances féodales dont rien ne nous a expliqué la naissance ni les progrès. Pour l'époque moderne, c'est naturellement l'histoire des frontières qui est retracée, accompagnée de cartes fort instructives.

Dans ce que j'appelle la seconde partie, M. Mirot publie et commente la liste des divisions ecclésiastiques, administratives, financières, militaires, judiciaires et académiques depuis leur origine jusqu'à nos jours. Il donne, en appendice, le tableau des départements créés par la Constituante, avec leurs subdivisions. Il les a rangés *par provinces,* entreprise périlleuse, puisque — M. Mirot le dit fort bien ailleurs, — le mot province n'a jamais

désigné des circonscriptions bien déterminées. J'aurais aimé qu'au lieu de s'en tenir à la concordance trop simplifiée qu'on trouve en mainte géographie plus ou moins élémentaire, l'auteur reproduisît celle qui figure dans les *Almanachs royaux* de 1791 et 1792 qui est beaucoup plus nuancée et qui a l'avantage de montrer le travail des constituants *sur le vif*. Cette concordance groupe les provinces entre lesquelles des départements ont été partagés (Maine et Anjou, Marche et Limousin, etc.) et surtout agglomère aux provinces principales les petits pays qui n'en font pas partie, mais qui ont contribué avec elles à des formations départementales (Lorraine et Barrois; Normandie et Perche; Bourgogne, Bresse et Dombe, etc.). Elle aurait épargné aux étudiants, toujours portés à interpréter à la lettre leur manuel, de placer, comme ils pourront être tentés de le faire ici, Valenciennes en Flandre, Boulogne en Artois, Saint-Quentin en Ile de France, Vendôme en Berri, Brioude en Languedoc et Vienne en Provence.

Le chapitre qui intéresse spécialement les lecteurs de cette revue est celui qui traite des divisions ecclésiastiques. Il est assez détaillé. M. Mirot parle des origines avec une extrême prudence : il ne range ni Tours, ni Poitiers parmi les évêchés dons l'existence est attestée avant l'époque mérovingienne. Pour celle-ci, une liste complète, où je suis pourtant surpris de voir appeler *archevêchés* les sièges métropolitains. Nouvelle liste des provinces pour le xe siècle, suivie d'un historique succinct des créations d'évêchés ou d'archevêchés faites sous les rois de la troisième race. Nouvelles listes des circonscriptions ecclésiastiques en 1789, de celles que décréta l'Assemblée Constituante, de celles qu'institua le Concordat de 1801, enfin de celles qui existent actuellement. Ensemble de renseignements précieux, parmi lesquels des fautes d'impression — dont l'auteur s'excuse, du reste, dans son Avant-propos — ont introduit quelques erreurs (Ainsi p. 196 la création de l'archevêché de Toulouse rapportée au xiiie siècle au lieu du xive et p. 204 l'évêché de Lille daté de 1918 au lieu de 1913). La plus grave de ces erreurs est celle qui a fait substituer la légende de la carte 28 : « La France ecclésiastique en 1789 », à celle de : « La Gaule ecclésiastique mérovingienne » (carte 30) et réciproquement.

Espérons que le succès du *Manuel de géographie historique* permettra à M. Mirot de faire disparaître, dans un nouveau tirage, ces défectuosités. Son ouvrage est appelé à rendre trop de services pour qu'on ne le souhaite pas aussi parfait que possible.

Léonce Celier.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ART CHRÉTIEN

1. — Chanoine Ch. Urseau. *La cathédrale d'Angers.* Paris, Laurens [1929]. In-12 de 104 pages, 40 gravures, 1 plan. Prix : 7 fr. 50.
2. — Fernand Benoit. *Villeneuve-lez-Avignon.* Paris, Laurens, 1930. In-12 de 112 pages, 43 gravures, 3 plans. Prix : 7 fr. 50.
3. — Jules Banchereau. *L'église de Saint-Benoît-sur-Loire et Germigny-des-Prés.* Paris, Laurens, 1930. In-12 de 100 pages, 43 gravures, 1 plan. Prix : 7 fr. 50.
4. — L. H. Labande. *L'église Saint-Trophime d'Arles.* Paris, Laurens, 1930. In-12 de 96 pages, 35 gravures, 1 plan. Prix : 7 fr. 50.

1. — M. le chanoine Urseau, qui avait déjà rédigé une substantielle notice de la cathédrale d'Angers parue dans le volume du Congrès archéologique d'Angers et Saumur, nous donne aujourd'hui une monographie qui passe successivement en revue l'histoire, l'architecture, la sculpture, la vitrerie, le mobilier et les célèbres tapisseries de ce bel édifice, dont la nef unique couverte de trois immenses voûtes d'ogives s'inspire dans le plan et l'aspect général, sinon dans la construction même des voûtes, de l'architecture des églises à coupoles d'Aquitaine.

2. — Villeneuve-lez-Avignon, pour bien des visiteurs, n'est qu'un prestigieux décor de vieux monuments, un amas plus ou moins confus de pittoresques ruines dorées par le soleil. Par les soins de M. Benoit, ce cadre incomparable se peuple de souvenirs. D'indispensables rappels d'histoire évoquent le monastère bénédictin aujourd'hui disparu du Puy Andaon et précisent les raisons stratégiques qui faisaient de cette forteresse naturelle, en face du comté de Provence, fief d'Empire, un admirable point d'appui pour la politique d'expansion capétienne en Languedoc. Ainsi s'explique la construction de la tour Philippe le Bel, véritable tête de pont en face d'Avignon, et du fort Saint-André, puissants ouvrages édifiés avec une science consommée par les ingénieurs royaux.

Lorsque le siège pontifical eût été transféré en Avignon, Villeneuve devint le séjour préféré des cardinaux et en quelque sorte le « Frascati de la nouvelle Rome ». Alors, s'élevèrent ces luxueuses résidences à l'usage des princes de l'Eglise, ces « livrées » cardinalices aujourd'hui ruinées ou pauvrement habitées, mais qui n'en demeurent pas moins, sous les haillons qui les couvrent, de précieux spécimens des belles habitations patriciennes du XIVe siècle. La collégiale Notre-Dame, dont M. Benoit étaye sur

des textes sûrs et, croyons-nous, inédits, l'histoire de la construction, et surtout la célèbre Chartreuse du Val de Bénédiction, fondée en 1356, agrandie dans la suite, notamment au XVIIe siècle, sont d'autres témoins grandioses de la prospérité que connut Villeneuve au temps des papes d'Avignon. Le dernier chapitre, consacré à la description des œuvres de sculpture et de peinture, qui font de l'ancienne résidence des cardinaux un véritable sanctuaire d'art médiéval, achève de donner à ce petit livre, évocateur de tant de gloires disparues, riche de renseignements présentés dans un style élégant et sobre, toute sa valeur.

3. — L'église de Saint-Benoît-sur-Loire, restée longtemps et d'une façon incompréhensible à l'écart des recherches archéologiques, vient de faire simultanément l'objet de trois savantes études, dont une seule, jusqu'à présent, celle de M. Banchereau, a été publiée. Les autres verront le jour d'ici peu, à savoir la monographie de M. le chanoine Chenesseau et l'importante notice que M. Marcel Aubert doit insérer dans le volume, sous presse, du Congrès archéologique d'Orléans.

L'église de Saint-Benoît-sur-Loire, l'abbatiale de l'antique monastère de Fleury, patronné par les Capétiens, centre de culture ayant brillé d'un vif éclat, est un monument qui, par ses dimensions, sa structure et sa sculpture, présente un intérêt archéologique considérable. Nous n'exposerons ici que le problème chronologique. L'un des points les plus délicats de ce problème est celui que soulève la construction du fameux clocher-porche attribuée jusqu'ici plus ou moins à l'abbé Gauzlin († 1029) sur la foi d'un texte et malgré une sculpture d'une technique relativement avancée. M. Banchereau émet l'opinion que l'abbé Gauzlin fut, sinon le constructeur, du moins le fondateur de cette tour. Le chœur et le transept auraient été élevés entre 1080 et 1108. La nef, commencée vers le milieu du XIIe siècle, fut achevée de bonne heure au XIIIe siècle. M. Banchereau pense que les fondations du clocher-porche auraient été commencées quelques années après l'incendie de 1026, mais que les travaux avaient dû se ralentir et même s'arrêter à la mort de l'abbé Gauzlin (1029). Ceux-ci n'auraient été repris que dans le dernier tiers du XIe siècle. On pourrait reprocher à cette ingénieuse théorie, qui permet d'expliquer notamment l'analogie de style existant entre la tour et l'étage inférieur du chœur, de ne pas tenir suffisamment compte de l'homogénéité de la tour. Le système chronologique, proposé l'an dernier par M. Marcel Aubert au cours de son exposé fait devant les membres de la Société française d'archéologie dans l'église elle-même, ne se heurte pas à semblable difficulté, car c'est à l'abbé Guillaume (1067-1080) que serait due la construction du clocher-porche, du chœur et du transept. M. Aubert ne tient nullement compte du fameux texte — très gênant — attribuant le clocher-porche à Gauzlin, en montrant que la tour construite par ce dernier, *ad occidentalem plagam monasterii*, ne désignait pas

le clocher-porche actuel, mais bien une tour disparue placée à l'ouest de l'abbaye.

Non loin de Saint-Benoît, on admire la curieuse église carolingienne de Germigny-des-Prés, à laquelle M. Banchereau consacre une intéressante notice. Nous terminerons en signalant que les fouilles exécutées récemment par M. Masson, à l'occasion du Congrès archéologique d'Orléans, ont fait apparaître les fondations des deux absidioles qui en flanquaient le chevet.

4. — M. L. H. Labande, membre de l'Institut, bien connu par ses savants travaux sur l'archéologie médiévale de la Provence et du Comtat-Venaissin, vient de consacrer à Saint-Trophime d'Arles une monographie dont deux articles, parus sous sa signature en 1903 et en 1904 dans le *Bulletin Monumental*, peuvent être considérés comme les prolégomènes.

Parmi les intéressants problèmes soulevés au cours de cette étude, nous attirerons tout spécialement l'attention sur le problème de la construction de la nef et du transept si clairement résolu par M. Labande. Une bonne partie de la façade et des murs latéraux de la nef en petit appareil remonte à l'époque carolingienne, sauf dans les parties hautes. Le transept et la travée de la nef voisine du carré sont attribués à la fin du xe siècle et au xie siècle, alors que le reste de la nef, y compris la voûte, ne date que du siècle suivant.

Saint-Trophime posséderait donc des vestiges relativement importants d'une époque (xe-xie siècles), très pauvrement représentée dans l'histoire monumentale de la Provence pour les raisons suivantes exposées par M. Labande : « On dut attendre la seconde moitié du xie siècle pour un renouveau d'activité qui couvrit la Provence d'une foule de monuments. Deux périodes peuvent se distinguer : celle qui englobe la fin du xe et tout le xie siècle, celle du xiie et du début du xiiie siècle. Les églises de la première période bâties hâtivement... n'ont pas été jugées suffisamment belles pour être en général conservées. La plupart ont disparu pour faire place à de plus magnifiques édifices d'un moyen appareil, finement jointé. »

On connaît l'hypothèse récente proposée par M. Puig i Cadafalch dans son bel exposé sur le premier art roman. Le savant archéologue constate l'existence de ce premier art roman dans bien des pays mais notamment dans l'ancien comté de Barcelone — la Catalogne actuelle —, dans l'Italie du nord, en Bourgogne, etc... Cet art cosmopolite a dû aussi, suppose-t-il, se manifester en Provence, car il n'est pas logique de constater une solution de continuité sur le rivage méditerranéen entre l'Italie et l'Espagne, et c'est de la Provence que ce premier art roman se serait propagé en Bourgogne par la vallée du Rhône, couloir historique d'échanges. Nous ne voyons plus en Provence, ajoute-t-il, de spécimens du premier art roman, parce que ces églises ont dû être jugées trop frustes par les générations suivantes et qu'elles ont

été probablement remplacées au XIIe siècle par les églises dont le décor imité de l'antique et l'admirable appareil à joints minces ont fait la gloire de l'école romane de Provence.

Il nous a paru intéressant de rapprocher les opinions semblables de deux archéologues aussi éminents concernant l'explication de ce fait archéologique : la rareté des églises provençales des Xe et XIe siècles.

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIES

E. DE MOREAU, S. J. *Saint Anschaire, missionnaire en Scandinavie au IXe siècle.* Louvain, Museum Lessianum, 1930. In-8° de 159 pages, 14 pl. h. t., 3 cartes.

La Suède a magnifiquement célébré cette année le millénaire de saint Anschaire, apôtre de la Scandinavie au IXe siècle. S'il appartenait au pays témoin de ses luttes apostoliques de glorifier Anschaire, il y aurait eu quelque ingratitude à oublier les services que ce picard, moine et écolâtre de l'abbaye de Corbie, a rendus dans notre France du nord et en Flandre belge où il fonda l'institut missionnaire de Thourout. Or nous avions à peu près perdu le souvenir d'Anschaire. Rendons grâces au R. P. de Moreau de nous remettre en mémoire les principaux traits de la vie de notre compatriote. Le R. P. de Moreau à qui nous devions déjà une excellente biographie de saint Amand, apôtre des Flandres, était éminemment qualifié pour reconstituer dans toutes ses péripéties, ses grandeurs et ses misères, la vie de l'introducteur du christianisme en Scandinavie. Dans la *Vita Anskarii* de Rimbert, successeur d'Anschaire sur le siège épiscopal de Brême-Hambourg, le P. de Moreau a trouvé la source la plus abondante et en même temps la plus digne de créance. Mais le principal mérite de l'historien n'est pas dans l'utilisation raisonnée et justifiée de la première biographie du saint, mais dans la très vivante image qu'il nous donne du monde scandinave de la première moitié du neuvième siècle. Encore que l'appareil critique reste à peu près invisible, on sent que le P. de Moreau s'est assimilé tous les textes contemporains des événements, qu'il les a jugés à leur juste valeur et qu'il sait en exprimer tout le suc. Nous n'assistons pas seulement à la préparation de la mission, aux négociations et aux prédications, aux fondations d'églises, aux déboires, aux méditations et aux visions d'Anschaire, nous apprenons à connaître sous un jour nouveau la civilisation nordique et ce n'est pas le moindre intérêt à cette étude; à côté de l'hagiographie, l'histoire religieuse, l'histoire diplomatique, l'histoire économique et l'histoire politique en profiteront largement. Citons parmi les questions les plus intéressantes qui y sont abordées, les visions prophétiques du saint, les rapports entre les relations commerciales et la christianisation, les échanges commerciaux et les négociations

diplomatiques entre la Scandinavie et l'empire franc, les origines de l'archevêché de Hambourg et les conditions de l'union des évêchés de Brême et de Hambourg.

En appendice le P. de Moreau démontre que les *S. Anskarii pigmenta* publiés par Lappenberg n'ont rien à voir avec les véritables *Pigmenta* effectivement composés par le saint.

Marcel BAUDOT.

Mgr J.-M. VIDAL. *Henri de Sponde, recteur de Saint-Louis des Français, évêque de Pamiers (1568-1643)*. (Bibliothèque de Saint-Louis des Français de Rome. III). Rome, Établissements Français; Paris, A. Picard, 1929. In-8° de VI-263 pages.

Nous avons déjà rendu compte de la monographie que Mgr Vidal consacrait à l'établissement des Oratoriens à Saint-Louis des Français. Dans le très beau livre qu'il vient de publier sur Henri de Sponde, nous retrouvons les mêmes qualités de documentation exacte, et par surcroît, cette étude biographique présente pour l'histoire de l'Église un intérêt de premier ordre. Henri de Sponde est en effet une personnalité intéressante, très caractéristique de certaines tendances religieuses de son temps, et un des bons ouvriers de la Contre-Réforme catholique au XVIIe siècle. Issu d'une famille de grande bourgeoisie protestante, filleul du futur Henri IV, élevé à l'Académie calviniste d'Orthez avec son frère aîné Jean, étudiant à Genève où il achève sa formation théologique et littéraire, Henri accompagne ensuite en Écosse Guillaume Salluste Du Bartas, chargé peut-être de négocier un mariage entre le roi Jacques VI Stuart et la princesse de Béarn (1586-1587). Il fait ensuite ses études de droit, et est nommé maître des requêtes et conseiller de la cour de Navarre.

La conversion d'Henri IV allait changer le cours de sa vie. Imitant l'exemple de son frère Jean qui a abjuré en 1593, Henri renonce au calvinisme le 11 septembre 1595. Il reçoit la tonsure le 27 octobre 1596, suit Du Perron à Évreux et sous sa direction complète sa formation catholique. Lors de l'année jubilaire en 1600, il accompagne à Rome François de Sourdis qui allait recevoir le chapeau, et, après cinq ans de séjour et sans doute d'études, il reçoit le sacerdoce dans la Ville éternelle, le 27 mars 1606 devenu ainsi « Romanus fide et ordinatione ». Désormais, sauf de courts voyages en France, Rome sera son séjour pendant un quart de siècle. Il donne libre cours à son goût pour l'histoire. Intime du cardinal Baronius, il publie en 1612-1613 un *Epitome* de ses Annales ecclésiastiques. Il s'adonne à l'archéologie avec Antonio Bosio. Il fréquente Jacques le Bossu et Louis de Creil, membre de la congrégation *de auxiliis*. Il correspond avec les PP. Petau et Fronton du Duc, avec les frères Dupuy; il lie une durable amitié avec Pierre Frizon, qui sera son héritier et son biographe.

Mgr Vidal qui a déjà raconté le rôle que Sponde joua dans l'affaire de l'installation des Oratoriens à Saint-Louis des Français n'y revient que très brièvement. Il faut cependant noter dans le paragraphe qu'il y consacre une appréciation plus favorable — et à notre avis plus exacte — de l'attitude du Général de l'Oratoire, fondée « sur un contact plus étroit avec le dossier épistolaire de Bérulle et des Oratoriens de Saint-Louis ». Une longue familiarité avec cette correspondance nous porterait même à croire que le jugement définitif de Mgr Vidal ne fait pas encore pleine justice au fondateur de l'Oratoire, qui a peut-être commis une imprudence en s'engageant dans cette affaire contentieuse, mais qui l'a menée en esprit de prière et en esprit de paix.

En 1615 Henri de Sponde est nommé Correcteur de la Pénitencerie, et en 1626 évêque de Pamiers. Les deux premières années de son épiscopat furent gravement troublées par la crise protestante: prise de la ville par les troupes huguenotes du duc de Rohan; fuite de l'évêque et pillage de ses biens; reprise de la ville par le prince de Condé et sanglantes représailles catholiques. C'est seulement après le rétablissement de la paix qu'Henri de Sponde put se consacrer à la réforme de son diocèse. Le chapitre que Mgr Vidal consacre à cette réforme est excellent. C'est seulement lorsque ces monographies épiscopales, dont l'abbé Aulagne a donné le modèle pour le diocèse de Limoges, se seront multipliées qu'on pourra dresser un tableau exact de l'Église de France au début du XVIIe siècle. Henri de Sponde se révèle comme un prélat zélé, fervent observateur de la discipline, ennemi de la « mousse des exemptions », et souvent en guerre avec son chapitre et les religieux de son diocèse, au demeurant en bons termes avec les Jésuites dont il favorise l'installation au collège de Pamiers. Mgr Vidal rattache, et avec juste raison, ses Ordonnances synodales aux prescriptions du concile de Trente. Peut-être aurait-il pu mentionner aussi l'influence certaine des conciles provinciaux de Milan dont les canons ont servi de modèle aux conciles provinciaux français de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle.

A la fin de sa vie Henri de Sponde confie l'administration de l'évêché à son neveu Jean (1694), puis le lui résigne. Il se retire à Paris et reprend ses travaux d'histoire ecclésiastique. Son œuvre la plus importante, la continuation de Baronius, marque une évolution nette vers le gallicanisme modéré conforme d'ailleurs aux tendances générales du temps. Il meurt le 18 mai 1643. On ne peut que souscrire au jugement modéré que Mgr Vidal porte sur son héros. Henri de Sponde n'est sans doute pas un personnage de premier plan. Il est, semble-t-il, un assez bon représentant de ces évêques au zèle non point peut-être héroïque mais consciencieux qui ont assuré au XVIIe siècle le succès de la réforme catholique.

Les pièces justificatives sont du plus haut intérêt.

Jean DAGENS.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commencé sous la direction de Mgr Alfred Baudrillart, continué par A. De Meyer et Ét. Van Cauwenbergh. Fascicules XXIII-XXIV : *Asie-Athéisme*. Tome IV, col. 961-1402. — Fascicules XXV-XXVIII : *Athéisme-Avançon*. Tome V, col. 1-992. Paris, Letouzey et Ané, 1930, in-4°.

On serait mal venu à reprocher désormais au *Dictionnaire d'histoire* sa « désespérante lenteur » (*Revue*, t. XII, n° 55, p. 223). Coup sur coup, presque ensemble, paraissent six fascicules. Le tome IV s'achève et déjà nous possédons 992 colonnes du cinquième. Puisque, du reste, aucune qualité de fond n'a été sacrifiée à cette nouvelle et très satisfaisante allure, l'avantage est absolu.

Il va de soi que le champ du *Dictionnaire* s'étend toujours à la totalité du monde chrétien et il convient de se féliciter qu'un article comme celui d'Augsbourg ait pu être confié à un érudit de langue allemande. Mais aussi il est naturel qu'un ouvrage rédigé en français et, par suite, s'adressant principalement à des lecteurs de culture française, fasse une place un peu plus grande à la France et à la Belgique qu'à tout autre pays. De ce point de vue, qu'il soit permis de trouver exagérément long le développement (de 39 colonnes équivalant à 100 pages d'un in-8° moyen) consacré au catholicat de Joseph Audo en Chaldée: 32 colonnes n'ont-elles pas suffi à M. de Labriolle pour faire sans obscurités de style un exposé complet, très au point, de tout ce qui concerne la personnalité et les œuvres du saint qui a le plus occupé les historiens, les théologiens et les critiques : saint Augustin d'Hippone ? Les longs articles originaux conviennent mal à un dictionnaire; il sied de n'y tout dire que sur les petits sujets.

Les articles de premier plan concernant la France sont peu nombreux dans ces fascicules. Ce sont : l'archevêché d'Auch — un peu sommaire — par A. Degert; l'évêché d'Autun par V. Terret; l'évêché d'Auxerre par E. Chartraire; Ausone par P. de Labriolle; l'ordre des Ermites de saint Augustin — avec une impressionnante bibliographie —, les Ermites récollets et, en général, les autres ordres ou congrégations tant de femmes que d'hommes, soumis à la règle augustinienne, tous fort bien présentés par M.-Th. Disdier. Parmi les notices de second plan, ce qui ne veut pas dire — il s'en faut de beaucoup — de qualité moindre, se remarquent celles de G. Mollat sur divers personnages des XIVe et XVe siècles, tels que Pierre d'Aubusson, grand maître des Hospitaliers de 1476 à 1503, et le prévôt de Paris Hugues Aubriot (1367-1381), — de G. Bourgin sur les Aumôniers de la couronne, — de F. Baix sur saint Austremoine, — de J. Rouquette sur Guillaume d'Autignac, évêque de Maguelone de 1204 à 1216; — de J.-M. Ca-

nivez sur l'abbaye cistercienne de l'Aumône; — de M. M. Gorce sur l'athéïsme.

Il n'est pas un de ces articles qui ne soit appuyé sur une documentation solide et qui ne soit composé clairement, avec un sommaire en tête si l'ampleur du développement le fait désirer. S'il y avait un perfectionnement à souhaiter, ce serait que la date de publication des ouvrages cités fût indiquée toujours, même pour la (non le) *Gallia Christiana,* dont les tomes sont bien loin d'appartenir tous à la même époque. Le format, en somme, importe peu; mais, quand il y a eu deux ou plusieurs éditions, il n'est pas indifférent au lecteur de savoir celle qui a été consultée, laquelle, sauf rares exceptions, devrait, en bonne méthode, être la dernière. Un auteur (il n'est pas de ceux que nous avons nommés) renvoie à un *Guide diamant.* Ces abrégés des *Guides bleus* sont des plus recommandables à qui veut se diriger en voyage; pour un renseignement d'ordre topographique se rapportant à l'histoire, il faudrait cependant faire usage au moins du grand guide.

H. Waquet.

René Macaigne. *L'Église mérovingienne et l'État pontifical.* Paris, E. de Boccard, 1929. In-8° de 548 pages.

M. l'abbé Macaigne a voulu reprendre dans ce gros livre l'histoire des origines de l'État pontifical que Mgr Duchesne a magistralement traitée il y a près de quarante ans. Les travaux publiés depuis lors lui ont permis de présenter d'une façon un peu différente certains épisodes de l'histoire italienne du viiie siècle où se forme la puissance temporelle de la Papauté[1]. Il n'apparaît pas toutefois qu'il y ait dans ce livre de réelles originalités, comme l'auteur semble le penser. Il en est une peut-être, c'est d'avoir associé dans une même étude l'histoire de l'Église de Gaule — ceci intéresserait notre Revue. — et celle de l'Italie byzantine et lombarde; c'est principalement pour constater qu'au début du viiie siècle, « au moment même où s'accomplissait en France le grand pillage de Charles Martel, le domaine de l'Église romaine déjà dévasté et diminué dans la Haute-Italie par l'invasion des Lombards, subissait une nouvelle réduction très importante [du fait de l'empereur Léon l'Isaurien] ... En Italie, comme en France, la belle époque de la surabondance des ressources matérielles qui caractérise l'Église mérovingienne est passée » (p. 190). Le lien entre les deux questions est peut-être bien fragile ou artificiel, pour justifier cette juxtaposition qu'indique le titre et que développent plusieurs chapitres. Non content de cette dualité, l'auteur consacre une soixantaine de pages au début, une vingtaine en con-

1. Ce livre contient quatre cartes claires et précises de l'Italie et de l'État pontifical à plusieurs moments du viiie siècle; il renferme en appendices la traduction d'un grand nombre de textes qui constituent les sources de cette étude.

clusion aux plus vastes problèmes : il remonte jusqu'à la notion de propriété dans le droit romain primitif, et aux premiers rapports de l'Église et de l'État sous les Empereurs païens, il descend jusqu'à la situation actuelle du clergé et du patrimoine ecclésiastique, pour exposer la naissance de l'État pontifical ! On trouve même exposée ici la coutume germanique du Wehrgeld, ainsi que la situation de la féodalité ecclésiastique en France et en Allemagne au XVIIIe siècle ! Ce n'est pas qu'on ne relève au passage un grand nombre de réflexions judicieuses ou intéressantes : sur la conversion des populations romaines (p. 60), sur les fâcheuses immixtions du pouvoir civil dans les affaires dogmatiques (p. 62, 348), sur les bienfaits du monachisme (p. 99), sur la formation du clergé à travers les âges (p. 353). Mais ces qualités de jugement s'exerceraient plus opportunément dans des Considérations générales sur l'Histoire de l'Église, que devrait bien écrire M. l'abbé Macaigne : elles ne manqueraient pas d'être profitables à beaucoup.

Jean-Rémy PALANQUE.

G. GOYAU. *L'Église en marche.* Études d'histoire missionnaire. 2e série. Paris, Spes, 1930. In-8° couronne de 265 pages, 12 francs.

Sous le beau titre de *L'Église en marche,* M. Georges Goyau, professeur d'histoire des Missions à l'Institut catholique de Paris, poursuit ses suggestives études d'histoire missionnaire à travers les siècles. La deuxième série nous présente tour à tour saint Colomban, le plus grand de ces apôtres venus d'Irlande pour porter la foi sur notre continent demeuré en partie païen, fondateur de monastères qui devinrent des foyers d'évangélisation; Louis le Pieux qui envoya saint Anschaire au Danemark; saint Louis, qui, vivant dans un milieu où l'on rêvait de missions, eut lui aussi des préoccupations missionnaires qu'on trouve à l'origine de diverses entreprises faites par lui et notamment de la 8e croisade; une grande mystique dans la mission canadienne du XVIIe siècle, Catherine de Saint-Augustin; le P. Laval, apôtre des noirs à l'île Maurice au XIXe siècle; l'œuvre africaine des Missions de Lyon dont les débuts furent si héroïques mais qui ont fait tant de bien dans l'Afrique occidentale et ailleurs; le P. Damien, le courageux apôtre des lépreux; le P. Piolet, de regrettée mémoire, fondateur de la société « les Amis des Missions ». De ces études il ressort qu'à toutes les époques il y a eu dans l'Église des âmes animées de la noble ambition de porter aux infidèles le message évangélique, ambition qui s'agrandit et se fortifie tous les jours sous l'impulsion énergique du pape Pie XI.

J. B. SABRIÉ.

Mis DE ROUX. *La Restauration*. Paris, Arthème Fayard, 1930. Petit in-8° de 466 pages. Prix : 16 fr. 50.

Voici une apologie, mais discrète et — autant qu'une apologie peut bien l'être — impartiale, de la Restauration. Comme on devait s'y attendre, il y est beaucoup question de tout ce qui touche « le trône et l'autel ». Dans une société où la Révolution avait gravement compromis la tradition religieuse, le gouvernement de Louis XVIII et de Charles X s'efforça en toute sincérité et bonne volonté d'aider l'Église à « faire fleurir la religion ». Selon l'avis le plus courant, il n'obtint guère de succès. M. de Roux, sans prétendre à réformer l'opinion reçue, croit qu'il faut « nuancer le tableau ». Des maladresses, facilitées du reste par l'apparence d'un conformisme presque général, ont pu être commises; le Gallicanisme survivant, exaspéré par le Concordat de 1801, divisait, partant affaiblissait, les catholiques; la piété à grand fracas, quoique souvent superficielle ou même douteuse, de certaines gens, en inclinait d'autres à suspecter injustement d'hypocrisie toute piété; il n'en est pas moins certain que l'effort principal des deux règnes, qui tendait à réorganiser et favoriser le recrutement sacerdotal, a réussi. Quand il traite de ce dernier point, à quoi il tient, ainsi que de l'essai de refonte du Concordat, des missions, de la politique mesurée, temporisatrice, de la cour de Rome en face du Gallicanisme, M. de Roux a des pages excellentes, dégagées de toute phraséologie, fondées sur des faits ; il a montré, d'autre part, de quel esprit de véritable tolérance la Restauration sut faire preuve à l'égard des confessions dissidentes : des protestants siégeaient parmi les ultras exaltés. Sur aucune des questions se rapportant aux années 1815-1830 on ne saurait en général se dispenser de lire cette nouvelle histoire; nouvelle non pas seulement par la date récente de la publication et par les points de vue adoptés, mais par l'utilisation d'assez nombreux documents inédits.

H. WAQUET.

André MONGLOND. *Le Préromantisme français*. I : *Le héros préromantique*. II : *Le maître des âmes sensibles*. Grenoble, Arthaud, 1930. 2 in-8° de xv-289 et 508 pages avec gravures.

L'histoire du préromantisme intéresse la religion à plus d'un titre : c'est un mouvement d'essence morale autant que littéraire; et le bel ouvrage qu'y consacre M. André Monglond mérite un examen approfondi. Le second volume surtout. Dans le premier, l'auteur analyse les causes diverses — « lassitudes et pressentiments » — qui favorisent un nouvel idéal et mènent lentement l'âme française « du romanesque à la poésie » : révoltés contre la fatuité perverse d'un Valmont, les cœurs sensibles aspirent à des voluptés où l'amour se mêlerait de pudeur; ils cherchent la poésie, soit à l'étranger, dans les contrées du Nord ou les Édens sauvages,

soit en des paysages hivernaux, lunaires, funèbres... Tout cela nous mène au héros, passablement artificiel, qui trouve la vertu dans les orages du cœur, et dont l'incarnation sera Jean-Jacques.

Ici commence la deuxième partie, et s'affirme le caractère religieux du préromantisme. M. André Monglond, qui l'aime, s'accorde sur ce point avec M. Ernest Seillière qui le blâme : Jean-Jacques Rousseau apparaît à ses contemporains comme le Messie d'une ère nouvelle, et son influence risque de fausser la renaissance littéraire : à quel point y parvint-elle, c'est là que les interprétations divergent; mais nul n'en conteste la force ni le danger. Il a pourtant rapproché la croyance et la vie : le dix-septième siècle en faisait deux parts, et traçait entre elles une séparation totale : remarque très juste qui nous explique la coïncidence de mœurs chrétiennes et d'écrits païens; l'origine de ce partage remonte à Descartes, à Montaigne; après la Régence, il s'opère quelquefois en sens inverse, et certains théologiens s'acquittent de leurs controverses comme d'un métier, sans éprouver une piété sincère. A ceux-là, le Vicaire Savoyard rend l'émotion mystique tout en la dégageant de dogmes trop précis. L'illuminisme précipite cette tendance et généralise l'espoir d'un millénaire. « Euphorie de se croire meilleur, égocentrisme voluptueux, soif du martyre » : tous les utopistes récents, jusqu'à Michelet et plus loin jusqu'à Tolstoï, ont hérité ces traits du prophète genevois. Sa tombe d'Ermenonville devient un lieu de pèlerinage : d'année en année, son culte grandit, et la Révolution fait son apothéose.

Parmi les disciples de Jean-Jacques, s'agitent un bon nombre d'ecclésiastiques : ils glisseront très loin sur la pente de la démagogie; on les verra, souvent de bonne foi, donner une mystique à l'Église constitutionnelle. Dans la galerie de portraits de M. Monglond, plusieurs figurent en pied. C'est Lamourette, indépendant et parfois clairvoyant, qui souligne l'inanité d'un contrat social d'où le Christ serait absent : l'amour seul, et non l'envie, peut supprimer l'inégalité des hommes, de même qu'il a facilité le communisme des premiers chrétiens; exagérément optimiste, on le sait, Lamourette se laisse entraîner à des attitudes outrées qu'il paiera cher. L'abbé Fauchet, plus exalté, vitupère le haut clergé, et prêche une réforme générale, à tendance socialiste, où sombrerait le célibat des prêtres. L'abbé Cournand veut le partage des terres et des biens dans une caserne égalitaire. Nous sommes ici tout près de Babeuf et des Égaux, sur la voie aussi qui nous explique Michelet et que suivront plus tard les socialistes de 48.

Passons plus vite sur les *mages* et les *ratés* (ce sont les mêmes) non sans indiquer avec quel art preste M. Monglond dessine le ridicule Delisle de Sales, ou Sébastien Mercier, ou Chassaignon, ou Nicolas Bonneville, hurluberlus qu'échauffe un même zèle; de ces littérateurs, l'esprit nouveau s'infiltre chez les bourgeois, Manon Phlipon, Mme Jullien de la Drôme, et tant d'autres, dont le gonflement sentimental est souvent affecté (mettons à part l'ex-

quise Lucile Desmoulins); tout le monde rédige ses souvenirs : rien ne semble plus banal, ni les enfances, ni la vie champêtre, et rien n'est plus taxé d'inconvenance, même les aventures érotiques ; leur libertinage se recouvre de *sensibilité*, tout comme plus tard les violences jacobines ou l'égoïsme cauteleux d'un Bernardin. La sincérité, voilà ce qui manque surtout aux effusions du dix-huitième siècle : il nous faut attendre Joubert pour rencontrer une âme pacifiée, qui « tend à dégager l'essence romantique la plus exquisement pure en éliminant tout ce qui lui paraît malsain ou sensuel »; si d'autres, en grand nombre, avaient observé sa « bienfaisante ascèse », sans doute le renouveau littéraire eût-il été plus rapide et plus durable.

M. André Monglond s'arrête là : mais il nous annonce deux autres volumes, que nous attendons impatiemment; telle quelle, son œuvre se classe parmi les meilleures : sûreté de l'érudition, intérêt de la synthèse, charme du style, rien n'y fait défaut de ce qui peut séduire; la beauté du papier et des gravures atteste un éditeur intelligent. Savants et bibliophiles trouveront dans ce livre également leur compte, et même le grand public s'y plaira.

Auguste VIATTE.

Denis SAURAT. *La religion de Victor Hugo*. Paris, Hachette, 1929. In-16 de IX-212 pages.

Victor Hugo, à Guernesey, se prend sérieusement pour un « mage » : on le savait déjà grâce à Renouvier et à M. Paul Berret. Servi par une rare érudition, M. Denis Saurat étudie à son tour le système philosophique du grand poète; il le considère sous sa forme définitive, sans trop en rechercher la genèse. Pour que le titre du livre réponde tout à fait à son objet, il faudrait ajouter : « après 1850 ». Cet exemple illustre en outre la philosophie générale de l'histoire moderne que M. Saurat exposait dans *la Littérature et l'occultisme :* il nous dépeint nos lyriques comme des « primitifs de génie », intuitifs, non raisonneurs, et qui retrouvent, par le jeu spontané de leur esprit, des mythes immémoriaux; ces mythes antérieurs au christianisme se perpétuent d'autre part au travers des théosophies et s'expriment notamment dans la Cabale. Conception sexuelle du monde, « retrait » de Dieu en son essence, démiurge femelle que les rabbins nomment la Matrona, autant de théories dont un tableau synoptique permet de constater la présence chez Milton comme chez Gœthe ou chez nos romantiques.

La méthode est-elle légitime ? Il nous semble qu'elle appelle des réserves. Peut-on, sans inconvénients, rapprocher ainsi des écrivains éloignés de plusieurs siècles et qui vivaient en des ambiances totalement différentes ? A trop considérer leurs analogies, n'oubliera-t-on pas ce qui les sépare ? Et ces analogies, isolées du reste, ne seront-elles pas arbitraires, comme les « parallèles »

classiques ? On a déjà fait ces objections à Durckheim, à sir James Frazer, dont M. Saurat avoue qu'il s'inspire. Étudier le spiritisme « du point de vue de l'ethnographie », en a-t-on le droit ? Nous risquons aussi d'exagérer la portée de certaines métaphores ou légendes poétiques : on ne saurait attribuer aux propos de Victor Hugo la même valeur littérale qu'à ceux de l'initié William Blake. L'hypothèse de M. Saurat paraît séduisante, mais, à la regarder de près, on la trouve fragile. Spécialiste de Milton, l'auteur a étendu son enquête à notre XIXe siècle : il lui faudrait, pour nous convaincre, établir une filiation réelle ; le seul lien visible, c'est la Cabale, dont Victor Hugo aurait subi l'influence par l'intermédiaire d'Alexandre Weill : encore reste-t-il à débattre l'étendue et l'authenticité de cette influence. A quoi bon nous citer Mme Blavatsky, beaucoup plus récente, et qu'ont désavouée les représentants de l'occultisme traditionnel ? à quoi bon nous apporter un témoignage personnel sur tel mage d'aujourd'hui ? Nommer Fludd, ou les mortalistes anglais du XVIIe siècle, cela paraît également inutile : Hugo les a-t-il lus ? la théorie du « Christ-Soleil », qu'il possède en commun avec eux, ne l'emprunte-t-il pas aux swedenborgiens modernes ? On peut retrouver ses professeurs de magie; les initiations verbales, bien qu'obscures, ont laissé des traces; mieux vaudrait s'en occuper que d'y suppléer au moyen de généralisations toujours précaires.

Nous n'insisterions pas, si l'ouvrage manquait de valeur : mais c'est un exposé très brillant, très intelligent, qui ne souffre, croyons-nous, que de prémisses contestables; philosophe, M. Denis Saurat brosse à merveille le système de Victor Hugo; sa méthode convient moins à l'histoire littéraire proprement dite. L'étude de l'occultisme exige une prudence extrême : il faut aller pas à pas, et se méfier des hypothèses fallacieuses auxquelles le chercheur s'expose à tout moment. Ne disons jamais : *tel auteur s'inspire de tel autre,* si nous n'en avons la preuve absolue par ses conversations ou ses lectures. La synthèse viendra plus tard. Dans l'état présent de nos connaissances, elle doit reposer sur une analyse minutieuse, et ne saurait embrasser sans dommage plus qu'un laps de temps restreint.

Auguste VIATTE.

Ernest SEILLIÈRE. *La religion romantique et ses conquêtes,* 1830-1930. Paris, Champion, 1930. In-8° de 350 pages.

M. Ernest Seillière est l'auteur d'une des synthèses les plus originales par lesquelles on ait tenté de résumer l'histoire contemporaine. Il nous montre l'humanité *impérialiste* (c'est-à-dire avide de puissance) et *mystique* (justifiant cette avidité sous le prétexte d'une alliance surnaturelle); ses sympathies vont aux doctrines qui tiennent compte de ce *mysticisme impérialiste,* mais le disciplinent, le *rationalisent.* Tel le christianisme. Malheureusement l'époque moderne a vu s'accomplir un renversement complet des

valeurs. Rousseau, préparé par le goût du romanesque et par certains hérétiques tels que les quiétistes, a fondé une véritable contre-religion sur la négation du péché originel : le naturisme, le *romantisme*. A chaque génération ultérieure, ce romantisme a progressé. Ses ravages menacent d'entraîner aujourd'hui une subversion complète de la morale, et de nous entraîner dans une barbarie nouvelle.

Trente ouvrages ont déjà exposé cette philosophie, qu'il serait trop long de discuter ici. Le volume actuel se borne à recueillir un certain nombre d'articles, à propos de publications récentes. On y verra la façon dont M. Ernest Seillière juge les étapes successives du *romantisme*, et tous les lecteurs s'accorderont à lui reconnaître une pensée ferme et probe.

Auguste VIATTE.

R. P. LECANUET. *Les signes avant-coureurs de la Séparation. Les dernières années de Léon XIII et les premières années de Pie X (1894-1910)*. Paris, Alcan, 1930. In-8° de 616 pages. Prix : 60 fr.

Avant de mourir, le P. Lecanuet avait poursuivi jusqu'à Pie X son histoire de l'Église de France sous la troisième République. Le volume posthume a les qualités et les défauts des précédents. L'auteur a un grand talent d'exposition et il a procédé à une vaste enquête; mais ses parti-pris demeurent les mêmes, son exposé, aussi bien que ses jugements, en sont faussés. Tout en présentant de la politique anti-religieuse un tableau réel et cruel, il a des préférences pour certains hommes politiques qu'il ménage. De même, il donne à l'affaire Dreyfus une importance extrême. Encore, il explique à sa manière l'échec de ce qu'on a appelé la politique du ralliement; l'idée ne lui vient même pas d'examiner si le grand pape Léon XIII n'a point commis des fautes de conduite. Enfin tous ceux qui touchent, par quelque bout, au parti libéral, ont tous les mérites; les autres ont des qualités moindres et ont mal usé de leurs talents, etc., etc.

Livre utile malgré tout, à condition d'être lu avec discernement.

Paul DUDON.

HISTOIRE LOCALE

Paul BANÉAT. *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, archéologie, monuments*. Rennes, J. Larcher, 1927-1930. 4 vol. in-8° jésus de 573, 534, 602, 583 pages, 700 gravures et plans. Prix : 280 fr.

C'est un ouvrage considérable, après tant d'autres d'ordres divers, relatifs à la Bretagne, que publie aujourd'hui M. Paul Banéat, ancien président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et conservateur au Musée de Rennes. Ces quatre volumes constituent une « somme », admirablement documentée, des curiosités histo-

riques, topographiques et monumentales d'Ille-et-Vilaine, disposées par ordre alphabétique des communes du département. L'érudition si riche de l'auteur donne à ces pages, référées aux meilleures sources, une valeur inestimable. Illustré avec soin, les cartes, les plans, les gravures qui animent l'ouvrage le feront rechercher autant par les bibliophiles que par les savants et les curieux du passé. Deux tables, une table des noms de personnes et de lieux et une table systématique par mots souches des principales matières permettront de consulter cette publication avec fruit.

S. G.

Jean Rebuffat. *Histoire de la paroisse Saint-Lambert de Vaugirard.* Paris, chez l'auteur, 200, rue Lecourbe, 1930. In-8° de 380 pages. Prix : 15 francs.

Grâce à M. l'abbé J. Rebuffat, vicaire à Saint-Lambert de Vaugirard, l'histoire du diocèse de Paris vient de s'enrichir d'un nouveau chapitre et les fidèles de cette vaste paroisse sauront la longue histoire religieuse, et même civile, de leur territoire et de leurs prédécesseurs.

« Plaine fertile et boisée », au temps où Camulogène y fut vaincu par Labienus, lieutenant de César, en 52 avant J.-C., Vaugirard doit son origine, comme tant d'autres paroisses, à des moines, aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, possesseurs du fief d'Issy dès le VIe siècle.

Deux voies romaines, à peu près parallèles, correspondant au tracé actuel de la rue de Sèvres et de celle de Vaugirard, traversaient ce territoire. Le vrai fondateur du village qui devait devenir d'abord commune suburbaine puis s'incorporer à Paris, fut un des célèbres abbés de Saint-Germain des Prés, Gérard de Moret, mort en 1278. Il y établit une maison de convalescence ou de repos pour ses moines et la dota naturellement d'une chapelle. Valboitron ou Vauboitron (la vallée des étables) devint à bon droit « vallée de Girard » ou Vaugirard.

Autour du lieu de culte se forma la première agglomération étendue d'abord et même distendue au long des deux grandes voies. Dans la suite, d'autres familles religieuses devaient imiter l'exemple de l'abbaye et chercher dans cette paisible campagne une retraite ou même un établissement plus sain et plus favorable au recueillement que dans la ville bruyante. Cependant Vaugirard faisait encore partie de la paroisse d'Issy.

En 1341, l'abbé Jean de Précy, l'un des successeurs de Gérard de Moret, concéda un terrain où fut bâti une chapelle. Dès l'année suivante, l'évêque de Paris, Foulques de Chanac, accorda l'érection de cette chapelle en paroisse. Cette église agrandie par deux fois subsista jusqu'en 1853. Elle fit alors place à l'église actuelle dont M. R. nous conte, avec toute la précision possible et

les détails désirables, la construction, la conservation et l'aménagement. L'auteur nous donne encore une liste très complète — ce qui est rare — des cures successifs encore que quelques-uns n'aient laissé qu'un nom et parfois un titre. Enfin, les paroissiens actuels trouveront sur l'activité paroissiale moderne tous les renseignements pratiques désirables.

Ce but pratique est manifestement celui que s'est d'abord proposé l'auteur. Il a pensé surtout à ses paroissiens et a voulu assurer parmi eux la plus large diffusion possible de cet ouvrage. Il faut l'en louer. Ce livre d'un prix fort abordable assez largement et documentairement illustré est de fort agréable aspect. Le dessein de l'auteur et les prix actuels de l'impression l'ont déterminé à bannir tout apparat d'érudition. Il s'en excuse et c'était son droit. Nous le croyons sur parole et nous évaluons à son juste prix les recherches qu'il a dû entreprendre. Mais une bibliographie plus abondante nous aurait consolé de l'absence de notes au bas des pages. Nous y aurions trouvé avec plaisir un inventaire des cotes des archives, surtout de celles des Archives nationales, qu'il a dû consulter, et aussi un inventaire des archives paroissiales. L'index alphabétique pourrait très certainement être complété.

Peut-être pourrait-on remarquer encore que la synthèse de la composition n'a pas assez fait place à l'analyse des recherches. On pourrait rêver une meilleure distribution des chapitres, d'ailleurs fort inégaux. Ainsi la liste des curés venant après les chapitres consacrés à la construction et à l'aménagement de la nouvelle église produit l'impression d'une marche en zig-zags à angles très aigus ramenant le lecteur devant des horizons déjà vus. Cet aménagement donne lieu à de fréquentes répétitions que l'auteur lui-même note parfois. Ainsi il est trois fois question de la sépulture du curé M. Herren, pages 183, 237 et 299.

Mais ce sont là petites chicanes par quoi un rapporteur est trop heureux de montrer qu'il a bien lu l'ouvrage dont il rend compte. Il faut souhaiter à toutes nos paroisses de trouver un historien aussi exact, aussi bien informé, aussi consciencieux que M. Jean Rebuffat et féliciter Saint-Lambert de Vaugirard de l'avoir rencontré.

L. Brochard.

P. Henri Fouqueray, S. J. *Martyrs du Canada.* Terminé, revu et publié par le P. Alain de Becdelièvre. Paris, P. Téqui, 1930. In-12, ix-334 pages. Prix : 15 francs.

Parmi les premiers missionnaires Jésuites envoyés dans la Nouvelle-France pour évangéliser les Hurons, plusieurs furent massacrés en haine de la foi par les Iroquois. C'étaient les Pères Isaac Jogues, né à Orléans en 1607, tué le 18 octobre 1646; Antoine Daniel, né à Dieppe en 1601, tué le 4 juillet 1648; Jean de Brébeuf, né à Condé-sur-Vire (Manche) en 1593, tué le 16 mars 1649; Ga-

briel Lalemant, né le 31 octobre 1609 à Paris, tué le 17 mars 1649; Charles Garnier, né à Paris le 25 mai 1606, tué le 7 décembre 1649; Noël Chabanel, né à Saugues (Haute-Loire) le 26 février 1613, tué le 8 décembre 1649; et les « donnés » laïcs ou aides-missionnaires René Goupil, d'Angers, tué le 29 septembre 1642 et Jean de La Lande, de Dieppe, tué le 19 octobre 1646.

Le P. Henri Fouqueray avait projeté d'écrire un ouvrage à la gloire de ces martyrs, mais sa mort, survenue en 1927, fit de son confrère, le P. de Becdelièvre, l'exécuteur idéal de ce pieux dessein. Les biographies des saints missionnaires sont encadrées dans l'histoire de l'évangélisation des Hurons. Poignante est cette histoire, poignantes aussi les lettres et les relations qui racontent les souffrances et les tortures inouïes infligées à ces apôtres de la foi. Aussi n'est-il pas étonnant que, sitôt leur mort connue, on les ait vénérés comme des martyrs. Dès l'année 1652, une enquête sur leur vie et leur mort, en vue de la béatification, avait été commencée. Mais les troubles et les changements politiques au Canada, puis la suppression de la Compagnie de Jésus firent oublier cette cause, qui ne fut reprise qu'en 1884. La nouvelle enquête aboutit à la béatification, le 21 juin 1925, et à la canonisation, le 29 juin 1930.

G. Allemang.

VARIÉTÉS

A. G. Little. *Guide pour les Etudes franciscaines,* traduction de A. M. Rousset. Paris, Société et librairie Saint François d'Assise, 1930. In-8° de 79 pages.

Cette brochure comprend le guide proprement dit, dont le texte anglais, paru il y a dix ans, a été mis au courant, puis une communication faite en 1926 à la British Academy sur quelques documents franciscains récemment découverts et leurs rapports avec la *secunda vita* de Celano et le *Speculum perfectionis.* Le Guide offre des divisions méthodiques, établies en rapport avec les multiples aspects de l'histoire franciscaine et la nature des sources. Les renseignements bibliographiques abondent; généralement quelques notes critiques les accompagnent. Mais, en ce qui concerne les ressources offertes par les manuscrits ou les archives, on sera déçu : un petit nombre de manuscrits conservés en Angleterre représentent l'inédit; il y avait à signaler l'existence des grands dépôts et à définir le genre de documents qui s'y rencontrent. Très pratique pour les deux premiers siècles, le guide de M. Little est insuffisant pour la fin du moyen âge et pour les temps modernes.

H. Waquet.

G. Lepointe. *Petit vocabulaire d'histoire du droit français public et privé.* Paris, F. Loviton, 160, rue Saint-Jacques, 1930. In-18 de xviii-195 pages.

Excellent petit livre, que nous ne saurions trop recommander.

On y trouvera un exposé clair et précis des termes juridiques qu'on rencontre dans les livres et dont le sens particulier parfois échappe ou n'est pas toujours saisi avec l'exactitude désirable.

S. G.

Gaston Rabeau. *Apologétique.* (Bibliothèque catholique des Sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, s. d. In-12 de 174 pages, 12 francs.

M. Gaston Rabeau a écrit pour la *Bibliothèque catholique des Sciences religieuses* un petit volume très riche de pensée sur l'apologétique, c'est-à-dire sur l'ensemble des arguments qui démontrent la vérité de la religion catholique. Après avoir montré la nécessité d'une apologétique. nécessité reconnue par tous les docteurs dès les origines de l'Eglise, il nous indique ce qu'est l'apologétique et les diverses formes qu'elle peut revêtir. Il y a une apologétique essentielle et des apologétiques accidentelles. C'est évidemment l'apologétique essentielle qui retient l'attention de M. Rabeau et qui fait l'objet de son livre. Après avoir prouvé que le problème religieux est nécessairement posé par la science et par la vie, il résume à grands traits les divers arguments qui démontrent la vérité de la religion catholique et il insiste particulièrement sur ce qu'il y a de transcendant, d'essentiellement supérieur à l'humanité dans l'Eglise, dans la personne et dans l'œuvre de Jésus-Christ. Le livre de M. Rabeau, dans lequel se révèle une ample connaissance de tous les problèmes qui se rattachent au sujet traité, sera utile, comme le souhaite l'auteur, aux croyants et à toutes les âmes de bonne foi qui cherchent la vérité.

J.-B. Sabrié.

Mgr Grente. *Œuvres oratoires et pastorales,* tome V. Paris, G. Beauchesne, 1930. In-8° de 327 pages.

Mgr Grente continue de nous donner, dans ses volumes édités avec soin, les œuvres pastorales et oratoires qui sortent de sa plume féconde et délicate. Voici le tome V qui vient de paraître. Il contient dix-neuf discours, allocutions ou lettres pastorales, d'une forme toujours élégante et d'une grande finesse de pensée. On remarquera, parmi ces morceaux, le panégyrique du saint curé d'Ars ; le panégyrique du b. Noël Pinot, le courageux curé du Louroux-Béconnais; le discours prononcé à l'église Saint-Roch de Paris, à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Bossuet, où l'orateur nous montre l'évêque de Meaux en face de la mort; le panégyrique des martyrs de septembre. Il y a là de belles pages d'histoire tracées d'un geste large et sûr, avec des exhortations appropriées aux besoins des âmes et capables de leur donner le feu sacré nécessaire à l'action catholique.

J.-B. Sabrié.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 57e année, 1930. Paris, Champion.

Dr H.-M. Fay et Paul Jarry : *Le grand jeûneur et les échoppes du Parvis Notre-Dame*, p. 29-46, 2 pl. Le grand jeûneur était une antique statue, très populaire à Paris, d'un personnage énigmatique qu'on appelait encore « Monsieur Legris ». Il voisinait avec une série d'échoppes utilisées aux XVIIe et XVIIIe siècles par de nombreux petits commerces.

Maurice Dumolin : *La maladrerie et le fief du Roule*, p. 46-83, fig. L'histoire connue de la maladrerie fondée au lieudit « le Roule » par les Monnayeurs remonte au début du XIIIe siècle. Son administration. La ferme du Roule. Le lotissement (XVIIe-XVIIIe s.). La paroisse érigée en 1697. Les pépinières royales (XVIIe-XVIIIe s.). Le fief du Roule.

Gabriel Vauthier : *Le marché Saint-Honoré*, p. 84-88. Installé au début du XIXe siècle.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Tome L. Paris, Champion, 1930.

Robert de Courcel : *La forêt de Sénart. Etude historique*, IX-439 p., 29 pl. Etude consciencieuse qui comprend principalement des développements sur les possesseurs de la forêt (p. 7 à 170), lesquels furent très nombreux sous l'Ancien Régime; au XVIIIe siècle, les quelques 5 700 arpents de la forêt étaient répartis entre le roi (127 arpents), des communautés ecclésiastiques et séculières (2 395 arpents), des seigneurs particuliers (3 210 arpents). L'ouvrage comporte ensuite des chapitres sur la gruerie de Corbeil, la capitainerie royale de Sénart (auxquelles fut confiée l'administration de la forêt), sur les chasses royales jusqu'en 1789, les coupes de bois, les routes, l'organisation générale de la forêt. L'étude des questions économiques est malheureusement à peu près absente.

Tome LI. Paris, Champion, 1930.

Albert Mousset : *Les Francine, créateurs des eaux de Versailles, intendants des eaux et fontaines de France de 1623 à 1784*, XIV-212 p., 17 pl. et un arbre généalogique. La famille des Francini est originaire de Florence. Certains de ses membres se fixent en France au temps des Médicis. On en trouve à la cour de France en 1598. Le premier « fontainier » du roi, Thomas, fut, dit-on, appelé par Henri IV pour aménager les eaux de Saint-Germain. Il a un fils, François († en 1688), qui est le créateur des eaux de Versailles. C'est le grand homme de la famille. Après lui, décadence. Les Francine ont rempli en dehors de leur charge de « fontainier », beaucoup d'autres emplois. A signaler Jean-Nicolas qui, fils d'un fontainier du roi, devint l'intime de Lulli et dirigea l'Opéra de 1687 à 1728, après la mort du grand musicien dont il avait épousé la fille.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Documents XV.

Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des origines au début du XIIIe *siècle* publié par René POUPARDIN. Tome II (*1183-1216*) revu et corrigé par A. VIDIER et par Léon LEVILLAIN. Paris, Champion, 1930, 256 p. M. Léon Levillain continue avec le même soin que ses prédécesseurs et une science égale la publication de ce recueil précieux pour l'histoire de la région parisienne. Le tome suivant donnera sans doute une table qui permettra d'utiliser pleinement ce beau travail.

Commission du Vieux-Paris. Procès-verbaux et annexe (1925).

Lucien LAMBEAU : *L'hôtel de Jean-Baptiste-Michel Colbert de Villacerf, archevêque de Toulouse, place Royale, n° 11*, p. 29-35. Notice. — *Hôtel, place Royale, n° 13*, p. 107-117. Historique. — *La Place Royale. Communication complémentaire* (Annexe au procès-verbal de la séance du 31 janvier 1925). In-4°, 43 p.). Nombreuses précisions nouvelles (XVIIe-XIXe siècles).

Gaston RENAULT : *Historique de l'avenue de Saint-Mandé*, p. 56-63.

Inscriptions sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, p. 63-64, 89-90. Simple nomenclature.

Henry LEMONNIER : *L'Académie royale d'architecture et l'industrie parisienne au* XVIIIe *siècle*, p. 73-78. Ce corps savant était consulté sur nombre de nouvelles inventions industrielles.

Procès-verbaux et Annexes (1926)

G. HARTMANN : *Le château de Conflans*, p. 7-13. Résumé de l'histoire de cette demeure, maison des champs des archevêques de Paris au XVIIe et au XVIIIe s.

Inscriptions sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, p. 65-66, 89-91, 115-116.

Paul JARRY et Paul VITRY : *La maison de la Légion d'honneur à Saint-Denis*, p. 72-76, 12 pl. Vœu au sujet de son classement comme monument historique.

Maurice DUMOLIN : *L'hôtel de la Reine Marguerite* (Annexe au procès-verbal de la séance du 27 novembre 1926). In-4°, 71 p. et 8 pl. Etude précise et copieuse sur cette demeure, bâtie au début du XVIIe siècle sur l'emplacement de la rue de l'Université actuelle.

La Semaine religieuse de Paris. Année 1930.

Jean GASTON : *Les écoles paroissiales dans l' « Archidiaconé de Paris » (1762-1773)*, p. 135-139. D'après les procès-verbaux de visites des anciens doyennés de Chelles et de Montmorency. Tirage à part.

Le Centre de Paris.

Bull. de la Soc. hist. des Ier et IIe arr. de Paris. Tome II, n° 5. 1928.

C. VIGOUREUX : *L'hôtel de Richelieu et le pavillon de Hanovre*, p. 189-236, fig. 33, boulevard des Italiens. L'histoire de cette demeure, démolie totalement depuis quelque temps, commence au début du XVIIIe siècle, avec les constructions de Chamillart, puis du duc d'Antin. Pâris de Marmontel l'occupe ensuite jusqu'en 1755 et, en 1756, il était adjugé au maréchal duc de Richelieu. Celui-ci construisit en 1760 le pavillon dit de Hanovre. Lotissement de la propriété de Richelieu à la fin de 1791. Le pavillon de Hanovre dirigé par Velloni et Tortoni à la mode sous le Directoire.

Bulletin de la Société historique des VIIe et XVe arrond. de Paris.
N° 31, 1929-1930.

Commandant Séguin : *L'esplanade des Invalides*, p. 173-202, fig. Son aménagement. Événements historiques qui s'y déroulèrent.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.
Tome XI, n° 7 (Bulletin CXII, années 1929-1930). Paris.

Dr M. Vimont : *Déclaration des usages et pâturages possédés par les habitants de la paroisse d'Auteuil et Passy et revenus appartenant à la fabrique de cette paroisse en 1634*, p. 188-190. — Louis Batcave : *Procès-verbal de l'Assemblée du clergé de Chaillot, 21 avril 1789*, p. 192-193.

Le Vieil Arcueil.
Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. d'Arcueil et de Cachan. 1927-1930.
Nos 1 à 12. Arcueil.

Georges Brunel : *Baux anciens du Moulin de Cachan* (1759), p. 10-11. Le moulin appartenait à Saint-Germain-des Prés. — *Château de Cachan*, p. 45-48. État sommaire de la terre et seigneurie de Cachan (xviiie s.). — *Documents recueillis aux Archives nationales*, p. 109-111. L'abbaye de Sainte-Geneviève et le moulin de la Saussaye. Titres de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Titres de Gauthier d'Espagne-Clerc.

J.-E. Auclair-Melot : *Liste des curés de la paroisse Saint-Denys d'Arcueil-Cachan*, p. 14-16. Années 1458-1926.

F. Veyssière : *L'église d'Arcueil*, p. 24-38, fig. et 1 plan. Histoire des vicissitudes de ce monument commencé à la fin du xiie s.

Personnages célèbres ayant habité Arcueil et Cachan. Familles, abbayes, prieurés y ayant possédé des domaines, p. 93-96, 97-98, 107-109.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Suresnes.
Deuxième année, n° 2, 1930. Suresnes.

G. Lagorce : *Les barrages et les écluses de Suresnes*, p. 72-81, pl. Le premier barrage date de 1869.

E. Duval : *Le vin de Suresnes*, p. 81-96, pl. Renommé depuis les temps les plus reculés.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
31e année. Juillet-décembre 1929.

L. Bigard : *Les origines de Rueil*, p. 163-170. Les premières églises de Rueil et de Nanterre.

H. Lemoine : *M. le marquis de Briges, commandant de la Grande Écurie*, p. 181-187. 1713-1795.

S. Mercet : *Porchefontaine, la belle forteresse de Pierre de Craon* (suite), p. 197-219. Propriétés des Célestins à Porchefontaine.

E. Léry : *Le P. Sébastien Truchet, membre honoraire de l'Académie des Sciences (1657-1729). Ses travaux à Versailles et à Marly*, p. 220-239. Carme, ingénieur hydraulicien; inventa une machine pour transporter les arbres.

Yvonne Bezard.

SEINE-ET-MARNE

Rien à signaler depuis la recension de l'an dernier.

Henri STEIN.

OISE

Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise.
Tome XXVI, 2e partie. Beauvais, 1930, 370 p.

Joseph POMMERET : *Souvenirs d'un réchappé de la Terreur. La détention à Chantilly et à Liancourt (sept. 1793-nov. 1794) du citoyen Charles Aubourg ci-devant seigneur et marquis de Boury racontée par lui-même*, p. 193-217. Extraits d'un « livre de famille » accompagnés d'une notice biographique sur son auteur et de renseignements sur sa famille.

Chanoine L. MEISTER : *Documents extraits des minutes de Me Anne Robert, notaire à Marseille-en-Beauvaisis (1597-1627)*, p. 219-315. Analyse de 82 actes notariés: certains intéressent les abbayes de Beaupré et de Lannoy. Appendice et table alphabétique très complète.

Jean GAILLARD : *L'abbé Guillon, le clergé de Beauvais et le journal « L'Avenir »*, p. 317-337. Incidents provoqués par la nomination politique à l'évêché de Beauvais, en 1831, de l'abbé Guillon, qui venait de se signaler en procédant aux obsèques religieuses de Grégoire malgré la défense de Mgr de Quélen. A la suite de protestations, Guillon remit sa démission. Il mourut évêque de Merrakech.

Abbé Lucien TESSON : *Inventaire des objets d'art et antiquités de la cathédrale de Beauvais*, p. 339-393. Description des 350 œuvres d'art décorant la cathédrale de Beauvais ou renfermées dans le « Trésor » nouvellement reconstitué. Nombreuses indications bibliographiques complémentaires.

F. GELLÉE : *Usages, coutumes, croyances et traditions populaires du canton de Formerie*, p. 395-515. Importante contribution à l'étude du folk-lore.

Chanoine BORNET : *Les enfants de chœur de la cathédrale de Beauvais aux* XIVe, XVe, XVIe *siècles*, p. 517-556. Nombreux renseignements sur l'organisation particulière des enfants de chœur de la cathédrale qui, au nombre de douze, formaient une sorte de petit séminaire connu sous le nom d'École de chant.

Bulletin de la Société historique de Compiègne.
Tome XIX, Compiègne, impr. du *Progrès de l'Oise*, 1929, 199 p.

J. SAINCIR : *Histoire de Montigny-Lengrain*, p. 5-157. Commune du département de l'Aisne, dont l'histoire est relatée depuis ses origines. Nombreux détails sur la période de guerre 1914-1916, la paroisse, l'église et les établissements religieux.

Cte DE BERG DE BRÉDA : *Le château du Plessis-Brion*, p. 159-175. Monographie d'un château de la Renaissance.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux.
Tome XXXI, 1928, Compiègne, impr. du *Progrès de l'Oise*, 1929, XXXII-167 p.

J. SAINCIR : *Notre-Dame des Vignes de Soissons (750-1791)*, p. 103-158. Notice sur la collégiale. Liste des doyens, chanoines et chapelains depuis 1538. Revenus du chapitre à la fin du XVIIIe s.

Echo paroissial de Saint-Pierre en l'église cathédrale de Beauvais.
Année 1930, Beauvais.

Chanoine MEISTER : *Les grandes orgues de la cathédrale de Beauvais (1530-1930)*, p. 118-125. Historique des grandes orgues de la cathédrale de Beauvais. Détails précis sur leur construction en 1530, et leurs transformations et réparations jusqu'à nos jours.

Jean VINOT PRÉFONTAINE.

AISNE (*CHAMPAGNE et PICARDIE*)

Mémoires de la Société académique des sciences de Saint-Quentin.
Tome 50 (5e série, tome I). Saint-Quentin, 1929.

Charles DESSIN : *La verrerie dans le massif de Saint-Gobain*, p. 27-41. Monographie des établissements industriels créés au cours des siècles autour de la célèbre forêt, spécialement à Prémontré, après la Révolution, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye.

Charles JOURNEL : *Jeanne d'Arc à Beaurevoir*, p. 43-86. Consciencieuse étude sur le séjour de la Sainte de la Patrie dans le château de Jean de Luxembourg. — *L'article sept chez les Jésuites en 1880*, p. 87-118. Nouvelle historique qui évoque sans doute les souvenirs de l'auteur au cours des expulsions de 1880 à l'école libre Saint-Joseph de B...

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome VIII, Soissons, Imprimerie de l'Argus, 1930.

Roland DERCHE : *Anatole France et le Laonnois*, p. 7-14. Évocation du séjour d'Anatole France, qui passa un ou plusieurs étés dans l'ancien prieuré de Saint-Thomas et poussa jusqu'au pèlerinage de Liesse, dont il parle dans *Pierre Nozière*.

Dr P. BILLON : *Gobelet aux armes de l'abbaye de Châalis*, p. 15-18, avec illustration. Étude sur un gobelet armorié du XVIIIe siècle qui servit de prix à un concours d'arbalètes.

Cte Maxime DE SARS : *Les limites des paroisses de la ville de Laon avant la Révolution*, p. 21-28. L'auteur précise ces limites d'après un manuscrit composé sous la Restauration. — *Une manifestation provinciale en 1815*, p. 153-159, avec illustration. Curieux détail sur une Fédération des gardes nationales des trois départements de l'ancienne Picardie pendant les Cent Jours.

Émile BRUNET : *Les édifices classés de l'Aisne*, p. 29-38, avec illustrations. Quelques détails sur l'œuvre considérable de l'administration des Beaux-Arts, par un de ses premiers animateurs.

André BIVER : *Les clergeons de Notre-Dame de Laon à la fin du XIIIe siècle*, p. 129-151. Étude sur le rôle des enfants de chœur dans la cathédrale de Laon, d'après deux anciens Ordinaires.

Dr P. MAUCLAIRE : *A propos de la maladrerie d'Origny Sainte-Benoîte*, p. 161-167, avec illustration. Quelques détails sur une léproserie de la Thiérache, dont une ancienne peinture conserve la silhouette.

Comte Maxime DE SARS.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XXI, n° 228 (1929).

Jules de La Martinière : *A propos d'une signature de Jeanne d'Arc, ou les suites fâcheuses de la distraction d'un metteur en pages*, p. 180-182. Réponse à l'article de M. de Terline paru dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, en 1921, sous le titre : *Une signature suspecte de Jeanne d'Arc*. La méprise de M. de Terline est attribuée à une erreur commise, en 1883, par l'éditeur de la *Jeanne d'Arc* de Wallon. Le prote a fait passer par inadvertance, au bas de la lettre du 16 mars 1430, le fac-similé d'une autre signature de Jeanne d'Arc. L'argumentation de M. de Terline manque de base aux yeux de ceux qui ont pris la peine de se reporter au document original. — *Gilles de Rays en face de Jeanne d'Arc*, p. 200-206. Commentant les lettres patentes qui, en septembre 1429, accordèrent un orle de France, en supplément d'armoiries, au maréchal de Rays, l'auteur considère que les « hauts et recommandables services » de cet officier furent enflés et exploités par La Trémoïlle en vue d'opposer « à la mystique populaire qu'avait créée Jehanne... une autre mystique, celle du maréchal de France de vingt-quatre ans appartenant à la première noblesse de France ».

Eugène Deschamps : *Sainte-Croix d'Orléans dans la numismatique*, p. 183-186. Description des monnaies, médailles ou jetons consacrés à la cathédrale d'Orléans, de l'époque mérovingienne à nos jours.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XXXVI, 2e fascicule, 1930.

Général Bro : *Le monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Orléans, avant la Révolution*, p. 105-148. Histoire du monastère depuis sa fondation en 1620. Cette fondation avait été préparée, dès 1619, par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, qui avaient, l'un et l'autre, fait séjour à Orléans. La vie intérieure de la communauté est évoquée au moyen de papiers d'archives dont un nouveau monastère de Visitandines, établi en 1797, a hérité.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-verbaux. Tome XIV, feuilles 17-23, 1926-1930.

M. Jusselin : *Un registre de l'officialité diocésaine au* XVIIIe *siècle*, p. 324-325. Identification du registre de sentences de l'official de l'évêque, de 1744 à 1774.

Mémoires. Tome XVI, feuilles 7-10, 1930.

G. Gillard : *Nicolas Debaste, sa famille et son œuvre*, p. 119-142. Notes biographiques et littéraires sur un chanoine de Chartres, mort en 1626, auteur de poésies assez libres.

Y. Delaporte : *Le jubé de la cathédrale de Laon et l' « autel de l'image »*, p. 143-148. Étude accompagnée de la reproduction d'une gravure

du XVIe siècle. — *A propos de la déviation de l'axe des églises*, p. 149-152. Observations à propos d'un passage du *Speculum Ecclesiae* de Pierre de Roissy (XIIe-XIIIe siècle).

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 74e année. Chartres, 1930.

Marcel AUBERT : *Le portail-royal de Chartres*, p. 85-92. Conférence faite à l'assemblée générale des Amis de la cathédrale de Chartres. — Y. DELAPORTE : *Les titulaires des chapelles de la crypte de Notre-Dame de Chartres*, p. 218-222, 253-258. — A. BROU : *Un chartrain aux origines de la Compagnie de Jésus*, p. 281-284, 311-314. Notes sur le P. André Des Freux (Frusius), novice dès 1541, théologien, humaniste, recteur du Collège germanique, mort en 1556.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise.
Tome XV, feuilles 18-34, 1929-1931.

Abbé J. BOUARD: *Minutes notariales de Bonneval*, VI, *Comment en 1530 se nourrissaient les religieux de l'abbaye de Bonneval*, p. 235-237; VIII, *Une visite décanale mouvementée* [en 1533], p. 238-240. Renseignements curieux sur la vie monastique et cléricale au XVIe siècle.

Henri LECESNE : *L'abbé Pierre Arnaud, chanoine et grand-chantre de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, et ses projets humanitaires*, p. 249-258. Apôtre des bains et de la natation sous Louis XVI.

S. VERRET : *Le rétablissement du culte à la Madeleine de Châteaudun*, p. 259-272. Histoire d'une paroisse à l'époque du Concordat.

L'abbé A. PESCHOT : *Recherches historiques sur Langey-en-Dunois*, p. 273-462. Monographie importante et documentée. Langey a eu pour seigneurs différents membres de la famille du Bellay, et pour hôte Rabelais.

Y. DELAPORTE.

LOIR-ET-CHER

Semaine religieuse du diocèse de Blois.
1930 (59e année). Blois, 1930.

Coutumes du diocèse de Blois, p. 362-364, 377-383, 405-408, 473-475, 508-511. Enquête sur les coutumes légitimes relatives aux sacrements, cérémonies religieuses particulières, funérailles, pèlerinages, fêtes corporatives. — Mgr BOULLIAU : *A propos des peintures murales de l'ancien grand séminaire. Maurice de Vaines : l'homme de l'œuvre*, p. 522-528, 592-596, 628-632, 655-658. Étude sur le peintre M. de Vaines (1815-1869), qui habita Blois quelque temps, et qui exécuta, soit à Blois, soit à Chailles, plusieurs œuvres remarquables. — *Un grand savant : le comte de Saint-Venant* (1797-1886), p. 1009-1014, 1028-1032. Grand mathématicien, membre de l'Institut, ce Vendômois fut aussi un grand chrétien, que révèlent ses notes intimes.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois. Vendôme, 1929.

Abbé HÉMONÉE : *Les peintures murales de l'église de Rhodon*, p. 67-84. Peintures du XIVe et du XVe s., récemment découvertes. — *Découverte de peintures murales dans l'église de Conan*, p. 85-88. Peintures du XVe s., représentant le « dit des trois morts et des trois vifs ».

J. GALLERAND.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
3e série, t. III, an. 1929-1930, 1er fasc. Le Mans, 1929-1930.

Abbé Legros : *Lettres d'indulgence en faveur de l'église paroissiale de Saint-Pathair au Maine en 1470*, p. 21-26. Lettres obtenues par Jean Le Fournier, curé de Saint-Paterne, pour la réfection de son église. — *L'ancienne paroisse de Saint-James-en-Hellou, au Maine*, p. 312-328. Aujourd'hui du diocèse de Séez. Regrettons que les notes soient reportées à la fin de l'article.

P. Cordonnier-Détrie : *Une collection mancelle de bois d'illustration, d'ornement et d'imagerie du* xve *au* xixe *siècle*, p. 129-168. Beaucoup de ces bois étaient utilisés pour des livres pieux. Certains, fort curieux, représentent la Trinité, nos premiers parents, la Mort, la Passion, etc.

A. Pioger : *A Tenmie de* 1787 *à* 1800, p. 270-292. Résumé des troubles religieux et politiques de cette époque.

V. Boutard : *Arnage*, p. 293-312. Courte monographie dans laquelle l'histoire religieuse est un peu brièvement racontée.

Revue historique et archéologique du Maine.
2e série, tome X (LXXXVIe tome de la collection). Le Mans, 1930.

P. Cordonnier-Détrie : *Bois manceaux d'imagerie populaire*, p. 24-57. Nouvelle étude sur onze bois du musée du Mans qui montrent que la ville du Mans était un centre important d'imagerie populaire religieuse. — *La Pieta de Cormatin et celle de Connerré*, p. 105-109, attribuée à Memling. — *Les peintures murales de l'église Sainte-Cécile*, p. 135-155. Des xiie xiiie, xve et xvie siècles, elles représentent des sujets bien divers, entre autres, saint Roch, et peuvent se rattacher à celles qui furent découvertes dans toute cette vallée du Loir.

A. L'Eleu : *Chouannerie et petite église*, p. 156-176. Vue d'ensemble sur l'insurrection royaliste au Maine et le schisme qui en fut comme un dérivé.

R. P. B. Heurtebize : *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur originaires du Maine*, p. 177-180.

La Province du Maine. 2e série, tome X. Le Mans, 1930.

A. Ledru : *La cathédrale du Mans depuis la Révolution*, p. 3-17; 59-65; 212-220; 275-277. Sous l'épiscopat de Mgr Caron (1829-1833) la cathédrale subit de fâcheuses réparations. Avec Mgr Bouvier, elle revoit une ère plus prospère; des peintures murales sont mises à jour, l'autel du chevet élevé; les alentours dégagés; un escalier monumental élevé ; la Psallette installée à l'ancien évêché; la crypte réparée, etc. — *Scarron, chanoine du Mans*, p. 49-53; 115-120; 145-154; 193-200. Pourvu d'une prébende en 1636, grâce à l'évêque Charles de Beaumanoir, il la conserva jusqu'en 1652, date de son mariage. — *Les détracteurs de la Dame des Armoises*, p. 241-261. Étude en cours sur une fausse Jeanne d'Arc.

C. Girault : *La persécution du clergé*, p. 18-36; 66-71; 124-138; 171-189; 201-211; 262-274. La loi du 18 messidor an VI fut diversement appliquée à la ville et à la campagne, mais cette violation des domiciles détermina une réaction. Le bilan de la déportation s'éleva à cette époque

à une dizaine de prêtres. Ils prirent à la fin de 1799, les uns et les autres, le chemin du retour.

H. Roquet : *La lèpre dans le Haut-Maine*, p. 37-44; 72-80; 139-142; 228-239. Étude sur les léproseries de La Flèche, Le Grand Lucé, Le Lude, Le Mans, Mamers, Marolles-les-Brault, Mayet, Montfort-le-Rotrou, etc.

Dr Delaunay : *La Pierre de Bernay*, p. 54-58; 110-114; 155-159. Étude géologique et historique sur les carrières de Bernay-en-Champagne où fut extraite la pierre qui servit à la cathédrale du Mans et à beaucoup de nos églises du Maine.

J. Vavasseur : *Crannes en Champagne*, p. 81-93; 177-189; 221-227; 278-284. Fondations de la fabrique; Prestimonies; l'église, sa description, ses transformations, son mobilier, ses cloches; le presbytère.

La Révolution dans le Maine. 5e année. Le Mans, 1930.

Cardinal Dubois : *Un prêtre du Maine et sa famille pendant la Révolution*, p. 1-52; 49-57. Réédition d'un opuscule sur l'abbé Georges-Gabriel-René Davoust, ses tribulations en exil et celles de sa famille demeurée au Bas-Maine.

P. Cordonnier-Détrie : *Notes sur l'abbaye du Pré*, p. 33-39. Inventaire de 1791; personnel de l'abbaye, ses revenus.

F. Uzureau : *Le vicaire de Longrier*, p. 39-42. Lettre envoyée d'Espagne par Pierre Angoulvant, 1761-1826. — *Les Ursulines de Château-Gontier pendant la Révolution*, p. 97-114. État de leur maison en 1790; récit écrit en 1810 par la Mère Bruneau, de leurs tribulations à la Révolution.

A. Belin : *Un aumônier de chouans : André Chaument*, p. 64-74; 122-150; 167-175. Né à Bourg-le-Roi en 1771.

H. Roquet : *L'exercice public du culte catholique dans la Sarthe en 1800*, p. 115-121. D'après un mémoire de M. Duperrier-Dumourier.

L. Calendini : *Interrogatoire des Vendéens arrêtés lors de la déroute du Mans*, p. 200-208.

A. Belin : *Nomination et installation de M. Pierre de la Roche, curé de la Flèche*, p. 209-237. Premier curé concordataire, mort en odeur de sainteté, M. de la Roche rencontra plus d'une difficulté qu'essayèrent d'aplanir les autorités civiles.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome XLVI, fasc. 165 et 166. Laval, Goupil, 1930.

René Gauchet : *Une ville d'Anjou sous la Législative et au début de la Convention*, p. 5-32, 121-137. Poursuites contre les prêtres réfractaires de Château-Gontier, que les clubistes s'acharnaient à représenter comme les sectateurs perfides de la féodalité : les meneurs; mesures violentes prises par le directoire départemental : expulsion des prêtres non assermentés étrangers au département, internement à Laval des prêtres originaires; perquisitions; sectarisme de la municipalité; exode des nonjureurs; fermeture des couvents; c'est en somme l'application des principes contenus dans le cahier des doléances.

Martial Morisset : *Voyage autour de la mairie de Mayenne* (suite), p. 33-65, 138-156. La noblesse et l'émigration; le point d'honneur et le duel. — Les soldats de métier.

René Gauchet et Marie-Louise Brochet : *Du nouveau sur la chouannerie d'après la correspondance inédite du chevalier de Chalus*, p. 85-

100. Rivalités entre les partisans de Rochecot et ceux de Puisaye en 1796.

A. Chaussade : *La méthode scientifique d'Ambroise Paré*, p. 101-120. Les sentiments religieux que Paré manifeste de plus en plus dans sa vieillesse sont pour une grande part dans son aveu de l'impuissance de la raison au delà de certaines limites : il formule nettement la doctrine de la soumission de la science à la foi.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.
Tome XXIV, nos 3 et 4 (juillet-décembre 1928, fasc. paru en 1930).

Chanoine François Bossebœuf : *L'architecture Plantagenet*, p. 78 et 81. Église Toussaint d'Angers, chapelle Saint-Jean de Saumur, chapelle Saint-Jean d'Amboise (mentionnées). Église de Saint-Germain-sur-Vienne, le plus ancien spécimen et le seul ancien entièrement conservé de l'architecture Plantagenet, angevine et bénédictine.

Chanoine François Bossebœuf : *Un portrait de saint François de Sales*, p. 84. Importante découverte. Le peintre J.-B. Costaz, qui avait fait en 1618, de mémoire, un portrait peu ressemblant de saint François de Sales, obtint quelques mois après — faveur unique — une pose de deux heures. C'est ce second portrait, original, fait d'après nature et seul vraiment ressemblant, qui vient d'être retrouvé par M. l'abbé Gibert à l'Hôtel-Dieu Saint-Gatien de Tours. Une note manuscrite conservée derrière la toile et signée *Gaston de Bernard de Forax* authentifie le tableau de façon indiscutable et en indique le premier possesseur: le père de Gaston: Guillaume de Forax, l'ami le plus intime de s. François de Sales. En 1692, Gaston fit placer le tableau dans l'armoire de la confrérie de Saint-François de Sales, à l'église Saint-Louis-en-l'Ile. Lors de la Révolution, la précieuse toile dut être vendue et passa aux mains de la famille tourangelle Renault; les derniers membres de celle-ci, trois religieuses, léguèrent le tableau à l'Hôtel-Dieu Saint-Gatien.

Chanoine V. Guignard : *L'abbé Louis-Auguste Bossebœuf (1852-1928)*, p. 95-104 (avec portrait). Première partie d'une notice bio-bibliographique sur l'érudit tourangeau.

Abbé Plat : *L'église de Saint-Épain*, p. 105-114 (un plan, trois vues intérieures). Édifice primitif construit vers 1120; nef voûtée vers 1150 ; gros remaniements aux xiiie et xvie s. (deux campagnes, 1500 et 1550), réparations aux xviie et xixe s.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

La Province d'Anjou. 5e année, 1930.

David d'Angers : *Notes rétrospectives sur les guerres de Vendée*, p. 26-34. Longue lettre inédite où le célèbre sculpteur angevin, ardent républicain, fait preuve de beaucoup de partialité contre les Vendéens.

Aimé Lefort : *Le curé André Hayer et la paroisse de La Ferrière, de 1700 à 1860*, p. 35-51.

Léon Deries : *Au lendemain des « Trois Glorieuses » en Anjou. (Une*

victime de la Légion d'honneur sous Louis-Philippe). p. 319-347. Histoire héroï-comique d'un bon desservant de campagne, décoré par erreur sous Louis-Philippe et persécuté par ses confrères légitimistes. Intéressant pour la connaissance de l'état d'esprit du clergé angevin sous la monarchie de Juillet.

L'Anjou historique. XXXe année, 1930.

Parmi les nombreux documents publiés cette année par le chanoine Uzureau, notons ceux-ci, plus particulièrement intéressants pour l'histoire religieuse : *Le huitième centenaire de l'abbaye de Chaloché*, p. 2-9. — *La communauté des Incurables, à Baugé (1784-1930)*, p. 12-16. — *Henri Arnauld, évêque d'Angers, et la révocation de l'édit de Nantes*, p. 65-70. — *L'abbaye d'Asnières-Bellay*, p. 129-136. — *Mgr Montault, évêque d'Angers, et la Révolution de 1830*, p. 189-193. — *Le couvent de la Baumette-lés-Angers*, p. 193-196. — *Un épisode de la vie de Mgr Freppel: la statue de Notre-Dame-sous-Terre (1873)*, p. 246-253.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Société d'histoire de Normandie. Bulletin, t. XIV (1929-1930). Rouen.

F. Blanquart : *Lettres de non-préjudice pour le prieur de Montaure, après une dédicace de l'église, faite le 4 février 1474 (n. s.)*, p. 233-237. — P. Le Verdier : [*Discours à l'assemblée annuelle : procédures* (xiiie-xviie s.) *pour le patronage de l'église de Manneville-sur-Risle (Eure)*], p. 240-250. — F. Blanquart : *Dépenses occasionnées par une réconciliation d'église au* xvie *siècle*, p. 263-266. A Hacqueville-en-Vexin (Eure).

Académie de Rouen. Précis, 1929.

A. Féron : *Note sur la conversion de la duchesse de Longueville*, p. 131-143. En 1653. — Dr Le Clerc : *Deux pièces de vers latins à la mémoire de Mgr de Loménie de Brienne, soixante-quinzième évêque de Coutances*, p. 169-173. Siégea de 1668 à 1720.

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen. Tome XXIX, 1930. Rouen.

P[rudent] : *M. l'abbé Libert, vicaire général de Rouen (1824-1836)*, p. 738-745, 842-845. — *Le premier monastère de la Visitation de Rouen célèbre le troisième centenaire de sa fondation : 23 octobre 1630*, p. 820-825. — J[ouen] : *La dernière chevauchée de Jeanne d'Arc*, p. 1007-1008. Itinéraire probable.

Association des Amis du Vieux Havre. Recueil. Le Havre, 1928.

Dr Leroy : *Études et légendes sur l'estuaire de la Seine*, p. 6-26. Légende du chef de Saint-Denis; chapelles de N.-D. de Grâce, à Honfleur, de N.-D. des Flots à Sainte-Adresse et de N.-D. des Neiges au Hoc ; légendes et sanctuaires de N.-D. des Neiges.

Alph. Martin : *Origines du culte de la Vierge Marie dans la région du Havre*, p. 27-31.

Edgar Poulet : *Le clergé havrais pendant la Révolution*, p. 32-36.

Recueil n° 8. Le Havre, 1929.

Dr Leroy : *Église Saint-Michel d'Ingouville*, p. 19-55, fig., 2 pl. h. t. Essai historique et archéologique.

L'Architecture et la Construction dans l'Ouest.
34e année, 1930. Rouen.

F. Guey : *Les marbres de l'ancien jubé de la cathédrale au Musée de Peinture de Rouen*, p. 13-15, 1 pl. h. t. — Em. Auvray : *Le colombier de Boos*, p. 51-52, 1 pl. h. t. Description succincte. A appartenu à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. — André Masson : *La date d'achèvement de la nef de l'abbaye de Saint-Ouen*, p. 56-57, 1 pl. h. t. Achevée au XVIe s. — *Les façades primitives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, p. 73-75, 1 pl. h. t. Anciens bâtiments conventuels de l'abbaye de Saint-Ouen.

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Bulletin. Tome XVIII, 2e livr., 1930. Rouen.

P. Le Cacheux : *Une statue de la Vierge de* [*Guillaume*] *Tranchelyon, 1548*, p. 46-51. Édite et commente le marché passé. — Lanfry : [*Travaux et fouilles à l'abbaye de Jumièges : déambulatoire du* XIe *s.*], p. 74-81. — F. Blanquart : *Pierre de consécration* [*de 1737*] *de l'abbaye d'Auchy, près Aumale*, p. 81-82 et 91-93.— H. Labrosse : *Un retable de Berville-en-Caux du peintre Tierce* [*en 1766*], p. 107-110. — Cahingt : [*Note archéologique sur l'église de Maintru*], p. 122-123.

Paul Jubert.

EURE

Revue catholique d'histoire de Normandie.
39e année. 1930. Évreux, 6, rue du Merlet, livraisons 1 à 6.

Battista Vighensi et René Herval : *La Normandie et l'Italie au Moyen Age*, p. 12-22, 153-160. La culture italienne au XIe siècle. Son influence sur la Normandie.

Abbé Lenfant : *En marge des mémoires du duc de Broglie*, p. 23-32, 161-170, 200-204, 349-363. Souvenirs du duc Albert de Broglie.

Abbé Blouet : *Un projet de collège en Normandie au 25 brumaire an X* [à Chefresne (Manche)], p. 33-38. Publication d'une notice contemporaine.

Édouard Le Corbeiller : *Au château de Dieppe avec Ango*, p. 39-47, 98-105. Détermination des fonctions exercées à Dieppe par Ango.

Clémentine de Courten : *Pierre Corneille, poète religieux*, p. 65-78, 142-152. Comment Corneille devint poète religieux.

Cte Le Couteulx de Caumont : *Les Normands au Fort Niagara*, p. 78-92, 185-191, 205-215. Organisation de la défense du Canada (1700-1725).

Abbé Chardon : *Mgr Bourlier, évêque d'Évreux (1731-1821)*, (fin), p. 93-97, 177-184, 193-199, 273-281. Rapports de l'évêque avec l'impératrice Joséphine exilée à Navarre.

Chan. Uzureau : *A Port en Bessin* (Calvados), p. 106-108. Récit des événements dont Port fut le théâtre le 6 septembre 1793 lors de l'embarquement des prêtres déportés en Angleterre. — *La persécution religieuse dans le diocèse de Séez en 1792*, p. 282-286.

Abbé Desdouits : *Mgr Chauvin, évêque d'Évreux* (1920-1930), p. 129-130. *Sa Grandeur Mgr Gaudron, évêque élu d'Évreux*, p. 257-258. Courtes notices.

Edward Montier : *Un évêque humaniste et humain. Mgr Julien, évêque d'Arras* (1856-1930), p. 131-141. — *Hercule Grisel*, p. 264-272. Sur le poème d'Hercule Grisel consacré aux fêtes et usages rouennais dans la première moitié du XVIIe siècle.

Abel DECHÊNE : *Les documents de la persécution en Normandie*, p. 171-176, 225-231. Extraits des dossiers de l'abbé Barruel sur la persécution révolutionnaire en 1792 et 1793 contre le clergé réfractaire.

Chan. BONNENFANT : *Les verrières de Croth* (Eure), p. 216-224. Intéressants vitraux du XVIe siècle. Tirage à part.

Albert DOUCERAIN : *Joseph Lhôpital*, p. 259-263. Grand romancier régionaliste et écrivain catholique.

Abbés MASSELIN et HULMEL : *Ardevon* (Manche), p. 322-337. Monographie paroissiale.

Annuaire du département de l'Eure. 86e année. 1930. Évreux, Hérissey.

Marcel BAUDOT : *Liste des représentants élus du département de l'Eure dans les assemblées parlementaires de 1789 à 1929*, p. 784-795. Chaque nom de représentant est accompagné de la notation de sa nuance politique.

M. BAUDOT.

CALVADOS

Annuaire des cinq départements de la Normandie.
Publié par l'« Association normande ». 97e année, Caen, 1930.

R. JOUANNE : *Le bas clergé en Basse-Normandie à la veille de la Révolution*, p. 11-27. Note sur l'abbé Coulombet (1726-1804), curé de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne) et curieux extraits des *Caractères et mœurs de ce siècle* de l'abbé Gautier.

E. SEVESTRE : *Les émiettements et les destructions de la vie religieuse à Alençon pendant la Révolution (1787-1801)*, p. 28-56. Esquisse instructive d'un sujet que l'auteur possède au mieux et qu'il devrait bien traiter plus longuement.

R. DORANLO : *Les Esuvii de J. César doivent-ils être situés dans le département de l'Orne?* p. 64-85. Conclut à l'existence des *Esuvii*, auxquels il attribue le territoire des cités des *Sagii* et des *Baiocasses* et ce qui fut, sous l'Ancien Régime, le ressort des archidiaconés de Montreuil et de Gacé.

Société des Antiquaires de Normandie.
Bulletin, tome XXXVIII. Caen, 1930.

R. DORANLO : *Statuette de Vénus Anadyomène trouvée dans les fouilles d'un mégalithe à Beuville (Calvados). Prétendus ateliers céramiques gallo-romains de la IIe Lyonnaise*, p. 1-36, 2 cartes. Catalogue des figurines en terre cuite des ateliers de l'Allier trouvées en Normandie. Conclut à l'inexistence en Normandie d'ateliers céramiques à l'époque gallo-romaine.

H. OMONT : *Ammien Marcellin et Jacques Le Batelier d'Aviron, avocat au présidial d'Évreux*, p. 37-47. Deux lettres à Pierre Dupuy de 1618 sur un passage d'Ammien Marcellin que Le Batelier d'Aviron voulait rapporter à la IIe Lyonnaise.

Chanoine PORÉE : *Alphonse Chassant, paléographe (1808-1907)*, p. 49-63. Biographie de cet excellent érudit dont la *Paléographie* a rendu tant de services.

H. DE FRONDEVILLE : *Notes d'émigration de Charles-Gabriel Deshommets, marquis de Martainville, mestre de camp (1739-1800)*, p. 87-139. Souvenirs, soigneusement annotés, sur l'émigration dans les Pays-Bas et l'électorat de Trèves, suivis d'une notice généalogique.

H. Navel : *Monographie de Feuguerolles-sur-Orne (Calvados) des origines à la Révolution*, p. 141-459, 1 pl. Cette monographie, la plus érudite et la plus compréhensive que l'on possède, à ce jour, pour la Normandie, présente, au chap. IV, une description des *biens ecclésiastiques*, d'origine et de nature diverses, de Feuguerolles, dont la minutieuse exactitude est corroborée de remarques et de comparaisons qui en généralisent la portée. (*A suivre*). — *Tableaux exécutés à Caen vers 1622 pour l'abbaye de Montivilliers*, p. 552.

A. Rostand : *Quatre statues de la Vierge assise à Martinvast, Foucarville, Colomby, Saint-Germain-le-Gaillard (Manche)*, p. 461-465, 2 pl. Du xive siècle, d'origine locale, sauf celle de Colomby, qui rappelle l'art du Val de Loire.

G. Lesage : *Les restes de la chapelle de Saint-Gratien, à Caen*, p. 476-479, pl. Hôpital fondé pour les aveugles en 1324, uni aux Quinze-Vingts de Paris en 1399.

Abbé R. Heurtevent : *Vierge de Courson (canton de Saint-Sever, Calvados)*, p. 565-567, pl. Vierge debout, du xive siècle.

Société bibliographique d'histoire de Normandie : Normannia. Revue bibliographique et critique d'histoire de Normandie. Caen, 1930.

G. A. Simon : *La réforme de Saint-Maur en Normandie* (fin), p. 583-624. Conclusion de cette étude, érudite et judicieuse, dont de nombreux détails pourront, sans doute, être précisés, mais qui ne sera pas modifiée dans son ensemble.

Signalons encore les excellents articles d'A. Rostand : *Barbey d'Aurevilly. L'histoire et les historiens* (p. 565-582) ; — de M. A. Hérubel : *La réglementation de la pêche et du commerce du poisson en Normandie au moyen âge* (p. 667-684) ; — de J. Angot des Rotours : *Les brûleurs de 1830 en Basse-Normandie* (p. 685-708) ; — de R. Besnier : *Les vérifications des vingtièmes en Normandie* (p. 754-783) ; — plus la bibliographie méthodique de 1930 et de nombreux comptes rendus.

Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. 16e volume. Bayeux, 1930.

C. Garnier : *Notes historiques sur la Bibliothèque et le Musée de Bayeux*, p. 7-67. Utile mais à consulter avec précaution.

Au Pays Virois. Mortain, 1930.

V. Bourrienne : *Notes sur l'histoire ecclésiastique de Vire et de sa banlieue* (fin), p. 16-26, 64-74. Recueillies et non utilisées par le chanoine Laffetay, historien du diocèse de Bayeux, 1853. — Montmireil : *Notes sur des vitraux anciens de l'église abbatiale de Saint-Sever*, p. 27-32. Fragments de vitraux. — Dr Gosselin : *Prieuré du Plessis-Grimoult*, p. 39-46. Restes du prieuré. — Em. Halbout : *Le vieux Condé : l'église Saint-Sauveur*, p. 142-144. Esquisse historique.

Société historique de Lisieux. Bulletin, fasc. 27, 1926-1930. Lisieux, 1930.

G. A. Simon : *Les prieurs de Beaumont-en-Auge*, p. 148-175. Notes biographiques très soigneuses sur 41 prieurs connus, du xiie siècle à la Révolution. N.-D. de Beaumont dépendait de Saint-Ouen de Rouen.

V. Hunger : *La chapelle du château de Touque*, p. 177-182. Réparations, ornements, fondations, chapelains, 1383-1512.

Brèves notules utiles sur l'abbaye de Saint-Désir de Lisieux (p. 203-

204), Philippe Cospeau, évêque de Lisieux (p. 205), les prieurés de Firfol et de Sainte-Barbe-en-Auge (p. 206), la liturgie lexovienne (207-208).

R. N. SAUVAGE.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche. 102e année. Saint-Lô, 1930.

J. SEGUIN : *Table générale alphabétique par noms de lieux et noms d'hommes des cinq années de l'Almanach de la Manche (1817-1822) et des cent années de l'Annuaire du département de la Manche (1829-1928)*, p. 5-34.

Notices, mémoires et documents
publiés par la Soc. d'arch. de la Manche. 42e volume. Saint-Lô, 1930.

Mlle GROULT : *L'église du Mesnil-Vigot*, p. 199-202. Esquisse d'une monographie archéologique.

MERLIER et DAVODET : *Thomas, 27e abbé de Cerisy*, p. 236-240. Simple note.

Revue du Mortainais. N° 23.

Victor GASTEBOIS : *Le vieux Mortain*. Mortain, G. Letellier, 1930, in-12, 215 p., 4 pl. Agréables et fort instructives promenades historiques, archéologiques et anecdotiques dans les rues de Mortain.

Revue de l'Avranchin. Tome XXIII (fasc. 141-143), 1930.

Léon DERIES : *Un prélat du temps de Napoléon : Monseigneur Rousseau, premier évêque concordataire du diocèse de Coutances (1802-1807)*, fasc. 141, p. 1-96, fasc. 142, p. 61-132. Biographie un peu trop rapide, peut-être, mais bien documentée, compréhensive, d'un évêque concordataire qui ne fut pas plus napoléonien que le Pape, et que son successeur au siège d'Orléans, Mgr Dupanloup, diffama bien gratuitement. L'essai psychologique, judicieux et mesuré, est doublé d'une bonne étude d'histoire locale.

J. SEGUIN : *Belles ou curieuses statues dans le diocèse de Coutances et d'Avranches* (fin), fasc. 141, p. 129-160, fasc. 142, p. 1-26. Vierges de Cérences, Montfarville, Saint-Nicolas de Coutances, Cambernon, du Bon-Sauveur de Saint-Lo, Mesnil-Eury, Hambye, Martinvast, La Colombe, Muneville-sur-Mer, Saint-Planchers, La Feuillée, Emondeville, Saint-James, Alleaume, etc. — *Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin antérieures à 1789*, fasc. 142, p. 133-166, fasc. 143, p. 308-312. Fin de ce relevé fort utile.

A. C. : *L'abbé Gabriel Aumont, prêtre de Ducey, chapelain à l'ancienne cathédrale d'Avranches, martyr de la Révolution à Coutances (1794)*, fasc. 141, p. 161-176. Guillotiné le 2 messidor an II.

PINEL-MAISONNEUVE : *Notes sur les cérémonies pratiquées à certaines fêtes à la cathédrale d'Avranches*, fasc. 142, p. 167-172. D'après le *De officiis* de Jean d'Avranches.

R. N. SAUVAGE.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
Tome XLIX, 1930.

J. ANGOT DES ROTOURS : *Le Père Pierre d'Alençon (1587-1629)*, p. 79-91. Notice curieuse et précise sur ce Capucin, ami du Père Joseph, mort au Maroc.

R. Guillemain d'Echon : *Les différents transferts des reliques de saint Léonard*, p. 137-139. Sans critique.

R. Jouanne : *Le transfert des reliques de saint Cénery à Château-Thierry*, p. 140-141.

Nota. — Le Pays bas-normand n'a pas publié en 1930 d'étude d'histoire religieuse.

Société percheronne d'histoire et d'archéologie.
1928-1929. Mortagne-au-Perche.

M. Leroux : *Le prieuré de La Madeleine-de-Réno*, p. 91-95. Dépendance de Tiron.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne. Tome XXXIX, fasc. 1 et 2. Rennes, Plihon, 1930.

J. Tourneur-Aumont : *Le prophète breton Guinglaff au service du roi de France Charles VII*, p. 1-17. L'auteur croit reconnaître des intentions politiques dans une composition versifiée en langue bretonne du xve siècle annonçant l'avenir de la Bretagne.

E. Ernault : *Sur le prophète Guinglaff* (à suivre), p. 18-30. Remarques sur la langue et le style de cette œuvre médiocre.

Pierre Jeulin : *Notes sur l'enseignement au collège de l'Oratoire de Nantes à la fin du* xviiie *siècle*, p. 31-41. L'auteur s'est borné à essayer de commenter deux palmarès de 1760 et de 1769 et la liste des professeurs de 1757 à 1788.

A. Le Moy : *Les « lettres de Rosette »*, p. 42-67. La correspondance de « Rosette » (Mme de la Monneraye, née de Coniac) donne un tableau curieux de la vie politique, mondaine et religieuse à Rennes de 1762 à 1772.

J. Descottes : *A propos de l'insularité du Mont-Saint-Michel. Les divagations du Couesnon et ses irruptions dans les terres avant son endiguement*, p. 73-145, 251-290. Réimpression, sans commentaires, de documents des xixe et xxe siècles d'un intérêt très inégal : délibérations du conseil du syndicat des digues et marais de Dol, rapports d'ingénieurs, protestations du conseil municipal du Mont-Saint-Michel, etc.

J. de La Martinière : *Le Parlement sous les Rois de France de 1491 à 1554*, p. 187-222 (suite et fin). Étude très neuve sur l'histoire de la cour souveraine existant en Bretagne avant l'institution d'un parlement « sédentaire » à Nantes puis à Rennes.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome X (2e partie), 1929, Rennes, Plihon.

G.-B. Duhem : *Alain de Porhoet et le prieuré de Saint-Martin de Josselin en 1128 (Étude diplomatique)*, page 59 à 66. Analyse d'un acte concernant une donation faite au prieuré de Josselin relevant de Marmoutjers; l'acte, plusieurs fois publié, a été refait à la fin du xve siècle pour remplacer le document original en mauvais état; c'est un « faux matériel » et non un « faux moral ».

Jacques Levron : *Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne*, p. 67-102. Texte avec commentaire de documents extraits du cartulaire inédit de l'abbaye et qui concernent des biens situés dans les anciens diocèses de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Léon et de Vannes.

Abbé J. Hervé : *L'eau de Gaël et quelques anciens remèdes contre la rage en Bretagne*, p. 159-190. L'auteur étudie des remèdes employés jadis à Cléden-Poher (Finistère) et à Larré (Morbihan) et surtout une eau bénite suivant certains rites secrets que l'on distribuait très récemment encore au presbytère de Gaël (Ille-et-Vilaine).

Tome XI (1re partie), 1930.

Comte Charles de Calan : *Études de chronologie bretonne : saint Samson, le roi Childebert, Gradlon, Conomor*, p. 1-4. La plupart des difficultés chronologiques de la vie de saint Samson disparaissent si on identifie le roi des Francs Childebert, mentionné dans ce texte, avec Childebert II (576-596) et non pas avec Childebert Ier (511-558) comme l'ont fait tous les érudits.

Abbé Raison : *Le mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo*, p. 5-121. Première partie d'un travail très documenté, le plus important qui ait été consacré à l'histoire du jansénisme en Bretagne. A partir de 1705, les sentiments gallicans de l'évêque de Saint-Malo, Desmaretz, favorisèrent la propagation du mouvement janséniste dans le diocèse. Plus tard des groupes de convulsionnaires existèrent à Saint-Malo (le médecin-philosophe La Mettrie, très jeune à cette époque, fut un des adeptes), au prieuré de Léhon près de Dinan, et surtout au château de la Bédoyère, dans la famille du procureur général près le Parlement de Bretagne.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Tome LV, Rennes, imprimerie commerciale, 1928-1929.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *Le duc de Bretagne François II et l'alliance anglaise*, p. 1-21. Pages extraites de la thèse de l'auteur sur François II.

H. Bourde de la Rogerie : *Germain Gaultier, architecte et sculpteur (1571-1624) et les premiers projets du palais du Parlement de Bretagne*, p. 23-78. Biographie d'un architecte d'origine parisienne, neveu de Germain Pilon, beau-frère de François Mansard, aïeul de Hardouin-Mansard et de Gabriel.

B. Pocquet du Haut-Jussé : *La vie privée à Rennes à la fin du* XVIIIe *siècle*, p. 79-128. D'après les *Affiches de Rennes* de 1784 à 1792.

Commandant P. Morel et H. Bourde de la Rogerie : *Inventaire des sceaux anciens* [du clergé séculier] *du diocèse de Saint-Malo*, p. 129-148. Fait suite à l'inventaire des sceaux du clergé des diocèses de Rennes et de Dol publiés dans de précédents volumes.

Abbé Raison : *La grande vitre de l'église abbatiale de Saint-Jacques de Montfort. Le Tau abbatial de Saint-Sulpice-la-Forêt*, p. 199-201. Texte et commentaire de la description de ces deux monuments, aujourd'hui disparus, faite au XVIIe siècle par l'érudit marquis de Molac.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrond. de Saint-Malo.
Années 1927-1928. Saint-Servan, J. Haize, 1929.

P. Lemée : *Julien Offray de la Mettrie, critique littéraire*, p. 19-52. L'auteur a réuni les appréciations, souvent très curieuses, sur les écrivains de son temps que le célèbre médecin a dispersées dans *les Essais sur l'Esprit et les beaux-esprits* et dans *l'Ouvrage de Pénélope*.

H. Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Tome LXI (1929). Saint-Brieuc, 1930.

R. Couffon : *Un catalogue des évêques de Tréguier, rédigé au* xv*e siècle*, p. 33-147. Composé par le chanoine Prigent le Barbu, ce catalogue s'arrête en 1480; il est d'une importance capitale pour l'histoire de la cathédrale. Une continuation lui a été donnée jusqu'à 1572. M. Couffon publie le tout avec de larges commentaires et le fait suivre de notices sur les évêques postérieurs à cette date; à partir de 1587 il reproduit hors texte des portraits du xviii*e* siècle existant au presbytère de Tréguier.

Hervé Pommeret : *Un oublié. Jean-Baptiste Noulleau, théologal de Saint-Brieuc (1640-1672)*, p. 167-196. Remuant et processif, fut en lutte constante contre l'évêque Denis de La Barde, mais sa doctrine était irréprochable.

Fr. Merlet : *Une bulle inédite d'Urbain VIII (1642)*, p. 243-248. Concession d'indulgences à la confrérie des Trépassés de Quintin.

Edmond et Yves Lemière : *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie (1793-1815-1832)*, p. 281-299. Lettre L (suite et fin).

H. Waquet.

FINISTÈRE

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, 1930.

H. Pérennès : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite). Loqueffret (fin), p. 1-11. — Lôthéa, p. 57-72, 113-125. — Lothey-Landremel, p. 125-128, 169-182, 225-236. — Maël-Carhaix, p. 281. — Maël-Pestivien, p. 282. — Mahalon, p. 283-291. — *Une âme bretonne : Le Père Jean-François Abgrall des Missions étrangères*, p. 28-55. De Lampaul-Guimiliau ; il était provicaire du Tonkin méridional; extraits de sa correspondance de 1890 à sa mort en 1928. — *Chapelle de Notre-Dame du Crann en Spézet*, p. 277-280, 292-308. Description de la chapelle — qui est du xvi*e* siècle encore gothique — et surtout de ses vitraux, nombreux et intéressants. — *Un ancien texte de la complainte de l'abbé Branellec, guillotiné à Brest le 17 avril 1794*, p. 309-313. — *Un chef-d'œuvre de M. Guillou, recteur de Penmarc'h; cantique de consécration de l'église de Tréboul (1884)*, p. 331. Cantique en breton.

Chanoine A. Le Roy : *Un évêque breton, Mgr Léopold de Leséleuc de Kerouara, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon* (suite), p. 12-27, 87-110, 148-168, 196-222, 246-276, 314-330. Présente le missionnaire, le recteur d'une paroisse rurale, l'orateur et le lettré.

Chanoine F. Cornou : *Quelques pages de Fréron* (suite), p. 73-86. Extraites des années 1754 à 1775 de l'*Année littéraire*.

Annik Rousseau : *La peste à Loc-Maria-Plouzané et la chapelle Saint-Sébastien*, p. 129-141. En 1640; la chapelle fut élevée en 1641 et presque reconstruite en 1785.

P. Armel : *Le P. Antoine de Brest, prédicateur capucin*, p. 142-147. Né vers 1637, mort en 1701. La Bibliothèque nationale possède quatre panégyriques prononcés par lui. — *Une question de préséance au couvent des Capucins de Quimper*, p. 237-245. Entre la Communauté de ville et l'Amirauté, à l'occasion d'une cérémonie à la chapelle des Capucins en 1784.

Dom Malgorn : *Les Monitoires*, p. 183-195. L'usage des monitoires remonte à la seconde moitié du XIIe siècle; l'auteur en explique le fonctionnement.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LVII. Quimper, 1930.

Abbé Toulemont : *Un programme de séance à l'Académie de philosophie du collège de Quimper, en 1788*, p. 3-8.

D. Bernard : *Matériaux pour la Bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le département du Finistère* (suite et fin), p. 9-17.

R. Largillière : *Pénity*, p. 18-30. Le mot *penity* paraît contemporain du mot *lok*. Désignant primitivement un lieu de pénitence, il en est venu à désigner une simple chapelle.

H. Bourde de La Rogerie : *Liste des juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècle dans le ressort du présidial de Quimper* (suite). *Sénéchaussée de Quimper*, p. 86. Quelques pages sur les Reguaires (juridiction temporelle de l'évêque).

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan.
Année 1930. Vannes.

A signaler, dans les *Procès-verbaux*, des communications de : l'abbé J. Blarez, sur un *Tableau de saint Vincent Ferrier*, conservé à la cathédrale de Vannes; cette toile, datant de la première moitié du XVIIe siècle, représente la guérison d'un paralytique opérée par le saint, à Vannes, en 1418, en présence du duc de Bretagne (p. 31); — du chanoine Buléon, sur *une lettre dont on ne connaissait ni l'auteur ni le destinataire;* lettre écrite au moment de l'application de la Constitution civile du clergé : attribuée au théologal du chapitre de Vannes, elle aurait été adressée à un chanoine de Reims, récemment arrivé à Vannes, qui s'apprêtait à prêter serment (p. 38).

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.
Année 1929. Tome 69. Bureaux de la Société, rue Jean-V, 1930.

Abbé A. Bourdeaut : *Les vitraux de Saint-Pierre de Montrelais*, p. 105-123. Étude et reproduction. XVIe siècle. Passion.

Dr P. Thoby : *Les ivoires gothiques*, p. 129-141. Reproduction de sujets religieux.

Louis Grimault.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
3e série, tome VIII, 4e trim. 1929. 1er-3e trimestres 1930.

G. Chapeau : *L'église abbatiale de Charroux*, p. 503-533. Histoire du monument, depuis la première église construite entre 778 et 783, jusqu'aux dernières destructions commises en 1835.

M. Pouliot : *Note sur la fondation des Filles-Saint-François de Poi-*

tiers, p. 682-688. Ce couvent de religieuses contemplatives essaimé de Mirebeau fut installé à Poitiers en 1633. Étude détaillée de sa fondation et aperçu sur son histoire postérieure.

Revue générale du Centre-Ouest. Mars-sept. 1930.

LIMOUZIN-LAMOTHE : *Les origines limousines de la congrégation de Saint-Maur*, p. 21-29. Étude, d'après l'histoire de la Congrégation éditée par Dom Charvin, du rôle de l'abbaye Saint-Augustin de Limoges dans la préparation de la réforme de Saint-Maur au XVIe siècle et au début du XVIIe.

H. ROBERT : *Catherine de la Rochelle*, p. 93-95. Récit de l'étrange aventure de cette mystique de la Rochelle dont le rôle louche traverse de 1429 à 1431 l'épopée lumineuse de Jeanne d'Arc.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers. Année 1930.

Chanoine UZUREAU : *La fondatrice des Filles de la Sagesse*, p. 327-328. Publication des actes de sépulture de cette fondatrice, Marie-Louise Trichet, et de sa sœur Élisabeth-Françoise, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, les 30 avril 1759 et 15 juillet 1799. — *Le premier compagnon du bienheureux de Montfort*, p. 566 et 615. Frère Mathurin Rangeard, né à Bouillé-Saint-Paul (Vendée) en 1684, mort à Fontenay-le-Comte en 1759. Il s'attacha au Bienheureux depuis 1705. — *Le IIIe centenaire de la fondation du Carmel à Poitiers*, p. 722-725, 739-741, 754-757. Historique du couvent de Poitiers, fondé en 1630, en partie d'après ses archives particulières.

J. SALVINI.

DEUX-SÈVRES

Revue de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Années 1928 et 1929.

Dr Paul BELLOT : *Nominations d'administrateurs et officiers des aumôneries de Saint-Jacques et de Saint-Georges* [de Niort], p. 156-158. Publication de textes de 1597 et 1599.

Abbé J.-C. JOUBERT et Dr L. MERLE : *Le cloître de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux*, p. 238-250. Étude archéologique d'un fragment de cloître du XIIe siècle découvert sous une maçonnerie en 1928 et restauré en 1930.

Abbé A. AUTEXIER : *Les traitements ecclésiastiques sous l'Empire. Un essai de denier du culte en 1805*, p. 290-295. Avortement, dans le département des Deux-Sèvres, d'un essai de contribution volontaire des paroissiens pour la rémunération des desservants et vicaires des succursales.

A. LEVIEIL : *Deux procès à des cadavres de relaps*, p. 296-300. Cas d'application, en 1687 et 1700, des peines portées par l'ordonnance de 1686 contre les cadavres des protestants relaps. — *Une enquête sur l'esprit public des ecclésiastiques pendant les Cent Jours* [dans les Deux-Sèvres], p. 319-321. Esprit nettement opposé au gouvernement impérial.

Abbé J.-C. JOUBERT : *A propos des Capucins et des Ursulines de Parthenay*, p. 310-315. Petit problème littéraire posé par un *Sermon d'un Capucin aux Ursulines de Parthenay, tiré d'un manuscrit du XVIIIe siècle*, autocopié en 1906 : c'est en réalité le démarquage d'un sermon composé par Fléchier en 1694 pour ridiculiser la prédication ampoulée.

Abbé J. CARTEAU : *Une page d'histoire du Jansénisme en Poitou*, p. 316-318. Échange de pamphlets rimés entre le curé de Saint-Gilles d'Argen-

ton-Château et les chanoines jansénistes de la collégiale Saint-Georges, de la même ville, vers 1694, après la condamnation des *Réflexions morales* de Quesnel.

J. Salvini.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 43e année, 1930. Fontenay-le-Comte.

A. Mulot : *Jean Lorson, prieur de Soullans*, p. 24-30. Retrace la curieuse physionomie d'un clerc bas-poitevin du xve siècle : Religieux augustin; maître en théologie de l'Université de Paris; secrétaire de Jean de Vergy, archevêque de Besançon; entre temps, appelé, comme docteur, au concile de Constance. On le retrouve prieur de Soullans et titulaire de plusieurs riches bénéfices. Mort en 1285, « malement frappé d'un coup d'espée ».

G. Gaillard : *L'Aubraie des Clémenceau*, p. 1-11, 87-107. Histoire d'une antique seigneurie de la paroisse de La Réorthe — mouvant de Sainte-Hermine — qui appartient depuis un siècle à la famille du célèbre homme d'État, récemment décédé.

E. Béraud : *L'Angleterre et la Vendée*, p. 110-116. Analyse le premier volume de l'ouvrage récent d'E. Gabory, où l'auteur précise l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis des insurgés, défigurée depuis un siècle par les historiens polémistes.

E. Gabory : *Les conséquences immédiates de Quiberon*, p. 159-167. Pages extraites de l'ouvrage analysé ci-dessus. Ces conséquences furent de deux sortes : le désastre ruina l'autorité de Puisaye; les fusillades déchaînèrent dans tout l'Ouest une furieuse tempête de colères et de haines.

Société d'émulation de la Vendée.

L. Troussier : *Le drame de la Claire à Noirmoutier*, p. 5-40. Achève le récit de l'horrible massacre (thermidor an II), commencé dans le précédent annuaire.

H. Renaud : *Recherches sur les Sables* (suite), p. 121-151. Menus faits concernant l'histoire religieuse. Construction de l'église N.-D. du Bon-Port (1646). Couvent des Capucins d'Olonne. Visite pastorale de Mgr Colbert, etc.

Archives du diocèse de Luçon.
1930. Nouvelle série (6e année), Nos 27-30.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de l'Orbrie* (80 p.). Le pays; histoire religieuse; l'église; les curés.

P. Boutin : *Biographies* (80 p.) — de l'*amiral Louis-Charles du Chaffault*, un des plus brillants marins du xviiie siècle, mort en 1794, à 87 ans; — de *Louise-Placide Bereau du Vignaud*, condamnée à mort (le 3 avril 1794) pour « avoir fanatisé de pauvres gens en leur donnant des cœurs et des scapulaires ».

A. Poirier : *Nos évêques et les premiers Clémenceau* (32 p.). Donne des détails sur la protection qu'accordèrent aux ancêtres de Georges Clémenceau — Jehan Clémenceau, imprimeur aux Moutiers, François Clémenceau, sénéchal, et Jacques Clémenceau, chanoine — trois évêques de Luçon du xvie siècle.

Ad. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et Mémoires de la Société historique de la Charente.
Année 1929. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1930.

M. George : *Trois églises détruites*, p. 3-28. Historique et description de trois anciennes églises dont l'une, l'église Saint-Florent de La Rochefoucauld, remonte au XIe siècle.

M. Arnaud : *Acte notarié pour l'instruction des enfants de chœur, en 1752*, p. 37-42. « Traité entre le vénérable chapitre de l'église Saint-Pierre d'Angoulême, et le sieur Delestre, maître de musique, habitant la ville de Paris. » Cet acte montre que sous l'Ancien régime le ministère des notaires était requis pour authentiquer des actes que personne aujourd'hui ne songerait à leur soumettre.

M. de La Bastide : *Les vestiges cultuels sur les hauts-lieux*, p. 43-56. D'une façon générale les cultes antiques ont laissé des survivances nombreuses dans les croyances et pratiques populaires. L'auteur cite de nombreux exemples de rites funéraires, du culte de la Cité, et de la crainte des saints malfaisants. P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLIVe volume, livr. 1 à 3. Saintes, libr. Delavaud, 1930.

F. T. : *Ausone*, p. 1-10. L'auteur pose à nouveau la question de la religion d'Ausone, et n'y répond pas nettement. D'après lui, « le poète, en courtisan avisé et probablement sceptique, a oscillé entre la foi chrétienne, qui était celle de l'empereur, et la foi de ses ancêtres ».

Documents. Programmes de fêtes, lettres des sous-préfets de Saintes et Jonzac, p. 15-24. Lettre du sous-préfet de Jonzac aux maires, au sujet de la messe de minuit (12 déc. 1830) : « convaincu que les exercices de piété auxquels les fidèles se livrent dans la nuit du 24 au 25 décembre ne seront point troublés », il recommande cependant quelques mesures d'ordre. — Lettre du sous-préfet de Saintes aux maires (13 janv. 1831) prescrivant de dresser des procès-verbaux contre les ecclésiastiques qui « soit par des cérémonies religieuses, soit par des sermons ou discours quelconques », rappelleraient les anniversaires des 21 janv. et 23 fév.

Depoin : *Ranoul Foucauld, évêque de Saintes* (1re partie), p. 37-52. Feu M. Depoin avait projeté une histoire de l'épiscopat saintongeais. Parmi les notes, laissées par lui à la bibliothèque de Saintes, se trouvent les éléments de plusieurs biographies d'évêques. Un seul mémoire est à peu près complet : celui qui est publié ici.

Marcel Pellisson : *La haute société à Saint-Seurin d'Uzet*, p. 53-56. Extraits des registres paroissiaux. — *Saint-Seurin d'Uzet et la loi du 25 vendémiaire an II*, p. 80-83. Changement du nom de la commune de Saint-Seurin d'Uzet en celui de « L'Union d'Uzet ».

Chanoine Lemonnier : *De l'option des religieux entre la vie commune et la vie privée dans la Charente-Inférieure* (2e partie), p. 56-68. Le nombre des moines avait déjà considérablement diminué à la veille de la Révolution (en 1738, 246 religieux dans 38 maisons; en 1793, 168 dans 36 communautés). Les religieuses étaient plus nombreuses (435 en 22 communautés). Résumé des procès-verbaux d'interrogatoires des religieux en mai et juin 1790. F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Questions historiques. 58e année. Paris, 1930.

P. Coste : *Saint Vincent de Paul au secours des provinces désolées* (janvier 1930, p. 30-121). Ces « provinces désolées » sont principalement la Lorraine et la Picardie. Elles le sont par les horreurs de la guerre de Trente ans et, après les traités de Westphalie, de la guerre avec l'Espagne, qui continue, et ne finira qu'après le traité des Pyrénées. Ces horreurs dépassent toute imagination. Ce ne sont pas seulement les ennemis qui rançonnent, qui pillent, qui incendient, qui massacrent, ce sont les soldats de la France elle-même, pour la plupart étrangers, des bandes de mercenaires, qui sont de vrais gens de sac et de corde. Au milieu de ces régions désolées, ce que fait saint Vincent de Paul est prodigieux. M. Coste nous fait toucher du doigt l'effroyable misère de l'époque. Ce qui frappe, ce n'est pas seulement la charité du saint, son cœur si grand, ce sont aussi les ressources véritablement extraordinaires pour l'époque surtout, qui lui arrivent et qu'il met en œuvre, ce sont les inventions ingénieuses de sa bienfaisance, c'est la largeur de ses vues, à qui rien n'échappe, c'est le dévouement de ses enfants, c'est leur charité pour les auteurs de tant de maux, pour les malheureux soldats, qui, blessés ou malades, voient arriver dans les hôpitaux pour les soigner et les réconcilier avec Dieu, les Filles de la Charité et les prêtres de la Mission. Après avoir lu ces pages, on comprend le mot de la duchesse d'Aiguillon : « Une vingtaine de saints canonisés par l'Eglise n'ont pas fait à eux tous, ce que nous avons vu faire de nos jours par le seul M. Vincent ».

Abbé Rony : *La légation d'Hugues, archevêque de Lyon, sous le pontificat d'Urbain II*, 1088-1099 (janvier 1930, p. 124-147). Hugues de Romans, dénommé Hugues de Lyon, lorsqu'il fut devenu archevêque de cette ville, amène la réconciliation du comte d'Anjou, Foulque Réchin, avec le Saint-Siège. Il fut moins heureux avec le roi de France Philippe Ier qui avait épousé du vivant de sa femme légitime, une autre femme. Solennellement excommunié à Autun, le roi, ne pouvant rien obtenir du légat, passa par dessus sa tête et essaya de traiter directement avec le pape. Dans cette pensée, il envoya à Rome une ambassade, laquelle menaça le pape d'un schisme. Ce n'était pas, on le conçoit, la meilleure disposition pour se faire absoudre, et le roi en fut pour ses frais. Le pardon ne devait venir que bien plus tard.

A. Durengues : *Le protestantisme en Agenois. La réaction catholique* (avril 1930, p. 305-345). Cette réaction contre les attentats inouïs et les scènes de violence, qui avaient terrorisé tout un pays et fait des martyrs, ne fut point, comme on le pourrait croire, marquée du même caractère. On y admire bien plutôt la ferme modération, dans laquelle surent se renfermer les catholiques : « Au lieu de se faire justice eux-mêmes, ils ne cessaient d'écrire en Cour pour en obtenir aide et protection. C'est au lieutenant général du roi que les seigneurs de l'Agenois s'adressent en octobre 1560 pour « avoir la messe »; c'est à lui que les magistrats d'Agen demandent justice contre « les rapporteurs des édits ». Aux uns et aux autres, le gouvernement, désarmé et impuissant, ne put donner que de bonnes paroles. Alors les catholiques sollicitèrent, mais

toujours en vain, l'autorisation de se défendre par leurs propres moyens. On en venait à cet état de désorganisation, à cette anarchie spontanée, dans laquelle la société ne défendant plus les individus, et ne remplissant plus sa mission, les individus rentrent dans le droit naturel de se protéger eux-mêmes. Ceux d'Agen le comprirent et ils s'organisèrent pour se défendre. La Providence leur donna un chef et leur ménagea un puissant secours dans la personne de Blaise de Monluc. Ce hardi capitaine, avec peu de moyens, tint victorieusement la campagne, défit plusieurs fois les protestants et ramena l'ordre et la paix. Après sa mort, les luttes recommencèrent, mais d'ordinaire à l'avantage des catholiques. Au moment de la Ligue, qui était, quoi qu'en aient dit les régaliens et les gallicans, le parti vraiment national et qui sauva la France, en sauvant sa foi, les Agenois furent ligueurs. Dès que le Béarnais eut abjuré et se fut déclaré catholique, ils le reconnurent, et c'était la vraie politique. — En voyant la manière dont les huguenots faisaient la guerre, on se demande comment des hommes pour qui le pillage, les massacres, l'incendie, les passions de la bête déchaînée, étaient des moyens de prosélytisme, pouvaient se présenter comme les restaurateurs de l'Evangile ! C'est par des moyens fort différents, que les apôtres de Jésus-Christ ont fait la conquête du monde !

P. Boissonnade : *Une étape capitale de la mission de Jeanne d'Arc. Le séjour de la Pucelle à Poitiers* (1er mars-10 avril 1429) (juillet 1930, p. 12-68). Cette étude critique est fort éloquente, ce qui n'est pas toujours le fait des études critiques. Mais elle se recommande à bien d'autres titres : elle met en lumière un fait important, capital même dans l'histoire de Jeanne, le rôle des théologiens, qui, à Poitiers, examinèrent de près la mission de la vierge libératrice, la reconnurent et la proclamèrent divine. Ce sont ces théologiens qui donnèrent pour ainsi dire à Jeanne l'investiture sans laquelle elle n'eut pu rien faire. Ces hommes mirent trois semaines à examiner la voyante. Les procès verbaux de cette enquête ont malheureusement disparu. M. Boissonnade soupçonne, non sans fondement, que Regnault de Chartres les fit disparaître, au moment du procès de Rouen. Mais nous connaissons la conclusion, et c'est là ce qui importe. M. Boissonnade a même en partie reconstitué l'enquête poitevine avec les paroles de Jeanne à Rouen et quelques fragments épars. Tel Cuvier, avec un seul os, reconstituait tout le corps d'un animal antédiluvien. Il nous donne de plus des détails précis et intéressants sur les juges. A côté de cette enquête, il y en avait une autre fort délicate, et qui fut confiée à des femmes, à la tête desquelles se trouvait la belle-mère du roi, la prudente Yolande d'Anjou : l'enquête sur la virginité de Jeanne.

Th. Malley.

Etudes. Tome 204, 1930. Paris.

Abel Dechêne : *Un schisme anticoncordataire, le Blanchardisme (1801-1829)*, 20 juillet 1930, p. 167-187. La Petite Eglise d'Angleterre, à qui l'abbé Pierre-Louis Blanchard donnera son nom, fut un schisme sans fidèles; il rallia surtout des prêtres et créa par ses pamphlets un centre de résistance cléricale. Sans donner ici tous les détails qu'il a réservés pour un volume (*La résistance du clergé français au concordat, en Angleterre,* chez F. Didot), l'auteur propose seulement une vue rapide de ces controverses passionnées et retorses, où l'on retrouve les traits classiques de l'esprit partisan.

Pierre Maranget.

Revue des Sciences religieuses. 1930, Palais universitaire, Strasbourg.

M. Andrieu : *Règlement d'Angilramne de Metz (768-791), fixant les honoraires de quelques fonctions liturgiques*, p. 349-369. M. Andrieu publie un manuscrit du *British Museum* dans lequel l'évêque de Metz déclare qu'il a voulu ranimer le zèle des clercs chargés des chants et des lectures liturgiques. Pour cela il décide de leur attribuer des honoraires spéciaux pris sur la cassette épiscopale. Ce texte fournit au savant professeur de Strasbourg l'occasion d'étudier la façon dont s'acclimata à Metz l'institution romaine des stations et de présenter des remarques sur le système monétaire de l'époque.

Urbain Rouziès.

Revue historique de droit français et étranger.
4e série, 9e année, 1930. Paris.

L. de Lacger : *La suzeraineté du primat archevêque de Bourges sur la cité épiscopale d'Albi au* XIIIe *siècle*, p. 60-109. En 1225, l'évêque d'Albi renonce à l'indépendance de son franc alleu, acquise au cours du siècle précédent, pour se mettre sous la suzeraineté de l'archevêque de Bourges, en vue, sans doute, de mieux résister aux entreprises du roi de France et de ses officiers. Le statut de la nouvelle suzeraineté fut arrêté entre Bernard de Combret et Philippe Berruier en 1255, et dans les années qui suivirent, l'archevêque eut l'occasion de tenir ses engagements, d'aider l'évêque dans ses tractations avec le roi et avec la commune. Bernard de Combret lui-même porta les premiers coups à la suzeraineté; les Albigeois le secondèrent, en soumettant leurs causes à la justice royale; la sénéchaussée de Carcassonne, sous l'épiscopat de Bernard de Castanet, lutta vigoureusement contre la juridiction ecclésiastique. Dès le début du XIVe siècle ne subsiste plus de la suzeraineté que le rite de l'hommage. Tirage à part.

Compte rendu de la semaine d'histoire du droit normand tenue à Rouen, du 16 au 21 juin 1930.

G. de Beaurepaire : *Conflit entre l'archevêque de Rouen et les religieux de Fécamp au* XVIIe *siècle sur l'exemption et la juridiction de l'abbaye*, p. 775-776. En 1688, Mgr de Médavy obtient un arrêt du Conseil ordonnant à l'abbé, Louis Antoine d'Anton, et aux religieux de présenter les preuves de leurs privilèges. De part et d'autres, nombreux mémoires. — Chanoine R. Le Picard : *L'attitude du concile rouennais de 1581 à l'égard des époux séparés*, p. 777-783. Ordonne l'intervention d'office contre les époux séparés. — Abbé P. Andrieu : *Les doyens de Normandie*, p. 783-784. Indique leurs fonctions surtout aux XIIe et XIIIe siècles.

G. Le Bras.

Le Correspondant. Tomes 318-321. Paris, 1930.

A. Lugan : *Les Sulpiciens français aux Etats-Unis* (t. 318, p. 271-284). Histoire de la fondation, des débuts pénibles et de la prospérité du séminaire de Baltimore et attachant portrait d'un des derniers supérieurs M. Magnier, le bras droit, a-t-on dit, de Mgr Gibbons.

Jacques Zeiller : *Fustel de Coulanges* (t. 318, p. 481-490). Synthèse de l'œuvre du grand historien, de sa méthode et des résultats auxquels il est arrivé.

Victor Giraud : *Bossuet, prédicateur parisien* (t. 319, p. 346-363). De son retour à Paris en 1659 à sa nomination au poste de précepteur du Dauphin en 1670, la grande affaire de Bossuet fut la prédication, prédi-

cation très humaine en même temps que religieuse et appropriée à son auditoire.

Louis de Launay : *Saint-Just* (t. 319, p. 500-519). Son défaut capital fut l'orgueil qui se manifeste dès le début de sa vie publique et dans les divers actes de sa vie politique.

Comte Bertrand de Mun : *Le cardinal Luçon* (t. 319, p. 911-922). Étude d'après des souvenirs personnels qui rappelle surtout l'attitude de l'archevêque de Reims pendant la guerre et son attachement à sa cathédrale.

Baron de Noirmont : *Le scoutisme catholique français* (t. 320, p. 93-111). Comment cette institution, née à l'étranger de l'initiative clairvoyante d'un seul homme, est devenue en France et chez les catholiques une des principales œuvres de jeunesse.

Baronne Brincard : *La découverte du moyen âge* (t. 320, p. 171-181). Comment au xixe siècle on a presque découvert et remis en honneur notre art du moyen âge, non sans quelques erreurs des architectes.

Cécile Gazier : *Les premières conquêtes mondaines de Port-Royal* (t. 320, p. 254-270). Il s'agit de la princesse de Guéméné et de Louise Marie de Gonzague, princesse de Mantoue et future reine de Pologne. — *Les dernières années de Madame de La Fayette* (t. 320, p. 822-745).

E. Le Guennant : *Dom Mocquereau, moine de Solesmes* (t. 320, p. 284-296). Ce religieux, mort le 18 janvier 1930, est un de ceux qui ont le plus contribué à la restauration du chant grégorien.

De Lanzac de Laborie : *Une correspondance du P. Didon* (t. 320, p. 400-423). Elle nous le montre avec son tempérament de lutteur, ses qualités et aussi ses défauts et des ressentiments invétérés et des préventions arrêtées, et éclaire bien l'histoire religieuse de toute une période.

Auguste Audollent : *Souvenirs sur le congrès* [*eucharistique international*] *de Carthage* (t. 320, p. 715-725). A signaler que depuis le concile de 335, présidé par l'archevêque Reparatus, Carthage n'avait vu aucune assemblée épiscopale un peu nombreuse.

Charles Baussan : *Les amitiés de Bossuet* (t. 320, p. 887-905). Il a parlé de l'amitié en connaisseur et a eu des amis fidèles, tels que Condé, le maréchal de Bellefonds, Claude Le Peletier et l'abbé de Rancé.

A. de La Valette-Monbrun : *L'évolution religieuse de Maine de Biran* (t. 321, p. 183-202; 347-364). Condamnation de la philosophie rationaliste impuissante à satisfaire les besoins de l'âme humaine.

J. Bénétruy : *Le serf du Mont-Jura* (t. 321, p. 239-266). Jean Jacob, vieillard plus que centenaire, présenté à l'Assemblée nationale comme serf de l'abbaye de Saint-Claude, exhibé à Paris par Bourdon de La Crosnière, y meurt le 29 janvier 1790 et est inhumé à Saint-Eustache. Il ne relevait pas du territoire de Saint-Claude et recevait une pension de Louis XVI.

De Lanzac de Laborie : *L'Église de France au crépuscule du* xixe *siècle et à l'aurore du* xxe (t. 321, p. 267-290). A propos des deux volumes posthumes du P. Lecanuet : *L'Église de France sous la Troisième République.*

Georges Izard : *A la source de la pensée religieuse de Péguy* (t. 321, p. 681-692). Il ne vient à la foi qu'après avoir fait la preuve qu'elle est indispensable.

Pierre Chirol : *L'architecture religieuse après le Romantisme* (t. 321, p. 738-752). Prédit un revirement en faveur des architectes et décorateurs religieux de cette époque.

Urbain Rouziès.

Nova Francia. Organe de la Société d'histoire du Canada.
Vol. IV, 1929. Paris, in-8° de 384 pages.

Ce volume renferme la suite de deux travaux importants dont les premiers chapitres ont paru dans les tomes II et III : *M. de Pontois et la rébellion des Canadiens français en 1837-1838* par M. La Roque de Roquebrune; l'auteur publie et commente les lettres adressées au ministre des affaires étrangères par un des diplomates de l'ambassade de France à Washington. — M. Leo-Leymarie a continué la publication des *Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Ste Hélène, supérieure des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec,* intéressantes pour l'histoire religieuse et pour la chronique québecoise au milieu du xviiie siècle.

L'exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord a révélé des documents intéressants, tels que le journal de l'aumônier des troupes faisant campagne contre les Chicachas de 1738 à 1740 et des pièces relatives aux derniers missionnaires français en Acadie et dans les îles voisines. — Mentionnons aussi un curieux mémoire écrit dans la première moitié du xviie siècle par le Jésuite, P. de Sesmaisons, pour exposer les « raisons qui peuvent induire Sa Sainteté à permettre aux Français qui habitent la Nouvelle France d'épouser des filles sauvages quoique non baptisées ny mesme encore beaucoup instruictes à la foy chrestienne ».

Des notes ou des documents concernent la biographie de Frère Didace Pelletier (1657-1699), franciscain canadien d'origine dieppoise, mort en odeur de sainteté, et de Robert Giffard, chirurgien de Mortagne, l'un des initiateurs de la célèbre émigration percheronne.

Les études généalogiques et nobiliaires, toujours en faveur chez les Canadiens français, sont représentées par des articles sur les familles Liénard de Beaujeu, d'Agneau d'Ouville, La Roque de Roquebrune, Le Moyne de Longueil et de la Corne.

H. Bourde de la Rogerie.

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Elsass-Lothringisches Jahrbuch.
Tome IX, 1930. Frankfurt-am-Main, Els.-Lothr. Institut.

V. Gley : *Die Weissenburger Ueberlieferungen als siedlungsgeschichtliche Quelle,* p. 71-97. Les « traditions et possessions » de l'abbaye bénédictine de Wissembourg sont une source très précieuse pour la connaissance des anciennes localités des pays de la Seille, de la Sarre et de l'Alsace. Les « traditions » sont encore conservées en 86 feuilles de parchemin, écrites au ixe siècle, et les « possessions » en un volume de 65 feuilles parchemin, écrit au xiiie siècle. Gley donne une liste alphabétique des localités mentionnées.

C. Wolff, O. S. B. : *Die Gorzer Reform in ihrem Verhaeltnis zu deutschen Kloestern,* p. 95-111. Montre l'influence de la réforme bénédictine de l'abbaye de Gorze près Metz sur d'autres abbayes des pays rhénans, de Bavière, etc.

J. Ernst-Weiss : *Die Prioratskapelle zu Faux-en-Forêt,* p. 112-127 (avec 4 pl.). L'auteur fait l'historique de ce petit prieuré situé près de Fauquemont (arr. de Boulay, Moselle) et dépendant de l'abbaye St-Arnoul de Metz, et donne une description détaillée de l'antique chapelle du prieuré.

F. Schneider : *Kaiser Friedrich II und seine Bedeutung für das Elsass*, p. 128-155.

Chr. Hallier : *Das Strassburger Kirchenwesen als Glied des deutschen Luthertums im 16. und 17. Jahrhundert*, p. 209-227. La ville et république de Strasbourg se montra toujours très ardente dans la défense du luthéranisme allemand et repoussa toujours les doctrines calvinistes.

O. Schmitt : *Ein unvollendetes Strassburger « Münsterbüchlein » aus dem 17. Jahrhundert*, p. 228-253 (avec 12 pl. hors texte). Décrit une collection de gravures destinées à orner un nouveau « guide » de la cathédrale de Strasbourg; ces gravures, exécutées vers 1660, sont de la plus haute importance pour l'histoire architecturale de la cathédrale.

Ruppersberg : *Strassburg und die evangelischen Reichsstaedte*, p. 299-301. Poème satirique en vers alternativement allemands et latins sur la cession de Strasbourg à la France en 1681.

W. Poewe : *Elsass-lothringische Bibliographie für das Jahr 1928*, p. 302-333.

Historisches Jahrbuch der Gœrres-Gesellschaft.
Tome XLIX. Munich, Herder, 1929.

H. Grundmann : *Liber de Flore. Eine Schrift der Franziskaner-Spiritualen aus dem Anfang des 14. Jahrhunderts*, p. 33-91. Ce « livre » attribué parfois à Joachim de Flore, est une prophétie assez obscure écrite sous Benoît XI, avec un commentaire datant du pontificat de Clément V. G. décrit les manuscrits conservés à la Vallicelliana de Rome et à la bibliothèque municipale d'Arras et en donne des extraits.

E. Sommer : *Die heilige Katharina von Siena und ihr neuester Biograph*, p. 415-443. L'auteur reconnaît que le livre de R. Fawtier sur « *Sainte Catherine de Sienne* » (Voir *Rev. d'hist. de l'Egl. de France*, t. X, 1924, p. 498 ss.) a de grands mérites, mais que l'auteur s'est laissé entraîner à une critique exagérée. La *legenda major* de Raymond de Capoue et les autres légendes sont des sources historiques sûres, confirmées d'ailleurs souvent par des sources indépendantes. Sommer maintient aussi 1347 comme date de la naissance de la sainte (d'après Fawtier elle serait née en 1334 ou 1337), ainsi que la part qu'elle eut dans la décision de Grégoire XI de revenir à Rome.

Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins.
Tome LXXXII, Heidelberg, Winter, 1930.

H. Rott : *Oberrheinische Künstler der Spaetgotik und Frührenaissance*, p. 39-106. L'auteur donne de nombreux détails biographiques nouveaux sur les peintres de Sélestat, Saverne, Colmar et Ribeauvillé : Isenmann, Schongauer, Hans Bongartz de Colmar, Paul Windeck et Sixte Schultheis, les frères Hagenauer, etc.

Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein.
Tome CXVI. Cologne, Barhem, 1930.

W. Levison *Die Anfaenge rheinischer Bistümer in der Legende*, p. 5-28. Trèves et ses suffragants Metz et Toul, puis Mayence, Cologne, Tongres-Liège ont été fondés, d'après la légende, par les disciples des apôtres; pour Metz la légende n'apparaît qu'au VIIIe siècle. La légende semble avoir eu pour origine des prétentions hiérarchiques sur les sièges voisins. Les origines chrétiennes réelles des pays rhénans sont obscures,

et les premiers noms certains d'évêques (de Trèves et de Cologne) n'apparaissent qu'en 314 au concile d'Arles.

K. Corsten : *Eine Reise franzoesischer Moenche nach Koeln, Bonn und Siegburg im Jahre 1181*, p. 29-60. L'auteur parle du voyage de quatre religieux de Grandmont à Cologne pour y chercher des reliques. Leur « itinéraire », déjà plusieurs fois publié (p. ex. Migne, *Patrol. lat.*, t. CCIV, col. 1221-1234), est très instructif pour les notices sur les églises et les couvents de Cologne et des pays rhénans comme sur le culte de sainte Ursule. Les religieux obtinrent quatre corps de vierges qui reposèrent dans l'abbaye de Grandmont jusqu'à la Révolution; l'abbaye resta longtemps en relation de prières et de visites réciproques avec Cologne.

Historisches Archiv des Erzbistums Kœln.

Tome II. Cologne, Bachem, 1929.

P. Heusgen : *Alte niederrheinische Priesterbruderschaften, besonders die zu Koeln*, p. 16-36. Les confréries sacerdotales venues de la France occidentale, se propagèrent dans la Rhénanie et jusqu'en Saxe. L'auteur parle du but de ces confréries, des réunions, etc., et en particulier de la confrérie établie après 1167 à Zulpich (l'ancien Tolbiac).

A. Hintzen : *St. Irmund, ein alter Heiliger des Koelner Erzbistums*, p. 103-119. Saint Irmund, encore honoré à Mündt, près Juliers, est très peu connu : c'était peut-être un Franc qui vint s'établir comme ermite dans le voisinage de Mündt, vers 500.

Archiv für katholisches Kirchenrecht.

Tome CIX. Mayence, Kirchheim, 1929.

E. Goeller : *Studien über das gallische Busswesen zur Zeit Caesarius' von Arles und Gregors von Tours*, p. 3-126. Etudes sur le sacrement de pénitence et son administration en Gaule du temps de saint Césaire d'Arles et de Grégoire de Tours.

Scholastik. Vierteljahrsschrift für Theologie und Philosophie.

Tome V. Fribourg en Br., Herder, 1930.

Fr. Pelster : *Literargeschichtliches zur Pariser theologischen Schule, 1230-1256*, p. 46-78.

Mitteilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung.

Tome XLIII. Innsbruck, Wagner, 1929.

S. Stein : *Der « Romanus » in den fraenkischen Rechtsquellen*, p. 1-19. D'après la *lex Salica* et la *lex Ripuaria*, on payait moins de *wergeld* pour le « Romain » que pour le Franc libre : ceci semble en contradiction avec d'autres sources, comme Grégoire de Tours, où l'on voit les nobles romains autant et même plus considérés. On a donc voulu dire que *Romanus* désignait l'affranchi. Stein prouve par plusieurs textes contemporains que dans les lois germaniques et mérovingiennes, le terme « romanus » désigne le campagnard ou le *rusticus*, ce qui explique bien pourquoi on payait pour lui un wergeld moindre que pour les hommes libres francs ou germains.

Jahrbuch der preussischen Kunstsammlungen. Tome L, Berlin, 1930.

W. Medling : *Der Josephmeister von Reims*, p. 299-318 (avec 17 fig.).

Deutsche Vierteljahrsschrift für Literaturwissenchaft u. Geistesgeschichte. Tome VII. Halle, 1929.

L. Schade: *Die Darstellungen der Toene an den Kapitellen der Abteikirche zu Cluni*, p. 229-266. Les figures des chapiteaux de Cluny sculptées vers 1100, sont des symboles représentant la conception médiévale de la musique et correspondant aux différents tons.

Zeitschrift für katholische Theologie. Tome LIV. Innsbruck, 1930.

A. Landgraf : *Untersuchungen zu den Eigenlehren Gilberts de la Porée*, p. 180-213. L'auteur résume en 35 points les principaux enseignements attribués aux débuts de Gilbert. Celui-ci avait reconnu à Reims ses erreurs sur la Trinité et la christologie, et dans la littérature scolastique des XIIe et XIIIe siècles elles ne lui sont plus reprochées ; il semble donc qu'il ne les a plus enseignées, « pas même de vive voix ». Une série des propositions de Gilbert se retrouve dans les écrits de ses disciples, particulièrement dans les *Sententiae Divinitatis* et dans un commentaire sur les épîtres de saint Paul (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 686).

Zeitschrift für Kirchengeschichte. Tome XLVIII. Gotha, Perthes, 1929.

J. Haller : *Zur Lebensgeschichte des Marsilius von Padua*, p. 166-197. Donne de nombreux détails biographiques sur Marsile de Padoue (né vers 1290) et surtout sur son séjour à Paris de 1311 à 1313. Haller n'hésite pas à croire que le jeune Marsile ait été recteur de l'Université de Paris et que c'est de lui qu'il s'agit dans le cartulaire de l'Université où l'on mentionne une décision prise le 12 mars 1313 sous la présidence d'un maître Marsile de Padoue. Déjà maître ès-arts, Marsile étudiait alors la médecine à Paris. Il revint en France vers 1316 et séjourna assez longtemps à Avignon, jusqu'en 1318. Enfin il semble de nouveau avoir étudié et enseigné à Paris vers 1320 à 1326 et y avoir collaboré avec Jandun à la composition du « *Defensor pacis* ». Ce mémoire, destiné à Louis de Bavière, fut connu en 1326 et Marsile dut s'enfuir en toute hâte avec Jandun.

G. Allemang.

PÉRIODIQUES BELGES

Analecta Bollandiana. Tome XLVIII. Bruxelles, 1930.

H. Delehaye : *Loca Sanctorum*, p. 5-64. Le sujet est immense, la bibliographie riche, mais, dit l'auteur, l'absence de méthode explique les nombreuses erreurs historiques en ce domaine. L'expression *loca Sanctorum* ne désigne pas seulement le lieu natal des saints, mais plutôt les lieux illustrés par la mort, la sépulture et le culte des saints. L'étude de la toponymie doit beaucoup à l'histoire hagiographique; des exemples choisis précisent le point de vue rigoureusement scientifique du président des Bollandistes.

M. Coens : *La vie ancienne de saint Front de Périgueux*, p. 324-360. Édition et notes critiques.

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome XXXIX. Bruxelles, 1930.

F. Rousseau : *La Meuse et le pays mosan en Belgique. Leur importance historique avant le* XIIIe *siècle*, p. 1-284. Considérant la remarquable assise géographique de l'ancien diocèse de Liége (dix diocèses actuels se partagent son territoire), l'auteur démontre que le diocèse de Liége a dû, principalement à la Meuse qui lui sert d' « axe d'équilibre », une réelle unité de vie religieuse, économique et politique. Les relations commerciales, artistiques ou autres du pays liégeois avec les régions aujourd'hui françaises ou hollandaises en sont une preuve. Le rôle du pays mosan dans la formation de la Belgique en est une autre. Cette démonstration s'appuie sur une masse de documents patiemment réunis et judicieusement commentés.

Bulletin de la Commission royale d'histoire. Tome XCIV. Namur, 1930.

E. Delcambre : *Une chronique valenciennoise inédite*, p. 1-102. L'original de cette chronique, de la fin du XIIIe et du XIVe siècle, est perdu, mais l'auteur y supplée par quatre copies des XVe et XVIe siècles. L'intérêt en est réel pour l'histoire archéologique, économique et sociale de Valenciennes, particulièrement pour l'histoire de la guerre que soutint Valenciennes contre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut (1290-1297). Nous devons à M. Delcambre l'édition critique du texte.

Bulletin de l'Institut historique de Rome. Tome X. Rome, 1930.

P. Lefèvre : *Une instruction romaine pour la réorganisation de l'ordre de Prémontré en 1644*, p. 123-139. Le 17 mai 1644, une circulaire envoyée de Rome aux abbés de la Commune Observance, les mettait en garde contre les efforts des novateurs et proposait une série de mesures destinées, dans la pensée de l'auteur anonyme, à pacifier l'ordre.

L.-E. Halkin : *Contribution à l'histoire du « Journal encyclopédique », d'après les archives diplomatiques du Saint-Siège*, p. 225-245. Pierre Rousseau, de Toulouse, fondait à Liége en 1756 le « Journal encyclopédique », dont l'immense succès attira la censure du synode local. Exilés à Bruxelles, puis à Bouillon, les journalistes n'en restèrent pas moins les apôtres écoutés du philosophisme.

Leodium. Tome XXIII. Liége, 1930.

C. De Clercq : *Le droit diocésain liégeois à l'époque carolingienne. Notes complémentaires*, p. 23-40. L'auteur analyse sept documents des évêques Gerbald et Waltcaud (787-831). Ce sont des *capitula synodi* où se révèle encore la réforme inaugurée par Charlemagne.

Le Musée belge. Tome XXXIV. Liége, 1930.

M. Hélin : *Goberti Laudunensis de tonsura et vestimentis et vita clericorum. Édition critique précédée d'une introduction*, p. 135-160. Le poème de Gobert de Laon avait été édité en 1842. M. Hélin a repris l'édition du texte d'après deux manuscrits inédits du XIIIe siècle, l'un de Mons, l'autre de Rouen.

Revue belge de philologie et d'histoire. Tome IX. Bruxelles, 1930.

E. Sabbe : *La réforme clunisienne dans le comté de Flandre au début du* XIIe *siècle*, p. 121-138. S'il faut en croire l'auteur, — et sa thèse est documentée, — les initiatives de réforme en Flandre sont originaires du pays même. L'histoire du monastère de Saint-Bertin à Saint-Omer en donne la preuve. Si les abbayes flamandes adoptèrent les *consuetudines cluniacenses*, elles rejetèrent l'organisation centralisatrice de Cluny.

Ch. Dubois : *L'influence des chaussées romaines sur la frontière linguistique de l'Est*, p. 455-494. L'auteur, reprenant après Kurth, Pirenne et d'autres, le problème des origines linguistiques des Wallons et des Flamands, estime que les chaussées militaires furent la cause principale de la séparation des langues et des races. Une carte éclaire cette ingénieuse solution.

R. L. Reynolds : *Merchants of Arras and the Overland trade with Genoa. Twelfth century*, p. 495-534. Au xiie siècle un commerce important s'établit entre Arras et la péninsule. L'auteur en retrace l'histoire d'après des documents nouveaux.

G. Prévot: *Jean Second à Paris*, p. 553-557. Une lettre inédite de 1532.

Revue bénédictine. Tomes XLI et XLII. Maredsous, 1929 et 1930.

U. Berlière : *Le nombre des moines dans les anciens monastères*, t. XLI, p. 231-261, t. XLII, p. 19-42. Réunissant de nombreux renseignements relatifs aux monastères des Pays-Bas, de la France du Nord, d'une partie de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Angleterre, l'auteur a pu dresser de précieuses statistiques qui tendent à montrer que, depuis le début du xiiie siècle, le monachisme est en recul quant au nombre de ses membres, pour se relever au xviie siècle. Dom Berlière indique les causes diverses de ces fluctuations.

A. Wilmart : *Manuscrits de Tours copiés et décorés vers le temps d'Alcuin*, p. 43-54. Mise au point des observations critiques du paléographe allemand Koehler.

Ph. Schmitz : *Les lectures de tables à l'abbaye de Saint-Denis vers la fin du Moyen-Age*, p. 163-167. D'après un manuscrit du xvie siècle, de la Bibliothèque nationale.

A. Wilmart : *Le copiste du sacramentaire de Gellone au service du chapitre de Cambrai*, p. 210-222. Étudiant à nouveaux frais le célèbre sacramentaire, l'auteur établit que le copiste a travaillé un temps, vers la fin de sa carrière, pour le chapitre de Cambrai. Il propose comme date approximative de composition : 770-780.

J.-B. Kaiser et U. Berlière : *Le cardinal de Givry et les monastères bénédictins, 1605-1611*, p. 244-262, 343-371. Évêque de Metz, le cardinal de Givry fut appelé à prendre une part active dans les différents mouvements de réforme qui marquèrent le début du xviie siècle. Il fut nommé, en 1607, protecteur de la Congrégation de Bursfeld.

D. De Bruyne : *La première règle de saint Benoît*, p. 316-342. Après avoir critiqué les textes en présence et leurs éditions diverses, l'auteur croit retrouver la première version de la règle de saint Benoît dans le *De ordine monasterii* publié sous les noms de *Regula secunda Augustini* ou de *Regula incerti auctoris*.

Revue d'histoire ecclésiastique. Tome XXVI. Louvain, 1930.

L. de Lacger : *La primatie et le pouvoir métropolitain de l'archevêque de Bourges au* xiiie *siècle*, p. 43-65, 269-330. L'auteur décrit avec précision les pouvoirs de l'archevêque de Bourges, d'abord comme primat d'Aquitaine, puis comme métropolitain, à la veille du déclin du xive siècle.

A. Teetaert : *Un compendium de théologie pastorale du* xiiie-xive *siècle*, p. 66-102. Connu par de nombreux manuscrits, imprimée plusieurs fois au xve siècle et au xvie siècle, la *Summa de sacramentis* a été attribuée à Guy de Laon, évêque de Cambrai. L'auteur estime au contraire qu'elle a été composée par le dominicain Guillaume de Paris, entre 1298 et 1314.

E. Perroy : *Un évêque urbaniste protégé de l'Angleterre. Guillaume de Coudenberghe, évêque de Tournai et de Bâle*, p. 103-109. Successeur de Jean de West en 1385, Guillaume de Coudenberghe, élu grâce à la recommandation de Richard II, ne réussit pas à se maintenir en son évêché de Tournai. Nommé par Boniface IX au siège de Bâle, il ne put prendre possession, et la fin de sa vie nous le montre simple suffragant de Londres.

F. Cabrol : *Les origines de la liturgie gallicane*, p. 951-962. Discussion de la thèse du P. Thibaut au sujet de l'origine orientale de la liturgie gallicane, et du rôle de Cassien.

Revue liturgique et monastique.

Tomes XIV et XV. Maredsous, 1929 et 1930.

Ph. Schmitz : *Le Mont-Cassin et son histoire*, t. XIV, p. 289-306. — C. Lambot : *L'influence de s. Augustin sur la règle de s. Benoît*, p. 320-330. — D. Gorce : *La part des Vitae Patrum dans l'élaboration de la règle bénédictine*, p. 338-399. — U. Berlière : *Coup d'œil historique sur l'ordre bénédictin en Belgique dans le passé et dans le présent*, p. 438-522. Avec une carte et de nombreuses illustrations. — *La liturgie quadragésimale dans l'Église de Metz au* IXe *siècle*, t. XV, p. 120-124. — *L'ascèse bénédictine*, p. 240-280. — C. Lambot : *S. Augustin et la vie monastique*, p. 292-300.

Recherches de théologie ancienne et médiévale.

Tomes I et II. Louvain, 1929 et 1930.

F. Bliemetzrieder : *Autour de l'œuvre theologique d'Anselme de Laon*, t. I, p. 435-483. Examen de l'œuvre littéraire d'Anselme († 1117) comparée à celle de Guillaume de Champeaux.

F. Bliemetzrieder : *Trente-trois pièces inédites de l'œuvre théologique d'Anselme de Laon*, t. II, p. 54-79. Édition de fragments du *Liber pancrisis*, collationnés avec le *codex* d'Avranches et augmentés de quelques pièces de la collection Windberg.

A. Landgraff : *Notes de critique textuelle sur les sentences de Pierre Lombard*, p. 80-99.

La Vie Wallonne. Tomes X et XI. Liége, 1929-30 et 1930-31.

E. Dony : *De Florennes à l'île de Ré (1798-1799)*, t. X, p. 345- 352, t. XI, p. 11-21, 38-44. Un ecclésiastique anonyme, sans doute Lambert Dufour, bénédictin de Florennes, fut déporté le 24 novembre 1798. Huit de ses lettres ont mérité les honneurs de la publication; elles sont respectivement datées de Couvin, Mézières, Reims, Versailles, Chartres, Tours, Surgères et Saint-Martin de Ré.

P. Debouxhtay : *Une religion de la Wallonie. L'Antoinisme*, t. XI, p. 70-79. Guérisseur et « révélateur du Nouveau Spiritualisme », Louis Antoine, ouvrier de l'agglomération liégeoise, a fondé une religion dont l'imprécision de doctrine n'a pas entravé le succès. Le « Père » est mort en 1912, mais l'Antoinisme compte 24 temples en Belgique et 12 en France. Depuis la publication de l'article analysé, un treizième temple a été ouvert au culte, à Reims.

Léon-E. Halkin.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. le chanoine Étienne MAGNIN [707], docteur en droit canonique, curé de Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris (Ve), présenté par le P. Rouziès.

Le R. Père René HEDDE, O. P. [708], maître en théologie, supérieur des Dominicains de Clermont-Ferrand, 9 bis, Petite rue Montlosier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), présenté par MM. Jordan et Guiraud.

M. Félix GRAT [709], ancien membre de l'École française de Rome, chargé de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, 43, avenue Foch, Vincennes (Seine), présenté par le P. Rouziès.

M. le chanoine L. DETREZ [710], directeur de la *Semaine religieuse du diocèse de Lille*, 99, rue Saint-Sauveur, Lille (Nord), présenté par M. Carrière.

S. Gr. Mgr Henri DUTOIT [711], évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, 6, rue des Fours, Arras (Pas-de-Calais), présenté par Mgr Baudrillart.

64e Congrès des Sociétés savantes.

Le 64e Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert à Clermont-Ferrand, le mardi 7 avril 1931, sous la présidence de M. Alfred Lacroix. Plusieurs membres de notre Société étaient présents. Quelques-uns présidaient les séances de différentes sections; d'autres présentèrent d'intéressantes communications. Nous en rendons compte ainsi que de celles qui traitent de questions relatives à l'histoire de l'Eglise de France.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'EN 1715).

Séance du 7 avril 1931 (*Journal officiel* du 10 avril, p. 4026-4027).

M. Étienne DELCAMBRE rappelle ce qu'était le paréage du Puy, c'est-à-dire l'association établie par traité, en 1305, entre l'évêque du Puy et Philippe le Bel. Ce paréage faisait le roi et l'évêque coseigneurs de la ville épiscopale. L'auteur explique comment on arriva à cette curieuse collaboration et comment la royauté évinça peu à peu l'évêque du gouvernement de la ville, grâce à une politique intimement liée d'ailleurs au rétablissement des franchises municipales du Puy.

Séance du 8 avril 1931 (*Journal officiel* du 11 avril, p. 4055-4056).

M. le docteur LECLERC fait part de sa découverte dans les archives communales de Brix (Manche) de trois circulaires pastorales en forme d'affiches de Mgr Loménie de Brienne. Ce sont des indulgences accordées à ceux qui feraient des aumônes à divers hospices parisiens ou provinciaux.

L'église de Saint-Cosme-du-Mont, aux environs de Carentan, explique Mme R. LECLERCQ, présente cette particularité d'être à la fois monacale et paroissiale et de posséder deux chœurs, l'un roman à forme absidale,

l'autre gothique à chevet plat. Mme Leclerc achève sa communication en donnant quelques renseignements sur le prieuré clunisien de Saint-Cosme-du-Mont. Ce monastère avait été fondé pour permettre aux moines de Cluny de posséder un port qui leur facilitât la visite de leurs monastères anglais.

Notre confrère, M. Gilbert Rouchon examine l'activité du tiers état aux Etats provinciaux de la Basse-Auvergne durant les XVIe et XVIIe siècles. Ce tiers était constitué à l'origine par un groupe privilégié de treize « bonnes villes ». Peu à peu et après de nombreuses luttes, d'autres villes ou gros bourgs du pays furent représentés (une soixantaine), mais à tour de rôle, six par six pour une période de six années. Les intendants du XVIIe siècle cherchèrent à supprimer ces privilèges du tiers état auvergnat. Ils y avaient réussi en 1680.

M. Ulysse Rouchon établit les grandes lignes de la biographie d'un arrière-grand-oncle de l'auteur des *Provinciales*, Guillaume Pascal, chanoine de Notre-Dame-du-Puy au XVIe siècle.

Séance du 8 avril 1931 (*Journal officiel* du 12 avril, p. 4104-4105).

Jeanne d'Arc a-t-elle passé par Cambrai en quittant Beaurevoir pour Arras ? M. F. Créteur expose les raisons qui, selon lui, appuient l'opinion traditionnelle locale, qui veut que Jeanne ait logé une nuit à Cambrai, dans l'hôtel Saint-Pol, propriété de Jean de Luxembourg, en septembre ou novembre 1430. Ne pouvant rien refuser au duc de Bourgogne, pas même de livrer Jeanne aux Anglais, Jean de Luxembourg avait, parce que vassal du roi de France, les meilleures raisons pour perpétrer sans bruit cette action peu honorable, et c'est par là sans doute que s'explique le silence des documents d'origine bourguignonne ou cambrésienne — de Monstrelet notamment — sur le passage de Jeanne à Cambrai. Quoi qu'il en soit, la route par Cambrai plutôt que par Bapaume était la plus sûre de beaucoup pour amener Jeanne aux Anglais. C'est elle que dut faire prendre le comte de Saint-Pol à sa prisonnière.

La communication de M. A. Favier traite d'un projet de réunion du Comtat-Venaissin au Dauphiné et à la Provence. Son étude s'appuie sur les documents provenant de la succession de M. de Payan, subdélégué de l'intendance de Dauphiné au XVIIIe s. A la suite de la virulente protestation de Clément XIII contre l'expulsion des Jésuites de France, Louis XV fit envahir le Comtat-Venaissin. L'occupation dura de 1768 à 1774. C'est pendant cette occupation que fut envisagé le partage du Comtat entre le Dauphiné et la Provence. Le commissaire à ce désigné fut M. de Payan. Ses rapports et sa correspondance passent en revue toute l'administration et l'économie du pays.

M. L. Fristot a fait parvenir au Congrès une étude sur un couvent de Bénédictins anglais établis à Dieulouard (Meurthe-et-Moselle) en 1606.

A quelle date Jeanne d'Arc s'empara-t-elle de Saint-Pierre-le-Moûtier ? se demande M. L. Poussereau. Un examen minutieux des documents et divers raisonnements lui permettent de fixer au 3 novembre 1429 la dernière victoire de la libératrice de la France.

Section d'Archéologie.

Séance du 7 avril 1931 (*Journal officiel* du 10 avril, p. 4027).

Notre confrère, M. C. Davillé, expose, sous le titre de « Nouvelles recherches sur la voie de Metz à Verdun-sur-Meuse », le résultat d'une enquête effectuée de 1920 à 1928. Cette voie n'est connue que par un seul

document, l'Itinéraire d'Antonin, qui en indique les principales stations. M. Davillé donne des précisions sur le site de ces stations, étudie l'usage de la route aux temps mérovingiens et carolingiens et montre comment la route royale du XVIIIe siècle créée par des ingénieurs plus savants que ceux de Rome, est plus droite et brise perpétuellement l'itinéraire ancien.

Séance du 8 avril 1931 (*Journal officiel* du 12 avril, p. 4105-4106).

M. Ulysse Rouchon montre de façon sommaire comment l'industrie de l'or, de l'argent et des pierres précieuses du Puy-en-Velay est sortie des monastères du Monastier et de La Chaise-Dieu, comment elle a profité de la renommée du pèlerinage de Notre-Dame pour s'épanouir largement dans la fabrication d'objets de piété. L'apogée du métier semble avoir coïncidé avec la fin du XVe siècle. Les guerres de religion portèrent un rude coup aux usages de dévotion et par là aux argentiers, orfèvres, émailleurs du Puy. Le déclin s'accentua encore aux XVIIe et XVIIIe siècles. Vers 1840, les derniers fabricants disparaissaient.

Séance du 10 avril 1931 (*Journal officiel* du 14 avril, p. 4160-4161).

Dans une importante communication, « type des communications aux congrès des sociétés savantes », dira, félicitant l'auteur, M. Marcel Aubert qui présidait la séance, M. L. Bréhier explique ce qu'il faut entendre par le terme : *école d'art roman auvergnat*. Et d'abord qu'est-ce qu'une école régionale ? Ce sont des groupes d'ateliers issus de la même tradition et manifestant leur originalité par des plans, des modes de construction, des méthodes de décoration particulières. Appliquant ces principes, M. Bréhier constate l'existence dès le milieu du Xe siècle (946, dédicace de la cathédrale de Clermont) d'une école régionale en Basse-Auvergne. Il montre avec détails ce que les plans des édifices religieux de cette école ont d'original, de même les motifs de la décoration. Après quoi, M. Bréhier cherche à délimiter l'aire de propagation de l'école d'architecture religieuse de Basse-Auvergne. D'abord à Clermont et dans un rayon de trente kilomètres, presque toutes les églises présentent ce caractère de posséder un chevet à déambulatoire à chapelles rayonnantes, un transept débordant avec coupoles sur trompes d'angle soutenant un clocher central, des tribunes à voûtes en quart de cercle, etc. Ensuite nombre de monuments, qui n'ont pas ce genre de chevets, se rattachent néanmoins par leur construction ou leur décoration à cet art roman auvergnat. De ces derniers l'aire d'extension reste plus difficile à préciser : il y en a en Auvergne, en Bourbonnais, quelques-uns en Limousin et dans le Velay, plus ou moins influencés d'ailleurs par les écoles voisines.

Dans une « Note contributive à l'étude de l'iconographie de la Croix », MM. J. Desaymard et E. Desforges présentent les dessins et photographies de trois types rares de croix de chemins : croix avec Christ à jupon; croix avec Christ à justaucorps; croix à main bénissante.

M. C. Oursel, reprenant l'étude générale du groupe des églises romanes de Bourgogne, qu'il a appelé « martinien », du nom de Saint-Martin d'Autun, justifie l'emploi de ce vocable.

Mlle Élisa Maillard étudie la sculpture romane à Poitiers au cours du XIe siècle.

SECTION D'HISTOIRE MODERNE (DEPUIS 1715) ET CONTEMPORAINE.

Séance du 8 avril 1931 (*Journal officiel* du 11 avril, p. 4058-4059).

M. OGÈS fait l'historique de « l'Enseignement mutuel dans le Finistère sous la Restauration ». Ce qui caractérise cet enseignement, c'est que les élèves les plus avancés instruisent les autres sous la direction du maître. Cet enseignement fut l'occasion de polémiques passionnées. Jusqu'en 1816, seuls les Frères de la Doctrine chrétienne pratiquaient l'enseignement mutuel. A cette époque, le gouvernement autorisa et conseilla l'enseignement mutuel. Les ultras et le clergé firent opposition à sa diffusion, le considérant comme dangereux pour les mœurs et nuisible à la discipline de l'école. Dans le Finistère, l'action préfectorale et académique fut entravée par les curés, malgré les efforts de l'évêque. En 1828, cependant, ce département comptait 22 écoles d'enseignement mutuel sur 88, proportion triple de celle du reste de la France.

Séance du 8 avril 1931 (*Journal officiel* du 12 avril, p. 4108-4109).

Notre confrère M. l'abbé SOL étudie l'application de la loi du maximum sous la Révolution dans le Lot, département qui s'étendait alors jusqu'à Montauban et Moissac. Avant la loi du 29 septembre 1793, la pénurie de pain était grande surtout dans les campagnes. Les nouvelles mesures l'aggravèrent encore. On mourait littéralement de faim à Cahors en 1794 et au début de 1795.

M. P. MARTIN-CIVAT a intitulé sa communication : « Rapports entre la Saintonge et l'Auvergne aux XIe et XIIe siècles : Cognac, Ebreuil et la route des pèlerinages ». L'abbaye auvergnate d'Ebreuil reçut au XIe s. d'importantes donations en Saintonge. Le cartulaire de Saint-Léger de Cognac, prieuré dépendant d'Ebreuil, nous renseigne copieusement sur les pèlerinages des Saintongeais vers Rome, leurs arrêts et leurs réceptions à Ebreuil. Ces relations entre Saintonge et Auvergne s'espacèrent beaucoup à partir du XIIIe siècle.

Séance du 10 avril 1931 (*Journal officiel* du 14 avril, p. 4161-4162).

M. Louis LACROCQ communique un marché passé devant Me Delachaud, notaire à Aubusson, le 14 septembre 1716, par lequel un marchand de tapisseries à Aubusson s'engage à livrer à la confrérie de Notre-Dame-de-Pitié, établie dans l'église des Carmes à Moulins, quatre panneaux de tapisserie pour la chapelle de la confrérie. Ces panneaux devaient figurer la *Présentation*, la *Mort de la Vierge*, l'*Assomption* et la *Crucifixion*. Le prix en était fixé à 666 livres 15 sols.

Notre confrère, M. de FONT-RÉAULX, fait une communication sur « les archives du tribunal criminel de la Drôme, 1792-1809 ». Leur utilisation permettrait de se rendre compte de l'application des lois révolutionnaires, lois souvent éludées par les tribunaux.

Annuaire pontifical catholique.
XXXIVe année, 1931. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1931.
In-8°, 943 pages, 45 francs.

L'annuaire Battandier est une institution. Le P. Eutrope Chardavoine en continue la publication avec le soin et la précision que requiert ce genre d'ouvrages. On songe en le parcourant à la *Notitia dignitatum* de l'empire romain mais elle ne contenait pas les noms des fonc-

tionnaires. On sait au contraire quelle riche nomenclature biographique est l'*Annuaire pontifical catholique*. C'est le tableau complet de la hiérarchie ecclésiastique : Saint-Siège avec la Chapelle et la Famille du pape, Dicastères pontificaux (congrégations cardinalices, tribunaux et offices), administrations, corps diplomatique, épiscopat et ordres religieux. Suivant la tradition, on trouve ici une revue de l'an passé (actes du pape et des autorités religieuses, nécrologie) et des études historiques. Quelques pages sont consacrées à la Cité du Vatican, à la liturgie lyonnaise (vénérable reste trop mutilé de l'*Ordo romanus* primitif), aux congrégations de femmes fondées en Belgique (on y lit que les sœurs de la Miséricorde sont un « noyautage » des Apostolines de Bruges, pourquoi ne pas dire : filiale ou fille ?) et sur le diocèse de Dantzig créé pour des raisons politiques le 30 décembre 1925. Parmi les actes de Pie XI on notera avec une pieuse curiosité la formule pour la bénédiction d'une bibliothèque et d'une salle d'archives (24 juillet 1924) et le *motu proprio* du 6 février 1930 instituant une section historique dans la Congrégation des Rites.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

ERRATA au tome XVI, fasc. d'octobre-décembre 1930.

Page 491, note 61, ligne 2 : *hugenots*, lire : huguenots
Page 500, ligne 8 : *catholique*, lire : catholiques
Page 533, ligne 12 : *épopée*, lire : époque
Page 535, ligne 26 : *eut fallu*, lire : eût fallu
Page 535, note 1. Remplacer le texte de la ligne 2 par ce qui suit : Décrétales; il les tient pour une œuvre rémoise, tandis que je ne vois
Page 539, ligne 31 : troublée par *des*, lire : troublée par les
Page 542, ligne 19. Substituer à cette ligne ce qui suit : le fait M. Dufourcq, la stabilisation du monde féodal. Je ne vois pas
Page 542, ligne 32 : *siècles*, lire : siècle
Page 542, ligne 41 : *se* doive, lire : ne doive
Page 544, note 1, ligne 11 : *siècles*, lire siècle
Page 552, ligne 10 : *pages* en *pages*, lire : page en page
Page 552, ligne 32 : *clunicien*, lire : clunisien.
Page 573, avant-dernière ligne : *d'*ouvrage, lire : l'ouvrage
Page 580, ligne 19 : saint *Fréjus*, lire : saint Ferjus
Page 616, ligne 43 : saint *Fréjus*, lire : saint Ferjus.

A CORRIGER

Page 128, note 29. Une malencontreuse correction opérée au moment du tirage a fait imprimer : « celle de *Nevers* ». Il faut lire : « celle de Nivers ».

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

LA SITUATION JURIDIQUE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU XIIIe SIÈCLE [1]

I. Les privilèges des clercs : le privilegium fori et le privilegium canonis. Dans quelle mesure en jouissent les étudiants-clercs. — II. La tonsure et le droit de mariage. — III. Les bénéfices. — IV. Les goliards et les vagants. — V. Conclusion.

Le droit canon distingue deux grandes catégories d'individus, les clercs et les laïques. Dans quel groupe faut-il ranger les étudiants ? Au Moyen Age, tous les maîtres et étudiants sont universellement clercs[2]. Il s'en suit que le mot *laïcus* signifie le plus souvent illettré[3].

Il s'agit de savoir si les étudiants jouissent de tous les privilèges accordés aux clercs, ou s'il est nécessaire de noter des restrictions à leur sujet. Il convient de mettre à part les écoliers qui arrivent à l'Université étant déjà clercs, appartenant au clergé séculier ou aux ordres réguliers. Notre étude porte seulement sur l'assimilation des étudiants laïques aux clercs, sur la condition et les privilèges des étudiants-clercs.

I. — Les privilèges des clercs : Le privilegium fori et le privilegium canonis.

Pour essayer de préciser, autant que les documents nous

1. Notons que l'Université de Paris précède toujours par ses privilèges les autres universités françaises, mais que très rapidement Toulouse et Orléans jouiront des mêmes droits que Paris. Cf. THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. II (Paris, 1725), p. 650 et suivantes.

2. Seuls les maîtres et étudiants italiens font une exception. En effet, régis par la constitution de Frédéric Ier (1158), ils peuvent choisir entre trois juridictions : celle de l'évêque, celle du maître en droit civil et celle du juge séculier du lieu. Ainsi les étudiants italiens forment une classe à part de la population laïque et du clergé. Cf. RASHDALL, *The Universities of Europe in the Middle ages*, (Oxford, 1895), t. I, p. 292.

3. Jean de Gênes, dans son *Catholicon*, au mot *laïcus*, nous dit : « *Potius a laos, lapis. Inde laïcus, id est lapis. Inde laïcus, id est lapideus, quia durus est et extraneus a scientia litterarum !* »

le permettent actuellement[4], l'exacte situation juridique des étudiants, nous envisagerons les privilèges dont jouissent les clercs, leur position juridique en tant que membres de l'ordre clérical. Nous verrons, au fur et à mesure de cette étude, les cas où les étudiants bénéficient des mêmes droits que les clercs, et les circonstances particulières dans lesquelles le droit séculier intervient encore pour eux à l'encontre du droit canon.

Au point de vue juridique, les clercs jouissent du *privilegium fori* et du *privilegium canonis*[5].

Le premier privilège a des origines très anciennes, il remonte à Constantin. A l'époque que nous étudions, il a pour effet de rendre, en toutes matières, les clercs justiciables des tribunaux ecclésiastiques. Grâce à lui, les clercs se trouvent donc soustraits aux juges séculiers.

Quant au *privilegium canonis*, il est très différent du précédent, car il est avant tout une protection pour le clerc. Il le protège en ce sens, que ceux qui portent la main sur lui se voient frappés par la peine d'excommunication dont seul le pape peut les relever.

Dès le XIIe siècle, plusieurs conciles, tel celui de Clermont en 1130[6], s'occupent de régler cette question de privilège, mais c'est le dixième concile œcuménique (deuxième concile du Latran) qui, en 1139, achève de la préciser[7].

Ces privilèges posés, il s'agit de savoir si les étudiants en jouissent.

En se basant sur un décret de Célestin III daté de 1194[8],

4. Aucune étude visant directement la situation juridique des étudiants n'a été faite jusqu'ici. On relève seulement quelques brèves allusions à ce sujet, soit dans les manuels de droit canon, soit dans les ouvrages concernant les privilèges cléricaux. Voir O. MARTIN, *Assemblée de Vincennes* (Rennes, 1909) ; R. GÉNESTAL, *Le privilegium fori en France, du décret de Gratien à la fin du* XIVe *s.* (Paris, 1921). Les documents qu'il importe avant tout d'utiliser sont les décrets des conciles, les registres des papes, les Décrétales de Grégoire IX.

5. Les clercs ont encore d'autres privilèges, mais nous nous limitons à ceux-ci, étant donné le but de cette étude.

6. MANSI, *Concilia*, t. XXI, col. 437.

7. MANSI, *Concilia*, t. XXI, col. 530.

8. « Nullus episcoporum vel clericorum ad judicia saecularia est trahendus. Habent enim illi suos judices, nec quicquam est eis publicis commune cum legibus. Bonifacius vero papa et Gelasius, et alii plures antecessorum nostrorum antiquioribus conciliis consonantes, sicut bene patet viris juris utriusque peritis, id ipsum in sacris constitutionibus ediderunt. Hac igitur ratione inducti, per apostolica scripta, mandamus quatenus, si quas causas pecuniarias clerici Parisius commorantes habuerint contra aliquos, vel aliqui contra eos, ipsas appellatione remota jure canonico decidatis, nec permittatis jure scripto consuetudinem praevalere. » (FRIEDBERG, *Corpus juris canonici*, t. II, col. 250).

plusieurs historiens de l'Université de Paris admettent que désormais les clercs (étudiants-clercs) devront être jugés, même dans les affaires civiles, d'après le droit canon, et seulement par les juges ecclésiastiques du lieu où ils séjournent pour leurs études[9]. Mais n'est-ce pas donner trop d'importance à cette bulle ? Et ne serait-il pas plus exact de dire, que par cette décrétale, les clercs résidant à Paris n'auront pas le droit de se soustraire à la juridiction de l'Eglise ? Rien n'indique en effet qu'il s'agisse ici de tous les étudiants. Du moins n'est-il question que des clercs-étudiants, pour lesquels c'est un rappel de droit commun. Paris est pays de coutume, et dans certains cas il pouvait être plus avantageux de se réclamer du droit coutumier que du droit canonique. Donc, d'après ce décret de Célestin III, les clercs ne pourront au civil se réclamer du droit coutumier.

Un autre document postérieur à ce décret, n'émanant pas de la papauté mais de l'autorité royale, va nous permettre de constater si tous les étudiants bénéficient des privilèges des clercs. Il s'agit de la charte conférée en 1200 par Philippe-Auguste. Nous savons que si elle est d'une extrême importance pour l'Université, pour les maîtres et étudiants à qui elle accorde de nombreuses faveurs, il faut cependant reconnaître qu'à vrai dire cette charte n'innove rien, mais qu'elle précise, ordonne et régularise une situation juridique auparavant vague et indéterminée.

Il est fixé, dans l'ordonnance royale, que ni le prévôt, ni aucun magistrat n'arrêtera un écolier, ni ne l'emprisonnera à moins que l'énormité du délit n'oblige à une arrestation immédiate; en ce cas, le coupable sera conduit en prison sans être frappé, il sera rendu ensuite à la justice ecclésiastique. Si l'heure ne permet pas de remettre immédiatement l'inculpé aux tribunaux de l'Eglise, il sera gardé dans un local appartenant à l'Université. Les serviteurs laïques, les étudiants, les chanoines et leurs domestiques jouissent des mêmes faveurs[10].

Ce texte est suggestif. Il apparaît manifestement qu'il s'a-

9. Voir principalement ce que disent à ce propos DUBARLE, *Histoire de l'Université de Paris* (1829), t. I, p. 66; FÉRET, *La faculté de théologie de Paris* (1894) t. I, p. XXIII.

10. DENIFLE, *Cartulaire de l'Université de Paris*, t. I, p. 59, n° 1. Les librairies de l'Université jouissent pour la plupart des mêmes privilèges. Les marchands s'ingénient à faire porter leurs procès devant les tribunaux ecclésiastiques. Voir, à ce propos, P. FOURNIER, *Les officialités au Moyen Age* (Paris, 1880), p. 95.

git là de la concession absolue du privilège du for. Quant au privilège du canon, la question se présente d'une façon plus complexe. Nous lisons encore dans l'ordonnance royale le décret suivant : Si quelqu'un frappe un écolier, sauf le cas de légitime défense, si l'agresseur s'est servi d'armes, de pierres, de bâton, tous les laïques témoins de la scène devront s'emparer des coupables et les remettre à la justice royale[11]. On le voit, la justice du roi participe encore dans une certaine mesure à la punition des crimes graves. Ainsi les privilèges accordés aux étudiants comparés à ceux dont jouissent les clercs, peuvent sembler restreints. Si du fait de leur situation scolaire, les étudiants étaient clercs, la charte de Philippe-Auguste devrait donc être considérée non comme conférant des privilèges, mais comme restreignant ceux qui appartiennent en fait aux clercs. On ne peut s'arrêter à pareille hypothèse, car on sait avec quelle joie et quel enthousiasme cette charte fut accueillie par les maîtres et les écoliers de l'Université de Paris. D'où il apparaît plus vraisemblable de croire que les clercs gardent leur situation, et que seuls les étudiants laïques voient la leur améliorée. Avant 1200, devant le pouvoir royal, tous les étudiants n'étaient pas clercs ou plus exactement assimilés aux clercs. Désormais ils jouissent donc du privilège du for d'une façon absolue, et dans une certaine mesure du privilège du canon. C'est un peu plus tard, comme nous le verrons, qu'une bulle émanant de la papauté, confirmant les droits accordés en 1200 par Philippe-Auguste, achèvera d'étendre le privilège du for[12].

En dehors du pouvoir du roi et de celui du pape, se dresse encore une autre autorité, celle de l'Université elle-même considérée comme corps constitué. En 1208, Innocent III adressant une bulle aux maîtres d'Ecriture Sainte, de droit canon et d'arts libéraux[13], invoque leur règlement en ce qui concerne le costume, les heures de leçons et de disputes, les funérailles des maîtres défunts. Il stipule « que chaque maître est tenu d'obéir aux règlements de la corporation, sous peine d'être exclu, s'il ne se soumet pas après triple monition à l'avis des maîtres. » Un des statuts du cardinal de Courçon, proclamés en 1215, déclare que tout écolier est tenu de s'attacher à un maître, et que le maître doit avoir droit de juri-

11. Denifle, *Cartulaire de l'Université...*, t. I, p. 60.
12. Denifle, *Cartulaire de l'Université...*, t. I, p. 67, n° 8.
13. Denifle, *Cartulaire de l'Université...*, t. I, p. 67, n° 8.

diction sur son écolier : « *forum sui scholaris habeat* »[14]. D'ailleurs, à la mort des écoliers intestats, c'est le recteur et non l'évêque qui est chargé de faire l'inventaire des biens[15].

Mais ici il s'agit de règlement scolaire visant exactement et uniquement l'organisation intérieure de l'Université, la profession exercée par les individus en tant que maîtres et étudiants. Encore faut-il remarquer que c'est le pape lui-même ou son légat — donc l'Eglise —, qui réglemente l'Université.

La coutume tend de plus en plus à favoriser les maîtres et écoliers et, en tant que coutume, elle prend peu à peu force de loi. Progressivement, sans qu'il s'ajoute de règles précises et de principes fixes aux décrets déjà examinés, sans qu'on puisse tabler sur la rigueur d'une date, on voit que les étudiants, dès le début du XIIIe siècle, relèvent du contrôle de l'Église. Dans la bulle *Parens scientiarum*, conférée par Grégoire IX en 1231, nous lisons que seul l'évêque a le droit de posséder une prison et d'incarcérer les étudiants. Certes, il s'agit là d'une mesure prise surtout contre le chancelier, mais le pape insiste sur la nécessité de sauvegarder l'honorabilité des écoliers fautifs; des décisions sont prises à cet égard sous peine de sanctions canoniques sévères[16]. Dans cette bulle, le pape joue le rôle de chef de l'Université de Paris, il règle et ordonne selon ses directions personnelles ou plutôt selon les besoins de la chrétienté. Il apparaît manifestement que la corporation des maîtres et étudiants relève directement de l'Eglise[17]. Ainsi, peu d'années après la charte de Philippe-Auguste, il est exact de dire que les étudiants ont la situation juridique des clercs; durant tout le XIIIe siècle, l'Eglise va tendre de plus en plus à les rendre au civil comme au criminel justiciables seulement de ses tribunaux. Il est donc juste de dire que les étudiants sont universellement considérés comme assimilés aux clercs. Ils bénéficient de la

14. DENIFLE, *Cartulaire de l'Université...*, t. I. p. 78, n° 20. Nous savons qu'à la faculté de médecine de Montpellier un professeur nommé par l'évêque est juge au civil avec appel à l'évêque au criminel. Voir *Cartulaire de l'Université de Montpellier* (Montpellier, 1890), t. I, p. 281.

15. DENIFLE, *Cartulaire de l'Université...*, t. I, p. 78.

16. Voir le rôle de la coutume au moyen âge dans WERLÉ, *De la coutume dans le droit canonique* (Paris, 1928), principalement 2e partie, chap. XI et 3e partie. Il ne s'agit pas de cas spéciaux, tel celui des étudiants, mais ce travail d'ensemble est très suggestif; il montre combien la coutume est une source authentique du droit en général au même titre que la loi, et, comment la coutume est essentiellement acquisitive, tendant toujours à faire acquérir des droits.

17. DENIFLE, *Cartulaire de l'Université...*, t. I, p. 136, n° 79.

juridiction de l'Eglise appelée : *ratio personae*. En 1231, ils jouissent déjà du double privilège : *privilegium fori* et *privilegium canonis*.

II. — La tonsure et le droit de mariage.

La cléricature considérée comme état juridique confère des privilèges et crée des obligations tant au civil qu'au criminel. Il s'agit donc de savoir si les étudiants jouissent de ces faveurs et sont astreints à ces charges.

Sont-ils tous tonsurés obligatoirement, peuvent-ils recevoir un bénéfice, dans la même mesure que les clercs ? Si tous les étudiants sont tonsurés, ils sont clercs — et la question des privilèges spéciaux accordés aux étudiants *laïques* ne se pose plus pour eux. En examinant rapidement au point de vue théorique et pratique la tonsure, nous allons voir qu'elle ne s'impose pas rigoureusement aux étudiants.

La tonsure est le signe d'entrée dans la cléricature, c'est une marque d'humilité qui, à l'origine, était considérée comme un ordre sacré, mais qui très vite perdit de son importance; déjà au VIe siècle, on confère la simple tonsure sans collation d'ordre. La tonsure est donnée par l'évêque à celui qui la demande pour des motifs honorables, avec l'intention de rester dans la clergie; elle doit être reçue librement, mais n'ayant aucun caractère indélébile, elle peut être accordée plusieurs fois. A l'époque que nous étudions, aux XIIe et XIIIe siècles, la tonsure confère des privilèges, des immunités et des obligations, mais elle ne donne aucun caractère d'ordre ni de juridiction, ni aucun ministère. Elle marque seulement l'entrée dans la cléricature.

Les étudiants-clercs dont la majeure partie reste dans les ordres mineurs, se contentent — s'ils sont tonsurés — de leur simple tonsure, sans collation d'ordre ; cependant, tonsurés, ils peuvent jouir de privilèges[18].

Si les étudiants ne sont pas tous tonsurés, faut-il admettre

18. La tonsure ne peut être conférée aux illettrés, *irregularitas ex defectu scientiae*. Mais il suffit de savoir lire et réciter ses prières; l'âge requis est de sept ans. La tonsure, théoriquement, ne doit pas être conférée aux illégitimes, pratiquement les dispenses à cet égard sont nombreuses, l'évêque prend un droit plus élevé pour tonsurer les bâtards. Voir GENESTAL, *Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique* (Paris, 1905) et *Le privilegium fori* (Paris, 1921), t. I, p. 9. D'abord cette défense s'étendit seulement aux fils de prêtres, puis elle se généralisa. La tonsure ne pouvait être non plus conférée aux esclaves, c'était l' « *irregularitas ex defectu libertatis* ».

cependant que la plupart d'entre eux reçoivent la tonsure ? C'est peu probable. Certes, un certain nombre d'ecoliers portent la tonsure, beaucoup arrivent à l'Université étant déjà tonsurés; à ceux-ci, s'ajoutent des étudiants laïques qui sans y être strictement obligés, la reçoivent surtout dans une fin pratique et utilitaire, puisque l'entrée formelle dans l'ordre clérical est source de plus de bénéfices que la simple situation d'étudiant assimilé aux clercs. Mais, ces écoliers tonsurés n'entrent qu'exceptionnellement dans les ordres mineurs, ils n'atteignent jamais le sous-diaconat qui, depuis le IXe siècle, fait partie des ordres majeurs.

Il est nécessaire de remarquer que dans le but d'étendre sa juridiction, l'Eglise, durant tout le XIIIe siècle, confère la tonsure largement et admet facilement dans l'ordre clérical. Cette façon d'agir deviendra si excessive, que l'Eglise s'en apercevant elle-même, devra au concile de Trente devenir moins libérale pour accorder ses privilèges[19].

La tonsure ne conférant ni juridiction, ni ministère, les étudiants tonsurés ne sont donc pas astreints à des devoirs spéciaux. Leurs obligations consistent seulement à porter la tonsure : « Que tous les clercs portent la tonsure bien visible, entourée d'une chevelure décemment arrangée, sous peine de perdre leurs bénéfices et leurs privilèges cléricaux[20]. » Ils doivent encore être revêtus d'un vêtement clérical fermé, ni trop long ni trop court, et éviter les étoffes de couleur rouge et verte, les gants brodés, les souliers à la poulaine[21]. Seuls, les clercs appartenant aux ordres majeurs, et les clercs possédant un bénéfice, sont astreints à la récitation du bréviaire.

Quant à la question du mariage pour les clercs et de ce fait pour les étudiants assimilés aux clercs, il faut distinguer entre les clercs majeurs et les clercs mineurs. Le mariage est défendu aux clercs majeurs en Occident. Cette défense n'est pas prescrite (au début) par une règle juridique formelle, elle répond seulement à un conseil évangélique que la tradition prescrit rigoureusement au IVe siècle. Les clercs mineurs ne sont point assujettis au célibat, mais, en se ma-

19. Concilium Tridentinum, decretum de reformatione, cap. VI (Mansi, *Concilia*, t. XXXIII, col. 143).

20. Synode provincial de Rouen (1190), dans Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 583 : obligations reprises par les conciles suivants. Mais dans le droit classique le port de la tonsure ne sera plus nécessaire aux détenteurs de privilèges. Voir XIIe concile œcuménique (IVe du Latran), can. 16, dans Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 1003-1006.

21. Voir XIIe concile œcuménique (IVe du Latran), can. 16, dans Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 1006.

riant, ils perdent le droit d'acquérir un bénéfice ecclésiastique; s'ils en jouissaient auparavant, le bénéfice leur est retiré[22]. Au XIIe siècle, on relève de nombreuses plaintes à propos des tonsures conférées à des hommes mariés : ce n'était pas dans l'esprit du droit ecclésiastique, même quand il s'agissait de clercs n'aspirant pas aux ordres majeurs, ce qui pouvait être le cas de nombreux étudiants. En droit, la tonsure ne devait être refusée qu'aux bigames[23]; en fait, il paraissait préférable de ne point admettre les clercs mariés aux ordres mineurs.

Les étudiants sont-ils mariés ? Ils peuvent l'être. Les objections qui se posent à l'égard des clercs ne se présentent pas pour eux, puisqu'ils n'appartiennent même pas, pour la plupart, aux ordres mineurs. Mais les écoliers sont jeunes et souvent trop pauvres pour soutenir un foyer, c'est une fois leurs études terminées qu'ils peuvent s'établir. Avant de vivre dans les collèges, ils se groupent autour d'un maître dans quelque misérable logis, ou mieux chez les chanoines de l'école de Notre-Dame, et là, ils vivent entre eux, groupés par nations.

III. — Les Bénéfices.

Il convient de préciser la question des bénéfices par rapport aux écoliers. Il faut distinguer à ce sujet les clercs à bénéfice, très peu nombreux parmi les étudiants, et les *scholares pauperes*. Pour venir en aide à ces derniers, divers col-

22. Can. 50, dans Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 1035-1038. De conversione conjugatorum. Glose Ve ad sacros : « Ex eo quod prohibet, quod conjugatus non promoveatur ad sacros ordines, datur intelligi quod possit ad minores... sed non est verum : quia conjugati promoveri non debent, immo si clerici sunt in minoribus ordinibus, beneficiis debent privari ».

23. Les conciles orientaux avaient déjà dégagé une règle concernant les bigames; le droit canonique occidental a fait très tôt de la bigamie une irrégularité. On qualifie de bigame un clerc qui épouse une veuve ou toute femme ayant eu auparavant des rapports sexuels extra-conjugaux; ceci parce que seul, le mariage avec une seule femme n'ayant connu aucun autre homme peut être considéré comme le symbole de l'union mystique du Christ avec son Eglise. Voir Génestal, *Le privilegium fori*, t. I, p. 63. Non seulement le bigame ne peut être admis dans les ordres, mais si le clerc devient bigame, il est exclu de l'ordre clérical. Durant le XIIe et le XIIIe siècle, les canonistes se préoccupent beaucoup de cette question de bigamie. Bien des points se posent : le clerc bigame doit-il conserver son privilège ? Le perd-il ipso facto ? Doit-il en être privé par une sentence ecclésiastique ? Suivant les époques et les pays, une opinion domine au préjudice des autres; en France la coutume est moins rigoureuse qu'ailleurs à l'égard du bigame. Voir *Les lamentations de Matheolus* (clerc bigame) publiées par Von Hamel (Paris, 1892).

lèges sont fondés, tels ceux de Sorbonne et de Navarre. Nous allons envisager rapidement la théorie du bénéfice, pour en pouvoir préciser nettement les diverses applications à l'égard des étudiants.

Dès Gélase Ier, au concile de 502, nous voyons que certains droits sont conférés à des clercs, en raison de la division des églises et des diocèses; après les grandes invasions, ce qui n'était qu'une coutume s'organise et se multiplie. Le clerc est lié à son bénéfice comme le mari à sa femme (*incardinatus*). Pour le lui retirer il faut une sentence judiciaire. Dès la première partie du XIIIe siècle, la théorie du bénéfice se précise, elle est dominée par l'idée que les biens ecclésiastiques appartiennent à l'Eglise, au clergé et aux pauvres. Le bénéfice est inaccessible aux laïques, car il est « *connexum spirituali* ». Tout ce que le clerc reçoit comme bénéfice appartient à l'Eglise, il ne peut disposer de ses biens n'en ayant pas la propriété. Le clerc doit seulement utiliser son bénéfice pour vivre honnêtement, il a la jouissance de ses revenus (*prebendi fructus*).

Il existe de nombreuses catégories de bénéfices : bénéfices séculiers et réguliers, électifs et collatifs, *curata* et *non curata* (avec ou sans charge d'âmes), etc... Les âges requis sont différents suivant la catégorie du bénéfice; il faut avoir 13 ans pour les bénéfices simples, 22 ans pour les bénéfices sans charge d'âmes, 24 pour ceux avec charge d'âmes, et enfin 30 ans pour les évêchés. Les empêchements consistent surtout dans la bâtardise, le port des armes, les crimes publics et ecclésiastiques, l'ignorance et le mariage. La concession d'un bénéfice se fait par la collation qui est un acte de juridiction; la désignation dépend théoriquement de l'autorité ecclésiastique. Quant aux caractères du bénéfice, il s'agit d'une institution de droit privé. Ici il faut comparer le bénéfice au fief[24].

Dès le XIIe siècle, les papes tendent à user de plus en plus du droit de conférer des bénéfices dans chaque Eglise. Les gradués, c'est-à-dire ceux qui sont pourvus de grades universitaires, jouissent de privilèges spéciaux, mais il s'agit là de réserves particulières. C'est seulement en 1265, avec Clé-

24. Cette comparaison s'impose dans une certaine mesure. Le fief est un mode de propriété obtenu par concession à la charge d'un service. Voir à cet égard, FUSTEL DE COULANGES, *Les origines du système féodal; le bénéfice et le patronat* (Paris, 1890); H. SÉE, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age* (Paris, 1901); G. DUPONT-FERRIER, *La formation de l'unité française* (Paris, 1929).

ment IV, que s'introduit la réserve générale. Désormais chaque année les Universités, en tant qu'institutions ecclésiastiques, envoient au pape une liste d'étudiants recommandés (*rotuli nominandorum*), lesquels, les papes pourvoient d'un bénéfice[25].

Par le décret du concile de Bâle en 1431, ce privilège relatif aux clercs gradués, devient droit commun de l'Eglise. A partir de cette date, le tiers des bénéfices des chapitres cathédraux et collégiaux est affecté aux clercs gradués des quatre facultés : arts, médecine, droit canon et théologie[26]. Il y a des gradués ordinaires, et ceux qui sont nommés dans les *rotuli*. C'est au patron ecclésiastique, ou au collateur que doit s'adresser le clerc acquéreur d'un bénéfice; il doit faire sa demande au mois de janvier ou de juillet. Le collateur est tenu de suivre un ordre parmi les demandes qui lui sont faites : les théologiens sont d'abord favorisés; viennent ensuite les étudiants en droit, en médecine et en arts.

Voilà ce qui se pratiquait au XVe siècle. Mais au XIIIe siècle, il n'y a rien de fixe sur ce point; il faut surtout remarquer une forte tendance à modifier le droit du bénéficier qui devient *jus in re*. Quant à l'influence du pape sur la collation des bénéfices, elle est aux XIIe et XIII siècles, de plus en plus forte[27]. Alexandre III emploie encore le terme *rogare* quand il recommande quelqu'un pour un bénéfice[28]; mais avec Innocent III le ton change : *rogare* devient *mandare*. Les registres d'Innocent III sont spécialement dignes d'intérêt à cet égard; ils contiennent de nombreuses lettres qui sont des collations directes de bénéfices vacants. Souvent, le pape recommande un clerc gradué, et, si sa demande n'est pas rapidement réalisée, elle se traduit par une formule impérative[29]. C'est le plus

25. DENIFLE, *Cartul. de l'Université...*, t. I, p. 447, 448, n° 407.

26. MANSI, *Concilia*, t. XXIX, col. 183. Le décret émanant du concile de Bâle de 1431 a été pris en réalité en 1438.

27. Nous trouvons de nombreux textes aux XIIe et XIIIe siècles qui tendent de plus en plus à attribuer au pape un droit souverain sur tous les bénéfices. Le pape nomme directement au bénéfice, ou bien, et c'est le plus fréquent, il donne à un collateur mandat de conférer un bénéfice à un clerc qu'il désigne lui-même. Très souvent la forme est impérative. Voir MARTÈNE, *Ampl. coll.*, t. II, p. 636 : lettres d'Eugène III à l'évêque de Beauvais; d'Hadrien IV à l'évêque de Paris. Il sera même dit aux chanoines de Paris « mandantes praecepimus ». Voir encore (t. II, p. 474, 796, 914) les lettres d'Alexandre III à l'évêque de Tournai; et dans MIGNE (*Patrol. lat.*, t. 211, col. 384), la lettre d'Etienne de Tournai à Lucius III.

28. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. 200, col. 403. Voir aussi les lettres suivantes.

29. MIGNE, *Patrol. lat.*, t. 214, col. 78-79. Les lettres qui suivent ne sont pas différentes à cet égard.

fréquemment en faveur des étudiants de Paris qu'Innocent III s'adresse aux chapitres et aux couvents[30]. Les collations royales ne sont valables que par un consentement tacite ou exprimé du Saint-Siège. C'est principalement au titre de joyeux avènement que la prérogative royale se maintient, tandis que la juridiction papale s'affirme et se généralise.

La majorité des étudiants ne possèdent pas de bénéfices; la plupart quittent leur pays natal avec de très faibles ressources. Ils viennent aux écoles, les uns par amour de la science, d'autres parce qu'ils espèrent, leurs études achevées, posséder une situation lucrative. Bien des écoliers sont devenus célèbres. Si tous ne peuvent devenir pape comme Urbain II ou Innocent III, ni ouvrir école, ou obtenir de gros bénéfices, du moins tous aspirent à la possession de quelque prébende[31].

Certains voient leurs désirs satisfaits, d'autres attendent désespérément quelque bénéfice. A quoi bon avoir étudié si l'Eglise ne concède rien ?

> Jam mendicat misere chorus poetarum
> Nulli prodest imbui fonte litterarum[32].

Alors ces pauvres clercs réduits à souffrir de la faim se prennent à regretter leurs études :

> Post, afflicti fame, dolent se vacasse studio[33].

Des écoliers sont gratifiés de quelques faveurs grâce à la protection de membres éminents; d'autres sont récompensés de leur zèle, témoin l'étudiant auquel saint Louis donna la prébende de Saint-Quentin en Vermandois, parce qu'*il était coustumier de se lever la nuit pour étudier*[34].

Les obligations du bénéficier consistent dans la récitation de l'office divin, le port de la tonsure, de l'habit ecclésiastique et dans le célibat. Si le clerc n'est pas dans les ordres, il doit se faire conférer au plus tôt l'ordre correspondant à son bénéfice. A cette fin bien des dispenses sont accordées.

Les bénéficiers sont-ils obligés à la résidence ? En droit, ils y sont astreints, mais il existe, là aussi, de nombreuses

30. Innocent III, epist. V (Migne, *Patrol. lat.*, t. 214, col. 142).
31. Sur les clercs possesseurs de plusieurs bénéfices, voir notre ouvrage, *Un recueil de sermons parisiens, contribution à l'histoire de la prédication médiévale*, qui paraîtra sous peu, dans la collection des *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age* chez Vrin.
32. *Poems of Walter Mapes*, éd. Wright (Cambridge, 1903), p. 41.
33. *Poems of Walter Mapes*, éd. Wright, p. 63.
34. Cité par Lacroix, *Lettres et sciences au Moyen Age* (Paris, 1882), p. 21.

dispenses, et les bénéficiers ont le droit d'aller aux écoles, et par conséquent d'abandonner leurs charges pour se livrer aux études, à condition toutefois de ne pas y séjourner plus de cinq ans[35]. Les textes concernant les clercs prébendés qui vivent loin de leurs églises pour étudier à l'Université sont fort nombreux et très significatifs[36].

Il y a des abus ! Non seulement les clercs sont assoiffés de prébendes, mais il arrive souvent qu'on leur attribue d'importants bénéfices dont ils ne peuvent assumer les fonctions. Les meilleurs se font remplacer par de pauvres prêtres, des mercenaires, qu'ils engagent au moindre prix. Beaucoup de ces clercs ne se soucient guère des devoirs auxquels leur état les oblige.

Les conciles se préoccupent de la pluralité des bénéfices[37]. A la fin du XIIe siècle, le concile du Latran de 1179 se prononce contre les clercs qui aspirent à la possession de plus de trois églises, et demande aux évêques de réprimer les abus. « Désormais, on devra faire choix, pour chaque église, d'un clerc pouvant résider, et personne n'aura le droit de cumuler plusieurs bénéfices, de posséder plus d'une paroisse. » Celui qui possède plusieurs églises est tenu de n'en garder qu'une et de résigner les autres.[38]. » Quelques années plus tard, un décret surviendra un peu moins rigoureux que le précédent[39], mais la défense de posséder plusieurs bénéfices restera formelle.

Innocent III, au concile du Latran de 1215, pose à nouveau le débat, car il devient de plus en plus nécessaire de préciser

35. IIIe concile du Latran (1179) (Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 225). Des clercs résidant à l'étranger possèdent quelquefois des bénéfices en France, le contraire aussi se produit fréquemment; nous en avons des exemples. Cf. surtout les registres d'Innocent III, qui nous fournissent de nombreux détails sur ce point. Il fallut définir des mesures contre ces abus qui se généralisaient. Des décisions à cet égard seront prises seulement d'une façon rigoureuse en 1256 par Innocent IV. Cf. Potthast, 15162, 15163.

36. Témoin celui-ci d'un certain Philippe, prieur des Dominicains du couvent de Saint-Jacques en 1231. « Dicit Habacuc : « Super custodiam meam stabo. » Non dicit « custodies » et dicit « stabo ». Non dicit : ibo parisius in scholis. Quod est contra sacerdotes qui curam habent animarum, qui deberent morari in ecclesia sua, speculantes adventum hostium et solliciti esse de subditis, ut possint eos ab hostium insidiis liberare; sed ipsi, omnem sollicitudinem abjicientes, malunt morari in scholis, dicentes illud (Amos, IV) : « Afferte et bibemus ». (Bibl. nat., ms. lat., nouv. acq. 338, fol. 112).

37. Concile de Rome (1059). « Nec aliquis clericus duas ecclesias obtineat. (Mansi, *Concilia*, t. XIX, col. 898).

38. Mansi, *Concilia*, t. XIX, col.

39. Concile de Montpellier (janv. 1215), can. 25 (Mansi, *Concilia*, t. XXII, col. 945).

le droit sous ce rapport, étant donné les dispenses et les corruptions qui se glissent, les abus qui s'infiltrent partout. Les règles précédentes sont maintenues : il est défendu de posséder plusieurs dignités dans la même église, même sans charge d'âmes. Des dispenses seront accordées par le Saint-Siège « circa sublimes tamen et litteratas personas »[40].

On relève, dans les registres des papes, des concessions de plusieurs bénéfices faites en faveur d'étudiants pauvres. Souvent il s'agit de personnages importants dont on facilite les études et le séjour à l'Université pour des motifs politiques. A l'époque que nous étudions, vers 1200-1230, nous voyons que le roi Louis IX est opposé à la pluralité des bénéfices et la combat en ayant soin de ne jamais conférer à un clerc plusieurs prébendes. Quant aux universitaires, leur attitude nous est connue, tous les maîtres consciencieux sont contre la pluralité des bénéfices[41]. A leur tête se place Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris[42]. Le parti opposé, qui accepte la cumulation des prébendes, est dirigé par Philippe le Chancelier[43].

IV. — Les goliards et les vagants.

Enfin, il reste une dernière question à élucider concernant la situation juridique des étudiants[44]. Quelle est la position des goliards ? Les goliards, les *vagi scolares*, les *clerici vagantes*[45], ce sont pour la plupart de pauvres étudiants obligés d'abandonner l'école, car ils doivent gagner leur nourriture, c'est le malheureux clerc chassé par la faim :

> Puisqu'il ne sait où prendre,
> Mieux vaut là laisser son apprendre[46].

40. IVe concile du Latran, can. XXIX (Mansi, t. XXII, p. 1015-1018).
41. Honorius accorde plusieurs bénéfices à Michel Scot parce qu'il savait l'arabe et l'hébreu. Pierre de Blois était archidiacre de Bâle, chanoine de Chartres et doyen de l'église de Chester. Voir, à ce propos, Pierre le Chantre, *Verbum abbreviatum*, ouvrage de morale hautement loué, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 205, col. 23.
42. Le traité de Guillaume d'Auvergne, *De collatione et singularitate beneficiorum*, dans ses *Opera* (Paris, 1674), t. II, tract. IV, p. 248.
43. Sur Philippe le chancelier qu'il ne faut pas confondre avec Philippe de Grèves, Voir H. Meylan, *Positions des thèses* [de l'Ecole des Chartes], 1926.
44. Nous ne considérerons pas ici la question de l'exercice des professions séculières pour les clercs, qui ne rentre pas dans l'objet de notre étude.
45. Voir sur les goliards, B. Jarcho, *Die Vorlaüfer des Golias*, Speculum the medieval Academy of America (1928), p. 529.
46. Rutebeuf, éd. Clédat (1891), p. 45.

Parmi les vagants il y avait ceux qui, nés pour l'étude, étaient forcés d'y renoncer à cause de leur extrême pauvreté, car le loisir s'achète à prix d'or[47].

Ces étudiants devenus goliards font-ils encore partie de l'ordre clérical ? Les conciles nous apprennent que l'Eglise les rejette de son sein. Au XIIIe siècle de nombreux canons de synodes les concernent. Si un clerc est convaincu de goliardise, précise le concile de Sens de 1223, qu'on lui rase la tête pour faire disparaître toute trace de tonsure, et qu'il soit dépouillé de tout privilège clérical[48]. Ici, une distinction s'impose : le goliard est un clerc (étudiant ou non), l'étudiant laïque qui abandonne l'Université n'est plus assimilé à un clerc et il n'y a pas lieu de lui raser une tonsure qu'il n'a pas forcément reçue. En tous cas les clercs ou les étudiants assimilés aux clercs reconnus goliards ne font plus partie de l'ordre clérical. Au reste, il ne faut pas concevoir ces vagants autrement que comme des jongleurs dont la vie est rigoureusement censurée par l'Eglise. Ce sont surtout ces étudiants clercs, n'appartenant plus à l'Eglise que nous représentent les fabliaux[49] et que les *Carmina burana* nous dépeignent. Ces clercs vagants ne dépendent plus de l'Eglise, ne relèvent pas des tribunaux ecclésiastiques, les papes les poursuivent sévèrement dans leurs conciles.

V. — Conclusion.

D'après ce qui vient d'être dit, qu'il s'agisse des droits ou des devoirs des écoliers, il ressort que la situation des étudiants est privilégiée : ils sont assimilés aux clercs.

Il s'agit là d'un ensemble d'usages et de coutumes plus que de lois précises; usages et coutumes qui ne se codifient que lorsqu'ils sont lésés. Ce sont les réclamations qui forcent à préciser un état de choses déjà existant mais non érigé en principes. Du reste, durant tout le Moyen Age, les coutumes ne sont-elles pas la base principale à laquelle il faut toujours recourir ? Les lois ne font que réglementer les coutumes ; aussi est-il difficile et souvent hasardeux de préciser par des dates des usages qui s'affirment peu à peu et se fixent insensiblement suivant le cours des événements.

47. *Carmina burana*, éd. SCHMELLER, dans *Bibliotek des litterarischen Vereins in Stuttgart*, t. XVI (1847), XCI.

48. « Clerici ribaldi, maxime qui dicuntur de familiari golias tondere praecipiantur. » (MANSI, *Concilia*, t. XXII, col. 1202.

49. Voir l'ouvrage de M. BÉDIER, *Les Fabliaux* (Paris, 1893), p. 293.

Cependant, une date approximative peut être indiquée à propos de la situation juridique des étudiants assimilés aux clercs, mais avec tout son appareil arbitraire : c'est celle de 1200. A partir de la charte de Philippe-Auguste, les étudiants jouissent des privilèges accordés aux clercs, privilège du for, sans restriction, — et du canon dans une certaine mesure. Ce n'est pas dire que les étudiants ne profitent pas avant cette date de ces privilèges, mais des difficultés obligent le pouvoir royal à prendre en 1200 des mesures officielles réglementant des usages existants.

Désormais, l'Eglise va faire tous ses efforts pour rendre au civil les étudiants justiciables de ses tribunaux. Le droit civil et le droit coutumier distincts, et souvent discordants en France, vont se fondre, à Paris, en faveur des étudiants-clercs de l'Université. Les désirs des papes tendant à posséder la haute direction sur les écoles, sont couronnés de succès. Sous le pontificat d'Innocent III Robert de Courçon renforce par ses statuts les moyens de défense des maîtres et écoliers, contre les usurpations et les atteintes à leurs droits. Avec Honorius III, les facultés s'organisent plus fortement en complète dépendance des écoles de théologie. Enfin, sous Grégoire IX, la situation juridique des maîtres et étudiants est telle, qu'ils peuvent en 1230, défendre leurs intérêts corporatifs. L'unité est assez forte au sein du corps enseignant pour que, grâce à la papauté, la lutte puisse être menée à bien et assurer leur réelle indépendance à l'égard du pouvoir civil. En 1231, la bulle *Parens scientiarum* de Grégoire IX, véritable charte de l'Université de Paris, achève de conférer aux maîtres et étudiants une situation juridique précise.

M.-M. Davy.

MAURICE DE BROGLIE, ÉVÊQUE DE GAND

(1766-1821)

I. *De l'infortune à la fortune* (1766-1807). — Premières années. Saint-Sulpice. Le libéral. L'émigré. A la cour du roi de Prusse. Prévôt du Chapitre de Posen. Retour en France. Aumônier impérial. Évêque d'Acqui. Transfert au siège de Gand.

II. *Premières difficultés, premières disgrâces* (1807-1811). — L'affaire de l'Université. Les Congrégations hospitalières. Le décret sur les Fabriques. Prières pour l'empereur. La question de la Légion d'honneur.

III. *Le Concile national de 1811 et la captivité de l'évêque de Gand* (1811-1814). — Réunion du Concile. Résistances aux ordres de l'empereur. Dissolution du Concile et incarcération de trois évêques. Broglie à la forteresse de Vincennes. Lettre de démission. A Beaune. A l'île Sainte-Marguerite. Retour à Beaune et deuxième lettre de démission. Rétractation.

IV. *Le diocèse de Gand pendant la tourmente.* — Les vicaires généraux canoniquement élus et les vicaires généraux imposés par le gouvernement. Nomination de l'abbé de la Brue à l'évêché de Gand. Peines portées contre les prêtres et les séminaristes fidèles à l'autorité légitime. Chute de Napoléon et retour des exilés.

V. *Démêlés avec Guillaume d'Orange* (1814-1821). — Serment prescrit par la Constitution. Résistance des évêques. Recours au souverain pontife. Prières pour la famille royale. L'évêque poursuivi par le gouvernement se rend en exil. Sa condamnation. Représailles contre les prêtres et les séminaristes. Incarcération des vicaires généraux, leur acquittement. De Broglie à Paris, sa mort.

VI. *Gloire posthume.* — Brefs séjours de l'évêque dans ses deux diocèses. Diverses appréciations. Obsèques à Saint-Sulpice et transfert des restes à Gand.

De l'infortune à la fortune.

Maurice-Jean-Magdeleine de Broglie naquit au château de Broglie le 5 septembre 1766[1]. Son père, Victor-François, maréchal de France depuis 1759, après d'éminents services rendus au pays s'était, par ordre royal, retiré sur ses terres. Il y avait été rejoint par son frère, Charles-François, l'homme du *Secret du Roi,* qui avait pareillement encouru la disgrâce de Louis XV[2]. Le maréchal surveillait ses domaines, élevait sa

1. Arch. comm. de Broglie, BB, registre, an. 1766.
2. A. de Broglie, *Le secret du Roi* (Paris, 1878), t. II, p. 90 et suiv.

nombreuse famille, fréquentait la noblesse des environs. Veuf de Marie-Anne du Bois de Villers, il avait épousé, en secondes noces, Louise-Augustine Crozat de Thiers dont la grâce et la beauté faisaient la parure de ce foyer un peu mélancolique. Maurice, né chétif, grandit dans ce cadre majestueux, à l'ombre des vieux arbres du parc dont l'esplanade domine une des vallées les plus pittoresques de la Haute-Normandie. Ni le grand air, ni des soins multipliés ne lui donnèrent la robustesse nécessaire pour porter les armes. On le destina donc à la carrière ecclésiastique. Il entra au séminaire Saint-Sulpice; la maladie entrava ses études, puis la Révolution le chassa de France. Pourtant il avait recueilli non sans enthousiasme les idées nouvelles. Son aîné, Charles-Louis-Victor ne lui avait-il pas donné l'exemple ? Celui-ci siégea tout d'abord à l'Assemblée nationale dans les rangs de la noblesse puis commanda en 1792, à titre de maréchal de camp, l'une des brigades de l'armée du Rhin; chaud partisan de La Fayette, il sentit son ardeur se calmer à la journée du 10 août et, bientôt déclaré suspect, il devait périr sur l'échafaud (1794).

Cependant Louis XVI en proie aux plus cruelles perplexités faisait appel à l'expérience du maréchal de Broglie qui, mieux éclairé que ses fils, passa bientôt la frontière et alla s'installer à Trèves. Maurice blâma certainement ce qu'il considérait au moins comme une démarche précipitée. Il écrivit même à son père et lui remontra respectueusement que le danger n'existait pas en France; il importait donc de rentrer au plus vite. Bientôt désabusé, le jeune abbé prenait lui-même le chemin de l'exil (juin 1790). Nous le trouvons à Trèves deux ans plus tard; c'est là, en effet, qu'il reçut l'ordination sacerdotale le 11 mars 1792[3]. Pendant cinq ans il partagea la vie mouvementée des émigrés, allant de place en place, au hasard des circonstances, et gardant au milieu des privations de tout genre la fierté et la bonne humeur.

3. Cf. Chanoine Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie, XIXe évêque de Gand. Autobiographie, 1766-1821* (Gand, 1923), p. 5-7. — Cette autobiographie n'est malheureusement que fragmentaire, l'éditeur n'ayant pas jugé à propos de la publier *in extenso*. Il essaie d'y suppléer par « une analyse très détaillée »; il y aurait lieu de faire une édition complète et annotée; elle rendrait les plus grands services. — Cf. aussi H. F. Bracq, *Notice sur la vie* de Maurice de Broglie, en tête du *Recueil des mandements, lettres pastorales, instructions et autres documents publiés par S. A. le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand* (Gand, 1843), p. vii-ix. — Le chanoine Bracq devint évêque et occupa ce siège de 1864 à 1888.

Un heureux destin le mit sur les pas du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II; entre le monarque sur le déclin et l'abbé de Broglie souffreteux et charmant s'établit rapidement une étroite amitié; elle valut à Maurice ses entrées à Postdam, où l'on jalousait âprement son influence, puis la prévôté du chapitre de Posen, où il se rendit après la mort du roi survenue en novembre 1797. Peu pressé de s'établir en un pays lointain et dans un climat d'une rigueur excessive, l'abbé de Broglie ne rejoignit son poste qu'au milieu de l'année suivante. Il y demeura trois ans, continuellement en proie à la maladie et surtout à l'ennui. Ses nerfs étaient à bout quand le vieux médecin qui le soignait lui prescrivit le seul remède capable de rétablir une santé aussi précaire : le retour au pays natal. Il s'empressa de quitter Posen le 11 décembre 1801 et gagna Berlin. Après avoir obtenu du roi un congé de trois ans, il se dirigea vers Paris.

De son exil il avait suivi les événements qui se déroulaient en France; son goût pour le parti de l'ordre et de l'autorité lui avait dès lors inspiré une admiration sincère pour Bonaparte. Il faut le croire quand il écrit dans son Journal : « Ce sentiment datait en moi de la première et triomphante campagne de Bonaparte en Italie. Le 18 brumaire avait bien accru ce sentiment... Quand le Directoire remplaça la Convention Nationale, je trouvai que cinq valaient mieux pour gouverner que douze cents, et maintenant je trouve qu'un vaut mieux que cinq. Voilà la monarchie : car il m'était clair que Bonaparte n'était pas consul *unius anni*[4]. » Ainsi l'exil a refroidi ses convictions juvéniles et l'expérience a mûri son jugement.

Sans nourrir d'ambitieuses visées, il se préoccupe de ses biens de famille et de sa situation personnelle. Il n'a d'ailleurs pas perdu contact avec sa patrie. Des amis et des correspondants fidèles lui communiquent des renseignements précieux. Par Bernier, évêque d'Orléans, il apprend que le premier Consul verrait avec plaisir son retour. Voilà qui augmente son admiration pour Bonaparte. Il arrive à Paris, revoit sa famille, s'abouche avec le consul Lebrun, qui l'assure des meilleures dispositions de Bonaparte à l'égard du vieux maréchal de Broglie. Là-dessus, l'abbé se rend à Munster où il retrouve son père « presque aveugle, tout penché, vieilli d'un siècle, mais avec toute sa tête et toute sa sensibilité[5]. »

4. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 15.
5. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 21.

On a quelque peine à convaincre le vieillard; pourtant il cède aux instances de son fils et dicte une fière requête qu'il signe de la griffe du lion. Le premier consul saura que le Maréchal a « servi la France pendant soixante ans et fait vingt-sept campagnes » et « qu'il est le plus ancien général de l'Europe ». Brisé par les infirmités, le maréchal de Broglie ne pourra profiter des mesures gracieuses prises en sa faveur; il mourra à Munster le 31 mars 1804 à l'âge de quatre-vingt-six ans. Mais l'abbé de Broglie poursuit ses instances; il n'aura de repos qu'il n'ait obtenu la restitution des biens de famille. Les mois et les années s'écoulent en affaires, en voyages, en divertissements, à Paris et en Normandie, à la ville et à la cour nouvelle où resplendit le faste de l'ancienne monarchie. Napoléon pour donner du lustre et du cachet à son entourage fait appel aux *ci-devant* qui reprennent leur rang et leurs titres; il jette les yeux sur l'abbé de Broglie dont la jeunesse, l'esprit sémillant et la grâce pleine de fierté l'ont séduit. Comme feu le roi de Prusse, l'empereur se sent un faible pour cet ecclésiastique qui porte un des plus beaux noms de France. Mais l'abbé dont le congé régulier va expirer devrait regagner Posen, perspective qui ne l'enchante guère. Il cherche donc une situation qui lui permette de rester. L'empereur tranche la question en nommant l'abbé de Broglie son aumônier; Maurice se trouve ainsi d'emblée sur le chemin de l'épiscopat.

« Pendant une année l'empereur ne voulut que moi pour aumônier et me comblait sans cesse de nouveaux témoignages de bonté paternelle[6]. » Ces simples lignes cueillies dans le Journal de l'abbé nous renseignent sur l'intimité qui régna tout d'abord entre les deux hommes. Le service d'aumônier était assez dur et demandait une santé robuste, surtout au cours des déplacements de l'empereur. La messe se disait tantôt à midi et demi, tantôt à trois heures du matin. Napoléon exprimait-il un désir ? il s'agissait de le réaliser, coûte que coûte, sur le champ ou dans le plus bref délai. Il faut croire que la sympathie décupla les forces du nouvel aumônier qui accompagna l'empereur en Italie pour la cérémonie du couronnement. C'est au cours de ce voyage que l'abbé de Broglie reçut sa nomination à l'évêché d'Acqui. Il avait brûlé les étapes. En effet admis à la chapelle impériale au début de 1805, il fut, vers la Pentecôte de cette même année, désigné pour la mitre et prêta serment à Milan même, avec ses collè-

6. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 33.

gues du royaume d'outre-monts dont Napoléon venait de prendre possession solennelle. Il reçut à cette occasion les félicitations de la cour, même celles de Talleyrand, assez gêné, paraît-il, pour offrir ses compliments au nouvel évêque. M. de Broglie continua ses fonctions d'aumônier. A son retour à Paris où il arriva vers la mi-juillet, il demanda un congé à l'empereur; il ne prit que quinze jours et s'empressa d'assurer de nouveau son service. Il aimait la cour où son allure élégante et vive, son enjouement, ses réparties parfois mordantes lui avaient conquis un franc succès; ce succès il le devait plus encore à la protection affichée de Napoléon qui aimait à s'entretenir familièrement avec son aumônier. Celui-ci se rappelait-il la parole de Pie VII : « Je vous plains beaucoup », lui avait dit avec mélancolie le Souverain Pontife en apprenant la faveur qui accueillait l'abbé à la cour impériale.

Le sacre de l'évêque d'Acqui eut lieu le 17 novembre 1805, à Saint-Sulpice; le cardinal Caprara fut le consécrateur. Mgr de Broglie s'attarda à Paris durant tout l'hiver; il lui en coûtait de quitter de nouveau la France. Peut-être regrettait-il que l'avis de Lebrun, qui l'avait naguère proposé pour l'évêché de Mende, n'eût pas prévalu. Fesch s'y était opposé, alléguant la santé délicate du candidat qui ne pourrait supporter le rude climat des Cévennes. Celui du Piémont convenait moins encore. Mgr de Broglie prit le chemin d'Acqui seulement après Pâques. Avant l'Assomption, il avait déjà quitté sa résidence épiscopale pour se réfugier dans une maison de campagne, non loin de Turin où il se trouva moins mal ; mais bientôt son état de santé devint si lamentable qu'il se rangea à l'avis des médecins. Ceux du Piémont le traitèrent comme l'avaient fait auparavant ceux de Pologne : en lui prescrivant un long séjour en France, ils répondaient à ses secrets désirs et lui donnaient le remède le mieux approprié à la dépression nerveuse qui le minait. Fesch le proposa alors pour l'évêché d'Orléans, quand en mars 1807, Napoléon le nomma au siège de Gand. Administrateur apostolique d'Acqui, évêque élu de Gand, il gouverne de loin ses deux diocèses. Pendant plusieurs mois, il demeure à Paris, fréquente la cour, préside des cérémonies religieuses; il a toutes les peines du monde à se détacher de ce milieu brillant et spirituel. Certes il eût préféré aux brumes du Nord la gracieuse vallée de la Loire et il garde peut-être légèrement rancune à Napoléon qui lui a

7. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 28.

donné Gand au lieu d'Orléans; mais il cache habilement sa déception : « Ma constante maxime avec les rois a été, écrit-il, ou de ne pas accepter ce qu'ils offrent, ou de sembler satisfait en l'acceptant. Je ne connais rien de plus sot que d'accepter avec humeur; c'est gâter tout[8]. »

Le diocèse de Gand, l'un des plus vastes de l'empire, était formé des départements de la Lys et de l'Escaut; il comprenait les anciens diocèses de Bruges et de Gand, toute la partie belge de l'ancien diocèse d'Ypres, une bonne partie de l'ancien diocèse de Tournai, plusieurs doyennés de l'ancien diocèse de Malines et quelques paroisses de celui de Cambrai. La population s'élevait à plus d'un million et demi d'habitants. Fallot de Beaumont, dernier occupant du siège qu'il venait de quitter pour celui de Plaisance, laissait le diocèse en excellent état. Les séminaires et les établissements d'éducation y étaient florissants; des congrégations religieuses dirigeaient avec dévouement et succès des écoles, des orphelinats, des hospices; l'administration sagement réglée concourait d'une manière efficace à la prospérité spirituelle et matérielle du pays; le chapitre, composé de prêtres remarquables par leur piété et leur savoir, formait un conseil capable de seconder heureusement un évêque étranger à l'esprit et aux coutumes des Flamands. Le prélat pouvait donc, abstraction faite de la rigueur du climat et de l'éloignement de Paris, se féliciter de la part qui venait de lui échoir[9]. Il arriva, auréolé du prestige de la faveur impériale. Il le savait bien quand il écrivait, dès le 18 janvier 1808, au ministre des Cultes : « La connaissance que l'on a des bontés de S. M. l'Empereur pour moi donne à mes paroles un grand efficace; je ne m'en servirai que pour servir ce grand prince et l'Etat, pour servir utilement la religion. Je puis assurer Votre Excellence que je suis à même de faire de grands biens religieux et sociaux, si je n'éprouve de la part du gouvernement aucune entrave[10]. » Se méfierait-il déjà ? La dernière phrase le ferait croire. Pourtant il demeure, quant à lui, fidèle; il est ce qu'on appellera plus tard, sur le déclin du régime concordataire, un « gouvernemental ». Dans ses mandements et ses harangues, il loue Napoléon dont les victoires éblouissent l'Europe; il prescrit des *Te Deum* et des prières à l'occasion des succès de l'empereur et des événements favorables à la

8. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 43.
9. H. F. Bracq, *Notice...*, p. x.
10. H. F. Bracq, *Recueil des mandements...*, p. 4.

famille impériale; il approuve et même défend la décision de l'officialité de Paris qui prononce la nullité du mariage de Bonaparte avec Joséphine[11]. D'ailleurs il ne néglige pas son diocèse; il entreprend, autant que sa santé le lui permet, des tournées pastorales et se met en contact avec les populations confiées à ses soins; il entretient et développe les œuvres créées par Mgr Fallot de Beaumont, fonde un petit séminaire, protège les établissements de bienfaisance, favorise les congrégations religieuses adonnées à l'éducation des jeunes filles de la classe aisée, bref montre le zèle d'un évêque digne de ce nom et la prudence d'un administrateur; assez jaloux de son autorité, il sut toutefois l'exercer avec ménagement et sans heurter de front ses diocésains fort attachés à leurs traditions.

A la veille de son départ pour Gand, il avait dit à l'empereur : « Je vous prie de considérer que vous ne m'avez pas nommé évêque en France, mais en Flandre, nation plus ultramontaine que les Italiens même. — Je le sais, lui aurait répondu Napoléon; faites pour le mieux. Je m'en rapporte à votre zèle éclairé, à votre prudence. » Les événements commanderont bientôt à l'évêque d'opter pour l'ultramontanisme cher aux Flamands; il s'agira alors de l'orthodoxie au sujet de laquelle il n'y aura pas de transaction possible; de là naîtra la rupture avec le maître tout-puissant : car Napoléon qui permet la discussion sur des points de détail ou des questions secondaires ne la souffre pas quand son autorité est en jeu. D'ailleurs des envieux vont dès maintenant chercher à mettre la brouille entre l'empereur et le prélat. Des insinuations perfides se font jour; des calomnies circulent, rançon de la longue faveur dont il a joui auprès du souverain. Desservi à la cour dont il est presque toujours éloigné, hélas ! il doit à maintes reprises se défendre; mais il est mauvais qu'un favori soit obligé de se justifier auprès de l'auteur de sa fortune. Toutefois, ce ne sont là que de légers nuages. Jusqu'alors Mgr de Broglie n'a pu que se montrer parfait gentilhomme, prêtre irréprochable, évêque consciencieux. De plus graves conflits solliciteront de sa part la pratique d'une vertu supérieure; la grâce de Dieu et l'instinct de l'honneur aidant, il saura se hausser à la taille d'un héros et montrer la vaillance d'un confesseur de la foi[12].

11. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 64.
12. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 52 et suiv.

Premières difficultés, premières disgrâces

Si lié qu'il fut avec Napoléon, Mgr de Broglie sentit, dès la première année de son séjour à Gand, que l'accord ne pouvait longtemps durer[13]. Des difficultés surgirent en effet, bientôt, au sujet des séminaires. L'empereur avait établi l'Université par la loi du 10 mai 1806. « Il sera formé, stipulait le 1er article, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire.» Le décret organique du 17 mars 1808 consacrait le monopole universitaire, prohibait pratiquement l'enseignement privé, prescrivait le serment aux membres du corps enseignant. Les séminaires rentraient-ils dans la catégorie des établissements proprement universitaires ? Non probablement, d'après les termes du décret. Aucun doute, semblait-il, pour les grands séminaires : « Il est clair, écrivait avec confiance Mgr de Broglie, qu'ils ne font pas partie de l'Université[14]. » Mais le décret du 17 septembre 1808, fixant la rétribution annuelle des étudiants dépendant de l'Université, comprenait parmi ces derniers les élèves des séminaires. Le clergé flamand protesta. L'évêque se rendit à Paris; il exposa à Fontanes « que vouloir établir l'Université serait du délire et que plus on heurterait de front l'opinion publique, plus elle s'affermirait[15]. » On le calma par de bonnes paroles et de vagues promesses. Quelques mois plus tard, Fontanes rappelait à l'évêque qu'il fallait se soumettre à la volonté de l'empereur. Mgr de Broglie tenta une nouvelle démarche; elle n'aboutit à aucun résultat . A partir de janvier 1811, le vingtième, prix de la pension payée par chaque élève, fut rigoureusement exigé.

En outre le décret du 17 mars 1808 rangeait les facultés de théologie parmi les « cinq ordres des Facultés dont se compose l'Université impériale. » La nomination même des professeurs était réservée à l'empereur « sur la présentation de l'évêque ou de l'archevêque du chef-lieu d'Académie ». Enfin les étudiants, d'après un décret du 8 avril 1809, devaient préalablement se munir du baccalauréat ès-lettres.

13. Claeys Boüüaert, *Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française, 1811-1814* (Gand-Paris, 1913). Voir ch. IV, p. 90 et suiv.

14. Lettre à Fontanes, 30 octobre 1808.

15. Mémoires de Mgr de Broglie, cités par de Schrevel, *Histoire du petit séminaire de Roulers*, t. I, p. 190; cf. Claeys, *Le diocèse et le séminaire de Gand...*, p. 108.

Mgr de Broglie obtint un sursis pour cette dernière clause. Quant aux prescriptions concernant l'établissement d'une faculté de théologie et le serment imposé aux professeurs du grand séminaire, elles ne furent jamais observées à Gand. Toutefois le petit séminaire, par suite du refus d'affiliation à l'Université, dut disparaître.

Ainsi l'évêque, soutenu d'ailleurs par la vaillance d'un clergé jaloux de ses libertés, obtenait partiellement gain de cause, mais non sans peine. Cette résistance ne le servait pas auprès du gouvernement impérial. Le refus d'adhésion aux articles de 1682 compliquait la situation et aggravait la lutte. En exhumant l'édit de Louis XIV, manifeste des doctrines gallicanes, Napoléon entendait asservir le clergé à sa propre personne et à le séparer autant que possible de l'obédience du Pontife romain. Le clergé gantois, formé selon les méthodes et les principes de l'Université de Louvain, rejetait par tradition le gallicanisme. Aussi Mgr Fallot de Beaumont, prédécesseur de Mgr de Broglie, considérant les difficultés de la situation, s'était-il bien gardé d'exiger l'adhésion. Le nouvel évêque fit de même malgré les observations du ministre des Cultes, Bigot de Préameneu[16]. Cependant le corps professoral, à la suite du décret du 17 mars 1808, adopta une « formule mitoyenne ». Elle n'engageait à rien : « Nous soussignés, professeurs de théologie et d'Écriture sainte au séminaire épiscopal de Gand, nous nous soumettons à y traiter et expliquer la doctrine contenue dans la déclaration du Clergé de France de 1682. »

Bientôt sur les représentations d'un éminent théologien, le docteur Van de Velde, ancien professeur à l'Université de Louvain, les signataires se rétractaient et priaient l'évêque de faire connaître leurs sentiments au gouvernement. On les laissa en repos pendant deux années. La lutte reprit en 1810. Le décret du 25 février élevait au rang de « loi générale de l'Empire l'édit de Louis XIV ». Le ministre des Cultes écrivait à Mgr de Broglie : « Monsieur l'évêque, je vous adresse deux exemplaires du décret du 25 du mois dernier. Vous voudrez bien remettre un des deux exemplaires au directeur de votre séminaire, faire inscrire le décret, l'édit et la déclaration du clergé sur le registre de votre secrétariat et sur celui du séminaire, me transmettre avis de la réception et de l'exécution que vous avez donnée à ce décret[17]. » L'évêque ré-

16. Lettre du 4 mars 1808.
17. Lettre du 2 mars 1810.

pondit : « Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai fait inscrire l'édit de 1682 et la déclaration du Clergé sur le registre de mon secrétariat et sur celui du séminaire. Je m'empresse de vous transmettre avis de la réception de ces pièces de votre part et de l'usage que j'en ai fait[18]. »

On sent, au ton de cette correspondance, que le jeu devient serré. Jusqu'alors chacun a parlé à demi-mot. Il faut sortir de l'indécision et mettre cartes sur table. Bigot de Préameneu s'en charge; le 24 avril 1810, il expose carrément sa pensée. Il rappelle adroitement le passé en un exorde insinuant : « Vos sentiments connus sont une garantie que vous emploierez votre autorité pour faire enseigner dans l'étendue de votre diocèse la doctrine contenue dans la déclaration de 1682.» Suit une exposition détaillée des exigences du gouvernement. L'évêque devra, « dans le cours même de la présente année transmettre une copie des écrits que les professeurs dicteront ». Alors seulement le ministre obtiendra la certitude que les ordres de l'empereur auront été obéis. Bigot termine par une petite phrase pleine de menaces sous-entendues : « Je rendrai compte successivement à Sa Majesté du zèle que vous aurez mis à faire exécuter ses intentions. » L'évêque se trouvait entre l'enclume et le marteau; personnellement il désirait peut-être un accommodement; mais comme ni le ministre, ni les professeurs n'auraient admis des mesures indécises, l'un soutenant l'autorité impériale, les autres, la stricte orthodoxie, il prit le parti de ne rien répondre. Il encourut ainsi la disgrâce du pouvoir. Quant aux professeurs, accusés de fanatisme, ils passèrent pour « corrompre leurs élèves en leur prêchant la doctrine qui rendra toujours le clergé étranger au gouvernement et le plus souvent son ennemi[19]. »

Napoléon ne se montrait pas plus aimable. Le 2 août 1809, il exigeait le départ de l'abbé Lesurre[20], amené à Gand par Mgr de Broglie qui en avait fait son vicaire général. A cette

18. Lettre du 14 mars 1810.

19. Cf Claeys, *Le diocèse et le séminaire de Gand...*, p. 117. — Sur cette affaire de « l'Université impériale », cf. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 56 et suiv., où l'évêque se donne à bon droit, mais assez naïvement, le beau rôle. D'ailleurs l'exposé de l'affaire y est incomplet. — Cf. aussi H. F. Bracq, *Notice...*, xiv-xv.

20. Lesurre, avec une dignité parfaite et une haute vertu sacerdotale, montrait un zèle amer et intempérant qui lui suscita de rudes difficultés à Rouen où il exerça les fonctions de vicaire général du cardinal prince de Croy. Il fut obligé de donner bientôt sa démission. Cf. *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 20 sept. 1930, p. 738-745.

occasion, l'empereur écrivait au ministre des Cultes : « Vous ferez connaître à l'évêque de Gand que je suis mécontent de la manière dont il dirige son diocèse; que, depuis qu'il est évêque de Gand, l'esprit de son clergé, déjà mauvais, a empiré; que j'ordonne qu'il change son conseil et le compose de personnes mieux intentionnées et fasse en sorte que je n'aie plus à me plaindre du clergé de Gand, parce que, si j'y mets la main, je le punirai sévèrement[21]. »

Cette lettre écrite *ab irato* ajoutait une nouvelle épreuve à celles que, déjà, l'année 1809 lui avait apportées. Le décret du 18 février relatif aux Congrégations hospitalières avait jeté le trouble dans le diocèse. Dans son dessein d'établir un contrôle sur les établissements, l'empereur peu soucieux de la démarcation du spirituel et du temporel, semblait empiéter sur le domaine même de la conscience et réglementer la question des vœux. L'évêque protesta aussitôt auprès du ministre des Cultes; d'autre part, les religieuses s'émurent; plusieurs affirmèrent qu'elles ne se soumettraient point; une supérieure recourut directement au Pape en vue d'une réponse décisive qui donnerait aux religieuses la ligne de conduite à tenir en ces circonstances difficiles; les évêques de Belgique s'unirent à leur collègue de Gand pour faire de nouvelles représentations au ministre des Cultes. Ils ne pouvaient songer au retrait de la mesure officielle; l'empereur ne l'eût pas entendu ainsi; mais ils demandaient une explication autorisée afin de calmer les consciences, d'éviter la fermeture des maisons en exercice et d'assurer le recrutement du noviciat. Vaincre la défiance et même la résistance des religieuses n'était pas chose facile, on le conçoit. Cependant il fallait se presser : car, aux termes du décret, les maisons devaient ou se soumettre ou se dissoudre avant le 1er janvier 1810. Deux réponses amenèrent la solution espérée : le 8 novembre, le ministre déclarait au nom de Napoléon « que le gouvernement n'entendait se mêler ni s'arroger en rien de ce qui concerne le spirituel quant aux vœux des hospitalières »; le 18 novembre le cardinal di Pietro exprimait la pensée du souverain pontife. En vertu d'une autorisation spéciale de Sa Sainteté, les religieuses pouvaient se soumettre au décret impérial et les communautés recevoir des postulantes, sans que celles-ci eussent à s'inquiéter de la soumission préalablement consentie par les supérieures.

21. Cf. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier* (Paris, 1897), t. I, p. 338.

Mgr de Broglie réussit à convaincre les hospitalières de son diocèse. On lui remit les statuts des différentes communautés heureuses en définitive d'échapper, moyennant une formalité tracassière et mesquine, à une dissolution probablement irrémédiable. La diplomatie de l'évêque de Gand avait conquis, non sans risque ni sans peine, cet appréciable résultat[22].

Au décret sur les Hospitalières succéda, le 30 décembre 1809, le décret sur les Fabriques. Là encore, mêmes prétentions et même erreur de la part de Napoléon. Sa manie de tout réglementer, de tout contrôler, de tout dominer, s'embarrasse peu des droits de l'Église. La législation des Fabriques, excellente en certaines parties, ignorait ou combattait en plusieurs points les lois ecclésiastiques et le principe de la hiérarchie. Mgr de Broglie exposa ses vues au ministre; il demanda en vain la suppression ou la refonte de certains articles; il n'obtint pas gain de cause; mais en pratique il n'observa le décret qu'autant qu'il le jugea conforme au droit canonique[23].

Il se heurta à de nouvelles difficultés quand le pape fulmina, le 10 juin 1809, l'excommunication contre les envahisseurs du Saint-Siège et leurs adhérents. On connaît les faits : Pour abattre l'Angleterre et la réduire d'une façon définitive, Napoléon décréta le blocus continental; tous les États d'Europe devaient se plier à cet ordre. Pie VII, souverain temporel, n'avait lui-même qu'à exclure de ses ports les vaisseaux de la Grande-Bretagne. Pie VII résista au nom de la justice, de l'indépendance et de l'humanité. Napoléon, qui n'admettait les principes qu'en fonction de ses ambitieux desseins, riposta par l'occupation du territoire pontifical. Après la saisie d'Ancône en 1805, de Bénévent et de Ponte-Corvo en 1806, du duché d'Urbin, de la Marche et de Macerata en 1807, l'empereur avait ordonné au général Miollis de s'emparer de Rome (2 février 1808). C'était un prélude au décret d'annexion des États pontificaux (17 mai 1809). A la suite de l'excommunication et à titre de représailles, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, le général Radet prit d'assaut le Quirinal, arrêta le souverain pontife et son ministre le cardinal Pacca et les dirigea sur Florence. De Florence à Gênes, de Gênes à Grenoble, puis à Fenestrelle où l'on interna Pacca, de là à Savone, Pie VII franchit des étapes douloureuses pour aboutir, au début de juin 1812, à Fontainebleau. En attendant

22. H. F. Bracq, *Notice...*, p. xvi et suiv.
23. H. F. Bracq, *Notice...*, p. xiv.

cette dernière épreuve, il demeura en captivité à Savone où il était arrivé le 20 août 1809. Privé de conseil et d'appui, il conservait la plénitude de la puissance spirituelle et luttait avec les armes que Dieu lui avait données contre les violateurs des droits et des biens de l'Église. Napoléon paraissait faire fi de la sentence édictée par le souverain pontife : « C'est une excommunication que le pape a lancée contre lui-même », écrivait-il au roi de Naples. En réalité le coup avait porté et l'empereur ne pouvait s'en dissimuler à lui-même la gravité.

En cette pénible occurrence, les évêques de la France considérablement agrandie à la fois par de glorieuses conquêtes et des annexions sacrilèges, pouvaient-ils encore autoriser des prières publiques pour le chef de l'État ? Ici le droit canonique dictait la conduite à tenir. D'une façon très sage et très paternelle, le pape en formulant la bulle d'excommunication n'avait nommé personne. Il est clair que Napoléon principal fauteur (*mandans*) du crime commis contre le Saint-Siège, tombait sous le coup de l'excommunication; mais n'étant pas expressément désigné, il ne rentrait pas dans la catégorie des *vitandi,* c'est-à-dire de ceux pour lesquels l'Église interdit de prier publiquement. Selon l'interprétation des canonistes, les Ordinaires n'avaient pas à interdire les supplications solennelles prévues par le concordat. Malheureusement des faussaires firent circuler en Belgique un document où l'empereur se trouvait formellement en cause. De nos jours, un appel télégraphique ou un coup de téléphone suffirait à rétablir en quelques instants la vérité; on ne pouvait alors compter sur des renseignements aussi certains et aussi rapides. Mgr de Broglie essaya donc de gagner du temps; il s'adressa à un ancien professeur de théologie à Louvain, réputé pour l'étendue de sa science et la sûreté de ses décisions; le docteur Van de Velde, qu'il devait l'année suivante emmener au concile national de Paris, lui remit un mémoire où il concluait au *nihil innovetur.* Le conseil épiscopal extraordinairement convoqué se rangea à cet avis. Bref l'évêque ordonna aux curés de continuer ou de reprendre les prières publiques; plusieurs en effet les avaient interrompues. Une lutte s'engagea entre les têtus Flamands, plus catholiques que le pape, et le chef du diocèse. Celui-ci, en usant de diplomatie et de fermeté, réussit à ramener la plus grande partie des égarés; mais quelques-uns résistèrent et grossirent les rangs des stévenistes qui refusaient de reconnaître le concordat et se tenaient à l'écart de la hiérarchie régulière. Ils ne formaient d'ailleurs qu'une

infime minorité, mais ils justifiaient la boutade que Mgr de Broglie laissera échapper plus tard dans son exil de Beaune, quand il se plaindra de l'opiniâtreté théologique des Flamands. Le préfet de l'Escaut, le baron d'Houdetot, suivait avec attention les événements pour en faire son rapport à l'empereur. Entre le haut fonctionnaire de l'État et le chef ecclésiastique du diocèse, les rapports ne semblent pas avoir été des plus cordiaux. Le préfet saisissait toutes les occasions de témoigner son zèle et de signaler à Paris les moindres marques de défiance à l'égard du gouvernement. Il n'eut pourtant rien à redire sur la façon dont Mgr de Broglie accueillit la décision de l'officialité métropolitaine au sujet du mariage impérial. On chanta le *Te Deum* à Gand et dans tout le diocèse quand Napoléon épousa Marie-Louise. Aussi lorsque vers la fin d'avril 1810, le souverain visita la Belgique, il reçut l'évêque avec la meilleure grâce du monde et lui manifesta la plus cordiale sympathie. Cette éclaircie ne dura guère. L'affaire de la décoration allait bientôt tout gâter[24].

Le 4 juillet 1810, le grand chancelier de la Légion d'honneur fit savoir à Mgr de Broglie que l'empereur, par décret du 15 août, lui avait décerné la croix. Or tout nouveau légionnaire devait prêter serment de défendre l'intégrité de l'empire. Un ecclésiastique pouvait-il, en toute sûreté de conscience, prendre cet engagement après le sénatus-consulte du 17 février 1810, en vertu duquel le domaine pontifical était réuni au territoire français ? Les Flamands, très chatouilleux sur ce point, ne l'admettaient pas. Le prédécesseur de Mgr de Broglie, Mgr Fallot de Beaumont, avait, paraît-il, perdu toute considération en acceptant la croix et en prêtant le serment. Plus récemment et dans les mêmes circonstances, le vicaire général de Bruges, M. de Pauw, pour calmer le mécontentement général, ne s'était engagé qu'avec les restrictions que lui dictait sa fidélité au souverain pontife. Mgr de Broglie envoya donc un mémoire justificatif à l'empereur. En termes courtois et formels, il s'excusait de ne pouvoir prêter le serment exigé en l'occurrence et refusait donc la décoration. L'empereur exhala sa bile : « L'abbé de Broglie n'est plus mon aumônier, » déclara-t-il devant la cour. Plus tard, rencontrant l'évêque au cours du concile national, il lui demanda brutalement les raisons de son refus : « J'ai suivi ma

24. H. F. Bracq, *Notice...*, p. xvii-xix. — Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, ch. III, p. 61 et suiv.

conscience », déclara le prélat; « Eh bien ! Monsieur, répliqua Napoléon, votre conscience n'est qu'une sotte. »

Pour mettre les choses au point, il est bon d'ajouter que les autres évêques acceptèrent la croix et se soumirent sans difficulté à la formalité du serment. En outre le vénérable M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, dont la vertu et l'orthodoxie ne faisaient de doute pour personne, avait engagé Mgr de Broglie à ne point rompre avec l'empereur. Cette attitude intransigeante avait desservi le prélat qui devait bientôt subir la plus pénible des épreuves[25].

Le Concile national de 1811 et la captivité de Mgr de Broglie.

Le 25 avril 1811, l'empereur envoyait à tous les évêques de l'Empire une lettre de convocation au concile général. Le 19 mai, Mgr de Broglie écrivit au docteur Van de Velde[26], devenu recteur de l'Université de Louvain pour le prier de l'accompagner : « Je vous demande, ou plutôt la religion ne vous demande que d'ouvrir le vaste répertoire de science ecclésiastique, de droit canonique, acquis par de longues lectures et conservé par une mémoire inouïe. » Il ajoutait en proie à d'étranges pressentiments : « Après tout, si cette assemblée tournait mal, oh ! qu'il serait beau à un évêque, à un docteur de ce pays, *pro Deo et pro sanctissimis legibus patiendi.* »

Le 5 juin, ils arrivaient à Paris; le 17, ils assistaient à l'ouverture du Concile. Les évêques désignèrent leur collègue de Gand comme membre de deux commissions : la première, composée de sept évêques, devait rédiger une adresse à l'empereur; la seconde, présidée par le cardinal Fesch, était chargée de répondre au message du ministre des Cultes, Bigot de Préameneu. Le 20 juin, celui-ci exposait les prétentions de l'empereur. Il s'agissait de donner l'institution canonique refusée par le pape aux évêques nommés par Napoléon. Céder à l'empereur, c'était s'engager dans le schisme; reconnaître la suprématie du pape, c'était tenir tête à la puissance impé-

25. H. F. Bracq, *Notice...*, p. xix-xx. — Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, p. 66-71.

26. Jean-François Van de Velde avait déjà subi la persécution. Joseph II l'avait, à deux reprises, suspendu de ses fonctions professorales en 1784, puis en 1788; le Directoire le condamna à la déportation, à laquelle il échappa en s'enfuyant en Hollande et en Allemagne. Retiré à Beveren, son pays natal, après le Concordat, il répondit à l'appel de Mgr de Broglie dont il partagea la captivité de 1811 à 1814. Il mourut à Beveren en 1823. H. F. Bracq, *Notice...*, p. lii.

riale à son apogée. Broglie vit le piège et tenta de s'y soustraire en conseillant à la commission de plaider l'incompétence ; mais l'empereur ne l'entendait pas ainsi ; il exigeait une réponse catégorique favorable à ses ambitions. Il fallait donc choisir et se déclarer ou pour le souverain pontife ou pour l'empereur. Après quelques atermoiements et quelques hésitations, la commission se refusa à donner raison à ce dernier. Trois membres avaient exercé une influence prépondérante : Mgr d'Aviau, le vieil archevêque de Bordeaux; Mgr Hirn, évêque de Tournai; Mgr de Broglie; grâce à leurs efforts la majorité de la commission demeura fidèle à Pie VII. Van de Velde aida les prélats de son érudition et de ses lumières; c'est même lui qui prouva d'une façon décisive « l'incompétence du concile national en matière d'institution canonique des évêques ». Napoléon répliqua, fort, disait-il, du consentement du pape. Que faire, si le Souverain Pontife cédait de ses droits ? Les évêques n'avaient qu'à s'incliner. Mgr de Broglie se méfiait. « La séduction, écrit-il dans son Journal, agissait sur moi presque à mon insu. Je passai dans une pièce voisine et je suppliai Dieu de m'empêcher de faillir, si ce qu'on proposait était mauvais. » Bref son vote et celui de l'archevêque de Bordeaux contrecarrèrent la mauvaise foi de l'empereur et emportèrent la majorité des votes. Par 8 voix contre 3, on rejeta le projet schismatique : « Les évêques se défendent, s'écria l'empereur cédant à un mouvement d'admiration; ils ont raison. » Mais la fureur l'emporta bientôt ; le 10 juillet, deux jours après l'avis de la Commission des Douze, Napoléon déclarait dissous le Concile national. Le 12 juillet, les évêques de Gand, de Tournai et de Troyes partirent de grand matin sous bonne garde pour le donjon de Vincennes. Van de Velde et Duvivier, secrétaire de l'évêque de Tournai, partageaient le sort de leurs pasteurs. Le jour même, Napoléon écrivait à Fesch, président de la Commission : « L'extrême mécontentement que me donnent les évêques de Gand et de Troyes, par la mauvaise conduite qu'ils ne cessent de tenir et qui m'a obligé à les mettre à la disposition de la Police pour exercer sur eux une spéciale surveillance, me porte à vous faire cette lettre, pour vous faire connaître que je les ai rayés du tableau des officiers de ma maison. Vous ne devrez donc plus les considérer comme mes aumôniers[27]. »

Même note dans une lettre à Bigot de Préameneu : « J'ai été mécontent du Concile. Je l'ai dissous parce qu'il est une

27. Cf. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier...*, t. II, p. 143.

assemblée de mes sujets. Le Concile national est une assemblée qui m'appartient. »

Bigot se démena pour ramener sous l'obédience de son maître les évêques apeurés : il les convoqua individuellement et leur exposa toutes sortes d'excellentes raisons; le 27 juillet, il en réunit 83 dont la majorité promettait la soumission. Le ministre se plaignit alors amèrement de la conduite des trois rebelles : « Sa Majesté, dit-il, a été mécontente du Concile. On a nommé pour composer la Commission l'évêque de Tournai que ses principes ultramontains avaient fait chasser, il y a vingt ans, de Mayence, par le clergé allemand. On a trouvé dans les papiers de d'Astros, des pièces qui compromettent cet évêque et prouvent combien ses principes sont mauvais. On a nommé l'évêque de Gand auquel Sa Majesté avait été forcée d'interdire sa présence peu de jours auparavant, parce que cet évêque avait été également compromis dans l'affaire de d'Astros; parce qu'il avait défendu à ses curés de recevoir la Légion d'honneur et qu'il avait composé une diatribe pour démontrer que cette distinction était incompatible avec les principes de l'Église[28]. »

Cependant Mgr de Broglie subit, dès son incarcération à Vincennes, une crise nerveuse qui nécessita les soins du médecin-inspecteur des prisons d'État. Complètement isolé, privé de livres, même de son bréviaire, il trompait la longueur désespérante des journées en écrivant, à l'aide d'un morceau de plomb arraché à la toiture, un commentaire des Fables de La Fontaine, sur le papier qui avait servi à envelopper ses aliments. Le cardinal Fesch intercéda pour ses malheureux collègues. Napoléon lui servit cette réponse : « L'évêque de Tournai est un fou. Quant à l'évêque de Gand, c'est un jeune homme dans toute la force des passions. » Pourtant sur la requête adressée le 5 novembre au ministre de la Police par l'évêque de Troyes, les captifs purent se visiter et se promener ensemble « dans une sorte de vestibule commun[29]. »

Napoléon fit connaître bientôt ses intentions à leur égard. Le 21 novembre, il écrit à Savary, duc de Rovigo, ministre de la Police : « Voyez le ministre des Cultes pour qu'il fasse connaître aux trois évêques de Gand, de Tournai et de Troyes qu'ils n'ont plus ma confiance. Le ministre des Cultes leur enverra quelqu'un pour leur demander la démission de leurs

28. H. Welschinger, *Le pape et l'empereur* (1905), p. 262.
29. Haussonville, *L'Église romaine et l'Empire...*, t. IV, Pièces justificatives, nos 34 et 38.

évêchés. Aussitôt que ces démissions seront adressées par une lettre au ministre des Cultes, mon intention est que vous fassiez partir de nuit, et secrètement ces prélats pour les envoyer à soixante lieues de Paris et de leurs diocèses. Vous me ferez connaître les lieux que vous avez choisis pour leur résidence, afin que je les approuve[30]. »

En conséquence le secrétaire général du ministre des Cultes, Desmaret, se rendit à Vincennes et vit les trois prisonniers séparément. « J'avais l'intention, écrit-il dans son rapport, de commencer par l'évêque de Tournai comme le plus faible. Mais le commandant du Donjon et le chef du bureau de la police m'ont représenté que je n'obtiendrais rien de cet évêque, qui ne se plaignait jamais, montrait beaucoup de résignation et de courage, qui avait souvent déclaré qu'on pouvait lui ôter la croix de la Légion d'honneur et le titre de baron, mais qu'on ne pourrait jamais lui enlever le titre d'évêque... Comme ils m'assuraient que l'évêque de Gand, au contraire, se plaignait beaucoup de ce qu'il souffrait, qu'il parlait souvent de sa démission, enfin que ce serait probablement le seul avec lequel je réussirais, je me suis résigné à le faire venir le premier[31]. »

L'énergie du prisonnier triompha tout d'abord des instances de Desmaret. « Je démissionnerai quand je serai libre », déclara l'évêque dont l'hésitation passagère faisait place à une résistance déterminée. Desmaret se rendit alors auprès de l'évêque de Troyes qui céda bientôt en disant : « Je sais bien que non seulement je ne pourrais pas administrer mon diocèse malgré Sa Majesté, mais je ne pourrais plus y faire le bien, quand même j'y retournerais; j'y serais désormais en butte aux dénonciations de toutes les autorités. »

Cette décision emporta les hésitations de l'évêque de Gand; il écrivit purement et simplement la formule suivante : « Moi soussigné Jean-Madelaine de Broglie, évêque de Gand, donne ma démission de mon évêché. »

L'évêque de Tournai fit de même.

L'empereur écrivit alors au duc de Rovigo : « Faites sortir de nuit l'évêque de Troyes et faites-le conduire en poste, sans qu'il passe par Paris, à Falaise et vous ferez connaître à l'officier de gendarmerie qu'il ait à surveiller sa conduite... Faites également sortir l'évêque de Tournai et dirigez-le sur une des

30. Cf. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier...*, t. II, p. 180.
31. Cf. Féret, *La France et le Saint-Siège sous le premier Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet* (1911), t. I, p. 321-323.

petites communes de l'évêché d'Orléans, autre que le chef-lieu. Faites sortir de la même manière l'évêque de Gand et envoyez-le dans une petite commune du diocèse de Dijon. Faites-leur donner leur parole d'honneur de rester tranquilles dans ces communes, de n'avoir aucune correspondance avec leurs diocèses et de ne se mêler en rien des affaires ecclésiastiques[32].» (10 décembre 1811).

Pour satisfaire à cette dernière injonction, Mgr de Broglie adressa au duc de Rovigo la lettre suivante : « Monsieur le Duc, conformément à ce qui vient de m'être dit d'une manière officielle, je m'engage à vivre paisible et tranquille dans la commune de Beaune où je dois me retirer, de n'avoir aucune correspondance avec mon ancien diocèse, sauf mes intérêts et mes affaires personnelles concernant les effets que j'y ai et que je dois en retirer ou vendre et enfin de ne m'occuper aucunement d'affaires ecclésiastiques. Maurice, ancien évêque de Gand.» (11 décembre 1811).

L'évêque, accompagné de Seulin, son valet de chambre, et d'un autre domestique, et surveillé par un gendarme partit pour Beaune où il arriva le 18 décembre. Deux jours après il écrivait au ministre des Cultes pour lui exposer sa détresse; il se trouvait sans ressources et l'exil, comme on pourra s'en rendre compte, lui pesait : « Je perds trente mille francs annuels à mon malheur; mais ma ruine pécuniaire m'est bien moins sensible que le chagrin de ne pouvoir plus servir la religion et l'empereur avec le zèle qui, l'année dernière, a mérité l'éloge de ce grand prince, quand il vint en Belgique. Mon attachement à la personne de l'empereur sera toujours le même qu'au temps où il m'honorait de ses bontés. Il faut que la calomnie ait bien prévalu sur mes fidèles services. J'espère que la vérité et mon innocence seront reconnues. A quarante-cinq ans s'éteindre dans l'inaction est un état pénible. Je ferai, comme j'ai toujours fait, les vœux les plus ardents pour le bonheur de Sa Majesté l'empereur, de son auguste famille et pour la prospérité de la patrie et je conserverai également un souvenir reconnaissant des témoignages d'affection que j'ai reçus de vous[33]. » Lettre faible qu'on lit avec quelque embarras; elle a été écrite dans un moment de dépression nerveuse.

Mais en dépit des promesses écrites et signées dans le do-

32. Cf. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier...*, t. II, p. 186.
33. Haussonville, *L'Eglise romaine et l'Empire...*, t. V, Pièces justificatives, n° 69.

cument cité plus haut, l'évêque entretenait des relations avec son diocèse et s'occupait du spirituel; des intermédiaires discrets se chargeaient de la correspondance. Un négociant de Gand vint à Beaune pour acheter, dit-il, du vin de Bourgogne. Seulin, le fidèle valet de chambre, se rendait à Gand; il y fut épié par les gens du préfet et finalement arrêté à Paris; on le trouva porteur de lettres de son maître, ce qui gâta les affaires de l'un et de l'autre. Bigot de Préameneu dressa un rapport retourné par Napoléon à Savary avec la mention suivante : « Renvoyé au ministre de la police qui donnera des ordres pour faire avertir sur le champ 1° le valet de chambre de M. de Broglie, 2° M. de Broglie lui-même et les faire traduire dans une prison d'État où ils seront détenus jusqu'à nouvel ordre. Il paraît que ce petit intrigant cherchait à mettre le feu dans son diocèse. Le ministre enverra des officiers de gendarmerie avec les agents nécessaires pour parvenir à arrêter les prêtres qui cherchent à troubler le diocèse de Gand. On mettra le séquestre sur les biens de ces prêtres. Au palais de l'Élysée, le 22 février 1812[34]. »

Le duc de Rovigo envoya l'évêque à l'une des îles Sainte-Marguerite et « lui assigna pour prison, sur le sommet des rochers les plus escarpés, la cellule aux murs épais, aux barreaux de fer inébranlables, qu'avait jadis habitée l'homme au masque de fer[35]. » L'évêque de Gand y resta onze mois. Il y composa tout d'abord son autobiographie et quelques opuscules de piété restés inédits; mais les premières chaleurs l'abattirent à tel point qu'il implora humblement la pitié de ses geôliers. Le 16 avril 1812, il adressa une supplique au conseiller d'Etat, Pelet de la Lozère, membre du conseil supérieur de la police, chargé de l'arrondissement qui comprenait Sainte-Marguerite. Il n'obtint aucune réponse. Il s'adressa directement à Napoléon et lui témoigna son repentir. De Kœnisberg l'empereur répondit au ministre des Cultes : « Quand les prêtres auront prêté le serment d'obéissance aux constitutions de l'empire et fidélité à l'empereur, ils sortiront seulement de leur exil. »

Comme l'état du malade empirait et qu'on redoutait une issue fatale, le préfet du Var, averti à plusieurs reprises par le commandant du fort, s'adressa au ministre de la Police. Napoléon, retour de Russie, inclinait aux mesures de clé-

34. Lettres inédites. Arch. nat., F⁷ 6567 (cité par Claeys, *Le diocèse et le séminaire de Gand...*, p. 46).
35. Cf. Haussonville, *L'Église romaine et l'Empire...*, t. V, p. 191.

mence; il permit qu'on ramenât à Beaune l'évêque de Gand. C'était en janvier 1813. Il était temps : le malheureux n'avait plus qu'un souffle de vie. De nouvelles tribulations l'attendaient pourtant; comment ferait-il front aux attaques de l'autorité impériale ? Un jour du mois de juillet 1813, il vit entrer chez lui le préfet de la Côte-d'Or, M. de Cossé-Brissac, envoyé par le duc de Rovigo d'accord avec le ministre des Cultes. Il s'agissait d'extorquer à l'évêque un second acte de démission afin d'imposer au clergé et au diocèse de Gand le nouvel élu de l'empereur, l'abbé de la Brue. Le gouvernement craignait sans doute un refus de la part de Mgr de Broglie, car il avait multiplié les précautions et recommandé au préfet « du discernement, du zèle et de la célérité ». Cossé-Brissac réunissait probablement toutes ces conditions, car il obtint un prompt succès. En réalité était-ce une noble victoire que celle qu'il remporta sur un homme épuisé par la maladie et terrorisé par les menaces ? Fit-il même entrevoir à l'évêque la peine de mort ? Il ne le semble pas, malgré les expressions employées par le captif dans le mémoire qu'il adressa plus tard à Pie VII[36]. Mais la crainte d'un nouvel internement à Sainte-Marguerite où il aurait cette fois infailliblement péri, amena Mgr de Broglie à une soumission provisoire et, malgré les moyens employés pour l'obtenir, regrettable. Dans cet acte de renonciation, il niait en particulier les relations qu'il avait entretenues d'une façon occulte avec son diocèse et les pouvoirs qu'il avait bel et bien donnés ou confirmés depuis sa première démission. « Écrit rédigé en termes alambiqués et étranges» plaide le chanoine Claeys. En aucune façon : rien au contraire de plus clair jusque dans les moindres détails que ce document. Restait à savoir jusqu'à quel point on pouvait le regarder comme valable. Les théologiens de Gand estimèrent nulle cette renonciation arrachée au prélat sous le coup d'une crainte incompatible avec la pleine possession de soi-même et l'exercice normal de la volonté. Le gouvernement partageait sans doute secrètement cet avis, car il s'efforça, au mois de septembre suivant, d'extorquer une troisième démission. Cette fois on choisit M. Esmangard, président du

36. Sur cette menace et les discussions qu'elle soulève, consulter Claeys, p. 51, qui rapporte les diverses opinions : celle de Bracq et de Claessens qui tiennent pour une interprétation rigoureuse; celle de Balau, d'Haussonville et de Lanzac de Laborie qui se refusent à admettre pareille cruauté de la part de l'empereur. D'ailleurs l'évêque de Troyes, qui résista dans les mêmes circonstances aux ordres du gouvernement, fut seulement interné de nouveau au donjon de Vincennes.

tribunal civil de Gand. Celui-ci rédigea une courte formule et la présenta à la signature de Mgr de Broglie. Mais la tentative échoua complètement; rien ne put décider l'évêque, ni conseils, ni prières, ni menaces. Il avait reconquis « son énergie, cette fermeté et cette cohésion de principes qui l'avaient maintes fois distingué ». Il répond : « Je donnerais volontiers ma vie pour la tranquillité et la concorde religieuse du diocèse de Gand. J'ai fait bien des sacrifices personnels dans cette espérance. Vous m'engagez à écrire au chapitre et aux vicaires capitulaires de Gand. Je ne puis ni ne dois faire cette démarche. Loin de ramener la paix des esprits, elle y nuirait. » Et il ajoutait : « Si j'écrivais, on porterait cent jugements opposés sur mon écrit; les soumis n'en ont pas besoin; les non-soumis ne se soumettraient pas. Quand les arguments s'emparent des têtes flamandes, rien ne les ramène.» (Beaune, 1er Octobre 1813). Il est évident qu'en traçant ces lignes, l'évêque se considérait comme le seul pasteur légitime et qu'il répudiait toute idée de démission, quels qu'aient été auparavant ses sentiments et ses actes.

Le gouvernement usa de ruse; il prétendit avoir reçu la démission authentique de l'évêque. On exhiba à Gand une pièce apocryphe; elle n'eut aucun succès. Contre son attente, Mgr de Broglie resta à Beaune; il put correspondre avec Pie VII dont la captivité s'adoucissait à mesure que les événements devenaient contraires à la fortune de l'empereur. Le pape non seulement confirmait les pouvoirs de l'évêque de Gand, mais lui adressait ses encouragements et ses félicitations. Les vicaires généraux, grâce à de hardis et prudents intermédiaires, recrutés principalement parmi la noblesse belge, reçurent les instructions de leur pasteur; ils n'allaient pas tarder à le revoir[37].

Le diocèse de Gand pendant la tourmente.

Cependant que devenait le diocèse de Gand privé de son chef ?

La situation demeurait parfaitement claire. C'était celle d'un diocèse que l'évêque absent ne cesse d'administrer régulièrement par ses vicaires généraux. Mgr de Broglie avait sa-

37. Cf. Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie...*, ch. VI : La prison de Vincennes, p. 79 et suiv.; ch. VII : Le bannissement : *a*) Beaune, p. 99 et suiv.; *b*) L'île Sainte-Marguerite, p. 108 et suiv. — Le Journal a été écrit en entier à l'île Sainte-Marguerite.

gement tout prévu avant son départ[38]. Un manuscrit autographe exprimait ses volontés; il portait extérieurement la mention suivante : « Mes intentions pour le Conseil épiscopal en mon absence, lesquelles seront décachetées et lues au premier conseil qui suivra mon départ par M. Vermeesch, mon vicaire général. Gand, le 20 Mai 1811. »

M. Vermeesch partageait les pouvoirs avec M. Buydens ; tous deux étaient reconnus par le gouvernement; l'évêque leur avait adjoint deux collègues, MM. de Meulenaere et Goethals officiellement ignorés par l'État, mais en possession de la juridiction canonique. Munis des instructions épiscopales, les quatre vicaires généraux n'avaient donc qu'à exercer pacifiquement leurs pouvoirs en attendant le retour de Mgr de Broglie. Tout se passa bien jusqu'à la démission extorquée au donjon de Vincennes. Alors le gouvernement fit pression sur le chapitre en vue de l'élection de trois nouveaux vicaires capitulaires qui auraient désormais, au moins à titre provisoire et en attendant la nomination d'un nouvel évêque, la charge et l'administration du diocèse. A la lettre adressée dès le 23 novembre 1811 par le ministre des Cultes, le Chapitre répondit par un *non possumus* respectueux, mais ferme et solidement argumenté. En effet la démission de l'évêque ne pouvait valoir qu'autant qu'elle était acceptée par le pape. Peu après cette réponse, le préfet de l'Escaut, de passage à Paris, se rendit à Gand avec ordre d'en finir avec la résistance du Chapitre. Vermeesch, contraint, résigna sa charge; on l'envoya bientôt en exil à Paris et on relégua Buydens, son collègue, à Bruges. Quelques jours plus tard, le 5 décembre, le préfet, baron d'Houdetot réunit les membres du Chapitre, les admonesta de telle façon qu'ils prirent peur et procédèrent à l'élection demandée par le gouvernement. Sur trois vicaires généraux désignés par eux, deux considérèrent leurs pouvoirs comme nuls et s'abstinrent de tout acte de juridiction; un autre, de Meulenaere, choisi déjà par son évêque exerça le pouvoir avec Goethals régulièrement nommé lui aussi par Mgr de Broglie.

Averti, au cours de son exil à Beaune, de ce qui se passait à Gand et voulant éviter toute menace de schisme, l'évêque confirma les pouvoirs des vicaires généraux démissionnaires malgré eux et particulièrement ceux de Meulenaere, peut-être invalidés en raison de son élection anti-canonique par le Chapitre. Le gouvernement, mis au courant par ses espions des

38. Cf. Claeys, *Le séminaire et le diocèse de Gand...*, ch. III.

relations occultes de Mgr de Broglie avec le diocèse, somma les représentants du Chapitre de manifester leur autorité; ils le firent, de façon assez anodine par la publication d'une circulaire adressée aux curés et aux marguilliers de Gand et relative aux convois funèbres. Cette mesure n'obtint que le mépris du clergé qui savait parfaitement à quoi s'en tenir au sujet de la situation respective de l'évêque, des vicaires généraux et de ceux que le ministre prétendait imposer comme tels. Le gouvernement, ne voulant pas avoir le dessous, entreprit une persécution contre les prêtres fidèles; en outre, des décrets impériaux restreignirent la liberté de l'enseignement et ordonnèrent la fermeture de deux petits séminaires.

A Tournai et à Troyes, où l'on se trouvait aux prises avec les mêmes difficultés, les Chapitres n'eurent à souffrir ni de la douloureuse équivoque ni du schisme regrettable dont s'affligea le diocèse de Gand. L'évêque de Tournai en particulier avait eu soin de donner préalablement à tous ses chanoines les pouvoirs de vicaires généraux.

Pourtant l'ordre subsista tant bien que mal jusqu'à la seconde démission de Mgr de Broglie (8 juillet 1813), immédiatement suivie de la nomination de son successeur. En effet prenant prétexte des concessions arrachées à Pie VII le 25 janvier 1813 et désavouées deux mois plus tard (25 mars) par le souverain pontife plus libre et mieux éclairé, l'empereur pourvut à la vacance d'une dizaine de sièges épiscopaux. Il nomma à Gand l'abbé de La Brue de Saint-Bauzille, chanoine de Dijon et vicaire général de l'abbé de Pradt, archevêque nommé de Malines[39]. Il s'agissait toutefois d'imposer ce choix au chapitre de Gand qui tout d'abord résista. En effet les instructions données par Pie VII dans le consistoire du 9 avril 1813 étaient formelles. Le pape interdisait aux métropolitains de donner l'institution canonique aux évêques nommés par le pouvoir civil. Néanmoins par l'entremise du nouveau préfet de l'Escaut, Antoine Desmousseaux, le gouvernement fit pression sur le Chapitre auquel il opposa la seconde démission de Mgr de Broglie et, multipliant les injures et les menaces, il aboutit ainsi au résultat qu'il souhaitait. Le 22 juillet 1813, de la Brue, élu vicaire capitulaire, partageait ses pouvoirs avec deux autres chanoines, de Loen et cet étrange de Meulenaere entraînés dans le schisme. En vain douze cents prêtres, l'immense majorité du diocèse, se prononcèrent-ils contre cette élection; en vain des polémiques aussi habiles que mordan-

39. Cf. Claeys, *Le séminaire et le diocèse de Gand...*, ch. V.

tes démontrèrent-elles l'invalidité de la mesure prise par le Chapitre; de la Brue voulut braver les opposants. Doux et bon de son naturel, a-t-on dit, il aurait préféré conquérir pacifiquement les Gantois; mais poussé par son mauvais génie Maxime de Séguin de Pazzis, il aborda des mesures nettement odieuses. S'appuyant sur le pouvoir civil, il poursuivit de ses représailles prêtres et séminaristes demeurés dans l'obédience du pasteur légitime. Il frappa d'interdit sept curés de Gand coupables d'irrévérence à son égard; à ces foudres ridicules le pouvoir civil ajouta des pénalités d'un autre genre. De loin, Napoléon suivait l'affaire. Sur le rapport de Bigot de Préameneu, il donnait l'ordre de se saisir du directeur du Séminaire et des autres délinquants, de les emprisonner et de les mettre au secret. De Dresde, il écrivait à Savary : « Soyez très ferme contre cette prêtraille, mais que ce soit sans éclat. Je suis fâché que le préfet (Desmousseaux) ait pris un arrêté qu'il a fait imprimer. Qu'avait-il besoin de cela ? Il fallait frapper sans rien dire. » Plusieurs prêtres en effet subirent l'exil et la prison; d'autres réussirent à déjouer la police et échappèrent à toutes les recherches; on les redoutait fort en raison de leur activité que la persécution n'arrêtait pas.

Quant aux séminaristes, ils furent traités sans aucun ménagement. Napoléon avait donné des ordres que le duc de Rovigo exécuta à la lettre : « Vous ferez prendre tous les séminaristes qui ont plus de dix-huit ans et les ferez conduire à Wezel d'où on les dirigera sur Magdebourg ;on les habillera en militaires; le général Lemarois les placera dans les corps qui sont à Magdebourg et leur fera faire le service de soldats. Ils ne pourront plus être prêtres. Tous les séminaristes qui auraient moins de dix-huit ans, faites-les arrêter et conduire dans les meilleurs séminaires de l'ancienne France, en les répartissant de manière qu'il n'y en ait qu'un par séminaire, et recommandez aux directeurs de leur montrer les bons principes[40]. »

Effectivement, sur une admonestation hautaine de l'abbé de Pazzis, les jeunes gens s'écrièrent : « Plutôt soldats que schismatiques ! » En conséquence ils furent traités selon les exigences de l'empereur ; les uns enrôlés dans divers régiments, d'autres incarcérés à Sainte-Pélagie, plusieurs confiés à divers séminaires; quelques-uns réussirent à se dérober, mais leurs familles subirent toutes sortes de vexations. Cent

40. Cf. Claeys, *Le séminaire et le diocèse de Gand...*, ch. VI, VII et VIII. — Cf. H. F. Bracq. *Notice...*, p. xxiii-xxviii.

quarante-huit furent dirigés sur Wezel où ils passèrent quelques semaines incarcérés dans la citadelle, mal vêtus, mal nourris. On les en fit sortir pour les incorporer aux troupes combattantes, car on avait alors le plus grand besoin de soldats; une épidémie de dysenterie se déclara vers la fin de l'année; ils fournirent plus que d'autres, en raison de leur déplorable état sanitaire, une proie à la contagion; quarante périrent en proie à d'atroces souffrances.

Les survivants, officiellement libérés par l'ordonnance du 9 avril 1814, trois jours après l'abdication de Napoléon, ne purent réellement quitter Wezel qu'après la reddition de la place au commissaire du roi de Prusse (5 mai 1814). Ils arrivèrent bientôt à Gand où allait les rejoindre Mgr de Broglie. Celui-ci, délivré par les événements contraires à la fortune de l'empereur, demeura quelque temps encore hors de son diocèse qu'il désirait ardemment revoir. Une supplique des vicaires généraux au baron de Horst, nouveau gouverneur général de la Belgique, hâta son retour : « L'Europe entière écrivaient-ils, a connu que lors du soi-disant Concile national de Paris, en 1811, la fermeté de l'évêque de Gand a sauvé tous les pays catholiques, envahis ou subjugués par les Français, du schisme et de la suprématie tyrannique que voulait établir Napoléon. La récompense de cette fermeté apostolique a été la prison, des exils, des places pour arrêts, et un éloignement de son siège qui dure encore, quoique sa présence soit grandement nécessaire à Gand pour le bien de l'Église et de l'État et désirée de tous les bons citoyens. »

Il pouvait revenir; la place était nette. Suivant l'exemple de l'abbé de Pradt qui, aux premières nouvelles fâcheuses avait quitté Malines, M. de la Brue, sur l'autorisation même du préfet, sortit de Gand comme un « indésirable ». Le 4 février 1814, les alliés faisaient à Gand une entrée triomphale; le 18, le duc de Beaufort, gouverneur général civil de la Belgique, rendit le séminaire aux autorités légitimes ; en même temps les vicaires généraux reprenaient possession de l'évêché et de la cathédrale; les curés quittèrent alors leurs cachettes et revinrent parmi leurs ouailles. Les intrus eux-mêmes et leurs partisans se résignèrent à faire amende honorable et consentirent à une rétractation à laquelle on donna toute la publicité nécessaire. Le 11 avril, la nouvelle de l'abdication de Napoléon mettait fin à toutes les incertitudes et déchaînait la joie populaire; on chanta le *Te Deum* à Saint-Bavon.

L'ordre et la paix renaissaient après tant de luttes et de

souffrances. On n'attendait plus que le retour du chef du diocèse. Mgr de Broglie fit son entrée à Gand le 26 mai 1814, après un voyage triomphal au cours duquel il avait été acclamé comme un confesseur de la foi. Revêtus du surplis et tenant à la main des palmes, les séminaristes, retour de l'exil, l'attendaient à la chapelle appelée *Schreiboom*. Son cœur s'émut à la vue de ces fils très chers et demeurés fidèles à sa cause et à celle de l'Église; les lévites avaient fait honneur au Grand-Prêtre et l'évêque pouvait regarder ses disciples sans rougir. En vérité, ils avaient tous, le chef et les soldats, accompli jusqu'à l'héroïsme leur devoir. Pourtant au cours de la cérémonie solennelle qui réunit une foule immense à la cathédrale, l'évêque crut devoir s'humilier devant ses ouailles ; il parla de sa faiblesse passagère dont on avait profité pour lui arracher des concessions promptement retirées. Il s'exprima en termes nobles et touchants qui redoublèrent le respect et la sympathie des fidèles envers sa personne. Le mandement du 14 juin s'inspirait des mêmes sentiments, comme aussi l'adresse au Souverain Pontife. Le 11 mars 1815, Pie VII répondit par un bref où se trouvait cet affectueux témoignage : « Vos lettres m'ont rempli à la fois de tristesse et de joie : de tristesse au souvenir des maux que vous avez subis; de joie à cause de l'ardeur et de la constance avec lesquelles vous avez résisté à une cruelle tyrannie. Au milieu de tous ces bouleversements et en proie à tant de perversité, ce que vous pouvez avoir concédé à la faiblesse a été abondamment racheté par votre admirable conduite universellement connue; aussi tout souvenir doit-il en être effacé[41].»

Démêlés avec Guillaume d'Orange.

Après la déchéance de Napoléon, les Alliés réunis au Congrès de Vienne, attribuèrent la Belgique au roi de Hollande, Guilaume d'Orange-Nassau. Celui-ci, quoique protestant, s'engagea formellement dans sa proclamation du 1er août 1814, à « honorer et protéger la religion des Belges. » D'ailleurs, en vertu des décisions du Congrès, il devait élaborer une constitution de concert avec ses nouveaux sujets. La commission royale, composée moitié de Hollandais et moitié de Belges, émit le vœu d'un prochain Concordat avec le Saint-Siège et

41. H. F. Bracq, *Recueil des mandements...*, p. 218-19. — Cf. Claeys, *Le séminaire et le diocèse de Gand...*, p. 55-57.

fit en outre la déclaration suivante : « La religion catholique, apostolique et romaine continuera de jouir dans les provinces méridionales de tous les droits, usages et coutumes ainsi que de sa hiérarchie comme elle en a joui sous ses princes souverains catholiques conformément aux lois et aux concordats[42]. » Le roi approuva le projet de constitution, y compris les clauses concernant les relations de l'Église et de l'État; mais revenant sur sa parole, il supprima les articles qui sauvegardaient la liberté religieuse des catholiques belges. Cependant il défendait la divulgation du projet afin de surprendre les évêques et de leur imposer par surprise le texte ainsi tronqué.

Mais les évêques veillaient. Ayant eu connaissance de certaines dispositions préjudiciables à l'Église, ils s'empressèrent de faire parvenir au roi des remontrances respectueuses. L'évêque de Gand, sachant que cette demande n'obtiendrait aucun résultat, lança, quelques jours après, une lettre pastorale condamnant plusieurs articles particulièrement pernicieux et défendant à ses diocésains de voter pour la Constitution ou « d'y adhérer sous aucun prétexte[43]. » Les Notables, nommés par le roi pour approuver le projet, s'émurent de ces déclarations. Soixante-dix d'entre eux sur quatre-vingts se rangèrent à l'avis de leur pasteur et rejetèrent le projet. La voix de Mgr de Broglie dépassa les limites de son diocèse; dans l'ensemble la constitution fut rejetée par 796 votants sur un total de 1323. La sagesse commandait de s'incliner devant une volonté si hautement affichée. Le roi ne céda pas; il prétendit imposer la constitution et dans sa proclamation du 24 août menaça les opposants. Les évêques alors se concertèrent et publièrent collectivement un *Jugement doctrinal sur le serment prescrit par la Constitution*[44], déclarant que personne ne pouvait, en conscience, prêter ce serment

Le roi prit ombrage de la courageuse intervention des évêques, mais il tourna sa colère particulièrement contre Mgr de Broglie. N'écoutant que son zèle et soucieux de la plus rigoureuse orthodoxie, l'évêque de Gand avait en effet porté la chose devant le Souverain Pontife. La proclamation du projet avait eu lieu le 18 juillet 1815; dès le 22 août suivant, il envoyait au Saint-Siège le texte de la Constitution, la réplique de l'épiscopat et sa propre lettre pastorale. De son côté, le

42. Cf. J. J. Raepsaet, *Œuvres*, t. VI, p. 168-169.
43. Cf. H. F. Bracq, *Recueil des mandements...*, p. 271 et suiv.
44. Cf. H. F. Bracq, *Recueil des mandements...*, p. 287.

roi envoyait au pape le chevalier de Reinhold chargé de présenter au Saint-Père la réponse du gouvernement. Rome, suivant son habitude, ne mit nulle hâte. Une commission spéciale de cardinaux examina longuement l'affaire. Le 19 mars 1816 seulement, le pape remettait au chevalier de Reinhold une note diplomatique où il approuvait formellement la conduite des évêques; et, tout en se plaignant de la manière d'agir du gouvernement, laissait place à des négociations destinées à résoudre la difficulté. Suivit, le 1er mai, un bref adressé personnellement à Mgr de Broglie pour le féliciter, lui et ses collègues, et les engager à s'adresser de nouveau au roi. Mais ce dernier s'entêta; le serment fut exigé sans restrictions et les catholiques qui le refusaient se virent éloignés des charges publiques[45].

Cette obstruction systématique venait du baron Goubau « ancien janséniste, fort entiché des projets de Joseph II » et mauvais génie du nouveau souverain. Le prince et le ministre se montraient particulièrement irrités contre l'évêque de Gand, infatigable protestataire. Non content d'avoir soulevé la campagne contre la Constitution et le serment prescrit par le gouvernement, Mgr de Broglie, jusque-là en plein accord avec ses collègues, se sépara d'eux en une circonstance où il piqua au vif l'orgueil du roi. Les armées venaient de remporter un succès à Alger; le couple royal attendait un héritier; le gouvernement demanda en conséquence un *Te Deum* pour la victoire et des prières pour l'heureuse délivrance de la reine. La première requête ne soulevait aucune objection; on pouvait, à la seconde, opposer les lois ecclésiastiques et particulièrement la bulle de Benoît XIV, puisque les souverains hollandais professaient la religion protestante. Les évêques, au reçu de la note du gouvernement, se comportèrent d'une façon différente. Celui de Namur prescrivit des prières; l'évêque de Tournai un simple *Te Deum;* le vicaire capitulaire de Malines invita ses curés à recommander la princesse aux prières de leurs paroissiens; celui de Liège ordonna des prières publiques. Aussitôt l'évêque de Gand lui écrivit une lettre de reproches, acceptés d'ailleurs avec la plus parfaite humilité chrétienne; l'administrateur de Liège eut même le courage de se rétracter; toutefois il demanda à ses diocésains de prier, chacun en particulier, pour un événement qui intéressait le pays tout entier. Mgr de Broglie avait fait chanter le *Te Deum* sans publier aucun mandement. Quant

45. Cf. H. F. Bracq, *Recueil des mandements*, p. 311, 313, 354 et 420.

au reste, il en avait aussitôt référé à Rome; mais Rome, malgré les instances du prélat, ne se pressait pas et la réponse n'arriva que le 1er février 1817, c'est-à-dire quatre mois après la requête du gouvernement, donnant satisfaction à la famille royale. Or, dans l'intervalle, le prince était né. L'évêque de Gand eut beau alors tailler sa plume pour écrire une lettre pastorale et prescrire un nouveau *Te Deum :* son intervention tardive après tant d'hésitations et de démarches inquiètes, n'aboutit qu'à irriter davantage ses tout-puissants adversaires[46].

Entre temps, le baron Goubau avait suscité à l'évêque mainte tracasserie : un jour l'obligeant à chasser les Jésuites qu'il avait recueillis dans son palais épiscopal, une autre fois se mêlant indûment de questions doctrinales et prétendant poser à ce sujet un interrogatoire au prélat, enfin le citant devant le Conseil d'État pour y répondre de certains faits criminels. A cette citation, l'évêque répondit par une lettre justificative. Alors on décida de l'incarcérer comme séditieux. Dès qu'il apprit le dessein du gouvernement, il résolut, l'attaque étant dirigée contre sa personne, de quitter le diocèse. Mais instruit par une douloureuse expérience, il s'empressa de rédiger une déclaration par laquelle il désavouait à l'avance toute concession compromettante. Il fuyait la Belgique avec l'intention de se rendre à Rome afin de remettre sa démission au souverain pontife. Il avait compté sans sa débile constitution. Cependant deux rapports parvenaient au Saint-Siège; l'un, fort malveillant, émanant des ennemis de l'évêque; l'autre composé par les doyens du diocèse qui réclamaient leur pasteur. Pie VII maintint Mgr de Broglie sur le

46. Cf. H. F. Bracq, *Recueil des mandements...*, p. 338. — Il y a lieu de rapprocher ici la conduite tenue par l'évêque de Gand à l'égard de Napoléon, dans des circonstances à peu près identiques. Lorsque l'empereur fut frappé d'excommunication, la question des prières publiques se posa pareillement. Or, déclarait de Broglie, il faudrait continuer ces prières « quand même son excommunication serait nominale et authentique, parce que les prières publiques sont un des privilèges des rois, qu'ainsi l'on ne prie pas pour eux comme étant de telle religion, de la catholique par exemple, mais comme étant souverains ». Van den Gheyn qui cite ces paroles ajoute : « De Broglie à l'appui de sa thèse citait l'exemple des catholiques d'Angleterre, de Prusse et de Constantinople, priant pour des princes hérétiques ou pour le sultan. Sa décision fut unanimement suivie, non seulement en Flandre, mais en Belgique. » (Van den Gheyn, *Maurice prince de Broglie*, p. 61-62). On comprend donc assez peu les scrupules tardifs de l'évêque de Gand. A la question de principes se mêlait chez lui, consciemment ou non, une question de personnes. Il excusait facilement Napoléon; il n'avait aucune sympathie pour Guillaume.

siège de Gand; l'évêque aurait soin de gouverner par l'entremise de ses vicaires généraux[47].

Cité devant la cour d'assises du Brabant méridional, Mgr de Broglie répondit par une protestation qui demeura lettre morte[48]. En revanche on retint à sa charge deux chefs d'accusation : le fait d'avoir prohibé le serment réclamé par la constitution et celui d'avoir communiqué avec le pape sans l'aveu du gouvernement. Sur le rapport du procureur général Van der Fossen, la cour condamna le prélat par contumace à la déportation et aux frais du procès. Le gouvernement se donna le ridicule et l'odieux d'afficher la sentence à un pilori qu'encadraient deux criminels de droit commun condamnés eux-mêmes à l'exposition publique. Cette exhibition ne pouvait que soulever l'indignation des catholiques; elle ne réussit pas à susciter un schisme. Le diocèse en effet, se trouvait, après la fuite de l'évêque, dans la même situation qu'en 1811, après l'incarcération du prélat par Napoléon, avec cette différence toutefois qu'il n'était plus question de démission et qu'il n'y avait aucun doute sur les pouvoirs et les sentiments du premier pasteur plus attaché que jamais à son église et soutenu dans ses droits par le souverain pontife. Toutefois le baron Goubau, comme naguère l'agent du pouvoir impérial, s'efforça de gagner le Chapitre. Cette manœuvre n'aboutit qu'à un échec. Les chanoines répondirent par une fin de non recevoir et comme le ministre s'entêtait à leur adresser les pièces officielles concernant l'administration du diocèse, ils prirent le parti de les remettre aux vicaires généraux, seuls légitimes dépositaires de l'autorité épiscopale[49]. L'un de ces derniers, M. Le Surre, fort mal noté, souffrit toutes sortes de tracasseries avant la peine de bannissement qui l'atteignit le 16 mai 1818; c'était la seconde fois qu'il souffrait la persécution à cause de son évêque, car Napoléon l'avait lui-même exilé au cours des démêlés précédents.

Le gouvernement usa également de représailles qui atteignirent des séminaristes auxquels on ferma les portes des établissements Ste-Barbe et St-Nicolas de Gand et des clercs qui durent revêtir le costume militaire et porter les armes. Ainsi M. Goubau copiait servilement les procédés mis en œuvre par Sa Majesté impériale. Des curés soupçonnés de tiédeur envers le gouvernement furent privés de leur traitement.

47. H. F. Bracq, *Recueil...*, p. 362.
48. H. F. Bracq, *Recueil...*, p. 367.
49. H. F. Bracq, *Recueil...*, p. 373 : Affaire *Lesurre*, p. 384.

Quant à ceux qui reçurent des pouvoirs canoniques de la part des vicaires généraux, ils n'obtinrent, à défaut de traitement proprement dit, qu'une gratification versée contre un certificat de civisme délivré par le magistrat local. Quand ce certificat faisait défaut, le gouvernement ne délivrait aucun subside. Le Chapitre molesté, démembré, tint bon malgré la persécution; jamais il ne toucha à l'administration spirituelle du diocèse; toutefois il eut à donner son avis sur des questions mixtes, ce qui motiva des plaintes formulées par les grands vicaires qui croyaient leur juridiction en péril; l'évêque un peu précipitamment le désapprouva et lui interdit toute réunion[50]. Cette décision exhorbitante eut pour résultat de compliquer les choses. Perquisitions au secrétariat, inventaire des manuscrits et des imprimés qui s'y trouvaient, arrestation des deux vicaires généraux et du secrétaire, transfert des prisonniers à Bruxelles où leur incarcération se prolongea pendant près de six mois, tels furent les événements qui s'échelonnèrent de novembre 1820 à fin mai 1821, en réponse à l'interdiction hâtive et peu motivée portée par l'évêque de Gand. — Une autre de ses démarches, vouée à l'insuccès, ne contribua pas à améliorer la situation. Mgr de Broglie porta ses doléances à l'empereur d'Autriche, à l'empereur de Russie et au roi de Prusse; les nobles destinataires avaient d'autres soucis et ne prêtèrent aucune attention au différend qui mettait aux prises un simple évêque avec le roi des Pays-Bas. Lettre et documents justificatifs prirent place dans les archives avec les pièces classées dignes à peine d'un intérêt rétrospectif.

Cependant la cour de Bruxelles acquittait, le 25 mai 1821, les vicaires généraux, auxquels d'ailleurs Mgr de Broglie avait eu soin de donner sans retard des suppléants canoniquement institués. La nouvelle de l'acquittement apaisa un peu les esprits dans le diocèse et consola les derniers jours de l'exilé. Mgr de Broglie s'éteignit le 20 juillet 1821, à Paris, près de sa famille, et au bout de près de quatre années d'exil. Lui mort, la persécution s'apaisa. La déclaration tant de fois réclamée en vain par l'évêque en vue de la pacification des consciences, le roi la fit spontanément connaître aux vicaires capitulaires. Le serment, expliquait M. Goubau, interprète autorisé des intentions du souverain, ne comportait nulle atteinte à la religion catholique; il ne s'entendait qu'au « sens

50. H. F. Bracq, *Recueil...*, p. 471. — Dernière lettre de l'évêque du diocèse, p. 472.

civil et conformément à la déclaration de l'archevêque de Malines[51]. »

Ainsi d'un mot on tranchait l'affaire et le différend, cause de tant de maux, quelques-uns irréparables, se terminait enfin. C'est donc que l'évêque avait été visé personnellement. Le roi, semblable en cela à la plupart des monarques, n'avait pas voulu incliner son autorité devant le prestige de la puissance spirituelle qui ne sortait pourtant point de son rôle et n'exigeait aucune prérogative opposée aux justes droits du pouvoir civil. Question d'orgueil ? Peut-être. Obstination de sectaire satisfait de tenir en échec le représentant de l'Église catholique ? Il se peut encore. N'y aurait-il pas eu en outre incompatibilité d'humeur entre l'autocrate et l'évêque ? Celui-ci joignait au caractère sacerdotal la fierté du gentilhomme et la sensibilité facilement exaspérée d'un malade. Aux entreprises inspirées par Goubau, il a constamment opposé une résistance de front, aussi noble que dénuée de politique. Nul subterfuge de sa part; il a combattu, visage découvert et avec des armes loyales. N'a-t-il pas mis le Saint-Siège dans l'embarras par des appels multipliés qui ne reçurent que de tardives réponses ? Dès le 22 août 1815, il porte le litige devant le Souverain Pontife auquel il a recours au moins trois fois; pendant l'année suivante lettres et messages se succèdent à Rome à mesure que se déroulent les événements et que la lutte redouble de violence. Le gouvernement riposte en 1815 par des tracasseries, en 1816 par une citation au Conseil d'État, en 1817 par la condamnation et la scène odieuse de la mise au pilori, les années suivantes par des poursuites contre les partisans de l'évêque. C'est donc un duel avec ses tragiques alternatives, un duel d'où le vaincu quelles que soient ses maladresses, s'il en a eu, sort plus grand que son vainqueur ; le roi a manqué dans la circonstance du calme et de la magnanimité qui conviennent à un souverain; Napoléon, de même; mais nul ne comparera Guillaume d'Orange à Napoléon; les écarts que l'on excuse difficilement chez un génie, les pardonnera-t-on à la médiocrité ?

Gloire posthume.

Vie étrange et mouvementée que celle de Maurice de Broglie. On remarquera non sans curiosité que les circonstances

51. H. F. Bracq, *Recueil...*, p. 477.

l'éloignèrent la plupart du temps des différents postes dont il fut successivement chargé. Il ne put achever ses études cléricales à Saint-Sulpice dont la Révolution dispersa le personnel, maîtres et élèves. Nommé prévôt du Chapitre de Posen, vers le mois de mai 1797, il ne prend possession de sa charge qu'en juin 1798; il reste péniblement sur place trois ans et demi à peine et regagne ensuite la France; bref il passe quatre ans sur sept en dehors de sa résidence canonique. A Acqui il se contente d'une simple apparition. Après un très bref séjour dans sa ville épiscopale, il se réfugie aux confins de son diocèse qu'il abandonne définitivement et avec quelle allégresse ! au bout de trois ou quatre mois; officiellement il garde pendant deux ans, de novembre 1805 à novembre 1807, la charge de son premier diocèse. Évêque de Gand de 1807 à 1821, soit pendant une période de quatorze ans, il n'en passera effectivement que six en Flandre, puisque Napoléon le tiendra en captivité pendant trois ans et Guillaume d'Orange le chassera de son diocèse dès le début de 1817. C'est donc un laps de temps considérable, environ quatorze ans sur vingt-quatre, dérobé à la résidence régulière, soit en vertu de congés dûment obtenus, soit à cause de la persécution et de l'exil.

On l'aimait beaucoup à Gand où l'on mettait sur le compte de sa santé toujours débile les négligences inévitables apportées au soin de ce vaste diocèse dont l'administration constituait, il faut bien le dire, une charge écrasante. Au moment où, traqué par les Hollandais, Mgr de Broglie franchissait la frontière et songeait à remettre sa démission à Pie VII, les dignitaires ecclésiastiques gantois écrivaient au souverain pontife : « Conservez-nous notre évêque Maurice, rendez au diocèse de Gand ce prélat que tous les vœux appellent. Nous l'avons connu dès son arrivée comme un pontife d'une vie irréprochable, le véritable modèle du clergé, et si son corps trop faible fut un empêchement continuel à la vigueur de son âme, il n'a absolument omis que ce qui lui était impossible[52]. » Éloge remarquable dont la modération même garantit la sincérité. D'autres ont tenté de rabaisser le prêtre au profit apparent du prince : tel, ce conseiller d'état de l'Empire qui rapportait complaisamment une prétendue répartie de Mgr de Broglie. A certaines personnes qui le félicitaient de son courage au moment du Concile national, le prélat aurait répondu : « Mon Dieu ! Si je n'avais été qu'évêque, j'aurais

52. H. F. Bracq, *Recueil...*, p. 359-360.

peut-être cédé comme les autres; mais j'étais gentilhomme[53].» En supposant que la boutade soit authentique, ce qui est fort discutable, elle n'est qu'une boutade; la vie très sacerdotale de Mgr de Broglie tout entière la dément. Certes, il n'a jamais oublié ses origines illustres, ni qu'il avait pour père un Maréchal de France; il a fait sonner quelquefois un peu haut son titre et les gloires de sa famille. Son autobiographie écrite avec agrément, mais sans aucune prétention, constitue un plaidoyer *pro domo;* il s'y donne généralement le beau rôle et y étale çà et là une vanité un peu naïve; aussi ne peut-on la consulter qu'avec précaution; néanmoins rien n'y décèle une ambition vulgaire ni une foi douteuse. Gentilhomme de race, esprit fin, volontiers ironique quelquefois même jusqu'à la causticité, il demeure prêtre, partout et toujours, dans les revers comme dans la fortune, dans l'exil comme sur le siège épiscopal. Si, dans l'ardeur de la lutte, il montra une ténacité peu politique, imprudente même et désastreuse, c'est avec la meilleure foi du monde et pour sauvegarder les intérêts de l'Église. Quand, au contraire, il fait preuve de faiblesse et cède momentanément à des pressions injustes, il ne s'attire du tort qu'à lui-même et bientôt avoue généreusement et répare sa faute, moins parce qu'il a failli peut-être à l'honneur qu'en raison de l'exemple que l'évêque doit donner à ses prêtres et à ses fidèles. On trouve assez peu de souplesse chez lui, ce qui étonne, étant donné son ascendance et les hautes qualités diplomatiques de plusieurs membres de sa famille. Les Flamands, durs et intransigeants, l'abbé Le Surre, d'un rigorisme presque brutal, n'ont pas contribué à corriger cette raideur; pourtant elle s'allie à une véritable bonté et à un vif désir de témoigner et de recevoir de l'affection. Il faut aussi tenir compte d'un état maladif à peu près continuel qui explique en partie ses sautes d'humeur et ses passagères défaillances.

M. de Lanzac de Laborie a émis sur le prélat un jugement dont la réserve même assure l'équité : « Son rôle, dit-il, nous semble singulièrement honorable... Ce ne fut point l'honneur du gentilhomme qui se révolta chez M. de Broglie, mais uniquement la conscience du prêtre; ce qu'il est permis de penser, c'est que peut-être le contact de la piété flamande exalta sa foi et aviva ses scrupules et que dans la résistance du pasteur une part de mérite revient au troupeau[54]. »

53. Haussonville, *L'Église romaine et l'Empire*, t. V, p. 336-337.
54. De Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique* (Paris, 1895), t. II, p. 268.

Mgr de Broglie n'avait pas atteint sa cinquante-cinquième année lorsqu'il mourut. On lui fit des obsèques grandioses à Saint-Sulpice. Après la cérémonie le corps fut provisoirement déposé dans les caveaux de l'église. Il devait y rester plus de quarante ans. En effet ce ne fut qu'en 1863 que l'on transporta la dépouille mortelle de France en Belgique. Ce transfert, en raison de certaines dispositions légales alors en vigueur, s'opéra assez secrètement. Les restes du prélat reçurent alors, dans la cathédrale de Gand, une sépulture définitive. Ainsi l'évêque reprenait sans éclat possession de son diocèse et de son église. Il est vrai qu'au cours de l'embaumement pratiqué aussitôt après le décès, le cœur fut déposé dans la chapelle du grand séminaire de Gand où une inscription latine, tout récemment composée, résume la page d'histoire que nous venons de rappeler ici[55].

J. Lenfant.

55. *Cor et viscera Sereniss. ac Illmi Dni M. de Broglie Ep. Gand. cui militiam et exilium schismati praeoptantes fidem servarunt seminaristae sui* (Communiquée par M. le Président du Séminaire de Gand).

BULLETIN CRITIQUE

Henri Hauser. — *La Modernité du* XVIe *siècle* (Bibliothèque de la *Revue historique*). — Paris, Alcan, 1930. In-12, 107 pages, 10 francs.

— *Les origines historiques des problèmes économiques actuels.* — Paris, Vuibert, 1930. In-8°, VI-105 pages, 10 francs.

Le XVIe siècle est moderne par la compréhension élargie que nous avons des idées de ce temps-là : un Rabelais, un Castellion, un Bodin sont intellectuellement plus près de nous que les contemporains si bien stylés de Louis XIV; vantardise à part, nous les comprenons mieux. Les conceptions nouvelles qui dès lors révolutionnèrent la science, la religion et la morale ne furent à vrai dire que le partage d'une élite et non des masses; mais c'est par ses grands hommes, ses héros, dirait Carlyle, qu'il faut juger une époque.

Et voici les caractéristiques de ce siècle tumultueux entre tous, qui fut à la fois celui de l'Humanisme et de la Réforme : Au point de vue scientifique, l'esprit s'arrache aux maléfices d'une scolastique vieillie, il fait appel à l'expérience et proclame la supériorité des connaissances acquises par l'observation sur l'enseignement traditionnel de l'École. Dans le domaine religieux, c'est le principe de l'autonomie de la conscience, le droit à l'hérésie, à l'athéisme qui s'affirment. En morale, on croit en la bonté de la nature; un pape, Paul III, proclame l'unité de la race humaine et incorpore dans le plan de la Rédemption les hommes du Nouveau Monde, *ut veros homines* (1531); enfin, prévaut l'idée de progrès, idée si absente du Moyen Age que son admiration routinière du passé ramenait constamment en arrière. — On aura beau jeu d'objecter que ces idées, d'aucunes du moins, n'avaient pas attendu cette époque pour paraître sur la terre. L'idée du salut des païens, par exemple, que M. Hauser attribue libéralement à Maigret (p. 39), appartient à la tradition chrétienne et dans l'École à saint Thomas d'Aquin. De même la théorie de la souveraineté du peuple, adoptée par les huguenots après la Saint-Barthélemy, se retrouve, affirmée, chez les vieux théologiens gallicans du XVe siècle, Jean de Paris, Gerson et autres. En fait, les idées qui caractérisent le renouveau du mouvement humaniste (nous les voyons poindre pendant tout le Moyen Age) accusent sur celle de la période précédente un stade d'évolution plus avancé, le besoin âprement ressenti par quelques esprits supérieurs de repenser à fond des choses que leur méditation devait rendre différentes, tout en restant identiques. Et ce sont ces découvertes mentales, ce rajeunissement de points de vue que les académiques d'alors goûtaient comme des nouveautés.

Non moins caractéristique est la révolution qui s'opère dans

l'ordre politique. A la vieille république chrétienne se substituent les États modernes, les théories des frontières et l'unité linguistique. La politique se sécularise et se démocratise : à l'extérieur les Valois soutiennent les luthériens d'Allemagne et s'allient aux Turcs; à l'intérieur, les huguenots d'abord, les ligueurs ensuite, sous la pression des circonstances, préconisent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et celui des sujets à résister aux mauvais rois.

Plus profonds encore sont les changements d'ordre économique. La découverte de l'Amérique, en ouvrant l'ère du capitalisme, trouble profondément les conditions économiques et monétaires de l'ancien Monde. Une soif de l'or domine les États toujours plus besogneux. Fini le dogme de l'improductivité de l'argent ! Des maisons de banque se créent qui font appel aux dépôts de la petite épargne. Puis vient la grande crise de crédit, les banqueroutes nationales qui accélèrent la crise des prix, notamment à partir de 1560.

« La crise financière européenne de 1559 » n'est pas le moins instructif des sujets aussi variés que nouveaux traités par M. Hauser dans *Les origines historiques des problèmes économiques actuels*[1]. S'appuyant sur l'étude d'Ehrenberg, Les Fugger et leur temps (*Die Zeitalter der Fugger*), il montre le rôle prépondérant des places de commerce comme Lisbonne, Anvers et Lyon au XVIe siècle et les répercussions que la dualité de François Ier et de Charles-Quint y produisit dans le domaine économique. Les emprunts de guerre de l'empereur (1552-1558), ceux de son frère, le roi des Romains (1547-1555) et l'emprunt de la reine d'Angleterre aux marchands allemands en 1554 avaient jeté sur le marché européen une masse de papier qui, malgré un intérêt de 10 à 12 p. 100, ne trouvait plus preneur.

Le crédit de la France, un moment meilleur, n'avait pas tardé à faiblir. La politique anti-espagnole de François Ier et de Henri II avait trouvé un encouragement fâcheux dans les crédits de guerre que mettaient à leur disposition les banquiers italiens et allemands établis à Lyon; ceux-ci, — qui représentaient des partis politiques vaincus en Italie, — dans l'espérance que les armées françaises y déchaîneraient à leur profit une révolution; ceux-là, — qui servaient les intérêts des princes luthériens d'Allemagne, — dans une pensée d'hostilité à l'empereur. L'intérêt de ces emprunts, qui atteignit jusqu'à 16 %, était payable aux quatre foires annuelles de Lyon; mais le roi ne payait pas, et les intérêts, d'une année sur l'autre reportés, alourdirent à ce point la dette que la banqueroute

1. M. Hauser étudie successivement les origines du problème des matières premières, le problème des débouchés, le problème monétaire et le problème des prix, le capitalisme commercial et bancaire, les problèmes du travail. Suivent, en appendice, une étude sur le sel dans l'histoire, des réflexions sur l'histoire des banques, à l'époque moderne, de la fin du XVe à la fin du XVIIIe siècle, et finalement la crise financière européenne de 1559.

devint imminente. C'est le moment que choisit le cardinal de Tournon pour lancer à Lyon le premier appel au crédit public, ce qu'on appela le « grand parti » (1555). L'opération portait sur 2 millions 2/3 d'écus, destinés à remplir les caisses du Trésor tout en amortissant la dette royale. Ce fut un effondrement, et ce krack colossal, coïncidant avec la banqueroute espagnole, occasionna dans la vieille Europe un malaise général sans précédent.

Cette conclusion est pleine d'enseignements. Elle éclaire d'une lumière nouvelle maints problèmes d'histoire ecclésiastique, quelques-uns à peine entrevus, ou mal interprétés.

Je m'en tiendrai à deux exemples.

On s'expliquait mal la hâte avec laquelle fut conclu la paix de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), et les protestants, toujours prompts à se faire passer pour victimes, y voyaient l'aboutissement d'un pacte secret entre les rois de France et d'Espagne à l'intention de les exterminer tous et vite. A dire le vrai, ce fut l'épuisement financier, la grande crise bancaire internationale qui contraignit les rivaux à déposer les armes.

Les répercussions économiques de cette banqueroute durent éprouver plus particulièrement le petit clergé. On le constate dans les dernières années du règne de Henri II, où telles furent les exigences du fisc à l'endroit des curés que ceux-ci, fuyant la prison par défaut du paiement des décimes, s'absentaient de leurs paroisses et les abandonnaient. Puis ce fut pis encore. La hausse des prix, aggravée elle-même par la dépréciation de la livre, eut une répercussion profonde sur le coût de la vie. Et cela encore est une explication inédite de ce phénomène jusqu'alors inouï, de cette crise de conscience qui, à cette époque, affecta tout spécialement les humbles desservants des paroisses, réduits la plupart à la portion congrue et que tentait, pour vivre, l'occasion de se faire un casuel par la vente des sacrements. Ce que confirment d'ailleurs les doléances aux États généraux d'Orléans de 1560 contre la simonie des clercs, abus d'autant moins tolérable aux fidèles qu'il accusait à l'origine, non une insuffisance de ressources, mais l'inégale répartition des revenus d'église.

L'énoncé de ces quelques faits, envisagés dans leurs relations réciproques, montre l'importance de l'étude des problèmes économiques en histoire. On s'est trop médiocrement préoccupé jusqu'ici de rechercher les répercussions de l'économique sur le politique et le moral. C'est pourquoi, malgré tant d'efforts et d'intelligence dépensés, beaucoup de problèmes et de solutions encore nous échappent. Remercions donc M. Hauser d'initier les travailleurs à ces études si spéciales, destinées par les rapprochements qu'elles suggèrent à enrichir d'aperçus nouveaux notre connaissance du XVIe siècle. En contrôlant par elles les vues insuffisamment documentées ou trop idéologiques de l'histoire, on aboutirait à un redressement sensible des données de manuels.

Victor CARRIÈRE.

Raymond Lebègue. — *La Tragédie religieuse en France. Les débuts* (1514-1573). — Paris, Champion, 1929. In-8 raisin, xx-556 pages, 70 francs.

— *Le Mystère des Actes des Apôtres.* Contribution à l'étude de l'humanisme et du protestantisme français au xvie siècle. — Paris, Champion, 1929. In-8° raisin, xii-264 pages, 35 francs.

En commençant la vaste enquête qui devait aboutir à cette grande thèse en Sorbonne, Raymond Lebègue, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Rennes, ne se doutait certainement pas de la constatation qu'il formulerait dans sa préface, qui est ce qu'on écrit en dernier : « Il a peut-être existé avant 1573 des tragédies religieuses écrites en français par des catholiques, mais à ma connaissance, il n'en subsiste aucune » (p. viii). Ce qui veut dire, en d'autres termes, que la tragédie religieuse, dont *Polyeucte, Esther* et *Athalie* sont les derniers et glorieux représentants, serait l'œuvre des protestants, ces ennemis acharnés du théâtre. Ainsi, présentée au raccourci, cette affirmation sommaire est inexacte, d'abord parce que la tragédie religieuse française de la seconde moitié du xvie siècle a été précédée de la tragédie religieuse latine et que celle-ci est elle-même dérivée directement ou indirectement, par réaction parfois, des Mystères, Miracles et Moralités.

Aussi est-ce à ceux-ci, tels qu'ils parurent ou reparurent dans la première moitié du xvie siècle que R. Lebègue consacre tout son livre I, qui n'est pas le moins intéressant, mais qui n'est pas le plus original. Le plus nouveau, au contraire, est le livre II, consacré aux *Tragédies religieuses en latin.* L'auteur ne s'est pas contenté d'en citer les titres, mais il les a lues et nous le prouve par d'amples et subtiles analyses. En apparence, la matière est la même, puisque la source reste *la Bible, les Évangiles, les Actes des Apôtres;* en fait, les différences l'emportent sur les ressemblances. On se sert du latin et des mètres les plus variés, ce qui montre que nous sommes dans les collèges et dans la tradition classique ; on cesse de s'étaler dans l'indéfini, on resserre l'action dans l'étau des cinq actes, on restaure les chœurs, on imite les stichomythies antiques, on élimine le comique, on élève le style, on se modèle sur Sénèque; ce qui montre qu'on rompt avec la tradition médiévale.

Ainsi fit Stoa, le premier, qui nous vint d'Italie (comme Léonard, autre messager de la Renaissance), dans sa *Theoandrothanatos* ou Mort de l'Homme-Dieu (1508) et sa *Theocrisis* ou Jugement dernier (1514). Ainsi fait encore le prêtre français Nicolas Barthélemy , de Loches, qui enseigna à Paris au collège de Marmoutiers vers 1526 et au collège du Cardinal Lemoine en 1532, auteur d'un *Christus Xylonicus,* d'un Christ triomphant de l'Enfer par la Croix, en 2 000 vers, qui est encore plus près du mystère que de la tragédie, bien qu'il décèle une influence de Térence et de Plaute.

Mais le grand tragique religieux du temps est Buchanan, humaniste « évangélique » écossais, inquiet et errant, qu'on trouve à Sainte-Barbe de 1526 à 1529, procureur de la nation d'Allemagne en 1529, à Bordeaux au Collège de Guyenne, sous André Gouvea, de 1540 à 1543, où il n'est pas sensible à l'honneur d'avoir pour interprète de ses tragédies le jeune Michel Eyquem, au Portugal, où l'Inquisition le garde dix-huit mois en prison, à Paris de nouveau au collège de Boncourt dès la fin de 1552. Il y est collègue de Muret, l'auteur d'un *Julius Caesar* et de Claude Roillet, qui songeait déjà à un *Petrus*, à un *Aman*, à une *Catharina*. Devant eux ils ont sur les bancs étroits toute la future gloire dramaturgique de France : Jodelle, La Péruse, Grévin, Jean de la Taille. Le rapprochement n'est pas fortuit; il est évident que ces tragiques latins pensaient à créer de futurs tragiques français, ou que ceux-ci, au bruit voisin de la Brigade du collège de Coqueret, concevaient l'ambition de devenir dans le domaine de « la vulgaire » ce qu'ils étaient, eux, dans le champ fleuri des rhétoriques latines. Tout ce monde-là est présent à la *Cléopâtre captive*, jouée au collège de Boncourt à une date que je crois pouvoir fixer au dimanche gras 12 février 1553 (n. st.), le mardi-gras étant réservé à la Pompe du Bouc à Arcueil.

Quant à la naissance de la tragédie religieuse en français, c'est hors de nos frontières qu'il la faut chercher, chez les étudiants de Lausanne, pour qui leur maître français, Théodore de Bèze, composa son remarquable *Abraham sacrifiant*, joué sans doute le 1er mai 1550 à la place de la Palud ou dans la cathédrale, et qui, resserrant en cinq actes l'action, donne, malgré l'identité de sujet avec un épisode du *Mystère du Viel Testament*, l'impression classique par l'alternance des trois désespoirs et des trois retours d'Abraham à la résignation. Au reste, ce n'étaient pas ces crises de conscience du père et du fils qui émouvaient encore à Leyde, au témoignage de Joseph Juste Scaliger, les assistants jusqu'aux larmes, mais les allusions aux malheurs des protestants persécutés. J'en dirai autant de l'admirable et éloquente trilogie de David : *David combattant, David triomphant, David fugitif* du pasteur protestant tournaisien refugié en Lorraine, Louis Desmasures.

Il fut dépassé cependant, non par André de Rivaudeau, auteur d'*Aman*, mais par Jean de la Taille, auteur du *Saul furieux* et de la *Famine* ou *les Gabéonites*, qui, le premier, comprit que la tragédie n'était pas un thrène ou un prêche, mais action et que le dramaturge devait prendre le pas sur le chrétien.

Avec lui ne se termine pas la glorieuse histoire de la tragédie religieuse, forme élaborée et classique du mystère, qui ne connut son plein développement qu'après avoir passé par la chrysalide latine et dépouillé la passion protestante. Ainsi se trouve établi, grâce à R. Lebègue, le processus d'un des genres qui nous ont valu légitimement le plus de gloire. Il est seulement à regretter que l'auteur de ce beau livre, qui prend désormais place à côté

de celui de Faguet, ait complètement et volontairement laissé de côté les pièces à sujet historique et profane, dissociant ainsi l'histoire d'un genre qui a cependant une évolution unique, car l'action de la tragédie religieuse latine s'exerce sur tous les modes et tous les aspects de la tragédie classique.

Pour la première fois, Raymond Lebègue a eu l'idée, dans son étude sur *Le Mystère des Actes des Apôtres,* de suivre les transformations subies par un de ces énormes libretti de mystère (le diminutif italien n'est guère de mise ici) qui passaient de génération à génération et de cité à cité, mais non sans que les metteurs en scène, comme celui de Mons en 1501[1], ou les arrangeurs n'y missent la marque de leur région, de leur temps ou de leur esprit. De l'auteur originel, point de souci ; c'est tout au plus si au bout de vingt ans, ou après un siècle, on en savait encore le nom. Il suffisait de brocher sur la trame.

Le *Mystère des Actes des Apôtres* est à cet égard absolument typique. Conçu dans le troisième quart du xve siècle, probablement par Simon Greban (de son vrai nom Graben) travaillant sur un canevas d'Arnoul, son frère, il a été l'objet d'une première *refaçon* par Jean du Prier, dit le Prieur, pour le roi René vers la fin de 1478, et d'une refonte par Jean Chaponneau en vue de la prodigieuse représentation de Bourges en 1536; puis il fut « retapé » pour la scène de l'Hôtel de Flandre à Paris en 1541, où la représentation dura non pas quarante jours consécutifs, mais quelque trente-cinq journées du 8 mai au 26 septembre. Le manuscrit, divisé entre Londres et Paris et que R. Lebègue a eu le mérite de restituer à Marguerite de Navarre, qui en ordonna l'exécution, a été l'objet d'éditions diverses; éditions de Bourges (1538), de Paris (1540), de Paris encore (1541), qui portent la marque de ces revisions successives dont il s'agit d'étudier le sens et l'étendue.

Le travail de R. Lebègue, qui nous apporte de très intéressants détails inédits ou peu connus[2] sur les représentations de Bourges (1536) et de Paris (1541), a surtout cet intérêt de nous montrer les réactions des humanistes *évangéliques,* c'est-à-dire à tendance réformatrice, de l'Université de Bourges au contact des vieux textes et des vieux thèmes traditionnels des mystères. Cette tendance est plus marquée dans l'édition procurée par Alabat que dans la représentation, où il fallait faire des concessions à l'éclat du spectacle. Le Procès de Bélial, par exemple, qui en fut une des attractions, supprimé par l'édition, n'y reparaît, sans doute à la demande de certains spectateurs de marque, que sous forme de

1. Cf. mon *Livre de conduite du Régisseur... pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501,* Paris, Champion, 1925, gr. in-8°.

2. J'ai pu, grâce à la complaisance de l'auteur, les utiliser déjà pour la seconde édition (1926) de mon *Histoire de la mise en scène dans le Théâtre religieux du Moyen Age,* Paris, H. Champion, in-8°.

cartons, notamment dans l'exemplaire de Chantilly. Des manuscrits du *Trespassement Nostre-Dame,* Chaponneau, futur pasteur protestant de Neuchâtel, dès 1538, pour le moment « docteur savant ès saintes lettres », n'a plus guère conservé que l'Assomption. Mais surtout il en veut aux quatre filles de Dieu, Justice, Paix, Miséricorde et Vérité, dont le Procès plaidé devant lui, fait, comme je l'ai montré[3], toute l'unité spirituelle des mystères cycliques. Il n'est pas seulement responsable de suppressions; des additions lui sont imputables, telles l'élection de Mathias, de Denis et de Philippe diacre, et la mort de Néron.

Si le reviseur de Bourges a des préoccupations « réformées », celui de Paris, dont le nom nous échappe, mais qui pourrait être Jean Louvet, a surtout des intentions scéniques, présentant les personnages, expliquant leurs déplacements, achevant les actions, corsant le rôle de Simon le Magicien, occasion de *voleries* et effets de machinerie, ajoutant le couronnement de Néron et l'incendie de Rome, pour le déploiement de la figuration, le supplice d'Agrippine et l'enfantement de la grenouille, dont accouche l'impérial fou. Ainsi flattait-il les plus bas instincts de la foule, et c'est de ces excès que le genre mystère devait mourir. Incapable de l'améliorer, la Réforme l'a tué aidée d'ailleurs de la Contre-Réforme, qui ne s'en distingue pas tant que l'on croit sur ce point.

Le travail, si consciencieux et si méritoire que Raymond Lebègue a accompli sur *le Mystère des Apôtres,* il faudra bien qu'on se décide à le faire pour le *Mystère de la Passion,* mais celui qui s'y attellera n'aura qu'à appliquer les mêmes principes, se servant en particulier, pour déceler les interpolations de la règle des « rimes chevauchantes quadruples »[4].

Gustave Cohen.

3. Dans mon *Théâtre religieux,* Paris, Rieder, 1928, pp. 46-47.

4. Quelques critiques de détail. P. VIII, 2e al. : « La 1re édition donne le texte joué à Bourges ». Non pas, il est probable que le texte joué était plus proche des manuscrits. — P. 9, n. 2 : pour Adrastus, invoquer, au lieu de Stace, l'*Histoire de la destruction de Troyes* de Jacques Milet où il figure. — P. 43, 5e l., non pas « la date d'impression », mais l'achevé d'imprimer. — P. 100, n. 3, citation mal comprise : « *laborieux* = travaillés; *pour* = quoique. — P. 105, 2e al., il fallait mentionner la discussion entre Saint-Denis d'Athènes et Empédocle, d'après Greban (version BC), vv. 26074-26130. — P. 106, n. 1, lisez : Geoffroy Caroli. — P. 124 : « Dictionnaires ». Lesquels ? *Mesellerie* est encore courant au XVIe siècle; il se trouve dans la traduction de Boccace, 1515, et dans *la Maison champestre* jusqu'en 1667. — P. 127, n. 2. Demogorgon se retrouve dans la *Généalogie des Dieux* de Boccace (fol. VIII r° de l'éd. de 1511). *Ovide en la Métamorphose.* Laquelle ? C'est la Ve, vv. 533-550. — P. 128, n. 6. Histoire Moderne. *Les Annales,* lesquelles, celles de Bouchet (1526) ou de Nicole Gilles (1492) ? — P. 129, citation. Beaucoup de mots mériteraient une note explicative. Pour *Hermafrodictes,* renvoyer à L. Sainéan, *La langue de Rabelais,* t. II, p. 58. Le *Anguibus exuitur* ne figure pas dans les *Adagia* d'Érasme. — P. 131, n. 4, la partie de Diodore que cite l'annotateur a été traduite en français en 1535, non en 1530. — P. 143, n. 1. Il s'agit d'une traduction du *Geta* de Vital de Blois dont une bonne édition, due à Ét. Guilhou, figu-

H. Outram Evennett. — *The Cardinal of Lorraine and the Council of Trent. A study in the Counter-Reformation.* — Cambridge, University Press, 1930. In-8°, xvii-536 pages, 25 sh.

Cet ouvrage a deux buts : réviser l'opinion sur le cardinal de Lorraine, — et donner un exposé des sessions du concile de Trente, où il exerça son action. Ce premier volume, qui s'arrête au printemps de 1562, commence par une esquisse de la carrière du cardinal de Lorraine jusqu'à l'avènement de François II (chapitre I), par une étude de l'attitude du gouvernement à l'égard du concile de Trente sous Paul III (1545-1549) et Jules III (1551-1552), de sa situation vis-à-vis des réformés (chapitres II et III) — toutes choses qui fatalement détermineront sa conduite, quand Pie IV, pressé lui-même par les circonstances, voudra de nouveau réunir le concile pour le clore et en appliquer les décrets. Opposition à un concile qui, en continuant l'ancien, ne ferait qu'irriter davantage les réformés, demande d'un concile nouveau qui révisera le travail de Trente et tâchera d'amener à quelque accord avec les protestants, volonté bien arrêtée de réunir, en cas contraire, un synode national pour remédier aux maux imminents du royaume, ce n'est là que la suite logique d'une politique qui vise à éviter la persécution sans résultat, la guerre civile, et qui cherche un accommodement avec les réformés, dont l'attitude et l'organisation deviennent de plus en plus inquiétantes (chapitres IV-VII). *Eirenicon,* tel est le titre du chapitre VIII et comme l'idée centrale du

rera au t. I de mon *Corpus de la Comédie latine en France au* xiie *siècle* (Paris, Les Belles Lettres, 1931). — P. 150-151. Cet épisode de l'élection de Mathias figure aussi dans mon *Livre de conduite du Régisseur,* p. 452, très différent ici de Greban, sa source habituelle, mais les fétus sont remplacés par des boules. — P. 177, n. 1. Le rouleau où sont inscrits les péchés est généralement attribué au petit diable Titinillus; cf. mon *Rabelais et la légende de saint Martin,* dans *la Revue des Études rabelaisiennes,* 1910. — P. 177, n. 2. La liste des péchés effacés se retrouve encore dans *Lo fingido Verdadero* de Lope de Vega et dans le *Saint-Genest* de Rotrou qui en dérive. — P. 187. « Ensuite on réédite ces deux ouvrages ». Lesquels, où et quand ? S'agit-il de l'éd. Lotrian de 1542 ? — P. 192, n. 1. Ajouter Tory dans son *Champfleury* (1529), dont je donne, ces jours-ci, une réédition chez Ch. Bosse.

Le Glossaire est bien incomplet. Il manque *soudoiement,* p. 23, mauvaise lecture de l'abbé Morey et d'Ul. Robert; — *corps feint;* — *fondre* = détruire; — *rhabiller* = réparer; — *traison,* p. 182, lisez : traïson . — *Turme,* p. 20, n'est traduit qu'à la p. 126, n. 1, par « escadron ». — Manquent encore *Moulées,* p. 92, l. 1; *renoille,* p. 222. — Par contre on se passerait fort bien de *m...,* qui n'a pas, que je sache, changé de sens.

Louons l'auteur de son index analytique, où l'on regrette l'absence de *Masques,* p. 10, n. 6 (important pour éclairer la question encore mal élucidée de l'emploi du masque sur la scène médiévale), — de *rôles,* p. 57, n. 3, — *rimes fratrisées,* 8, 47. — Il faut distinguer *Calcas* du *Mystère des Actes* de *Calchas* d'*Iphigénie.* — P. 259, avant-dernière ligne, *dictantam,* lisez ou corrigez : *dictatam.*

livre. Le mouvement irénique français, prolongement de celui d'Outre-Rhin, est poursuivi de façons diverses selon le caractère des dirigeants, mais tend nettement à quelque *modus vivendi*, dont la cour de Rome, éloignée et peu au courant de la situation, voit mal la nécessité.

Poissy est l'aboutissement principal de ce mouvement. M. Evennet distingue (ce que longtemps on n'a pas fait) le colloque du synode, et les étudie séparément, faisant de l'un et de l'autre le récit détaillé, complet et bien suivi. Déjà il avait publié, dans la *Revue historique* (mai 1930), ce qu'a rapporté des efforts de conciliations tentés alors un des principaux théologiens iréniques de l'époque, Claude d'Espence, familier du cardinal de Lorraine, lequel prit part tant au colloque qu'aux conférences de Saint-Germain-en-Laye (septembre-octobre 1561)[1]. Les sources catholiques ici consultées et longtemps négligées permettent de rectifier ou de compléter l'exposé huguenot qu'avaient fini par suivre les historiens catholiques eux-mêmes[2].

Outre l'origine du ministère ecclésiastique — question qui touchait au défaut même de la cuirasse les réformateurs —, le point principal du débat fut l'Eucharistie, telle que l'entendaient les calvinistes. Et ce n'est point sans raison. Autour d'elle rayonne si bien le culte chrétien, d'elle dépend si bien le sacerdoce que l'abrogation graduelle du culte et le rationalisme guettent ceux qui, s'en font une idée diminuée. Plus cette idée s'éloigne de la croyance catholique, plus s'atténuent la foi et la pratique religieuse, au dire même du doyen luthérien de Lund (Suède), Dr Yngve Brilioth, dans *Eucharistic Faith and Practice Evangelical and Catholic*, dont la traduction anglaise par A. G. Hebert a paru après le livre de M. Evennett. Aussi voit-on un retour marqué, et par degrés divers selon les confessions, à la conception catholique et ancienne. « Nous constatons, dit le Dr Brilioth, cette renaissance tout autour de nous, en Angleterre, en Danemark, dans le calvinisme français, en Allemagne même, partout. » Il approuve la célébration hebdomadaire et même quotidienne de la Cène; et il eût désiré les modifications proposées par le *Prayer-Book* de 1928 en faveur de la présence réelle[3]. Dans l'étude de M. Evennett, on lira avec grand intérêt les discussions de Poissy et de Saint-Germain entre théologiens catholiques et protestants, les diverses formules eucharistiques soumises à l'approbation des calvinistes et remaniées par eux; on constatera l'imprécision et la divergence de leur doctrine : Pierre Martyr, tout en reniant Zwingle, est plus radical que Bèze, mis en contradiction avec Calvin, lequel ne peut souffrir Melanchton ou Luther. Toutes les tentatives d'accord, mal-

1. *Claude d'Espence et son « Discours du colloque de Poissy »*.
2. Cf. *Revue historique*, mai 1930, p. 51 et suiv.
3. Voir aussi A. J. Macdonald, *The Evangelical Doctrine of Holy Communion*, Cambridge, 1930.

gré des efforts réels de part et d'autre, aboutissent à un fiasco manifeste, parce que le calvinisme, portant en lui les germes actifs de dissolution religieuse, était incompatible avec le catholicisme. Il n'est pas inutile que les tentatives de Poissy et de Saint-Germain en aient donné la preuve convaincante.

L'auteur, jeune universitaire de Cambridge, connaît bien ce dont il parle : temps et peine pour lui ne comptent point. Bien au courant de nos sources du XVIe siècle et des études sur cette époque, soucieux d'apprécier avec équité la façon d'agir ou l'opinion de chacun, il ne néglige rien de ce qui peut l'éclairer, il contrôle tout par lui-même. Bibliothèques ou Archives tant à Paris qu'à Modène, Trente, Stuttgart ont reçu sa visite. Son exposé complet et agréable témoigne d'une grande sagacité et justesse d'esprit, en même temps que d'une façon personnelle d'envisager les choses. Tout fait pressentir une vocation réelle d'historien.

G. CONSTANT.

Dr Waldemar GURIAN. — *Die politischen und sozialen Ideen des franzoesischen Katholizismus, 1789-1914.* — Muenchen-Gladbach, Volksverein GmbH, 1929. In-8°, XVI-418 pages.

L'ouvrage de M. Gurian se recommande par d'exceptionnels mérites. Il est bien et clairement composé : tout au plus pourrait-on lui reprocher un très léger manque de proportions : l'auteur s'est étendu sur la première partie de son sujet, et passe un peu plus vite sur l'histoire des querelles religieuses pendant la troisième République. Il est très bien informé et exact : on aurait peine, croyons-nous, à y relever une erreur de fait tant soit peu sérieuse; ou même de ces menues confusions ou incompréhensions qu'il est si difficile à un étranger d'éviter. Le ton enfin en est excellent : on ne peut être plus mesuré, plus impartial, plus soucieux de faire le tour des questions que l'on traite. M. Gurian a une telle connaissance des choses françaises et semble avoir eu un tel souci de se placer au point de vue français, que son livre finit par ne plus offrir pour nous l'intérêt que présente d'ordinaire un ouvrage étranger, qui est précisément de nous faire connaître les jugements, justifiés ou non, que du dehors on porte sur nous. Dussions-nous protester contre eux, ils nous rendent le service de nous faire faire un utile examen de conscience. Mais ceci ne peut être une critique : nous aurions mauvaise grâce à reprocher à M. Gurian une réserve que lui dicte un scrupule de courtoisie et d'objectivité. Il n'y a en somme guère qu'à louer dans son livre. Les réflexions qui vont suivre ne feront que signaler des points sur lesquels, avec un peu plus de place à sa disposition, il aurait sans doute insisté davantage.

Le titre doit être interprété strictement. Il s'agit des *idées politiques et sociales du catholicisme français;* précisons même, de

ses idées de politique intérieure; ainsi il n'est pas question de l'opposition très vive et presque unanime qu'au début tout au moins les catholiques ont faite à la politique coloniale de la troisième République (il est vrai qu'ici ils s'emparaient par tactique électorale d'une arme d'opposition qui semblait efficace, plutôt qu'ils n'appliquaient un article de leur programme propre). Il n'entrait pas non plus dans le plan de M. Gurian de traiter de la vie proprement religieuse : controverses théologiques, dévotions nouvelles, mouvement des études, art et littérature. Prenons par exemple un phénomène mixte à la fois politique et religieux, un des plus importants d'ailleurs du XIXe siècle : l'élimination du gallicanisme. Il a deux aspects : une protestation contre l'ingérence du pouvoir civil dans les questions religieuses, et l' « ultramontanisme », le développement de l'esprit romain, le progrès de la centralisation dans l'Église. C'est sous le premier aspect surtout que l'envisage M. Gurian. Rien de plus légitime assurément que de délimiter ainsi son sujet. Cependant tout se tient, et peut-être aurait-il été possible de consacrer parfois quelques lignes — elles auraient suffi — à montrer les rapports entre ces divers ordres de questions.

Par exemple, l'espèce de dévotion envers le pape qui s'est introduite chez les catholiques est-elle sans importance, même politique ? — Ce contraste est-il indifférent : tandis que sous la Restauration, dans la Chambre introuvable, chez ceux qui faisaient profession d'unir le trône et l'autel, on aurait pu compter ceux qui faisaient leurs Pâques, aujourd'hui le parti catholique est dans l'ensemble un parti qui se confesse, pour parler comme Montalembert? — Il est certain que la haute culture religieuse, déjà en décadence au XVIIIe siècle, par rapport au XVIIe, avait été très atteinte par la Révolution; au lendemain du Concordat et longtemps encore après, les circonstances n'ont pas été favorables à un relèvement, qui ne s'est guère produit qu'à la fin du XIXe siècle. Peut-être même faudrait-il dire, non pas haute culture religieuse, mais haute culture, tout court, parmi les catholiques. On notera que l'âpreté même des batailles qui se sont livrées sur les questions d'enseignement, ont contribué à éloigner un grand nombre de catholiques de l'Université, et du haut enseignement, qu'ils ne pouvaient, à cette époque, trouver ailleurs : ils ont perdu une occasion de contact avec le mouvement scientifique. Enfin les catholiques français se sont recrutés pour une large part dans des milieux aristocratiques qui, sauf éclatantes exceptions, se distinguent par d'autres qualités que le goût du travail intellectuel. M. Gurian remarque très justement que les catholiques français, comme les Français en général, sont moins portés que d'autres à se conduire par empirisme, mais, quand ils ne sont pas du même avis, éprouvent le besoin de se jeter des systèmes à la tête. Dans ces systèmes, dans les arguments par lesquels on les soutient, dans les idées politiques d'un Montalembert, d'un Le Play, de l'*Action*

Française, ou de la démocratie chrétienne, combien, sur le passé, d'illusions en sens contraire que de sérieuses études historiques auraient empêché de naître !

Il vaudrait aussi la peine d'étudier le recrutement des groupements d'action catholique aux différentes époques, et leurs méthodes d'organisation. Quels ont été au juste les rapports des légitimistes et des catholiques ? Nous aurions aimé que M. Gurian fît ressortir les conséquences de la politique du comte de Chambord et l'espèce de sommeil, d'émigration à l'intérieur, qu'il a imposée à ses fidèles, c'est-à-dire à un bon nombre de catholiques. Quelle a été, pour le recrutement des catholiques, l'influence de la loi de 1850 ? Un des grands défants de l'organisation catholique n'a-t-il pas été de ne pas savoir attirer et encadrer les masses populaires ? M. Gurian note avec finesse que dans l'opposition de Veuillot à certains chefs catholiques il entrait une bonne dose d'esprit plébéien. Du temps des régimes censitaires on ne sentait pas le besoin d'élargir le recrutement; plus tard on ne l'a pas su. Peut-être est-ce un des points par lesquels les groupements catholiques français ont le plus différé du Centre allemand. S'il ne portait pas à l'extrême le tact qui l'empêche de s'ériger en critique et en pédagogue, nul n'aurait été plus qualifié que M. Gurian pour nous le dire.

Un point très important qu'il a fort bien mis en lumière est celui-ci. Très habitués aujourd'hui à voir s'exercer l'action catholique, nous sommes portés à croire qu'elle a toujours existé. C'est au contraire une grande nouveauté, qui n'a guère plus d'un siècle. Sous l'Ancien Régime, l'Église et l'État, sans se confondre, étaient censés s'appuyer l'un sur l'autre et se compénétraient. Alors même qu'ils se disputaient, ils ne méconnaissaient pas leur devoir de collaboration; parfois même leur prétention était justement de le remplir, et d'agir dans le véritable intérêt l'un de l'autre. Dans ces conditions, l'Église enseignée, l'Église gouvernée, les laïques enfin, n'avaient pas à intervenir dans des querelles qui se réglaient par voie diplomatique, et non par des votes de Parlements. Pour que le mouvement catholique pût naître; pour qu'il se proposât de défendre les intérêts religieux par les moyens politiques, par l'action électorale ou le journal; pour que l'Église, en ayant besoin, le favorisât, il fallait en somme la rupture des deux puissances, désormais séparées, sinon hostiles : l'État, favorable ou non à l'Église, ne considérant pas, en tous cas, que son rôle soit de la protéger. La séparation morale, en attendant la séparation légale, qui s'est produite de nos jours, tel est en somme l'état de choses depuis la Révolution. Le Concordat de Bonaparte a pu emprunter beaucoup de ses dispositions au Concordat de 1516, il en diffère tout à fait par son esprit : c'est une espèce de paix armée qui n'empêche pas les deux pouvoirs de sentir la radicale distinction de leurs objets. Aussi le mouvement catholique a-t-il obscurément commencé sous l'Empire, mais contenu par la poigne vigoureuse

de Napoléon, et par la force des traditions qui empêchait de voir combien la situation était nouvelle. A vrai dire, le grand initiateur en fut Lamennais, auquel M. Gurian consacre un long chapitre, qui, ne fût-ce que par l'étendue, est une des plus importantes parties de son livre. Il y fait très bien apercevoir l'unité foncière que dissimulent les variations extérieures de Lamennais. Sa grandeur historique est d'avoir dans *l'Avenir*, « développé systématiquement les méthodes de combat et de défense du catholicisme moderne ». Et sa défection n'a pas empêché cette partie de son œuvre de rester viable, sous réserve de la position un peu différente, plus opportuniste, prise par les plus célèbres de ses disciples.

Mais tout de suite apparurent les difficultés. La première était d'inculquer vraiment aux catholiques le goût et le sens de l'action: comme l'a bien remarqué M. Gurian, de tous les exemples et de toutes les leçons de Lamennais, ce n'était pas la mieux comprise. Les évêques, tout les premiers, avaient beaucoup de peine à se mettre à une tactique nouvelle qui leur paraissait bruyante et dangereuse. Comment d'autre part régler les rapports entre l'autorité religieuse et les chefs, laïques pour la plupart, par la force des choses, ainsi que les troupes de l'action catholique ? C'est un des plus gros problèmes d'ordre pratique qui se pose aujourd'hui pour l'Église, et on aurait aimé que M. Gurian le soulignât un peu plus. On ne peut concevoir que le mouvement catholique échappe au contrôle des chefs de l'Église; mais s'il leur est trop évidemment soumis, il s'attire le reproche de n'être pas libre, il perd tout crédit, il compromet ces chefs eux-mêmes et il risque de les diviser. Et jusqu'où va exactement la déférence qu'il leur doit ? On sait de reste combien âpres étaient, sous le second Empire, les querelles au sein des catholiques et au sein de l'épiscopat, et combien grande l'irrévérence de chaque groupement catholique pour les évêques qui le combattaient. Comme remède, il y avait bien le recours à Rome, et il n'est pas douteux que les divisions même des catholiques, à propos desquelles chacun désirait avoir pour soi le Saint-Siège, ont contribué à développer l'ultramontanisme pratique. Mais n'y a-t-il pas inconvénient à tout le temps découvrir Rome ?

Autre problème encore, connexe d'ailleurs au précédent. Il est à peu près impossible qu'un mouvement catholique ne tende pas presque toujours à susciter la formation d'un parti catholique. Sous des noms divers, et même quand Rome, justement inquiète des inconvénients possibles, en détourne plutôt, on y revient toujours. Mais, sauf dans les cas exceptionnels où un intérêt religieux prend momentanément une telle importance que l'on croit pouvoir se mettre d'accord pour tout lui subordonner — ainsi la conquête de la liberté d'enseignement avant 1850 — un parti catholique est inconcevable, par la raison que tout homme politique ou tout journal se trouve amené à se prononcer sur une foule de

questions d'ordre politique, économique, financier, dont la religion est loin de donner la solution. Alors qu'arrivera-t-il, si l'on prétend faire « l'union des catholiques » — encore une formule bien connue ? Ou on voudra imposer le conformisme même sur des questions parfaitement libres, et on mêlera religion et politique. Ou l'on dira : « Je défends les intérêts catholiques ! » — c'était la ligne de conduite de Louis Veuillot, l'unité de sa carrière en apparence si décousue. Et les autres ? Ils n'importent guère, a-t-on l'air de dire, ou bien ils s'arrangeront d'eux-mêmes, si le gouvernement est chrétien, ce qui est une évidente illusion. Mauvaise manière d'attirer l'adhésion de gens pour qui ces intérêts humains sont légitimement quelque chose.

Toutes ces difficultés apparurent dès le gouvernement de juillet : autant que les différences d'origine et d'éducation des hommes, elles expliquent les divisions des catholiques. Toute cette histoire, de 1830 à 1870, est racontée par M. Gurian avec beaucoup de précision et de netteté, de pénétration psychologique (ses portraits sont de touche très fine et très juste), avec la brièveté aussi qu'imposaient les limites du volume. Souvent il a dû se borner à des allusions, mais dans ce qu'il expose comme dans ce qu'il rappelle seulement, on le sent maître de son sujet.

A propos de la lutte contre l'Université, peut-être aurait-il été bon d'insister sur le caractère de corporation, animée d'un esprit commun, qu'elle avait alors et qu'elle a presque entièrement perdu. Ainsi s'explique une distinction que nous ne comprenons plus guère aujourd'hui et qui était courante dans les polémiques du temps : « Nous voulons bien avoir affaire à l'État, disaient beaucoup de catholiques, accepter son contrôle, nous ne voulons pas de celui de l'Université. » Que valait la grande transaction de 1850 ? Nous ne parlerons que d'un point, souvent méconnu : l'Université, à coup sûr, aurait eu, et les historiens d'aujourd'hui, hostiles à la loi Falloux, auraient très mauvaise grâce, à reprocher aux auteurs de la loi de s'être contentés en fait de grades, vis-à-vis de l'enseignement libre, de conditions qui nous semblent dérisoires; il ne faut pas oublier que l'Université elle-même était alors beaucoup moins diplômée qu'aujourd'hui. Mais il n'est pas sûr qu'on n'ait pas rendu un mauvais service à l'enseignement libre en le dispensant de l'effort de la conquête des grades, et de l'obligation de se comparer. Et l'on a manqué l'occasion de jeter un pont entre l'Université et l'enseignement libre, en multipliant les collèges du type de l'ancien Stanislas (direction ecclésiastique et enseignement universitaire), ou en introduisant un type d'établissements analogue à celui qui existe aujourd'hui en Belgique : les collèges agréés, la liberté contrôlée. L'hostilité absolue contre l'Université, le système du tout ou rien, a empêché de reconnaître que le problème comportait non pas *une*, mais plusieurs solutions qui pouvaient très utilement coexister.

M. Gurian — c'était le cœur même de son sujet — a naturelle-

ment beaucoup parlé de l'attitude prise par les catholiques en face de la question sociale. Ils s'en sont occupés assez tard. Ils ont mis très longtemps à comprendre qu'il y eût autre chose à faire que la pure charité. Parmi les précurseurs, M. Gurian relève avec raison Ozanam. Fait-il à M. de Mun toute la place qu'il mérite ? Pour la période plus récente, on admirera la précision avec laquelle il caractérise les différentes écoles, et leurs actions et réactions mutuelles parfois assez singulières.

Il ne pouvait naturellement pas passer sous silence les deux grandes crises dans lesquelles catholicisme et militarisme se sont alliées (ce sont dans l'histoire du catholicisme français des épisodes très caractéristiques et très importants, le second surtout, par leurs conséquences) : le boulangisme (sur lequel, un peu plus que de coutume, il laisse transparaître son opinion, qui est justement sévère), et l'affaire Dreyfus (ici on retrouve au contraire l'habituelle réserve de ses appréciations; franchement nous trouvons même qu'il la pousse trop loin : il plaide les circonstances atténuantes pour l'erreur judiciaire; il oublie que dans l'affaire Dreyfus le plus grave était l'affaire Henry). Mais ces deux crises ont-elles été de simples accidents ? Nous ne le croyons pas. Par un renversement complet des rôles, les partis de gauche, qui avaient longtemps, jusqu'au Second Empire, entretenu la légende napoléonienne, et préconisé une politique étrangère entreprenante et agitée, sous les prétextes un peu contradictoires de venger les traités de 1815, et d'affranchir les peuples, ont passé à l'humanitarisme. Sous l'influence de la guerre de 1870-71 — c'est à partir de ce moment, nous semble-t-il, que les jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie riche ont commencé à affluer dans la carrière militaire — droite et gauche, durant une certaine période, se sont disputés à qui serait le plus patriote. L'école laïque, à ses débuts, était nationaliste (qu'on se rappelle les bataillons scolaires, et la doctrine, professée à gauche, violemment contestée à droite, que le patriotisme datait en France de la Révolution). Puis la gauche a laissé à la droite une attitude à laquelle elle renonçait.

M. Gurian ne dissimule pas ses sympathies pour la politique du ralliement. En a-t-il bien vu, nous ne disons pas le défaut, mais la difficulté, qui échappait d'ailleurs à bon nombre de ses partisans, osons dire peut-être à Léon XIII lui-même? On la croyait trop simple, et susceptible de donner des résultats immédiats. On partait du principe que les partis de gauche désiraient vivement l'adhésion des catholiques à la République; cela pouvait être vrai pour quelques esprits modérés et tolérants; la grande majorité aimait beaucoup mieux continuer d'avoir un argument contre les catholiques. On méconnaissait la condition du succès; il impliquait au fond un changement de personnel, un changement de méthodes et d'esprit. Il y avait des gens desquels on ne pouvait espérer qu'ils se rallieraient, d'autres dont le ralliement, suspect par la force des choses, serait plus compromettant qu'utile. Ce n'était pas

seulement la constitution républicaine qu'il fallait accepter, mais tout un ensemble de manières de penser et de sentir. Pour ne prendre qu'un exemple, le ralliement est à peu près contemporain du mouvement antisémite, auquel ont pris part beaucoup de catholiques. Ce sont des choses qui hurlaient d'aller ensemble.

Un sujet aussi vaste appellerait encore bien des remarques, mais aucune qui ne tendrait à faire ressortir la haute valeur de l'ouvrage.

Ed. JORDAN.

Georges WEILL. — *L'éveil des nationalités et le mouvement libéral* (1815-1848) (Collection « Peuples et Civilisations ». Histoire générale publiée sous la direction de Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC). — Paris, F. Alcan, 1930. In-8° de 592 pages. Prix : 60 francs.

Ce volume bourré de faits et d'idées, qui représente un bel effort de synthèse, consacre tout un chapitre (le 1er du livre III, intitulé *Le mouvement intellectuel dans la première moitié du* XIXe *siècle*), c'est-à-dire quarante-trois pages à la religion en Europe et en Amérique de 1815 à 1848. Quatre paragraphes traitent du catholicisme, un cinquième du protestantisme, un sixième du judaïsme et de l'antisémitisme, un septième de la libre-pensée, un huitième — très court — du débat sur l'enseignement. Documentation très soignée, empruntée aux ouvrages les plus récents et les plus sérieux. Pour le catholicisme Funk, Mourret, Goyau comme travaux d'ensemble ont été utilisés. On regrette de voir y joindre la *Courte histoire du christianisme de A. Houtin*[1], qui est une brochure de combat et rien de plus, du très mauvais Houtin, du Houtin des toutes dernières années. Les monographies de Maréchal et de Duine sur La Mennais, de Lecanuet sur Montalembert, de Guillemant sur Mgr Parisis, de Vermeil sur Moehler, de Palhoriès sur Rosmini, de Burnichon sur la Compagnie de Jésus en France de 1814 à 1914, sans parler de l'excellent petit volume de M. G. Weill lui-même sur le catholicisme libéral en France, ont été également mis à contribution. Pour le protestantisme M. Weill a eu surtout recours au vieux mais toujours solide ouvrage de Lichtenberger[2] et à celui de Goyau[3]; pour le judaïsme en France à celui de Anchel[4]. Le paragraphe relatif à la libre-pensée reproduit, comme il est naturel, les grandes lignes du livre récent de M. G. Weill *His-*

1. Paris, 1921, in-16.
2. *Histoire des idées religieuses en Allemagne*, Paris, 1873, 3 vol. in-8°.
3. G. GOYAU. *L'Allemagne religieuse : le Protestantisme*, Paris, 1898, in-8°, et *Une ville-Église*, Genève-Paris, 1919, 2 vol. in-12. Une histoire du protestantisme en France au XIXe siècle reste à écrire.
4. *Napoléon et les Juifs*, Paris, 1928, in-8°.

toire de l'idée laïque en France au XIXe *siècle*[5]; l'auteur y a joint A. Houtin[6] et P. Lasserre[7].

Exposé très clair et très objectif de ton. Conclusion d'ensemble, p. 172 : Pendant cette période, « il y eut réveil religieux dans toutes les nations et dans toutes les Églises ».

Au total, le chapitre de M. G. Weill constitue un notable progrès sur le chapitre XXI du tome X de l'*Histoire générale* de E. Lavisse et A. Rambaud dû au juriste Emile Chénon[8]. Il est singulièrement plus précis, plus ample et plus suggestif.

R. DURAND.

R. P. LECANUET. — *L'Église de France sous la troisième République : la vie de l'Église sous Léon XIII.* — Paris, Félix Alcan, 1930. In-8°, 735 pages, 60 francs[1].

Le nouveau volume posthume du R. P. Lecanuet procure aux gens d'un certain âge le plaisir quelque peu mélancolique de revivre bien des événements, des controverses, des espérances et des déceptions. Il est très intéressant : par connaissance personnelle ou par d'abondantes lectures l'auteur a su bien des choses, il rappelle ou apprend beaucoup à ses lecteurs, et l'un est presque aussi instructif que l'autre. Là est son grand mérite. Car, malgré quelques excellents chapitres, on ne peut pas dire qu'il domine vraiment sa matière. Ses idées sont moins personnelles et neuves, ses conclusions moins nettes, que son information n'est étendue.

Le plan est simple et clair : traiter successivement les divers ordres de questions : la physionomie de l'épiscopat (les évêques sont classés par ordre géographique); — les œuvres de piété et la vie proprement religieuse; — la prédication; — la presse; — l'enseignement; — la question biblique; — le mouvement philosophique; — l'américanisme; — le mouvement social; — les associations de jeunes. Cette méthode offre le grand avantage qu'elle permet de trouver sans peine les renseignements précis dont on a besoin sur un sujet donné. Mais elle présente l'inconvénient de laisser de côté une question intéressante. Dans ce long pontificat de

5. Paris, 1925, in-8°.

6. *La question biblique chez les catholiques de France au* XIXe *siècle*, Paris, 1899, in-8°.

7. *La jeunesse d'E. Renan*, Paris, 1925, 2 vol. in-8°.

8. *L'Église et les Cultes de 1814 à 1846.*

1. Ce quatrième et dernier volume termine l'histoire de l'Église de France sous la troisième République, histoire allant de la fin du second Empire jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État. Les deux premiers volumes, publiés du vivant du P. Lecanuet, ont pour titre, l'un : *Les dernières années du pontificat de Pie IX (1870-1878)*, l'autre : *Les premières années du pontificat de Léon XIII (1878-1894)*. Une nouvelle édition de ces deux volumes, annoncée récemment, vient de paraître à la librairie Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, au prix de 50 francs chacun.

plus de vingt-cinq ans, n'y a-t-il pas, soit du fait de Léon XIII lui-même, soit par suite des circonstances différentes dans lesquelles il s'est trouvé, des périodes à distinguer ? S'il y en a en effet, le plan du P. Lecanuet ne les fait pas apercevoir.

L'impression la plus forte qui se dégage du livre est celle d'une extraordinaire confusion, non pas du tout dans l'exposé de l'auteur, mais dans son sujet même. Cela se voit déjà dans les deux premiers chapitres : impossible d'imaginer un épiscopat moins homogène, plus divisé, moins capable de s'entendre; les prélats, venus de tous les points de l'horizon intellectuel, représentent toutes les tendances, considèrent mutuellement leur nomination comme un scandale (cf. p. 15). Sur les qualités et les défauts qui leur étaient communs, par dessus la différence des idées, le jugement de la page 4 nous semble assez équitable.

A propos de l'affaire Taxil, dont il est parlé au sujet des abus dans la dévotion, nous aurions aimé que le P. Lecanuet en tirât plus énergiquement la morale. Il est possible que ces « misères » n'aient été « le fait que d'un petit nombre » ; mais alors il faut dire que les autres ont singulièrement péché par faiblesse. Le plus grave n'est pas que tel ou tel évêque ait pu être dupe, mais que l'épiscopat, dans son ensemble, n'ait pas protesté. Le plus grave n'est pas que tel journal considérable ait « marché » jusqu'au bout, mais qu'il n'y ait rien perdu de son influence, de son autorité, de son assurance.

Beaucoup de remarques judicieuses et piquantes au sujet de la prédication. Si un membre de l'Église « prêchée » a voix au chapitre, nous dirons qu'un des grands ennemis de la bonne prédication nous semble être l'éloquence, ou ce que l'on entend par là, la vieille rhétorique. Dans la grande majorité des cas, un bon exposé, exact et précis, clair et simple, adapté à l'auditoire, nous paraît le plus utile. Le défaut du genre « conférence de Notre-Dame », — et même Mgr d'Hulst, avec sa grande supériorité d'esprit, n'avait pas réussi à le surmonter complètement — c'est que l'orateur risque de passer par dessus la tête de la masse, et ne peut satisfaire les spécialistes. Quant à l'idée d'une chaire d'éloquence sacrée dans les Instituts catholiques, il n'y aurait pas grand chose à en attendre. Le passage de Mgr Latty, cité p. 207, trahit justement la grande illusion, la grande erreur, accréditée trop longtemps : croire que l'on traite les problèmes par l'éloquence.

La période qu'étudiait le R. P. Lecanuet a vu se produire de grands changements dans la presse catholique. Elle a été marquée par la disparition ou la décadence d'anciens et célèbres journaux et par le triomphe et le règne presque exclusif de *La Croix,* dû avant tout à d'excellentes méthodes d'organisation et de propagande. En somme, ce qui se passe dans la presse catholique est un cas particulier de ce qui se passe dans la presse en général : le journal d'idées et de discussion, visant un public restreint,

cède la place au journal populaire d'information. Sans doute est-il vain de le regretter.

Le chapitre consacré à l'enseignement nous paraît un peu superficiel, sauf l'incident de la Mère Marie du Sacré-Cœur, raconté en détail, et qui est un si remarquable exemple, d'une part de maladresse, d'autre part de routine, d'infatuation, d'horreur de la vérité, et aussi de dureté. Rien ou à peu près n'est dit des grands séminaires. Quant à l'enseignement secondaire, il semble que le P. Lecanuet ignore la brochure si intéressante de M. Pautonnier. Il s'étonne que les Instituts catholiques aient proportionnellement une clientèle beaucoup moins nombreuse que les écoles primaires ou que les collèges libres. Il est porté à accuser les parents catholiques d'illogisme. Il trouverait, croyons-nous, une réponse partielle dans la *Vie de Mgr d'Hulst* par Mgr Baudrillart. Les évêques tout les premiers ont eu beaucoup de peine à comprendre l'intérêt des Instituts catholiques et les conditions de leur existence.

La controverse biblique est racontée avec exactitude, mais de l'extérieur, en quelque sorte. Au contraire, autant que notre incompétence nous permet d'en juger, les chapitres sur le mouvement philosophique sont parmi les plus étudiés, les plus personnels, les mieux charpentés du volume. Excellent et bien documenté est le chapitre sur les associations de jeunes gens : *Association Catholique de la Jeunesse Française* et *Sillon* (s'arrêtant à la fin du règne de Léon XIII, le R. P. Lecanuet pouvait se dispenser de parler de l'*Action Française*). Nous aurions aimé une remarque sur l'inconvénient, rançon de très grands avantages, que présentent ces groupements. Ils prennent beaucoup de temps aux jeunes gens. Ils leur donnent tôt l'illusion d'agir. Ils risquent de leur faire perdre de vue leur tâche essentielle, qui est de se former, et d'acquérir les moyens d'influence les plus incontestables, à savoir la capacité professionnelle dans la carrière de leur choix, la compétence dans les questions qu'ils traiteront. On permettra à un vieux professeur de s'inspirer de son expérience : j'ai vu nombre de jeunes gens ne pas donner ce que l'on aurait pu attendre d'eux parce qu'ils se sont laissés entraîner trop tôt à parler ou à écrire au lieu d'étudier. Groupements catholiques ou groupements laïques, le danger est le même. On ne déplorera jamais assez, par exemple, le mal qu'a fait l'affaire Dreyfus à quatre ou cinq promotions d'étudiants. C'est une belle devise que celle du *Sillon :* aller au vrai avec toute son âme. Mais on va surtout au vrai avec beaucoup de travail. La morale du livre du P. Lecanuet nous semble être avant tout que les catholiques ont été toujours victimes d'une indiscipline qui les rendait à peu près ingouvernables, et les opposait les uns aux autres en de perpétuelles querelles. Et cette indiscipline résultait beaucoup moins, comme il peut arriver, d'un excès d'esprit critique, que du contraire : des engouements opposés. Rien ne leur a plus manqué qu'un nombre suffisant de sérieuses compétences.

E. JORDAN.

Gabriel HANOTAUX.— *Histoire de la Nation française.* Tome V. *Histoire politique* (3e volume, *1804-1926*), par Gabriel HANOTAUX. — Paris, Société de l'Histoire nationale, librairie Plon, 1930. In-4° de 680 pages, illustrations.

On peut ne pas aimer les grandes histoires générales, visions d'ensemble où manquent les références précises et où l'auteur apparaît toujours, quoi qu'il en ait, dans la façon même de choisir les faits et de les présenter. Mais, une fois le genre admis, il est difficile de ne pas être vivement intéressé par cette esquisse — d'ailleurs considérable — qui se lit avec beaucoup d'agrément et où ne manquent ni la clarté ni la générosité ni le talent. M. Hanotaux a su se tenir au courant : Il emprunte à l'excellent *Essai* de M. Le Gallo[1] *sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'île d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo* (1924) un tableau de la géographie politique de la France en 1815, où l'historien de Richelieu a retrouvé le procédé qu'il avait lui-même appliqué de si magistrale façon à la France de 1614. De même la thèse de M. Pouthas sur *Guizot pendant la Restauration* (1923) l'a aidé à définir plus exactement cet homme d'État que des habitudes religieuses et professionnelles éloignaient de l'action pratique et qui n'en fut pas moins un grand ambitieux, un « requin aux dents acérés »[2]. Il se plaît aux portraits, car il croit aux hommes et à leur influence décisive dans le jeu des fatalités, et il a sur Louis-Philippe, sur Napoléon III, sur Gambetta, sur d'autres encore, des pages fort bien venues. Il sait enfin que l'histoire doit être « intégrale » et les renvois qu'il multiplie aux volumes de sa collection traitant de l'Histoire religieuse, militaire, économique ou diplomatique montrent assez qu'il ne se fait aucune illusion sur la valeur des découpages qu'il a introduits dans la réalité pour la commodité de l'exposition. Le plus possible, d'ailleurs, il dépasse la politique proprement dite pour nous présenter la nation dans sa vie intellectuelle et morale, étudiant avec finesse les manifestations de l'exotisme en littérature et ce qu'il appelle « le contact » de l'esprit français « avec l'univers », insistant sur les « idées », dont l'évolution lui paraît un élément essentiel de notre histoire après 1830. C'est ainsi qu'il note parmi les événements décisifs de l'année 1862 la publication de la *Vie de Jésus* d'Ernest Renan, où le dilettantisme d'un « professeur remercié » et d'un « prêtre désaffecté » s'acharnait à nier la divinité du Christ; mais on discutera sur la portée véritable de cette influence, et c'est peut-être

1. Et non *Gallo*, comme il écrit à tort p. 236, n. 1.
2. Le *Lefèvre* dont il est question, p. 121, n'est-il pas M. G. *Lefebvre*, auteur d'un honnête et consciencieux travail sur *les Paysans du Nord pendant la Révolution française* (1924) et d'une *Histoire de la Révolution française* dont M. Lavaquery a dit ici-même (1931, p. 94) les mérites et les défauts ?

exagérer les choses que de voir dans cet aristocrate un homme capable de faire pénétrer le scepticisme « dans les derniers replis de l'âme des foules ».

Il est inévitable que, dans un pareil ensemble, on doive apporter quelques rectifications de détail et il serait vain de les signaler[3]. Attachons-nous plutôt aux traits qui, selon nous, caractérisent cet ouvrage, à ce qui en fait en somme la valeur ou la faiblesse — et en tout cas son originalité, au milieu des ouvrages similaires.

1) M. Hanotaux a aimé son sujet et il n'entend pas que le XIXe siècle soit « stupide » : c'est à son sens, « l'un des plus grands parmi les siècles » et il l'écrit tout net au début de ce volume ; soyons-lui reconnaissants d'un pareil aveu. Il estime, au surplus, que la période révolutionnaire et impériale contient « le germe et l'explication du siècle tout entier » : les grandes journées qui, « de dix-huit années en dix-huit années » (*sic*), ont renversé les gouvernements successifs — juillet 1830, février 1848, 2 décembre 1851, 4 septembre 1870, — « sont fonction de Thermidor, de Brumaire et de Waterloo. » Mais alors quelques-uns se demanderont peut-être si M. Hanotaux n'a pas grossi démesurément l'importance de l'avènement de Napoléon à l'Empire : 1804 n'est pas une coupure et c'est un point de départ factice. D'autre part, M. Hanotaux s'étend avec une complaisance particulière sur les premières années : quand il achève la Restauration, il en est exactement à la moitié du volume et il n'a traité qu'un quart de siècle; il ne donnera pas un développement plus considérable à un siècle tout entier, et quel siècle (1830-1926) !

2) Notre auteur est un moraliste qui ne peut se tenir de nous faire part de ses réflexions sur les événements. Voici, à propos de Napoléon, une définition de la vraie grandeur, qui réside « dans l'insouciance de soi, dans la patience qui sait attendre, dans les voies probes et sans détour ». Qui ne souscrirait à une réflexion aussi sage ? et qui n'approuverait également son opinion sur les hommes politiques de toutes les époques qui « se croient volontiers infaillibles et toujours indispensables » ? Très caractéristiques à cet égard sont les paragraphes de conclusion, les « coups d'œil » sur le règne de Napoléon (ch. VI), sur 1830 (ch. XI), sur Napoléon III (ch. XVIII). Il intervient dans le récit, apostrophant les personnages mis en scène (« En effet, brave Rœderer, ... » (p. 19)) ou évoquant sa propre expérience, comme lorsqu'il parle du paysan sous l'Empire : « Cette classe, je l'ai connue, j'ai été élevé au milieu d'elle » (p. 121), après quoi se place un développement trop littéraire, trop attendu et, pour tout dire en un mot, trop scolaire : « Le fermier se lève avant l'aube, court à l'écurie,

3. Il n'est pas bien sûr qu'il ait exactement apprécié l'état d'esprit du clergé français sous la Restauration et la responsabilité d'un Bonald ou d'un Lamennais dans les discordes politiques et religieuses de l'époque (p. 280-281).

réveille tout son monde... » Cela s'accompagne de phrases à effet et de formules souvent heureuses (Louis Bonaparte, honnête homme et le plus malheureux des hommes; « parce qu'il ne savait pas ce qu'il voulait et qu'il le voulait obstinément »), parfois aussi fort obscures dans leur raccourci: pourquoi dire que, si Napoléon, « ce magnifique dépaysé planant au-dessus de l'Europe », s'est intéressé à la géographie, cela tient à ce qu'il était un peu « le fils de la carte » ?

3) De pareilles tendances conduisent M. Hanotaux,par une pente toute naturelle, à faire des allusions — d'ailleurs discrètes — à notre politique contemporaine, je veux dire à prendre parti. L'action napoléonienne l'incite à critiquer le parlementarisme bavard (p. 80 : « Que pèsent, près des mots de ce porte-épée (*sic*), les phrases, sèches et sans âme, de *nos* avocats ? ») Quelques lignes plus loin, il prononce le mot d'école unique et se demande (p. 81) s'il faut adapter l'enseignement aux diverses catégories sociales « ou bien la société démocratique doit-elle se satisfaire d'une école unique ? » Il raille la République des professeurs qui, « n'ayant d'autre entraînement que la pratique scolaire », travaillent dans l'abstraction politique : il le dit une première fois, p.355, alors qu'il est uniquement question de Cousin, de Villemain et de Guizot, et il le répète, p. 648, en relevant les tares du parti radical qui a trouvé ses cadres parmi les boursiers des grandes écoles, dont l'éloquence, « plus littéraire que réelle », élabore « des doctrines plutôt hâtives et scolaires, des programmes vides ou risqués. » Et tout cela n'est évidemment pas dénué de justesse... Nous apprenons en passant que M. Hanotaux est adversaire d'un enseignement professionnel trop précoce : « Est-il prudent de surcharger la jeunesse d'un apprentissage professionnel qui, trop tôt adopté, ne lui laissera plus la liberté du choix ? » (p. 385).

En somme l'auteur apparaît à chaque instant, avec sa personnalité infiniment sympathique, avec ses goûts particuliers, avec ses idées qui semblent toujours saines, car nous avons affaire à un homme de bonne compagnie. Il ne néglige pas de nous énumérer tous les ministères dont il fit partie (p. 634, 636, 637, 639) et il se présente même à nous (p. 667) dans l'intimité de son cabinet de travail : et ce document, — historique, si l'on veut, — a certainement la valeur d'un symbole.

Louis VILLAT.

Liturgia. — Encyclopédie populaire des connaissances liturgiques publiée sous la direction de l'abbé R. Aigrain. — Paris, Bloud et Gay, 1930. In-8°, xv-1141 pages, 57 francs.

Dom F. Cabrol. — *Les livres de la liturgie latine* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1930. In-12, 165 pages, 12 francs.

Liturgia est une encyclopédie où les diverses parties de la science et de la doctrine liturgiques sont traitées suivant un plan d'ensemble, au lieu d'être disposées par ordre alphabétique comme dans un dictionnaire. C'est une œuvre de vulgarisation; mais les publications de ce genre sont utiles, à la condition d'être bien conduites : elles instruisent le grand public et le mettent au courant des travaux les plus récents sur une question déterminée.

La première partie expose les principes généraux et, spécialement, les rapports de la liturgie avec la théologie, le droit canon et la spiritualité. La seconde traite des ministres de la liturgie et du matériel liturgique (église, autel, mobilier, vases sacrés, costume, textes, cérémonial, livres, chant grégorien et musique polyphonique). Ces deux derniers articles rentrent comme ils peuvent dans le matériel liturgique; ils forment du reste deux études substantielles de Dom Sablayrolles et de Félix Raugel. Je n'aime pas beaucoup ce titre, p. 143 : « L'initiation chrétienne des églises ». Je vois bien ce que veut dire M. Gaucheron; mais on initie des individus, et non des monuments.

La troisième partie traite des deux grandes familles liturgiques: les liturgies orientales et les liturgies occidentales. Ces dernières viennent en premier lieu. Et elles sont légion, étant accepté ce principe abusif de placer sur le même rang des rits véritables comme le rit gallican et le rit ambrosien, et de simples variétés comme la liturgie dominicaine ou la liturgie cistercienne. La liste eût pu être allongée encore : pourquoi laisser de côté la liturgie d'Aquilée ou celle de Cluny ? Une place de choix a été réservée à la liturgie romaine. Dom Cabrol y traite avec sa maîtrise habituelle de la messe romaine; le P. Molien nous entretient de l'office romain, Dom Gaspar Lefebvre de l'année liturgique et des sacramentaux, et enfin le P. Rouët de Journel de la liturgie des sacrements. Les liturgies orientales sont décrites plus sommairement; elles sont réduites, ou peu s'en faut, au seul rit byzantin. Enfin une quatrième partie traite de la liturgie dans la vie chrétienne, de l'éducation liturgique des fidèles et spécialement de celle des enfants, et, en dernier lieu, du génie de la liturgie.

Le simple énoncé des chapitres donne une idée de la richesse du contenu. L'avantage d'une encyclopédie de ce genre, c'est de réunir en un volume des enseignements dispersés un peu partout. L'inévitable inconvénient, c'est d'offrir des inégalités dans la valeur des différents travaux. Certaines parties sont excellentes; je ne reviens pas sur ce que j'ai dit plus haut; j'ajoute seulement que

tout ce qui concerne l'archéologie m'a paru fort bien traité. D'autres sont plus faibles. Le chapitre des livres liturgiques notamment appelle quelques rectifications. M. Duret nous dit, p. 398, qu'on trouve une rédaction du canon de la messe dans saint Justin. S'il veut bien se reporter à la page 512 de *Liturgia* où Dom Cabrol donne précisément le passage de saint Justin, il constatera qu'il n'existe pas de rédaction de ce genre.

Je n'ose trop approfondir les théories de M. Duret sur l'origine des sacramentaires et sur leur histoire : son exposé de la « contamination du grégorien par le gélasien » (p. 401) est presque dramatique. Mais, en cette même page, l'auteur ne paraît pas se douter que les sacramentaires d'Autun et de Marmoutier sont un seul et même manuscrit : le n° 19 (ancien 19 *bis*) de la bibliothèque municipale d'Autun. Deux lignes plus loin, M. Duret ajoute : « La plupart des manuscrits du xe siècle maintiennent encore en appendice les messes des dimanches ordinaires. Puis, toute séparation finit par cesser : témoin les sacramentaires de Gellone, d'Angoulême, de Saint-Remi de Reims. » Or, ces trois manuscrits sont de la seconde moitié ou de la fin du viiie siècle, et ce sont des manuscrits gélasiens. Autrement dit : comme preuves d'un état de choses existant au xe siècle, l'auteur nous donne des manuscrits de la seconde moitié ou de la fin du viiie siècle !

Puisque M. Duret cite les éditions du sacramentaire gélasien, il aurait dû, pour ne pas susciter de jalousies, indiquer aussi celles du grégorien (édition de H. A. Wilson ou de H. Lietzmann). Parlant du moyen de classer les missels pléniers (p. 414), l'auteur nous fait cette déclaration effarante : « Ce qui distingue les missels les uns des autres, c'est, en particulier, la place donnée au canon. » Je mets au défi M. Duret de distinguer, par ce seul critère, un missel de Paris d'un missel de Cambrai ou de Rouen. Et la raison en est simple : c'est qu'il n'y a guère eu que trois places occupées par le canon dans le missel (en tête, entre le samedi saint et Pâques, et entre le temporal et le sanctoral), alors qu'il a existé des centaines de missels différents les uns des autres. L'auteur ne paraît pas soupçonner qu'il est heureusement d'autres moyens de discrimination. Et le calendrier ? Et l'*antiphonale missarum*? Et le sanctoral ? et l'*ordo missae?*

A propos de ce dernier, nous lisons (p. 414): « Le texte du canon est définitivement fixé, et dans les derniers détails; les modifications ne portent plus que sur les prières de préparation et de conclusion du saint sacrifice. » M. Duret ne le dit pas positivement, mais il laisse entendre que les prières de l'ordinaire de la messe sont, dès le xiiie et le xive siècle, les mêmes partout. Que l'auteur veuille bien feuilleter quelques missels manuscrits de cette époque, ou, qu'à défaut des originaux, il lise Martène (*De antiquis Ecclesiae ritibus*) ou Ebner (*Quellen und Forschungen*), et il verra, si l'*ordo missae* est identique dans les missels antérieurs à 1570.

Un peu plus loin (p. 425), M. Duret nous apprend que « les premiers bréviaires imprimés, ce sont ceux de Turin et de Venise (1474), de Lyon (1476), de Rome (1477). » Ce n'est peut-être pas tout à fait cela. Il n'a jamais existé de bréviaire imprimé de Venise ou de Turin, j'entends de bréviaire ancien; mais il y eut un bréviaire *romain* imprimé à Venise en 1474 et un autre imprimé à Turin la même année. Quant au bréviaire imprimé de Lyon, le premier connu est celui de 1486. Le premier bréviaire romain imprimé est donc celui de 1474, et non de 1477. A propos du pontifical d'Egbert (p. 432), M. Duret s'exprime ainsi : « Le pontifical d'Egbert (ms. d'Évreux, xe-xie s.) comprend trois parties... » L'auteur veut-il dire que ce pontifical fait actuellement partie de la bibliothèque d'Évreux ? Entend-il que ce volume a été composé pour un évêque d'Évreux ? Ce serait inexact dans les deux cas : M. Duret sait très bien qu'Egbert était évêque d'York et que son pontifical forme actuellement le manuscrit latin 10575 de notre Bibliothèque nationale.

Ce sont là des critiques de détail; mais, en pareille matière, l'exposé des faits requiert une précision méticuleuse; la plus légère distraction fait immédiatement dévier dans l'inexactitude. L'illustration est abondante, et, en général, bien choisie. Là encore cependant je me permettrai deux critiques : ce sont les dernières. A quoi bon nous donner des photographies tellement réduites qu'à moins de s'armer d'un microscope, les textes sont devenus indéchiffrables ? Ceci vise les fac-similés des pages 399 à 432. En dernier lieu, que vient faire dans l'illustration de livres liturgiques une miniature empruntée aux *Très riches heures du duc de Berry* (p. 413) ? Les livres d'heures étant des livres extra-liturgiques, il fallait les négliger et puiser ailleurs : ce n'était certes pas la matière qui manquait.

« L'étude des livres liturgiques, nous dit Dom Cabrol en tête de son travail, ... est une des parties essentielles de la science liturgique. L'histoire de leur évolution est l'histoire même de la liturgie. » Rien n'est plus exact. Aussi, faut-il être reconnaissant à Dom Cabrol d'avoir écrit sur ce sujet un livre vivant, clair, alerte, bien ordonné, plein de renseignements puisés aux meilleures sources. En acceptant cette tâche : traiter en cent soixante-quatre pages un sujet qui demanderait plusieurs volumes, le savant bénédictin a réalisé une vraie gageure. Combien d'autres en eussent été les mauvais marchands !

Deux manières s'offraient de traiter ce vaste sujet : prendre chacun des livres liturgiques (bréviaire, missel, pontifical, rituel) et le suivre depuis ses origines jusqu'à son complet développement — ou bien, prendre l'ensemble de ces livres et retracer les grandes lignes de leur histoire depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours. Dom Cabrol a choisi le second plan; il offre des inconvénients prévus et acceptés d'avance; le premier en présentait d'autres plus sérieux encore. Et immédiatement, après les défini-

tions et classifications essentielles, l'auteur nous fait entrer de plain pied dans son sujet. Et c'est plaisir de suivre un guide aussi sûr, aussi bien renseigné, à travers l'histoire de la liturgie.

Jusqu'au IVe siècle, pas de livres liturgiques proprement dits; çà et là, quelques textes, quelques formules de prières, quelques descriptions de cérémonies; partout, une large place laissée à l'initiative privée et à l'improvisation. Avec le triomphe du christianisme nous assistons aux premiers essais, aux premières esquisses. A l'époque mérovingienne et surtout à l'époque carolingienne nous voyons éclore toute une série de livres pour l'office public (psautier, lectionnaire, passionnaire, légendaire, homéliaire, responsorial, vespéral) et pour la messe (sacramentaire, lectionnaire, épistolier, évangéliaire, graduel). En même temps apparaissent les *Ordines romani*, les martyrologes, les pénitentiels, les recueils de bénédictions. Chemin faisant, Dom Cabrol nous fait connaître les divers rits de la liturgie occidentale : rits romain, ambrosien, mozarabe, celtique et gallican.

Au Moyen Age, nous assistons à un changement profond dans la vie chrétienne, changement qui provoque une évolution dans la littérature liturgique. La célébration de la messe privée et la récitation privée de l'office amènent la fusion des anciens livres liturgiques en deux principaux : le bréviaire et le missel. Un changement parallèle s'accomplit pour les autres et donne naissance au pontifical, au rituel et au cérémonial des évêques. Quelques mots sur les livres extra-liturgiques (obituaires, livres d'heures, rouleaux des morts et paroissiens) complètent ces notions. Pour terminer, le savant bénédictin nous initie, en des pages trop courtes à son gré comme au nôtre, à la décoration des manuscrits liturgiques et des premiers livres imprimés.

Une érudition puisée aux meilleures sources et complétée par une connaissance approfondie des textes et des documents, une exposition sobre, claire et méthodique font de l'ouvrage de Dom Cabrol, en dépit de son humble format et de ses modestes dimensions, une introduction nécessaire aux études sur les livres liturgiques.

Victor Leroquais.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

Pierre Caron et Henri Stein. *Répertoire bibliographique de l'Histoire de France.* Tome troisième, *années 1924 et 1925.* Publication de la Société française de bibliographie subventionnée par la confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide des fonds alloués par le Parlement. Paris, éditions A. Picard — éditions Rieder, 1930. In-8, xxx-420 pages à 2 col.

Voici le troisième volume de cet important répertoire qui a été inauguré en 1923 afin d'appliquer à l'ensemble de l'histoire de France le plan et la méthode adoptés par la *Revue d'histoire moderne* pour la publication du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France,* qu'elle faisait paraître avant la guerre et qui se trouve prolongé et amplifié par le *Répertoire bibliographique actuel* dont le cadre n'est plus restreint à la seule époque moderne contemporaine. Pour chaque période de deux ans depuis 1920 — le présent volume correspond donc à 1924-1925 — on trouve dans ce répertoire l'indication des ouvrages parus, avec celle des principaux comptes rendus dont ils ont pu être l'objet, l'indication des articles de revues et, exceptionnellement, l'indication des articles de journaux.

Ces indications sont classées de la façon suivante : *Généralités et sciences auxiliaires de l'histoire. — Histoire par époques. — Histoire des Institutions. — Histoire religieuse* (subdivisée ainsi: Culte catholique : Généralités. Ordres et Congrégations. Hagiographie. Jansénisme. Missions étrangères. Histoire par époques. Monographies locales. — Cultes non catholiques : Protestantisme. Juifs. Franc-maçonnerie). — *Histoire économique et sociale. — Histoire coloniale. — Biographies. — Histoire locale.*

L'histoire religieuse dans ce tome III, est représentée par environ 1 200 numéros (2455 à 3659). En tête du volume figure la table des périodiques dépouillés, qui sont au nombre de près de 700. A la fin se trouvent une table des noms d'auteurs et des noms de personnes, et une table des noms de lieux.

Léon Le Grand.

Olga Dobiache-Rojdesvensky. *Les poésies des Goliards,* groupées et traduites avec le texte latin en regard. (Les Textes du Christianisme, IX). Paris, Rieder, 1931. In-12 de 271 pages.

Voici un livre qui dans son genre est excellent. L'auteur rappelle dans son introduction qu'il avait été entrepris avec les encouragements et les conseils de M. Ch. V. Langlois. Ce n'est pas

en faire un petit éloge que de dire que l'on s'aperçoit à chaque page de l'influence exercée sur l'élève par le maître. Mme Dobiache-Rojdesvensky s'est assimilé la méthode et la manière de l'illustre historien. Sa méthode est celle même de *La Vie en France au Moyen Age :* donner l'impression vive d'un milieu ou d'un courant d'idées par des œuvres bien choisies, bien « nettoyées » et mises en valeur, et commentées juste assez pour les rendre intelligibles à d'autres que les seuls spécialistes. Et introductions, explications, conclusion, sont des modèles de cette élégance sévère qui caractérisait les écrits de M. Langlois, et qui était faite de netteté, de brièveté et de simplicité.

Qu'est-ce que les goliards ? Le mot — c'est l'opinion à laquelle se range Mme Dobiache-Rojdensvensky, — vient de *gula;* il signifie « goinfre » ou « fort en gueule »; il a été appliqué comme une injure aux clercs ou écoliers errants, jongleurs ecclésiastiques analogues aux jongleurs laïques, qui gagnaient plus ou moins bien leur vie en chantant leurs œuvres dans les milieux d'Église. On leur inventa un ancêtre fabuleux, un « évêque » Golias. Puis une analogie verbale fit penser au Goliath de la Bible, considéré comme un exemple et un type de révolté. Jamais il n'y a eu, du reste, de confrérie de goliards.

On notera d'ailleurs que les traits caractéristiques du goliard ne s'appliquent pas à tous les auteurs de poésies goliardiques. Il y a des degrés dans la bohême; et certains goliards ont été les parasites assez stables de gens considérables : ainsi « l'archipoète », protégé de Rainald de Dassel, le chancelier de Frédéric Barberousse; ainsi encore Gautier de Lille ou de Châtillon, protégé de Guillaume II, archevêque de Reims. Des poésies très légères ont pu être le péché de jeunesse ou le délassement de gens graves, comme Philippe, chancelier de Notre-Dame sous Philippe-Auguste, et grand ennemi de l'Université et des Prêcheurs.

La poésie goliardique — le mot était employé dès le Moyen Age et il n'y a aucun inconvénient à le conserver — a des caractères assez nets : elle est en latin, la langue des clercs; — elle est rythmique et non métrique; — elle transpose, pour de tout autres sujets, les chants d'Église, et devient souvent une véritable parodie; — les sujets sont satiriques ou amoureux; la satire s'en prend avant tout aux vices et aux abus du clergé; l'amour chanté n'est rien moins que platonique ; et Mme Dobiache-Rojdesvensky, sans être exagérément sévère, a dû plus d'une fois supprimer des passages qui ne pouvaient être reproduits, même en latin.

Elle a exposé très clairement tout ce que l'on sait de ces poèmes, dont naturellement beaucoup ont disparu; sur les manuscrits qui nous en ont conservé des recueils, sur la biographie de leurs auteurs. Elle en a publié un choix intéressant, en reproduisant d'ordinaire les éditions les plus autorisées; elle a pris beaucoup de peine pour signaler les réminiscences classiques ou scripturaires, qui sont nombreuses, car il s'agit d'une poésie

en somme savante. Souvent les pièces sont traduites et fort bien; parfois il s'agit plutôt d'une interprétation, car beaucoup de passages sont fort difficiles. Elle a classé les œuvres sous diverses rubriques : *Le monde chrétien jugé par les goliards* (n'est-ce pas un titre un peu grandiose pour de tels personnages ?); — *Le pape et la Cour de Rome, les Évêques, le Curé, le Moine, Le monde chrétien;* — et *Les poètes goliards, tels qu'ils se réflètent dans leurs poésies : l'École et la Vie,* et *Nature et Amour.*

Quelle est la valeur de ces écrits ? Avec M. Lot, qui a fait la préface de l'ouvrage, nous nous demandons si l'auteur, dans l'intérêt très louable qu'elle a pris à son sujet, ne l'a pas un peu exagéré. Littérairement des qualités réelles d'esprit, de verve, plus rarement de grâce, parfois d'émotion — comme dans la pièce, d'un type assez rare, qui met en scène une jeune fille abandonnée enceinte par son amant — sont gâtées par l'insuffisance de la langue, qui est trop souvent le pur latin de cuisine. Historiquement que nous apprennent ces poèmes ? Pas grand chose en somme. Les abus ecclésiastiques qu'ils dénoncent (Mme Dobiache-Rojdesvensky est la première à le constater), nous les connaissons par bien d'autres documents, comme les lettres des papes eux-mêmes, ou des écrits comme ceux d'un saint Bernard, où ils sont dénoncés avec bien plus de précision et une tout autre autorité morale (on sourit un peu en voyant ces petites pièces rangées parmi les *Textes du Christianisme*). Les attaques sont vagues et générales : rares sont les passages de fine et instructive comédie, comme le joli morceau du *Propter Sion non tacebo* de Gautier de Châtillon, où l'on voit les gens de la Cour de Rome combler d'amabilités un Français solliciteur, parce qu'il est Français, donc « fils spécial de l'Église Romaine. » Les goliards sont ordinairement pour les « arts » contre le droit et la scolastique; mais nous n'en sommes pas réduits à les lire pour être au courant du grand conflit intellectuel du temps. Il est très vrai que le XIIe siècle a connu une Renaissance qui a bien failli devenir la vraie et définitive Renaissance. Mais les goliards en sont vraiment de bien chétifs représentants; et peut-on prononcer un si grand mot à propos d'eux ? Au reste Mme Dobiache-Rojdesvensky, dans sa très judicieuse conclusion, remet elle-même au point les exagérations bien légères qui ont pu lui échapper.

Ce qu'il y a de plus curieux chez les goliards, c'est moins leurs œuvres que leur existence même. Quand on parle de l'Église du Moyen Age, il ne faut pas oublier cette bohême ecclésiastique, que l'Église ne parvenait pas à détruire, à laquelle il semblerait parfois qu'elle se résignait comme à une espèce de mal inévitable, et pour laquelle plus d'un prélat haut placé avait d'étranges indulgences.

E. JORDAN.

Gustave LAURENT. *Département de la Marne. Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789.* Tome IV : *Bailliage de Reims. 1° Partie marnaise.* Tome V : *Reims et la Région rémoise à la veille de la Révolution... Étude économique* (Collection de Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). Paris, E. Leroux, 1930. In-8°, 1150 et CCCCXI pages, 25 cartes et planches.

La première partie, seule parue actuellement, intéresse la ville de Reims (43 cahiers) et les communes de la Marne (123 cahiers); un autre volume comprendra les communes de la Meuse et des Ardennes. Cette division, qui correspond à la répartition actuelle des documents entre les dépôts d'archives, n'est pas aussi artificielle qu'il semblerait, les intérêts économiques de ces régions dissemblables étant déjà différents au XVIIIe siècle, ainsi que l'influence plus ou moins grande du clergé et de la noblesse. M. Laurent a publié ces cahiers avec le soin et l'érudition qu'on pouvait attendre d'un éditeur tel que lui, et surtout, il les a accompagnés d'une remarquable introduction, formant à elle seule un volume de plus de 400 pages, sur l'état de la ville et du bailliage en 1789, les élections, la rédaction des cahiers, et les sources utilisées.

La situation de Reims dans l'ancienne France est très particulière. Ville considérable, riche de monuments vénérables et de souvenirs illustres, elle est avant tout une cité religieuse. L'archevêque, — c'est alors Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord —, porte le titre de duc de Reims et occupe le premier rang; d'autres seigneurs ecclésiastiques et puissants, le Chapitre, l'abbé de Saint-Remi, et plusieurs autres corps moins importants règnent sur une grande partie de la ville; le vidame de la cathédrale a juridiction sur plusieurs métiers, tels que les selliers, les vitriers, les peintres, etc. Treize paroisses d'étendue variable se partagent le territoire urbain; une quatorzième se trouve hors les murs. Le Chapitre cathédral jouit de nombreux privilèges; c'est l'un des plus considérables de France. Il existe à Reims trois autres chapitres, trois abbayes d'hommes, dont celle de Saint-Remi, plusieurs abbayes de femmes et de très nombreux couvents. Ces derniers occupent des terrains immenses à l'intérieur des remparts; mais leurs vastes bâtiments sont à peu près vides à la fin du règne de Louis XVI : 104 religieux en tout dans les abbayes et couvents d'hommes, sur une population d'environ 32.000 habitants.

Par contre, la classe ouvrière est misérable, entassée dans des quartiers sordides. Elle voit d'un mauvais œil la richesse des couvents; elle les accuse d'accaparement, et plusieurs fois, au cours des disettes du XVIIIe siècle, va piller leurs réserves de grains. Il n'y a pas de noblesse laïque, tous les seigneurs féodaux sont d'église; d'où le caractère particulièrement anticléri-

cal de la Révolution, malgré les grands souvenirs qui s'attachaient à la ville du sacre. Il faut reconnaître cependant que les cahiers de Reims sont rédigés en termes assez anodins; on y trouve les revendications qui traînent partout : compte des voix par tête et non par ordre aux États (lesquelles doléances sont des procureurs du bailliage de l'archevêque, — celui-ci, naturellement, étant d'un avis contraire), suppression des abbés commendataires, affectation des biens du clergé au payement des dettes de l'état, aux pensions des vieux curés et au soulagement des pauvres, réduction des revenus et du nombre des maisons religieuses (2 chapitres, 2 communautés d'hommes et de femmes dans les villes importantes, suggèrent les libraires et imprimeurs), etc.

Le bailliage de Reims comprend presque tout l'arrondissement actuel, la plus grande partie du département des Ardennes, quelques communes de la Meuse et de l'Aisne. Le diocèse a la même étendue,à peu de chose près. Deux archidiaconés se partagent 517 cures, 226 secours, 6 vicariats indépendants et 5 chapelles de tolérance, le tout réparti en 23 doyennés, et comptant 300.000 âmes environ. Les seigneuries ecclésiastiques y sont très nombreuses. Celle de l'archevêché possède, avec la ville de Reims, sept chatellenies et prévôtés, de nombreuses paroisses et des droits abondants un peu partout. Depuis 1777, elle s'est accrue de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Remi.

La situation privilégiée de ces domaines ecclésiastiques donne un tour anticlérical aux plaintes contre les droits seigneuriaux. Les paysans traitent les religieux de « frelons dévorants ». Le cahier de Saint-Martin-l'Heureux accuse les curés de faire commerce de la religion, et pense que la seule utilité des moines est de « faciliter la consommation des denrées délicates ». La dîme du vin est très onéreuse et d'un rapport considérable; elle varie de la onzième à la soixantième pièce suivant les lieux. L'abbaye d'Hautvilliers, dont la mense abbatiale ne produit que 129 pièces, en perçoit 953 à titre de dîme à la onzième pièce. Elle l'exige en vin, au pied de la vigne, et non sur le raisin comme autrefois; cette prétention des décimateurs soulève de nombreuses plaintes; elle s'explique par le désir d'arrêter toute concurrence dans la fabrication des vins blancs de Champagne et de maintenir le monopole de leur abbaye qui en avait trouvé le secret.

La dîme des grains se prend en général à la treizième gerbe; mais elle varie beaucoup. On la prend exceptionnellement à la 52e gerbe; ailleurs, avec les droits supplémentaires et la façon de la prélever, elle équivaut au cinquième des revenus. Le *rapport de fer*, à peu près inconnu dans le reste de la France, sauf le diocèse de Châlons-sur-Marne, est la moitié de la dîme habituelle, que perçoit le décimateur sur le produit des cultures récoltées par l'habitant de la paroisse ou pour son compte sur la paroisse voisine, à condition que les finages se touchent et que

la charrue puisse aller librement de l'un à l'autre sans traverser de rivière ou de territoire intermédiaire. Le produit de la dîme de fer est généralement insignifiant; plusieurs curés sont disposés à l'abandonner.

Comme partout, les cahiers se plaignent des decimateurs qui négligent l'entretien des églises, presbytères et cimetières. Ils constatent que l'instruction est défectueuse, donnée par des maîtres incompétents, dans des écoles mal tenues et peu fréquentées. Plusieurs proposent d'affecter les biens du clergé à l'instruction de la jeunesse.

L'état d'esprit du paysan champenois, en 1789, est mauvais, et laisse pressentir les troubles agraires et la « grande peur ». Les curés paraissent craindre leurs paroissiens; l'irréligion fait des progrès. Le petit peuple est prêt à s'insurger contre les propriétaires, à conquérir ses droits par la force. Deux ans avant les États Généraux, les vignerons voisins de Reims se syndiquent contre les religieux de Saint-Remi et de Saint-Thierri pour défendre leurs intérêts menacés.

On s'étonnera donc peu de l'insignifiance du rôle des curés lors des opérations électorales. Eux-mêmes sont divisés. Les curés de campagne partisans des réformes luttent contre les dignitaires du haut clergé; 83 d'entre eux adressent au roi une requête pour obtenir des représentants pris exclusivement parmi eux. Mais ils se laissent jouer et leurs adversaires obtiennent les deux sièges réservés au clergé du bailliage.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur le côté religieux de ces cahiers, peut-être un peu poussés au noir, comme il est habituel. Mais d'autres aspects de la ville et du bailliage, le côté économique notamment, les détails sur l'industrie et le commerce rémois, la manufacture de la laine et la fabrication du vin de Champagne, ont été traités d'une façon remarquable et retiendront l'attention du lecteur. Signalons l'illustration, inusitée dans cette collection : 25 planches, dont de nombreux portraits, une carte du bailliage, et les fac-simile d'un plan et d'une vue de Reims aux XVIIe et XVIIIe siècle.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

E. Le Parquier. *Département de la Seine-Inférieure. Cahiers de doléances du bailliage du Hâvre (secondaire de Caudebec) pour les États Généraux de 1789.* Paris, E. Leroux, 1929. In-8°, XLIV-294 pages.

Le bailliage du Havre ne comprend, en dehors de la ville, que six paroisses, environ 30.000 habitants, dont 21.500 au Havre. Toute la ville dépend du commerce de mer; le port prend une importance croissante. Les questions religieuses n'ont pas, pour cette population laborieuse, l'intérêt qu'elles offrent ailleurs; et les revendications habituelles se retrouvent dans les cahiers :

soumission du clergé et de la noblesse aux impôts; diminution des revenus des abbayes pour pensionner les militaires et secourir les pauvres; aliénation des biens des commendataires pour éteindre la dette publique; restitution des grosses dîmes mal distribuées aux paroisses pour l'entretien des églises, le secours des pauvres, l'entretien des curés et la création de sages-femmes et d'écoles gratuites; augmentation des portions congrues, etc.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Pierre Lasserre. *Un conflit religieux au* XII*e siècle. Abélard contre saint Bernard.* Paris, L'Artisan du Livre, 1930. In-8°, 206 pages.

Le présent ouvrage est une des dernières publications du regretté Pierre Lasserre. L'auteur en a lui-même expliqué l'origine : elle remonte à une conférence sur saint Bernard faite à Dijon, en juin 1927. Elle parut d'abord dans les Cahiers de la Quinzaine. Comprenons que le texte que nous lisons n'est pas celui qu'entendirent les auditeurs de 1927. Celui-là comportait une part d'improvisation. Celui-ci est une rédaction après coup, qui aboutit à un petit volume.

Sur la lutte entre Abélard et saint Bernard, après les savants travaux de l'abbé Vacandard, il restait peu de nouveau à dire. Mais Pierre Lasserre, tout en restant très historien, l'a envisagée surtout sous son aspect psychologique. Il a fait, très impartialement, la critique de ces deux esprits si différents : l'un, héros indépendant; l'autre, champion de l'ordre et de l'autorité. Il a ainsi démêlé les raisons profondes de la condamnation sévère portée par le Concile de Sens.

Peut-être le ton du conférencier reparaît-il parfois. Il y a de la recherche dans les contrastes, notamment dans le chapitre intitulé : Deux hommes, deux races. Des rapprochements avec les contemporains sont aussi un peu vifs. Par exemple, le parallèle entre Abélard et Monseigneur Duchesne (page 60) ne sera pas du goût de tous.

Un dernier mot : présentation typographique très soignée par Durand pour l'Artisan du Livre.

Émile-A. Van Moé.

J. Chaix-Ruy. *Le Jansénisme. Pascal et Port-Royal.* Paris, Alcan, 1930. In-12°, 167 pages.

Sous ce titre, l'auteur donne un *Essai sur Pascal et le jansénisme,* plutôt un livre de philosophie que d'histoire religieuse.

1° Le premier chapitre, intitulé l'abbaye de Port-Royal des Champs, est une introduction élémentaire à l'étude du sujet. On

peut y signaler deux fautes d'impression, p. 8 : *Monbuisson* pour Maubuisson, p. 51 : le P. *Brisacie* pour le P. Brisacier.

2° Les quatre derniers chapitres (le Jansénisme et les Provinciales, les Pensées, la Primauté du Christ, Miracle et Doctrine) aboutissent à des conclusions judicieuses et intéressantes, encore que peu nouvelles et incomplètes. Pour M. Chaix-Ruy, Pascal est janséniste par le style (p. 41), par l'excès de zèle qui le pousse à réformer « les autres plus qu'à se réformer lui-même » (p. 43). Cette vue n'est pas assez nuancée. Fort superficielle, l'étude des rapports entre les idées de Pascal et la théologie ou la morale jansénistes est beaucoup moins précise que le chapitre consacré par M. l'abbé Bremond à la Prière de Pascal (*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. IV), dont il ne cite, ni ne commente la conclusion : « Dans sa prière même (celle de Pascal) d'ailleurs foncièrement, surtout catholique, peut-être nous faudra-t-il reconnaître plus de traces jansénistes que dans la prière de Saint-Cyran, de la Mère Agnès ou de Tillemont » (Bremond, t. IV, p. 322). Il nous semble par contre que les deux derniers chapitres du livre de M. Chaix-Ruy : la Primauté du Christ, Miracle et Doctrine, indiquent en termes pertinents, qui gagneraient à être appuyés de textes pascaliens ou jansénistes, l'originalité profonde de l'apologétique de Pascal, la fécondité de cette vue : « Dieu n'est accessible à la raison et au cœur que par l'intermédiaire de Jésus-Christ (p. 115)... le Dieu dont on s'approche sans orgueil et sans lequel on s'abaisse sans désespoir. » (p. 120).

Plus que les historiens spécialistes, le livre de M. Chaix-Ruy intéressera le grand public cultivé et les philosophes.

Edmond Préclin.

Albert Delplanque. *La pensée de Fénelon, d'après ses œuvres morales et spirituelles.* Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1930. In-8° de 354 pages.

Au XVIIIe siècle, le chevalier A.-M. Ramsay, qui s'était fait le tenant de la gloire de Fénelon, avait indiqué d'un style impérieux mais d'une pensée trop rapide, l'unité profonde de l'œuvre en apparence si diverse de l'apôtre du Pur Amour. Avec plus de recueillement, le marquis de Fénelon était venu ensuite insister sur cette unité généralement méconnue. Le biographe écossais était resté superficiel, et le marquis s'exprimait sans adresse. La tâche incomplète des deux apologistes a été reprise par M. Delplanque, il y a près de quarante ans; et toute son activité, toute sa ferveur d'érudit et d'écrivain a eu pour centre l'étude du Pur Amour fénelonien et de ses manifestations, de ses traces multiples. Son dernier livre, — posthume, hélas, puisque lui-même est mort en avril 1929, — est un recueil de textes commentés, ou de commentaires agrémentés de textes, qui en somme illustre les conclusions de sa magistrale thèse de doctorat.

Sa piété envers Fénelon n'est point partiale. Toutefois n'est-il pas passé un peu vite, sur les incontestables emprunts faits par Fénelon à l'abbé Fleury ? N'a-t-il pas atténué la condamnation des *Maximes des Saints ?*

L'illustration de ce volume est en grande partie inédite : on y remarque en particulier le titre de la première édition du livre I de *Télémaque*, reproduit d'après le seul exemplaire connu; un portrait de Fénelon peint en 1704, provenant de la famille de Mme Guyon; la pierre d'autel et le collet de Fénelon, qui appartiennent à Mgr Chollet.

A. Cherel.

Ludwig Freiherr von Pastor. *Geschichte der Paepste im Zeitalter des fürstlichen Absolutismus von der Wahl Klemens' XI. bis zum Tode Klemens' XII. (1700-1740). (Geschichte der Paepste seit Ausgang des Mittelalters,* vol. XV). Fribourg en Brisgau, Herder et Cie, 1930. In-8° de xxxvi-819 pages. Prix : 21 marcs.

Le nouveau volume de l'histoire des papes est consacré aux pontificats de Clément XI, Innocent XIII, Benoît XIII et Clément XII. Le cardinal Gian Francesco Albani, élu le 23 novembre 1770 et qui prit le nom de Clément XI, vit son long pontificat de plus de vingt ans attristé par les difficultés toujours renaissantes avec l'Empire et avec le roi d'Espagne : toute faveur ou concession accordée à l'un, était mal vue et mal interprétée par l'autre et amenait de nouveaux conflits. De la part de Louis XIV il n'y eut guère de difficultés politiques; mais en France, il y eut une recrudescence du jansénisme grâce aux discussions soulevées par Quesnel. Les tergiversations, les duplicités et les résistances du cardinal de Noailles, que l'auteur appelle une fois « le pape parisien », mirent le plus grand obstacle à l'exécution des décisions pontificales. Quand la bulle *Unigenitus* (8 septembre 1713) censura 101 propositions, tirées des *Réflexions morales* de Quesnel, le cardinal qui, comme évêque de Châlons, avait approuvé le livre en 1695, se crut personnellement atteint. Il refusa d'accepter la bulle, se joignit aux appelants et ne se soumit qu'en 1728, une année avant sa mort. La politique d'intrigues du cardinal Alberoni réservait une grande douleur au pape, car elle eut pour conséquence d'empêcher les troupes impériales du prince Eugène d'exploiter leurs victoires et leurs conquêtes sur les Turcs. — Le court pontificat d'Innocent XIII (1721-1724) vit la continuation des luttes jansénistes et quesnelliennes en France et en Hollande. Dans ce dernier pays, le chapitre d'Utrecht élut le 27 avril 1723 un archevêque schismatique dans la personne de Cornelius Steenoven, qui fut sacré en cachette, le 15 octobre 1724. — Par un bref du 21 février 1725, Benoît XIII, déclara l'élection nulle et la consécration illicite, mais l'intrus, qui mourut le 3 avril 1725, trouva un successeur dans la personne de Barchmann Vuytiers, reconnu, tout comme son prédécesseur, par les

évêques jansénistes de France. Benoît XIII, de l'ancienne famille des Orsini qui avait déjà donné à l'Église les papes Célestin III et Nicolas III, zélé pour la réforme ecclésiastique, se laissa malheureusement conduire par des favoris, comme le cardinal Coscia et autres, qui abusèrent de sa bonté et de son inexpérience des hommes. — Son successeur, Clément XII (1730-1740), de la famille florentine des Corsini, avait déjà soixante-dix-neuf ans lors de son élection et devint aveugle en 1732. Il chercha à réparer les fautes de son prédécesseur en instituant une commission pour juger le cardinal Coscia, qui fut excommunié et condamné à une réclusion de dix ans au château Saint-Ange. Un grand nombre de privilèges accordés par Benoît XIII furent révoqués. Clément XII se montra surtout un grand Mécène des lettres et des arts : c'est grâce à lui que furent construites la façade monumentale de Saint-Jean de Latran et la fontaine Trevi à Rome. — Pour chacun de ces quatre pontificats, il y a un chapitre spécial consacré à l'histoire des missions étrangères. C'est surtout la question des rites chinois qui causa beaucoup de troubles. Clément XI interdit ces rites, mais l'application des décrets de Rome rencontra les plus grandes difficultés. Les Jésuites furent rendus responsables de l'échec des missions des légats Mgr Maillard de Tournon et Mgr Mezzabarba, et le décret de la Propagande du 13 septembre 1723 peut être regardé comme un prodrome de la bulle de suppression de la Compagnie en 1773. Parmi les dix-huit documents originaux publiés dans l'appendice, quinze se rapportent à la question des rites chinois. Comme la préface le fait remarquer, les chapitres relatifs aux conclaves d'Innocent XIII et de Clément XII, à l'histoire des missions et aux rites chinois ont été rédigés par MM. W. Wühr, Joseph Schmidlin et le P. Kneller, S. J. — Pour l'histoire de la condamnation du « Cas de conscience » par le cardinal de Noailles en 1703, on peut lire dans le journal de Ledieu : *Les dernières années de Bossuet* (Paris, 1929, t. II, p. 38 et suiv.), la part que prit Bossuet à la rédaction du mandement du cardinal.

Le XVIe volume de cette *Histoire des papes* ne tardera pas à paraître. Il terminera ce grand ouvrage, dont le premier volume parut en 1886 et dont les traductions en français (Paris, Plon), en italien (Rome, Desclée) et en anglais (London, K. Paul) se poursuivent régulièrement.

G. Allemang.

Albert Lantoine. *La Franc-Maçonnerie écossaise en France. Le Rite écossais ancien et accepté.* Paris, E. Nourry, 1930. In-8 de xiii-332 pages, 16 planches. Prix : 40 fr.

Deux obédiences rivales se disputent la maçonnerie française : le Grand Orient, et la Grande Loge, organe du Rite écossais. M. Albert Lantoine s'est fait l'historiographe de cette dernière. Il nous apporte une documentation abondante et sûre.

Rite « écossais » : pourquoi ce nom ? La tradition veut qu'il ait ét éfondé par les Stuarts, et que Ramsay leur partisan lui ait fixé sa direction originelle; les « hauts grades », qui le différencient de la maçonnerie « anglaise », auraient masqué tout d'abord une entreprise jacobite. M. Lantoine admet cette tradition et la justifie par des arguments généralement convainquants; nous regretterons seulement la créance qu'il semble accorder au très suspect polémiste Bonneville.

Durant tout le XIXe siècle, une lutte interminable se prolonge entre le Grand Orient et le Suprême Conseil, qui deviendra la Grande Loge; on verra, en 1862, le maréchal Magnan tenter d'imposer son autorité à toutes les loges, par un coup de force; il se heurte à la résistance opiniâtre du vieil académicien Viennet, « Souverain Grand Commandeur » du Rite écossais ; ce duel épique laisse néanmoins le profane assez indifférent, car il ne semble impliquer que des querelles personnelles. Les discussions autour du « Grand Architecte de l'Univers » ont une portée générale plus évidente. On sait que le Grand Orient a biffé de ses constitutions cette formule jugée outrageante pour la liberté de conscience ; plusieurs loges écossaises, vers 1870, suivirent le mouvement; Proudhon, reçu maçon à Besançon, répondait à la question rituelle : « Que doit-on à Dieu ? » — La guerre ! Mais le Suprême Conseil résista, et fit maintenir la formule, tout en l'expliquant par « une sorte de figuration de l'Unité Cosmique, suprême intelligence universelle, qui n'est autre chose que la Vie elle-même ». En fait, l'irréligion de certains frères, leur manque de respect envers le texte vénérable élaboré jadis par Anderson, choquaient souvent les étrangers demeurés plus spiritualistes; et la Grande Loge doit à son langage mesuré d'avoir conservé des relations internationales dont son rival manque un peu.

M. Lantoine n'ajoute à son exposé qu'un minimum de commentaires. Le lecteur trouvera en appendice plusieurs documents importants, et consultera avec fruit ce récit, fort bien présenté typographiquement, dont la sobriété n'exclut pas l'élégance.

Auguste VIATTE.

Gabriel PERREUX. *Au temps des Sociétés secrètes*. Paris, Hachette, 1931. In-8°, XLII-398 pages.

Le titre qu'a choisi M. Gabriel Perreux donnerait une idée fausse de son livre. Le « temps des sociétés secrètes » politiques, ce serait la Restauration ou la fin de la Monarchie de Juillet, et non ces années 1830 à 1835 dont l'ouvrage traite. Au contraire, la caractéristique des associations dont on nous parle, c'est de s'agiter au grand jour. Les républicains, après 1830, croient avoir obtenu un droit illimité à prêcher leurs doctrines : les anciennes « ventes » où se réunissaient les *carbonari* donnent naissance à des sociétés publiques sur le modèle des clubs révo-

lutionnaires; elles essaiment dans toutes les provinces, et forment surtout à l'Est une série cohérente où le jacobinisme se nuance de patriotisme; elles tentent de grouper les journaux amis, non sans peine, car ces journaux sont rares, manquent de fonds, et Paris accapare les bons écrivains. L'exclusivisme des orléanistes, des bonapartistes, qui se mêlaient jadis avec les républicains dans les conciliabules anti-bourboniens, laisse leurs anciens alliés dominer presque exclusivement les sociétés populaires; déjà l'influence fouriériste ou saint-simonienne leur donne par endroits un aspect quasi *socialiste*, et les amène à travailler particulièrement la classe ouvrière. Désarmé tout d'abord, le gouvernement finit par promulguer des lois de répression (septembre 1835) : c'est la fin de la lutte ouverte; le carbonarisme, tout comme autrefois, la franc-maçonnerie, beaucoup plus nettement que jamais, hébergent désormais les adversaires de la couronne. — M. Gabriel Perreux s'arrête là; son livre (un peu confus peut-être dans la forme) retrace avec art une des phases les plus simportantes de la propagande démocratique en France. Il s'étend d'ailleurs fort peu sur les questions d'histoire proprement religieuse.

Auguste VIATTE.

J. LUCAS-DUBRETON. *La royauté bourgeoise. 1830.* (Collection : L'Ancienne France). Paris, Hachette, 1930. In-12°, 217 pages.

Ouvrage de vulgarisation, dépourvu de toute référence bibliographique, même sommaire, ce qui lui enlève la moitié de sa valeur. C'est dire qu'il ne dépasse pas le niveau des bibliothèques municipales ou scolaires. L'histoire religieuse de la France de 1830 à 1848 y occupe d'autre part une place assez exiguë. Et l'on ne songe pas à s'en étonner, quand on réfléchit que l'auteur a entrepris de faire tenir en 217 pages l'exposé de tous les faits importants du règne de Louis-Philippe : politique intérieure, politique extérieure, vie économique et intellectuelle.

P. 31-32 : Évolution de La Mennais au lendemain des journées de Juillet : il passe de l'absolutisme monarchique et ultramontain, à l'ultramontanisme libéral et démocratique. Fondation de *l'Avenir.* — P. 53-54 : Le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché. — P. 75-76 : Politique italienne de Casimir Périer et occupation d'Ancône. — P. 85-86 : La tentative — avortée — de création d'une « Église française » de l'abbé Châtel. — P. 86-88 : Rupture de La Mennais avec le Vatican. L'Encyclique *Mirari vos* du 12 août 1832. *Les Paroles d'un Croyant.* — P.166-169 : Retour à l'Église d'une partie de la bourgeoisie à la fin du règne de Louis-Philippe, par peur du socialisme. Les conférences de Notre-Dame. Lacordaire et Dom Guéranger. — La campagne des catholiques libéraux pour la liberté de l'enseignement en 1840 et la contre-offensive universitaire. Michelet, Quinet et les Jésuites. Eugène Sue. La question encore pendante en 1848.

Tout cela honnêtement raconté, sans rien de neuf. Encore une fois, il ne s'agit que d'un travail de vulgarisation; toutefois M. J. Lucas-Dubreton aurait été plus utile à ses lecteurs en indiquant les ouvrages scientifiques sur lesquels il s'appuie.

R. DURAND.

HISTOIRE LOCALE

E. CHAMPEAUX, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg. *Les légendes savantes de la vieille Alsace* (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace. Plaquette hors série). Strasbourg, imprimerie Mühl, 1930. Grand in-8° de 50 pages.

Les légendes savantes sont des récits fabuleux et poétiques qui « se meuvent dans des cadres admis comme vrais, invoquent des preuves sensibles, sont regardés comme plausibles par les bons esprits de l'époque ». On en rencontre bon nombre dans les chroniques du Moyen Age, et M. Champeaux, dans son étude, se propose d'examiner celles qui se rapportent à Jules César, à Troie, à Trebeta et à saint Materne, telles qu'on les lit dans la Chronique du monastère alsacien d'Ebersheimmünster. On y parle de Jules César comme d'un conquérant qui a soumis toute la Germanie plutôt par des présents que par la guerre et qui n'a pas oublié ses vaillants soldats, car il en fait des « *ministeriales* » et enjoint aux princes germains de les traiter comme des hommes libres et non comme des serfs. Troie est la patrie commune des Romains et des Francs, et pour cette raison les Francs sont appelés frères « germains » ou *Germani* par les Romains. Le fondateur de Trèves est Trebeta, fils de Ninus et beau-frère de Sémiramis, par conséquent Trèves est plus ancienne que Reims fondée par Remus, le frère de Romulus. Saint Materne enfin, envoyé par saint Pierre pour évangéliser les pays rhénans, meurt en Alsace, mais est ressuscité par l'apôtre et continue pendant trente ans sa vie de missionnaire. D'après l'auteur, « légendes et faux — le faux est une légende insérée dans un document historique — parlent le même langage » (p. 8) : ils ont pour but de donner à des actes nouveaux, à des institutions nouvelles le cachet de l'antiquité et de la coutume. César, conquérant de la Germanie, justifiera l'empire germanique sur la rive droite du Rhin, la légende de Troie prouvera l'unité de race des peuples de la rive gauche du Rhin, la légende de Trebeta donnera des arguments pour la suprématie du siège archiépiscopal de Trèves sur celui de Reims, et la légende de saint Materne est un doublet religieux de celle de Trebeta. — Nous devons avouer franchement que les conclusions juridiques de l'auteur nous paraissent aller trop loin. D'abord les légendes qu'il rapporte ne sont pas propres à l'Alsace, et ce n'est pas la chronique d'Ebersheimmünster qui les a inventées. Nous ne voyons pas non plus quel intérêt

pouvait avoir le chroniqueur alsacien à prouver la suprématie de Trèves plutôt que celle de Reims ou de Mayence, puisque cette dernière ville était la métropole de Strasbourg. Il faut croire qu'il ne faisait que répéter ce que d'autres avaient dit avant lui. Dans la deuxième partie (p. 25-50), qui contient les « notes », l'auteur présente les preuves documentaires. Malheureusement, surtout dans les textes latins, les coquilles abondent, par exemple note 1: *histographi,* lire : historiographi ; note 22 : *renumeravit,* lire: remuneravit; note 52 : « se *suborner* Trèves », lire : « se subordonner...; note 60 : non solum *Cello,* lire : ... bello; etc. — Page 12, au lieu de *Wolgart,* lire Wolgast, ville assez importante de la Poméranie. Cette lecture fera comprendre aisément la dérivation de « Julia Augusta » donnée, à raison ou à tort, par des auteurs slaves. — La note 42, p. 37, où l'auteur semble admettre que pendant un certain temps Trèves n'ait pas eu de suffragants au IXe siècle, ne nous paraît pas bien claire. Nous croyons que Duchesne (*Fastes épiscopaux,* t. III, p. 41) donne la vraie solution, en disant qu'Amalaire de Trèves n'est autre que le liturgiste Amalaire de Metz. Comment expliquer autrement que son nom ne se retrouve dans aucun des sept catalogues épiscopaux de Trèves du Xe et du XIe siècle ? — Nous croyons aussi qu'il serait bien difficile de prouver que « l'enseignement des Frères Prêcheurs, qui recevait ses directives de Paris, ne pouvait manquer d'appuyer sur le caractère gaulois de l'Alsace et sur la légende de Troie » (note 71).

G. Allemang.

Abbé Stanislas Clément. *Notre-Dame de Libercourt* (Collection : Les grands Pèlerinages de France). Paris, Letouzey et Ané, 1929. In-12, 150 pages, 6 francs.

A l'imitation des anciens livrets de pèlerinages, si recherchés aujourd'hui par les bibliophiles et les amateurs d'histoire locale, M. l'abbé Clément a joint, dans ce petit volume, les détails historiques aux considérations pieuses et aux prières.

L'histoire du pèlerinage de Libercourt est mal connue. A ses origines, se retrouvent les légendes communes à tant de lieux saints : la statue de la Vierge trouvée par un berger dans un vieux tronc d'arbre; la sainte image refusant de quitter le lieu de son invention, y revenant d'elle-même quand on la transporte au village voisin, ou paralysant les jambes des chevaux attelés au char qui doit l'emporter, etc. Ici, cependant, notons comme caractéristique que le nom du pieux berger, Ruchaulx ou Ruchot, est connu, et que ses descendants existent encore dans le voisinage et comptent parmi les plus fidèles pèlerins.

En fait, on possède très peu de documents authentiques sur N.-D. de Libercourt : les plus remarquables sont : les fondations de l'ermite Jean Deleroyelle (1568), et du chapelain Jean Le Huré (mort en 1608); l'inventaire des linges de la chapelle (1628) et celui des ornements (1708). Ajoutons-y la note suivante, que M. Clé-

ment n'a pas connue : le 13 mai 1726, le sieur Muller, chanoine de Seclin, acolyte, est condamné par son chapitre, pour scandales, à aller entendre la messe à N.-D. de Libercourt et à en rapporter un certificat de la main du chapelain (Chanoine LEURIDAN, *Histoire de Seclin*, 1929, t. I, p. 150.)

Libercourt est encore aujourd'hui un hameau de Carvin, en Artois, sur les lisières de la Flandre wallonne; la petite chapelle élevée au lieu de la découverte de la statue miraculeuse a été relevée plusieurs fois; dans son état actuel, elle date de 1880. Dès le XVIe siècle, à quelque distance, s'était élevée une petite église, datée de 1543, qui fut desservie par des chapelains pendant trois siècles. Érigée en paroisse en 1839, elle a été remplacée en 1881 par une vaste église néo-gothique, qui n'a pas trop souffert de la dernière guerre, malgré les quatre ans d'occupation ennemie.

La sainte image a été détruite par les jacobins du cru en 1793, et remplacée par une nouvelle statue au commencement du XIXe siècle. Mais on sait que l'Artois, comme la Flandre et tous les anciens Pays-Bas, est la terre promise des numismates et des iconographes : en ces provinces, pas un pèlerinage de village, pas un culte local qui n'ait ses médailles et ses estampes. Libercourt ne fait pas exception à la règle : après Dancoisne, dont la *Numismatique Béthunoise* et les *Médailles religieuses du Pas-de-Calais* sont parmi les meilleurs recueils du genre, M. Clément reproduit une petite série de médailles de N.-D. de Libercourt, auxquelles s'ajoutent une bractéate inédite, de la collection E. Théodore à Lille, et une curieuse estampe. Sortez de l'Artois pour entrer en Picardie ou en Normandie : vous ne trouverez de richesses analogues que dans les lieux de culte les plus célèbres : N.-D. de Liesse, N.-D. de Boulogne, Saint-Jean d'Amiens.... — Des pèlerinages même fort notoires : Albert, Saint-Josse, Monflières n'ont pas de médailles anciennes.

M. l'abbé Clément a tiré très bon parti des trop rares documents qu'il a pu retrouver; il entre en de longs détails sur l'église actuelle et son mobilier entièrement renouvelé; il donne les inscriptions des anciennes pierres tombales, des cloches d'autrefois — butin de guerre des Allemands, hélas ! — et de celles qui viennent de les remplacer. Enfin il n'omet rien de ce qui concerne le passé et le présent de ce pèlerinage, aujourd'hui plus florissant que jamais et très fréquenté sinon par les bergers — on sait qu'il n'y en a plus guère, — du moins par les cultivateurs et les « terriens » de la région.

R. RODIÈRE.

Chanoine Eugène SOL. *La Révolution en Quercy*. Paris, A. Picard, 1929-1930. 2 In-8°, 559 et 518 pages, 30 francs chacun.

M. le chanoine Sol donne au public un ouvrage important dont il a, depuis 1912, patiemment assemblé les matériaux sur la Révolution en Quercy. Cet ancien pays de la province de Guyenne

se divisait en Haut-Quercy, capitale Cahors, et en Bas-Quercy, capitale Montauban. Il a formé les départements actuels du Lot et du Tarn-et-Garonne. A la veille de la Révolution M. de Nicolaï était évêque de Cahors, il refusa de prêter serment et se retira à Toulouse, puis aux environs de cette ville d'où il continua d'administrer son diocèse. Il mourut en 1791 et fut suppléé par son vicaire général M. de Bécave. Le siège épiscopal de Montauban était occupé par M. Le Tonnelier de Breteuil; insermenté, lui aussi, il mourut en 1794 dans les prisons de Rouen.

Le côté le plus frappant, et le plus tragique, de l'histoire de la grande tourmente dans les provinces a été, presque toujours, le côté religieux. C'est celui-là que M. Sol a le plus spécialement étudié; il insiste moins sur le côté politique ou économique. Son introduction à la Révolution est excellente, il nous fait connaître l'état du Quercy à la fin du XVIIIe siècle, nous fait assister à l'espèce de jacquerie qui suivit la nuit du 4 août et dont le clergé fit, en grande partie, les frais; il nous fait connaître en détail les troubles de conscience et les désordres publics qui résultèrent de l'application en Quercy de la constitution civile du clergé.

M. Sol, qui connaît son pays sur le bout du doigt, s'est entouré d'une quantité considérable de documents de première main qu'il présente au lecteur avec une grande impartialité. Mais cette œuvre de science est moins qu'on ne le souhaiterait, une œuvre d'art. La documentation extrêmement riche en est peut-être la cause. Elle envahit tout, submerge tout, étouffe un peu les idées. Il semble qu'il y ait un peu trop de faits particuliers, trop de détails accumulés, qui tournent parfois à l'énumération fastidieuse. On aimerait un travail où le document, mieux assimilé, inspirât constamment le texte sans le remplacer, des citations plus brèves et plus caractéristiques. On aimerait, surtout, trouver, ailleurs que dans les résumés forcément concis, qui terminent les volumes, plus d'idées générales, de vues d'ensemble, de chiffres globaux, de statistiques. Si les recherches d'histoire sont une analyse, et combien précieuse quand elle est faite avec cette minutie, la composition de l'ouvrage doit aboutir à une synthèse, qui peut être tout aussi objective qu'une accumulation de faits. D'autre part, la multiplicité des petits paragraphes, indice d'essoufflement de la pensée, donne à cette œuvre érudite quelque chose de décousu et d'inachevé. Il y a là un défaut de composition, léger sans doute, mais qui ôte, à lire ces ouvrages de M. le chanoine Sol, un peu de l'agrément qu'on se propose d'y trouver.

Georges COOLEN.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Bulletin de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher. 4e série, 38e volume, 1930. Bourges, Desquand.

L.-Ce1 Chenu : *Notes de numismatique et de sigillographie.* IIe Sigillographie, p. 117-133. 1° Sceau-matrice du Chapitre de St-Étienne de Bourges. A propos d'une matrice de sceau récemment acquise par l'auteur, celui-ci fournit une étude complète des divers sceaux à l'usage du chapitre de la cathédrale de Bourges. — 3° Sceau de l'Hôtel-Dieu de Montreuil (Pas-de-Calais). Description d'une matrice de sceau représentant saint Nicolas, conservée au Musée du Berry.

Communications en séances. A. Gandilhon : *Porte occidentale de l'église de St-Léger-le-Petit (Cher)*, p. 138-140. L'intérêt de cette porte du XIIe s. est de conserver dans son tympan des sculptures représentant une croix fichée cantonnée de quatre roses et inscrite dans un carré, plus deux rosaces à cinq pétales, qui peuvent être attribuées au VIIe siècle.

Semaine religieuse du diocèse de Bourges. 66e année.

E. C. : *Restauration du culte de N.-D. de Déols au* XIXe *s.*, p. 370-372, 392-395, 406-408, 415-417. Le célèbre pèlerinage de Notre-Dame des Miracles à Déols, près Châteauroux, fut interrompu par la Révolution, mais peu à peu rétabli au cours du XIXe siècle par les curés successifs et grâce au concours très actif du R. P. Possoz, S. J. — Frère Gustave-Marie : *Histoire de Noël-Hilaire Le Conte*, p. 417-420. C'était un bien modeste collaborateur du chapitre de la cathédrale de Bourges que ce jeune choriste, simple clerc tonsuré et pourvu d'un mince bénéfice de vicaire de résidence rapportant annuellement 624 livres ; il n'en confessa pas moins sa foi jusqu'à la mort en 1793. Soumis à l'obligation du serment, il s'y refusa; emprisonné, puis déporté à Rochefort, il mourut sur un navire et reçut la sépulture à l'île d'Aix.

Bulletin de l'Archiconfrérie de Sainte-Barbe. Mai 1930. M. l'abbé Boin, directeur à Bourges.

Cte Emmanuel de Lapparent : *La dévotion à sainte Barbe en Berry*, p. 69-73. Suite d'un travail d'ensemble où l'auteur étudie la dévotion à la sainte dans chaque diocèse de France, surtout au point de vue iconographique.

P. des Chaumes.

INDRE

Revue du Berry et du Centre. 1930-1931. Châteauroux, Langlois.

Mgr Moïse Cagnac : *Jeanne de Valois, duchesse de Berry. Son mariage avec Louis XII.* Oct.-déc. 1930, p. 100-111.

J. Pierre : *Une épitaphe de Jeanne de France*, oct.-déc. 1930, p. 119-120.

A. Chardon : *Le dernier commendataire de Varennes-en-Berry*, janv.-mars 1931, p. 8-10. Cet abbé commendataire de l'abbaye de Varennes, près La Châtre, qui s'appelait J. B. Bourlier, devint, après le Concordat, évêque d'Évreux.

P. des Chaumes.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome LXXIII, 1re livr. Limoges, Ducourtieux, 1930.

Louis Lacrocq : *René Fage* (1848-1929), p. 5-12. Notice sur cet érudit distingué, qui succéda à l'abbé Arbellot comme président de la Société archéologique et historique du Limousin, suivie de la bibliographie de ses travaux, dressée par R. Rohmer, p. 13-34. Bon nombre de ses articles concernent l'archéologie et l'histoire religieuse.

J. de Font-Réaulx : *Le chapitre Saint-Pierre du Dorat*, p. 35-183. Notice historique sur cette institution fondée dans le dernier quart du xe siècle par Boson le Vieux, comte de la Marche, suivie d'une liste des abbés.

R. Rohmer.

CORRÈZE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XLVII. Tulle, 1930.

Dom Albert Courtray : *L'exode des Chartreux du Glandier en septembre 1901*, p. 6-18. Suite du récit de l'exode des Chartreux dans le Limbourg belge.

Abbé Borie : *Vie de Benoît XII*, p. 226-236. Traduction de la vie de ce pape d'après les Vitae paparum de Baluze.

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.
Tome LII. Brive, 1930.

A. Muzac : *Notes pour servir à l'histoire de la R. P. R. à Argentat* (1555-1757), p. 128-180. Renseignements curieux sur la célèbre mission du P. Henri de Roffignac en 1661. Extraits des registres baptistaires de l'église réformée d'Argentat.

F. Delage et L. de Nussac : *Testament de Jean Hélie de Colonges* (1530), p. 181-205. Analyse des dernières volontés de ce personnage, abbé commendataire des abbayes de Dalon et de Tourtoirac, prieur des prieurés conventuels de Bussières-Badil et de Saint-Maurice de Montbron, issu d'une notable maison seigneuriale de la Marche, du Limousin et du Périgord.

R. Rohmer.

MARCHE

CREUSE

Bulletin de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.
Tome XXIV, fasc. 3-5. Guéret, 1929-1930.

Louis Lacrocq : *La chapelle de Rignaud et ses « reinages »*, p. xxxvii-viii. Chapelle rurale dédiée à sainte Madeleine, dans la com-

mune de Lourdoueix-Saint-Pierre, où, le jour de la fête de la sainte, les dignités de la confrérie sous son vocable (roi, sous-roi, reine, sous-reine) sont toujours mises aux enchères.

Henry de BERRANGER : *La fête des fous à Saint-Fiel*, p. XXXXVII-VIII. Protestation du seigneur de Saint-Fiel pour un cortège de confrérie, toléré par le curé, où figurait un « Fou » déguisé et des musiciens (entre 1643 et 1665).

Albert LACROCQ : *Figurations prophylactiques*, p. LVI-VIII. Explication proposée de figurations grossières ou obscènes dans des sculptures d'églises (modillons du côté du cimetière, chapiteaux) : persistance de la croyance païenne à la vertu prophylactique de ces figurations contre « le mauvais œil ».

Antoine THOMAS : *La prétendue « charte de 1157 » de Moutier-Rozeille*, p. LXIII-IV. Rectification d'une erreur du *Dictionnaire de la Creuse* de l'abbé Lecler; le document est une liève du monastère de 1357.

Pierre LARBANEIX : *De quelques prévôts-châtelains de Drouilles*, p. 275-292. Plusieurs chanoines de La Chapelle-Taillefer ont occupé cet office au XVIIIe s.

Chanoine PARINET : *Mémoires de Léonard Maritaud*, p. 293-313. 604-631 (suite) : Année 1790. Détails sur la formation du département, les élections, etc.

Louis JORRAND : *Les voûtes de l'église Sainte-Croix à Aubusson*, p. 314-318 (plans).

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 373-444, illustr. — II. *Le Grand Bourg de Salagnac :* église du XIIIe s. qui appartenait au chapitre cathédral de Limoges; statue funéraire du chanoine G. qui avait bâti l'église (Albert de LABORDERIE). — IV. *L'église de Saint-Étienne de Fursac :* du XIIIe s. reconstruite au XVe (Louis LACROCQ); *L'église de Saint-Pierre de Fursac :* pour la plus grande partie du XVe s.; fragment de vitrail représentant la Crucifixion (XVIe s. mon. hist.); statue d'ange (bois XVe s.) (Albert LACROCQ). — V. *Paulhac :* commanderie de l'ordre de Malte ; église du XIIIe et chapelle du XVe s. (H. de BERRANGER). — VI. *Bénévent :* prieuré de l'ordre des Augustins (devenu abbaye en 1458), fondé en 1080 par le chapitre cathédral de Limoges dans son manse de Segundelas, paroisse de Salagnac ; la possession de reliques de saint Barthélemy, rapportées de Bénévent en Italie, lui donna son nom nouveau et un rapide essor; église (mon. hist.) construite d'un seul jet au milieu du XIIe s. (portail polylobé, beaux chapiteaux, statue funéraire), restes des bâtiments monastiques, notamment une fontaine (Louis LACROCQ). — VII. *Châtelus-le-Marcheix :* église des XIVe et XVe s. (Louis LACROCQ).

Les notes historiques des registres paroissiaux (suite), p. 503-552. — XIX à XXIII, *Saint-Sulpice-le-Dunois; Fleurat; Bonnat; Saint-Agnan-près-Crocq; Salesses* (dépouillements par Louis LACROCQ, S. PICHON, CHAMBERAUD et A. RIVET).

Jean DUTHEIL : *Roger Le Fort et les commencements du prieuré des Ternes*, p. 657-668. Prieuré de Célestins fondé, en 1338, par Roger Le Fort, archevêque de Bourges, dans son fief des Ternes, paroisse de Pionnat. Détails sur la dotation et les amortissements consécutifs.

P. VALADEAU : *Notice historique sur la ville de La Souterraine* (3me partie), pages 669-696. Sœurs de la Croix établies en 1689 ; sœurs de Saint-Alexis, hospitalières venues au début du XVIIIe s. Chapelles, par-

mi lesquelles celle de Saint-Eutrope ou de la Recluse. Marché (1737) pour la construction de la chapelle de l'Hôpital.

Louis LACROCQ.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Revue d'Auvergne. Tome 44, Clermont-Ferrand, 1930.

J. DE FONT-RÉAULX : *Le missel d'un abbé de La Chaise-Dieu*, p. 27-28. Actuellement dans une collection particulière. L'origine est révélée par le choix des fêtes inscrites au calendrier. M. de F. R. n'a pu identifier le blason du premier possesseur.

Louis BRÉHIER : *L'histoire de l'art régional à la Faculté des lettres*, p. 33-39. Analyse d'un mémoire (inédit) présenté à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand et relatif à l'église romane de Saint-Myon.

H. et F. du RANQUET : *Note sur la cathédrale d'Étienne II* (à Clermont-Ferrand), et *date de l'ouverture des carrières d'andésite en Basse Auvergne*, p. 40-48. Les auteurs rapportent aux progrès de la métallurgie et à l'emploi d'outils en acier l'utilisation des matériaux en question, la lave étant trop dure pour être taillée avec des outils en fer. La cathédrale de Clermont, construite d'abord en arkose, put ainsi, en 1248, être réédifiée en pierres volcaniques.

Mémoires de l'Académie des sciences et arts de Clermont-Ferrand.

Deuxième série, fasc. 29. Clermont-Ferrand, Impr. générale, 1930.

Edmond MORAND : *L'abbaye de Saint-Amable de Riom*. Importante étude sur une abbaye de chanoines réguliers fondée ou réformée à la fin du XIe siècle, et sécularisée en 1548. M. Morand expose en douze chapitres très nourris l'origine de l'église de Riom, la vie légendaire du saint et son résidu historique, dresse la liste des abbés, des fondations pieuses, des donations qui constituèrent ou enrichirent le patrimoine de l'abbaye. Il décrit la vie des chanoines à l'intérieur du couvent, et leur rôle à l'extérieur comme curés des deux églises primitives, Saint-Jean et Saint-Amable, leurs rapports avec une communauté de prêtres, qui devint collégiale de bonne heure et desservit plus tard la paroisse du Marthuret, les procès engagés et les accords conclus avec les Cordeliers et avec le chapitre de la Sainte Chapelle. Un chapitre spécial est consacré aux bâtiments claustraux et à l'étude archéologique de l'église et de ce qui reste du trésor. Une châsse, disparue à la Révolution, est figurée d'après d'anciennes médailles, et M. Morand a retrouvé et publie les prix-faits des orfèvres Jean Bouhyer, de la ville du Puy, et Jean Adam, de Saint-Pourçain. De nombreuses pièces justificatives, correctement analysées ou publiées in-extenso, complètent cette thèse de doctorat que la Faculté de Clermont a jugée digne d'une mention très-honorable.

Bulletin de l'Auvergne.

Année 1930. Clermont-Ferrand. Impr. générale.

P. F. FOURNIER : *Toponymie... martres, marturet*, p. 101-105. Intéressante contribution à l'étude de ces vocables qui s'appliquent à des lieux consacrés par les reliques des martyrs ou à de simples cimetières.

L'Auvergne littéraire, artistique et historique.

Avril-mai 1930. Clermont-Ferrand, Impr. générale.

G. Rouchon et P. Balme : Voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° d'octobre-décembre 1930, p. 581.

Semaine religieuse de Clermont. Clermont-Ferrand, 1930.

Abbé Adam : *Les plus anciennes maisons des sœurs de Saint Joseph du diocèse de Clermont*, p. 49-51, 60-61. Couvent de Sauvessanges.

Bulletin mensuel de Notre-Dame du Port.

Clermont-Ferrand, août 1930.

L. C. (chanoine Coiffier) : *La vie religieuse à Notre-Dame du Port aux* XVI*e et* XVIII*e siècles*. Le bureau de charité; une chapelle sous la Terreur.

Bulletin mensuel de Saint-Pierre les Minimes.

Clermont-Ferrand, octobre-novembre 1930.

H. Du Ranquet : *Croix processionnelle de Saint-Pierre-les-Minimes*. Description minutieuse; attribution aux premières années du XVI*e* siècle.

Bulletin paroissial de Saint-Genès de Thiers.

Années 1928-1930 (passim.)

Abbé Adrien Adam : *Le couvent des Grammonts à Thiers*. Couvent fondé en 1650. Liste des religieux. État au moment de la suppression, en 1770.

Le Pèlerinage de Ronzières (Puy-de-Dôme). Année 1930. Brioude.

Abbé A. Adam : *La baronnie et paroisse de Beaulieu* (passim).

G. Rouchon.

CANTAL

Revue de la Haute Auvergne.

Année 1929. Aurillac, Impr. moderne.

J. Georges : *Notes sur l'église abbatiale de Féniers*, p. 1-8. Essai de restitution d'une église cistercienne, construite en 1173 et dont il ne reste que des ruines. Elle comprenait : « en plan, une croix latine avec nef pourvue de bas-côtés à quatre travées, un transept dont chaque croisillon, vers l'est, présente deux absidioles à chevet plat, et une abside à chevet semblable ».

M. Boudet : *Documents sur la bourgeoisie dans les deux derniers siècles du Moyen Age. Les Duprat*, p. 55-67. Les premiers chapitres de ce mémoire, où sont rapportées les origines et l'histoire d'une famille d'où sortirent un cardinal et deux évêques de Clermont, ont été signalés précédemment. Dans celui-ci l'auteur suit l'un des membres de Saint-Flour à Issoire, au XV*e* siècle, et raconte longuement ses relations avec le receveur général Pierre Mandonnier qui s'adressait à un alchimiste pour remplir sa caisse.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Année 1929. Moulins, Les Imprimeries réunies.

Numéro en partie consacré à Jeanne d'Arc à l'occasion de la 3e séance publique annuelle de la Société : communications de MM. Chambron, Gabriel Hanotaux, Capelin, Bardet, Buriot, Darsiles, p. 1-71.

Frère Gustave-Marie : *Le centenaire du départ des prêtres déportés de l'Allier* (La légende et la vérité), p. 125-131. Excellent travail, rectifiant quelques erreurs du livre, pourtant fort intéressant, de M. Jacques Hérissay sur les *Prêtres pendant la Terreur; les Pontons de Rochefort. — Un soi-disant vicaire général de Mgr des Gallois de la Tour, évêque nommé de Moulins*, p. 264-268. Curieuse notice, sur François Decamp, pseudo-vicaire général de Mgr de la Tour.

Max Boirot : *Histoire des seigneurs d'Arcon et de la Mothe d'Arcon*, p. 33-48, 49-80 (pagination spéciale, suite).

Chanoine Clément : *Montluçon et ses richesses d'art* (fin), p. 173-204, 227-248, 460-496.

Les Amis de Montluçon. Bulletin régional, n° 12, 1930.

Joseph Viple : *Pierre II de Bourbon et Anne de France*, p. 62-75. M. Viple fait justice de l'opinion tendant à faire croire que Pierre II, duc de Bourbon, ne fut qu'une nullité, qu'il fut complètement annihilé par la haute valeur de sa femme Anne de France. Au contraire Pierre II « prit une part égale à celle d'Anne dans la conduite des affaires ».

Nota. — Rien à signaler dans le *Bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, année 1930.

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Année 1929. Nevers, 1930.

Maurice Thévenard : *Le chanoine J.-M. Meunier (1862-1929)*, p. 448-455. Éloge funèbre prononcé le 31 octobre 1929.

Colonel Tiersonnier : *Droits sur la Loire de la baronnie de Druy*, p. 461-516. Importante contribution à l'histoire de ce fleuve, intéressant en partie l'évêché de Nevers.

A. Robert de Gesnais : *La nomination d'Amable-Jacques Robert comme vicaire général par Mgr Suffren en 1795*, p. 523-524.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.
3e série, n° 6. Clamecy, 1930.

Léon Mirot : *Comptes de la châtellenie et de la vicomté de Clameci de 1375 à 1404*, p. 18-33. Très intéressante étude, où il est fait mention des chanoines de Clamecy, des chartreux de Basseville et des religieux d'Andries.

Ch.-P. Milandre et H. Guettard : *Sur le flottage des bois en Morvan*, p. 39-65. Consciencieux travail d'intérêt général, accompagné de la reproduction de 118 marques de flottage.

Docteur F. Subert : *Les « saints » de Moulot*, p. 80-84. Notice sur de curieuses statuettes, qui viennent d'être classées parmi les monuments historiques.

La Revue du Centre. 7e année, Nevers, 1930.

René Louis : *L'Officium Stellae à la cathédrale de Nevers au* XIe *siècle*, p. 117-123. Essai de restitution d'un texte liturgique. — *Pèlerins bourguignons et nivernais à Notre-Dame de Liesse au* XVIIIe *siècle*, p. 165-167. Communications au Congrès des assises régionalistes du Nivernais en 1930.

Charles Gabillaud : *Louis XI, le dévot ?* p. 126-134. Notes d'histoire, sans références, sur la dévotion de Louis XI.

Docteur Subert : *L'église de Suilly-la-Tour a-t-elle été fortifiée ?* p. 161-162. L'auteur penche pour l'affirmative.

André Biver.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin historique et archéologique de Lyon.

Nouv. série. An. 1930, nos 2-4. Chez Audin, 3, rue Davout, Lyon.

A. Berjat et M. Audin : *Les Missels lyonnais*, p. 31-36, 63-72, 95-101. Intérêt des vieux missels de Lyon, qui conservent les plus anciennes traditions liturgiques de l'Église romaine; missels manuscrits du Xe au XVe s., au nombre de dix-huit ; missels imprimés en caractères gothiques à la fin du XVe s. et au XVIe s. « monuments de beauté et d'histoire tout à la fois ». Celui de 1487, œuvre de Jean Neumeister, avait été commandé par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon (une fig.). (à suivre).

[Anon.] : *Les voyageurs du passé à Lyon*, p. 47-52. Deux lettres de lady Montaigue, femme d'un ambassadeur à Constantinople, écrites de Lyon en septembre 1718.

W.-R. Staehelin : *Les vitraux suisses au Palais Saint-Pierre à Lyon*, p. 53-56. Ouvrages du XVIe s., au nombre de six, portant des armoiries de familles suisses, en général.

[Marius Audin] : *Nos archives communales de Lyon;* p. 57-61. Liste des principaux travaux consacrés aux Archives historiques de la ville de Lyon (récemment transportées de l'Hôtel de Ville à la Grande bibliothèque municipale).

J. Beyssac : *Les chanoines de l'Église de Lyon. Supplément*, p. 73-86. Diverses additions ou rectifications au livre du regretté érudit lyonnais, d'après les notes relevées en marge de son exemplaire personnel.

P. Javons : *Gritner, graveur de bois*, p. 87-91. Graveur allemand du XVIIIe s., qui a travaillé surtout pour les Périsse, imprimeurs-libraires de Lyon (plusieurs vignettes).

G. O. : *Théophraste Renaudot et les petites affiches et avis divers à Lyon*, p. 92-94. Il sollicita du consulat lyonnais l'autorisation d'établir un bureau d'adresses à Lyon. Texte de sa requête, datée du 21 juin 1639; on en ignore la suite.

Abbé Petit : *Un prédécesseur de Bossuet : le P. Coton*, p. 102-112. Il prononça à Lyon, le 2 janvier 1618, l'oraison funèbre du secrétaire d'État Villeroy, qu'il avait personnellement connu.

[Anon.] : *Lyon carrefour routier*, p. 113-122. Découverte récente, à Saint-Georges de Reneins, près de Villefranche (Rhône), des vestiges de la station antique de Ludna, qui occupait un point important sur la route de Marseille à Bibracte, dès avant la conquête romaine.

L. Barbassou : *Les maîtres de l'œuvre*, p. 123-126 (avec fig.). Sous le même titre, paraissent, pour la construction de la cathédrale de Lyon, deux personnages distincts : un laïc, homme de métier, maçon ou architecte et un clerc, même un chanoine, comptable ou administrateur.

Les Etudes rhodaniennes. Revue de géographie et de documentation, publiée à l'Institut des Études rhodaniennes de l'Université de Lyon. Vol. VI (1930), n° 3.

J. Déniau : *La vigne et le vin à Lyon au* xv*e siècle*, p. 263-276. Leur importance dans l'histoire de Lyon au Moyen Age; fréquents démêlés à leur sujet entre l'archevêque et le chapitre, seigneurs de la ville et les citoyens. Encore au milieu du xv*e* s. les vignobles couvrent une partie de la ville; à l'aide des « nommées », on peut en fixer la répartition et la valeur.

Revue de l'Université de Lyon.

Tome I (année 1928). Lyon, 18, quai Claude-Bernard.

R. Doucet : *Quelques précisions sur la Renaissance lyonnaise*, p. 337-349. Les circonstances qui firent de Lyon, pour quelque temps, entre 1525 et 1540, comme la capitale intellectuelle de la France, furent, plutôt que les séjours fréquents de la cour et les relations de la ville avec l'Italie, la tolérance des autorités, moins sévères que le Parlement et la Faculté de théologie de Paris pour les écrivains de pensée libre et d'idées nouvelles, et le voisinage des pays rhénans d'où venaient les imprimeurs et, à leur suite, les libraires. L'essor de la « Renaissance » lyonnaise fut d'autant plus vite arrêté, lorsque ces causes cessèrent d'agir, qu'elle « vécut toujours moins sur son fonds propre que des apports de l'extérieur. »

F. Dutacq : *L'insurrection lyonnaise du 5 juin 1849*, p. 385-403. Motivée, comme celle de Paris, qui l'avait précédée de 48 heures, par l'expédition romaine, elle eut un caractère plus grave. A Lyon il y eut bataille de rues, on employa le canon, les morts et les blessés furent nombreux.

A. Kleinclausz : *Philibert Delorme et le portail de l'église Saint-Nizier* (avec plusieurs gravures), p. 193-208. Met fin à la légende qui attribuait le portail de l'église Saint-Nizier au célèbre Lyonnais Philibert Delorme, et démontre, à l'aide de documents inédits, que cet ouvrage, d'ailleurs dépourvu d'originalité, fut commandé en 1579 par le chapitre de Saint-Nizier à l'architecte Jean Vallet, et achevé en 1581, dix ans au moins après la mort de Philibert Delorme qui n'en fournit même pas le projet.

Tome II (année 1929).

P. Bœgner : *Lyon en février-juin 1871*, p. 259-293. Vivant récit d'un témoin oculaire de deux tristes épisodes de l'histoire lyonnaise en 1871 (l'insurrection du 22 mars et l'émeute du 30 avril) : extrait des « Souvenirs » de Paul Bœgner, alors chef de cabinet d'E. Valentin, nommé préfet du Rhône le 4 février 1871, en remplacement de Challemel Lacour.

J. Déniau : *Autour de la réunion de Lyon au royaume de France*, p. 379-392; suite dans le tome III (année 1930), p. 29-53. On sait que la réunion de Lyon fut préparée par l'intervention fréquente de la royauté française, depuis saint Louis, dans les conflits entre l'archevêque et le chapitre, seigneurs de la ville, et les bourgeois de Lyon. J. D. achève d'expliquer cet événement par de nouvelles considérations. Si, à partir de l'avènement de Philippe le Bel, la politique royale se montra à Lyon de plus en plus active, c'est que le roi, ou plutôt les légistes qui gouvernaient en son nom s'inquiétaient de l'influence croissante du Saint-Siège sur l'Église de Lyon au point que la question lyonnaise fut mêlée aux différends de Philippe le Bel avec Boniface VIII, — et qu'ils redoutaient, d'autre part, l'ambition de la Maison de Savoie, favorisée par les papes eux-mêmes, et qui paraissait tendre à l'annexion de Lyon à ses États. Par les fameuses ordonnances de 1307, dites « Philippines », le roi réduisit l'archevêque à sa vassalité. Il lui restait à ruiner le plan savoyard. Lorsque le nouvel archevêque Pierre de Savoie, parent du comte, entreprit de se rendre indépendant, il fut facilement vaincu par les troupes royales et dut, par le traité d'avril 1312, abandonner au roi de France ses droits sur Lyon et le Lyonnais.

Tome III (année 1930).

D. Rosenthal : *Les origines de la gravure*, p. 103-125. On ignore où la gravure est apparue pour la première fois. Le pays qui l'a vue naître ne saurait, d'ailleurs, en tirer grande gloire, puisqu'il n'y a pas eu de découverte proprement dite, mais seulement adaptation à des données préexistantes. Il se peut qu'elle ait surgi simultanément en plusieurs ateliers indépendants. Elle s'est répandue avec une extrême rapidité dans les grands centres de civilisation (France royale, États bourguignons, Italie, Allemagne). On a certainement gravé avant le XVIe siècle; la gravure en relief a précédé la gravure en creux.

F. Dutacq : *La Révolution de 1830 à Lyon*, p. 195-217. Facilitée par l'impopularité des Bourbons, elle fut surtout l'œuvre de bourgeois libéraux, aidés par une partie de la population ouvrière.

L. Lévy-Schneider : *Histoire locale. I. Un drame aux Terreaux. II. Une comédie à l'italienne « dans Bellecour »*, p. 263-302. Il s'agit du procès et de l'exécution de Cinq-Mars et de Thou en 1642, — et des amours de Louis XIV et de Marie Mancini, 1658-1659.

Ph. Pouzet.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XXIIIe, nos 7-10, oct-déc. 1928; janv. à déc. 1929.

Procès-verbal de la prise de clôture des religieuses de Bonlieu, le 1er janv. 1628, p. 357-360.

A. Granger : *Les bancs d'église*, p. 364-369. Mémoire rédigé en 1731 par des avocats de Paris, établissant la jurisprudence en matière de possession de bancs d'église.

J. Beyssac : *Les fondations de Guillaume Henrys*, p. 369-378. Prêtre attaché à l'église de Sainte-Croix de Lyon et curé de Solaise en Dauphiné, Guillaume Henrys teste en 1524. Une de ses fondations n'est

connue que par un jeton qui porte la date de 1519 et la légende *Palete vesperarum C. Soleusie*, avec, au milieu, ses initiales G. H. (fig.).

Cte de NEUFBOURG : « *Terrier passif ou dénombrement des biens de Sr Claude Chassaing, négociant commissionnaire en l'isle de Roanne, situés dans la paroisse de Perreux, 1766 et environs* », p. 394-398. Analyse détaillée. — *Contrat de mariage de gens de labeur*, 1608, p. 410-416.

Ph. POUZET.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Annales de l'Université de Grenoble.
Section Lettres-Droit, tome VI, 1929. Grenoble, 1929.

G. LETONNELIER : *Mathieu Thomassin et le registre delphinal*, p. 87-119. Notice biographique sur ce personnage né vers 1391 à Lyon, étudiant à Orléans, avocat général du Dauphiné en 1422, puis conseiller au Parlement de cette province, mort après 1463. Il est l'auteur d'une sorte de chronique du Dauphiné, mi-historique, mi-juridique composée sur l'ordre de Louis XI et qui contient quelques renseignements sur son temps.

H. MULLER : *Les origines de Grenoble*, p. 237-275. Relevé avec photographies des objets préhistoriques et gallo-romains et des inscriptions trouvés dans le sous-sol grenoblois.

Bulletin de l'Académie delphinale.
5e série, tome XX, 1929. Grenoble, 1930.

Commandant LE MASSON : *Le portrait d'un consul de Grenoble*, p. 1-2. Avec une photographie donnant le costume des consuls de Grenoble.

Cte Paul de QUINSONAS : *L'armée d'observation des Alpes en 1848 sous le commandement en chef du général Oudinot*, p. 11-32. Notes sur la constitution et la composition de cette armée qui demeura sur la frontière des Alpes, dans l'attente des événements, d'avril à décembre 1848.

G. VELLEIN : *Notice sur saint Theudère et la fondation de son abbaye, suivie de documents inédits*, p. 55-85. L'abbaye de Saint-Chef au diocèse de Vienne, fut fondée au VIe siècle par un ermite du nom de Theudère, sur lequel on ne possède qu'une courte vie due à l'archevêque Adon de Vienne. Ruinée vers 881, elle fut restaurée par les moines de Montier-en-Der et dotée au XIIe siècle d'une fort belle église. Publication d'un pouillé de cette abbaye, datant du XVIe siècle.

B. LE MASSON : *Le tombeau de Batarnay à Montrésor*, p. 87-91. Note sur la sépulture de cette famille dauphinoise dans une église de la Touraine.

A DUSSERT : *Le baron des Adrets et les États du Dauphiné* (nov. 1562-février 1563). *Essai d'organisation protestante durant la première guerre de religion*, p. 93-136. Publication d'une longue ordonnance édictée par les assemblées des états de Dauphiné tenues à Montélimar en décembre 1562 et février 1563, et fort intéressante pour l'étude de l'esprit qui aurait présidé aux institutions si le parti protestant avait prévalu en France. Tirage à part.

L. ROYER.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
50e année, 5e série, 1930. Gap, 1930.

G. de Manteyer : *Les ports, les gués et les cols des voies primitives*, p. 16-192. Essai de restitution des routes primitives de l'Europe d'après la toponymie.

Le père du maréchal Foch à Gap (1848-1849), p. 193-203. Il fut nommé conseiller de préfecture à Gap le 12 octobre 1848 et transféré le 30 septembre 1849 à Tarbes.

Émile Roux-Parassac : *Autour d'un almanach de l'an VIII*, p. 233-261. Renseignements historiques fournis par cet almanach.

L. Royer.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome LXII, 1930, p. 209-424. Valence.

J. de Font-Réaulx : *États administratifs et financiers du diocèse de Valence*, p. 227-43, 257-72, 329-44. Publication, avec commentaires empruntés à des sources analogues, du pouillé de 1730 pour les archiprêtrés de Livron, du Royans et de Saint-Silvestre.

E. Malbois : *Pontaujard*, p. 244-247. *Les anciens fiefs de la haute vallée du Lez* (La Roche, Blacons, Béconne, Alençon, La Baume-Lance, Montjoux, Vesc Teyssières, Audiffret), p. 273-288. *Le Pégue*, p. 352-353. Étude minutieuse de ces localités, antérieurement au xve siècle. — *Senonagus et Neomagus*, p. 418-419.

J. de Font-Réaulx : *Registres de catholicité antérieurs au Concordat, conservés aux archives de l'évêché de Valence*, p. 247-249. Presque tous de la période révolutionnaire et surtout depuis 1795. Liste, avec noms des curés. — *Un nouveau sarcophage chrétien*, p. 415-417 (av. fig.). Conservé à Bellegarde-Poussieu (Isère). Du ve siècle : Baptême du centurion Corneille, Daniel dans la fosse aux lions. Les trois enfants dans la fournaise.

J. de Font-Réaulx et J. Chobaut : *La monnaie de Valence en 1329*, d'après un bail de Guillaume de Roussillon, p. 289-296. Monnaie épiscopale. Seul bail connu.

J. Gaillard : *Itinéraire d'un émigré français*, p. 305-328, 377-403. Publication d'un journal d'émigration d'un Tournonais, probablement le futur évêque de Valence, Mgr de la Rivoire de la Tourette. Séjourne en Savoie, en Suisse et en Italie.

Roger Pinet : *L'orgue de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Chateaux*, p. 361-376. Histoire détaillée et description technique. Date de 1704 et œuvre de l'avignonais Boissin; restauré en 1930.

P. Thomé de Maisonneufve : *Les Mémoires de Charles de Sallmard, officier des armées impériales et de la garde royale sous Louis XVIII et Charles X*, p. 404-414 (à suivre). Campagne d'Allemagne et de Pologne.

Le Tricastin. Pierrelatte, 1930, 176 p.

J. Ferrand : *Donzère au Moyen Age*, p. 7-14, 31-38, 69-77. Réédition.

A. Chevalier : *Senomagos, marché des Tricastins*, p. 23-26, 49-53, 80-84, 119-124.

L. Favier : *Annales-Pierrelatines*, p. 159-160. Regeste de documents de 1502 à 1524.

Bulletin de la Société Dauphin Humbert II. N° 2. Romans, mai 1930.

J. de Font-Réaulx : *Le trésor de Saint-Barnard de Romans à la veille des guerres de religion*, p. 1-5. D'après un inventaire du trésor de 1562.

G. Letonnelier : *Une découverte de 1 400 pièces de monnaies* faite *au col de Tourniol en 1519*, p. 5-10. Attribué à l'abbaye de Léoncel.

E. Giraud : *La chartreuse de Romans et le cimetière des Chartreux*, p. 10-13. Couvent des Récollets, occupé par des Chartreux de 1791 à 1816. Insuffisant.

P. Thomé de Maisonneufve : *Les historiens romanais*, p. 13-16. Paul Émile Giraud, 1792-1883.

J. de Font-Réaulx.

SAVOIE

SAVOIE

Bulletin de la Société savoisienne d'histoire.
Tome LXVII, Chambéry, 1930.

Ce volume est dédié « à la mémoire de Gabriel Pérouse », ancien archiviste de la Savoie et ancien président de la société († 1928).

G. Pérouse : *Histoire d'une population aux* xviie *et* xviiie *siècles*, p. 15-65. Étude statistique et démographique sur Saint-Sorlin-d'Arves, commune des hautes vallées alpestres de la Savoie.

G. Pérouse : *Carte féodale de la Maurienne au* xve *siècle*, p. 67-78. L'auteur étudie l'enchevêtrement des souverainetés et quasi-souverainetés ecclésiastiques et civiles qui se partageaient alors le diocèse.

[A. Pérouse et G. Loridon] : *Bibliographie générale des œuvres de* Gabriel Pérouse, p. 79-87. Ouvrages d'histoire générale, inventaires d'archives, travaux sur la Savoie, communications et articles divers.

Semaine religieuse de la Savoie. Chambéry, 1929, 1930, 1931.

Nos paroisses en 1839, années 1929, 1930, *passim*. — *Saint-Maurice et la dynastie des Blanches-Mains*, 4 oct. 1929, p. 348-350, 13 déc. 1929, p. 435-436, 1er janv. 1930, p. 14-17. Suite d'une étude, commencée dans le n° du 9 septembre 1927 et continuée ensuite, sur *Saint Maurice et la Savoie*. — *Quelques notes sur les Bernardines de la V. Mère de Ballon et sur leur monastère de Chambéry*, 8 et 22 mai 1931, p. 163-167, 180-182.

Echo du Saint-Michel. Bulletin paroissial de Challes-les-Eaux.

P. Bellemin, curé : *Notice historique sur Trivier-Challes*. Monographie paroissiale et communale commencée en novembre 1921 et continuée régulièrement à raison de deux pages chaque mois.

Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère.
Nouvelle série, tome VI, Moûtiers, 1930.

Abbé J. Garin : *Histoire de Chevron*. La Révolution, le xixe siècle, p. 1-813. Tome III et dernier de cette copieuse monographie, dont il sera parlé prochainement.

Travaux de la Société d'histoire de Maurienne.

2e série, tome VII, 2e partie, Saint-Jean-de-Maurienne, 1930.

A. Gros : *Étude sur Aiton*, p. 22-38. Quelques pages sur Jean de Ségovie († 1458), député du roi d'Aragon au concile de Bâle, nommé cardinal du titre de Saint-Calixte par l'anti-pape Félix V, qui se retira au prieuré d'Aiton où il écrivit son histoire du concile de Bâle. — *Étude sur Lanslebourg*, p. 52-58. Route du roi Cottius sur le Mont-Cenis; dépendances de l'abbaye de la Novalaise (Piémont) en Maurienne; culte de saint Eldrade ou Eldraz, abbé de la Novalaise (commencement du IXe siècle). — *Saint-Alban et Saint-Colomban des Villards*, p. 79-91. Le patronage du martyr anglais et du moine irlandais, comme celui de saint Georges et de saint Thomas Becket pour d'autres paroisses du diocèse, s'explique par le passage de pèlerins qui se rendaient de Grande-Bretagne à Rome. — *Les Comnène et leurs attaches en Maurienne*, p. 110-115. Une branche de cette famille impériale se fixe en Savoie au XVe siècle.

A. Gorré : *Le culte et les chapelles des saints à Aiton*, p. 39-42. Chapelle dédiée à saint Jean l'Évangéliste, fondée par Jean de Ségovie; culte du bienheureux (?) Jean Calis, qui serait le même Jean de Ségovie.

E. Arnaud : *Histoire de Lanslebourg avant la Révolution française*, p. 59-68. Origine de l'hospice du Mont-Cenis, fondé par Louis le Débonnaire en 824; confrérie du Saint-Esprit (XIIIe siècle).

Gabriel Loridon.

HAUTE-SAVOIE

Académie florimontane. Revue Savoisienne. Année 1930, Annecy.

R. Avezou : *Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie*. Notice sur ses travaux d'histoire savoisienne. Bibliographie, p. 24-45.

François Serand : *Quelques notes inédites sur l'arrivée à Annecy de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie; le 29 août 1860*, p. 46-50.

J. Désormaux et R. Avezou : *Le testament d'Angelon de Bellegarde*, p. 61-68. — Doyen de Notre-Dame d'Annecy (14 janvier 1550).

Jean Lévitte : *Le poète Ducis* (1733-1816), p. 69-98, 136-169. Suite du travail déjà signalé. La célébrité : Ducis à la Cour de Versailles, à la Cour de Savoie, ses amitiés (Thomas, Deleyre, Rousseau), ses relations littéraires, réception à l'Académie française, œuvres principales.

Louis Dépollier : *Jules Philippe* (1827-1888), p. 102-116, p. 170-183. Suite du travail signalé en 1929 et 1930. Rôle du publiciste après l'annexion de la Savoie et jusqu'en 1870.

Mémoires de l'Académie salésienne. Tome XLVIII, Annecy, 1930.

P. Léon Buffet : *Ugine, Notes d'histoire*, p. 1-445. Monographie consciencieuse et très complète, dont la moitié environ est consacrée à l'histoire religieuse de cette importante paroisse du diocèse d'Annecy.

Mémoires de l'Académie chablaisienne. Tome XXXVIII, Thonon, 1930.

Émile Vuarnet : *Histoire de la ville d'Yvoire*, p. 1-143. Quelques chapitres concernant l'histoire religieuse.

Gabriel Loridon.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia. Revue publiée par la Société de statistique d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence. Tome X, année 1930.

Marc Dubois : *Notice sur la chartreuse de Bonpas.* — *Notice sur la chartreuse de la Verne,* p. 188 à 203. Brefs résumés, sans appareil critique et sans indication de sources imprimées; l'auteur dit avoir compulsé, pour Bonpas, les archives de Vaucluse et pour la Verne un manuscrit appartenant aux PP. Chartreux. Il y a lieu de croire que M. Marc Dubois n'a voulu donner dans ces notices qu'un avant-goût du travail plus approfondi que sa vaste érudition historique lui permettra de mettre au point quelque jour.

Nota. — Les *Mémoires de l'Institut historique de Provence* n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

Émile Isnard.

BASSES-ALPES

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

Tome XXIII, année 1930.

L'abbé L. Ventre : *L'ancien diocèse de Senez,* p. 23 à 45. Étude bien documentée des projets de translation de l'évêché de Senez tant à Digne qu'à Castellane.

Émile Isnard.

VAR

La Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon.

Année 1930. Impr. Cisson, Fréjus.

P. Chaix : *Une héroïne tropézienne sous la Révolution,* n°s 2-6, 9, 12, 16, 21, 27-29, 34, 39, 42. Anne Ursule Sigalous, veuve Courrent, née en 1749, morte en 1841, favorisait la fuite des prêtres réfractaires. D'après les notes du chanoine Benet, ancien curé de Saint-Tropez.

Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon.

Année 1930. Toulon, Impr. du Petit Var.

Abbé Bouisson : *Les ordres religieux à Toulon et dans le diocèse de Toulon avant 1789. Bulletin* n° 28, p. 261 à 284. Notices sommaires sur vingt-et-un congrégations ou corps religieux.

Max Courtecuisse.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Rien à signaler depuis la recension de l'an dernier.

G. Doublet.

CORSE

Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse.

50e année, 1930. Bastia.

A. Costa : *Les prêtres italiens déportés en Corse, 1811-1814*, p. 87-124. Sur leur refus de prêter serment de fidélité à l'empereur, un certain nombre de prêtres italiens furent déportés en Corse par le gouvernement français (notamment le nonce Th. d'Arezzo, qui réussit d'ailleurs à s'évader). M. J. P. Lucciardi avait consacré à ces événements un curieux article dans le Bulletin de 1912. M. Costa y ajoute trois documents recueillis par le P. Hyacinthe Leca de Calenzana : 1) le récit (fait par le R. P. Ambrogio de San Michele) des souffrances subies à Bastia et à Calvi en dépit des sympathies des populations; 2) la description des *carceri e segrette* du donjon de Bastia (par le R. P. Giuseppe de la Passion); 3) des indications sur l'église et le couvent de Saint-François près de Calvi où furent transportés, le 18 février 1814, les prêtres romains évacués de Bastia, avec la liste de ces prêtres d'après le relevé des noms inscrits sur les 132 paillasses (274 prêtres, est-il dit p. 90; 227, corrige la p. 118).

Revue de la Corse. 11e année, 1930, Paris.

A. Ambrosi : *L'expulsion des Jésuites d'Ajaccio (1768)*, p. 147-156. Inventaire du mobilier et autres objets du couvent des Jésuites d'Ajaccio au 12 sept. 1768. Cf. l'inventaire fait au couvent de Bastia le 29 août et reproduit dans la *Revue* de 1927 (*Rev. d'hist. de l'Égl. de Fr.*, t. XIV, 1928, p. 416). Vêtements sacrés, linge, objets de table et de cuisine, menuiserie (avec indication des prix); aucun livre.

E. Serveille : *Une victime de la politique au* XVIIIe *siècle, l'évêque Mariotti*, p. 241-246. Lorsque, après l'occupation française du comte de Maillebois, la Corse pacifiée commença en 1740 de rentrer dans l'obéissance envers Gênes, le gouvernement royal obtint du Pape que deux évêchés corses, sur les trois qui étaient alors vacants, fussent confiés à des insulaires : l'abbé Paul Mariotti, de Volpajola, aumônier des religieuses romaines de Torre di Specchio, fut alors appelé au siège de Sagone (avec résidence à Calvi). Le gouverneur Spinola essaya d'utiliser son loyalisme et son influence pour apaiser les révoltés; mais Mgr Mariotti voulait que des promesses génoises fussent tenues et il ne tarda pas à devenir suspect. On le rendit responsable du mécontentement qui souleva la Balagne et dès 1746 on l'impliqua dans un complot imaginaire. Il fut emprisonné à Gênes où il mourut sans avoir recouvré la liberté.

Archivio storico di Corsica. 6e année, 1930, Milan.

Ersilio Michel : *Stendhal e Mons. Peraldi a Civitavecchia : una segreta missione in Corsica del governo pontificio (1831-1832)*, p. 197-220. Au début de 1831 Henri Beyle (Stendhal), consul de France à Trieste, fut nommé à Civita-Vecchia, et les autorités pontificales accueillirent la nouvelle sans enthousiasme, d'abord parce qu'il s'agissait d'un écrivain « éminemment révolutionnaire et séditieux », ensuite parce qu'on vit dans cette nomination le prélude d'une intervention française en faveur des libéraux italiens. Le gouverneur de Civita-Vecchia, Peraldi, reçut l'ordre d'exercer une surveillance particulière sur les déplacements du consul et sur les préparatifs éven-

tuels d'un débarquement. Les documents conservés aux Archives secrètes du Vatican, que Mlle Durry n'avait que partiellement explorées (*Un ennemi intime du consul Stendhal*, dans le *Correspondant* du 25 juin 1924), permettent à M. Ersilio Michel de préciser l'action, souvent intempestive et maladroite, de Peraldi, accessible aux moindres bruits, sollicitant des instructions et toujours apeuré. Il profite de sa connaissance particulière des hommes et des choses de la Corse (il en est originaire et a quelques liens de parenté avec Pozzo di Borgo) pour expédier secrètement à Porto-Vecchio un certain Mathieu Caraman (mars 1832), mais cette mission démontre la vanité de tant d'alarmes : il n'y a que 12 gendarmes à Porto-Vecchio et la garnison de l'île ne dépasse pas 2 500 hommes. Peraldi, jugé trop peu clairvoyant, fut rappelé, tandis que Stendhal, dont le gouvernement de Grégoire XVI avait à plusieurs reprises demandé le déplacement, était maintenu à son poste, où il devait rester jusqu'à sa mort en 1842.

Ilario Rinieri : *S. Gregorio e l'assestamento episcopale dell' Isola*, p. 221-228. Continuation des recherches critiques commencées en 1928 (*Revue d'hist. Église France*, t. XVI, 1930, p. 454). Dès le vie siècle il y a cinq évêchés en Corse; le pape Grégoire y fait construire le premier monastère et une basilique dédiée à saint Pierre.

P. Russo : *La ribellione di Sampiero Corso*, p. 131-196 et 271-345 (à suivre). A l'aide de documents inédits, provenant surtout des Archives de Gênes, l'auteur étudie dans quelles circonstances Sampiero offrit au Saint-Siège la souveraineté de la Corse (mission d'Ambroise Spinola auprès de Pie IV en avril-mai 1560, rôle du cardinal Cicala, etc.) et comment, à la suite des trois consistoires des 14 et 28 juillet et 6 oct. 1564, le Saint-Siège fut amené à refuser cette proposition.

I. Rinieri : *I vescovi della Corsica*, p. 344-356 et 491-505. Le premier évêque connu de la Corse est un certain Martin, qui occupait le siège d'Alesia au temps de S. Grégoire, et il faut renoncer à toutes les légendes accueillies sans critique par Mgr de la Foata en 1895. Quelques renseignements sporadiques dans le *Liber censuum* et dans la correspondance de Grégoire VII. Celui-ci donne à Pise la primauté sur les églises de Corse; devant les protestations de Gênes, Innocent II crée un sixième évêché (Accia) et partage également entre Pise et Gênes. A la suite des incursions musulmanes, les églises sont ruinées et les évêques dispersés (origine de la tête de Maure qui figure sur les armes de la Corse).

G. Nuzzo : *Nuovi documenti inediti per la storia delle relazioni tra la Corsica, Napoli e la Santa Sede*, p. 470-490. Il s'agit de la tentative esquissée en 1740 pour donner la Corse aux Bourbons de Naples. Reproduit quatre pièces inédites provenant des Archives d'État de Naples, des Archives vaticanes (plan d'un bref adressé au cardinal de Fleury) et de la Bibliothèque napolitaine d'histoire nationale (considérations sur la conduite de Rome dans l'affaire corse).

P. Dinelli : *Un altare donato da Elisa Bonaparte, principessa di Lucca, alla chiesa cathedrale di Ajaccio*, p. 524-530. Maître-autel en marbre (1675) provenant d'une église supprimée en Toscane (1804).

Louis Villat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Le Moyen Age, revue trimestrielle d'histoire et de philologie. 3e série. Tome I (tome XL de la collection). Année 1930. Paris, Champion.

L. Levillain : *Servus servorum Dei*, p. 5-7. Article indiquant le sens véritable de cette formule qui fut appliquée pour la première fois aux actes pontificaux par Grégoire Ier, au VIe siècle, et qu'on trouve également employée par des évêques, saint Éloi par exemple dans sa charte pour le monastère de Solignac, et par des abbés. Cette qualification n'est pas une simple profession d'humilité, c'est en même temps une affirmation de primauté : « primauté sur les autres membres de son église chez l'évêque diocésain, sur les frères de sa congrégation chez l'abbé, sur les fidèles de l'Église chez l'évêque de Rome à qui la formule sera finalement réservée comme au seul successeur de Pierre et vicaire de Jésus-Christ. »

Fernand Vercauteren : *Note sur les comtes de Reims aux* Xe *et* XIe *siècles*, p. 83-89. Flodoard dans ses *Annales* dit qu'en 940 le roi Louis IV d'Outremer donna à l'archevêque de Reims — et par là même à l'église de cette ville, — le comté de Reims : « Dedit autem rex Ludowicus Artoldo archiepiscopo ac per eum ecclesiae Remensis per praeceptionis regiae paginam Remensis urbis monetam jure perpetuo possidendam et omnem comitatum. »

Étienne Delcambre : *Une bulle inédite d'Urbain V*, p. 99-103. Découverte, dans une ancienne reliure, d'une bulle d'Urbain V qui conférait le prieuré de Gordes dépendant de l'abbaye du Monastier à Jean Hérail, moine de cette abbaye. Cette bulle peut servir à l'étude de l'interprétation donnée par les papes à la décrétale réservant à la collation du Saint-Siège les bénéfices dont les titulaires mouraient à la Cour pontificale.

Léon Levillain : *Sur un passage des « Annales regni Francorum »*, p. 194-198. Voici ce passage qui fait suite au récit de l'expédition de Pépin en Aquitaine l'an 766 : « Et celebravit Natalem Domini in Salmontiagum villam [Samoussy] et Pascha in Gentiliaco [Gentilly] et inmutavit se numerus annorum in DCCLXVII. Tunc habuit domnus Pippinus rex in supradicta villa synodum magnum inter Romanos et Grecos de Sancta Trinitate vel de sanctorum imaginibus. Et postea perrexit iter peragens partibus Aquitaniae per Narbonam, Tolosam coepit, Albiensem (Albigeois) similiter necnon et Gavuldanum (Gévaudan) ; et sanus reversus est in patriam et celebravit Pascha in Vienna civitate. Et in eodem anno in mense augusto iterum perrexit partibus Aquitaniae, Bituricam usque venit... » Comment expliquer cette mention de la célébration de la fête de Pâques à Gentilly et à Vienne ? Faut-il croire à une erreur des *Annales*, faut-il alors rayer la mention « et Pascha in Gentiliaco », ce qui aurait pour conséquence de placer à Samoussy la tenue du synode relatif à la Trinité et d'antidater cette réunion, bien que les Annales semblent vouloir la placer formellement après Pâques [après le changement du millésime] ? En fait, suivant l'ingénieuse

remarque de M. Levillain, le récit des *Annales* est bien conforme à la réalité par suite de la divergence qui se produisit précisément en 767, dans la chrétienté, au sujet de la date de la célébration de la fête de Pâques, laquelle fut fixée au 22 mars dans les églises des Gaules se conformant au canon de Victorius d'Aquitaine, tandis que celles qui avaient adopté le système romain célébrèrent la Pâque le 19 avril. Or le récit de la courte campagne menée en Aquitaine par Pépin montre qu'il s'agissait là d'un raid où il cherchait manifestement par une marche ultra-rapide à profiter vis-à-vis des Aquitains du bénéfice de la surprise et à prendre brusquement Toulouse pour se retirer hâtivement, le coup une fois porté, et échapper ainsi à ses adversaires. Cette attaque brusquée, comme le montre M. Levillain, fut menée si rondement que Pépin, après avoir célébré la fête de Pâques à Gentilly le 22 mars, eut le temps de tenir le synode dans cette localité, de courir jusqu'à Narbonne et Toulouse et de s'esquiver assez rapidement pour être rentré à Vienne avant le 19 avril, date de la célébration de la fête de Pâques dans cette ville.

Léon Le Grand.

Revue historique. Tomes CLXIV-CLXV. 1930. Alcan, Paris.

H. O. Evennett : *Claude d'Espence et son « Discours du colloque de Poissy »* (t. CLXIV, p. 40-78). Les œuvres, longtemps ignorées, du théologien champenois Claude d'Espence, en particulier son « Discours du colloque de Poissy » apportent sur les tendances iréniques dans l'Église au xvie siècle et l'histoire du colloque de très heureuses précisions. Adversaire déclaré de la persécution qu'il tient pour « inania, perniciosa, sacrilegia, impia, superbia », d'Espence croit possible l'union des esprits et le retour à la concorde chrétienne par l'étude des sources primitives : Évangiles, tradition apostolique, histoire ancienne de l'Église. Pénétré du désir de réformer l'Église selon les règles traditionnelles, de réformer l'épiscopat qu'il rêve zélé, actif, soumis à la résidence, il n'est préoccupé, à la différence de Catherine et de Michel de l'Hôpital, d'aucune ambition politique. Aussi le colloque de Poissy ne lui apporte que d'amères désillusions : méprisé des protestants, il est soupçonné par les catholiques.

Le mérite de son « Discours du colloque de Poissy », inédit jusqu'à nos jours, est de rectifier la version calviniste erronée, longtemps seule utilisée, même par les historiens catholiques, incorporée par La Place dans ses *Commentaires* de 1565 et reprise dans l'*Histoire ecclésiastique* publiée sous la direction de Théodore de Bèze. L'erreur essentielle de la version calviniste est de mettre Claude d'Espence et quelques docteurs catholiques au nombre des signataires de la formule sur l'Eucharistie, rédigée le 3 octobre à Saint-Germain, censurée plus tard parce que protestante. Le Discours de d'Espence — qui n'est autre que la rédaction de sa harangue improvisée devant les évêques de Poissy — antérieur donc aux écrits qui déformèrent l'histoire du Concile et du Colloque, nie que les catholiques aient jamais accepté la formule de Saint-Germain, rectifie les faits, en particulier l'attitude de Charles de Lorraine et de d'Espence lui-même, relate les conférences de Saint-Germain et celles de Poissy. C'est donc la valeur d'une source rectificative émanant d'un théologien pacifique mais toujours fidèle à l'Église, que revêtent le Discours et les autres écrits que d'Espence,

consterné par le faux dont les docteurs catholiques étaient victimes, publia de 1568 à 1570 après l'apparition des *Commentaires* de la Place — écrits, disons-le encore, que les historiens postérieurs ne lurent même pas, et restés inutilisés.

Félix Ponteil : *La Renaissance catholique à Strasbourg. L'affaire Bautain (1834-1840)* (t. CLXIV, p. 225-287). L'affaire Bautain fut bien le résultat de divergences théologiques entre Mgr Le Pappe de Trévern, évêque de Strasbourg, et l'abbé Bautain, mais d'autres causes, moins apparentes sans doute bien que sérieuses, ainsi que les personnalités mises en présence lui donnèrent une ampleur inattendue. Élève et disciple de Victor Cousin, libéral, converti au contact de Mlle Humann et entré dans les ordres, professeur de philosophie à l'Académie de Strasbourg, M. Bautain, s'il différait profondément du prélat d'ancien régime, gallican et sorbonniste qu'était Mgr de Trévern, parut d'abord s'associer à l'œuvre que poursuivait son évêque : le relèvement du niveau intellectuel du clergé alsacien par les hautes études cléricales préparées dès le petit séminaire. Aussi en 1829, l'abbé Bautain avec quelques amis, dont Alphonse Gratry — ceux que l'on appellera bientôt les Messieurs de Saint-Louis — se consacre au petit séminaire qui vient de s'ouvrir, remplaçant l'établissement antérieur en décadence. L'abbé Bautain ne tarde pas à être jalousé du clergé alsacien. Libéral il est sous la Monarchie de Juillet soutenu par le préfet que sa valeur intéresse ! D'une éloquence vibrante, l'abbé Bautain a connu de vifs succès comme professeur de philosophie, mais en revanche a subi la censure gouvernementale. Son ardeur à réformer les méthodes bouleversant l'enseignement traditionnel du séminaire, sa formation théologique peut-être insuffisante qui l'amène dans ses ouvrages à se définir partisan fougueux de la foi, adversaire déclaré de la raison et de la scolastique, le rendent suspect à Mgr de Trévern, vite circonvenu par les membres du clergé alsacien. Destitué de sa charge en 1834, privé ainsi que ses collaborateurs du droit de prêcher et de confesser, l'abbé Bautain soutenu par le préfet d'Arnouville en réfère au ministre des cultes. Celui-ci, fidèle au gouvernement de Louis-Philippe, désireux de voir le clergé demeurer à l'écart de toute vie publique active, se montre favorable à l'évêque. L'affaire Bautain revêtait en Alsace un caractère d'opposition libérale, en même temps que le clergé alsacien, trop différent de Mgr de Trévern pour l'apprécier, n'était pas fâché, en s'opposant à un confrère jalousé, de souligner à son évêque l'imprudence commise autrefois en recevant à la prêtrise sans formation théologique assez sûre un brillant professeur à l'Académie. Une première tentative de conciliation échoue en 1834, suivie d'une polémique ardente entre Paul Rochette, rédacteur au *Journal du Haut et Bas Rhin*, feuille officielle défenseur de M. Bautain, et Clavé « ex-élève en théologie » Mgr Donnet, coadjuteur de Nancy, essaye en vain d'intervenir, lorsque, sur les conseils de Lacordaire, l'abbé Bautain se rend à Rome où ses écrits ont été déférés. « Vous n'avez péché que par esprit de foi » dira Grégoire XVI. Aussi, de retour à Strasbourg, en raison de son activité personnelle — sa Psychologie expérimentale date de 1838 — des services réels rendus à la Faculté des lettres de Strasbourg dont il rehaussa les études, l'abbé Bautain est élevé au décanat. Réconcilié en 1840 avec son évêque il quitte en 1841 le théâtre de la lutte pour diriger le Collège de Juilly. Le meilleur de sa vie agitée n'est-il pas enclos dans ses efforts pour un recrutement meilleur des étudiants à la licence, dans son ardeur à poursuivre l'excellence des études chez ces

mêmes étudiants ? Résultat qu'il n'atteindra sans doute pas lui-même, mais dont un de ses collaborateurs le P. Gratry, préparera la réalisation.

Maximin DELOCHE : *Le Testament politique du cardinal de Richelieu* (t. CLXV, p. 43-76). Malgré sa valeur incontestable, le Testament politique insuffisamment étudié, pose à la critique historique un certain nombre de problèmes : celui de la date de conception puis de rédaction de l'ouvrage — celui des raisons qui poussèrent le cardinal à écrire ce document. Pour les résoudre il faut joindre à l'étude intrinsèque du Testament, le rappel d'événements, de circonstances qui marquèrent la vie de Richelieu. La préface du Testament, lettre dédicatoire au roi, semble donner la raison de l'entreprise : suppléer à « l'Histoire » du règne interrompue par les travaux et la maladie. En fait, afin de se justifier en face de la reine-mère Richelieu avait écrit les « *Mémoires de 1610 à 1624* ». Déjà menacé de quitter le pouvoir en 1629, il se retrouve en 1630 après la Journée des Dupes dans une situation analogue qui le pousse à concevoir l'idée d'un Testament politique destiné à établir sa gloire propre auprès de la postérité : en but à la malveillance générale, le ministre prend ses devants en face de l'histoire. A cet effet le testament s'ouvre par la Succincte narration devenue un Chapitre Ier, tableau raccourci des événements du règne, destiné, en louant le roi tout d'abord, à gagner le lecteur par l'énumération des succès. Les autres chapitres du Testament, inégaux sans doute, mettent en parallèle les ministres précédents et le Cardinal, exposent les inexpériences, les difficultés du ministre, mais aussi la supériorité de sa politique et de ses principes, lui laissant toujours l'initiative, la direction de toute chose en face du silence royal. Composé de directives vécues et raisonnées, le Testament œuvre d'un homme d'état dont la vie publique ne fut qu'une longue lutte contre des ennemis implacables, est fortement argumenté, concis, bref quand les événements dégagent une maxime, long quand il s'agit de questions bien connues du ministre. Il découvre en Richelieu l'homme d'Église qui « fonde tout le bonheur d'un État sur le règne de Dieu », le ministre pour lequel la royauté-institution est inviolable, le politique prudent. Le plan du Testament paraît dressé dès 1633-34, son programme est au complet dans le « Recueil des diverses pièces pour servir à l'Histoire » de 1635; la rédaction se rapporte aux dernières années du Cardinal. Çà et là des points de repère permettent de dater des passages (cf. la Succincte narration de 1641 qui mentionne comme fait le plus récent la mort du Cardinal-Infant de 1641).

Cécile ROUDIL.

Revue des Etudes historiques.

Quatre-vingt-seizième année. Paris, Auguste Picard, 1930.

LAIGNEL-LAVASTINE et Jacques VIÉ : *La vie médicale de saint Vincent de Paul*, p. 129-136. On trouve dans cet article des indications intéressantes sur la place importante que les questions médicales occupaient dans les préoccupations habituelles de saint Vincent de Paul, ainsi que l'attestent non seulement maint passage de sa correspondance où il préconise tel ou tel remède, mais encore la composition de la bibliothèque de Saint-Lazare, très riche en traités de médecine et de chirurgie, et surtout enfin le rôle spécial que le saint assigna lui-même à la congrégation qu'il avait fondée, en lui proposant comme une des œuvres charitables ré-

servées à son activité, la mission de recueillir les personnes atteintes d'aliénation mentale et de leur prodiguer des soins. Indépendamment de l'esprit de charité qui animait toutes ses actions et qui, en face des malades, le portait toujours à se demander « si la Providence de Dieu ne se veut pas servir de nous pour remédier à l'infirmité de ces pauvres gens », une des sources principales auxquelles saint Vincent a puisé l'intérêt qu'il portait aux choses de médecine consiste vraisemblablement, comme le remarquent les auteurs de cet article, dans les rapports qu'il a entretenus avec le vieux médecin et alchimiste dont il fut l'esclave au cours de sa captivité en Tunisie et qui l'employait à la préparation de ses expériences scientifiques, « se plaisant fort à l'entretenir de l'alchimie ». Quant à son action charitable en faveur des victimes des maladies mentales ou des jeunes gens difficiles à gouverner, elle a pu être inspirée en partie par les soins que lui avait coûtés l'éducation des enfants au caractère difficile et emporté dont il avait été précepteur.

B. Combes de Patris : *L'abbé de Labro et ses correspondants*, p. 217-254. François de Patris, dit l'abbé de Labro, docteur en théologie, prieur commendataire du prieuré conventuel de Saint-Amans de Rodez, occupa un rang assez important dans le clergé du diocèse de Rodez et l'assemblée de la province d'Albi le nomma député à l'assemblée générale du Clergé de France, en 1705[1]. Sa correspondance, conservée au château de Cougousse, avec les papiers de la famille de Patris, groupe naturellement des lettres émanées des principaux ecclésiastiques de la région et dont le dépouillement permet de se faire une idée assez exacte de l'état d'âme et des préoccupations les plus habituelles de la société ecclésiastique à cette époque. C'est là ce qui fait l'objet de l'étude de M. Combes de Patris, étude qui ne prête guère à une analyse et dont un compte rendu rapide ne saurait tenir lieu du texte des nombreuses lettres qui y sont reproduites et qui ne valent que par les menus détails qu'elles renferment.

M. D. Constant, O. P. : *Un dominicain curé de Paris. Le Père Laurent Fernbach (1755-1832)*, p. 255-284. Né à Bitche, Laurent Fernbach entra à l'âge de dix-neuf ans chez les Dominicains, au couvent de l'Annonciation rue Saint-Honoré. Après avoir été ordonné prêtre il fut envoyé dans différentes maisons de province, à Amiens, à Nancy, à Rouen, et c'est seulement au printemps de l'année 1789 qu'il fut rappelé à Paris avec la charge de maître des novices. Plein d'enthousiasme pour les idées de la Révolution, il travailla de son mieux à leur diffusion. En effet, d'après un mémoire qu'il adressait plus tard au comité de sûreté générale, c'est lui qui vota le premier pour que le local du couvent fut accordé aux patriotes qui voulaient se réunir en société populaire. Il peut donc être « compté parmi les fondateurs du club des Jacobins de Paris ». Les Dominicains de la rue Saint-Honoré abandonnèrent leur couvent et le P. Fernbach, qui avait prêté le serment prescrit par la Constitution civile se consacra au ministère paroissial et devint vicaire constitutionnel de Saint-Philippe-du-Roule. Arrêté par ordre du Comité révolutionnaire de la section du Roule, il resta em-

1. Voy. Arch. nat. G[8**] 753 (frais communs de l'assemblée de 1705) : La province ecclésiastique d'Albi eut à payer « à M. l'abbé de Labro, aussi député de la province, la somme de 2 550 livres pour pareil nombre de journées [cent soixante-dix journées], y compris l'aller et le retour, à raison de quinze livres par jour ».

prisonné pendant un an et fut remis en liberté à la suite d'une réclamation de l'assemblée générale de sa section, où un certain nombre de ses concitoyens garantirent son civisme. On ne possède pas la preuve formelle de sa rétractation de serment, mais cette rétractation fut certainement prononcée et, dès 1796, devenu curé de Saint-Philippe-du-Roule, il était sans aucun doute, en règle avec l'autorité diocésaine, puisque la confirmation fut donnée cette année-là dans la paroisse Saint-Philippe par l'ancien évêque de Saint-Papoul, Mgr de Maillé, qui s'était mis à la disposition des vicaires généraux pour l'accomplissement des fonctions qui ne pouvaient être remplies que par un ecclésiastique revêtu du caractère épiscopal. Lors de la réorganisation officielle du culte au moment du Concordat, Laurent Fernbach fut maintenu comme curé de Saint-Philippe du Roule. Le 10 février 1814, il fut nommé curé de Notre-Dame des Victoires, où il déploya le même zèle que dans sa paroisse précédente. C'est lui qui, en 1822, fit faire la célèbre statue de la sainte Vierge, aux pieds de laquelle viennent prier les innombrables pèlerins qui se pressent dans ce sanctuaire vénéré.

P. Brinquant : *A propos des « Lettres du R. P. Didon »*, p. 301-304. Vive critique d'un article paru dans les *Études* du 5 juin, sous la signature du Père Roure. L'auteur par la citation de divers passages des lettres montre que si le P. Didon éprouva le désir de se voir offrir l'épiscopat, il se refusa toujours absolument à toute intrigue à ce sujet. M. Brinquant, en reproduisant les termes mêmes employés par le Dominicain, fait également comprendre le geste du P. Didon réservant à Mme Commanville « l'anneau d'alliance » de sa mère tandis que l'article des *Études* présentait cette anecdote de façon choquante.

Docteur Lomier : *Au temps de Jeanne d'Arc. La garde du pont de Rouen. Document anglais inédit*, p. 377-384. C'est la revue par le bailli de Rouen, Raoul Buttillier, le 26 septembre 1430, des hommes d'armes et archers, « retenus » par le comte de Warwick, capitaine de la ville de Rouen, pour la défense du pont et de la ville, et qui devaient, en partie du moins, l'année suivante, assister au supplice de sainte Jeanne d'Arc.

Léon Le Grand.

Annales historiques de la Révolution française. 7e année. Paris, 1930.

Maurice Dommanget : *Le prosélytisme révolutionnaire à Beauvais et dans l'Oise. L'enseignement populaire et civique*, p. 411-443. Les conceptions scolaires des patriotes de Beauvais ne différaient pas de celles des patriotes en général. Elles restèrent dominées par l'anticléricalisme qui s'installera dès 1793 à l'école. Cependant malgré les effets de l'assemblée communale, aidée par des bonnes volontés comme celle du citoyen Pignon, prêtre apostat, qui proposa un vaste plan d'éducation civique, les résultats furent très médiocres. Le recrutement des maîtres et maîtresses devint fort difficile à Beauvais de 1792 à 1794. Ceux-ci misérables et ignares, étaient bien incapables d'inculquer à leurs élèves les principes de la Constitution et de la morale civique, issue des Droits de l'Homme. D'ailleurs la bonne volonté révolutionnaire et anticléricale se révèle souvent chez eux bien imparfaite. Et après des fluctuations nombreuses, il fallut se rendre à l'évidence, au moment du Concordat : le prosélytisme révolutionnaire avait échoué à l'école; la rechristianisation s'y opérait avec une grande facilité.

Jean de La Monneraye.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS ET CISTERCIENS

Revue Mabillon. Abbaye de Ligugé (Vienne). 20e année, 1930.

Marc Dubois : *La chartreuse de Notre-Dame de Bonpas (Vaucluse)*, p. 1-14, 111-154, 242-259. Étude très documentée de cet établissement occupé d'abord par les Frères pontifes, puis par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, enfin par les Chartreux de 1320 à 1791. L'auteur s'est attaché surtout à l'histoire de la chartreuse dont il signale les principaux faits. Grâce à un dépouillement attentif des archives il a pu reconstituer diverses listes détaillées : bienfaiteurs, prieurs de 1318 à 1791, vicaires, procureurs, ainsi que celle des derniers religieux de Bonpas au nombre de vingt-cinq à la Révolution. Dans un premier Appendice, l'auteur a publié vingt-quatre bulles échelonnées entre les années 1320 et 1405. (*A suivre.*)

Abbé G. A. Simon : *Dom Nicolas Le Guédois, 1623-1677*, p. 15-26, 200-220. De ce personnage peu connu qui se rattache au groupe des mystiques normands et à la belle période de restauration religieuse dans cette province au XVIIe siècle, M. l'abbé Simon a tracé une biographie très intéressante. Entré à l'abbaye cistercienne d'Aulnay, Le Guédois fit profession le 15 janvier 1640 et en devint prieur de 1652 à 1658. Nommé abbé de Barbery en 1659, il fut mêlé de près à la réforme des monastères de l'Ordre jusqu'à sa mort en 1667. Utilisant un lot de lettres de dom Le Guédois à Mlle de Mathan, M. Simon nous montre son action et son influence comme directeur de conscience.

Dom G. Charvin : *Les mémoires et le « Journal » de Dom Claude de Vic*, p. 27-49. Suite de la publication des extraits des ms. lat. 12789 et 12790 de la Bibliothèque nationale (années 1634-1637).

Léon Deries : *Un grand sauveteur de documents historiques. L'ancien bénédictin Dom Germain Poirier*, p. 50-67, 260-281. Né à Paris en 1722, profès de la congrégation de Saint-Maur en 1740 à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, Dom Poirier fit partie du « Bureau des Études » constitué à Saint-Germain-des-Prés en 1766. A la Révolution c'est à lui que l'on doit pour une bonne part la conservation des archives de l'abbaye dont il avait la charge. Nommé membre du Comité des monuments et de la commission temporaire des arts, il contribua grandement au sauvetage et au classement de nombreux dépôts d'archives. Sous-bibliothécaire de l'Arsenal depuis 1794 il mourut en 1803.

Dom J. B. Monnoyeur : *L'argument de Mabillon contre Thomas a Kempis auteur de l'Imitation*, p. 69-110. Reprenant l'argument de Mabillon qui fait de Thomas a Kempis le copiste et non l'auteur de l'Imitation, Dom Monnoyeur répond aux objections qui lui ont été opposées; puis il apporte à sa thèse une confirmation nouvelle par la comparaison des doctrines de Thomas a Kempis, lesquelles sont différentes de celles de l'auteur de l'Imitation.

A. Charrou (Ch. Kogler) : *Mémoire sur la composition et l'origine des divers recueils de privilèges généraux de l'ordre des Chartreux*, p. 155-199. Continuation de ce travail déjà signalé. L'auteur donne ici l'analyse de 45 actes pontificaux répartis entre les années 1177 et 1253, puis il établit une comparaison entre les diverses rédactions qui l'amène à conclure à leur concordance.

Dom Alexis Presse : *Les Observances adventices dans l'ordre de Cîteaux*, p. 225-241. Le programme primitif de la réforme cistercienne avait été le retour à la Règle intégrale de saint Benoît. Dans ce but on

avait supprimé toute pratique conventuelle ou exercice commun non prescrit par cette Règle ou par le droit général de l'époque; mais moins d'un siècle après la fondation on perdit de vue ce principe. Dom A. Presse relève un certain nombre d'observances étrangères à la Règle introduites ainsi à diverses époques et en recherche l'origine.

Dom G. Charvin : *Chronique bibliographique d'histoire monastique*, p. 141*-188*.

Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît.
Revue bénédictine mensuelle. Abbaye de Ligugé (Vienne). Année 1930.

M. Gaucheron : *Montmartre et saint Benoît*, p. 8-11, 37-40, 69-72, 101-104, 129-133, 165-169, 293-299. Fin de ce travail déjà signalé. Dans les articles indiqués ici l'auteur traite de l'abbaye depuis le XVIIe siècle jusqu'à la dispersion des religieuses et au martyre de l'abbesse Mme de Montmorency à l'époque de la Révolution française.

Maurice Chartier : *Les derniers religieux de l'abbaye bénédictine d'Honnecourt*, p. 179-182. Ils étaient au nombre de onze en 1791.

Cistercienzer Chronick.
Mehrerau, Bregenz (Autriche). 42e année, 1930.

Dr Konstantin Horvath, S. O. Cist. : *Johannes de Limoges, Abt von Zirc. 1208-1218*, p. 97-101. Notice sur ce religieux auteur ascétique, prieur de Clairvaux, puis abbé de Zirc en Hongrie, d'où il revint en France après 1218.

Ein Besuch in Clairvaux im Jahre 1888, p. 213-221, 247-256, 280-287, 319-331, 346-351 (à suivre). Il s'agit des impressions de voyage de Dom Bonaventure Stürzer, alors religieux cistercien de Mehrerau, durant un séjour qu'il fit à Clairvaux du 31 août au 1er septembre 1888.

Nota. La recension de la *Revue bénédictine* a paru dans les « Périodiques belges », ci-dessus, p. 288. Les autres périodiques bénédictins ne renferment aucun article concernant l'histoire ecclésiastique en France.

Dom G. Charvin.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

The Rev. C. E. Whiting [712], St. Chad's College, Durham (Angleterre), présenté par M. Michel Le Grand. — Correspondant : Librairie Champion, Paris.

M. le chanoine Ferdinand Malvit [713], 27, rue Mitandier, Troyes (Aube), présenté par Mgr Roserot de Melin. — Cotisation rachetée.

M. l'abbé G. Constant [714], docteur ès lettres, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, 83, rue de la République, Meudon (Seine-et-Oise), présenté par M. Zeiller.

M. Philibert Pouzet [715], professeur honoraire d'histoire au Lycée Ampère, 30, rue de l'Annonciade, Lyon (Rhône), présenté par M. Carrière.

S. Exc. Mgr Hurault [716], évêque de Nancy et de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle), présenté par Mgr Baudrillart.

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE CHARLES URBAIN

C'était, de nos jours, un des hommes les plus représentatifs de l'élite intellectuelle du clergé, l'un des dix ou douze prêtres de France qui honorait le plus l'érudition et les belles-lettres. Moins historien qu'érudit et grammairien, il fut un excellent critique d'histoire littéraire. Sans attrait pour les grandes fresques historiques, il s'adonnait à la miniature, il excellait dans les petites études bien documentées, bien nettes. Transcripteur et annotateur de textes aussi ingénieux que docte, son édition de la *Correspondance de Bossuet* (15 vol. in-8°), publiée avec la collaboration de M. Levesque, peut être considérée comme son ouvrage essentiel et un modèle du genre.

Louis-Charles Urbain était né le 19 octobre 1852, à Doulevant-le-Château (Haute-Marne), petit chef-lieu de canton sur la Blaise, à six kilomètres de Cirey-sur-Blaise, — le Cirey de Mme du Châtelet et de Voltaire. Il avait quatorze ans lorsqu'il entra en troisième au Petit séminaire de Langres. L'année suivante, il obtenait le premier prix d'excellence et le supérieur de la maison, M. Manois, lui donnait les notes suivantes : « Il a des talents, une bonne conduite,... mais quelle excentricité ! » Il faut avoir connu le clergé du Second Empire, son amour du conventionnel, du tout repos, pour saisir ce qu'une telle expression dans la bouche d'un éducateur de ce temps-là pouvait signifier parfois d'exceptionnel, voire de prestigieux. On le vit bien par la suite. A la fin de sa rhétorique, le jeune Urbain remportait le premier prix de discours français et la Sorbonne qu'il avait affrontée, tandis que ses condisciples se présentaient soit à Lyon, soit à Dijon, la Sorbonne lui décernait le titre de bachelier avec félicitations particulières du jury (1869).

Ordonné prêtre le 29 juin 1875, il fut nommé à la rentrée professeur au Petit séminaire. Il y prépara en secret sa licence ès lettres et l'année suivante il passait chez les Dominicains d'Oullins (Rhône), où il

enseigna la rhétorique de 1876 à 1886. Ses premiers ouvrages destinés à l'usage des classes de l'enseignement secondaire datent de cette période. Remaniés et constamment tenus au courant des nouveaux programmes, leur succès ne cessa de grandir. L'un d'eux, le *Précis d'un cours de littérature*, publié chez Vitte à Lyon, atteignait l'an dernier la vingt-troisième édition.

Au contact des Frères-Prêcheurs, l'abbé Urbain choisit pour sujet de thèse un personnage de leur ordre, Nicolas Coeffeteau, évêque de Marseille, qui fut le maître de Vaugelas et, du temps d'Amyot, un des fondateurs de la prose française. Venu à Paris pour y préparer sa thèse (1886), Urbain s'y fixa définitivement comme professeur libre et suivit les cours à l'École pratique des Hautes-Études. C'est de cette époque qu'il prit les habitudes érémitiques qui domineront sa vie, partagée tout entière entre les leçons à ses élèves et les séances prolongées à la Bibliothèque nationale, où, quarante années durant, il fut le plus assidu des lecteurs. Soit dit sans oublier sa campagne en Tarentaise (1901-1903), trois années pendant lesquelles, secondant les vues de son ami Mgr Lacroix, il eût voulu faire du Petit séminaire de Moûtiers une école modèle d'enseignement classique.

Sauf ce court passage dans l'administration, l'abbé Urbain a vécu exclusivement pour la science. Il avait le goût des recherches et pratiquait une méthode sévère. De la nécessité de cette méthode, à une époque de rajeunissement des études historiques, il aurait voulu convaincre tous ses confrères. En témoigne un mémoire qu'il publia dans la *Revue du Clergé français*, en mars 1896, sur *l'Esprit scientifique et le clergé*. Il y met en lumière un ensemble de considérations qui fixe et concilie les devoirs de la recherche indépendante et la doctrine de l'Église relative à l'interprétation des vérités dogmatiques et scripturaires. Le sujet a été repris par d'autres, je ne crois pas qu'on l'ait jamais traité avec autant d'ampleur et de précision. Cet article reste d'actualité. On aimerait le voir reproduit, répandu, commenté dans les grands séminaires. Il remédierait heureusement à cette tendance fâcheuse, anti-scientifique, que l'éducation théologique imprime aux tout jeunes clercs, imbus du principe d'autorité, et par suite réfractaires le plus souvent aux données de l'expérience comme à la libre discussion.

Pénétré de culture classique, très épris d'ordre et d'équilibre, l'abbé Urbain s'attacha plus spécialement à l'étude des écrivains du XVIIe siècle. Il s'intéressait beaucoup à l'histoire des doctrines, jansénisme, quiétisme et autres; il les jugeait en érudit, avec esprit et finesse. Bossuet contre qui, au début surtout, il nourrissait de fortes préventions, Fénelon qu'il aimait d'un amour de préférence, Mme Guyon, Pascal, l'abbé Pirot,... lui fournirent aussi la matière de plusieurs études. Chacune de ces études apporte des conclusions précises et qui sont intéressantes même quand elles sont négatives. Il est à regretter que l'impécuniosité persistante de notre confrère ne lui ait pas permis d'assurer contre l'oubli les meilleurs de ses travaux. A la difficulté que l'on éprouve aujourd'hui de reconstituer le bilan de ses quarante années de production ininterrompue, on se demande ce qu'on en connaîtra d'ici quelques années. J'essaierai dans un prochain article de remédier à cet éparpillement calamiteux en dressant la liste de ses travaux relatifs à Bossuet, sur lequel il écrivit soit seul, soit en collaboration, tant de pages révélatrices. Qu'on veuille bien me faire crédit jusque-là.

L'homme était candide, de commerce sûr, obligeant et modeste. Naturellement pieux, de mœurs douces, résigné par avance à une existence sans éclat, il chercha, dans l'isolement volontaire de l'étude, le moyen de réaliser en toute indépendance, religieusement, sa vocation d'érudit. Cette vocation était trop désintéressée pour exciter l'envie, il était de tempérament trop libéral, je veux dire respectueux de la personnalité chez les autres, pour avoir des ennemis : ce qui lui valut la considération, une paix royale et tous les plaisirs de l'esprit. Cependant, arrivé sur le déclin, comme insuffisantes devenaient les leçons qui jusqu'alors avaient assuré sa vie matérielle, ses amis s'inquiétèrent. Ils venaient d'obtenir pour lui du ministre de l'Instruction publique la croix de la Légion d'honneur (3 avril 1925). On le savait sans attaches officielles avec le diocèse de Paris et l'on craignait qu'une démarche d'un ordre plus secourable ne se heurtât à l'indifférence du cultuel. Mais d'un geste libéral, dont tous les intellectuels lui surent gré, l'excellent cardinal Dubois le nomma chanoine prébendé de Notre-Dame (1927). Remerciant alors, M. l'abbé Paquier était fondé à rappeler à Son Éminence le mot historique : « Vous êtes sorti de la légalité pour rentrer dans le droit... » Mais les jours de notre confrère étaient comptés. Une mauvaise toux, prise en janvier dernier, eut bientôt raison d'un organisme que minait sourdement la tuberculose (11 juin 1931). A ses obsèques, célébrées en l'église cathédrale de Paris, Mgr Fillion, évêque de Langres, donna l'absoute : nous étions là une centaine, membres de l'Institut, historiens, littérateurs, érudits venus rendre au savant modeste que Dieu venait de rappeler à Lui un hommage ému, fait d'admiration, de reconnaissance et de regret.

Victor Carrière

Le déjeuner du 21 mai 1930.

Notre déjeuner de printemps n'a pas compté autant de convives que celui d'automne, la date du 21 mai ayant coïncidé avec de nombreuses cérémonies qui retinrent loin de nous quelques-uns de nos commensaux habituels.

Se sont excusés *pour raisons de santé :* le très regretté chanoine Urbain, MM. Paul Fournier et Michel Le Grand; — *pour des raisons diverses :* S. Gr. Mgr Baudrillart, MM. Arquillière, E. Guitard, V. Leroquais, P. Deslandres, E. Perrot et le P. Rouziès.

Les personnes présentes : Mlle Y. Bezard, MM. V. Carrière, J. de La Monneraye, G. Le Bras, T. Legrand, Ed. Préclin et L. Sergent ont pris une part active à un intéressant échange de vues sur la publication, dans notre prochain fascicule, de l'étude déjà annoncée des causes de déchristianisation dans les diocèses et paroisses de France. M. Le Bras a mis les convives au courant de l'état d'achèvement du travail. Un questionnaire comprenant une vingtaine de questions rédigées par M. Préclin a été intégré au long et intéressant article que M. Le Bras a préparé sur la question, article où il indique le résultat des observations personnelles qu'il a faites au cours de ses voyages. Les convives ont souhaité que puissent paraître des monographies précises sur l'histoire des paroisses restées les plus chrétiennes et aussi, des paroisses les plus profondément déchristianisées. M. Préclin a rappelé tout l'intérêt que présentent pour l'étude du diagnostic religieux des campagnes, les mémoires — souvent manuscrits, parfois imprimés — rédigés par les curés aux XVIIe et XVIIIe siècles. En conclusion, Mlle Be-

zard a fait part des impressions que lui a laissées sa dernière étude sur l'intendant Bégon.

Comme on le voit, la réunion n'a pas seulement été agréable. Elle a été utile. Nul doute que les membres de la Société ne viennent plus nombreux au déjeuner d'automne.

Un essai de restitution du Martyrologe Hiéronymien.

L'Académie des Inscriptions a entendu, le 6 mars 1931, du R. P. Delehaye, membre associé de Belgique, un essai de restitution du martyrologe hiéronymien. Le prochain volume des *Acta Sanctorum* contiendra un commentaire courant du martyrologe hiéronymien, qui sera la reconstitution de l'archétype des manuscrits gallicans. Il ne s'agit pas d'une restitution intégrale de la rédaction primitive; elle serait impossible. Mais bon nombre de notices peuvent être rétablies avec certitude. Le P. Delehaye indique la méthode qui, dans certains cas, permet de saisir et de corriger les fautes dues à l'ignorance ou au manque de soin du copiste; beaucoup d'entre elles proviennent de la négligence avec laquelle le scribe a fait entrer dans le texte les résultats (portés en marge) de la collation des divers manuscrits : il remplit les blancs, les interlignes, au besoin ceux d'une notice voisine. A cela s'ajoutent des confusions : noms de martyrs transformés en noms de lieux et réciproquement. Enfin le mode de datation devient la source d'une foule de répétitions : tantôt le même nom figure plusieurs fois de suite, tantôt au même quantième, à plusieurs mois. Le P. Delehaye insiste sur le parti qu'on peut souvent tirer de ces doublets pour la restitution de bien des notices et il en donne quelques exemples typiques. Voir l'article récemment publié dans les *Analecta Bollandiana* (t. XLIX, fasc. I et II) sur *Quelques dates du Martyrologe hiéronymien*, notamment « la fête des Martyrs de Césarée », p. 41-44.

L'Année Missionnaire 1931.

Paris, Desclée, 1931. In-8° de 667 pages, avec cartes et figures, 7 fr.

M. Paul Lesourd est un chartiste qui a tourné au journalisme. Cette double formation se manifeste dans cette *Année Missionnaire 1931* qui paraît pour la première fois sous sa direction et dans laquelle un grand souci d'actualité se joint à un sens parfait du document. Bien qu'elle en garde la forme et la présentation, rien, pour le fonds, de cet « almanach » que l'on pouvait craindre. Résolument P. L. a fait confiance au public qui s'intéresse aux questions dont il traite et nous présente une sorte de Battandier missionnaire. Ce premier essai, alors que tout était à créer, s'annonce comme une belle réussite.

La première partie est consacrée à l'organisation générale des missions (A. Pasteau); la seconde à une revue des champs d'apostolat (A. Brou, S. J.); la quatrième passe en revue les œuvres auxiliaires des missions : œuvres pontificales (Mgr Boucher) et autres, ainsi que les sciences annexes (Bros, H. Dubois, S. J.) et l'assistance médicale (Vernet, S. J.). La cinquième partie nous offre à côté de quelques épisodes d'histoire missionnaire (G. Goyau, F. Combaluzier, G. Levenq, S. J.) des contributions à des problèmes actuels où nous remarquons un article « Cinéma et missions » qui ouvre une enquête sur la question. Un répertoire des instituts missionnaires d'hommes et de fem-

mes, ainsi qu'un état du personnel apostolique de langue française des diverses congrégations missionnaires d'hommes remplissent les troisième et sixième parties du volume.

On souhaiterait du reste que ces répertoires soient complets. Picpuciens d'Océanie, Franciscains du Maroc, Trappistes, Missionnaires oblats de Saint-François de Sales... manquent à l'appel. Quelques articles ne sont pas des inédits. Là n'est pas la faute : c'est un service que de rendre accessibles à tous des articles perdus dans les *Dossiers de la Commission synodale de Pékin, les Annales coloniales,* ou la *Revue d'histoire des Missions.* Encore faudrait-il toujours mentionner que nous sommes en présence d'une reproduction. Par ailleurs ne pourrait-on pas envisager la publication d'une bibliographie, annuelle, ou sur des sujets spécialisés, qui tout en restant dans le cadre de l'ouvrage rendrait service. Telle quelle, on ne peut que souhaiter à cette jeune collection fort bien présentée, honorablement et largement illustrée et d'un prix si modeste pour son importance, un heureux départ.

Patrick O'Reilly.

Der grosse Herder.

La maison Herder de Fribourg-en-Brisgau vient d'entreprendre à grands frais la refonte complète de son *Conversationslexicon,* dans une quatrième édition, sous le titre « *Der grosse Herder* ». Celui-ci comprendra douze volumes et un atlas universel. Le premier volume a paru fin juin 1931. Il sera suivi peu après des autres.

Cette œuvre monumentale sera en effet une transformation complète de l'édition précédente. Elle comprendra 180.000 mots-souches, alors que l'édition précédente n'en comprenait que 95.000. Sa nécessité se faisait sentir par suite du bouleversement produit par la guerre mondiale dans tous les domaines, où tant de conceptions ont fait faillite, où tant d'idées nouvelles ont surgi et tant de questions nouvelles attendent une réponse. C'est précisément pour donner une réponse satisfaisante du point de vue catholique à tous les problèmes actuels posés qu'une armée de collaborateurs spécialistes a été appelée à mener à bonne fin cette entreprise gigantesque.

Chaque article forme un tout indépendant, basé sur les résultats des dernières recherches scientifiques. Les articles plus importants sont même divisés en trois parties distinctes (de caractères typographiques différents) dont la première comprend un aperçu général du sujet traité, la deuxième des renseignements techniques à l'intention des spécialistes, la troisième des solutions pour tout ce qui touche aux questions pratiques de la vie, le tout appuyé par une bibliographie mise à jour. Ajoutez à cela que de nombreux dessins, portraits, plans de ville, cartes géographiques, etc. illustrent et complètent le texte présenté dans une typographie irréprochable.

Il est à souhaiter que cette encyclopédie, unique dans son genre et en progrès considérable sur les encyclopédies allemandes précédentes quelque peu vieillies (Meyer, Brockhaus, etc.), trouve une large diffusion en France et permette à ceux qui tiennent à s'instruire sur l'Allemagne actuelle, d'avoir des idées nettes et affranchies de toute partialité.

Prix de chaque volume relié en toile : 10 M. et en demi-chagrin : 15 M.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

ARCHAMBAULT (P.). Saint François de Sales (Les moralistes chrétiens). Paris, Gabalda, 1930. In-12, 319 p., 20 fr.

AUBERT (Marcel) avec la collaboration de Rémy DELAUNEY et Jean VERRIER. Table alphabétique des publications de la Société française d'archéologie. Congrès archéologique. Bulletin monumental. 1834-1925. Paris, A. Picard, 1930, In-8°, 500 p., 90 fr.

CAUSSADE (Le P.). Bossuet maître d'oraison. Instructions spirituelles en forme de dialogues sur les divers états d'oraisons suivant la doctrine de M. Bossuet. Nouvelle édition conforme à l'édition originale de 1741, avec une introduction et des notes par Henri Bremond. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12, XLVII-251 pages.

CELIER (Léonce). Le procès de l'École libre. Documents inédits. Paris, J. de Gigord, 1931. In-12, 186 p., 9 fr.

CLERC (Charles). Grégoire de Tours : Calamites et miracles. Récits tirés de l'histoire des Francs et traduits. Paris, Stock, 1930. In-12, 160 p., 12 fr.

Histoire d'une Direction. Correspondance de l'abbé G. Frémont et de la comtesse d'A. (1883-1884). Nouvelle édition. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8°, 368 p., 15 fr.

Histoire d'une Direction. Correspondance de l'abbé G. Frémont et de la comtesse d'A. Tome I : 1884-1892; tome II : 1893-1912. Paris, Bloud et Gay, 1931. 2 vol. in-4°, 288 et 312 p., 15 fr. chaque.

JOURDA (Pierre). Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre, 1492-1549. Paris, H. Champion, 1930. In-8°, XXXVII-267 p., 80 fr.

JULIEN (Mgr). Les plus belles pages de saint François de Sales. Paris, Flammarion, 1931. In-18 jésus, 283 p., 12 fr.

LAMENNAIS. Le portefeuille de Lamennais, 1818-1836. Paris, La Renaissance du Livre, 1930. In-8°, VIII-222 p.

LÉONARD (E.-G.). Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. Paris, E. Champion, 1930. In-8°, XV-259 p., 60 fr.

MARCHAND (Jean). Mémoires de la chanoinesse de Franclieu, publiés par Jean Marchand. Paris, Firmin-Didot, [1930]. In-8°, XX-203 p., 25 fr.

MARTÈNE (Dom). Histoire de la congrégation de Saint-Maur, publiée avec une introduction et des notes par dom G. CHARVIN, t. IV, 1656-1667 (Archives de la France monastique, XXXIV). Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1930. In-8°, 247 p.

PRIOR (O. H.). Morceaux choisis des penseurs français du XVIe au XIXe siècle. Paris, Alcan, 1930. In-8°, IV-412 p., 30 fr.

STROICK (P. Autbertus), O. F. M. Collectio de scandalis Ecclesiae. Nova

editio (Extr. de l'*Archivum Franciscanum historicum*, t. XXIV, 1931). In-8°, 32 p.

VAN VAEFELGHEM (Raphaël). Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'ordre de Prémontré. Bruxelles, A. Dewit, 1930. In-8°, XVI-382 p., 40 fr.

YOUNG (Arthur). Voyages en France en 1787, 1788 et 1789. Première traduction complète et critique par Henri Sée (Les classiques de la Révolution française). Paris, A. Colin, 1931. 3 vol. in-8°, V-1283 p., 160 fr.

HISTOIRE GÉNÉRALE

ASHMANN (Dr. H. P. J. M.). Le culte de la sainte Vierge et la littérature française profane au Moyen Age. Paris, A. Picard, 1930. In-8°, 158 p.

BOUCHER (Mgr André). L'Action missionnaire. Lettre-préface de S. Em. le cardinal VERDIER. Paris, Bloud, 1931. In-12, 224 p., 12 fr.

BÜHLER (Johannes). Die Kultur des Mittelalters. Leipzig, Alfred Kroener, 1931. In-16, XII-360 p., 30 fig.

COHEN (Gustave). Le théâtre en France au Moyen Age. II. Le théâtre profane. Paris, Rieder, 1931. In-4° pot, 96 p. et 60 pl. h. t. en héliogr., 20 fr.

DUBREUIL (Léon). Histoire des insurrections de l'ouest. Tome II. (Collection : Manuels d'histoire moderne). Paris, Rieder, 1931. In-4°, 400 p., 30 fr.

DUPIN (Henri). La courtoisie au Moyen Age (d'après les textes du XIIe et du XIIIe siècles). Paris, A. Picard, 1931. In-12, 169 p.

DUPONT-FERRIER (Gustave). Essai sur la géographie administrative des élections financières en France de 1356 à 1790 (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, années 1928 et 1929). Paris, 1930. In-8°, 318 p., 2 cartes hors texte.

FROEHLICH (K.). Gottesreich, Welt und Kirche bei Calvin. (*Aus der Welt Christlicher Froemmigskeit*, Bd. II.) München, Reinhardt, 1930. In-8°, IV-120 p. 4,80 M.

GOYAU (Georges). Le Catholicisme (Les Religions). Paris, F. Alcan, 1931. In-16, VIII-301 p., relié 15 fr.

GROSJEAN (Georges). Jeanne d'Arc et le sentiment national. Éditions du cinquième centenaire. Paris, Bossard, 1930. 21×27, 267 p., 75 fr.

HEFELE (Charles-Joseph). Histoire des Conciles, d'après les documents originaux... Tome IX : Concile de Trente par P. RICHARD. Paris, Letouzey, 1930-1931. 2 vol. in-8° raisin, 1059 p.

LECANUET (R. P.). L'Église de France sous la Troisième République. Les dernières années du pontificat de Pie IX, 1870-1878. Nouvelle édition. Paris, Félix Alcan, 1931. In-8°, VII-579 p., 50 fr.

LECANUET (R. P.). L'Église de France sous la Troisième République. Les premières années du pontificat de Léon XIII, 1878-1894. Nouvelle édition. Paris, Félix Alcan, 1931. In-8°, XXV-630 p., 50 fr.

LETELLIER (Albert). La politique du Vatican et la France, Paris, Marcel Giard, 1930. In-8°, 33 p.

MATHIEZ (Albert). Le Dix août (Récits d'autrefois). Paris, Hachette [1931]. In-16, 128 p., 7 fr. 50.

PERREUX (Gabriel). Au temps des Sociétés secrètes. La propagande républicaine au début de la Monarchie de Juillet (1830-1835). Paris, Hachette, 1931. In-12, XLII-398 p., 35 fr.

PIRENNE (Henri), Augustin RENAUDET, Édouard PERROY, Marcel HANDELSMAN, Louis HALPHEN. La fin du Moyen Age, tome I : La désagrégation du monde médiéval, 1285-1453. (Peuples et civilisations, tome VII). Paris, F. Alcan, 1931. In-8°, 570 p., 60 fr.

SAINTYVES (P.). En marge de la Légende Dorée. Songes, miracles et survivances. Essai sur la formation de quelques thèmes hagiographiques. Paris, E. Nourry, 1931. In-8°, 596 p.

STROICK (P. Autbert), O. F. M. Verfasser und Quellen der Collectio de scandalis Ecclesiae. Reformschrift des Fr. Gilbert von Tournay, O. F. M. zum II. Konzil von Lyon, 1274 (Extr. de l'*Archivum Franciscanum historicum*, t. XXIII, 1930). In-8°, 103 p.

WILKINSON (Maurice). A History of the League or Sainte Union. Glasgow, Jackson, Wylie and C°, XII-223 p.

ART CHRÉTIEN

BANCHEREAU (Jules). L'église de Saint-Benoît-sur-Loire et Germigny-des-Prés (Petites monographies des grands édifices de la France). Paris, Laurens, 1930. In-16, 100 p., 7 fr. 50.

DÉCHELETTE (Joseph). Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. Tome V : Archéologie gallo-romaine par Albert GRENIER. Première partie, Généralités; travaux militaires. Paris, A. Picard, 1931. In-8°, 619 p.

DETREZ (Chanoine L.). Autour d'un Van Dyck : L'extase de saint Augustin. Essai d'iconographie augustinienne. (Extr. de la *Semaine religieuse du diocèse de Lille*, n°s des 24 et 31 août 1930). In-8°, 5+8 p.

FLIPO (Vincent). Mémento pratique d'archéologie française. Paris, Firmin-Didot, 1931. In-4°, 372 pages illustrées de 718 gravures dont 18 hors-texte, tirée en héliogravure, 125 francs.

GRENIER (Albert). Archéologie gallo-romaine. Première partie : Généralités; travaux militaires. (Tome V du Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine de J. DECHELETTE). Paris, A. Picard, 1931. In-8°, v-619 p.

KEUSCH (R. P. Charles), C. Ss. R., de la province de Strasbourg. Le vrai visage de saint Alphonse de Liguori. De ses portraits à son portrait. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8°, 110 pages, avec 38 pl. dont 18 hors texte.

LESCURAS (Abbé Pierre). L'église Saint-Cybard de Magnac-sur-Touvre (XIIe siècle). Angoulême, R. Couturier, place Marengo, 1931. In-8°, 63 p., 5 fr.

MARANGET (Pierre). La basilique de Sainte-Balbine. S. l. n. d. [1931]. In-16, 23 p., 5 fr.

RÉAU (Louis). Dictionnaire illustré d'art et d'archéologie. Paris, Larousse, 1930. VIII-486 p., 40 fr.

SCHNEIDER (René). L'art français aux XIXe et XXe siècles. Du réalisme à notre temps (Coll. « Les patries de l'art »). Paris, Laurens, 1930. In-8°, 250 p., 20 fr.

VALLERY-RADOT (Jean). Églises romanes : filiations et échanges d'influences (A travers l'Art français. Collection publiée sous la direction de Georges Huisman). Paris, la Renaissance du Livre, 1931. In-8, 190 p., 14 plans et figures, 24 pl. h. t., 18 francs.

BIOGRAPHIES

AUBRY (Désiré). Un Prêtre [Louis-Adrien Le Cacheux]. Paris, Éditions Spes, 1930. In-12, III-302 p., 15 fr.

BEESON (Ch. Henry). Lupus of Ferrières as Scribe and Text critic. Cambridge, Haward University Press (U. S. A.). 1930. In-8°, LX-109 p.

BERTHEM-BONTAIX. Sainte Françoise romaine et son temps (1384-1440). Lettre-préface de S. Gr. Mgr Baudrillart. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8°, LV-553 p., 40 fr.

BESSIÈRES (R. P.). Au temps de saint Vincent de Paul. Deux grands méconnus précurseurs de l'action catholique et sociale. Gaston de Renty et Henry Buch. Paris, éditions Spes, 1931. In-8° écu, 480 p., 25 fr.

CADOUX (A.). L'apôtre des Papous, Mgr H. Verjus. Lyon, Emm. Vitte, 1931. In-8°, 310 p., 27 grav., 12 fr.

CARTON DE WIART (H.). La vocation d'Olivier Destrée (Collection « Notre clergé »). Paris, 1931. In-18 jésus, 247 p., 12 fr.

COHEN (Gustave). Un grand romancier d'amour et d'aventure au XIIe siècle. Chrétien de Troyes et son œuvre. Paris, Boivin, 1931. In-8°, 515 p., 60 fr.

DETREZ (Chanoine L.). Mère Nathalie, fondatrice de la congrégation des Filles de l'Enfant-Jésus (1778-1858). Lettre-Préface de S. Ém. le cardinal LIÉNART, évêque de Lille. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1930. In-8°, 420 p.

GIRARD (Henri). Un catholique romantique : Frédéric Ozanam (Les Essais critiques, n° 20). Paris, nouvelle Revue critique, 1930. In-16, 223 p.

GOYAU (Georges). Ozanam (Les Grands cœurs). Paris, Flammarion, 1931. In-16 jésus, 203 p., 12 fr.

GRISAR (Hartmann), S. J. Martin Luther. Sa vie et son œuvre. Traduit de l'allemand (2e édition) par l'abbé Ph. MAZOYER. Paris, P. Lethielleux, 1931. In-8° raisin, XXXII-404, 5 gr. h. t., 50 fr.

JOURDA (Pierre). Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre, 1492-1549. Étude biographique et littéraire. Paris, H. Champion, 1931. 2 in-8°, XIV-644 p., 6 pl.; 655-1188, 3 pl., 100 fr.

MAURIAC (François). Blaise Pascal et sa sœur Jacqueline (Collection : Le Passé vivant). Paris, Hachette, 1931. In-16, 254 p., 15 fr.

PANNIER (Jane). La Mère Angélique. Issy-lés-Moulineaux, imprimeries « Je sers », [1931]. In-12, 206 p., 10 fr.

PICOTTI (G. B.). La jeunesse de Léon X, le pape de la Renaissance. Paris, Payot, 1931. In-8°, 326 p., 25 fr.

SAVIGNY-VESCO (Marguerite). Amélie de Vitrolles. 1797-1829. Paris, Lethielleux, 1931. In-8° cour., 192 p., 12 fr.

SERTILLANGES (A. P.), O. P. Saint Thomas d'Aquin (Les Grands cœurs). Paris, E. Flammarion, 1931. In-16 jésus, 219 p., 12 fr.

STROWSKY (F.). Montaigne (Les grands Philosophes). 2e édition revue et corrigée. Paris, Alcan, 1931. In-8°, VII-356 p., 45 fr.

VEUILLOT (Louis). Portraits de saints. Avertissement et notes de François VEUILLOT. Paris, Lethielleux, 1931. In-8° cour., 304 p., 13 fr. 50.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

GOUGAUD (Dom Louis). Anciennes coutumes claustrales (Collection « Moines et Monastères »). Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1931. In-8°, 123 p.

HOSTACHY (Victor). Les missionnaires de la Salette (Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1930. In-16, 159 p., 5 fr.

LONGER (S.). Les Minimes de Chatellerault. Chatellerault, imprimerie A. Videau, 1930. In-8°, 79 p.

Société de Marie (La). Les Marianistes (Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1930. In-16, 176 p., 5 fr.

HISTOIRE LOCALE

BERTRAND (Louis). Font-Romeu (Collection « Les Pèlerinages »). Paris, E. Flammarion, 1931. In-18 jésus, 211 p., 10 fr.

BEUZART (Paul). Le protestantisme en Thiérache (Haute-Picardie) depuis les origines jusqu'à la Révolution. Paris, E. Champion, 1931. In-8°, XI-461 p., 60 fr. [Refusé par l'auteur pour compte rendu].

BEUZART (Paul). La répression à Valenciennes, après les troubles religieux de 1566. Paris, Éditions « Je sers », 1930. In-8°, 146 p., 20 fr.

CHASTEL (Guy). La Sainte Baume (Les Pèlerinages). Paris, Flammarion, 1930. 12×19, 210 p., 10 fr.

CLÉMENT (L'abbé Stanislas). Notre Dame de Libercourt (Les grands pèlerinages de France). Paris, Letouzey, 1929. In-12, 149 p., 6 fr.

DUTHEIL (Jean). Roger Le Fort et les commencements du prieuré des Ternes (Extr. des *Mém. de la Soc. des Sc. nat. et arch. de la Creuse*, t. XXIV). Guéret, J. Lecante, 1931. In-8°, 14 p.

GARIN (Joseph). Histoire d'Ivry-sur-Seine des origines à nos jours. Paris, J. Gabalda, 1930. In-8°, 749 p.

LAURENT (Gustave). Reims et la région rémoise à la veille de la Révolution. Introduction aux Cahiers de doléances du bailliage de Reims. Étude économique (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). Paris, E. Leroux, 1930. In-8°, CCCCXI p.

LEMESLE (Gaston), P. S. S. L'Église Saint-Sulpice. Lettres-préfaces de S. Ém. le cardinal VERDIER et de S. Gr. Mgr BAUDRILLART. Paris, Bloud et Gay, 1931. Un vol. (19×26), 288 p., 172 ill., 40 fr.

MIROT (Léon). Études lucquoises, avec une préface de Henri Pirenne. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*). Paris, 1930. In-8°, VIII- 246 p.

RODOCANACHI (E.). Histoire de Rome. Le pontificat de Léon X. 1513-1521. Paris, Hachette, 1931. In-4°, 308 p., 80 fr.

SOL (Chanoine Eugène). La Révolution en Quercy. Tome III. Paris, Auguste Picard, 1931. In-8°, 542 p., 30 fr.

SOL (E.). Sous le régime de la Séparation [dans le Lot, 21 février 1795-1801]. Aurillac, impr. Poirier-Battreau, 1931. In-8°, 740 p., 40 fr.

VARIÉTÉS

BELIN (Jean-Paul). L'Apostolat d'un malade. Louis Peyrot et l'Union catholique des malades. Paris, éditions Spes, 1930. In-8° couronne, 196 p., 10 fr.

BERNANOS (Georges). La grande peur des Bien-Pensants. Paris, B. Grasset, 1931. In-12, 459 p., 18 fr.

CHOLLET (Mgr J.-A.). Quelques retours à la foi [Huysmans, Retté, Coppée, Madame Adam]. (Collection « Psychologie surnaturelle »). Paris, Lethielleux, 1931. In-12 écu, XX-172 p., 10 fr.

Collin (Charles). Silhouettes de lotissements. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12, 172 pl., 12 fr.

Dhuin (Abbé Ch.), directeur de la semaine religieuse d'Arras. Et Jésus dit : Les Évangiles des dimanches et principales fêtes de l'année commentés. Lettre d'approbation de Mgr Henri Dutoit, évêque d'Arras. Arras, Société d'édition, 5, boulevard de Strasbourg, 1931. In-8°, viii-240 p., 12 fr.

Dupont (Marcel). La Garde meurt... 1815 (Le Passé vivant). Paris, Hachette, 1931. In-12, 264 p.

Gasnier (Le R. P. Michel). La divine comédie de Lourdes. Paris, Beauchesne, 1931. In-8, 330 p., 20 fr.

Hurtevent (Le R. P. Sidoine), A. A. L'Unité de l'Église du Christ. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1931. In-12, xlvii-424 p., 12 fr.

Lepetit (V.). L'art de la Version latine. Théorie et pratique. Classe de 4e, 3e, 2e et 1re. Paris, H. Didier, 1931. In-12, 292 p.

Mollat (G.). Introduction à l'étude du droit canonique et du droit civil. Paris, Beauchesne, 1930. In-16, 71 p.

Rupp (Jean). Découverte de la Chrétienté. Paris, éditions Spes, 1931. In-8° couronne, xi-113 p., 6 fr.

Thomas d'Aquin (Saint). Somme théologique. L'ordre (Suppl., Qu. 34-40). Traduction française par M. J. Gerlaud, O. P. Paris, Desclée et Cie, 1931. In-16 (10×17), 242 p., 15 fr.

Weber (H.). Die Theologie Calvins. Ihre innere Systematik im Lichte strukturpsychologischer Forschungsmethode. Monographien zur Grundlegung der philosophischen Anthropologie und Wirklichkeitsphilosophie. Bd. 4.). Berlin, Elsner, 1930. In-8°, 68 p., 4.40 M.

A CORRIGER

Page 69, ligne 7. L'appel de note 59 doit se lire 58*. Ajouter en conséquence au bas de la page cette référence : 58*. E. Doumergue, *Jean Calvin*, t. IV, p. 357.

Page 223, ligne 27. Supprimer à la fin de la ligne le mot *non*

Page 229, ligne 13. La correction indiquée n'a pas lieu d'être. Le texte de M. Constant est bien celui-ci : « certains ne lui en attribuent »

Page 235, ligne 28. *évoque*, lire : évoquait

Page 240, ligne 20. *dons*, lire : dont

Page 254, ligne 22. *parti-pris*, lire : partis pris

Page 288, ligne 37. *Analecta Bollan.diana*. Lire : Analecta Bollandiana.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

STATISTIQUE ET HISTOIRE RELIGIEUSES

Pour un examen détaillé et pour une explication historique de l'état du catholicisme dans les diverses régions de la France[1].

AVANT-PROPOS. — Indigence de nos renseignements sur la pratique religieuse dans les diocèses de France, et, a fortiori, sur les vicissitudes du catholicime dans les zones, généralement assez étendues, de foi, de simple ritualisme ou d'irréligion, que révèlerait une enquête générale. — Intérêt, utilité de cette double recherche, statistique et historique, pour le clergé, pour les fidèles et pour tous les esprits cultivés.

I. — STATISTIQUE CONTEMPORAINE. — La paroisse, cadre de la statistique religieuse. Classification rationnelle des habitants. Comment dénombrer chaque catégorie ? Valeur des chiffres rassemblés par le curé. — Cartes par doyenné et par archiprêtré qu'ils permettent d'établir. Classification tripartite des diocèses autorisée par ces cartes. Énormes différences qu'elles attestent, souvent même à l'intérieur d'un diocèse ou d'un archiprêtré.

II. — EXPLICATION HISTORIQUE. — Les différences entre diocèses sont, en général, assez anciennes : nécessité de recueillir des statistiques, aussi haut que l'on peut remonter dans le passé. — L'explication des variétés territoriales et de leur constance séculaire ne peut être fournie que par l'histoire, générale et locale, étudiée tour à tour en quelques paroisses urbaines et en chaque paroisse rurale. — Dans les villes, rôle important de la classe, évolution en sens contraire de la bourgeoisie et du peuple. — Dans les campagnes, causes multiples. Essai de classification : le milieu historique, géographique, ethnique, économique, social, intellectuel et les rapports de voisinage : attraction des centres, pénétration des citadins (notamment des homme politiques) dans les villages; l'organisation religieuse : les hommes, les œuvres (spécialement, les écoles), le temporel.

CONCLUSION. — Sujets, conditions et méthode des enquêtes désirées. Moyens offerts pour les rendre faciles et fructueuses.

---

1. Nous reproduisons ici, sur la demande de M. l'abbé Carrière et de quelques confrères, les idées émises au cours des déjeuners de la « Société d'histoire ecclésiastique de la France » (Voir *Revue*, juillet-septembre 1930, p. 335, et ci-dessus, p. 416). Comme le font savoir nos références, nous y avons ajouté les renseignements fournis par des correspondants serviables et avertis. Nous devons une gratitude particulière à Mgr Tréhiou, évêque de Vannes; à Mgr Roserot de Melin, secrétaire général de l'évêché de Troyes; à M. le chanoine de Lacger, professeur au Grand Séminaire d'Albi, qui, avec une haute compétence et la plus amicale simplicité, nous ont aidé à comprendre l'état de trois diocèses; à MM. les secrétaires des archevêchés et évêchés de Tours, Le Mans, Limoges; à notre confrère, M. Préclin, qui a rédigé une longue note dont nous avons tiré parti et dont on lira plus loin les extraits.

Avant-propos.

Le voyageur attentif aux mœurs, et non seulement aux paysages, aux musées, aux cathédrales, qui parcourt les diverses régions de la France, a tôt fait de rejeter, comme puérilement sommaires, les poncifs affectés à décrire l'état du catholicisme dans notre pays. Chacun sait que la Bretagne est plus fervente que le Limousin, que les œuvres disposent à Paris de ressources qui leur sont refusées dans la Beauce ou la Brie; beaucoup sont persuadés que la foule, partout, devient progressivement infidèle, tandis que les élites se regroupent autour de la Fontaine symbolique. Dans ces tableaux sans nuances, où des simplifications oratoires se mêlent à de sèches vérités, rien ne peut satisfaire un esprit en quête de notions précises. Son premier soin est de les dédaigner; sa première certitude est que la « Bretagne fidèle », la « Champagne indifférente », ce sont des centaines de cantons, dont chacun a ses particularités; que dans bien des diocèses, des régions ferventes ou pour le moins croyantes voisinent avec des zones de tiédeur ou d'irréligion et que la « France catholique » est comme l'Aigle ou l'Homme, et aussi comme la « France incrédule », une illusion verbale.

Cette première découverte est si facile qu'un rêveur cultivé peut commencer de la faire dans sa chambre; il la vérifiera, il l'approfondira (c'est notre cas depuis dix ans) dans ses courses à travers les provinces; mais quand il s'agira de la traduire en formules rigoureuses, il sera bien empêché : pour apprécier exactement les forces du catholicisme en France et leur répartition, nous ne disposons que de renseignements fragmentaires et d'insuffisante autorité.

Si notre pèlerin, au prix de grands efforts, rassemble assez de chiffres et de faits pour caractériser l'état présent d'une région, il ne sera qu'au seuil du problème historique : comment expliquer la conservation ou la perte *collective* de la foi ? Car chaque circonscription, fidèle ou infidèle, englobe généralement un fort groupe de lieux habités : des contrées où les œuvres florissent sont séparées par des déserts; tel diocèse comprend deux archidiaconés de tendances contraires; parfois, deux doyennés voisinent, aussi différents quant à la vie religieuse qu'une petite chrétienté chinoise et le pieux canton de Lozère d'où est issu son évangélisateur.

Pourquoi ces bizarreries, ces étonnantes contradictions ? La clé vous en sera souvent offerte sur place, et sur l'heure : mais souvent aussi elle ne fera qu'alourdir inopportunément

vos bagages. On chercherait en vain sur le point qui nous occupe des études minutieuses, scientifiques. Elles abondent sur tous les grands événements de notre histoire religieuse ; mais cet événement, le plus considérable de tous, la vie religieuse de nos quarante mille paroisses[2] n'a jamais eu d'historien.

Une telle carence est étrange. Que de personnes, en effet, sont intéressées à résoudre les problèmes que nous avons énoncés !

D'abord, dans le sein de l'Église. Comme nous attendons du clergé la plupart de nos informations, nous permettra-t-on de souligner, après plusieurs hauts dignitaires, que la statistique et la courbe d'évolution des paroisses sont sujets de légitime et profitable curiosité[3], qu'elles peuvent influer sur la répartition des résidences, les méthodes administratives, l'organisation des œuvres et que les causes du progrès ou du recul de la pratique ne sont pas toutes si nécessaires, si fatales, qu'elles ne comportent pour les pasteurs des enseignements ? Quant aux simples fidèles que préoccupe l'avenir du catholicisme et qui regardent au delà des bornes de leur quartier, ils s'instruiraient avec plaisir[4] et avec fruit[5] des vicissitudes pratiques de leur religion, s'ils étaient stimulés.

Même les plus incroyants des hommes, pourvu qu'ils aient le souci de comprendre le passé et le présent de la France, savent la portée de notre préoccupation[6] ! La *vie* religieuse d'un peuple est-elle moins digne d'attention que sa vie économique et sociale ? Elle implique un état spirituel, des forces morales qu'il est nécessaire à l'élite et aux gouvernants de connaître[7], qu'il est absurde d'ignorer[8]. Et des phé-

2. Plusieurs paroisses ont eu d'excellents historiens : mais la vie religieuse des fidèles ne tient guère de place dans ces ouvrages.

3. Notre expérience nous autorise à dire : de passionnantes observations.

4. Nous le savons par le succès d'ouvrages tels que ceux du P. Lhande.

5. Les missions étrangères occupent à bon droit les savants (missiologie) et les foules chrétiennes. Pourquoi les infidèles du voisinage intéressent-ils si peu ? Les statistiques et graphiques, multipliés avec raison pour l'Asie et l'Afrique auraient leur même valeur éducative si on les faisait pour telle province française.

6. Ce point de vue purement scientifique du statisticien est représenté, par exemple, dans un article utile et impartial de la *Revue de synthèse historique* auquel nous recourrons un peu plus loin.

7. L'explication de notre temps, qui préoccupe tant d'auteurs de brillants essais, comporte un examen du facteur religieux, examen qui, bien conduit, serait si profitable à ceux qui mènent le pays ! Jusqu'à présent, on n'a pas assez fait pour apprécier exactement la place du ca-

nomènes graves, comme les variations de la natalité, de la représentation politique, selon les temps et les pays, ne seront pleinement intelligibles[9] que le jour où l'on pourra confronter avec les statistiques et cartes des naissances[10] ou des partis[11], qui, elles, ont eu leurs historiens[12], les statistiques et cartes de la pratique religieuse[13].

En revanche, dans la mesure où l'on pourra expliquer par des influences de tout ordre le sort des croyances, le fait religieux sera mieux éclairci encore que par l'étude des races primitives[14].

Ces intérêts nombreux et certains des travaux que nous recommandons ne sont généralement compensés — disons-le pour apaiser quelques scrupules — par aucun intérêt contraire. Il est rare que l'explication de l'état d'une paroisse

tholicisme dans la vie des Français. On dit partout avec la même conviction : « La religion s'en va » et « Le catholicisme renaît », mais comme si ces deux événements, si bien accordés, se passaient dans Mars ou chez les Lycanthropes. Qui donc a la moindre idée de la proportion des pratiquants dans les diverses provinces, à commencer par celle qu'il habite ?

8. On recense les bœufs et les chevaux, mais qui songe à supputer le nombre des catholiques pratiquants, dont la place est peut-être aussi appréciable sur notre sol ! Que ne donneraient, cependant, plusieurs d'entre nous, pour connaître le nombre des citoyens fidèles aux dieux de Rome, sous l'Empire ?

9. L'adverbe a, dans cette phrase, un sens précis : nous proposons un complément d'explication. Loin de nous la pensée qu'entre les faits sociaux que nous rapprochons, il y ait toujours étroite solidarité.

10. La statistique générale de la France, dans le *Journal officiel*, comprend le chiffre des naissances par arrondissement; M. Demangeon a rassemblé, on le sait, des renseignements détaillés, par région; les articles de L. Naudeau, dispersés en plusieurs numéros de l'*Illustration*, sont sur le point d'être réunis en un volume.

11. L'Office général d'informations politiques, économiques et sociales vient d'éditer une carte murale qui situe, au moyen de quatorze couleurs conventionnelles, les différents groupes politiques de la Chambre. A. Siegfried (*Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, 1913) a dessiné des cartes excellentes du « tempérament politique » des cantons de la Bretagne et des cantons les plus voisins de Normandie, Maine, Anjou et Vendée.

12. Le problème de la population impose que l'on fasse au passé une très large place. Quant à la carte des partis, elle a eu son meilleur historien en M. Siegfried (*ouvr. cité*, et *Les partis politiques en France*, Paris, 1930; un *Tableau politique de la France du Sud-Ouest* est annoncé par le même auteur, dans une interview des *Nouvelles littéraires*).

13. Nous ne connaissons que par une note de la *Revue d'histoire ecclésiastique* la communication faite à la XXVIIIe session de la Fédération archéologique et historique de Belgique par le P. de Moreau, sur *La statistique ecclésiastique comme source de l'histoire de l'Église*. On y cite comme modèle une étude publiée en 1928 par le *Badisches statistische Landesamt*. Il est à peine besoin de dire que l'histoire de la *vie* religieuse est impossible sans le secours de la statistique.

14. Étude très profitable, dont nous ne voulons point contester la haute valeur.

mette en cause, désagréablement, des personnes vivantes et l'historien avisé que requièrent nos interprétations de statistiques saura éviter toutes les pointes et les maladresses; il est aussi rare, croyons-nous, que la révélation de certains chiffres soit inopportune. Qui pourrait en tirer parti ? Si d'aventure, elle offrait ombre de péril en tel ou tel lieu, il ne faut pas oublier que l'autorité diocésaine, juge en premier et dernier ressort des inconvénients éventuels, est seule maîtresse de livrer ou retenir les collections de documents relatifs à la vie des paroisses[15].

Clercs et laïques, historiens, sociologues et tous les bons esprits s'accorderont[16] pour désirer des statistiques et des cartes expliquées, c'est-à-dire des tableaux précis, parlants, complets, de la pratique religieuse dans la France contemporaine et l'introduction historique qui les fera comprendre : nulle part n'est plus évidente la continuité des événements et ne peut être plus utilement invoquée cette unité de l'histoire, cette fonction explicative de la recherche historique — le passé rendant compte du présent, qui aide à reconstruire mentalement le passé — dont les sciences économiques et sociales, politiques et morales ont déjà recueilli les avantages[17].

I. — Statistique contemporaine.

Les seules statistiques complètes et sûres qui nous soient actuellement livrées sont celles relatives au clergé, que per-

15. Ce serait une grave indélicatesse et surtout une preuve de naïveté que d'entreprendre l'établissement de statistiques religieuses comme on entreprend de compter les entrées et les sorties d'un port. Les actes que l'on dénombre sont bien des actes publics, mais la plupart ne sont contrôlés, donc totalisés que par le clergé des paroisses, l'administration diocésaine les centralise et l'évêque seul en permet la divulgation. Cet avertissement est beaucoup moins à l'usage des enquêteurs indiscrets, dont la carrière sera toujours brève et peu brillante dans les évêchés, qu'à l'usage des catholiques trop discrets qui craindraient des publicités inopportunes : la méfiance, assez étrange, de ces raffinés s'adresse en réalité à la hiérarchie gardienne des archives.

16. Nous avons rencontré chez beaucoup de membres du clergé, à tous les degrés de la hiérarchie, et auprès de nos collègues de l'Université, sans aucune distinction, un assentiment ferme.

17. Dans les sciences politiques et juridiques, cette tendance à relier les époques est bien marquée. Et nous nous sommes associé à l'équipe des *Annales d'histoire économique et sociale*, où elle est fortement et pratiquement affirmée.

met d'établir l'*Ordo* de chaque diocèse[18]. Les comptes rendus des Congrès diocésains contiennent parfois des chiffres significatifs[19]. Quelques procès-verbaux de visite ont été imprimés[20]. Mais, à notre connaissance, un seul état général tel que nous le souhaitons, vraiment exemplaire, a été dressé et distribué, celui qu'a ordonné pour le diocèse du Mans Mgr Grente[21].

Si la divulgation de tous renseignements numériques dépend des évêques, seuls en mesure de les centraliser, ces renseignements — sauf ceux de l'*Ordo* — seuls, les prêtres chargés du service paroissial sont en mesure de les fournir à l'évêque. La paroisse est le cadre nécessaire de la statistique religieuse.

Elle peut comprendre, en somme, trois catégories de personnes :

1°. Les conformistes saisonniers, troupe de passants, de migrateurs, pour qui la religion se définit par trois rites : baptême, mariage, sépulture et, en général, première communion solennelle des enfants. Gens qui n'entrent à l'église que quand la cloche sonne pour eux et pour avertir la paroisse qu'ils observent les us des ancêtres.

2°. Les pratiquants, qui assistent à la messe dominicale, se confessent et communient à Pâques, observent les règles de l'abstinence; qui, souvent, font faire aux enfants la première communion privée, les envoient au catéchisme de persévérance, acceptent l'extrême-onction et la demandent pour les membres de leur famille en péril de mort; les deux premières pratiques : assistance (*des adultes*) à la messe, communion pascale, sont les plus significatives et facilement contrôlables; il convient de dénombrer séparément les mineurs de seize ans, les hommes et les femmes[22].

18. La répartition du clergé, indiquée par l'*Ordo*, est déjà instructive. — Dans l'*Almanach catholique* pour 1931, on trouvera, outre une petite carte et un bref historique de chaque diocèse, la superficie, le nombre des paroisses, celui des prêtres au-dessous et au-dessus de soixante ans, des élèves des grands et petits séminaires.

19. Nous utiliserons, par exemple, le c. r. du *Congrès eucharistique diocésain* tenu à Castres en 1914 et celui du congrès eucharistique de Gaillac, paru dans la *Semaine religieuse d'Albi*, 24 mai 1928.

20. Ainsi, dans la Revue catholique de Troyes.

21. Il nous a été courtoisement adressé, après que M. Le Bellec, vicaire général de Saint-Brieuc, nous l'eut signalé au hasard d'une conversation. Il mériterait d'être mieux connu. Publié le 1er juin 1929, il est établi d'après la moyenne des deux années précédentes.

22. Nous ne demandons pas, car la chose est difficile, de faire parmi les hommes trois groupes : de 16 à 40 ans, de 40 à 60 et au-dessus

3°. Les personnes pieuses ou zélées, qui font partie des associations d'hommes, de femmes, de jeunes gens, assistent aux vêpres, communient chaque semaine ou chaque mois, ou au moins pour les grandes fêtes. Les communautés religieuses doivent être comptées à part[23].

Étrangers à la vie religieuse, peuvent se trouver dans la circonscription paroissiale :

1° des personnes qui n'appartiennent à l'Église que par le hasard de leur baptême et refusent l'assistance du prêtre en toute circonstance;

2° des fidèles d'autres religions;

3° des personnes non-incorporées à un groupe religieux.

Ces derniers relevés doivent servir notamment[24] à fixer le chiffre des catholiques de naissance, qui est parfois trop sommairement établi[25], et qui, pour être bien utilisable, devrait être décomposé : hommes, femmes, mineurs de seize ans.

Notre classification qui, par la force des choses, s'en tient aux apparences[26], semblera, nous l'espérons, rationnelle. Elle mentionne les principaux articles d'une statistique paroissiale. On en pourrait ajouter bien d'autres[27], utiles, mais qui

de 60. Ce partage, cependant, nous en apprendrait long sur l'histoire contemporaine !

23. Nous souhaiterions qu'il y eût un état spécial pour les établissements religieux.

24. Non pas exclusivement. Le chiffre des protestants a une valeur explicative, nous le verrons, autant qu'indicative.

25. Oserons-nous faire ce reproche à l'état exemplaire du Mans ? Le doyenné de la cathédrale n'aurait que 104 non-catholiques. Or, il y a eu, pour la seule année 1928, 57 enfants non-baptisés, dont une cinquantaine, sans doute, ne recevront jamais le baptême !

26. Certains conformistes sont éloignés de la pratique par la crainte du prochain ou de Dieu lui-même. Parmi les pratiquants, il y a plusieurs sortes de chrétiens, depuis ceux qui croient ferme à l'efficacité des sacrements jusqu'à ceux qui ne font que suivre la coutume et sont des conformistes complets. Enfin, il est sans doute quelques « associés » plus attachés aux œuvres qu'à la foi. Faut-il ajouter que la piété, la croyance et même le conformisme n'ont point les mêmes accents, les mêmes nuances à Marseille et à Strasbourg, à Grenoble et à Saint-Pol-de-Léon ? La profondeur du sentiment religieux échappe à toutes les lunettes et à toutes les évaluations : nous ne pouvons apprécier que les manifestations extérieures. Outre que leur valeur sociale est immense, qui niera qu'elles sont, malgré tous leurs mystères, des indices de la foi ?

27. L'état du diocèse du Mans au 1er juin 1929 comprend, pour chaque doyenné, les rubriques suivantes : Population, population catholique, églises paroissiales, chapelles ouvertes au public, curés résidentiels, paroisses desservies par un prêtre du dehors, vicaires, aumôniers; baptêmes d'enfants, baptêmes d'adultes, enfants non baptisés, enfants fréquentant les catéchismes avant la communion solennelle, après la communion solennelle, catéchistes, premières communions privées, pre-

nous paraissent, à tort ou à raison, moins indispensables : confirmations[28], vocations sacerdotales ou religieuses[29], sommes recueillies par les diverses œuvres[30].

Les statistiques devraient *être distinctes*[31] pour les campagnes et pour les villes importantes[32].

Dans toutes les paroisses rurales et au moins dans les *petites* paroisses urbaines (dans les grandes, il faut bien se contenter de pourcentages approximatifs) le curé peut dresser un état complet des actes publics que nous avons énumérés[33]. Il *doit* même tenir, outre les registres paroissiaux

mières communions solennelles, confirmations ordinaires, extraordinaires; confessions annuelles, confessions mensuelles ou plus fréquentes, communions pascales d'hommes, de femmes, communions de dévotion par semaine; mariages à l'église, mariages civils, mariages mixtes; assistance à la messe le dimanche, assistance des adultes; extrême-onction, obsèques religieuses, enterrements civils, vocations sacerdotales, vocations religieuses; moyenne des associés d'œuvres d'hommes, de femmes, de jeunes gens, de jeunes filles; denier du culte, œuvres des vocations et des séminaires, œuvres des missions.

28. Les confirmations prouvent peu, et surtout, elles n'ont point pour sujets, comme le baptême ou la communion solennelle, une génération : l'état du Mans donne 7 686 confirmations et 4 321 communions solennelles.

29. Les vocations sacerdotales ou religieuses doivent plutôt être comptées par l'évêché et pour une assez longue période, car il faut leur laisser le temps de l'épreuve : il ne suffit point de noter que tant de jeunes gens sont entrés au séminaire, il faut savoir s'ils ont persévéré; le mieux ne serait-il pas de compter par doyenné les ordinands des cinq dernières années ? Encore ces chiffres ne sont-ils pas toujours probants. Le doyenné médiocre de Lude donne plus de vocations sacerdotales que celui, très religieux, de Loué, si l'on s'en rapporte à l'état du Mans, peu clair sur ce point. Il arrive que les minorités soient plus ferventes, qu'une paroisse pieuse en compense plusieurs qui sont indifférentes, qu'une colonie (bretonne ou italienne) fournisse des recrues, qu'un prêtre zélé fasse école.

30. Aucun chapitre des finances d'un diocèse ne doit entrer dans le plan d'un enquêteur discret. Notons, cependant, que les sommes recueillies pour le denier du culte fournissent, en général, des indices sérieux — encore que les dons très larges d'une famille puissent faire illusion sur la générosité moyenne des fidèles. Dans le classement des doyennés du Mans, les douze premières places appartiennent aux deux zones les plus pratiquantes et les dernières à la zone la plus irréligieuse.

31. La distinction a été faite dans le diocèse du Mans. Elle pourrait donner lieu, *comme d'ailleurs presque tous les éléments des statistiques*, à des remarques intéressantes.

32. Il faut, dans chaque région, séparer les centres urbains qui ont une vie propre et les chefs-lieux de canton qui vivent selon les traditions du plat pays et ne sont parfois, comme Guérande, où nous écrivons cette note, qu'un carrefour de paroisses rurales.

33. Il lui est facile d'ajouter, en face du chiffre des baptêmes de petits enfants celui des naissances de l'année, en face des chiffres des bénédictions nuptiales et des sépultures, ceux des mariages et des décès, relevés à la mairie.

(naissances, mariages, sépultures), dont un exemplaire est versé chaque année aux archives du diocèse, un livre où est consignée la chronique spirituelle de tous les paroissiens[34]. Le développement de cette comptabilité est variable, selon les diocèses[35] : si elle était partout minutieuse, quels trésors pour l'histoire religieuse[36] !

L'occasion la plus favorable pour relever les statistiques de toutes les paroisses est la visite canonique. On sait que l'évêque est tenu de visiter chaque année, pour contrôle de la foi, correction et réformation des mœurs, au moins une partie de son diocèse, dont il lui faut faire le tour en cinq ans : s'il a un empêchement légitime, un vicaire général ou un autre prêtre peut le remplacer[36*].

Les questions que pose l'évêque ou son délégué peuvent embrasser toutes les manifestations publiques de la vie religieuse[37].

34. *Codex juris canonici*, can. 470, § 1 : *Habeat parochus libros paroeciales, id est librum baptizatorum, confirmatorum, matrimoniorum, defunctorum; etiam librum de statu animarum accurate conficere pro viribus curet; et omnes hos libros, secundum usum ab Ecclesia probatum vel a proprio Ordinario praescriptum, conscribat ac diligenter asservet.* — On trouvera dans Le Rituel romain, titre X, c. 6, la *forma describendi statum animarum*. Il est rare, à notre connaissance, que ce *liber status animarum* soit exactement tenu. En tout cas, étant nominatifs, les renseignements qu'il contient sont secrets et ne peuvent servir à l'histoire que pour la constitution d'états numériques.

35. Très précise, même compliquée, en certains diocèses, à peu près inexistante en d'autres diocèses. Il nous semble, et nous pourrions en donner des preuves, qu'il y a présentement une tendance à suivre l'exemple des diocèses où la comptabilité est le mieux organisée.

36. On peut espérer que, par suite du progrès auguré dans la note précédente, nous aurons un jour, selon un plan à peu près uniforme, le tableau complet de la pratique religieuse en France.

36*. *Codex juris canonici*, c. 373-376.

37. Organisation très variable selon les diocèses. A titre d'exemple, voici l'ordre de la visite dans le diocèse de Vannès, d'après les *Statuts synodaux*, p. 8 et 9 (Vannes, 1923) et le Questionnaire imprimé.

La visite complète du diocèse se fait en deux années. Quand l'évêque n'y procède pas lui-même (cas ordinaire), chaque curé-doyen le remplace, avec un assesseur, dans tout son doyenné : sa propre paroisse et celle de l'assesseur sont visitées, en principe, par le vicaire général.

Quelques semaines avant la visite, un questionnaire est adressé à chaque curé, qui ne comprend pas moins de seize pages (modèle ordonné par Mgr Tréhiou qui, en janvier 1930, a régularisé l'institution). Un premier chapitre, en sept articles, concerne l'administration temporelle: bâtiments, archives, anciens biens et biens actuels, comptabilité; les réponses sont écrites par le visiteur au moment de la visite. Un second chapitre, en onze articles, se rapporte à l'administration spirituelle : clergé, office divin, sacrements, instruction des fidèles, catéchisme, œuvres de jeunesse, union catholique, œuvres diverses, écoles, missions et retraites, observations diverses (assistance à la messe, devoir pascal, repos dominical). Les réponses sont « écrites à l'avance par le chef de la paroisse et lecture en sera donnée aux visiteurs, en présence

Tous les renseignements que contiennent les archives des évêchés ne sont point d'une égale valeur. S'il est évident que les registres de baptêmes, mariages, sépultures, ne peuvent guère contenir d'erreurs, non plus que les tableaux des confréries, on devine que les données non-nominatives : assistance aux offices, communions pascales, etc., sont d'autant moins sûres que la paroisse est moins homogène ou plus vaste ou que des églises, des chapelles voisines reçoivent un contingent de fidèles[38]. Si nous jurions que les chiffres (sauf ceux tirés des registres) sont indiscutables, beaucoup de curés souriraient : car ce serait jurer que le clergé français ne partage point le sentiment qu'ont tous nos compatriotes — sauf quelques chefs des administrations civiles et militaires — pour la comptabilité, les récapitulations et les questionnaires[39]. Ce serait admettre que le dénombrement des foules est sans erreur. Ce serait, enfin, attribuer à tous les clercs une exactitude et parfois un désintéressement surhumains[40].

Tenons donc pour simplement approximatives beaucoup de réponses relatives à la pratique ou à la piété. Assez proches, pourtant, de la réalité, pour permettre une vue exacte et assez constamment infléchies pour rendre sûres les comparaisons[41].

du clergé de la paroisse, qui en attestera l'exactitude. Les deux exemplaires du compte rendu seront envoyés à l'Évêché, après la visite; l'un d'entre eux sera retourné au curé ou au recteur pour être conservé aux archives du presbytère ».

38. Dans les grandes villes, les comptes sont difficiles et englobent des étrangers, tandis que des paroissiens fréquentent les chapelles des communautés ou des églises non-paroissiales (certaines cathédrales et basiliques). Même à la campagne, il y a des chassés-croisés : certaines paroisses rurales comprennent des faubourgs des villes et bon nombre de fidèles vont à l'église urbaine; les habitants d'un hameau éloigné du centre se rendent à une église rurale plus proche que celle de la paroisse : ainsi, la coïncidence de la paroisse et de la communauté trouble souvent l'organisation religieuse.

39. En 1914, 32 paroisses n'ont pas répondu au questionnaire de l'archevêché d'Albi. D'autres répondent ainsi : moyenne des communions d'hommes, faible; de femmes, bonne. Dans le questionnaire d'un autre diocèse, nous avons lu, en face des interrogations, cette réponse : qui le sait ?

40. Les foules dominicales sont un peu flottantes, les ouailles égarées ne sont pas toutes perdues : par des circonlocutions, le curé sauvegarde parfois ses espérances, l'honneur de la paroisse et aussi, nous disait un prélat en diocèse infidèle, sa résidence, qu'un chiffre cruel pourrait menacer.

41. Nous avons dû accepter telles quelles les statistiques imprimées. Leur plus grand défaut, à notre avis, est de ne point toujours séparer les âges dans le calcul des assistants aux offices et des pascalisants. — Malgré leurs imperfections, les comptes rendus de visites canoniques, si la série en était complète, permettraient de savoir le pourcentage approximatif des catholiques de très large, de stricte et de très stricte obser-

Tels quels, ces renseignements, s'ils étaient complets, permettraient d'établir, par exemple tous les cinq ans, des cartes diocésaines, avec pour subdivisions les archiprêtrés et, nécessairement, les doyennés. Bien que la véritable unité soit la paroisse, la nécessité où l'on est de rendre lisible une carte et même une statistique interdit le morcellement excessif. Le groupement par doyenné est donc recommandable pour les cartes et les statistiques. Une carte générale est indispensable pour chaque diocèse, avec des hachures ou des couleurs[42] qui laissent apercevoir au premier coup d'œil l'état florissant, moyen ou misérable de la religion dans chaque district. En marge ou au-dessous sera porté le *pourcentage*, par doyenné, des conformistes, des pratiquants et des personnes pieuses. On peut aussi faire une carte par archiprêtré, en inscrivant dans le compartiment de chaque doyenné ces mêmes pourcentages[43].

Les cartes générales, les seules qui soient nécessaires, feraient apparaître dans toute la France une extrême variété, nous l'avons dit, mais non point un extrême désordre. Il y a des *zones*, tantôt englobant plusieurs archidiaconés, tantôt restreintes à quelques doyennés, d'irréligion, de conformisme

vance. La très grande majorité des familles françaises tiennent au baptême, au mariage et à l'enterrement religieux, à la première communion solennelle; les pratiquants sont une minorité très forte et, parmi eux, les personnes ferventes forment une minorité très active. Nous avons souvent remarqué que moins il y a de pratiquants dans une paroisse, plus est forte parmi ceux-ci la proportion des personnes pieuses ou zélées. Observation que nous ont faite aussi des curés champenois et bourguignons, et qui ressort de bien des statistiques. Voici, par exemple, prise aux meilleures sources, la statistique de la paroisse de Guéret (diocèse de Limoges). Population : 8 000. Baptêmes : 80 % des enfants. Mariages et enterrements religieux : 90 %. — Messe dominicale et communion pascale : 800 adultes. — Œuvres d'hommes : Union catholique (120), Conférences Saint-Vincent de Paul (50), Cercle pour jeunes gens (45), patronage (110); œuvres de femmes : Ligue patriotique (250 dames, 75 jeunes filles), Dames de charité (80), patronage de filles (85), etc. Ce qui fait, en tenant compte des cumuls d'inscription, au moins 450 adultes, plus de la moitié des pratiquants.

42. Dans l'état du diocèse du Mans « les traits les plus rapprochés indiquent les régions les plus chrétiennes du diocèse; puis, en décroissant, les traits espacés, les pointillés et enfin les blancs indiquent les régions moins chrétiennes ». A. Siegfried adopte un procédé analogue pour distinguer les cantons au point de vue politique. La carte de l'Office général d'information est en couleurs.

43. Naturellement, le nombre des cartes est sans limite. Pour le diocèse du Mans, ont été publiées : celles des vocations sacerdotales, des écoles, du denier du culte. On pourrait aussi faire la carte de quelques doyennés non-homogènes. — La carte (non publiée) des vocations sacerdotales dans l'archidiocèse d'Albi a été dressée par M. l'abbé Lapise. — Nos desiderata supposent une enquête officielle et un permis de publier.

saisonnier, de simple pratique ou de piété[44]. Et ainsi, des données assez générales, assez cohérentes pour que la question des causes historiques puisse être posée.

Certains diocèses sont, en toutes leurs parties, très mal pourvus de pratiquants, au moins dans les campagnes, où l'on recourt tout au plus aux trois rites des conformistes purs. Ainsi, Tours, Troyes[45], où les églises rurales sont peu fréquentées, sauf en de minuscules îlots[46].

D'autres sont à peu près aussi homogènes dans leur fidélité, comme Albi, Vannes, Nantes. Pour le premier de ces diocèses, nous avons les statistiques présentées aux Congrès eucharistiques de 1914 (diocésain) et de 1928 (archiprêtré de Gaillac)[47]. Il en résulte qu'en 1914, la majorité des habitants du diocèse assistaient à la messe dominicale et communiaient à Pâques[48]. Les différences entre les archiprêtrés d'Albi, Cas-

44. A. Siegfried remarque, de son côté : « ..... il y a des régions politiques, comme il y a des régions géologiques ou économiques, et des climats politiques comme il y a des climats naturels. » *Tableau politique.....*, p. V. C'est un fait surprenant qu'une attitude qui engage si intimement, si profondément l'individu, se règle par bandes et que la réflexion personnelle ait si peu de part dans les adhésions ou les renonciations au catholicisme, à toute religion. Étonnement du psychologue, ces phénomènes collectifs font le jeu de l'historien.

45. A peine peut-on signaler un archiprêtré moins désert : Bar-sur-Aube (Troyes), Chinon (Tours).

46. Dans l'archidiocèse de Tours, il y a un village en majorité formé de pratiquants et même où les communions pascales d'hommes sont plus nombreuses que celles des femmes. Dans le diocèse de Troyes, le curieux îlot de Mesnil-Saint-Loup est bien connu; il y a d'autres anomalies, comme celle de Villehardouin (statistique fournie par M. le curé Buatois).

	Villehardouin	Paroisse voisine (*en binage*)
Population	150	180
Messe dominicale	Environ 75, dont une quinzaine d'hommes.	Environ 15, pas d'homme.
Communion pascale..	62, dont 17 hommes.	Pas d'homme, 1 femme.

Mgr l'évêque de Chartres, Mgr l'évêque de Beauvais nous ont signalé dans leurs diocèses assez peu « pratiquants » des anomalies de même genre.

47. Voyez les références indiquées ci-dessus.

48.

	Albi	Castres	Lavaur	Gaillac	Totaux
Population	72 564	100 063	37 149	38 903	248 679
Assistance à la messe	44 495	61 644	22 201	18 974	147 214
Communions pascales d'hommes	11 492	22 079	5 978	3 095	42 644
Communions pascales de femmes	28 992	39 972	11 257	13 165	93 386
Total des communions pascales	40 484	62 051	17 235	16 260	136 030

Assistaient aux vêpres, les dimanches ordinaires : 6 600 hommes et 34 700 femmes; les jours de fête : 35 500 hommes et 76 000 femmes; le jour de Pâques : 50 300 hommes et 92 600 femmes.

tres et Lavaur sont peu sensibles[49]. Elles sont considérables entre certains doyennés[50]. De 1914 à 1928, elles sont importantes entre les chiffres de l'archiprêtré de Gaillac, le seul qui ait été recensé à ces deux dates, et d'ailleurs le moins religieux du diocèse[51].

Aucune statistique n'a été publiée pour le diocèse de Vannes. Peu d'évêchés, cependant, contiennent des dossiers aussi précis[52], aussi bien contrôlés[53], aussi instructifs. Dans les quatre archiprêtrés, la grande majorité des *ruraux* sont pratiquants; si bien qu'au lieu de compter ceux qui assistent à la messe et communient à Pâques, on compte ceux qui s'abstiennent de ces actes : en certains doyennés, 2 %; pas une âme en certaines paroisses[54]. Les pratiquants sont en minorité (40 à 20 %, dont 1/3 à 1/8 d'hommes) dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de l'archiprêtré de Lorient : Hennebont, Ploemeur, Auray[55].

De très nombreux diocèses présentent des nuances, des op-

49. Castres : 76 % de communions pascales (hommes : 62 %, femmes : 90 %); Albi : 67 % (hommes : 49 %, femmes, 85 %); Lavaur : 66 % (hommes : 47 %, femmes : 86 %); Gaillac : 49 % (hommes : 21 %, femmes : 77 %).

50. Communions pascales d'hommes : Massals, 89 %; Le Masnau, 88 %; Labessonnié, 87 %; Gaillac, 13 %; Carmaux, 12 %; Albi, 10 %

51.

Années	1914	1928
Population	38 903	28 405
Assistance à la messe	18 974	12 692
Communions pascales	16 260	8 636
Vêpres ordinaires	5 633	2 600

52. On a lu plus haut le résumé du questionnaire.

53. Grâce au règlement de la visite et au soin des visiteurs dans l'accomplissement de leur mission. Certains chiffres ayant été lus à une assemblée cantonale, une personne prétendit que telle commune signalée comme unanime dans sa pratique comptait, en réalité, un dissident : elle dut reconnaître son erreur. Nous avons vérifié nous-même plusieurs chiffres, par des enquêtes locales.

54. En 1930, au doyenné de Carentoir, sur 9 047 habitants, 81 ruraux (à qui il faut ajouter la plupart des fonctionnaires, qui sont peu nombreux) forment cette minorité. Dans trois paroisses, aucune abstention; dans les autres : 3, 5, 6, 10, 12, 15 et 30. Les non-pratiquants sont 300 sur 12 054 dans le doyenné d'Allaire. Dans les autres doyennés de l'archiprêtré de Vannes, minorités très faibles, sauf pour Sarzeau. L'archiprêtré de Ploërmel (recensement en cours) offrira, en 1931, des chiffres analogues, avec, semble-t-il, de plus fortes minorités. Dans celui de Pontivy, beaucoup d'hommes s'abstiennent aux environs du chef-lieu et dans le doyenné de Guéméné, où la majorité des hommes en plusieurs paroisses, manquent les offices. Nombreuses abstentions dans bien des paroisses rurales de l'archiprêtré de Lorient et à Belle-Isle.

55. Voici les chiffres pour deux paroisses

Population	4800	2574
Messe et Pâques	60 à 70 hommes.	100 hommes.
	500 femmes.	300 femmes.

Il y a, naturellement, des différences entre paroisses urbaines.

positions, comme Angers[56], Évreux[57], Rouen[58], Le Mans, qui est divisé en cinq zones orientées du Nord au Sud : sur la frontière ouest, une série de doyennés strictement conformistes (de Sablé à Fresnay), avec 1/3 de pratiquants, 1/9 de gens pieux, suivie d'une région presque aussi conformiste mais moins pratiquante (de La Flèche à Mamers); la moitié est comprend deux zones moins religieuses encore (du Lude à Bonnétable et de La Chartre à La Ferté-Bernard), séparées par un couloir presque désertique (de Pontvallain à Tuffé) où, en certains cantons, le nombre des mariages et enterrements civils tend à égaler celui des mariages et enterrements religieux[59].

II. — Explication historique.

Entre diocèses, entre doyennés d'un même diocèse apparaissent d'énormes écarts. N'en pourrait-on découvrir d'aussi sensibles en bien des districts, si l'on remontait jusqu'au début des temps modernes ? Pour le savoir, il faudrait faire des statistiques, au moins partielles. Ce qui n'est pas impossible : car les registres paroissiaux et ceux de l'état-civil permettent d'établir le dossier du conformisme; les procès-verbaux de visites épiscopales et archidiaconales et, dans une certaine mesure, les comptes de fabrique donnent des indica-

56. La région de Saumur est moins pratiquante.

57. Beaucoup plus de pratique dans la partie correspondant à l'ancien diocèse de Lisieux.

58. Pays de Bray et pays de Caux.

59. Voici quelques chiffres relatifs à un doyenné de chacune des trois zones et à un doyenné du désert, de population à peu près égale.

Localités	LOUÉ	MALICORNE	LE LUDE	MAYET
Population	9 055	9 406	9 680	9 413
Baptêmes	168	215	194	184
Non-baptisés	4	10	26	96
Mariages religieux	94	89	96	88
Mariages civils	1	5	4	66
Obsèques religieuses	104	150	122	164
Obsèques civiles	0	2	6	10
Messe dominicale	2 330	1 788	1 220	670
Communions pascales d'hommes	874	595	141	87
Communions pascales de femmes	2 635	1 667	698	348
Total des communions	3 509	2 262	839	435
Communions hebdomadaires	302	206	280	72
Associés des diverses œuvres	1 382	968	334	130

tions nombreuses sur la pratique, et même sur l'ardeur de la piété[60].

Souhaitons que l'on publie beaucoup de statistiques de ce genre[61]. Elles ne feraient que solliciter plus vivement l'interprétation des variétés. Celles que nous avons entre les mains laissent deviner, malgré quelques fléchissements brusques, une certaine constance : ce sont les mêmes diocèses qui, voici un demi-siècle, un siècle et davantage l'emportaient par la foi ou l'incrédulité. Les chiffres ont changé — en bien des lieux ils ont beaucoup baissé depuis vingt ans et tendent à baisser encore[62] — mais les classements de doyennés restent sensiblement les mêmes[63].

Pour comprendre un état religieux, une série d'états, la première qualité requise est la souplesse du jugement. Des causes nombreuses s'enchevêtrent, s'additionnent ou se contrarient, et l'on ne saurait être trop prudent ni même trop subtil dans leur discrimination : il faut bien plus de tact pour expliquer les chiffres que pour les recueillir.

Toutes les explications que l'on peut avancer sont, en un certain sens, historiques, même celles qui paraissent d'abord sans lien avec l'histoire. Si la montagne est souvent plus religieuse que la plaine, cela ne tient, évidemment, ni à la température ni à la végétation : mais la tradition se garde

60. M. l'abbé Sevestre, dont les diverses études d'histoire religieuse seront consultées avec fruit, attire notre attention sur les achats d'hostie, dans les comptes de fabrique (à interpréter avec beaucoup de circonspection). Certains diocèses, que nous venons d'explorer, ont de riches séries de Visites, pour les XVIIe et XVIIIe siècles. Dans d'autres diocèses, comme Blois, les recherches historiques seraient difficiles (communication de M. Gallerand, directeur au Grand Séminaire).

61. Taine en a donné quelques-unes dans son *Régime moderne* (éd. in-16, t. III). L'abbé Raffin a dressé en 1907 *La carte religieuse de Paris*. Statistique des enterrements religieux et civils à Paris, de 1883 à 1903. Le gouvernement a fait dresser de nombreuses statistiques relatives aux congrégations. Les histoires religieuses des divers régimes en offrent un choix. Depuis quelques années, les préoccupations de recrutement sacerdotal ont conduit à des recherches partielles : Albi avait 667 prêtres en 1805, 406 en 1824, 525 en 1834, 721 en 1854, 850 en 1876, 759 en 1885, 847 en 1914 (*Congrès diocésain...*, p. 101).

62. Nous l'avons remarqué pour l'archiprêtré de Gaillac, en comparant les statistiques de 1928 et de 1914. Les visites du diocèse de Vannes en 1912 révèlent aussi, dans certaines paroisses du doyenné de Guéméné de grandes différences. Ainsi à Locmalo où, en 1930, une centaine d'hommes ne font pas leurs Pâques, « il n'y en a qu'un de connu » en 1912 ; à Saint-Caradec où, en 1930, la moitié des hommes s'abstiennent, on ne connaissait en 1912 qu' « un bien petit nombre » de non-pascalisants.

63. Remarque identique de Siegfried, p. V, à propos des opinions politiques.

mieux dans les hauteurs inaccessibles aux courants et aux tumultes modernes. De même, croire, comme on le fait d'habitude, qu'une race est naturellement mystique (mot dont il est fait grand abus), c'est tomber dans l'exagération: la nature collabore avec l'histoire, elle ne crée ou ne détruit aucune croyance ni aucune disposition à la croyance.

Parmi les causes historiques, il en est que l'on pourrait croire générales : régime politique et juridique, transformations de la société, doctrines philosophiques et théologiques; d'autres, locales : situation géographique, langue, répartition de la propriété, des routes, influence de la presse régionale, de certains hommes, de certaines familles, efforts et défaillances du clergé et des congrégations. Mais il est bien sûr que les causes générales agissent très diversement selon les milieux et que les causes locales doivent le plus souvent leur efficacité à une disposition commune des esprits[64]. Un enquêteur réaliste étudiera les unes et les autres dans les limites de chaque paroisse.

Le problème est tout différent et devra être envisagé successivement dans les villes et dans les campagnes.

Les villes ont une population moins stable et ne subissent pas exactement les mêmes influences que le plat pays. Bourgeois rentés, commerçants et prolétaires qui les habitent sont en grande partie dominés par les opinions, assez mobiles, de leur classe. Étudier l'histoire de la pratique religieuse dans une ville, ce serait donc étudier d'abord l'idéologie des groupes sociaux qui la composent : la tâche ne passerait point pour médiocre ! Quelle belle thèse on pourrait écrire sur l'évolution religieuse de la bourgeoisie, ou plutôt de la majorité bourgeoise, tour à tour sévère, sceptique, anticléricale, bien pensante, et convertie à ces modes successives[65] par des propagandes (jansénisme, Encyclopédie,

64. Ces vérités simples sont trop méconnues. Tandis que l'histoire générale étudie les lois, les doctrines, les révolutions, sans tenir un compte suffisant de leur répercussion, variable en chaque province, à l'histoire locale manque souvent cette ouverture sur les institutions, les idées, les agitations de la France qui leur donneraient lumière et relief. La première décrit les impulsions du centre et ne voit qu'à la grosse les mouvements des villages, la seconde se soucie peu des causes générales des changements.

65. Nous ne donnons point à ce mot un sens décoratif : il accuse l'aspect majoritaire des changements, sans exclure la sincérité des convertis. Il nous suffit d'avoir marqué dans l'expression : bien-pensant la part de convenu, de profane, qui se trouve en ces attitudes grégaires. La mode ne règne pas seulement dans les villes. Un ancien curé du diocèse de Troyes recevait régulièrement cette réponse, quand il invi-

insurrection scientifique, renouveau de l'apologétique et des institutions catholiques) ou des intérêts (révolte contre la structure de l'Ancien Régime, démagogie électorale, besoin de l'Église, puissance d'ordre). L'évolution, plus récente, du prolétariat, s'est déroulée en sens inverse, et dans la plupart des grands centres, les ouvriers pratiquants sont aujourd'hui une minorité infime. Entre ces deux puissances, la richesse et le nombre, oscille le moyen et le petit commerce, qui subit la pression des deux classes, ou plutôt des divers éléments des deux classes — car il est bien entendu que nous avons marqué des tendances simplement dominantes[66]. Tendances qui ne mènent point tous les bourgeois ni tous les prolétaires de la majorité aux mêmes conclusions[67] !

Beaucoup plus intéressante, à notre avis, beaucoup plus vivante est l'étude d'une paroisse rurale. Elle offre à l'observateur un groupe bien défini, permanent, presque homogène, facile à contrôler. Pieuse, pratiquante, conformiste, irréligieuse : il s'agit d'expliquer son état présent — c'est-à-dire les états successifs qu'elle a traversés; car elle a eu presque toujours sa période de foi, et toujours sa préhistoire païenne[68]. On fera donc, en guise d'introduction, une esquisse purement descriptive du développement : origines chrétiennes, crise du XVIe siècle[69], échos des querelles théolo-

tait ses paroissiens à fréquenter l'église : « Ce n'est plus la mode. » Reste à expliquer comment s'est défaite et refaite une habitude collective.

66. Évidemment, il y a encore beaucoup de bourgeois irréligieux et d'ouvriers pratiquants (même, comme à Mazamet, parmi les cégétistes).

67. Tel bourgeois bien-pensant se borne à se montrer à la messe de onze heures, tel prolétaire sans foi fait communier ses enfants. — Nous avons mis l'accent sur le rôle de la classe dans l'évolution collective des populations urbaines. Il est évident que d'autres facteurs devraient être étudiés : les « sorties » dominicales (pêche, promenades en montagne, en forêt, aux champs) détournent de l'assistance à la messe; et l'ouvrier, l'employé qui a dans la banlieue un lopin de terre hésite à délaisser ses légumes et ses fleurs pour faire toilette et entendre messe et sermon.

68. Il y a des terres qui sont restées païennes. Avant d'appeler ruines quelques débris, il faut bien s'assurer qu'un monument s'est jadis ou naguère élevé sur la même place.

69. La Réforme a détaché du catholicisme des fractions, et surtout les inquiétudes, les rivalités qu'elle a créées sont loin d'être sans effet actuel. Dans telle région, ces rivalités sont stimulantes. « Mazamet est le centre le plus fervent de tout le diocèse d'Albi, en dépit ou à cause de 4 000 protestants » (Lettre de M. le chanoine L. de Lacger). Noter que certaines paroisses jadis soumises à la Réforme sont aujourd'hui relativement plus chrétiennes que leurs voisines restées catholiques (observation de Mgr Roserot de Melin).

giques du XVIIe siècle[70], résultats des missions[70*], ébranlement révolutionnaire, restauration napoléonienne et bourbonnienne, vicissitudes sous la Troisième République. Le problème des variations sera posé[71].

La plus urgente besogne est l'analyse et la présentation du milieu. On marquera, en soulignant les mutations accomplies au moins depuis la Révolution[72] : ses cultures et sa richesse[73]; sa structure : grands et petits propriétaires[74], fermiers, domestiques[75]; son régime familial[76]; son instruction

70. En Champagne et en Bourgogne, on impute couramment au jansénisme les premiers affaiblissements de la religion populaire. M. Carreyre n'exclut pas cette explication. Et un autre historien du jansénisme, M. Préclin, pose ainsi la question, dans la note qu'il nous a remise : 1° Les pratiques jansénistes : absolutions différées, communions rares, désobéissance aux décisions du Pape et des évêques, éloignement pour certaines dévotions (Sainte Vierge, Sacré-Cœur), défiance à l'égard du mysticisme, ont-elles contribué à la déchristianisation des masses ? Où ? Quand ? Comment ? 2° Les incidents de la lutte entre les jansénistes et l'Église (convulsions, refus de sacrements) ont-ils affaibli dans les masses le prestige du catholicisme ? 3° Des documents dignes de foi montrent-ils que les divisions qui se sont produites parmi les catholiques sur les problèmes moraux (laxisme et rigorisme, débat sur la question du prêt à intérêt — cf. GROETHUYSEN, *Origines de l'esprit bourgeois en France*) ont contribué à mettre au premier plan les préoccupations temporelles, à affaiblir l'esprit chrétien dans les rangs de la bourgeoisie, et, plus tard, des masses ?

70*. Très importants et durables, surtout en Bretagne.

71. Il est évident que la conservation de la pratique dans une paroisse est aussi digne d'explication que le phénomène contraire ! On nous dit : persistance de la tradition. Il s'agit très exactement de justifier cette persistance de la tradition, malgré tant d'influences qui lui sont contraires et qui l'ont, en bien des lieux, étouffée. Les variations qu'il y aura lieu d'étudier de plus près sont celles survenues depuis cinquante ans. Parmi les causes extérieures, la guerre de 1914-1918 mérite une attention particulière.

72. Beaucoup de ces mutations économiques et sociales ont déjà été décrites. Voir, par exemple, pour l'Est, les publications de l'Office régional agricole, et sur les renseignements qu'on en peut tirer, Marc BLOCH, *L'agriculture dans les départements de l'Est* (*Annales d'hist. écon. et soc.*, 1931, p. 468-471).

73. « La vigne n'aime pas l'Ancien Régime », dit A. Siegfried. « Le vigneron n'a pas besoin de Dieu », nous disait un chanoine de Tours. En Bourgogne, en Champagne, en Gaillacois et ailleurs, on pourra vérifier cet adage, comme sur les bords de la Loire. Il exprime une partie de cette autre assertion que l'aisance des paysans est peu favorable à la pratique (tandis que la fortune *peut* les rapprocher des bien-pensants) : on notera, cependant, que des campagnes très enrichies, comme le Léon, restent très religieuses.

74. Siegfried attribue au partage de la propriété une grande importance dans la répartition des opinions politiques. Elle est moindre, mais elle est encore appréciable dans celle des pratiques religieuses.

75. Les paroisses côtières ont une physionomie à part, et les marins doivent être étudiés séparément.

76. La famille est le véritable centre religieux. Une organisation pa-

moyenne, sa langue ou son dialecte[76*]; son degré d'unité : à la population ancienne des éléments nouveaux ont pu se joindre, dont l'esprit est différent[77] ; ses dirigeants : châtelains, maires, représentants de syndicats, instituteurs, secrétaires de mairie, et le sens de leurs suggestions.

Le village d'aujourd'hui n'a plus de frontières, si la nature n'en impose. Il se modifie par des contacts incessants avec le voisinage. On a souvent remarqué la différence considérable entre les montagnards et les habitants de la plaine ou du coteau. C'est que le village perché ou simplement isolé garde mieux ses traditions, tandis que du village bien pourvu de routes, le paysan, grâce à des moyens de locomotion de moins en moins coûteux se rend à la ville, au bal, aux fêtes innombrables : il est rare qu'à l'heure des vêpres, il se plaise à chanter les psaumes ! Les villes aussi viennent au village : elles lui envoient leurs courtiers, leurs promeneurs, leurs modes, leurs journaux, dont l'action est si profonde[78] et, dans les périodes électorales, leurs orateurs, leurs candidats qui, devenus députés, sont de taille à remuer une circonscription[79]. Enfin, il est entre le village et la ville un

triarcale conserve mieux les croyances que la famille disloquée, sans véritable autorité paternelle, de la plupart des villages modernes.

76*. La langue ou le dialecte local est-il un élément de conservation ? Question de grosse importance en certaines provinces. Beaucoup de prêtres alsaciens penchent pour l'affirmative. Il nous faut bien constater, cependant, que dans les diocèses de Vannes et de Saint-Brieuc, les régions de langue française sont plus religieuses que les régions bretonnes : les archiprêtrés de Vannes et de Ploërmel l'emportent, pour la pratique (même dans les campagnes), sur ceux de Pontivy et de Lorient; le doyenné de Carentoir est de langue française, celui de Guéméné, de langue bretonne : ils représentent, nous l'avons vu, les deux extrêmes. Nos remarques correspondent à celles de Siegfried concernant le rôle de la langue dans le domaine politique.

77. Beaucoup des émigrants par groupes renforcent le catholicisme dans leur nouvel établissement : Bretons, Italiens, Polonais repeuplent certaines églises et donnent des sujets (ou des espoirs) aux séminaires. — Dans le diocèse de Tours, un chanoine nous signale parmi les causes du rétablissement partiel de la pratique en une paroisse qu'il a connue désertée, l'exemple donné..... par les habitants d'une caserne de gendarmerie récemment installée. — Inversement, les émigrants saisonniers sont souvent des fourriers d'incroyance. Et aussi les fonctionnaires qui, dans les cantons ruraux, vivent, au point de vue religieux, en marge des populations pratiquantes.

78. Comparer l'action du Journal de Rouen, du Nouvelliste de Bretagne, de l'Ouest-Éclair à celle de la Dépêche de Toulouse.

79. Énorme influence de ces hommes politiques (parfois de ces dynastes). Nous pourrions écrire des centaines de noms propres, la plupart d'hommes de gauche. De l'un d'eux, on nous disait très justement, dans une circonscription de l'Est : « Il est devenu le bon Dieu. » Ils distribuent la manne et reçoivent les dévotions !

lien durable et qui ne consolide point la religion : celui que crée l'exode d'une partie des ruraux[80].

Tel est le cadre profane de la paroisse. L'histoire de l'organisation religieuse comportera une biographie des curés depuis le Concordat, où l'on insistera sur la fréquence et les facilités de leurs rapports avec les fidèles[81]; sur leur valeur morale — une défaillance peut causer autant de désertions qu'un long exemple de vertus assurer de reconquêtes — sur leur tempérament : autoritaire, modéré ou passif; sur leurs moyens d'action : catéchismes, prédication, confréries, pèlerinages, missions, mais surtout *écoles* et patronages de garçons et de filles. Ne pas craindre de multiplier les dates, les statistiques, et de remonter jusqu'à l'Ancien Régime pour rassembler les renseignements, sans doute plus généraux, que l'on peut obtenir sur ces divers points[82].

Les ressources matérielles et le prestige public du curé

80. Exode provisoire ou définitif. Des travailleurs de la Bretagne centrale vont faire la moisson en Beauce : ils en rapportent plus de scepticisme que de piété ! Surtout, des familles paysannes se fixent dans les grands centres : elles y perdent, en général, leur ferveur ou même leur foi. Leurs relations avec la parenté rurale sont sans profit pour le catholicisme !

81. La question de la résidence est importante : dans le village où habite le curé, la pratique persiste plus aisément que dans le village où il ne fait que passer quelques heures chaque quinzaine, surtout si la cure est lointaine ou d'accès difficile. Ne pas oublier que bien des curés sont chargés de 2, 3, 4 paroisses et même davantage ! Le diocèse de Troyes a 247 prêtres, dont 183 (environ 150 dans le ministère paroissial) au-dessous de soixante ans pour 423 paroisses et 34 annexes; le diocèse de Limoges 245 prêtres au-dessus de soixante ans, 147 prêtres au-dessous de soixante ans (soit environ 120 dans les paroisses) pour 477 paroisses. — Un fermier qui habite à plusieurs kilomètres d'une église où vient un prêtre pour une messe bi-mensuelle, cesse, normalement, de pratiquer : et quelle instruction religieuse auront ses enfants ? La pénurie de prêtres, dont on sait les causes (troubles religieux, guerre, diminution de la foi, baisse de la natalité,...) s'aggravera pendant les années prochaines. Cf. *Almanach catholique pour 1931*, p. 278 et 279. En certains diocèses (Vannes) une courbe des prévisions a été faite.

82. Sauf exceptions, on ne recueillera que peu de notes biographiques. Mais l'histoire administrative fournira des données importantes : un évêque nous a signalé l'intérêt qu'offre l'ancienne géographie ecclésiastique, pour cette raison que l'action épiscopale, l'effort d'organisation ont été plus variables dans les divers diocèses avant la Révolution que de nos jours. Trécor et Léon, Évreux et Lisieux tiennent-ils de leurs anciennes frontières quelques-unes de leurs différences ?

La non-résidence sous l'Ancien Régime se présente tout autrement qu'aujourd'hui : ses méfaits, on le sait, ne furent pas moindres. L'instruction religieuse était d'autant plus négligée que la paroisse était plus riche : car le docteur qui obtenait le bénéfice chargeait souvent de l'office un remplaçant d'une excessive médiocrité.

dépendent, dans une certaine mesure, du statut légal de l'Église et de ses rapports avec l'État. Appréciation difficile : la richesse et les honneurs accordés à l'Église, s'ils offrent des moyens d'action, ne vont pas sans susciter envie et crainte; la pauvreté et l'humiliation, si elles font péricliter le culte et ses ministres, peuvent toucher, attirer des cœurs délicats. Et quels partages en beaucoup d'autres ! On aimerait à mieux savoir quelles réactions contradictoires a provoquées chaque décision concernant l'Église et dans le même milieu, souvent chez le même individu. L'insubordination et le respect, l'avarice et la dévotion se disputent souvent une âme paysanne : à la révérence pour le curé concordataire se mêlèrent plus d'une fois, au début du XIXe siècle, la pointe de mauvaise humeur du contribuable, et la peur, aggravée par la protestation de 1814, d'un remembrement de la propriété ecclésiastique[83]. Il convient d'apprécier avec beaucoup de prudence l'effet des relations, bonnes ou mauvaises, entre les « deux puissances. » Il convient surtout de se rappeler combien cette expression générale : deux puissances, est insidieuse[84]. Ni l'Église ni l'État ne sont des personnes en chair et en os ! Au sommet, c'est le pape et le souverain séculier, mais à la base, c'est le curé et le maire du village[85]. Pendant longtemps, richesses et honneurs se sont arrêtés à mi-côte, entre les mains des prélats. Et l'on n'oserait dire que toutes leurs recettes ont régulièrement fait fructifier la vigne du Seigneur : c'est une maxime très répandue, *et qui demande examen,* que les ceps ont péri sur les terrains des grands monastères, des grands domaines ecclésiastiques.

Il ne sera pas vain — s'agirait-il seulement de vérifier un lieu commun — d'établir, en gros, la consistance des biens ecclésiastiques dans la paroisse sous l'Ancien Régime. On recherchera aussi les effets des charges imposées aux fidèles: dîme, réparation des églises et presbytères; les conséquences de la ruine des fondations, de la vente des biens nationaux, de la reconstitution napoléonienne du patrimoine sacré, de son enrichissement au XIXe siècle, de sa confiscation, au XXe, de sa renaissance lente, sous nos yeux. Les incidences locales de la politique des gouvernements seront, en même temps, appréciées; l'application des lois laïques, spécia-

83. Remarque suggérée par M. Préclin.

84. Nous avons maintes fois dénoncé ses embûches dans l'histoire du Moyen Age et dans l'histoire contemporaine.

85. La carte est plus compliquée. Nous simplifions, pour n'avoir pas à démonter tous les ressorts du village.

lement dans le domaine scolaire, devra être décrite avec la plus scrupuleuse exactitude; il y a de grandes différences entre les lieux : ici, spoliation totale de l'Église et enseignement hostile; là, restitution des biens des fabriques moyennant loyer minime, ajournement d'expulsions de religieux ou changement d'habit, neutralité véritable ou même bienveillante de l'instituteur[86].

On ne peut que donner ici des indications sommaires, marquer les principales directions. Chaque enquêteur complétera lui-même son questionnaire. Il n'y a pas meilleures conseillères en une telle recherche que l'expérience et la finesse naturelle. Elles seules peuvent deviner les éléments multiples du problème et préserver des réponses hâtives. La grande affaire est de se libérer des opinions toutes faites — car il faut bien avouer que croyants et incroyants usent, en général, de formules beaucoup trop simples — et de chercher les causes avec l'impartialité de l'historien.

Conclusion.

Nous avons dissocié les principaux éléments du problème qui nous séduit. Souhaitons qu'il séduise au moins un historien dans chaque diocèse. De préférence, un prêtre[87] : pour des raisons de tact, d'opportunité, de compétence. Les cartons d'un évêché ne sont pas comme ceux des départements à la disposition du public, et ils doivent être maniés avec discrétion. Sauf exception — dont nous avons eu l'honneur de bénéficier — un prêtre aura plus facilement accès aux archives ecclésiastiques. D'autre part, il comprendra, il sentira plus finement, surtout s'il est ou s'il a été dans le ministère paroissial, les nuances, les causes de l'état religieux d'un doyenné. Et quant à son impartialité, nous en serons sûrs puisque, non satisfait des solutions paresseuses qui expliquent tout par un seul agent, il entreprend l'examen de toutes les influences que nous avons suggérées et de tant d'autres qu'il décélera.

Voici, nous semble-t-il, l'ordre normal des opérations, pour l'étude d'un diocèse :

86. Il ne faut pas oublier qu'il y a des milliers d'instituteurs et d'institutrices catholiques et beaucoup d'autres respectueux des croyances. Personne, toutefois, ne songe à contester que l'école ait beaucoup contribué à l'affaiblissement de la religion.

87. Tout le monde s'accorde sur ce point. Voyez G. Weill, *Le catholicisme français au* XIX*e siècle*, dans *Revue de synthèse historique*, 1907, p. 356.

I. Bibliographie : statistiques et cartes déjà dressées ; comptes rendus des Congrès diocésains ou eucharistiques ; articles de la Semaine religieuse ou des revues locales.

II. Comme les statistiques sont rarement toutes faites, demander à l'Évêché la permission de les établir, s'il en a les éléments, et relever les indications suivantes[88] (celles, du moins, qui ont été recueillies) par paroisse (on fera le total par doyenné), pour chacune des trois dernières années, si possible :

1° Population; nombre approximatif des catholiques de naissance, par catégorie : mineurs de 16 ans, hommes, femmes. Églises paroissiales, chapelles publiques, clergé.

2° Naissances, baptêmes, enfants non baptisés ni ondoyés. Mariages religieux, mariages civils. Obsèques religieuses, obsèques civiles.

3° Nombre d'hommes, de femmes, de mineurs de seize ans *a*) assistant à la messe dominicale; *b*) qui se confessent et communient à Pâques.

4° Nombre de personnes qui communient chaque mois, chaque semaine. Associés des œuvres d'hommes, de femmes, de jeunes gens, de jeunes filles.

5° Enfants qui suivent le catéchisme préparatoire à la première communion solennelle, enfants qui font cette première communion. Enfants qui font la première communion privée; qui suivent le catéchisme après la première communion solennelle. Nombre approximatif d'enfants que leur âge désigne pour tous ces exercices et pratiques et qui s'en abstiennent.

III. Pour chaque catégorie, faire le pourcentage, autant qu'il se peut. D'après ce pourcentage, établir des cartes nuancées du diocèse, des archiprêtrés, avec pour circonscriptions le doyenné et la paroisse. Reproduire en annexes les cartes de la natalité, de la représentation politique (députés, conseillers généraux), du relief, des cultures et des industries.

IV. Rassembler toutes les statistiques plus anciennes que l'on pourra établir, les témoignages des curés et de tous les prêtres âgés sur les changements observés depuis un demi-siècle; lire tous les livres et articles qui peuvent renseigner sur la vie religieuse et sur les transformations générales du

88. Naturellement, les autres chiffres (confirmation, extrême-onction, vocations, etc.) peuvent être ajoutés à notre liste. Nous nous inspirons des modèles fournis par les questionnaires des diocèses du Mans, de Vannes, d'Orléans.

diocèse, pour dresser un schéma des variations de la pratique et de leurs causes au moins depuis 1789.

V. Monographie de deux ou trois doyennés et de deux ou trois paroisses-types : il serait très désirable que nous eussions, pour servir d'exemple, l'histoire moderne d'une paroisse demeurée très religieuse, d'une autre complètement déchristianisée, d'une troisième tiède et oscillante.

Ce programme fera reculer tous ceux qui n'auront pas lu les trois avis ci-après, destinés à faire naître, nous l'espérons, plusieurs vocations d'historien dans chaque diocèse :

1°. Le travail pourrait être divisé.

a) Celui qui n'oserait embrasser toute l'étendue d'un diocèse, qu'il se contente d'un archiprêtré, d'un doyenné, d'une paroisse. Son exemple entraînera d'autres travailleurs — et, très probablement, l'entraînera lui-même — à de nouvelles enquêtes.

b) Si les éléments de statistiques manquent pour le XXe siècle, ou si l'Évêché qui les détient n'en juge pas opportune la publication, se borner à l'histoire de la pratique dans le diocèse ou dans une partie du diocèse, soit jusqu'à la fin du XIXe siècle, soit seulement pendant une période (Ancien Régime, XIXe siècle).

c) Un essai sur les conséquences pratiques et durables de tel fait, de telle doctrine (ainsi, le jansénisme ou la philosophie du XVIIIe siècle) dans une circonscription aussi étroite qu'on voudra serait bien accueilli[89].

2° La recherche est en certains points très facile, et en tous grandement facilitée par des concours dont l'enquêteur peut être sûr :

a) La transcription des statistiques de l'*ordo*, de l'annuaire départemental, des registres paroissiaux, des rapports et comptes rendus que lui fournira le secrétariat de l'Évêché n'exige que quelques jours ou quelques heures de loisir; nous ne disons point : de patience, car le plaisir de la découverte compense la fatigue de la main.

b) L'enquête historique est préparée par de bons ouvrages. L'histoire religieuse de la nation française, celle des régimes qui se sont succédé depuis 1789 ont été écrites par des savants dont nous n'avons pas à apprendre les noms à

89. Comme il serait intéressant, au lieu d'étudier seulement la conception de la grâce en quelques grands auteurs, de constater dans le peuple d'hier et d'aujourd'hui l'effet de ces hautes spéculations. Et quel enseignement dans la simple diffusion des œuvres de Voltaire !

nos lecteurs[90]. Quant aux ressources des Archives nationales, M. Bourgin, dans cette *Revue* même, en a fait un relevé définitif[91]. Faut-il ajouter que le chercheur peut compter, pour la partie historique, sur l'aide de tous nos confrères[92] ?

3° A toute monographie sérieuse, l'impression est moralement assurée, soit dans une revue locale ou régionale, soit dans cette *Revue*, soit dans la Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France.

Et pourquoi ne point espérer la fondation d'une petite Bibliothèque où seraient publiées les statistiques, résumée la *vie* religieuse de chaque province ecclésiastique et de quelques doyennés ou paroisses-types ? Aucune entreprise ne pourrait entrer plus exactement dans les vues de ceux qu'intéresse la véritable histoire de l'Église de France.

Gabriel Le Bras.
professeur d'histoire du droit canon
à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

90. Bibliographie de G. Weill, *Le catholicisme français au* XIXe *siècle*, dans *Revue de synthèse historique*, 1907, t. XV, p. 319-356 et 1925, t. XL, p. 57-75. Parmi les additions, signalons, outre l'ouvrage général de Goyau et les trois tomes récents de Lecanuet, la thèse, moins connue, de J. Maurain sur *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1869*, Paris, 1930 (doctorat ès-lettres), où l'on trouvera une indication des sources (dépôts parisiens), des tableaux de la vie publique en chaque département (spécialement p. 238-324), un index des diocèses, qui rend facile le maniement du livre, des cartes scolaires, une carte des succursales vacantes.

91. *Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne* (1924). Ces articles ont été réunis en un volume. — Dans les archives départementales, la série V est consacrée aux cultes, période moderne; elle n'est presque nulle part classée. — Nous procédons à un dépouillement des données fournies par la série G.

92. Pour toutes directions de recherches historiques, je peux promettre spécialement le concours de Mlle Bézard, de MM. Carrière, Préclin et Sevestre. Afin d'éviter la dispersion des correspondances, on pourra me prendre comme intermédiaire. J'accueillerai aussi avec reconnaissance tous les renseignements, toutes les critiques, toutes les suggestions que l'on voudra bien m'adresser et j'espère, dans une série de notes, en faire profiter les lecteurs de cette *Revue*. Il est bien entendu que, pour les statistiques récentes, rien ne peut et rien ne doit être publié qu'avec l'assentiment de l'ordinaire du lieu.

Depuis que cet article a été remis à l'imprimeur, j'ai pu recueillir dans plusieurs évêchés et dans plusieurs dépôts d'archives de l'Ouest des renseignements utiles. Je me propose de publier dans un prochain numéro de cette *Revue* quelques statistiques fournies par un évêché qui compte suivre l'exemple du Mans et un relevé sommaire des indications fournies sur la pratique religieuse par les Procès-verbaux de visites et les Enquêtes des XVIIe et XVIIIe siècles.

DÉCOUVERTE
DES TOMBEAUX DES ROIS DE NAVARRE
A LESCAR

Les origines de Lescar. — II. Le Saint-Denis du Béarn. — III. Opinions diverses sur le véritable emplacement des tombeaux royaux. — IV. Les tombeaux des rois de Navarre ont-ils été toujours respectés ? — V. Comment est venue la pensée de faire des recherches dans la cathédrale de Lescar. — VI. Discussion sur l'emplacement des tombeaux des princes de la maison de Navarre. Opinion de Lanore. — VII. Les documents de 1555 et de 1617. — VIII. Les fouilles de 1928 et 1929. — IX. L'opposition. Princes enterrés à Lescar. — X. Ce que nous n'avons pas retrouvé. — XI. Sépulture nouvelle

I. — Les origines de Lescar.

Lescar est maintenant une petite ville, située sur la gauche du chemin de fer de Bayonne à Pau, à 8 kilomètres environ du chef-lieu des Basses-Pyrénées. C'est le grand historien béarnais Marca, qui a identifié Lescar avec l'antique Beneharnum; cité épiscopale d'avant le VIe siècle, elle fut gouvernée par l'évêque Galactoire qui assista au concile d'Agde en 506 et mourut, en martyr, victime des Ariens Wisigoths, à Mimizan (Landes), d'après la tradition. Une belle cathédrale romaine bâtie par l'évêque Gui de Lons, au XIIe siècle, et bien conservée encore, donne à la ville un particulier cachet d'antiquité et de grandeur. Fort maltraitée au moment des guerres de religion, surtout en 1569, relevée par les deux évêques Jean et Jean Henri de Salette (1609-1658), elle subit encore pendant la Révolution les pires excès et les suprêmes désolations. Son dernier évêque, Mgr de Noé, appelé par Pie VII à l'évêché de Troyes, après le Concordat, y mourut en septembre 1801, au moment où il était désigné pour le cardinalat.

II. — Le Saint-Denis du Béarn.

La cathédrale de Lescar était réputée le Saint-Denis des souverains du Béarn, rois de Navarre. La tradition n'en est pas bien ancienne, mais la *Gallia christiana* de 1656 le dé-

clare alors en ces termes : « *Hoc templum, ut divi Dionysii fanum prope Lutetiam, regum nostrorum mausoleum est, sic et Lescariensis basilica regum Navarrae existit.* » C'est-à-dire : « De même que Saint-Denis près de Paris est le mausolée des rois de France, de même la cathédrale de Lescar conserve la dépouille des rois de Navarre. »

Mais où se trouvait ce dépôt royal ? Un document de 1688, appelé le *Placet*, envoyé par Lescar à Louis XIV pour obtenir l'érection de la statue du grand roi, projetée par les États de Béarn, nous dit : « Les princes de Béarn, ayant succédé au royaume de Navarre, voulurent être ensevelis *dans quelqu'une des chapelles de cette église, sans qu'on sache présentement l'endroit, à cause que les derniers malheurs de l'hérésie en ont perdu la mémoire*[1]. » De là les opinions les plus fantaisistes sur l'emplacement des tombeaux royaux.

III. — Opinions diverses sur le véritable emplacement des tombeaux royaux.

La fin du XVe siècle et tout le XVIe connurent les tombeaux des rois de Navarre. Le premier souverain enseveli dans la cathédrale de Lescar, fut, sans doute, François Phébus, mort à Pau, à l'âge de seize ans. Dans son testament du 29 janvier 1483, il demande à être enterré, comme les rois de Navarre, ses prédécesseurs, *davant l'autar mayor de la glisia de Nostra Dama de Pampalone*. Sa mère, Madeleine de France, fille de notre Charles VII et sœur de Louis XI, préféra laisser son fils à Lescar et le fit enterrer à la cathédrale.

La sœur de ce jeune prince était Catherine de Foix, qui épousa Jean d'Albret. C'est elle, qui disait à son mari : « Si vous étiez née Catherine et que je fusse Jean, nous n'aurions pas perdu la Navarre. » Ce désastre se produisit en 1512. En quelques jours, sans cause ni raison, presque sans déclaration de guerre, dans une sorte de promenade militaire, Ferdinand le Catholique s'empara, sans coup férir, de la Haute-Navarre, que tous les efforts et les protestations ultérieures ne purent jamais rendre à ses princes légitimes.

Jean et Catherine, morts en 1516 et 1517 à Monein et à Mont-de-Marsan, furent à leur tour enterrés dans la cathédrale de Lescar ; « *quedaron depositados en un mismo nicho* » ajoutent les Annales de Navarre[2].

1. V. Dubarat, *Documents et bibliographie sur la Réforme* (Pau, Vignancour, 1900), t. I, p. 27.
2. *Anales del reino de Navarra*, l. XXXV, n. 12.

Après eux, les deux grands morts, enterrés dans la même nécropole, furent la célèbre Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier (1549), et son mari Henri II, roi de Navarre, mort à Hagetmau (Landes), en 1555.

Pour ces cinq personnages, le moindre doute ne saurait exister sur leur sépulture, car un certain nombre de documents viennent à ce sujet apporter une affirmation sans réplique. On ne saurait prouver aussi facilement que tous ces princes demandèrent à Lescar une inhumation *provisoire*. Pas un texte ne le déclare et M. Boissonnade reconnaît fort justement que c'était là une tradition rapportée par Galland, dans son Mémoire sur l'histoire de Navarre[3].

Il faut faire ici une remarque curieuse, mais très importante, c'est qu'aucun texte n'indique l'endroit précis où furent déposés les corps de ces souverains, pas même les deux Procès-verbaux, assez minutieux, des obsèques d'Henri II de Navarre et de la célèbre Marguerite, sa femme. De la lecture de ces textes, il ressort que la sépulture était assez près du siège épiscopal, non loin des stalles canoniales où s'assirent les grands personnages qui assistèrent à leurs obsèques. Pour l'enterrement de Marguerite, la place du roi était « en la chaire de l'évêque à la main droite, en entrant au chœur », tandis que « de l'autre côté du chœur » furent placés « les quatre grands deuils » et que « dans le fond du chœur » se tenaient « les gens du Conseil, tant de Navarre que Béarn, dans les hautes chaires, et aux basses, devant eux » les juges du sénéchal. Les tombeaux royaux ne devaient pas, en effet, être bien éloignés du chœur épiscopal, mais ils n'étaient pas dans une chapelle particulière, comme le dit le poète Fondeville, au XVIIe siècle. Les contemporains le savaient bien, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, puisque l'historien Olhagaray, qui publiait son ouvrage en 1609, mentionne l'existence du tombeau de la reine Catherine de Foix à la cathédrale « où elle git ».

Au XVIIe siècle, un nuage s'étend peu à peu sur les tombes royales, au point de les faire oublier.

En 1617, le Cahier des évêques béarnais en rappelle la destruction odieuse. Il l'attribue au mauvais état de la voûte du sanctuaire, mal entretenue par les protestants, qui laissèrent les gouttières de la toiture provoquer la chute de la

3. P. Boissonnade, *Hist. de la réunion de la Navarre à la Castille* (Paris, 1893), p. 478. — V. Dubarat, *Ordre des funérailles d'Henri II, roi de Navarre*. In-8°, 1928. Tarbes.

voûte vers 1599 sur les tombeaux des rois : état misérable qui durait encore en 1629. Un vieux document, qui est la nomination du gascon Jean Jagot, à l'évêché de Lescar, en mars 1572, rappelle que la cathédrale est déjà *magna ex parte diruta*[4]. Citons enfin la *Gallia christiana* de 1656 qui mentionne la cathédrale de Lescar comme le Saint-Denis de Béarn, avec ses tombeaux et ses cénotaphes en marbre blanc entourés de grilles en fer. Dans la crypte reposent les princes et les princesses dont on rappelle les noms. Cela paraît assez précis. Mais trente ans plus tard, le *Placet* de 1688 proclame l'oubli du lieu où étaient enterrés les souverains, car « les Princes de Béarn, ayant succédé aux royaumes de Navarre, voulurent être ensevelis dans quelqu'une des *chapelles* de cette église[5] ».

IV. — Les tombeaux des rois de Navarre ont-ils été toujours respectés ?

Un texte très impressionnant du chanoine Bordenave (cousin germain de Marca) ne laissait à ce sujet aucune illusion. S'adressant à Louis XIII, au moment où le roi était venu en Béarn, en 1620, il lui disait, dans une virulente apostrophe : « *Voyez-y les sépulcres de vos prédécesseurs dans l'église de Lascar, paganesquement ouverts, leurs caisses sacrilègement emportées, leurs ossements inhumainement épandus et mêlés confusément avec la carcasse de la lie du peuple jusques à là que les régents et écoliers s'en jouaient dans le temple, dans les cloîtres, dans les classes*[6]. » C'était là une accusation écrasante. Un autre texte, du mois de mars 1572, que nous venons de citer, disait encore que, par ordre de la reine de Navarre, la cathédrale avait été en partie détruite et mise au raz de terre, *magna ex parte diruta et solo aequata fuit*[7]. Enfin, le texte de la *Gallia* de 1656 n'était pas plus rassurant, car on y parle des rois de Navarre « *quorum coenotaphia ex marmore albo cum ferreis cancellis visebantur; sed regum et reginarum imagines conculcatae et in frusta disjectae* (*fuerunt*) *a delegatis Johannae, reginae Navarrae*[8] ». En face de ces documents, il semble qu'il n'y avait pas grand espoir que leur sépulture fût conservée.

On pouvait répliquer cependant que Jeanne d'Albret avait

4. *Arch. Vatic.* Armar. XII, n° 145, et *Acta Camer.* X, fol. 104 r°.
5. V. Dubarat, *Docum. et bibliogr. sur la Réforme*, t. I, p. 27.
6. *L'Estat des Églises et cathédrales* (1641), p. 850.
7. *Arch. Vatic.*, Armar. XII, 145.
8. *Gallia christ.* (1656), t. II, p. 612.

demandé en 1572 à être ensevelie « au sépulchre de ses ancêtres[9] ». L'eût-elle demandé, si le tombeau n'existait plus ? Le Cahier des évêques béarnais, en 1617, signé de leurs mains, rappelle à Louis XIII que la cathédrale de Lescar « dans laquelle les rois de Navarre avaient jadis élu leur sépulture, comme les rois de France à Saint-Denis », contenait toujours leurs tombeaux où Henri II, de Navarre, et sa femme, Marguerite « sœur de feu roi, François le Grand, sont enterrés[10] ». Pense-t-on qu'Henri de Sponde, qui flétrit avec tant d'énergie, dans les *Cimetières sacrés,* la profanation des tombes royales de Vendôme, d'Orthez et de celle du cardinal d'Albret à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), aurait passé sous silence la violation du caveau des rois de Navarre ? Cela paraît tout à fait inadmissible et donnait quelque confiance sur le succès de fouilles à Lescar.

V. — Comment est venue la pensée de faire des recherches dans la cathédrale de Lescar.

On y pensa tout d'abord en 1818. Un rédacteur du ministère de l'Intérieur, M. Descombes, espérait faire plaisir aux Bourbons, lorsqu'il entreprit des fouilles, le 24 octobre 1818. Il commença par la *Chapelle ardente,* dont la dénomination du XVIe siècle se conserve encore aujourd'hui. Le procès-verbal du travail alors exécuté est complet. On trouva dans un caveau, maçonné en briques, un crâne, plusieurs ossements et divers lambeaux de vêtements et, là même, à côté du cercueil, trois crânes et d'autres ossements. Très peu confiant en sa découverte, M. Descombes fit ouvrir « contre le mur de la chapelle du Saint-Esprit » une sépulture où il ne trouva rien. Tout cela n'empêcha pas l'archéologue improvisé de saluer « cette heureuse découverte, qui est un dépôt précieux, puisqu'il renferme une partie des cendres des ancêtres de nos rois ». Un registre du Conseil municipal conserve ce document intéressant.

On ne pensait plus à cette question, lorsque le 22 décembre 1890, le journal espagnol *El Guipuzcoano* de Saint-Sébastien, fit savoir que la Commission des monuments historiques de Navarre, sous la présidence de M. le marquis d'Echandia, membre de l'Académie d'histoire de Madrid, se proposait de réaliser « la clause testamentaire par laquelle les rois dépossédés de Navarre, Don Juan et Dona Catalina, ma-

9. V. Dubarat, Découverte des tombeaux..., Tarbes, 1929, p. 24.
10. V. Dubarat, Découverte des tombeaux..., p. 42.

nifestèrent leur volonté d'être enterrés *provisoirement* dans la cathédrale de Lescar, jusqu'au moment où leurs corps pourraient être transférés dans celle de Pampelune, à côté des rois leurs prédécesseurs ».

M. Barthety, qui était reconnu comme l'historien très autorisé de sa petite patrie, publia à ce sujet plusieurs articles de journaux et sa brochure : *Le tombeau de Jean d'Albret et de Catherine de Navarre à Lescar.* En fait, il n'y eut aucun échange de vues entre les gouvernements et tout se borna à une faible campagne de presse sans résultat. D'ailleurs, Barthety ne croyait guère à une découverte possible. Il écrivait dans le *Mémorial des Pyrénées* du 26 décembre 1890 : « Malheureusement, les documents historiques n'autorisent en ce moment aucun espoir »; et bientôt après, rappelant toutes les pages sinistres qui relatent les désastres du catholicisme en Béarn au XVIe siècle, il ajoutait : « *Il est impossible, à notre avis, de découvrir aujourd'hui les restes de Jean d'Albret et de Catherine de Foix*[11]. »

C'est après son article du *Mémorial,* le 29 décembre 1890, que je me permis d'écrire à Barthety une lettre de véritable encouragement. Je venais de trouver, dans le courant de mes lectures, une note curieuse d'un célèbre commentateur des Fors de Béarn, David de Labourt, qui, dans son Introduction historique, écrivait, après 1640 : « *Catherine est enterrée, ainsi que Jean d'Albret, son mari, dans l'église cathédrale de Lescar, sous une même tombe, qui est élevée à l'entrée du sanctuaire, ainsi qu'appert d'un ancien titre qui est aux archives de Lescar : Ante altare Beatae Mariae in capite chori*[12]. » C'est ce texte, bien interprété, qui fera découvrir les tombeaux royaux de Navarre. Et aussitôt, Barthety reprit confiance et recommanda des fouilles à la cathédrale; mais, peu après, toutes les ardeurs tombèrent et la question ne fut remise sur le tapis, que quinze ans plus tard, lorsque M. Lanore, archiviste des Basses-Pyrénées, publia sa *Notice historique et archéologique sur l'église Notre-Dame de Lescar,* en 1905[13].

11. *Le tombeau de Jean d'Albret...* dans le *Bull. de la Société des sciences, lettres et arts de Pau,* t. XX, p. 89.

12. Manuscrits aux Archives des Basses-Pyrénées et à la Bibliothèque de Pau. *Introduction.* Règne de Jean d'Albret et de Catherine de Foix.

13. *Bulletin monumental,* année 1904. Ce travail fut repris et augmenté dans la *Revue archéologique et historique du Béarn et du Pays basque,* an. 1904-1905. Les deux impressions ont donné lieu à un tirage à part.

VI. — Discussion sur l'emplacement des tombeaux des princes de la maison de Navarre. — Opinion de Lanore.

Avant Barthety, l'abbé Laplace, ancien vicaire de Lescar, avait publié en 1863, une *Monographie de Notre-Dame de Lescar,* travail méritoire, mais sans critique, où le laborieux auteur s'en tenait — quoique avec quelque méfiance — aux fouilles de Descombes en 1818. Barthety était bien resté le seul historien de Lescar jusqu'au moment où Lanore publia sa *Notice.* Véritable homme de science, d'une grande distinction et de rare obligeance, Lanore était peu connu comme érudit avant sa publication sur la cathédrale de Lescar, dont il parut coup sur coup deux éditions[14]. Mais, tandis que la première édition ne donnait que quelques lignes sur les sépultures royales (p. 46), la seconde ne leur consacrait pas moins de onze pages (88-99). Cette brochure était une véritable mine de renseignements et l'exposé le plus sûr qui eût jamais paru sur notre vieille cathédrale romane. C'est autour du texte de Lanore que s'établit, depuis lors, toute discussion possible sur les tombeaux des rois de Navarre.

Lanore fait l'histoire assez complète et bien documentée des sépultures royales. Malheureusement, il n'a pas connu les deux documents de 1617 et de 1656 (quoiqu'il cite ce dernier dans une note[14]). Que pense-t-il sur la destruction des tombes ? : « La tombe de l'évêque Gui [1141], déclare-t-il, fut violée et ne dut pas être la seule. Alla-t-on jusqu'au sac complet des sépultures des rois et à la dispersion de leurs restes ? C'est fort possible. » Mais, conclut-il, « en résumé, personne, avant les environs de 1630, ne paraît soupçonner que les sépultures royales aient été détruites; au contraire, jusque dans le XVIIe siècle, des écrivains bien placés pour être renseignés, témoignent que les restes des souverains de Béarn reposaient dans la cathédrale; mais, dès cette dernière époque, on ne savait plus en quel endroit précis. J'en conclus que la partie extérieure de ces tombes avait pu être détruite, les sculptures brisées, les épitaphes plus ou moins effacées; je ne crois pas qu'on puisse aller au delà[15] ». La conclusion paraît sage.

14. *Notice...* (1905), p. 97, n. 1; mais une grosse erreur s'est glissée dans la traduction de ce texte, lorsqu'il est dit des statues royales brisées « que leurs restes gisent dans le tombeau ». Au contraire, les statues furent brisées et leurs débris dispersés : *Imagines conculcatae et in frusta disjectae.*

15. *Notice...* (1905), p. 96.

L'emplacement des tombeaux royaux peut-il être déterminé ?

Ici Lanore va se fourvoyer complètement. Rappelant les fouilles de 1818, il déclare qu'*on n'avait pas fouillé au bon endroit.* Le texte précieux cité par Labourt nous apprend en effet, que le tombeau de Jean et de Catherine était placé « *ante altare beatae Mariae in capite chori* », ce que Labourt traduit par l'*entrée du sanctuaire, tandis qu'il s'agit vraisemblablement du chœur des chanoines qui était dans la nef*[16], ajoute Lanore. Il continue : « Depuis le XVIIe siècle, au moins, l'autel de la Vierge occupe la travée [après le troisième pilier] du bas-côté nord, en sorte qu'un tombeau placé devant cet autel se trouverait précisément voisin de l'entrée du chœur. *Il y a là une coïncidence très frappante qui donne à croire que l'autel au* XVIe *siècle occupait la même place.* » Les sépultures royales n'étaient pas dispersées, mais groupées, puisque les rois Jean et Henri expriment la volonté d'être enterrés chacun « au sépulchre de ses ancestres », et dans une chapelle, remarque le poète Fondeville :

La regine houegou tout dret hens la capere
On ere susterrat son pay dab sous ayous[17]

Et Lanore termine ainsi sa discussion : Ce texte « prouve que cette chapelle est celle de la Vierge. *C'est donc, dans le bas-côté nord, en avant de l'autel de la Vierge, vers la nef, qu'il faudrait tenter une fouille*[18]. »

En résumé, c'est le chœur qui doit diriger toute l'orientation des recherches, pour Lanore; et ce chœur était le chœur des chanoines. Pour lui, il n'y avait et il n'y eut jamais que ce chœur des chanoines qui ait existé.

Il connaissait le long procès suscité au dernier évêque de Lescar, Monseigneur de Noé, par ses chanoines qui se prétendaient exempts et qui ne voulaient pas que le prélat traversât leur chœur avec la crosse. Ce chœur était encadré de belles boiseries en bois, du XVIIe siècle, aujourd'hui encore conservées. Ce chœur était placé « vers le milieu de l'église, dans les travées de la nef les plus voisines du transept[19] ». Et Lanore concluait ainsi : « Cet emplacement du chœur, dont le plan de Saint-Gall offre déjà un exemple au IXe siècle, fut très fréquent en France, jusqu'à la Renaissance au moins[20]. »

16. *Notice...* (1905), p. 97.
17. *Le Calvinisme de Béarn*, édit. Barthety et Souliée, v. 2395, 2396.
18. *Notice sur l'église Notre-Dame de Lescar*, p. 98.
19 et 20. *Notice sur... N.-D. de Lescar*, p. 50.

Nous ne pouvions pas douter de la science critique de Lanore; mais sa conclusion ne nous paraissait pas sûre, car il expliquait ainsi le vieux texte de Labourt, *in capite chori :* « Peut-être le mot *caput* désigne-t-il, comme lorsqu'il s'agit de l'église, la partie orientale, c'est-à-dire la région voisine du chevet; mais, il est plus probable que *caput chori* désigne l'entrée du chœur, située au niveau du troisième pilier de l'église, en partant du transept », vers « l'autel de la Vierge [qui] occupe la travée suivante du bas-côté nord, en sorte qu'un tombeau placé devant cet autel se trouvait précisément voisin de l'entrée du chœur[21] ». C'est là qu'il fallait fouiller, d'après lui.

Cette conclusion paraissait bien discutable. Comme les articles de presse de 1890, la brochure de Lanore, en 1905, n'éveilla suffisamment la curiosité de personne : on ne se hasarda pas à entreprendre des fouilles, qui paraissaient cependant faciles. On n'y croyait pas; on eut raison.

VII. — Les documents de 1555 et de 1617.

Une trouvaille imprévue à la Bibliothèque nationale de Paris, en 1927, me fit connaître le texte des obsèques du roi Henri II de Navarre (1555) que je publiai dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*[22].

Sur ces entrefaites, M. le chanoine Maupas, curé-doyen de Lescar, m'apprit l'existence d'un Cahier des évêques béarnais, de 1617, que me fit bientôt passer le R. P. H. Lassalle, de la Congrégation de Bétharram, qui le possédait. C'était le document le plus complet et le plus clair qui eût jamais paru sur les tombeaux des rois de Navarre, à Lescar, « lesquels y avaient jadis élu leur sépulture »; mais la toiture de la cathédrale n'ayant pas été entretenue, *tout le chœur en est tombé par terre et les sépultures des rois de Navarre sont demeurées sous les ruines.*

Les études occasionnées à ce propos firent comprendre que les tombeaux royaux n'étaient pas, comme le croyait Lanore, vers le fond de la nef, mais, au contraire, vers l'abside, où des travaux se firent depuis 1617 jusqu'en 1632 environ[23].

21. *Notice sur... N.-D. de Lescar*, p. 97.
22. Bibliothèque nationale, f. franç. 22295, fol. 14 et suiv. — *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, 1928. Tirage à part de 16 p., in-8°.
23. V. Dubarat : *Docum. et bibliogr. sur la Réforme*, t. I (1900), p. 27; et *Narré de ce qui s'est passé sous la reine Jeanne*. Tirage à part du *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau* (1928), p. 41.

VIII. — Les fouilles de 1928 et 1929.

1928. In capite chori. Les tombes royales se trouvaient à la tête du chœur, disait Labourt; mais ou était cette tête du chœur ?

Puisqu'il s'agissait toujours du chœur des chanoines, lequel s'arrêtait au transept, nous pensions tous que, ne pouvant être au fond de la nef, vers la porte de l'église, il fallait la chercher vers le transept, au commencement, ou bien vers le bras (nord) de ce même transept. Cette conclusion semblait s'imposer. On enleva donc de grandes et volumineuses pierres tombales; une tranchée, puis une large galerie souterraine mena les ouvriers jusqu'au milieu du transept et ensuite, vers l'ouest, près de la chaire, où, le sol résonnant toujours creux, nous révélait des tombes, des ombres de tombes vides, avec des ossements nombreux, mais rien qui parût être des tombes ou des ossements royaux. Après plus d'un mois de travail, on n'avait trouvé rien qui rappelât des tombes royales (juillet, mi-août 1928). Il fallut s'arrêter.

1929. Au mois de mars de cette année, la première édition du *Panorama de Pau* par Dugenne me tomba sous la main. Deux pages y sont consacrées aux tombeaux « fastueux » de Lescar. L'auteur y demandait des fouilles, soit à la Chapelle ardente, soit vers la sacristie, où un caveau inexploré résonnait creux. Rien de bien sûr dans ce récit. Cependant, en examinant soigneusement le sanctuaire, l'abside et le texte de Labourt, on reste frappé de l'indication du vieux feudiste, disant : « Les tombeaux de Navarre sont *in capite chori, ante altare Beatae Mariae.* » De plus, Labourt traduisait les termes *in capite chori,* par ceux-ci : « *A l'entrée du sanctuaire.* »

Un peu de réflexion oblige bientôt l'observateur, en face de l'abside séparée du transept par l'arc triomphal et présentant, au chevet, le maître-autel, à se dire : Voilà où étaient les tombes royales, car le maître-autel était, en vertu du texte du Pontifical romain (sur la consécration de l'autel), l'autel primitif de la Sainte Vierge, puisque la cathédrale lui était dédiée, — l'*altare majus* prenant le nom du patron de l'église — : aussi puisque nous avions là une église consacrée à la Vierge, nous avions également un autel de la Sainte Vierge, et, partant, l'entrée du chœur ou du sanctuaire était sous l'arc triomphal. Tout le menu document de Labourt se trouvait vérifié dans le petit sanctuaire primitif situé à l'abside.

C'était l'évidence même. Si nous avions pu descendre à l'intérieur par un « trou d'homme », comme l'a essayé M. Cauhapé, spécialiste mosaïste, nous percions l'énigme en moins d'une heure ; mais, des pavés de Maubeuge, irremplaçables, s'y opposèrent. Il fallut donc, comme en 1928, faire une tranchée sous l'absidiole nord (4 avril 1929). Moins de trois jours après, les ouvriers rencontraient des murs de brique qu'ils brisèrent un peu vite. On se trouva alors en face d'une pyramide cahotique de toute sorte de débris : pierres, matériaux divers, briques, cailloux, ossements; un premier caveau de 2 mètres de long sur 1 m. 10 de large est dégagé; on transporte tout au dehors. Un second tombeau, large de 1 m. 20, est aussi ouvert et présente la même confusion, mais contient plus d'ossements. On compte cinq crânes, un squelette presque tout entier, un vrai mélange d'ossements à déterminer. Nombre de ces ossements offrent une particularité remarquable : ils sont verdâtres, très durs, tandis que les autres s'effritent et tombent en poussière. De petits trous aux parois indiquent la place des barres qui supportaient les cercueils. On voit du bois pourri, des encoignures de cercueils, des restes de fers rouillés.

Avant de commencer, à la lecture des textes et à l'inspection des lieux, j'avais dit à l'architecte et au groupe que nous formions : *C'est ici que nous allons trouver les sépultures royales.* Les objets trouvés, la découverte d'un grand escalier et de cinq marches en briques m'obligèrent de dire alors : *Nous avons trouvé les sépultures des rois de Navarre.*

Ce fut aussitôt la grande émotion. La nouvelle se répandit dans toute la ville à Lescar, à Pau, et par les journaux un peu partout. La découverte avait eu lieu le samedi 6 avril 1929.

IX. — L'opposition. Princes enterrés à Lescar.

Elle exista : l'opposition des ignorants, l'opposition de ceux qui, de bonne foi, ne comprenaient pas, l'opposition des autres.

Quelques journaux, d'abord favorables, publièrent quelques articles, sans portée, mais insidieux. Ils voulaient des bijoux pour « authentifier » la découverte. D'ailleurs, pas un article qui présentât une objection sérieuse. Le *Patriote des Pyrénées* et le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* restèrent peut-être les seuls à soutenir notre opinion.

On prouva cependant aux autres 1° qu'il ne pouvait y

avoir de bijoux, parce que les tombes royales avaient pu être pillées sous la Réforme et qu'on ne mettait pas d'ordinaire des bijoux sur de simples ossements — comme on le comprend ; 2° que les ossements verdâtres avaient subi un vrai bouillissage, qui les avait décharnés; 3° qu'il en avait été des rois de Navarre, comme de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Du Guesclin, dont les corps avaient subi le même traitement dans un bain de cuivre et de sel; 4° que les tombes avaient été visitées et profanées surtout pendant la Révolution.

La célèbre mosaïque de Lescar, qui couvrait le chœur depuis le XIIe siècle, avait empêché qu'on pénétrât à l'intérieur. Sous l'Ancien Régime, le droit ne permettait d'enterrer au chœur que les fondateurs, patrons, seigneurs haut-justiciers, les évêques et les princes. La simplicité des tombeaux indiquait ici que les sépultures étaient provisoires. La *Gallia christiana* donnait ainsi les noms des princes de Navarre enterrés dans la crypte de la cathédrale : *François Phébus*, † 1483 ; *Jean d'Albret*, † 1516, *et Catherine de Foix* † 1517 ; *Henri II de Navarre*, † 1555 *et Marguerite d'Angoulême*, † 1549.

Le problème à résoudre était celui-ci : L'histoire nous faisait connaître les noms des personnages royaux enterrés à Lescar. Ces rois, reines, princes, étaient-ils là, dans les ossements verdâtres ou autres, que l'on venait de découvrir ?

Puisqu'il s'agissait de fouilles d'église, il fallait, avant tout, comprendre la terminologie ecclésiastique, qui régit la matière, savoir ce qu'est un chœur, un sanctuaire, un maître-autel, une église consacrée; connaître le droit ecclésiastique, civil, et leurs prescriptions sur les sépultures, les privilèges, les droits honorifiques qui les protégeaient contre toute intrusion illégale sous l'Ancien Régime. Et, de fait, tous les savants ecclésiastiques qui ont étudié, examiné, discuté la découverte, ont bien été de notre avis; pas un n'a fait d'objection sérieuse : Les tombeaux étaient bien ceux des rois de Navarre. La preuve liturgique était évidente, inattaquable, magnifique : les rois, personnages privilégiés, devaient être enterrés dans un chœur, ici, à la tête, ou au commencement du chœur, à l'entrée du sanctuaire, et surtout en face de l'autel de la Sainte Vierge, aux XVe et XVIe siècles. Or, tous ces caractères se trouvent réalisés pour ces tombeaux prétendus des rois de Navarre, sans l'ombre d'un doute, en nous appuyant sur l'autorité du Pontifical romain, des liturgistes, et, particulièrement, du célèbre cardinal Bona.

Mais ces preuves étaient inopérantes sur la masse des lecteurs, même sur des archéologues, sérieux en apparence, dont il fallait dissiper l'ignorance ou secouer la paresse.

Il fallait trouver autre chose, des preuves scientifiques, et recourir à l'anthropologie, à l'anatomie, c'est-à-dire à des spécialistes dont la science et le verdict fussent hors de tout soupçon. Alors, nous nous adressâmes, d'abord à des médecins, qui se récusèrent. Puis, M. Brau-Tapie, chirurgien de l'hôpital de Pau, commença un travail d'identification. M. le Dr Anthony, professeur d'anatomie comparée au Muséum national d'histoire naturelle et secrétaire de l'École d'anthropologie de Paris, se livra ensuite à un travail approfondi d'identification, en même temps qu'à une étude infatigable d'archives et arriva bientôt à des conclusions absolument merveilleuses. Il trouva le squelette presque complet du roi *François Phébus;* des restes du petit prince *François*, mort à l'âge de cinq ans; d'*Anne*, régente de Navarre, décédée à l'âge de 40 ans, et dont l'os rachitique, formant bosse, existe encore; la tête si expressive et quelques membres d'*Henri II* de Navarre et le crâne de la célèbre *Marguerite des Marguerites*, dite la « *mère de la Renaissance* ». L'identification des restes de l'infortunée princesse Anne, avérée par la découverte de son testament, est le chef-d'œuvre de cet admirable travail[24].

X. — Ce que nous n'avons pas retrouvé.

Ce sont d'abord les restes de deux souverains de Navarre; ensuite les débris du monument funéraire en marbre blanc qui surmontait jadis le caveau royal.

Ces souverains sont Jean d'Albret et Catherine de Foix. Ils perdirent la Haute-Navarre en 1512 et se réfugièrent en Béarn, attendant de meilleurs jours. A leur mort, (1516, 1517), ils furent ensevelis à Lescar, sauf à rejoindre leurs prédécesseurs, les rois de Navarre, qui reposaient dans la cathédrale de Pampelune, devant le maître-autel, *au davant de l'altar maior*. Mais, les desseins de Dieu étaient autres; le royaume de Navarre ne fut jamais restitué à ses souverains légitimes.

24. Les preuves par l'anatomie et les documents sont reproduits avec de belles planches coloriées dans les Archives du Muséum (1931). — Voir aussi l'*Identification des ossements des rois de Navarre* par R. Anthony, dans le *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau* (1931), p. 241.

Nous ne savons pas si un monument fut élevé sur la tombe de François Phébus, mort en 1483; mais, enterré le premier sans doute au chœur de Lescar, ses ossements ont été retrouvés presque en entier; les profanateurs de tombes ne surent pas aller jusqu'à lui.

C'est évidemment Henri II, roi de Navarre, qui érigea un beau monument en marbre blanc, entouré de grilles en fer, à ses père et mère Jean et Catherine, déposés *sous une même tombe, élevée à l'entrée du sanctuaire,* d'après Labourt et le vieux document du chapitre de Lescar, *ante altare beatae Mariae in capite chori.* Qui brisa ce vénérable monument et ses belles statues ? Probablement, les soldats de Mongonmery, le 21 août 1569. Plus tard, la voûte de la cathédrale tombant sur ce chef-d'œuvre mutilé l'anéantit pour toujours. Restes de corps et restes de marbres furent portés et dispersés on ne sait où. Les retrouvera-t-on jamais ?

XI. — Sépulture nouvelle.

Bientôt, les restes des rois de Navarre reposeront dans leur ancienne sépulture, refaite et remise dans un état plus convenable. M. le professeur Anthony a mis les ossements dans six petits cercueils en bois, reconnaissables à ces lettres majuscules en cuivre F. P. (François Phébus), F. (François), A. (Anne), H. (Henri), M. A. (Marguerite d'Angoulême), O. R. I. (ossements royaux indéterminables).

Une inscription nouvelle marquera l'emplacement de la sépulture. On espère pouvoir élever un monument particulier à Marguerite de Navarre, qu'on voudrait représenter ainsi : *Une reine à genoux en prière, les mains jointes.*

Et tous ces grands de la terre, longtemps perdus dans la vieille cathédrale béarnaise, y attendront la résurrection *et vitam venturi saeculi !*

Victor Dubarat,
Curé-archiprêtre de Saint-Martin de Pau,
Membre non résidant
du Comité des travaux historiques.

BOSSUET AU XXe SIÈCLE

LES TRAVAUX DE L'ABBÉ URBAIN RELATIFS A BOSSUET*

(ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE)

I. Bossuet au XXe siècle. — Les biographies. — La *Revue Bossuet*. — Études sur quelques aspects de la vie de Bossuet. — Travaux dont ses écrits ont été l'objet.
II. Les Travaux de l'abbé Urbain relatifs a Bossuet. — Bibliographie. — Biographie. Bossuet et Mlle de Mauléon. — Éditions textuelles : Ouvrages de piété et de morale; les Sermons; la Correspondance.

L'œuvre du chanoine Urbain occupe une place de premier plan dans l'histoire des idées au XVIIe siècle. Sa thèse principale sur *Nicolas Coeffeteau*, ses éditions de la *Correspondance* et des *Œuvres oratoires* de Bossuet sont une mine, riche de notations suggestives, personnelles, à la portée de tous, où s'alimenteront longtemps les générations studieuses. On aimerait augurer aussi favorablement du profit qu'elles tireront de la collaboration de notre confrère aux revues érudites de son temps. Là aussi, une critique très avertie, des observations de détail ingénieuses ont su rajeunir maints sujets d'histoire littéraire et de bibliographie. On compte une cinquantaine d'articles, études ou mémoires, qui, réunis en volume, lui eussent fourni la matière de quelques bons « Mélanges ». Mais se rééditer est un luxe qui lui fut toujours refusé. Et c'est dommage. Pour Bossuet, notamment, qu'il fréquenta plus que d'autres, l'état d'éparpillement d'une production littéraire de plus de trente années ne s'avère pas sans inconvénient, et c'est à quoi l'on se propose de remédier ici en dressant la bibliographie de ses travaux relatifs au grand évêque. Cet essai toutefois exprimerait trop imparfaitement l'importance des écrits de Charles Urbain si, en regard, l'on n'établissait l'inventaire des travaux les plus caractéristiques publiés dans le même temps par nos contemporains sur Bossuet[1]. D'où les deux parties de ce travail.

* Voir la Notice sur le chanoine Charles Urbain, ci-dessus, p. 414.

1. Nous passerons sous silence les études qui n'apportent rien de nouveau à glaner et les biographies de Bossuet qui ne sont que des vulgarisations.

I.

Bossuet au XXe siècle

La gloire de Bossuet avait jeté, au XIXe siècle, le plus vif éclat. L'Université, la Sorbonne surtout, à la suite de Nisard, de Brunetière, de Crouslé et de M. Lanson, le portaient aux nues, et c'est à peine si, aux approches du concile du Vatican, on faisait, dans le clergé, quelques réserves sur son gallicanisme. Des deux côtés, on semblait vouloir glorifier l'évêque de Meaux aux dépens de Fénelon, qui jadis avait plus que lui attiré les sympathies du public lettré. On célébrait en lui l'homme à l'égal de l'orateur et de l'écrivain.

Depuis, les amis de Bossuet ne sont pas moins nombreux, mais ils ont éprouvé le besoin de vérifier ses titres à notre admiration. Son éloquence souveraine et son style inimitable ont résisté à cet examen; mais on s'est aperçu que les *Études* d'Amable Floquet[2], qui avaient fait loi jusqu'alors, ressemblaient plutôt à un panégyrique qu'à une histoire, et on s'est mis avec ardeur à étudier d'après les sources la biographie et le caractère du grand évêque.

LES BIOGRAPHIES.

En 1900, M. Alfred Rébelliau, aujourd'hui membre de l'Institut, publia dans la collection des « Grands écrivains français » un Bossuet[3], où l'admiration ne nuit en rien à la rigueur scientifique. Ce petit chef-d'œuvre, dont les éditions successives, par de légères retouches, témoignent de la conscience scrupuleuse de son auteur, fait vivement désirer la biographie complète, les deux volumes que M. Rébelliau nous promettait récemment et dont il a déjà publié d'importants fragments en des articles très remarqués de la *Revue des Deux Mondes*[4].

2. *Études sur la vie de Bossuet, jusqu'à son entrée en fonctions, en qualité de précepteur du Dauphin.* Paris, 1855, 3 vol. in-8°.

3. Paris, Hachette, in-12, 208 p. La septième édition vient de paraître.

4. Rappelons que M. Rébelliau a donné, en 1909, une troisième édition revue et augmentée de son *Bossuet historien du protestantisme, étude sur l'Histoire des Variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au XVIIe siècle.* Paris, Hachette, in-8°, XIV-602 p. — Voir aussi, publié postérieurement à la thèse de M. Rébelliau, L. Crouslé, *Bossuet et le protestantisme, étude historique* (Paris, 1901, in-8°, XIV-291 p.), où l'on trouve une appréciation fort équitable de l'attitude courageuse autant que sereine du grand controversiste en face des adversaires de l'Église romaine.

La même année paraissait un mémoire estimable de M. Henri DRUON sur *Bossuet à Meaux*[5], qu'on peut lire avec fruit, quoiqu'il n'apporte rien de bien nouveau : il complète les *Études* de Floquet, qui s'arrêtent à l'arrivée de Bossuet dans le diocèse où il devait travailler pendant plus de vingt ans. Peu de temps après fut mise au jour une *Étude critique sur Bossuet*[6], œuvre posthume du chanoine Vincent DAVIN, qui manque de la sérénité requise de l'historien. En haine du gallicanisme, cet étrange polygraphe s'attache surtout à mettre en lumière ce qui lui déplaît dans la vie comme dans les idées de son auteur.

Deux autres biographies, les dernières parues, l'une de M. Victor GIRAUD, l'autre de M. Émile BAUMANN, ont été écrites avec clairvoyance et un sens averti de l'humain. Dans la première, M. GIRAUD trace de Bossuet[7] un portrait un peu différent de la grande figure majestueuse et tout d'une pièce que représente la toile de Rigaud. Dans la seconde, M. BAUMANN[8] fait preuve d'une psychologie délicate, plus pénétrante encore. L'âme originale de Bossuet s'y révèle, haute en vertus, mais passionnée, lyrique, sujette à des faiblesses, et certaines étonneront, telle sa modération envers les hérétiques.

LA « REVUE BOSSUET ».

D'autres écrivains se sont proposé de préparer les voies aux futurs historiens de Bossuet, en publiant des documents inédits et en étudiant plus particulièrement certains incidents de la vie de ce grand homme. A cette intention, M. Eugène LEVESQUE, bibliothécaire du séminaire Saint-Sulpice, a fondé la *Revue Bossuet*, destinée à recueillir les documents aujourd'hui existants relatifs à l'évêque de Meaux. Cette collection, commencée en 1910, comprend huit volumes in-octavo[9] auxquels on devra toujours recourir. C'est là que M. STROWSKI a donné, entre autres articles, les *Années d'enfance et de jeunesse de Bossuet*[10], là encore que M. RÉBELLIAU a publié *Un sermon de Bossuet au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes*[11], et M. LEVESQUE les *Extraits des Procès-verbaux des*

5. Paris, 1900, in-16, 264 p.
6. Paris, Savaète, 1904, in-8°, LIII-319 pages.
7. Librairie Flammarion, 1930, in-16, 206 pages.
8. *Bossuet*. Paris, Grasset, in-16, 335 pages.
9. Parus de 1900 à 1911 (Paris, bureaux du *Correspondant*). Le dernier volume se termine par une table générale.
10. Tome II (1901), p. 86-111.
11. Tome V (1904), p. 78-81.

visites pastorales faites par Bossuet[12], si utiles pour la connaissance de la prédication de l'évêque de Meaux en son diocèse.

ÉTUDES SUR QUELQUES ASPECTS DE LA VIE DE BOSSUET.

M. le chanoine Jules THOMAS, curé de Notre-Dame de Dijon, a publié une généalogie très fouillée de la famille du grand évêque dans *les Bossuet en Bourgogne*[13]. Le même besoin de rechercher les origines de son illustre compatriote a donné naissance à différents articles de M. J. DURANDEAU dans le *Réveil bourguignon,* sur l'éclosion du génie de Bossuet[14].

M. Ernest JOVY, ancien professeur au collège de Vitry-le-François, un des travailleurs qui ont le plus contribué à faire connaître M. de Meaux, a donné *Études et recherches sur Jacques-Bénigne Bossuet*[15]. Il a révélé les péripéties de la lutte soutenue par Bossuet contre les concurrents qui lui disputaient le prieuré de Gassicourt : *Encore deux mots sur Bossuet, prieur de Gassicourt*[16], complément de *Bossuet prieur de Gassicourt-lés-Mantes*[17]. On doit encore à M. JOVY un récit du voyage fait par Bossuet en Alsace au devant de la future Dauphine : *La cour de France et Bossuet à Vitry-le-François*[18], et une étude sur *Bossuet et la Visitation de Meaux,* d'après quelques lettres circulaires de ce monastère[19].

Un autre travailleur infatigable, le regretté chanoine Eugène GRISELLE a publié coup sur coup une foule de pièces inédites dans *Quelques documents sur Bossuet,* extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*[20]; *Bossuet, abbé de Saint-Lucien-lés-Beauvais,* extrait de la *Revue Bossuet*[21]; *Lettres inédites du frère de Bossuet,* reproduites dans *Fénelon, études historiques*[22].

12. Tome I (1900), p. 52-56, 108-112, 229-239; t. II (1901), p. 23-30, 237-244; t. III (1902), p. 238-245; t. IV (1903), p. 88-109.
13. Dijon, 1903, in-8°, 234 p.
14. Tirés à part sous ce titre : *Le génie de Bossuet expliqué par ses ancêtres.* Dijon, aux bureaux du *Réveil bourguignon,* 1908, in-8°, 15 p.
15. Vitry-le-François, 1903, in-8°, 432 p.
16. Vitry-le-François, 1915, in-8°, 54 p. (Bibl. nat., 8° Ln^27 45910 bis).
17. Vitry-le-François, 1898, in-8° (Bibl, nat., Ln^27 45910).
18. Vitry-le-François, 1908, in-8°, 99 p. (Bibl. nat., 8° Lb^37 5284).
19. Parue d'abord dans la *Revue Bossuet,* t. I (1900), p. 178-189, puis réimprimée dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François* (an. 1900), dont un tirage à part, in-8°, 19 p. (Bibl. nat., Ln^27 47703).
20. Lille, 1899, in-8° (Bibl. nat., Ln ^27 57632).
21. Tome I (1900), p. 21-42, 69-95, 205-222; t. II (1901), p. 193-210; t. III (1902), p. 71-87, 140-155, 228-237. Tirage à part.
22. Paris, 1911, in-16, VII-373 p.

Diverses époques de la carrière de Bossuet ont fait l'objet de travaux dignes de remarque. Tels sont : *De munere pastorali quod... adimplevit... Bossuet*[23], l'une des thèses de doctorat d'Eugène GRISELLE. *Les rapports de Bossuet avec l'Angleterre*, par G. LAMBIN[24] ont dévoilé un côté de la vie encore peu étudié de l'immortel auteur de l'Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre. Le sujet est vaste. Il fournirait la matière d'un juste volume dont le P. CABROL s'est plû tout nouvellement à dessiner les grandes lignes[25]. Autre article encore : *Bossuet et Jacques II en 1693*[26], de M. Léonce CELIER, qui fait connaître l'opinion trop conciliante de l'évêque de Meaux touchant la « Déclaration » du roi proscrit, lequel en acceptant le serment du *test* semblait admettre l'exclusion des catholiques des fonctions publiques de son royaume. Mentionnons aussi *Bossuet et Louis XIV*, étude historique sur le caractère de Bossuet[27], où M. A. GAZIER montre que l'évêque de Meaux n'a pas été le courtisan flatteur qu'ont voulu voir en lui certains critiques malveillants.

Enfin, la vie intime de Bossuet a attiré l'attention de M. l'abbé Philippe BERTAULT qui l'a étudiée surtout dans la *Correspondance* récemment publiée : *A la table de M. de Meaux*, extrait du *Correspondant*[28].

TRAVAUX SUR QUELQUES ÉCRITS DE BOSSUET.

Autant que sa personne, les écrits de Bossuet ont occupé l'activité des érudits. Sans parler des remarquables éditions classiques faites d'extraits tirés de ses *Œuvres diverses*[29] ou de ses *Sermons*[30], il faut mentionner l'important ouvrage de l'abbé J.-A. QUILLACQ sur *La langue et la syntaxe de Bossuet*[31], où l'auteur compare la grammaire et le vocabulaire de l'évêque de Meaux avec ceux des auteurs du XVIe et du XVIIe

23. Paris, 1901, in-8°, XIV-267 p.
24. Paris, 1909, in-8°, 63 p. (Bibl. nat., 8° Ln27 54523).
25. Dom CABROL, *Bossuet, ses relations avec l'Angleterre*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* [de Louvain], t. XXVII (juillet 1931), p. 535-571.
26. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. V (1914-1919), p. 51-65.
27. Paris, 1914, in-16, 128 pages.
28. *Le Correspondant*, n° du 25 février 1925, p. 603-612.
29. Gustave LANSON, *Bossuet, Extraits des œuvres diverses*, Paris, 1899, in-18; — Fortunat STROWSKI, *Bossuet et les extraits de ses Œuvres diverses*, Paris, 1901, in-18, VII-510 p.; — J. CALVET, *Œuvres choisies de Bossuet*, Paris, 1911, in-12, XVI-721 p. — La date donnée est celle de la première édition.
30. Alfred RÉBELLIAU, *Bossuet, Sermons choisis*, Paris, 1882, in-16, XVIII-518 p.; — Ch. URBAIN, *Bossuet, Sermons choisis*, Paris, 1900, in-12, XXVII-560 p.
31. Tours, A. Cattier, 1903, in-8°, 820 pages.

siècle. Une autre thèse, celle de M. Auguste VEILLARD, sur *Les idées thomistes dans la philosophie de Bossuet*[31*], montre qu'on ne saurait voir en lui un partisan de Descartes ni un disciple proprement dit de saint Thomas. « Toute sa philosophie, remarque par ailleurs Brunetière, s'est trouvée exprimée en fonction de la Providence. » Citons aussi de L. CHESNEAU, *Comment Bossuet a compris le sermon*[32]; — de M. Fortunat STROWSKI, *Comment Bossuet composait une oraison funèbre*[33]; — de l'abbé URBAIN, des *Documents inédits relatifs à la « Connaissance de Dieu et de soi-même*[34] »; — de M. Henri BREMOND enfin, *Bossuet, textes choisis et commentés*[35].

Il faut, dans cette revue, faire une place à part au *Traité de la Concupiscence*, aux *Maximes et réflexions sur la Comédie* et, plus spécialement, à la *Correspondance* et aux *Œuvres oratoires* de Bossuet. Mais comme les éditions qu'on a données de ces textes sont autant de publications de l'abbé Urbain, nous en parlerons à leur place dans les pages qui vont suivre.

II.

Les Travaux de l'abbé Urbain relatifs à Bossuet

Nous diviserons cette seconde partie en trois paragraphes : Bibliographie, biographie, éditions textuelles.

I. — *BIBLIOGRAPHIE.*

En 1897, l'abbé URBAIN avait signalé dans le *Bulletin du Bibliophile* quelques points à éclaircir dans la bibliographie de Bossuet. Il voulut ensuite montrer ce que devait être cette bibliographie pour servir utilement aux travailleurs. Pour cela, il s'est chargé d'en présenter un essai dans la *Bibliothèque de bibliographies critiques* publiée par la « Société des Études historiques »[36]. Voici la division de ce petit travail :

31*. Toulouse, E. Privat, 1920, in-8°, VII-123 pages.
32. Blois, 1900, in-12, 19 p. (Bibl. nat., Ln^27 47424).
33. *Revue Bossuet*, t. III (1902), p. 30-48. Tirage à part, Bibl. nat., 8° X, Pièce 1537.
34. *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. IX (1902), p. 88-99.
35. Paris, 1913, 3 vol. in-16, auquel il convient d'ajouter *Bossuet, maître d'oraison*, qui est une édition annotée par l'abbé Bremond des *Instructions spirituelles*, publiées par le P. Caussade en 1741, *sur les divers états d'oraison suivant la doctrine de M. Bossuet* (Paris, 1931, in-8°).
36. Ch. URBAIN, *Bossuet*. Paris, [1899], in-8°, 31 p. (Bibl. nat., 8° Q 2776).

I. Notice biographique. — II. Manuscrits de Bossuet. — III. Ouvrages de Bossuet publiés de son vivant. — IV. Ouvrages de Bossuet publiés isolément depuis sa mort. — V. Collections d'œuvres de Bossuet. — VI. Documents sur Bossuet et ses œuvres : témoignages des contemporains, oraisons funèbres et éloges académiques de Bossuet, biographie et histoire religieuse de Bossuet, bibliographie, critique et histoire littéraire, réfutations et apologies.

Les limites qui lui étaient imposées n'ont pas permis à M. Urbain de s'étendre autant qu'il l'eut souhaité, mais son plan et sa méthode ont été adoptés par M. l'abbé V. Verlagne[37].

Dans l'intervalle, M. Urbain a donné au *Bulletin du Bibliophile* des *Notes sur l'histoire de la « Défense de la déclaration de 1682 »*[38], l'un des ouvrages posthumes les plus discutés de Bossuet. Ce travail faisait suite à une « chronique » de la *Revue du clergé français* où, à la date du 15 janvier 1897[39], rendant compte des thèses de M. l'abbé Delmont[40], M. Urbain avait dû maintenir l'authenticité de la *Dissertatio praevia,* niée par ce nouveau docteur pour des raisons de sentiment. Il révélait ainsi que le manuscrit autographe de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale[41], qui en possède aussi une copie corrigée de la main de Bossuet[42] : dans l'un comme dans l'autre de ces documents se lisent les expressions qui, jugées par M. Delmont indignes d'un prêtre et d'un évêque, lui avaient paru une raison suffisante de déclarer apocryphe l'ouvrage de M. de Meaux.

L'abbé Urbain eut encore à réfuter le même M. Delmont. Celui-ci, à la suite du P. Ingold[43], se refusait à admettre que Bossuet eût quoi que ce fût de commun avec les Jansénistes. Partant, il croyait tout simple de nier l'authenticité de la *Justification des Réflexions morales du P. Quesnel,* dont cependant on peut voir à la Bibliothèque nationale deux copies revues et corrigées par Bossuet. De là une polémique

37. *Bibliographie des œuvres de Bossuet.* Paris, 1908, in-8°, VIII-141 p.
38. Tirage à part. Paris, 1902, in-8°, 34 p. (Bibl. nat., Ld[10] 101).
39. Tome IX, p. 341-343.
40. Théodore Delmont, *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem, doctrinamque.* Paris, 1896, in-8°, XX-126 p.; — *Bossuet et les saints Pères,* Paris, 1896, in-8°, XX-704 p.
41. Manuscrit latin 17682.
42. Manuscrit latin 17683.
43. *Bossuet et le Jansénisme,* Paris, 1897, in-8°. Voir la « Chronique littéraire » de l'abbé Urbain dans la *Revue du clergé français,* t. XI (1er juillet 1897), p. 260-265.

dont les lecteurs de la *Revue du Clergé français* ont gardé le souvenir[44].

II. — *BIOGRAPHIE.*

M. Urbain a apporté en différentes occasions sa contribution à la biographie de Bossuet.

C'était au temps où, sous l'influence de Brunetière et de M. L. Crouslé, professeur à la Sorbonne, l'Université et une bonne partie du clergé rivalisaient d'ardeur pour glorifier Bossuet en dénigrant Fénelon, comme si l'on ne pouvait joindre dans une admiration commune, sinon égale, ces deux grands hommes ! Lorsque parut le grand ouvrage de M. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*[45], la *Revue d'histoire littéraire* proposa à M. Urbain, de préférence à d'autres collaborateurs, d'annoncer à ses lecteurs ce travail si minutieusement fouillé, mais où la prévention contre Fénelon éclate en trop d'endroits. M. Urbain accepta ce périlleux honneur. Il reconnut les mérites incontestables du savant professeur de la Sorbonne. « Je me reprocherais, écrivait-il, de ne pas proclamer bien haut l'admiration profonde que m'inspire cette œuvre, l'une des plus considérables et des plus sérieuses que nous ait données l'histoire et la critique littéraires en ces dernières années. » Mais avec une réserve et une discrétion qui n'excluaient pas la fermeté, il notait bon nombre de points où l'auteur s'est trop hâté de conclure contre le caractère et la sincérité de Fénelon. « Fénelon, disait en terminant M. Urbain, n'avait pas la perfection angélique que lui attribue la légende de bonne heure formée autour de son nom. Que les âmes tendres et pieuses en prennent leur parti ! Il demeure plus près de nous, soit ! mais il lui reste assez de vertus solides pour mériter à jamais l'admiration passionnée des amis de l'humanité, de la religion, de la justice et de la liberté. » Cet article de la *Revue d'histoire littéraire de la France*[46] fit sensation, surtout dans les milieux universitaires, et, depuis lors, on fut plus retenu à accuser de mensonge et de perfidie l'archevêque de Cambrai.

44. Voir, dans la *Revue du clergé français*, l'article d'Urbain, t. XX (15 sept. 1899), p. 113-133; — la réponse de Delmont, t. XX (1er nov. 1899), p. 449-483; — la réplique d'Urbain, t. XXI (1er févr. 1900), p. 449-469 ; — la contre-réplique de Delmont, t. XXI (15 mai 1900), p. 626-645; t. XXIII (1er juin 1900), p. 67-87 ; aussi la correspondance échangée entre les deux champions, t. XXIII, p. 87 et 189.

45. *Fénelon et Bossuet, études morales et littéraires.* Paris, 1894-1895, 2 vol. in-8°.

46. Tome II (1895), p. 267-279.

L'impression ainsi produite s'accentua encore après la publication faite par l'abbé URBAIN, dans le même recueil, de la relation du chanoine Pirot concernant les débuts de la querelle des *Maximes des Saints*[47]. Ce Pirot, syndic de la Faculté de théologie, était l'un des témoins à charge dont l'autorité, due à sa fonction, servait à accabler Fénelon. M. Urbain montra combien les dires de ce théologien renommé étaient sujets à caution et concluait que, à tout prendre, son témoignage était plutôt favorable à la victime des bossuetistes.

Avocat décidé de Fénelon, M. URBAIN a voulu encore défendre sa mémoire sur plusieurs points délicats. Dans un article de *la Quinzaine*[48] intitulé *Bossuet et les secrets de Fénelon*, il soutient que l'évêque de Meaux a cru pouvoir faire des confidences de son adversaire, en vue de servir la bonne cause, un usage que s'interdirait de nos jours un galant homme, et que Fénelon n'a pas accusé M. de Meaux, comme celui-ci s'en est plaint amèrement, d'avoir révélé une confession sacramentelle[49].

Par ces travaux le docte abbé préparait les voies à la brillante *Apologie pour Fénelon*[50], due à l'abbé BREMOND et à laquelle les *Mémoires d'Hébert curé de Versailles*, puis évêque d'Agen, ont apporté de nos jours une singulière confirmation.

Les futurs historiens de l'évêque de Meaux auront aussi à tenir compte d'autres articles de l'abbé, tels que *Du jansénisme de Bossuet*[51] et *Bossuet apologiste du P. Quesnel*[52], d'où il ressort que, tout opposé qu'il était aux partisans de Jansénius sur le terrain du dogme et sur les cinq fameuses propositions, l'évêque de Meaux partageait leurs idées sur la morale et luttait comme eux, non seulement contre les maximes des casuistes relâchés, mais encore contre le système de Molina sur la grâce. Cette conformité de sentiments explique le zèle des Jansénistes qui ont tout fait pour la gloire de

47. *L'affaire du Quiétisme. I. Témoignage de l'abbé Pirot*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. III (1896), p. 409-434).

48. N° du 1er août 1903, p. 304-319.

49. Il s'agissait d'un écrit strictement confidentiel. Voir l'article publié récemment par le P. Dudon, *Bossuet a-t-il violé le secret d'une confession de Fénelon?* dans les *Recherches de science religieuse*, t. XVII (1927), p. 230-256.

50. Paris, 1910, in-16, II-486 p.

51. Paru dans la *Revue du clergé français* du 15 septembre 1899, t. XX, p. 113-133; tirage à part : Bibl. nat., 8° Lnᵐ 56148.

52. Paru dans la *Revue du clergé français* du 15 janvier 1901, t. XXV, p. 361-392; tirage à part : Bibl. nat., 8° Lnᵐ 56048.

Bossuet au XVIIIe siècle, et lui ont donné place dans leur *Nécrologe des plus illustres défenseurs de la vérité*[53].

L'abbé URBAIN a aussi révélé l'existence d'un parent et correspondant de Bossuet, inconnu même des érudits bourguignons : *Pierre Taisant*, trésorier de France à Dijon[54]. Mentionnons encore *Un prosélyte de Bossuet*, étude concernant J.-B. Winslow, anatomiste célèbre au XVIIIe siècle que l'évêque de Meaux avait converti au catholicisme[55].

M. URBAIN a collationné sur le manuscrit autographe le *Journal de Ledieu*, secrétaire de Bossuet, document de premier ordre, publié autrefois avec de nombreuses fautes de transcription par l'abbé Guettée. La liste des fautes signalées a fourni la matière de deux importants articles de la *Revue d'histoire littéraire*[56], dont il y a un tirage à part : *L'abbé Ledieu historien de Bossuet*[57]. Les corrections ainsi apportées au texte de la première édition lui ont servi à en préparer une seconde : *Les dernières années de Bossuet*, publiée en collaboration avec M. LEVESQUE[58]. Parmi les notes, on lira avec curiosité les passages du *Journal* supprimés par l'auteur lui-même, passages que la patience et l'intuition de l'abbé Urbain sont parvenues à déchiffrer sous les ratures.

BOSSUET ET Mlle DE MAULÉON.

Mais de tous les travaux biographiques consacrés à Bossuet par notre confrère, celui qui a fait le plus de bruit porte sur les rapports de M. de Meaux avec Mlle de Mauléon. C'est là un sujet de discussion inconsidérément repris il y a une trentaine d'années et passablement rebattu depuis[59]. A ne considérer que les arguments qu'on s'oppose de part et d'autre avec la meilleure foi du monde, il semble qu'on soit en présence d'une énigme insoluble, et je crains que la discussion engagée ne soit pas près de se clore, aussi longtemps du

53. Ci-dessus, note 43.
54. Extrait du *Bulletin du Bibliophile*. Paris, 1905, in-8°, 74 p. (Bibl. nat., 8° Ln^27 52434).
55. *Revue du clergé français*, t. XXXII, 15 septembre 1902, p. 113-139.
56. Tome IV, 15 octobre 1897; t. V, 15 juillet 1898.
57. Paris, 1898, in-8°, 78 p. (Bibl. nat., 8° Ln^27 54691).
58. Paris, Desclée-de Brouwer, 1927-1929, 2 vol. in-8°. — A cette édition ont été annexés deux fragments du *Journal* de Ledieu, aujourd'hui perdus et transcrits par le cardinal de Bausset dans un recueil d'extraits qui appartient à la Bibliothèque de Saint-Sulpice.
59. Tout dernièrement encore, à Tours, M. Louis Arnould, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, a donné une série de conférences sur Bossuet; l'une d'elles (la quatrième, je crois) avait pour sujet : « Bossuet était-il marié ? »

moins que l'on continuera de raisonner sur des textes inexacts. Le cas est assez curieux et mérite qu'on s'y arrête. Mais il sied au préalable d'avoir de la question une idée nette. Faisons donc le point. Voyons ce qu'on peut légitimement conclure des documents rassemblés par la sagacité de l'abbé Urbain à l'encontre de la thèse traditionnelle, telle que l'ont présentée au XIXe siècle le cardinal de Bausset et surtout Floquet.

Ceux qui ont lu le *Siècle de Louis XIV* savent qu'il y est fait mention d'un mariage secrètement contracté en sa jeunesse par Bossuet. Il n'y a pas lieu de s'attarder à montrer que c'était là une fable. Longtemps on en a attribué l'invention à Voltaire. Plus tard, Amable Floquet lui donnait pour auteur un certain Jean-Baptiste Denis, qui avait suivi à Meaux M. de Bissy, successeur de Bossuet, et en avait été chassé pour son ivrognerie et ses mœurs peu ecclésiastiques, après quoi il était allé à Genève apostasier. Le caractère de ce triste personnage étant de nature à infirmer son témoignage, on ajoutait foi à la démonstration faite par Floquet. A l'exception des écrivains ultramontains les plus outrés, on croyait généralement, après lui[60] et M. de Bausset[61], que Mlle de Mauléon n'avait que neuf ou dix ans lorsqu'elle fut mise en rapport avec Bossuet; qu'elle habitait avec sa tante, qui l'avait recueillie orpheline, le doyenné du Louvre où Bossuet avait un pied-à-terre, et que, s'il lui témoigna quelque intérêt, ce fut par reconnaissance des services que cette tante lui avait rendus à lui-même en le faisant connaître à la Cour. Comment admettre, au reste, étant donné l'âge de Mlle de Mauléon lorsqu'elle connut Bossuet, qu'il ait pu songer à se lier avec elle par une promesse de mariage, et plus encore par un contrat ?

Cependant, mis en éveil par une page singulièrement hardie des *Mémoires* de Le Gendre[62], publiés quelque temps après l'ouvrage de Floquet, l'abbé Urbain entreprit de remonter à l'origine de la fable du mariage de Bossuet.

60. Amable FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du dauphin*. Paris, 3 vol. in-8°, 1855. Voir l'appendice du t. I : *Du prétendu mariage de Bossuet*, p. 555-585.

61. Cardinal de BAUSSET, *Histoire de Bossuet, évêque de Meaux*, t. III (1846), p. 188-198.

62. *Mémoires de l'abbé Le Gendre, chanoine de Notre-Dame, secrétaire de M. de Harlay, abbé de Clairfontaine*, publiés par M. ROUX. (Paris 1863), p. 265-266.

L'occasion lui en fut offerte par la découverte qu'il fit, en 1901, d'un fragment inédit « sur l'Espérance » attribué à « M. l'évêque de Condom ». La pièce nous est connue par une copie anonyme et sans date, mais du XVIIe siècle. On y trouve une allégorie aux plaisirs que procure en amour l'espérance, préférable à la possession totale, allégorie terminée par un madrigal. *Est-ce un madrigal de Bossuet ?*[63] se demandait l'auteur de l'article. On voit aussitôt toutes les questions qui se posent à l'esprit. Bossuet était-il poète ? Faisait-il partie de la société des beaux esprits de son temps ? A-t-il laissé des écrits où s'épanche les sentiments d'une tendresse trop humaine ?... Pour peu qu'on ait fréquenté Bossuet, à moins d'oublier la tournure d'esprit et la qualité des préoccupations du grand évêque, cette dernière hypothèse ne pouvait être envisagée sérieusement[64]. Mais la suite de l'article découvrit que la question posée n'était qu'un prétexte à une étude que l'auteur n'eût osé aborder de front sans se compromettre. Il s'agissait en effet d' « examiner à nouveau le plaidoyer de Amable Floquet contre Voltaire et les autres écrivains qui ont parlé du mariage de l'évêque de Meaux ».

Cette étude, adressée aux érudits, passa presque inaperçue. Elle était d'ailleurs signée du pseudonyme de Beaugrand, et ce nom que portait autrefois le premier mari de Renée Roussel, femme en secondes noces d'un cousin de Bossuet, ce nom n'éveillait alors aucun souvenir. Bien différent fut l'accueil réservé à la série d'articles que l'abbé Urbain fit paraître en 1906 dans la *Revue du clergé français*[65] et dont il existe un tirage à part sous ce titre : *Bossuet et Mlle de Mauléon, étude critique sur le prétendu mariage de Bossuet.*

Élargissant son audience, l'abbé y développait, toutes pièces d'archives réunies, les conclusions de son précédent article. Il constatait que l'invraisemblable légende n'avait pas plus été inventée par le prêtre apostat Denis que par Voltaire, mais qu'elle se répandit aussitôt après la mort de l'évêque de Meaux.

63. *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. VIII (1901), p. 35-47.

64. L'œuvre de Bossuet, à sa mort aux trois quarts inédite, le montre indifférent à tout ce qui était grâce du style, esprit ou littérature. On n'y relèverait pas une phrase qui ne lui ait été dictée dans un but d'utilité ou d'apostolat; il fut, qu'on me pardonne l'expression, le moins « gens-de-lettres » de tous ses contemporains. — Pourquoi d'ailleurs soupçonner Bossuet plutôt que tel de ses prédécesseurs au siège de Condom, comme Jean d'Estrades, par exemple, qu'on appelait, du vivant de Bossuet, M. de Condom l'ancien (*Correspondance de Bossuet*, t. I, p. 195), ou bien encore l'abbé de Matignon qui lui fut donné pour successeur en 1671 ?

65. N^os du 15 août, 1er et 15 septembre 1906. Le tirage à part porte à la Bibliothèque nationale la cote 8° Ln^27 54588.

Et prenant un à un les arguments de Floquet, ceux-là même précisément qui faisaient de la jeune Mlle de Mauléon une enfant lorsque Bossuet la vit pour la première fois, l'abbé Urbain établissait à l'encontre ceci : Mlle de Mauléon, née Catherine Gary, était fille d'un marchand fripier (nous dirions aujourd'hui, *mutatis mutandis*, d'un confectionneur) et sœur du notaire Pierre Gary qui lui légua le petit fief de Mauléon, sis à Saint-Brice-sous-Forêt, près Montmorency, dont elle prit le nom quelques années avant d'en avoir la possession. Elle avait non pas neuf ou dix ans, mais au moins vingt-cinq ans lorsqu'elle entra en relations avec Bossuet et sa tante n'occupait à la Cour aucune charge qui pût lui fournir l'occasion d'y recommander le futur évêque de Meaux. — A cette dernière allégation, l'abbé Delmont opposera que la tante de Catherine Gary, qui avait épousé en secondes noces Jacques Thévot de Sainte-Foy, maître d'hôtel du roi et l'un des premiers valets de chambre de Monsieur, « avait donc bien pu être chez feu Henriette d'Angleterre[66] ». Quant à l'âge que pouvait avoir Mlle de Mauléon à l'époque où Bossuet vint habiter le doyenné du Louvre, il paraît plus vraisemblable qu'elle approchait alors de sa vingtième année. Mais, ces réserves faites, la thèse contre Floquet s'avère jusqu'ici solide et inattaquable.

On sait que Bossuet témoigna toujours à Mlle de Mauléon une affection aussi constante que dévouée. A preuve, l'acte de cautionnement qu'il lui consentit lorsqu'elle obtint de l'avocat Pageau un prêt de 45 000 livres pour acquérir la halle au poisson, sise rue de la Cossonnerie, à elle adjugée par retrait lignager le 23 mars 1682. Bien gérée, cette halle aurait pu rapporter quelque 4 000 livres par an. Mais pour des raisons qu'on ignore, Mlle de Mauléon ne put jamais rembourser le capital emprunté, et certaines années elle dut recourir à l'amitié de l'évêque pour en payer les arrérages. — Là-dessus, bossuetistes et bossuetisants tombent d'accord; nous n'insistons point.

Où triomphe l'érudition de l'abbé Urbain, c'est lorsqu'il découvre à l'origine des complications financières que connut dans la suite Mlle de Mauléon, les Nyellé. Ceux-ci étaient les héritiers de Françoise Crestot, veuve de Pierre Gary, frère de Catherine. Lorsqu'il mourut, ce dernier, par testament, avait fait de Catherine son héritière, à charge de payer à sa veuve un douaire s'élevant à 16 000 livres. Mlle de Mauléon

66. Abbé Th. Delmont, *Le prétendu mariage de Bossuet* (Extrait de la *Revue de Lille*, 1906), p. 14 (Bibl. nat., 8° Ln[27] 52888).

mit peu d'empressement à s'acquitter de cette dette. C'est seulement trois ans et plus après la mort de son frère, au mois de mai 1687, qu'elle remit à sa belle-sœur une somme de 10 000 livres, s'engageant pour le reste, sous garantie d'hypothèque, à lui en servir les intérêts jusqu'à complète libération. Puis des années se passent, et Françoise Crestot meurt sans avoir rien reçu de plus ni du principal ni des intérêts qui lui restaient dûs. C'est alors que ses héritiers, les Nyellé, moins conciliants que ne l'avait été leur tante, firent saisir les immeubles de Catherine Gary (25 octobre 1701-29 avril 1702). — Toute cette partie est à base d'inédits, et, grâce à elle, se dissiperont tout à l'heure les brouillards amoncelés par la malignité des adversaires de Bossuet autour des plaintes de Mlle de Mauléon.

La saisie, ordonnée à la requête de Nyellé et consorts, menaçait dans leurs droits de créanciers privilégiés sur la halle au poisson la veuve et les enfants de l'avocat Pageau. Aussi les voit-on intervenir et former opposition dès janvier 1703 (et Bossuet ne tardera pas à joindre ses efforts aux leurs), à l'intention de se faire adjuger les immeubles de Mlle de Mauléon jusqu'à concurrence de leur dû, mais en réalité, et de toute évidence, pour en empêcher ou en retarder l'adjudication.

La mort de Bossuet, survenue le 12 avril 1704, n'arrangea pas les choses, loin de là. Mlle de Mauléon espérait-elle alors que les neveux de l'évêque, ses héritiers, s'inspireraient dans cette affaire des sentiments d'affectueuse sollicitude que M. de Meaux n'avait cessé de lui témoigner ? On sait que sa déception fut grande et « elle s'en est fort plainte ». On peut imaginer, bien que rien n'y invite, que les neveux de Bossuet lui eussent réservé plus d'attention si, de leur côté, les héritiers Pageau, pour sauvegarder leurs droits, n'avaient aussitôt la mort du prélat fait procéder à la saisie-arrêt de sa succession. Ce coup inattendu, dans les conjectures où l'on était, ouvrait le champ aux bruits les plus fantaisistes. Il fallait y faire obstacle sans tarder. Un ami du défunt, M. d'Aramont, s'entremit alors et obtint des Pageau mainlevée de la saisie-arrêt, — mais à quel prix ! Lâchant Mlle de Mauléon, je cite ici l'abbé Urbain qui résume la transaction intervenue le 7 mai 1704 : « les héritiers de Bossuet, comme ceux de Pageau conviennent enfin de laisser procéder à la vente et adjudication par décret des maisons et de la halle sise rue de la Cossonnerie et saisies à la requête de Nyellé et consorts, comme il eût pu être déjà fait, sans la prétention

émise par la veuve Pageau et ses enfants de se faire adjuger ces immeubles à eux-mêmes jusqu'à concurrence de leur dû. [En outre,] si les deniers provenant de cette vente ne suffisent pas à indemniser les consorts Pageau, l'abbé Bossuet s'engage à les dédommager de tout leur dû, tant en principal et arrérages qu'en dépens[67] ».

Pièces judiciaires à l'appui, c'est donc bien le contrat de cautionnement consenti par Bossuet en faveur de Mlle de Mauléon qui fut cause après sa mort des difficultés que connut la succession. L'affaire ayant fait quelque bruit, ceux qui avaient intérêt à parler contre le grand évêque, hérétiques et libertins, répandirent alors que le contrat de Mlle de Mauléon était un contrat de mariage, et c'est là toute l'origine de la fable que plus tard allait accréditer J.-B. Denis, dont Le Gendre s'est fâcheusement ressouvenu dans ses *Mémoires*, puis Voltaire en revoyant pour une seconde édition son *Siècle de Louis XIV*[68].

J'ai résumé, dans les pages qui précèdent, le travail de l'abbé Urbain en donnant des pièces du dossier constitué par lui une interprétation parfois infidèle, je veux dire un peu différente de celle qui fut la sienne, mais que je crois fondée. Cette interprétation d'ailleurs s'appuie sur une série d'observations dont j'indiquerai ici les principales.

Voici d'abord, en manière de préambule, le passage des *Mémoires* du chanoine Le Gendre relatif à Bossuet, passage dont la publication incorrecte est venue corroborer les ouïdire les plus extravagants. Ce texte a été revu à ma demande sur le manuscrit même par M. Georges Collon, conservateur à la Bibliothèque municipale de Tours[69].

« Quelques jours après la mort de M. Bossuet, une demoiselle, sa vieille amie, demanda, se disant sa veuve, son douaire et ses conventions. Quel phénomène dans les conjonctures où l'on étoit alors ! Ce fut sagesse de l'étouffer en ordonnant aux héritiers d'apaiser cette prétendue veuve[70], et à la demoiselle de se taire. Cette prétendue veuve n'étoit point une aventurière, c'étoit une fille de famille, fille d'un M. de Mauléon[71] qui tenoit un appartement au

67. *Revue du clergé français*, t. XLVIII, p. 128. — Lors de la vente des biens de Mlle de Mauléon, la halle au poisson fut adjugée à Louis Bossuet, moyennant 36 000 livres, le 9 février 1709.

68. A noter que Voltaire ne fait aucune allusion à ce mariage dans la première édition du *Siècle de Louis XIV* (1751).

69. Manuscrit 1186, fol. 53 recto et verso.

70. Au lieu de ces trois mots, M. Roux imprime : « le scandale ».

71. Au lieu de : c'étoit une fille de famille, fille d'un M. de Mauléon, l'éditeur a mis : *loin de là*, c'étoit *la* fille d'un M. de Mauléon.

doyenné de Saint-Thomas du Louvre, dans le tems que M. Bossuet, qui n'étoit alors que sous-diacre, y étoit en pension chez le doyen de cette église. Le jeune homme étoit beau et bien fait, la demoiselle avoit son mérite. Quoyqu'elle fût sur le retour lorsque j'eûs occasion d'aller chez elle en 1700, elle avoit encore de grands restes de ce qu'elle étoit[72] dans son printems[73]. Demeurant en même maison, ils se voyoient commodément; ils s'aimèrent sous promesse de mariage, à la charge de le tenir secret. Ainsy parloit la demoiselle. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les différens tems de la vie de M. Bossuet, elle a toujours été la maîtresse chez luy, qu'elle y ordonnoit de tout, et que la recommendation de cette si belle ancienne connoissance étoit la plus efficace et la plus forte qu'on pust avoir pour obtenir des grâces du prélat. »

Ce témoignage du chanoine Le Gendre est loin d'avoir l'importance dont le gratifient encore maintenant ceux qui ont le plus besoin d'y croire[74]. Il confirme, si l'on veut, le « bruit sourd » qui courut après la mort de Bossuet, bruit que signale le P. Léonard dès juillet 1704. Mais, ce détail excepté, on ne voit pas ce que laisserait debout un examen attentif de tout le reste.

A l'entendre, les premières relations de Bossuet avec Mlle de Mauléon remonteraient au temps où celui-ci, n'étant que sous-diacre, était en pension chez le doyen de Saint-Thomas du Louvre. L'anachronisme est assez grossier. Bossuet reçut le diaconat en septembre 1648; de plus, il ne prit logement au doyenné, chez l'abbé de Lameth, qui avait été son condisciple au collège de Navarre, que du jour où sa prédication dans les églises de Paris l'obligea d'y fixer sa résidence, c'est-à-dire en 1659. Voilà une première erreur rectifiée. Il y en a d'autres, aussi difficilement compréhensibles, mais non moins réfutables. Engagé dans les ordres sacrés, non seulement Bossuet ne pouvait valablement contracter mariage; mais son mariage eût-il été secret, comme la célébration seule faisait alors le mariage, sa non célébration eût interdit à Mlle de Mauléon de réclamer par la suite « son douaire et ses conventions ». Et cela en vertu de la disposition légale *ex defectu conditionis*. Nous ne sommes pas persuadés que Le Gendre ne se soit diverti beaucoup de ces racontars. La suite de son récit montre en tout cas qu'il n'y croyait guère. « Ce

72. M. Roux : *avoit été.*
73. M. Roux commence la phrase suivante par ces mots : *Jeunes tous deux et* demeurant...
74. Moréri disait des *Mémoires* de Le Gendre : « Ceux qui ont lu quelques endroits les ont trouvées fort singulières. »
75. *Le Temps*, 30 mai 1929.

qu'il y a de certain, continue-t-il, c'est que dans les différents temps de la vie de Bossuet, elle [Mlle de Mauléon] a toujours été la maîtresse chez lui, qu'elle y ordonnait de tout... » Mais là encore « nous tombons dans les ragots », fait remarquer Paul Souday, qui oppose à cette affirmation de Le Gendre le passage où Denis parle de « longues et fréquentes « visites » de Bossuet à son amie, qui ne devait donc pas habiter chez lui et y tout ordonner[75]. »

Comment la critique de l'abbé Urbain, à l'ordinaire si avertie, s'est-elle laissée prendre au récit fantaisiste de Le Gendre ? Le problème risquerait de rester une énigme si l'on ne connaissait les préventions qui l'animaient à cette époque à l'égard de Bossuet[76]. Elles constituaient un état d'esprit qui ne lui était pas particulier, esprit de système que nous retrouvons chez des bossuetisants de marque, tels le chanoine Davin, l'abbé Griselle et autres.

Une remarque cependant, que je crois inédite, expliquerait pour une part, en leur accordant les circonstances atténuantes, l'importance excessive que les adversaires de Floquet attribuaient de concert au témoignage du chanoine Le Gendre.

Il est assez curieux de constater que les deux textes qui rajeunirent la question Bossuet au xxe siècle, le récit de Le Gendre et l'apologie de Fouilloux, contenaient des passages viciés par des interpolations abusives, et que jamais, à au-

76. Ces préventions défavorables s'affirmèrent aussi dans la façon abusive dont l'abbé avait compris sa tâche d'érudit. Il y avait témérité en effet, sous couleur d'épargner à d'autres les recherches de première main, de reproduire *in extenso* toutes les pièces d'un dossier où fourmillent les accusations les plus étranges à la charge de Bossuet. Et ce déballage, ou si l'on aime mieux ce montage documentaire fut jugé d'autant plus sévèrement que, parmi tant d'incohérences et d'invraisemblances rapportées, la critique de l'auteur, de caractère négatif mais partial, n'intervenait que pour accentuer les allégations contraires à la thèse de Floquet. Les autres témoignages, à l'inverse, voire les plus disparates, étaient consignés sans correctif, comme si l'auteur les eût tenus par devers lui pour véridiques. D'où cet aboutissement divertissant et du tout contraire à ses intentions : les lecteurs de la *Revue du clergé français* — et nous étions légion — crurent la plupart que Bossuet, au sentiment de M. Urbain, avait vécu marié. Que l'abbé ait souffert de voir ses intentions mal comprises, ce n'est pas assez dire. La querelle qui s'engagea autour de son petit livre le remplit d'une amertume profonde. Un de ses contradicteurs, l'abbé J. Gaignet (*Le prétendu mariage de Bossuet*, Paris, Bloud, 1907, in-12, 64 p.) mit à le contredire une juste sévérité. La réplique fut donnée à l'abbé Gaignet par l'abbé Griselle (on peut bien le nommer aujourd'hui qu'il n'est plus), qui prit courageusement la défense de son ami (*Autour d'une brochure. Sept lettres à M. Arthur Savaète... sur le prétendu mariage de Bossuet,...* par *Z*, docteur ès lettres. Paris, Savaète, 1908, in-8°, 196 p.) ; mais cette intervention ne réussit pas à faire avancer la question d'un empan... Et la bataille durait ainsi depuis des mois, lorsque, sur un ordre venu de haut, l'abbé Urbain dut quitter la lice.

cun moment de la querelle, l'idée ne vint aux érudits qui les maniaient pour ou contre d'en vérifier l'exactitude en recourant aux manuscrits. J'ai reproduit plus haut le texte de Le Gendre relatif à Bossuet. Bien différent est celui de l'édition de 1863. Qu'on veuille bien s'y reporter. C'est parce qu'on y parle d'un *scandale*[77] provoqué à la mort de M. de Meaux par les réclamations de Mlle de Mauléon, que l'abbé Urbain fut apparemment induit à envisager comme probable l'hypothèse d'un contrat différent de l'acte de cautionnement[78]. Or le mot *scandale*, imprimé dans l'édition Roux, n'est pas dans le manuscrit de la Bibliothèque de Tours. C'est une addition, une retouche de style de l'éditeur.

S'agit-il de l'apologie de Fouilloux[79] ? On sait que l'abbé Urbain en faisait peu de cas. Il lui reprochait, entre autres inexactitudes, d'appeler l'amie de Bossuet « la demoiselle Des

77. Un scandale *éclatant* disent, dans leurs commentaires, les contradicteurs de Floquet. L'abbé Urbain, notamment, dira de Mlle de Mauléon à la mort de Bossuet : « Tandis que par ses prétentions *elle* soulevait un *scandale* où risquait de sombrer la réputation du grand évêque (!!) (*Revue du clergé français*, t. XLVIII, p. 127).

78. D'après l'abbé Urbain, Mlle de Mauléon avait produit un contrat à l'appui des prétentions qu'elle élevait sur l'héritage de Bossuet, mais ce contrat n'était pas l'acte par lequel le prélat s'était porté caution d'un emprunt de 45 000 livres : en effet, opinait-il, ce cautionnement était plutôt une arme contre elle. — Il est regrettable que l'abbé n'ait jamais précisé la nature de ce contrat.

D'un autre côté, au sujet d'un document que le chanoine Davin disait avoir été en la possession de M. Bonnetty, directeur des *Annales de la philosophie chrétienne*, et qualifié par ce savant homme et ses amis de « contrat de mariage » de Bossuet, l'abbé Urbain, loin de faire sienne cette interprétation, soutenait que M. Bonnetty et son entourage devaient avoir été dupes d'une similitude de noms, et que le contrat de mariage devait être, non pas celui de Jacques-Bénigne Bossuet, futur évêque, mais celui de son cousin-germain Jacques Bossuet, qui avait contracté un mariage clandestin d'où étaient issues deux filles, et dont il avait vainement chercher pendant de longues années à faire prononcer la nullité. La méprise de M. Bonnetty et de son entourage s'expliquait par l'ignorance où l'on était avant l'abbé Urbain, des procès soutenus à cet effet par le parent de Bossuet, d'ailleurs fort peu connu même des érudits bourguignons.

79. Urbain s'est mépris sur la personnalité de l'abbé Fouilloux, — de qui Jérôme Besoigne tenait le récit concernant les rapports de Bossuet avec Mlle de Mauléon, — en l'identifiant avec le janséniste Jacques Fouilloux, auteur de l'*Histoire du cas de Conscience*. Il s'agit, très probablement, de l'abbé Fouilloux, « grand chapelain et aumônier de Bossuet », dont la présence aux côtés de l'évêque de Meaux est mentionnée dans le Procès-verbal des visites diocésaines de 1685 (*Revue Bossuet*, t. V, p. 158). La mort de Bossuet ayant eu lieu vingt ans exactement après cette date (en 1704), on est induit à se demander si ce n'est pas Fouilloux lui-même qui est désigné dans ce préambule du récit (publié, d'après l'abbé Leroy, dans la *Correspondance de Bossuet*, t. XIV, p. 403) que Jérôme Besoigne disait tenir de Fouilloux et qu'il communiqua à l'abbé Leroy qui en prit copie. Rappelons que l'abbé Leroy fut un des premiers éditeurs de Bossuet.

Vieux ». Et il ajoutait, avec l'intention de lui enlever toute valeur : « Ce trait seul suffirait à rendre suspect son témoignage[80]. » Or ce nom, *Des Vieux*, justement incriminé par Urbain, n'était point de Fouilloux; c'est une réminiscence de Voltaire introduite à tort dans le texte par son premier éditeur, le cardinal de Bausset[81].

Ces remarques ont leur importance. Elles montrent qu'il n'y eut pas que des préventions dans l'attitude de l'abbé Urbain. Une fatalité intervint qui se plut à l'égarer sur des éditions fautives. Et depuis trente ans que la légende du mariage de Bossuet occupe les esprits, ce sont toujours les mêmes textes impurs et, par contagion, les mêmes erreurs qu'on ressert à satiété.

On peut se demander si, au cours des années qui suivirent, les idées de l'abbé Urbain sur cette question se sont modifiées et dans quel sens ? Il semble, à nous qui l'avons connu, qu'il n'envisageait plus, comme possible, l'attribution à Bossuet du madrigal sur l'espérance. Cette hypothèse, d'ailleurs, avait été pour lui moins un prétexte ingénieux qu'un faux-départ : toute sa vie il en eut le regret et c'eût été lui manquer que de l'en faire souvenir. Sur d'autres points, quelque peu revenu de ses préventions, il pratiquait une sorte de loyalisme précautionneux. Trop fin, trop fier aussi pour reconnaître publiquement ses torts, trop scrupuleux pour consentir à nous laisser dans l'erreur, s'il lui en eût coûté de se confesser à nous, du moins a-t-il voulu nous laisser entendre ce qu'il tenait secret. Au dernier tome de la *Correspondance de Bossuet*, laissant de côté l'origine de la fable du mariage que sa foi en Le Gendre lui rendait toujours inexplicable, une note de lui prend toutes les apparences d'un repentir : « Les inexactitudes et les divergences de ces rumeurs, écrit-il, ne laissent rien subsister de certain, sinon le fait d'un bruit fâcheux mis en circulation au lendemain de la mort de Bossuet et contre lequel proteste ce qu'on sait du genre de vie de ce grand homme[82]. » Cette note me paraît résumer ce qui fut sa pensée des dernières années et ce que j'appellerai sa position sur la question Bossuet.

80. *Revue du clergé français*, t. XLVIII, p. 20.
81. *Histoire de Bossuet*, t. III, p. 195. — L'abbé Urbain a donné, en 1924, une seconde édition de l'apologie de Fouilloux (*Correspondance de Bossuet*, t. XIV, p. 403).
82. Tome XIV, p. 406.

ÉDITIONS TEXTUELLES.

L'édition des *Œuvres complètes de Bossuet* par Lachat, jusqu'ici réputée la meilleure, a été renouvelée en partie à la fin du siècle dernier par deux publications, l'une, considérable, celle des *Œuvres oratoires* due à l'abbé LEBARQ, l'autre, jusqu'alors inédite, le second traité des *États d'oraison* due à M. l'abbé LEVESQUE[82]*. Au XXe siècle, réimpressions et inédits publiés n'ont pas été moins nombreux : en plus de ceux que nous avons déjà signalés, il nous reste maintenant à faire connaître l'œuvre menée à bien grâce à la collaboration aussi riche que féconde de M. Charles Urbain et de M. Eugène Levesque. Leurs travaux sur Bossuet peuvent se répartir en trois séries : les ouvrages de piété et de morale, les sermons et la correspondance.

Ouvrages de piété et de morale. — Sous ce titre, *L'Église et le Théâtre,* MM. URBAIN et LEVESQUE ont fait récemment paraître, à la librairie Grasset, les *Maximes et réflexions sur la comédie,* d'après l'édition originale de 1694. Cette reproduction est accompagnée de la lettre du théatin Caffaro, qui avait été l'occasion de la querelle, et de plusieurs autres documents qui aident à se représenter l'intransigeance des préceptes de Bossuet, son hostilité à l'endroit de toute représentation scénique, et aussi les sentiments qui partageaient sur ce point l'opinion de ses contemporains.

On s'est étonné que Bossuet qui, dans sa lettre au P. Caffaro (9 mai 1694), lui avait promis de ne pas revenir sur cette question, l'ait reprise cependant pour lui consacrer un opuscule entier. Question d'opportunité à part, m'expliquait un savant bossuetiste, ces pages semblent avoir été écrites par l'évêque à l'intention de son ami le maréchal de Bellefonds, qui avait embrassé dans la retraite, où il s'était retiré, les voies de la plus stricte perfection. C'est aussi à l'usage de ce même personnage[83], si j'en crois toujours mon éminent confrère, que Bossuet, immédiatement après, avait entrepris le *Traité de la concupiscence*[83]*

On sait que cet ouvrage est resté inachevé. Le titre même n'est pas de Bossuet, encore qu'il résume bien le texte de

82* *Instruction sur les États d'oraison. Second traité : Principes communs de l'oraison chrétienne.* Paris, Firmin Didot, 1897, in-8°, XL-412 p.

83. Et non point pour donner des conseils au dauphin, comme certains le prétendent.

83*. Texte établi et présenté par Ch. URBAIN et Eug. LEVESQUE, Paris, éditions Fernand Roches, 1930, in-8°, XX-144 pages.

saint Jean placé en tête du manuscrit : « N'aimez pas le monde..., parce que tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, et concupiscence des yeux et orgueil de la vie. » *La Vie intellectuelle* a dernièrement publié du P. Th. Demon un très remarquable article *Sur le « Traité de la concupiscence »*[84]. Aucun commentaire n'avait encore été donné qui analysât par autant de fines nuances le « parti pris d'absolu » et, si j'ose dire, la tonnante déraison de Bossuet en cet ouvrage[85], d'ailleurs assez peu connu. Considérant les choses de haut, en bloc, sans y introduire les distinctions nécessaires, Bossuet pousse au noir le tableau. Son goût de l'antithèse l'arme souverainement dans un parallèle continu entre l'homme et Dieu. Il ne voit dans la nature humaine que mal et corruption, méconnaît ses besoins les plus essentiels, et fulmine contre les sentiments les plus hauts, contre les activités les plus généreuses, les plus fécondes. Telle quelle, cette satire morale pouvait être une façon d'apostolat, elle présentait toutefois un cas d'application trop particulière pour être compris de tous et si, comme nous le supposons, Bossuet la destinait au maréchal de Bellefonds, on s'explique qu'après la mort de ce dernier, arrivée en 1694, il jugea vain de l'achever.

Œuvres oratoires de Bossuet. — La meilleure édition qu'on en ait donnée est celle de l'abbé Lebarcq à la fin du siècle dernier[86]. Lebarq avait préludé à cette entreprise par une magistrale thèse de doctorat, l'*Histoire critique de la prédication de Bossuet*. Ce travail insistait sur le besoin de rétablir dans leur forme et leur intégrité primitives les sermons du grand orateur que n'avait pas respectées le bénédictin Deforis. Ce religieux, paléographe de première force, mais trop fidèle aux habitudes de son temps, non seulement avait retouché le style de ces discours, mais encore il les avait remaniés, fondant par exemple en un seul deux sermons roulant à peu près sur le même sujet; et son texte avait été adopté de confiance par les éditeurs venus après lui. D'un sens critique avisé, servi par une mémoire imperturbable, qui lui permet-

84. N° du 10 juin 1931, p. 380-394.

85. A noter que l'auteur des *Élévations sur les mystères* et de l'*Histoire des Variations* y condamne toute connaissance scientifique, notamment « la recherche des choses divines » et « cette insatiable avidité de savoir l'histoire ».

86. J. Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*. Lille, 1890-1897, 6 vol. in-8°. L'édition établie par Ch. Urbain et E. Levesque comprend 7 volumes publiés de 1914 à 1926 à Paris, librairie Desclée.

tait de reconnaître la vraie place des passages malencontreusement transposés, l'abbé Lebarq avait pu procéder à un classement chronologique des sermons, il les avait débarrassés des interpolations et des corrections maladroites de leur premier éditeur, et aussi des fautes commises dans l'édition plus récente de Lachat. Mais l'édition Lebarq fut vite épuisée, et l'auteur, mort à la peine, n'étant plus là pour en surveiller la réimpression, la librairie Desclée confia ce soin à MM. URBAIN et LEVESQUE.

Les deux éminents bossuétistes allaient-ils se borner à reproduire tel quel le texte établi par leur devancier ? Ce n'eût pas été digne d'eux. Aussi, désirant faire mieux encore, ils se sont attachés à revoir sur les autographes les leçons adoptées par leur prédécesseur ; ils ont mis à profit certains manuscrits qu'il n'avait pas connus, et ils ont donné en appendice des discours pris à l'audition, par où l'on voit, en comparant avec les manuscrits autographes, que Bossuet ne s'astreignait pas en chaire à dire exactement ce qu'il avait écrit, mais que, sans en être l'esclave, il le modifiait suivant l'impression du moment. Enfin, et ceci fut spécialement l'œuvre de l'abbé URBAIN, cette nouvelle édition s'enrichit d'une étude approfondie de la grammaire et de la langue de Bossuet, à quoi l'on ajouta l'indication suggestive des emprunts que le grand orateur s'est faits à lui-même et la table des textes de l'Écriture et des Pères cités dans les sermons.

La Correspondance de Bossuet. — Elle fut l'occasion qui, au début de ce siècle, alors que venait de se fonder la *Revue Bossuet,* rapprochèrent dans une pensée de mutuelle collaboration les abbés URBAIN et LEVESQUE.

Cette Correspondance, dans l'état où l'avait donnée le bénédictin Deforis, son premier éditeur, était une mine précieuse de renseignements non seulement sur la vie, les idées et le caractère du prélat, mais encore sur l'histoire religieuse et les questions agitées de son temps, gallicanisme, quiétisme, morale relâchée, condition des protestants, etc. En effet, de bonne heure, par l'autorité que tous lui reconnaissaient, Bossuet avait été l'oracle du clergé de France et la voix la plus écoutée de son temps.

Mais cette mine, de nos jours, était difficilement exploitable. D'abord à cause de l'ordre adopté pour le classement des lettres par Deforis et conservé par les éditeurs venus après lui. Le bénédictin avait réparti les lettres en différentes catégories : Lettres diverses; Lettres écrites au cours de l'affaire

du quiétisme; Lettres de piété et de direction. Celles-ci, à leur tour, formaient plusieurs recueils distincts : Lettres à Mme Cornuau, Lettres à Mme d'Albert de Luynes, Lettres à l'abbesse et aux religieuses de Jouarre, et Lettres à des religieuses de différents monastères. Cette classification artificielle était de nature à dérouter les travailleurs, qui n'auraient pas l'idée de chercher, par exemple, dans les Lettres de piété et de direction les incidents intéressant l'histoire générale du XVIIe siècle, lesquels, à première vue, ne devraient se trouver que dans les Lettres diverses, alors qu'ils se rencontrent en assez grand nombre dans les autres recueils. Ajoutons que, faute d'une annotation indispensable, la Correspondance était le plus souvent lettre morte, aujourd'hui que le souvenir des personnages qui y figurent est depuis longtemps oublié.

Les nouveaux éditeurs se sont proposé avant tout de remédier à ces grands inconvénients. Tout d'abord, ils ont résolument abandonné la classification arbitraire adoptée jusqu'à eux et rangé dans l'ordre chronologique les lettres qui, ainsi rapprochées, s'éclairent les unes les autres et donnent une plus juste idée de l'étonnante activité intellectuelle de Bossuet et de la variété des préoccupations qui hantaient continuellement sa pensée, la direction des consciences ne nuisant en rien à l'administration de son diocèse ni aux travaux que toute sa vie il a entrepris pour la défense de la foi et les intérêts de l'Église universelle.

L'annotation, fruit des patientes investigations de l'abbé URBAIN, est particulièrement copieuse. Des notes doctrinales et biographiques renseignent le lecteur sur la nature des questions débattues, et ne laissent rien ignorer de la vie des personnages plus ou moins obscurs dont le nom se présente sous la plume de Bossuet. Certaines notes, très condensatrices, valent de longs mémoires.

D'autres améliorations signalent encore l'établissement de cette nouvelle édition. Des recherches ordonnées dans tous les sens ont permis de retrouver les originaux d'une foule de lettres déjà publiées, et les nouveaux éditeurs en ont profité pour réviser le texte courant, y rétablissant les passages supprimés par leurs devanciers, en particulier les détails familiers dédaignés par Deforis comme peu dignes de la majestueuse gravité inséparable de l'idée qu'il se faisait de Bossuet. Parmi les lettres ainsi révisées, citons seulement les lettres à P. Daniel Huet, conservées à Florence, les lettres à Leibniz venues de la bibliothèque publique de Hanovre,

toutes celles qui étaient passées en Angleterre, soit dans les dépôts publics, soit dans les collections privées.

Les originaux des lettres à Mme Cornuau ayant disparu, il a fallu comparer entre elles les diverses copies qui s'en trouvent un peu partout, de façon à en donner un texte aussi sûr que possible. Des notes et extraits pris par Ledieu, secrétaire de Bossuet, sur les originaux eux-mêmes ont permis de rétablir avec certitude l'ordre des dates, que Mme Cornuau avait à dessein bouleversé dans les copies qu'elle en répandit. Un appendice important fournit tous les renseignements désirables sur les modifications que cette religieuse avait fait subir aux lettres de son directeur.

D'autres sources encore ont été découvertes qui ont permis aux éditeurs d'ajouter aux éditions les plus récentes plusieurs centaines de lettres inédites, et à leur date d'autres lettres des correspondants de Bossuet.

Enfin, cette édition, publiée dans la collection des Grands écrivains de la France[87], est pourvue d'un énorme index onomastique des noms de lieu et de personne, y compris l'indication des sujets traités dans les lettres et d'une chronologie de la vie de Bossuet, qui fournira à ses historiens une foule de menus faits inconnus jusqu'ici.

En somme, les travailleurs ont désormais sous la main un texte sûr des principales œuvres de Bossuet; la fable inepte de son mariage n'est plus une question que l'on puisse reprendre sans ignorance ou mauvaise foi; d'autres incidents de sa carrière sont aussi mieux connus. Ce qui reste à désirer, c'est une histoire complète de ce grand homme, écrite d'une plume impartiale et qui le montre dans les milieux où s'est écoulée sa vie.

Victor Carrière,
Professeur à l'Institut catholique de Paris.

87. De 1909 à 1925, chez Hachette, 15 vol. in-8°.

BULLETIN CRITIQUE

Ch.-André Julien. — *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie, Algérie, Maroc* (Bibliothèque Historique). — Paris, Payot, 1931. In-8° de xvi-866 pages, 357 gravures. Prix : 120 fr.

Ce livre, nous dit la préface écrite par M. Gsell, professeur au Collège de France, est le premier où soit racontée l'histoire entière de l'Afrique du Nord. Il remonte jusqu'au lointain passé de la préhistoire et ne s'arrête qu'au moment présent. Il est composé avec une rigoureuse méthode, une information extrêmement étendue (qui se manifeste dans une Bibliographie de 80 pages), et se recommande en outre par une abondante illustration et un style alerte et familier. C'est donc une œuvre remarquable, comme on en voit rarement dans ce genre utile, mais ingrat, de la compilation-vulgarisation.

Les pages qui concernent l'histoire de l'Église dans ces pays aujourd'hui rattachés à la France, appellent cependant quelques réflexions, qui ne diminueront en rien du reste la valeur et l'intérêt de l'ouvrage en son ensemble.

L'éminent préfacier nous prévient dès l'abord que l'auteur ne dissimule pas sa personnalité et que ses opinions ont quelque influence sur ses jugements : or M. Julien « n'aime pas les impérialismes et les nationalismes », et il penche presque toujours à défendre le peuple berbère contre les conquérants dont il a été la victime au cours des siècles : Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, Turcs, Français. Attitude généreuse et légitime, si elle ne fausse pas le récit des faits : et c'est bien le cas ici. Mais n'a-t-elle pas entraîné l'historien à considérer l'Église africaine comme une importation étrangère, servante de l'administration oppressive ou de l'aristocratie égoïste aux temps de l'Empire romain, alliée des entreprises coloniales aux temps modernes ? Cette tendance est le plus souvent discrètement exprimée et comme contenue, elle apparaît néanmoins dans le récit de l'affaire donatiste (p. 246), dans celui de la restauration byzantine (p. 310)[1]. C'est elle qui explique peut-être le silence presque total sur le catholicisme algérien depuis 1830 : une allusion au zèle des missionnaires combattu par l'autorité militaire (p. 655), quelques lignes sur le dévouement de Lavigerie à propos de la famine de 1868 (p. 672), — on trouvera sans doute que c'est peu

1. A ce propos, le rôle de Grégoire le Grand est apprécié d'une façon qui sera discutée : « Le contrôle perpétuel [qu'il exerce sur l'Église d'Afrique] stimula, mais souvent énerva l'autorité. Il fut un élément actif de la décomposition africaine. »

pour l'histoire religieuse de notre colonie, alors qu'on insiste, à juste titre, sur les transformations économiques, le problème social, voire le mouvement littéraire et artistique. Il est vrai que dans un ouvrage, nécessairement composé de deuxième main, la tâche était malaisée, car cette histoire n'a pas encore été écrite de façon vraiment satisfaisante; la littérature souvent médiocre qu'a inspirée jusqu'ici la nouvelle Église d'Afrique, fait désirer d'autant plus vivement que l'on entreprenne, selon une méthode strictement scientifique, ce chapitre d'histoire missionnaire et ecclésiastique.

J.-R. Palanque.

F. de Saint Palais d'Aussac, prêtre de la Mission. — *Le droit de dépouille* (*jus spolii*). — Paris, éditions A. Picard [1930]. In-8°, 243 pages.

Cet ouvrage, présenté comme thèse à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, est consacré à l'étude d'une institution qui jadis donna lieu à de nombreux conflits. Le droit de dépouille est, suivant la définition donnée par l'auteur dans son introduction, « la faculté pour celui qui a, ou qui prétend avoir un droit sur une église, de revendiquer les biens meubles des clercs défunts ». Dans une première partie, de caractère proprement historique, l'auteur s'est proposé de rechercher les origines, et de suivre à travers les siècles, et dans les différents pays, le développement et la décadence du droit de dépouille. Cette partie historique comprend elle-même deux sections, dont l'une, la plus considérable, est consacrée à la dépouille des évêques; l'autre, à la dépouille des clercs inférieurs. Vient ensuite une seconde partie, de caractère juridique cette fois, dans laquelle l'auteur cherche à établir le fondement du droit de dépouille. Il arrive à cette conclusion que ce n'est ni un abus, ni une violence, mais un droit véritable, et dont l'évolution s'explique par l'évolution générale de la propriété ecclésiastique.

Il y a là une intéressante contribution à l'histoire du droit canonique. L'ouvrage, sérieusement étudié, sera lu avec profit. De nombreuses pages se réfèrent spécialement à la France, particulièrement en ce qui concerne le Moyen Age et l'exercice du droit de dépouille par les rois et certains grands seigneurs, à la mort des évêques. De même, dans la section relative à la dépouille des clercs inférieurs, un bon nombre de faits allégués intéressent l'histoire de l'Église de France. Par contre, on estimera qu'en retraçant le déclin du droit de dépouille exercé par la papauté, l'auteur passe trop rapidement sur la France. Il ne signale pas les plaintes formulées en plein XVIIe siècle au sujet du droit de *spoglio*, de la part des évêques de la province d'Embrun, dans un rapport présenté en 1675 à l'assemblée du clergé. Il ne signale pas davantage que, lors de la fameuse assemblée de 1682, la

question du *spoglio* fut à nouveau évoquée, dans l'exposé des griefs de l'église gallicane présenté par le promoteur Chéron. Celui-ci se livra à une comparaison du *spoglio* et du droit de régale, dans le but de démontrer que le *spoglio* serait beaucoup plus onéreux à l'Église que la régale. Ce sont là des points qui auraient dû être indiqués d'après le tome V de la Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France. Par ailleurs, on s'étonne à plusieurs reprises de voir les *advocati*, c'est-à-dire les avoués, dont les textes du Moyen Age rapportent si souvent les méfaits, devenir des avocats.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Dr H. P. J. M. Ahsmann. — *Le culte de la sainte Vierge et la littérature française profane du Moyen Age.* — Utrecht, Nimègue, Dekker et Van de Vegt et J. W. Van Leeuwen; et Paris, Aug. Picard, [1930]. In-8°, 158 pages.

Ce livre se compose de deux parties. La première esquisse, naturellement à grands traits, et en dépassant un peu les promesses du titre, l'évolution du culte théologique et liturgique de la Vierge. L'auteur, après avoir souligné l'importance décisive du concile d'Éphèse, se limitant à la France médiévale, passe en revue les principaux ouvrages religieux, les textes liturgiques, les fêtes consacrées à la Vierge, les monuments iconographiques, Il rappelle aussi l'influence des ordres religieux, particulièrement des ordres mendiants; et dit quelques mots des progrès, d'abord contestés, de la doctrine de l'Immaculée-Conception. Tout cet exposé est exact, mais ne prétend pas à être bien neuf. Quelques menues remarques. P. 9, Grenade, évêque de Marseille, est naturellement un *lapsus* pour Gennade, prêtre de Marseille. P. 19, l'auteur se demande si « le peuple a compris ces chants » (liturgiques). « N'oublions pas, dit-il, que nos aïeux étaient beaucoup plus familiarisés avec le latin qu'on ne l'est aujourd'hui, beaucoup plus versés aussi dans la Bible et les Pères de l'Église. » S'il s'agit du *peuple*, nous croyons qu'il y a là bien de l'optimisme. P. 43, y a-t-il vraiment une preuve, de ce que d'ailleurs on répète partout, que saint Louis a été tertiaire franciscain ?

C'est avec la seconde partie que M. Ahsmann entre vraiment dans le vif de son sujet. Un point sur lequel on aurait aimé qu'il s'expliquât un peu plus qu'il ne le fait dans sa préface, est celui-ci : que faut-il entendre et qu'entend-il par littérature profane ? Il appelle en somme ainsi la poésie en langue vulgaire, et qui de ce fait même n'a pas de caractère liturgique, mais peut d'ailleurs très bien, et c'est le cas des *Légendes* et des *Miracles de la Vierge*, avoir un but édifiant et un caractère religieux. En somme il prend le mot profane dans un sens à la fois plus large et plus étroit que celui qu'on lui donne communément aujourd'hui. Mê-

me ainsi limité, le dépouillement fait par lui est une œuvre considérable et méritoire. Il va de soi que les résultats n'en sont pas également abondants. La récolte est insignifiante en somme dans la plupart des chansons de geste, et notamment dans la Chanson de Roland; à peu près nulle dans les romans de Chrétien de Troyes ; bien plus importante dans la *Manekine* de Philippe de Beaumanoir, et de nouveau insignifiante dans *Jehan et Blonde* du même auteur. Elle n'est vraiment riche que dans les *Légendes* et les *Miracles ;* c'est-à-dire, comme on pouvait s'y attendre, que tout dépend des genres et des sujets. Encore une fois, en recueillant tous ces matériaux, M. Ahsmann a fait utile besogne. Nous ferions quelques légères réserves sur les commentaires dont il les accompagne. Il signale une distinction des théologiens entre le culte de *doulie,* dû à tous les saints, et le culte d'*hyperdoulie,* le super-culte, si l'on peut dire, réservé à la Vierge. C'est très bien sous la plume de théologiens, et encore ne s'agit-il que de la distinction du plus et du moins; faut-il rechercher à tout propos si devant tel ou tel récit poétique on doit parler de doulie ou d'hyperdoulie ? M. Ahsmann remarque que la Vierge n'intervient jamais que par des miracles de miséricorde envers les simples, envers les faibles et les innocents, envers les pécheurs; les quelques pages où il analyse cette conception qu'on se faisait de son rôle sont parmi les meilleures du volume. Tandis qu'on ne lui attribue pas ou guère de miracles de châtiment, si l'on peut dire. Il aurait été intéressant de montrer par quelques exemples qu'il n'en était pas tout à fait de même des autres saints. — A ce propos, le sens moral et religieux d'aujourd'hui est quelquefois choqué de voir avec quelle facilité telle observance toute matérielle, telle invocation sans vraie conversion, suffit à obtenir de Marie les grâces les plus extraordinaires de pardon. « Au Moyen Age, dit M. Ahsmann (p. 87), on trouvait cela très naturel, parce que l'acte de la Vierge était conforme au principe de la féodalité d'après lequel le suzerain venait toujours au secours de son homme lige, même quand celui-ci avait tort contre son adversaire. Le culte marial des légendes atteste ainsi une influence évidente de la chevalerie. » Outre que chevalerie et régime féodal sont des choses différentes, nous ne voyons guère ce que vient faire le système féodal. Il s'agit simplement d'une manière un peu matérielle et intéressée de concevoir la religion, qui se rencontre partout à un certain niveau de vie religieuse. — D'une façon générale M. Ahsmann nous semble exagérer quelque peu l'influence de la chevalerie; au culte de la Vierge, a-t-elle fourni autre chose que quelques formes et quelques expressions ? — P. 106, de ce qu'une chanson d'Adam de la Halle épargne les Cisterciens, tandis que les Mendiants sont fortement égratignés, faut-il conclure que c'est l'Inquisition qui rendait ces derniers impopulaires ? Nous croyons que l'impopularité de l'Inquisition était toute locale, limitée aux pays où l'Inquisition fonctionnait. Qu'a de

commun l'Inquisition avec le « gloutenie » dont parle Adam ? — Mais ce ne sont que de bien légers détails dans un bon livre.

E. JORDAN.

Michel LE GRAND. — *Le chapitre cathédral de Langres de la fin du* XII*e siècle au Concordat de 1516* (Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France). — Paris, Letouzey et Ané, 1931. In-8°, xx-234 pages. Prix : 30 francs.

Cette étude, dont la première partie a paru dans cette Revue, est la thèse de sortie de l'Ecole des chartes qui valut à son auteur le diplôme d'archiviste-paléographe et les félicitations d'un jury particulièrement compétent. M. Le Grand a du même coup comblé une lacune importante de l'historiographie haut-marnaise et ouvert la voie aux érudits, car aucune étude de ce genre n'avait encore été faite sur un chapitre cathédral de la région de l'est.

Une étude minutieuse des sources a conduit l'auteur à nous donner une histoire intéressante des archives du chapitre de Langres, archives très riches mais qui, du fait de l'abandon dans lequel elles restèrent trop longtemps, se sont trouvées quelque peu dispersées.

M. Le Grand a tiré le meilleur parti d'une collection unique de diplômes carolingiens originaux, classés pour la plupart dans le fonds de l'évêché de Langres mais intéressant également le chapitre sur les origines duquel ils nous fournissent de précieux renseignements. Dans un diplôme de 834, nous constatons pour la première fois une manifestation de la vie commune dans l'église de Langres, où nous trouvons des chanoines régulièrement constitués dont Louis le Pieux confirme les possessions, à la demande de l'évêque Albéric. Ce dernier, réagissant contre les négligences de ses prédécesseurs et s'efforçant de ramener les chanoines à l'observance de leur règle première, leur donne des moyens de subsistance et fait construire pour eux des logements et des cloîtres. En 854, Charles le Chauve confirme la donation d'Albéric, et les termes du diplôme concédé par lui à cet effet indiquent que la règle remise, en honneur vingt ans auparavant, est toujours observée par les clercs de Saint-Mammès « *fratrum congregationis sancti Mammetis* ». Sans doute le mot *capitulum* n'apparaît pas à Langres avant le XII*e* siècle, mais on sait que les premiers chanoines des églises cathédrales sont fréquemment désignés par les expressions *fratres, congregationes fratrum*. Quant au partage des biens d'église, aucun document ne nous indique à quelle date il s'est effectué, mais il semble bien que, dès la fin du IX*e* siècle, les chanoines aient possédé en propre des biens et des revenus. Dès 882, les chanoines doivent avoir reçu chacun une portion particulière sur la masse des biens affectés

au chapitre et par suite avoir abandonné la vie commune pour vivre séparément, ne se réunissant plus que pour l'office. La cessation de la vie commune et la possession de biens particuliers ne tardent pas à introduire relâchement et désordre parmi les chanoines et bientôt les conciles doivent se préoccuper de cette situation regrettable. Grâce à Grégoire VII, les chanoines doivent reprendre la vie en commun, à Langres vraisemblablement vers la fin du XIe siècle. Dès 1120 en effet une charte de Manassès, évêque de Langres, note l'existence d'un réfectoire. Restauration de courte durée, puisque dans un acte de 1157 il est fait mention de maisons particulières de chanoines. En 1179, l'évêque Manassès attribue au chapitre le tiers du comté de Langres : c'est la séparation des deux menses, épiscopale et canoniale et la création d'un domaine capitulaire particulier. Le chapitre commence à jouir d'une vie propre et c'est à juste titre que l'auteur a choisi la fin du XIIe siècle comme point de départ de son étude. Aux XIIIe et XIVe siècles, le chapitre électeur de l'évêque, seigneur d'une partie de la ville de Langres et à la tête d'un vaste domaine temporel, affirme et manifeste son indépendance. Viennent ensuite les désastres de la guerre de Cent Ans et les ravages des Grandes Compagnies qui se font particulièrement sentir dans la région. Au XVIe siècle, le chapitre commence à se relever, mais le Concordat de 1516, en lui enlevant le droit d'élire l'évêque, ruine pour toujours sa puissance et son prestige.

Après le chapitre sur les origines, M. Le Grand étudie successivement les chanoines et les dignitaires : doyen, trésorier, archidiacres et chambrier; les officiers et le personnel subalterne : prébendiers, chapelains et habitués; la rémunération des chanoines et les prébendes; les fonctions spirituelles du chapitre *sede plena* et *sede vacante;* ses rapports avec la hiérarchie ecclésiastique : évêque de Langres, archevêque de Lyon et Saint-Siège et avec l'extérieur : abbayes, chapitres, seigneurs laïques et rois de France.

Dans la seconde partie, l'auteur étudie le temporel du chapitre, autrement dit la nature des ressources matérielles d'où les chanoines tirent leur subsistance. Tout en suivant le développement du domaine depuis le XIIe siècle jusqu'au début du XVIe, l'auteur nous trace un tableau des possessions du chapitre dans le deuxième quart du XIVe siècle qui marque l'apogée de sa puissance temporelle. Un autre chapitre nous apprend comment ce domaine considérable s'est formé, comment il s'est accru, comment il est exploité. Enfin, c'est l'organisation des finances et l'exercice de la justice temporelle, car le chapitre a le droit de justice haute, moyenne et basse au civil et au criminel et dans toute l'étendue de sa seigneurie.

Un plan du domaine urbain, une carte des obédiences pour le domaine rural et enfin un index des noms de lieux de la région langroise complètent heureusement cette seconde partie.

En somme cette historique du chapitre de Langres, tant par l'importance du sujet traité que par l'abondance des matériaux mis en œuvre et la méthode qui a présidé à sa composition, est d'une importance capitale pour l'histoire religieuse et économique du diocèse de Langres.

L. Delessard.

Le P. Bessières. — *Deux grands méconnus de l'action catholique et sociale : Gaston de Renty et Henri Buch.* — Paris, Éditions Spes, 1931. In-8° de 480 pages.

Ce livre, présenté à l'Institut catholique de Lille comme sujet de thèse, a valu à son auteur le titre de docteur en sciences sociales et politiques et les éloges du jury, composé d'hommes tels que M. Georges Goyau, de l'Académie française; Mgr Lesne, recteur; M. le chanoine Leman, doyen de la Faculté de théologie; M. Eugène Duthoit, doyen de la Faculté de droit; M. le chanoine Naz et M. Joseph Danel, professeurs.

Le P. Bessières ne s'est pas contenté de répéter sous une forme nouvelle ce que d'autres biographes ont écrit avant lui; il a dépouillé des archives privées et d'heureuses découvertes ont récompensé sa patience d'érudit. Le P. Saint-Jure nous avait déjà parlé de Gaston Jean-Baptiste de Renty, mais en s'étendant longuement sur les vertus et en rejetant au second plan ou plutôt en négligeant tout-à-fait le côté historique de son sujet. La lacune est maintenant comblée. Grâce au P. Bessières, nous connaîtrons mieux cet admirable « précurseur de l'action catholique et sociale ».

Le baron de Renty, né au Bény-Bocage (Calvados) en 1611, se sentit tout d'abord attiré vers l'armée. A vingt-sept ans, ce brillant officier de cavalerie se tourna du côté de Dieu et des malheureux pour leur consacrer le reste de sa vie, qui fut bien courte, car elle devait prendre fin le 24 avril 1649. La Compagnie du Saint-Sacrement le reçut parmi ses membres en 1638 et même le maintint à sa tête dix années durant par onze élections successives; de 1639 à 1649 elle n'eut pas d'autre supérieur.

L'histoire du baron de Renty se confond, pendant cette période de temps, avec celle de la Compagnie, dont il fut l'animateur; il est donc tout naturel que le P. Bessières s'étende assez longuement sur l'activité de la célèbre société secrète, sortie aujourd'hui de l'oubli où elle était restée pendant près de trois siècles. Ce qu'il en dit n'est pas nouveau; on le trouve dans les *Annales* de d'Argenson, la *Cabale des dévots* et les diverses publications de ces derniers temps sur les filiales de Lyon, de Marseille, de Toulouse et de Grenoble.

Il puise largement dans ces ouvrages et peut-être sans prendre garde au côté tendancieux de certaines assertions. En lisant ce

qu'écrit Raoul Allier sur les initiatives de saint Vincent de Paul, on a l'impression qu'il faut descendre ce grand homme du piédestal sur lequel l'a élevé l'histoire pour lui donner une place plus modeste. Nous aurions préféré qu'après avoir résumé objectivement ces pages du savant professeur (p. 146-150), le P. Bessières s'attachât à montrer leur peu de valeur historique. Le résumé qu'il en donne peut troubler le lecteur et l'incliner en faveur d'une thèse dont la fausseté ne fait aucun doute, comme nous l'établirons sans peine dans un ouvrage sous presse. Qu'il s'agisse de la fondation des dames de la Charité ou de celle de l'hôpital général, de l'assistance des provinces ruinées ou des mesures prises pour améliorer le sort des forçats de Paris et des galériens de Marseille, de l'achat des consulats de Barbarie ou des nominations aux évêchés, nous pouvons accorder notre confiance au premier biographe de saint Vincent de Paul; quoi qu'on ait dit, Abelly n'a pas paré son héros des plumes du paon. « La Compagnie s'est servie de M. Vincent et celui-ci s'est servi de la Compagnie », voilà une heureuse formule due à la plume de M. Goyau; on se trompe si on ajoute ou si on laisse entendre que l'histoire a commis des injustices au détriment de celle-ci et au profit de celui-là. Le P. Bessières lui-même est-il à l'abri de ce reproche ? Certaines phrases de son livre (p. 150) nous permettent d'en douter.

Nous n'ignorons pas la grande importance du rôle joué par la Compagnie au XVIIe siècle; cette importance, disons-le sans détour, a été démesurément grossie. La Compagnie avait pour fin de venir en aide à toutes les institutions utiles, à toutes les bonnes œuvres par des secours ou par son influence. Son intervention n'indique pas que ces œuvres fussent siennes, même lorsqu'elles avaient à leur tête quelqu'un de ses membres. Ceux qui en faisaient partie gardaient leur personnalité et leur activité propres. C'est ce que tout le monde n'a pas bien compris.

Une autre tendance fâcheuse, c'est de voir partout l'action de la Compagnie. Saint Vincent de Paul écrit-il : « Je sors d'une assemblée notable où présidait l'archevêque de Reims », on n'hésite pas, il s'agit certainement d'une réunion de confrères du Saint-Sacrement (p. 167). Madame Goussault presse-t-elle le saint prêtre de fonder la confrérie de l'Hôtel-Dieu, elle était l'instrument de la Compagnie du Saint-Sacrement. Les dames de la Charité prennent-elles des décisions en vue de leurs bonnes œuvres, ces décisions, dit-on, sont inspirées, sans qu'elles s'en doutent, par la puissante Compagnie. Ainsi de suite. Et l'on juge inutile d'apporter des preuves ou, si on en présente quelques-unes, elles sont si fragiles que c'est tout comme.

Mais nous n'avons à parler ici que de l'ouvrage du P. Bessières et ce religieux n'est nullement responsable des erreurs des autres. Peut-être toutefois eût-il été préférable qu'il attirât l'attention de ses lecteurs sur ces exagérations moins timidement qu'il

ne l'a fait. N'exagère-t-il pas lui-même quand il écrit (p. 106) : « Renty collabore particulièrement avec M. Vincent en l'organisation des confréries de Charité de Dames et de Messieurs, au point qu'il est parfois malaisé, comme nous le verrons, de distinguer ce qui revient à l'initiative de M. Vincent et à celle de Renty » ? A notre connaissance, saint Vincent de Paul n'a organisé après 1630 qu'une seule confrérie d'hommes, celle des nobles Lorrains, et, nous en convenons, il fut aidé par le baron de Renty dans cette fondation. Quant aux confréries de dames, nous ne savons desquelles le P. Bessières veut parler. En 1645, la Compagnie, après avoir repoussé la proposition de fonder une assemblée de dames, résolut de favoriser la diffusion de confréries semblables à celle qui fonctionnait à l'Hôtel-Dieu depuis 1634 sous la direction de M. Vincent. Si le P. Bessières a eu en vue cette décision, il va un peu loin dans ses conclusions.

Parmi les communautés auxquelles M. de Renty s'est intéressé, signalons deux communautés ouvrières, fondées par un Belge, le cordonnier Henry-Michel Buch, et composées l'une de cordonniers, l'autre de tailleurs. Buch, né à Arlon en 1598 et mort à Paris en 1666, nous est donné par le P. Bessières, à la suite de Mgr Bougaud, comme « un précieux collaborateur de M. Vincent » (p. 105 et 146). Comme la correspondance du saint, ses écrits et ses anciens biographes ne mentionnent pas une seule fois le nom du pieux cordonnier, nous avouons ne pas croire à cette collaboration, ignorée, d'autre part, des biographes de Buch et de Renty. L'autorité de Mgr Bougaud compte pour si peu en histoire que son affirmation ne nous impressionne nullement.

Nous voudrions bien donner ici une idée des pages que le P. Bessières consacre à la lutte contre le compagnonnage, aux frères ouvriers, aux fondations de Toulouse, Lyon, Soissons, Grenoble. Les frères cordonniers et les frères tailleurs se répandirent en Rhénanie, en Espagne et en Italie. Il y eut un tiers-ordre : les garçons externes. Le baron de Renty rêvait de voir les frères ouvriers suivre les missionnaires du Canada, de l'Inde et de Barbarie pour contribuer, eux aussi, à leur manière, à la conquête des âmes. Tout cela était bon à savoir et nous sommes reconnaissants au P. Bessières, qui a fait revivre sous nos yeux, en des pages pleines d'intérêt, ces manifestations de la vie ouvrière chrétienne au XVIIe siècle.

P. COSTE.

Albert MATHIEZ. — *Études d'histoire révolutionnaire. Girondins et Montagnards.* — Paris, Firmin-Didot, 1930. In-8° de VIII-307 pages, avec quatre planches.

Sous ce titre, l'infatigable M. Mathiez réunit douze études, de date et de caractère différents, dont les quatre premières seules évoquent le duel de la Montagne et de la Gironde. Toutes cepen-

dant sont animées du même esprit : la glorification de Robespierre. Visiblement agacé de n'y pas assez réussir à son gré, l'auteur prélude par un *Avertissement* polémique, bien intéressant. Il ne veut pas ressembler à tel « médiocre professeur, incapable de s'extérioriser ». Il prétend s'identifier avec le passé. Rien de plus louable. Mais il ne prend pas garde que c'est seulement au profit d'un homme et de sa faction qu'il sent et parle. Comprendre Robespierre, c'est bien; il est peut-être moins sûr de juger les ennemis de Robespierre comme Robespierre lui-même les jugeait. Voilà pourquoi M. Mathiez, qui a de si belles parties d'historien, qui a fait plus que personne pour porter la lumière dans le chaos révolutionnaire, passera toujours, aux yeux des critiques les plus bienveillants et impartiaux, pour un homme de parti. Comme son idole, il est surtout à l'aise pour démolir. Il est moins heureux à dresser la statue qui lui tient tant au cœur.

Ainsi, on ne demande qu'à le suivre, quand une fois de plus, il peint les indécisions, les étroitesses d'esprit, le réel manque de courage politique des Girondins (chap. I). On résiste à certaines de ses conclusions, quand il brosse, de manière vivante, le parallèle de Vergniaud et de Robespierre (chap. II). Il y a même de quoi sourire quand, armé du portrait attribué à Boilly : le joli Robespierre à vingt-cinq ans, bien pomponné, mais avec l'air inquiétant du félin, M. Mathiez en déduit que « Robespierre devrait avoir une âme tendre et fine, fière aussi, une âme de qualité supérieure » (p. 27). Tandis que Vergniaud, ayant « l'aspect d'un paysan courtaud et trapu », ne peut évidemment jouir que d'une âme assez basse. Ce qui paraît infiniment plus juste, c'est que Vergniaud était le fils de Voltaire et des Encyclopédistes; et que Robespierre a hérité de Rousseau une immortalité de l'âme assez vague et panthéiste, un Être suprême fort pâli.

Mais, je le crains, la postérité croira encore que Vergniaud l'emporte en éloquence sur Robespierre. De plus que lui, il possède la flamme, l'envolée. Excellent dans l'invective, d'un acharnement clairvoyant et terrible contre un adversaire, Robespierre est étriqué ou bouffi dans l'exposé des idées générales. Tel il paraît, en dépit de M. Mathiez, dans le discours du 24 avril 1793, sur le droit de propriété. Il faut vraiment du parti pris pour donner comme un modèle cet effort assez banal de la pire déclamation. Le secret de l'action de Robespierre, ce n'est pas sa sincérité, réelle, mais qui a connu tant de retours; c'est sa faculté de cristalliser, à chaque crise, la peur, l'envie, les appétits, le farouche égoïsme de ceux qui le suivaient. On n'a jamais été impunément l'ami de Robespierre. Et il paraît excessif à un historien, d'être dupe du jargon de vertu ostentatoire dont il couvrait ses haines. Qu'il suffise à sa gloire d'avoir été, dans la terrible mêlée, exempt des passions déshonorantes, et d'avoir tout sacrifié jusqu'à lui-même à son impossible et dévorant idéal.

M. Mathiez projette, au chapitre III, un peu de lumière sur un

des ressorts les plus obscurs de la Révolution, avant la chute de la Gironde : le club de la Réunion. On n'en connaît guère que l'existence. Son action, qu'on soupçonne avoir été importante, s'est tenue volontairement souterraine. N'a-t-il pas groupé l'état-major des francs-maçons de la Législative, plus à l'aise, pour délibérer, dans le secret rituel ? Cela expliquerait l'opposition qu'il a éprouvée de la part des Jacobins, qui, gardant l'organisation extérieure des loges, ne croyaient plus avoir besoin du secret. Une querelle de tactique plus que de doctrine.

On lira avec grand intérêt et profit, le chapitre IV : *la Constitution de 1793*. Ce statut mort-né, souvent sacrifié par les historiens, n'en est pas moins, comme le montre M. Mathiez, l'acte décisif qui consacra la victoire de la Montagne sur les Girondins.

Quant aux chapitres V et VI, *Politique sociale des Robespierristes, Séances* des deux grands comités *des 4 et 5 thermidor an II,* ils constituent assurément la partie capitale et vraiment substantielle de ce volume. Comment le triumvirat terroriste a cherché, par les lois de confiscation dites de ventôse, à recruter une clientèle qui lui assurât le pouvoir; comment, au 1er thermidor suivant, l'application de ces lois se heurtait encore à la répugnance de la Convention, et au mauvais vouloir de la majorité des comités ; comment cette question a été la cause réelle de l'isolement de Robespierre; comment enfin la bonne volonté tardive et apparente des comités aux 4 et 5 thermidor n'a pu opérer qu'un replâtrage entre eux et Robespierre, Saint-Just, Couthon; — voilà ce qu'explique lumineusement M. Mathiez. Rien qui donne mieux l'impression d'un progrès dans la connaissance historique de la Terreur, et on ne peut assez en proclamer l'importance. Aussi, très pertinente est la critique du *Neuf Thermidor* de M. Barthou (chap. IX).

Viennent ensuite des documents inédits : lettres du conventionnel Voulland sur la crise de Thermidor (ch. VII); — l'affaire Legray (ch. VIII), dénonciation assez plate, entre des milliers de semblables, contre un Parisien frondeur, mécontent de la Terreur, mais qui faillit fournir un argument sauveur au triumvirat le 9 thermidor; — des notes inédites de Blanqui sur Robespierre (ch. X), d'une sévérité qui consterne M. Mathiez; — enfin l'interrogatoire, sous le Consulat, de l'agent royaliste Talon (ch. XI), chargé des fonds destinés à acheter certains révolutionnaires, dont le pauvre Danton; préface-massue au réquisitoire final. Prononcé par le profane M. Mathiez, dans une grande tenue blanche, au Grand-Orient de la rue Cadet, ce discours, très étudié, très bien composé, prouve surabondamment, et d'une manière décisive, que Danton était un profiteur pressé, un révolutionnaire sceptique et peu délicat (ch. XII).

Les divers documents inédits sont publiés avec des notes claires et utiles. Mais dès qu'il s'agit de Robespierre, le moindre trait se grossit démesurément, au point de défigurer l'histoire. Ainsi

le petit employé bavard, dénoncé lâchement après une promenade aux Tuileries coupée de rafraîchissements « sous les tonnelles ». M. Mathiez a beau poursuivre Legray, coupable de médisance contre Robespierre, jusqu'en floréal an III, il n'y a vraiment pas de quoi conclure que la réaction thermidorienne fut « le résultat d'une préparation longue et savante, quoique dissimulée » (p. 200).

De même, si quelques fanatiques obtus (M. Mathiez en dénombre trois, après avoir bien cherché, on peut l'en croire), engagés à fond dans le robespierrisme, en butte à la réprobation de leurs concitoyens, se tuent çà et là pour ne pas survivre à la ruine de leur parti, c'est l'effet d'une aberration, d'un désespoir et surtout d'une crainte tout explicables. Que M. Mathiez trouve leur geste « beau », c'est son affaire. Mais y chercher la preuve que « les thermidoriens nous ont soigneusement caché l'impression produite dans les départements par le 9 thermidor » (p. 174), est en vérité une gageure. Le triple suicide de « révolutionnaires avertis et sincères », à Nîmes, Arras et Nevers, ne peut affaiblir l'immense soupir de soulagement poussé dans toute la France.

E. Lavaquery.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

E. Saulnier et A. Martin. *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France de 1500 à 1789.* Fascicule II. Paris, aux Presses universitaires de France, 1931. In-8°, p. 145 à 288.

Nous avons eu l'occasion, à l'apparition du premier fascicule, d'indiquer le plan de cette *Bibliographie* (*Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XIV, an. 1928, p. 240). Elle comprendra huit sections. La première, déjà parue, est consacrée à l'Histoire intérieure. Celle relative à l'*Histoire des institutions,* commencée précédemment, s'achève ici et comprend au total 1 695 notices (n°° 1763 à 3457). — L'*Histoire diplomatique* est représentée par 652 mentions (n°s 3458 à 4110). — L'*Histoire militaire et navale* en comprend 1159 (n°s 4111 à 5269). — La section réservée à l'*Histoire religieuse* est de beaucoup la plus riche : le culte catholique à lui seul retient 2 519 articles répartis en onze subdivisions, savoir : Généralités (5270-5311), XVIe siècle (5312-5363), XVIIe siècle (5364-5430), XVIIIe siècle (5431-5475), Jansénisme (5476-5564), Pèlerinages (5565 - 5618), Confréries (5619 - 5744), Chapitres nobles (5745 - 5755), Monographies locales (5756 - 6869), Ordres religieux (6870-7751), Ordres chevaleresques et religieux (7752-7788). Le présent fascicule s'arrête au n° 6115.

Une simple remarque. On indique en général pour chaque article la page du commencement. Pourquoi pas aussi la page finale? En l'absence d'une appréciation sur la valeur des travaux signalés, l'indication des pages extrêmes des articles eût offert l'avantage appréciable d'en faire connaître l'étendue. Je devine la réponse. Il eût fallu avoir à sa disposition tous les périodiques analysés et la communication n'en est pas toujours possible, même à la Bibliothèque nationale. Ce n'est hélas ! que trop vrai.

V. Carrière.

F. Cimetier. *Les sources du droit ecclésiastique* (Bibliothèque des Sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1930. In-12, 204 pages, 12 francs.

M. Cimetier n'étudie point les sources efficientes, encore appelées constitutives, matérielles, du droit canonique, mais les sources documentaires (= formelles), c'est-à-dire les recueils ou collections des textes juridiques qui régissent l'Église.

En quatre parties, il embrasse les quatre périodes que couron-

nent le Décret de Gratien (vers 1140), l'achèvement du *Corpus juris canonici* (vers 1500), le concile du Vatican (1870), et le *Codex* (1917). Son plan est très clair[1]; son information, généralement exacte[2]; sa langue, d'une grande précision; sa bibliographie, assez satisfaisante[3].

La part de l'Église de France dans l'histoire des collections canoniques est bien caractérisée, malgré quelques lacunes[4], non seulement pour l'époque ancienne (désordre mérovingien, renaissance carolingienne), mais encore pour la période moderne, où l'activité des canonistes français, surtout celle de Pillet, est opportunément mise en lumière.

Gabriel Le Bras.

TEXTES ET DOCUMENTS

L'abbé Louis Blazy. *Quatre lettres inédites de M. Olier* (Extrait du *Bulletin historique de Pamiers, Couserans et Mirepoix,* 1931). Foix, J. Fra, 1931. In-8°, 20 pages.

M. l'abbé Blazy, rénovateur et directeur du *Bulletin historique de Pamiers,* a eu la bonne fortune de retrouver quatre lettres de M. Olier, lettres de spiritualité adressées les unes à M. Caulet, les autres au sulpicien Planat, premier directeur du séminaire de Pamiers.

Caulet et Olier étaient de vieux amis; ils s'étaient connus aux missions d'Auvergne, puis à Vaugirard, enfin à Saint-Sulpice. Lorsque Caulet devint évêque de Pamiers, Olier ne laissa pas de s'intéresser à l'apostolat de son ancien collaborateur : il se prive pour lui d'un disciple cher, Jacques Planat, il l'aide de ses conseils, l'exhortant, une fois entre autres, à « s'abstenir de tout parti », allusion évidente au Jansénisme. Olier soupçonnait-il Caulet d'avoir une inclination de ce côté ? « Les partis, observe-t-il, prêchent leurs opinions particulières et se cherchent ainsi eux-mêmes. » A Jacques Planat, en proie à des peines intérieures, le supérieur de Saint-Sulpice écrit, en lui désignant Caulet : « Il vous sera

1. Pourquoi ne fait-il aucune mention des grands commentateurs du *Corpus,* tandis qu'il consacre sept pages, aux conciles des xve et xvie siècles et dix-sept pages, d'ailleurs instructives, au concile du Vatican, c'est-à-dire à des sources efficientes, que l'avant-propos excluait ?

2. La première partie appelle des réserves, notamment p. 22 et 24 : sur les origines et le contenu des diverses formes de l'*Hispana;* p. 28 : sur les collections de Novelles; p. 32 et 33 : sur les pénitentiels. Nombreuses seraient les retouches à faire en ces divers lieux.

3. Il néglige des travaux récents, en particulier la longue et importante série des articles de Seckel dans le *Neues Archiv.* Pour beaucoup de mémoires, manque l'indication du recueil où ils ont paru.

4. Selon une mauvaise coutume, la collection dite d'Angers est omise, ce qui conduit à faire de la *Dacheriana* (insuffisamment caractérisée) la première collection méthodique en pays franc. Le *Quadripartitus* méritait quelques lignes, et Abbon une notice moins brève.

utile de demeurer auprès de ce saint : ses maximes et sa sainte conduite vous aideront beaucoup. »

Ces lettres sont éditées avec soin et précédées d'une introduction. On ne peut qu'approuver M. Blazy d'avoir respecté l'orthographe des inédits qu'il publiait. Nous ne croyons pas toutefois qu'il eût enfreint les bonnes règles s'il avait corrigé certains accidents d'écriture et accentué le texte.

V. Carrière.

Jean Marchand. *Mémoires de la chanoinesse de Franclieu,* publiés par Jean Marchand. Paris, Firmin-Didot [s. d.]. Petit in-8°, xx-203 p., 10 phot. hors-texte et fac-similé.

Dans le petit cimetière de Bailleul-le-Soc (Oise) une tombe recouvrait — et recouvre encore, je crois — les restes mortels de dame Thérèse-Angélique Pasquier de Franclieu ancienne abbesse de l'abbaye royale d'Yerres près Brunoy (Seine-et-Oise), décédée à Airaine le 10 décembre 1814, âgée de 84 ans. « Toujours, affirmait l'inscription, elle fut un modèle de courage, de haute piété et de vertu. » Elle venait d'être nommée abbesse, quand elle appela auprès d'elle une nièce, fille de son frère, Jean Pasquier, comte de Franclieu, écuyer du prince de Condé. C'est cette nièce, Aglaé de Franclieu, qui, retirée à Clermont où elle mourut en 1858, écrivit à 84 ans des mémoires qui, suivant le mot de son éditeur, « pourraient sembler d'une jeune femme, tant ils sont animés de vie, pétillants d'esprit ».

Ils tournent facilement au sermon ou à l'oraison jaculatoire, mais à travers le bavardage d'une bonne vieille, sympathique et respectée, on entrevoit comme un reflet de la société qui évoluait à Chantilly autour du prince de Condé. La piété, sinon austère, du moins indéfectible de la famille de Franclieu paraîtrait même un peu étrange dans ce milieu, si l'on ne savait que le prince de Condé, malgré ses écarts de conduite, possédait un grand fond de religion et si l'on ne voyait dans quelle simplicité vivait cette petite cour de Chantilly, où Louis-Joseph de Bourbon renversait souvent sa marmite, comme l'écrit Mlle de Franclieu, et venait à l'improviste demander à dîner à son écuyer, faisant ses recommandations à la cuisinière Marianne : on comprend mieux que la princesse Louise, la « blanche déesse à face ronde », soit, sur la naïve réflexion d'un enfant de sept ans, devenue l'humble sœur de la Miséricorde.

Tout le charme de ces mémoires réside dans l'impression de bonhomie qui s'en dégage, dans cette ambiance de candeur spirituelle, et parfois malicieuse, dont ils sont imprégnés. Il n'y faut pas chercher une suite de faits précis, ni même le récit de grands événements : quelques anecdotes familières, livrées à des intimes, par une aïeule, au fil de la causerie où elle évoque le côté humain de ceux qu'elle a connus, leur bonté, « leur absence totale de morgue ».

Mais par cela même qu'ils se bornent souvent à une rapide évocation, peut-être ces souvenirs eussent-ils gagné beaucoup à une annotation plus abondante : le lecteur eût eu profit à connaître, grâce à de courtes notes biographiques, les personnages dont parle la bonne chanoinesse; le rôle de son éditeur, qui s'est contenté le plus souvent des indications marginales du manuscrit, est insuffisant et vraiment il eût fallu peu de recherches parfois pour illustrer convenablement le texte publié. Un exemple. Quand Aglaé de Franclieu, à propos du retour de Louis XVIII, raconte qu'à son arrivée à Compiègne, il fut obligé « d'aller coucher chez Mme de Lancry, car on avait pillé, dit-elle, toutes les armoires du château et il n'y restait pas même une paire de draps », une explication eût été nécessaire, et la note que l'éditeur accole quelque part au nom de la « respectable Mme de Lancry » est bien insuffisante en se contentant d'affirmer qu'elle était « des marquis de Promleroy ». Au fait, c'était la femme de Charles de Lancry, seigneur de Rimberlieu, lieutenant pour le roi des ville et château de Compiègne, dès 1768, celui qui, aidé du major Othenin, avait lutté contre les Prussiens de Bülow et ne s'était rendu qu'à la nouvelle de la prise de Paris par les Alliés, en avril 1814; celui à qui ses concitoyens offrirent, deux mois plus tard, une couronne civique, ancien mousquetaire, dira de lui Frenilly, impétueux à 70 ans comme un jeune homme de vingt, et ne connaissant en France que Dieu et le roi. Logea-t-il Louis XVIII, quand celui-ci passa par Compiègne, le 29 avril 1814, pour se rendre à Paris ? Notons que, dès le 25, le baron Curial avait été envoyé pour préparer les logements. Les Prussiens demandèrent bien, avant de quitter la ville, 300 matelas, autant de traversins et de couvertures déposés dans le magasin du Palais, sous prétexte que tout cela appartenait à Napoléon. Curial put à peine leur faire entendre raison et ils ne renoncèrent à l'enlèvement projeté qu'en emportant des couvertures, qui se trouvaient dans les écuries. Le lendemain, Ney arriva avec le vicomte de Montmorency, nommé gouverneur du château, et l'on prépara pour le roi les appartements de l'aile droite de la cour d'honneur donnant sur la place d'Armes. C'est là que Berthier lui adressa un discours qui dut sembler singulier dans la bouche de celui que Napoléon appelait quelques jours auparavant *mon cousin*. Le dîner fut servi à 8 heures dans la salle du grand couvert; après dîner on retourna au salon. Je ne vois pas que « l'excellent maire » de Compiègne ait donné asile à Louis XVIII.

La pulication eût gagné à une annotation plus abondante et plus précise.

E. Laurain.

Léonce Celier. *Le procès de l'école libre* (Mai-septembre 1831, Documents inédits). Paris, de Gigord, 1931. In-16 de 186 pages.

Le fameux procès de l'école libre, qui fut une des premières et des plus retentissantes démarches faites par les catholiques pour conquérir la liberté d'enseignement, a été commémoré en cette année 1931, avec un légitime enthousiasme dans la France toute entière. M. Léonce Celier a eu l'idée très opportune de faire revivre cet acte inspiré par une juvénile audace et un grand amour de la religion et de la liberté, et il a consulté pour cela les documents originaux conservés aux Archives nationales, fonds de la *Chambre des pairs,* où ils remplissent le carton C C 553, documents qu'il nous livre après nous avoir donné un récit sobre et précis de l'ouverture et de la fermeture de la fameuse école libre, et du procès qui en fut la suite.

J.-B. Sabrié.

R. P. David. *La gerbe de Mistral à l'autel de Marie.* Poèmes et cantiques oubliés. Paris, Bloud et Gay, s. d. In-16 carré de 110 pages.

Les lettres occitanes seront reconnaissantes au P. David d'avoir réuni en une belle gerbe les principales poésies écrites par Mistral en l'honneur de la Sainte Vierge, reine de Provence. Ces poésies sont vraiment belles; l'on y sent une piété simple, en particulier dans les cantiques à N.-D. de Maillane, à N.-D. de Romigier; son Annonciation est une page délicieuse qui semble un récit biblique sur des lèvres paysannes; en revanche, son ode A l'Immaculée-Conception est un magnifique raccourci de théologie mariale, où le mystère qui fit rire et crier même certains lettrés de l'époque est chanté par Mistral avec un lyrisme débordant de foi enthousiaste. Et le P. David a raison de dire : « De toute l'œuvre mistralienne, c'est, par son ampleur, son accent et son souffle, le chef-d'œuvre que devront retenir les anthologies mariales de l'avenir. »

Ce choix de poésies est précédé d'une étude où le P. David expose clairement, avec des détails intéressants et parfois inédits, comment la vie « harmonieuse » de Mistral constitue un hommage à Notre-Dame de Provence. Les circonstances de la naissance et de la mort du grand poète d'Occitanie, ainsi que celles des publications de la plupart de ses œuvres, sont de nature à faire connaître et aimer la physionomie de Mistral sous un jour nouveau, quelque peu négligé jusqu'à présent par ses biographes.

La traduction française, de Mistral lui-même, accompagne les poésies. Il est regrettable que de nombreuses coquilles déparent parfois le texte provençal.

Joseph Salvat.

ART CHRÉTIEN

Chanoine A. Auriol et Raymond Rey. *La basilique Saint-Sernin de Toulouse.* Toulouse, E. Privat et Paris, H. Didier, 1930. In-16 de 367 pages.

La collaboration des deux auteurs est nettement tranchée. On est redevable à M. Rey de la partie relative à l'architecture et à la sculpture, et à M. le chanoine Auriol de celle qui concerne la décoration et le mobilier.

Saint-Sernin de Toulouse, l'une des églises romanes les plus considérables de France, depuis la destruction de Cluny, fait partie de cette lignée d'églises remarquables en plan par leur déambulatoire à chapelles rayonnantes et par le développement de leur transept, en élévation par la présence des tribunes voûtées surmontant les bas-côtés et par l'adoption de la voûte en berceau sur une nef dépourvue d'éclairage direct, dont le prototype était vraisemblablement le vieux Saint-Martin de Tours, et dont les répliques s'élevaient ou s'élèvent encore sur les routes principales du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

D'accord avec le système chronologique exposé précédemment par M. Marcel Aubert, à l'occasion du congrès archéologique de Toulouse en 1929, et basé sur un passage de la *Vie de saint Raymond Gayrard,* M. Rey attribue la majeure partie de la construction de la nef à l'activité de ce saint personnage, qui avait déjà trouvé le chœur et la partie orientale du transept construits, avant de diriger les travaux de la fin du XIe siècle à sa mort (1118).

C'est dans le Midi de la France, à Toulouse et à Moissac, que l'art de sculpter des personnages dans la pierre, perdu depuis des siècles, a fait sa réapparition. Les bas-reliefs du tour du chœur de Saint-Sernin et de la porte Miégeville comptent, avec les œuvres de l'atelier de Moissac, parmi les monuments les plus vénérables de cette sculpture renaissante. Il convient de louer M. Rey des belles pages qu'il a consacrées à la description de ces émouvants chefs-d'œuvre et des nombreux chapiteaux — il y en a près de cinq cents —, qui font la parure de l'illustre édifice. On ne saurait trop insister en effet sur l'importance artistique de ces chapiteaux et de ceux de Moissac qui constituent les éléments de base du décor roman languedocien destiné à un si vaste rayonnement.

M. le chanoine Auriol cache une sensibilité artistique des plus fines sous les dehors d'une érudition profonde. C'est dire avec quel charme et quel profit on suit un guide aussi averti dans la visite qu'il nous convie à faire avec lui des objets mobiliers de l'insigne basilique et notamment du baldaquin, de l'autel, des fresques du chœur, des stalles, des précieuses châsses — vestiges de l'un des trésors les plus fameux de la chrétienté —, conservées dans la crypte.

Ce livre, fort bien illustré de clichés pour la plupart inédits,

contribuera à mieux faire connaître l'une des églises les plus célèbres de la France : il fait honneur à ses auteurs.

Jean VALLERY-RADOT.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN. *L'église Saint-Jean-au-Marché de Troyes. Étude archéologique* (Extrait du *Bulletin monumental*). Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1930. In-8° de 67 pages, illustré.

L'histoire de l'église Saint-Jean-au-Marché se trouve étroitement liée à celle des foires de Champagne; aussi n'est-ce qu'au XIIe siècle, époque où l'importance de ces foires s'accrut, que l'église Saint-Jean apparaît mentionnée dans les textes; de fait elle existait bien auparavant, mais nous ne savons rien de l'édifice primitif; la nef et les collatéraux, c'est-à-dire ce qu'il y a maintenant de plus ancien, ne remontent qu'à la première moitié du XIIIe siècle, et encore pas en leur totalité. Au XVIe siècle, sous François Ier, alors que la prospérité de Troyes battait son plein, on entreprit de reconstruire le chœur sur les plans assez audacieux d'un architecte d'origine picarde, établi à Troyes depuis une douzaine d'années, Martin de Vaulx. M. Piétresson de Saint-Aubin met fort bien en lumière la fidélité de ce Picard à la tradition flamboyante, son manque d'enthousiasme pour les nouveautés, qu'il ne hasarda que timidement, dans des détails secondaires. « Mais Saint-Jean, écrit-il, n'est pas une œuvre d'exception, et ces caractères sont ceux de l'école troyenne tout entière, dont il n'est que l'un des plus remarquables témoins. » Par une chance qui n'échoit pas à tous les archéologues, M. Piétresson disposait de documents nombreux et détaillés; il en a fait largement usage, ne cessant de contrôler et compléter l'examen du monument lui-même par l'étude des pièces d'archives. Ce sont des conditions idéales pour écrire une bonne monographie archéologique; celle-ci est très bonne.

H. WAQUET.

Gaston LEMESLE, P. S. S. *L'église Saint-Sulpice*. Lettres-préfaces de S. Ém. le cardinal Verdier et de S. Gr. Mgr Baudrillart, de l'Académie française. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8°, 268 pages, 172 illustrations, 40 francs.

Ce n'est assurément pas une histoire complète de cette paroisse si vivante et si représentative mais seulement, comme le suggère le titre, un guide, un guide historique, critique, artistique et érudit de cette église Saint-Sulpice si vraiment belle et « bien française ».

L'animateur de cette œuvre, M. Gaston Lemesle, prêtre de Saint-Sulpice, et récemment encore vicaire à la paroisse, s'est heureusement assuré la collaboration de sept compétences indiscutées qui traitent successivement : P. André de l'architecture, P. Bence de la peinture, M. Hautecœur de la statuaire, M. Huré des vitraux, Ch. M. Widor des orgues, H. Ghéon de la mystique

et A. Grimault des curiosités du quartier. M. G. Lemesle s'est réservé quatre chapitres sur les onze qui constituent l'ouvrage. L'histoire de l'église, les curiosités, sous forme d'une visite de l'église, l'église Saint-Sulpice dans l'histoire et la vie religieuse de la paroisse. On le voit, le sujet est largement traité et toutes les curiosités peuvent y trouver leur compte. Ajoutons qu'une présentation très heureuse et une documentation iconographique abondante font de l'ensemble divers un livre très un, très agréable à feuilleter, digne du sujet.

Au chapitre liminaire, M. G. Lemesle nous introduit à l'histoire du monument par une esquisse historique des deux églises qui ont précédé l'actuelle : au xe siècle il s'agit d'une chapelle édifiée en ce même endroit par l'abbaye Saint-Germain des Prés, d'abord dédiée elle-même à saint Vincent, pour desservir l'un des bourgs cristallisés autour de la puissante abbaye. Au XIIIe siècle une église plus vaste succéda à cette chapelle primitive. Bientôt insuffisante, aux XVe et XVIe siècles on s'efforça de l'agrandir. Ce fut celle dont M. Olier prit possession le 25 juin 1642. Aussitôt le nouveau pasteur « se donna avec zèle à la construction d'une église nouvelle beaucoup plus vaste et « plus en harmonie, par ses proportions, son style et sa belle ordonnance, avec l'importance de la population ». Le 20 février 1646 la première pierre en fut posée par la Reine elle-même. Et l'auteur nous retrace les principales vicissitudes de la longue construction de cette église, qui usa sept architectes et que la Révolution devait trouver encore inachevée. Ce rythme ralenti fut celui d'autres importantes églises parisiennes contemporaines ou plus anciennes telles que Saint-Laurent et Saint-Gervais. Il nous est témoin des difficultés, le plus souvent pécuniaires, que rencontrèrent nos ancêtres et aussi de la persévérance qu'ils déployèrent. Quant aux autres chapitres qui décomposent très heureusement le sujet, notamment celui d'Henri Ghéon sur « la mystique de Saint-Sulpice » ils doivent être lus et non pas seulement résumés pour qui veut comprendre cette « grande et belle église française ».

Tel quel, ce guide si complet amorce et laisse désirer l'apparition d'une vraie histoire qui serait signée d'un nom, rencontré une ou deux fois au cours de ses pages, celui d'un autre vicaire à la paroisse, et que nous savons, de source très sûre, toute prête à être livrée à l'imprimeur.

L. B.

R. P. Charles Keusch, C. S. S. R. *Le vrai visage de saint Alphonse de Liguori. De ses portraits à son portrait.* Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8° de 110 pages, 18 planches hors texte et 20 in-texte. Prix : 30 francs.

Aux approches du second centenaire de la congrégation des Rédemptoristes, le R. P. Keusch consacre à saint Alphonse de Li-

guori une intéressante étude iconographique. Après avoir passé successivement en revue soit les images anciennes et traditionnelles du saint, soit certains essais plus modernes, il arrive à cette conclusion qu'un redressement s'impose, et il indique la direction qu'il conviendrait de suivre. Au lieu de représenter le saint, ainsi qu'on le fait le plus souvent, dans la dernière période de sa vie, alors qu'il était déformé par la maladie, il faut le représenter plutôt à l'époque de sa maturité. Les artistes devront s'inspirer avant tout de la description physique du saint donnée par son premier biographe le P. Tannovia, et du masque mortuaire conservé à Pagani. C'est au reste dans cette voie que se sont engagés Regazzoni et Fiere. L'abondante illustration de l'ouvrage ajoute grandement à l'intérêt du texte.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Chanoine L. Detrez. *Autour d'un Van Dyck : L'extase de saint Augustin* (Extraits de la *Semaine Religieuse du diocèse de Lille* (n°s des 24 et 31 août 1930). In-8° de 13 pages.

La chapelle de l'Hôpital Saint-Sauveur à Lille possède une toile représentant *saint Augustin en extase*. Jusqu'ici ce tableau a été attribué, assez gratuitement, à Gaspard Crayer qui a traité le même sujet sur une toile que possède le Musée du Louvre. M. le chanoine Detrez conteste cette attribution. Il propose de voir dans le tableau de Lille « l'esquisse, la réplique ou la copie » du célèbre tableau de Van Dyck qui se trouve à l'église Saint-Augustin d'Anvers. L'hypothèse paraît assez séduisante.

René Delègue.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Georges Goyau. *Le Catholicisme* (Collection : Les Religions). Paris, Alcan, 1931. In-12, viii-301 pages, 15 francs.

Voici un livre qu'il ne faut pas se contenter de lire, mais qu'il faut méditer et approfondir. Il était difficile, à mon sens, de dire mieux et davantage, en aussi peu de pages, sur un aussi vaste sujet. Quatre parties : Les avances divines, — Le dépôt et la prolongation des avances divines : le Corps mystique, l'Église, — La prolongation des avances divines dans la liturgie même de l'Église : la messe, — L'Église catholique et les autres brebis.

Il y a là une série de chapitres très courts en général, — en tout quarante-deux chapitres pour trois cents pages, — mais extrêmement substantiels. On pourrait dire que c'est le catholicisme vu et compris par un homme du monde, qui est en même temps un chrétien fervent, un historien très averti, un académicien très maître de son style et habile à dire beaucoup de choses en peu de mots. La théologie la plus chatouilleuse n'a rien à reprendre à ces pages si solides et si sûres. Et cependant, parce

qu'il n'est pas théologien de profession, l'auteur découvre souvent des aperçus, des liaisons, des conséquences, d'un caractère nouveau. On ne saurait guère recommander un meilleur résumé et une lecture plus prenante à un laïque intelligent, désireux de savoir ce que c'est que le catholicisme. L'effet serait encore plus complet si le lecteur en question voulait prendre la peine de comparer cet exposé du catholicisme par Georges Goyau, à celui du protestantisme paru dans la même collection, par Wilfred Monod, et dont il a été rendu compte l'an dernier (t. XVI, p. 81).

L. Cristiani.

K. Adam. *Le vrai visage du Catholicisme.* Traduit de l'allemand par E. Ricard. (Collection : La Vie chrétienne). Paris, Grasset, 1931. In-16 de 307 pages, 15 francs.

Le catholicisme est généralement fort mal connu dans l'Allemagne protestante. Pour contribuer à le mieux faire connaître et à dissiper les préjugés qui existent à son encontre, un professeur de théologie de la Faculté catholique de l'Université de Tubingue, K. Adam, donna dans l'été de 1923 une série de conférences dans lesquelles il s'attacha à définir l'essence du catholicisme. Ces conférences, d'un accent toujours sincère et parfois émouvant, ont été ensuite réunies en volume. L'ouvrage a obtenu un vif succès en Allemagne. Il a été traduit en anglais, en italien, en hollandais. Dans l'excellente traduction de M. E. Ricard il sera sans aucun doute accueilli avec faveur par le public français.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Henri Dupin. *La Courtoisie au Moyen Age, d'après les textes du* XIIe *et du* XIIIe *siècle.* Paris, Picard, 1931. In-12, 171 pages.

« Qui fit François, il fit courtois ». Ce texte conservé par Fauchet donne au mot « courtois » le sens de politesse raffinée, plutôt que recherchée, avec une nuance de galanterie, d'élégance et de distinction qui ne se trouve au même degré ni dans urbanité, ni dans civilité, ni dans honnêteté. C'est l'acception que lui donne M. Henri Dupin. La courtoisie est pour lui un idéal et un type. Il en discerne les éléments dans les manières et les sentiments, et de chacun il cherche les traces dans les œuvres littéraires, principalement dans celles du genre courtois par excellence, le cycle breton, mais aussi dans la *Chanson de Roland* et dans les *Proverbes au Vilain* qui répondent à un autre goût. Il en résulte un tableau agréable, solidement documenté et joliment présenté. Cependant on aimerait voir l'auteur reprendre son sujet, en poursuivre une analyse plus serrée, rechercher ses origines historiques et le dégager des additions hétérogènes. Qu'est-ce en effet que la courtoisie sinon la politesse particulière à la vie de *cour?* Guilhiermoz dans son *Origine de la noblesse* a vigoureusement

dépeint cette vie de cour féodale où le baron groupait dans son château-fort une nombreuse jeunesse de bacheliers, à la fois étudiants militaires, officiers domestiques et garnison. Dans ce milieu se développa une vie sociale adoucie qui est à l'origine de la courtoisie. L'influence du Midi, où la noblesse résida de bonne heure dans les villes, fut non moins sensible. Le contact féodal lui-même pesa sur les mœurs. La notion de féauté en découle directement. Le régime aristocratique avait pour contre-poids naturel le devoir de largesse. Largesse et féauté n'appartiennent donc pas exclusivement au domaine de la courtoisie. M. Dupin y fait rentrer le salut du chapeau et le baiser. Mais le baiser intervenait dans les contrats, et entre autres dans la prestation de l'hommage, comme symbole de foi. Le salut a d'abord été un souhait oral. Le geste de lever le couvre-chef a-t-il une autre raison que de faciliter le baiser ? Sans sortir de la féodalité on remarquera que plusieurs des caractères attribués par M. Dupin à la courtoisie, savoir la loyauté et la fidélité, la bonté et la pitié, la libéralité et la largesse figurent parmi les dix commandements dans lesquels Léon Gautier a synthétisé les devoirs de la chevalerie. Or Léon Gautier professait la plus grande horreur pour le cycle breton et prétendait peindre une société plus rude mais plus pure. Sur les origines confuses de ce cycle M. Dupin ne semble pas avoir consulté l'ouvrage capital de M. Faral, *La légende arthurienne,* paru en 1929. En outre M. Dupin range la joie parmi les aspects de la courtoisie. A-t-il étudié la joie en théologie ? Ignore-t-il qu'elle est une demi-vertu, fleur de la charité comme la tristesse est fille de l'envie ? Je ne puis qu'indiquer rapidement ces remarques en souhaitant que le sujet esquissé ici soit repris avec une pénétration un peu plus aiguë.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Gustave Cohen. *Le Théâtre en France au Moyen Age.* II. *Le théâtre profane.* Paris, Rieder, 1931. In-12, 112 pages, 60 planches, 20 francs.

La place de maître en histoire du théâtre que s'était faite Petit de Julleville en écrivant des ouvrages qui restent classiques, est occupée aujourd'hui par M. Gustave Cohen, professeur à la Sorbonne. Les livres déjà nombreux qu'il a écrits en la matière font justement autorité. Il donne ici la seconde partie de son *Théâtre en France au moyen âge* dont la première, parue en 1928, était consacrée au théâtre religieux. Le théâtre profane fait aujourd'hui l'objet de ses soins. Siècle par siècle, du XIIIe au XVIe, il énumère et décrit les principales pièces : moralités, sotties, monologues dramatiques, etc. Pour notre plaisir il en cite de longs extraits finement adaptés, parmi lesquels le jeu de *Robin et Marion,* le *Franc-Archer de Bagnolet* et la farce de *Maître Pathelin,* inépuisablement nouveaux. Si la critique peut s'arrêter à quelques détails, ce n'est guère que par curiosité. Ainsi l'auteur attri-

bue la création des gens d'armes à pied à Jean Ier. Mais ce prince, le dernier des capétiens directs puisque, après son règne de quelques jours, aussi bref que sa vie, il eut pour successeur un collatéral, son oncle Philippe le Long, ce prince n'a rien fait de notable que de mourir. C'est à Jean II qu'a certainement pensé M. Cohen, Jean le Bon, dont le malheur des temps rendit le règne fécond en innovations militaires : armées des États généraux et provinciaux, routiers et grandes compagnies. Autre remarque : M. Cohen traduit clerc bigame par prêtre remarié, il faudrait dire *clerc* remarié. Le texte de Grégoire X, auquel il fait allusion, paraît être celui qui fut inséré dans le Sexte (titre XII, cap. un., canon *Altercationis*) après avoir été promulgué au concile de Lyon en 1274 et non en 1276. Enfin le nom d'un personnage de la *Condamnation de Banquet, Je-pleige-d'autant,* est interprété, conformément à Godefroy, par « Je vous fais raison », mais Godefroy dit ensuite avec plus d'à-propos : « tenir tête en buvant ». Ce dernier sens, mieux accordé à celui du personnage précédent, *Je-bois-à-vous,* est une allusion à la manie en vogue au Moyen Age de « boire d'autant », c'est-à-dire de rivaliser à qui boirait le plus.

L'ouvrage se termine par des planches hors texte où figurent entre autres toutes les miniatures du *Robin et Marion* de la Méjanes et de la *Grisélidis* de la Bibliothèque nationale. C'est un agrément de plus ajouté à un ouvrage instructif et charmant où, comme en se jouant, M. Cohen nous fait bénéficier de sa riche érudition.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Arthur Young. *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789.* Première traduction complète et critique par Henri Sée (Collection : Les classiques de la Révolution française). Paris, Colin, 1931. 3 vol. in-8°, v-1 283 pages, 160 francs.

« Il y a deux méthodes, écrit Arthur Young dans sa préface, pour écrire des livres de voyages : l'une consiste à enregistrer le parcours lui-même, l'autre à en exposer les résultats... Après avoir pesé le pour et le contre, j'ai pensé qu'il n'était pas impraticable, dans mon propre cas, d'unir les bienfaits de ces deux plans. » Et son ouvrage est, en effet, à la fois, un carnet de route où il note rapidement, mais toujours dans une langue précise et savoureuse, ses impressions de voyage et un exposé très vivant de l'économie rurale de la France à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution.

Arthur Young entreprend trois voyages dans nos diverses provinces, en 1787, 1788 et 1789. Le dernier, coupé par un séjour de trois mois en Italie, se prolonge jusqu'à la fin de janvier 1790. Sa description à vol d'oiseau a l'avantage de nous donner une vue d'ensemble de l'agriculture et de précieux renseignements sur la société, les mœurs et les usages de la France à la veille de

la Révolution. Elle nous permet, par exemple, de nous faire une idée de l'étendue des landes et des jachères. C'est ainsi que la Beauce, malgré sa réputation « d'être la fine fleur de l'agriculture française » n'exclut pas la pratique de la jachère. Dans le centre et en Bretagne, Arthur Young est frappé de la pauvreté de la culture et de la misère de la population. « Dans tout le pays les filles et femmes des paysans ne portent ni chaussures, ni bas; les laboureurs, à leur travail, n'ont ni sabots, ni chaussettes. » En Béarn, cependant, il constate un spectacle si nouveau pour lui qu'il peut à peine en croire ses yeux. Quoique la terre soit « entièrement entre les mains de petits propriétaires », on y trouve « un grand nombre de maisons de paysans bien construites, propres et confortables.... Un air de propreté, de chaleur et de bien-être est répandu sur le tout. » Cette remarque a d'autant plus de prix qu'Arthur Young a une prédilection marquée pour les vastes exploitations. Pour lui, l'idéal c'est la grande propriété avec une nombreuse main-d'œuvre. Il estime que la petite propriété entraîne la négligence, la routine et finalement la pauvreté et la misère. Il ne cesse de réprouver la pratique du métayage, « malédiction et ruine de tout le pays », sans comprendre que le paysan, dénué de capitaux, est le plus souvent dans l'impossibilité de louer la terre sous une autre forme.

L'agriculture, d'ailleurs, tout en restant au premier rang de ses préoccupations, ne l'absorbe pas tout entier. Il s'intéresse à tout, décrit les vieux monuments, les parcs à l'anglaise, les paysages pittoresques, comme les laboratoires des savants, celui de Guyton de Morveau à Dijon et celui de Lavoisier à Paris. Il reconnaît la beauté de nos routes, mais il les trouve peu fréquentées, presque désertes, très différentes des modestes routes anglaises. Sauf d'honorables exceptions, nos villes de province lui paraissent peu plaisantes; les rues sont « étroites, mal bâties, puantes, privant de soleil et presque d'air les maisons ». De même les habitations rurales ne sont, le plus souvent, que des huttes en torchis, enfumées, sans confort et malsaines. A tout instant, il parle des auberges. Si elles l'emportent sur les auberges anglaises pour la cuisine et la literie, le confortable laisse bien à désirer. Les chambres sont mal meublées, les portes et les fenêtres ferment mal, les tapisseries ne sont que des nids à mites et à araignées. « Torchons, balais et brosses ne figurent pas dans le catalogue des objets nécessaires à une auberge française. Il n'y a pas de sonnettes; il faut toujours brailler après la fille. » Il est intarissable sur le chapitre des servantes d'auberge. « La courtoisie de Souillac peut les appeler des femmes, mais, en réalité, ce sont des fumiers ambulants. » A Pézenas, « nous fûmes servis par une femelle sans chaussures et sans bas, exquisement laide et répandant une odeur qui n'était pas celle de la rose ». Il convient cependant qu'à Aire il fut servi « par une jeune fille propre et bien habillée ».

A son troisième voyage, Arthur Young observe avec un intérêt passionné les événements du début de la Révolution. Le 15 juin 1789, il est à Versailles et assiste à la séance de l'assemblée et son récit constitue un document de première valeur. En bon Anglais, il est frappé par le désordre qui règne dans la discussion et profondément choqué de la tenue des auditeurs des galeries qui battent des mains et donnent « d'autres signes bruyants d'approbation. » En province, il est un témoin fidèle des troubles et de l'agitation qui suivent la prise de la Bastille. Dans le Vivarais, à Thueyts et à Villeneuve-de-Berg, on le prend pour un émissaire de la reine Marie-Antoinette et un agent du comte d'Antraigues. On vérifie minutieusement ses papiers, on le soumet à un interrogatoire en règle et peu s'en faut qu'on ne l'arrête comme suspect.

Henri Sée a ajouté à sa traduction des notes abondantes, variées et toujours très précises. Grâce à elles, le lecteur peut à tout instant contrôler les assertions d'Arthur Young et vérifier le bien fondé de ses jugements.

Ch. Jolivet.

Mgr André Boucher. *L'action missionnaire.* Lettre-préface de S. Ém. le cardinal Verdier. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12, 224 pages, 12 francs.

Cet ouvrage nous apporte les cinq leçons données cet hiver à l'Institut Pie XI, par Mgr Boucher, président de l'œuvre pontificale de la Propagation de la foi à Paris. L'auteur traite successivement, avec une parfaite information, 1° du mouvement des missions et des directives de S. S. Pie XI; 2° des œuvres d'enseignement; 3° des œuvres charitables; 4° du clergé indigène; 5° du problème social et de l'action civilisatrice de l'Église en pays de mission. Pour terminer six pages de bibliographie, « sans aucune prétention scientifique... et où l'auteur a simplement voulu indiquer les ouvrages les plus importants en la matière et, parmi ceux-ci, les plus faciles à consulter ».

Aucune littérature. Ces chapitres, ces cours, sont écrits d'une plume très moderne qui s'intéresse aux idées générales et aux actions d'ensemble, mais appuie constamment ses dires de faits précis et nombreux, de chiffres détaillés, de statistiques. Une bonne initiation aux problèmes que pose l'action missionnaire.

Patrick O' Reilly.

BIOGRAPHIES

Marguerite Aron. *Un animateur de la jeunesse au* XIIIe *siècle.* Introduction du R. P. Mandonnet, O. P. (Collection *Temps et*

Visages). Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1930. In-8° écu, 396 pages, 20 francs.

Mieux que le titre du volume, le sous-titre renseigne sur l'objet du livre de Mlle Aron : *Vie, voyages du bienheureux Jourdain de Saxe, maître-ès-arts à Paris et général des frères Prêcheurs de 1222 à 1237*. Le lecteur est convié à suivre le grand dominicain par les routes du Moyen Age, à Paris, à Oxford, à Rome, Milan, Bologne, Naples et jusqu'en Terre Sainte. Comme les rhéteurs antiques, parcourant les capitales du monde romain, ou nos modernes professeurs de Sorbonne, enseignant des chaires étrangères, Jourdain a étudié et enseigné dans les principaux centres intellectuels. Mais il a en outre le caractère religieux : c'est un directeur de conscience, un profond mystique. Ajoutons ce fait surprenant, que Jourdain de Saxe fut le successeur immédiat de saint Dominique et cela, moins de trois ans après avoir revêtu l'habit de l'Ordre.

Mlle M. Aron était bien préparée pour écrire la biographie de son héros. Elle avait étudié et traduit naguères les Lettres de Jourdain de Saxe à Diane d'Andalo. Mlle Aron a su condenser dans son livre de nombreux travaux partiels, souvent austères, publiés en Italie, en Allemagne ou en Angleterre. Elle a notamment bien exposé la thèse de l'identification de « Jordanus Nemorarius », le maître-ès-arts mathématicien, avec Jourdain de Saxe. Avouons qu'il ne faut pas chercher dans le présent travail des éléments nouveaux. L'auteur a su seulement ménager des transitions attrayantes entre divers épisodes assez isolés.

Le livre est donc agréable. On regrettera cependant que dans les notes et la bibliographie l'auteur n'ait pas mis assez de rigueur, par exemple, dans la citation des manuscrits ou dans les références aux ouvrages étendus. La vulgarisation ne doit pas exclure ce soin. Néanmoins le récit de Mlle Aron est très attachant. Il dénote une connaissance très sérieuse du milieu scolaire et religieux du XIIIe siècle. Il intéressera sans doute beaucoup de jeunes étudiants.

Émile-A. Van Moé.

Nicolas Iung. *Un Franciscain, théologien du pouvoir pontifical au XIIIe siècle : Alvaro Pelayo, évêque et pénitencier de Jean XXII* (Collection : L'Église et l'État au Moyen Age, n. 3). Paris, Vrin, 1931. In-8°, II-245 pages, 25 francs.

Alvaro Pelayo, né vers l'année 1275 à San Payo en Galice, mort vers 1350 et inhumé dans l'église des Clarisses à Séville, n'a laissé qu'un souvenir indistinct dans l'histoire ecclésiastique du XIVe siècle. M. l'abbé Nicolas Iung estime qu'il mérite d'être mieux connu. En choisissant Alvaro Pelayo pour sujet d'une thèse de doctorat en théologie, c'est une œuvre de justice littéraire qu'il

se proposait d'accomplir. Il a réussi par surcroît à produire un travail distingué.

Au commencement du XIVe siècle, on rencontre Pelayo à Bologne, où il étudie le droit. En 1304, il entrait dans l'Ordre franciscain, à Assise; en 1308, il enseignait le droit canon à Bologne. Son attachement à la stricte observance franciscaine lui suscita quelques difficultés. En 1318, il est à Rome, aumônier des Clarisses via Panisperna; il réside en un lieu qu'on nous désigne (p. 14) sous le nom d'*Aracoli*, et dans lequel nous n'hésitons pas à reconnaître le célèbre couvent franciscain d'*Ara coeli*. Dans les dissensions intérieures de l'Ordre franciscain, il prit toujours ouvertement le parti du Saint-Siège; le pape Jean XXII, près de qui on avait essayé de le compromettre, apprécia sa droiture et l'attacha comme pénitencier à la cour d'Avignon. En 1332, Alvaro Pelayo est nommé évêque de Coron en Grèce; en 1333, évêque de Silves en Portugal. Cette carrière épiscopale fut traversée par plus d'une épreuve. Le franc parler du prélat en matière d'immunité ecclésiastique déplut au roi de Portugal Alphonse IV, qui l'exila; il mourut hors de son diocèse.

Son œuvre littéraire est demeurée en majeure partie manuscrite; néanmoins le vaste traité *De statu et planctu Ecclesiae* a eu les honneurs de trois éditions (Ulm, 1474; Lyon, 1517; Venise, 1560); il fait presque tous les frais de la présente monographie. Entreprise par l'ordre de Jean XXII par le pénitencier d'Avignon, la première rédaction fut achevée dès l'année 1332; plus tard l'évêque la reprit en sous-œuvre et y introduisit des compléments, avec toute la liberté que comportaient les mœurs littéraires du temps : c'est ainsi qu'il incorpora, sans mot dire, tout le traité de Jacques de Viterbe *De regimine christiano*. La compilation poursuit un but essentiellement apologétique et tout d'actualité. Alvaro Pelayo avait vu l'Église déchirée par la révolte de Louis de Bavière et par le schisme de Pierre Rainalducci de Corbière, devenu l'antipape Nicolas V. L'examen de conscience de la société chrétienne, qu'il dresse en moraliste averti, n'épargne personne. Les Franciscains en rupture plus ou moins ouverte avec le Saint-Siège, tels que Michel de Césène et Guillaume d'Occam, pouvaient, des premiers, s'y reconnaître. Comme historien, l'auteur peint l'Église universelle vue d'Avignon en ce premier tiers du XIVe siècle. Comme théoricien du pouvoir pontifical, il flétrit énergiquement la félonie d'un Marsile de Padoue, sans prendre à son compte toutes les outrances de zèle d'un Gilles de Rome, ni surtout d'un Agostino Trionfo. Juriste plus que théologien, il a rencontré la pensée de saint Thomas d'Aquin, sans y lier étroitement la sienne ; mais il contribue pour sa part à orienter la doctrine commune de l'Église dans les voies de la sagesse où elle se fixera.

M. Iung nous présente Pelayo comme un esprit de la « voie moyenne » ; et le jugement paraît bien motivé. Cette publication,

prolongeant une série amorcée par M. l'abbé H.-X. Arquillière, sera consultée avec fruit par les travailleurs qu'attire la première moitié du XIVe siècle.

A. D'ALÈS.

Pierre de VAISSIÈRE. *Le baron des Adrets* (Histoire de France). Paris, Firmin-Didot, 1930. In-12, 140 pages, illustr., 18 francs.

A. DUSSERT. *Le baron des Adrets et les États du Dauphiné (novembre 1562-février 1563). Essai d'organisation protestante durant la première guerre de religion* (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale,* 5e série, t. XX). Grenoble, impr. Saint-Bruno, 1930. In-8, pages 93 à 136.

Reprenant et remaniant deux articles publiés, en 1913, dans la *Revue des Questions historiques,* sur le baron des Adrets, M. Pierre de Vaissière en a tiré la matière de ce livre tragiquement illustré d'après surtout le *Théâtre des cruautés des hérétiques de nostre temps,* de Richard Verstegan. C'est un essai de psychologie aussi approché que possible du célèbre partisan. Et il semble bien, en effet, que l'on puisse souscrire aux conclusions de l'auteur qui voit dans le personnage un ambitieux une première fois déçu par « l'ingratitude » de la cour, une seconde fois par celle de ses coreligionnaires, et dont les réactions furieuses furent commandées plutôt par des passions personnelles que par ses convictions religieuses. Les documents inédits retrouvés par M. de Vaissière aux archives de Chantilly donnent un intérêt particulier à l'étude de la seconde partie de la vie de Des Adrets, celle où, rallié au parti catholique, il essaye de se faire pardonner ses excès et ses « barbaries ».

Mais l'histoire de la première partie de sa carrière, qui se rapporte à son essai d'établissement du protestantisme en Dauphiné, a reçu, la même année où paraissait le livre de M. Pierre de Vaissière, une intéressante contribution. Il s'agit du Règlement général fait par les États protestants de Valence (du 26 janvier au 4 février 1563), règlement qui reproduit presque intégralement les décisions prises sous l'inspiration du baron des Adrets par les États de Montélimar en décembre 1562.

D'après cette constitution protestante, le bas Dauphiné devenait une sorte de République organisée à la façon de Genève, mais en conservant pour la forme la suprématie du roi : il aurait ainsi formé un État dans l'État. Le chapitre relatif à la discipline ecclésiastique est très suggestif. De la tolérance, bien entendu, il n'est point question. Stricte obligation est imposée à tous d'ouïr les prêches et prières. Les séditieux, lisez les catholiques, devront se ranger au parti de l'Évangile sous peine de « saisie de leurs biens ou autre peine arbitraire ». Pour les moines et nonnains qui s'obstinent en leurs « idolatries » et « superstition d'habits », force leur sera faite d'ouïr la parole de Dieu, moyennant quoi on servirait aux nécessiteux une pension sur les biens des couvents séquestrés. Enfin, comme la noblesse huguenote craint de voir se renouveler

l'espèce de jacquerie qui, l'année précédente, avait marqué le passage des prédicants dans le Midi, on déclare « séditieux » et punissables par justice les « libertins ou anabaptistes » qui, sous prétexte de l'Évangile, tenteraient de secouer la servitude qu'ils doivent à leurs seigneurs ou refuseraient de leur payer cens et rentes.

C'est d'après de pareils documents et d'autres encore, qui doivent être retrouvés en Dauphiné et en Provence, que pourra être définitivement écrite l'histoire de la première guerre civile dans ces provinces, celle aussi de son plus célèbre protagoniste.

Victor Carrière.

Une glorieuse fille de sainte Thérèse d'Avila. « Mère Sainte », fondatrice du Carmel d'Auch (1570-1656). Vie et écrits compilés par M. d'Aignan du Sendat, vicaire général d'Auch (1608-1682), avec une préface de Mgr l'archevêque d'Auch. Paris, Lethielleux, 1930. In-8° de 392 pages.

Mère Marie de la Trinité, à qui la veneration populaire donna le surnom de *Mère Sainte,* fut une des premières religieuses du Carmel de la rue d'Enfer, à Paris. Elle travailla activement à la diffusion de son Ordre. Sous-prieure du Carmel d'Amiens, elle devint, à peine âgée de vingt-huit ans, prieure du Carmel de Rouen. On la trouve ensuite à Pontoise, à Dieppe, à Bordeaux, à Toulouse, à Narbonne, à Lectoure, à Agen, à Auch, à Montauban et à Pamiers. Dans presque toutes ces villes, c'est elle qui installa les nouvelles maisons des Carmélites. Elles mourut au Carmel d'Auch qu'elle avait fondé en 1630. On lira avec plaisir ces pages saturées de haute spiritualité qui rappellent, jusqu'à s'y méprendre, dit Mgr Ricard dans la préface, la *Vie écrite par elle-même* de sainte Thérèse d'Avila.

E. Griffe.

Chanoine L. Detrez. *Mère Natalie, fondatrice de la congrégation des Filles de l'Enfant-Jésus* (1778-1858). Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1930. In-8° de 420 pages.

L'ouvrage de M. le chanoine Detrez offre un double intérêt : c'est un témoignage en faveur de la renaissance catholique en Flandre après la tourmente révolutionnaire, c'est aussi et surtout l'histoire d'une âme.

Le 22 avril 1827 un décret royal autorisait l'établissement à Lille de la communauté des Filles de l'Enfant-Jésus. Les fondateurs étaient la sœur Natalie et son directeur l'abbé Detrez, un confesseur de la foi pendant la Terreur. La congrégation s'établit rue de Metz. Après d'humbles débuts, elle prit un rapide essor. Dès 1829 elle commença à essaimer. De tous les points du diocèse de Cambrai, puis des diocèses voisins on fit appel aux sœurs de l'Enfant-Jésus pour tenir des écoles, diriger des hôpi-

taux, des asiles d'aliénées, même des maisons de détenues. En 1848 la maison-mère, trop à l'étroit rue de Metz, dut se mettre à la recherche d'un autre local. Après de longues négociations elle fit l'acquisition de l'ancien couvent des Carmes où elle s'établit en 1856. A la mort de la fondatrice la congrégation comptait plus de 500 membres et dirigeait 24 hospices et hôpitaux, 38 écoles, 2 asiles d'aliénées, 3 infirmeries de collèges et de séminaires, 2 bureaux de bienfaisance, 1 prison départementale, 1 refuge pour les prisonniers libérés, 3 asiles pour l'enfance. Si, à la suite de la loi interdisant l'enseignement aux congréganistes, la communauté des Filles de l'Enfant-Jésus dut fermer ses maisons d'éducation en France, elle a continué à vivre et à prospérer comme congrégation hospitalière. Elle a célébré son centenaire en 1928.

Qu'était-ce que la fondatrice ? Une pauvre paysanne qui, avant d'embrasser la vie religieuse, avait gagné péniblement sa vie, en travaillant la terre dans son village natal, puis en servant comme domestique à Lille. Elle était ignorante, mais elle était douée d'un admirable « sens pratique, d'une extraordinaire droiture et sûreté de jugement », d'une énergie peu commune puisque, à quarante ans, elle eut le courage de préparer son brevet de capacité. Ce fut une âme tout illuminée par la charité « sous la double forme de l'amour pour Dieu et pour le prochain ». Sous la direction de l'abbé Detrez, qui était un homme rude et austère, elle progressa rapidement dans les voies de Dieu. Elle apprit à pratiquer et à aimer l'obéissance passive et silencieuse. Les épreuves ne lui furent pas épargnées. Elle en a connues de toutes sortes, même la plus cruelle de toutes, l'abandon et la trahison des siens. Mais la foi aveugle, qu'elle avait en la Providence, lui a permis de ne se laisser abattre par aucune.

L'ouvrage de M. le chanoine Detrez se recommande par sa solide érudition, sa forme agréable, l'abondance de ses documents figurés.

René Delègue.

Georges Goyau. *Ozanam* (Collection : Les Grands cœurs). Paris, E. Flammarion, 1931. In-12, 203 pages, 12 francs.

M. Georges Goyau vient de publier dans la collection « Les Grands Cœurs », où elle avait sa place toute marquée, une vie de Frédéric Ozanam. Ce volume n'est qu'une réédition d'une biographie publiée en 1925 chez Payot, épuisée aujourd'hui, mais une réédition revue et augmentée d'un chapitre fort intéressant sur l'œuvre d'Ozanam. C'est un bilan, singulièrement éloquent dans sa concision, de l'activité charitable de la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

René Delègue.

R. P. A. Cadoux. *L'apôtre des Papous, Mgr Henri Verjus, missionnaire du Sacré-Cœur, évêque de Limyre.* Lyon et Paris, Emmanuel Vitte, 1930. In-12 de 310 pages, 27 gravures et cartes.

Cette biographie est la quatrième consacrée depuis 1899 à Henri Verjus, né en 1860 à Oleggio (Piémont), d'une famille savoyarde, prêtre de la société des missionnaires du Sacré-Cœur, évêque titulaire de Limyre et vicaire apostolique en Nouvelle-Guinée en 1889, mort à Oleggio en 1892. Mgr Verjus fut un des fondateurs des missions de la Nouvelle Guinée en Papouasie, aujourd'hui très florissantes; il a laissé la réputation d'un excellent missionnaire et d'un saint. La Société des missionnaires du Sacré-Cœur poursuit depuis 1928 les démarches préliminaires relatives à l'introduction de la cause de sa béatification. Le livre du R. P. Cadoux, agréablement écrit et plein de menues anecdotes, fera connaître au grand public les mérites et les œuvres de cet admirable apôtre; on trouvera aussi dans cet ouvrage des renseignements intéressants sur l'histoire de la société des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun.

H. B. R.

G. Bossus. *Notre mère Saint-Joseph.* Avignon, Aubanel, 1928. In-8° de 112 pages.

Ce petit livre, écrit avec le charme prenant de la piété filiale, nous raconte la vie d'une admirable religieuse, la mère Saint-Joseph. Elle entra en 1858 chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin, dirigea d'abord les orphelins et devint en 1882 supérieure de la communauté. Sous sa direction l'Hôtel-Dieu prit de grands développements. Elle dut néanmoins le quitter à la suite d'un vote du conseil municipal qui en décidait la laïcisation. Au retour de l'exil auquel les Allemands la condamnèrent pendant la grande guerre, elle travailla à la réorganisation de sa communauté dispersée. Elle mourut pieusement en 1926.

J.-B. Sabrié.

Mgr Chollet, archevêque de Cambrai. *Psychologie surnaturelle. Quelques retours à la foi.* Paris, Lethielleux, 1931. In-16, xxx-172 pages.

Ces pages, où le charme du style s'unit à la finesse et à la profondeur de la pensée, sont détachées d'une série de conférences, données par Mgr Chollet aux hommes de Cambrai, la seconde et la dernière année de la guerre mondiale. Elles sont bien de la *psychologie,* car le docte et éloquent prélat nous expose et analyse devant nous des états d'âme, mais cette psychologie est *surnaturelle,* car c'est à la lumière de la théologie et de la mystique que l'auteur nous fait comprendre ces états. Il s'agit du mouvement de conversions, constaté surtout depuis 1912, et qui ramène vers le Christ, vers le catholicisme intégral et accepté avec toutes

ses conséquences pratiques, un bon nombre d'intellectuels de notre temps. Comme Mgr Chollet le fait remarquer, il faut distinguer, dans ce mouvement de retour, le point d'arrivée, qui est le même chez tous, c'est-à-dire l'adhésion entière à l'enseignement de l'Église catholique, et le point de départ qui varie à l'infini. Tantôt, comme chez François Coppée, la foi, sous le linceul qui l'enveloppait, sommeillait encore. Le Christ n'eut qu'à gagner le cœur du poète pour le ramener à Lui. Tantôt, le retour eut son point de départ, comme chez Huysmans, dans l'intelligence. Épris d'art et d'esthétique, l'écrivain au style tourmenté finit par rencontrer son idéal dans l'Église. Une grâce puissante agissant, le petit-fils des peintres hollandais devint catholique. Tantôt, enfin, c'est une intelligence ballottée par les tempêtes de la vie, au point de s'insurger contre le sort et de se jeter dans tous les excès, et qu'un impérieux besoin de paix ramène à Dieu. Ce fut le cas d'Adolphe Retté. Ces trois hommes sont morts en prédestinés. Une quatrième convertie, une femme celle-là, Mme Juliette Adam, vit encore. L'amour de la France, qu'elle a gardé toute sa vie, comme le vrai soldat garde la fidélité au drapeau, a fait un jour de cette patriote une chrétienne. Elle illustre par son exemple cette parole de Taine : « La France a le tempérament catholique. »

Th. Malley.

Simone de Noaillat. *Marthe de Noaillat (1865-1926)*. Paris, Bonne Presse, 5, rue Bayard, 1931. In-8°, 372 pages, 15 francs.

La figure que ce livre met en lumière, et sur laquelle l'Église attachera peut-être un jour l'auréole des saints, est tout à la fois très antique et très moderne.

Par ses austérités effrayantes pour la nature, par son ardente dévotion à la passion du Christ, par son amour tout bénédictin des oraisons prolongées, de l'office divin, de la liturgie, par son mariage qui rappelle celui de saint Elzéar et de la bienheureuse Delphine, Marthe de Noaillat évoque le souvenir des saintes mystiques du Moyen Age. D'un autre côté, par les initiatives et la hardiesse d'un apostolat qui se porte sur tous les terrains : éducation de jeunes filles, Ligue patriotique des Françaises, assistance des mourants, soin des malades, des infirmes, catéchismes aux enfants, zèle pour les Missions, Marthe de Noaillat est tout entière de notre temps; on peut dire même que, sur certains points, elle le devance. Ce redoutable problème du féminisme, si intéressant et si semé d'écueils, elle le résoud dans le sens où le veut l'Église, et avec une pleine sûreté. Le couronnement de tous ces travaux et des rêves de Marthe sur la terre, c'est l'établissement de la fête du Christ-Roi. On peut se demander, quand on connaît les démarches de Mme de Noaillat pour aboutir à l'établissement de cette fête, si elle n'a pas eu une impulsion d'En-Haut. Marthe de Noaillat avait souvent demandé à Dieu la

grâce du martyre. Elle ne lui fut pas accordée, mais une fin douloureuse et tragique fut la rançon du bien immense et du prodigieux travail accompli pour Dieu par cette grande âme.

Th. MALLEY.

Th. QUONIAM. *De la sainteté de Péguy*. Paris, Alcan, 1929. In-12, 187 pages, 12 francs.

Le culte de Péguy est en plein essor. Sa chapelle ne désemplit guère, et les dévots s'y rejoignent de tous les points de l'horizon. Sans rappeler les travaux bien connus de D. Halévy, de R. Johannet, de Marcel Péguy et de Lotte, des frères Tharaud, n'est-il pas significatif de relever l'hommage de Mme Nadedja Gorodetzky, cette jeune romancière russe qui a publié, en français, une étude sur *Charles Péguy et son œuvre* ? Et le *Roseau d'Or* vient de nous offrir un travail important sur *la Pensée de Charles Péguy*, par Em. Mounier, Marcel Péguy et Georges Izard. Pour justifier notre dévotion, voici enfin le livre que publie M. Quoniam, sous ce titre qui fera sourciller peut-être l'historien autant que le théologien : *De la sainteté de Péguy*. M. Quoniam suit l'évolution de cette sainteté en six chapitres et une conclusion : L'Inquiétude du Salut — Sur le Chemin de la Croyance — Sous la Touche de la Grâce — Vers le Saint Abandon — Dans les Voies de l'Abandon — Le Pèlerin de Chartres — Dies Natalis.

Nous ne chicanerons pas M. Quoniam sur ses majuscules.

Ce long itinéraire, que l'on représente assez fréquemment comme une conversion du socialisme au christianisme, M. Quoniam le caractérise en trois mots : « Il s'est recueilli, il s'est élevé, il s'est uni » (p. 6). Captivant tableau que cette ascension, dont le point de départ se trouve dans ces ardents désirs de salut temporel et qui aboutira à Jésus-Christ, « la clef elle-même — Charnelle, spirituelle — Temporelle, éternelle... » L'analyse se poursuit avec assurance, et ne s'interdit pas les réflexions qui enrichissent et ouvrent des horizons. Les citations sont judicieuses, et n'écrasent pas. L'auteur lui-même semble appartenir à la famille spirituelle de Péguy, et vibrer avec une sympathie filiale, qui garantit sa compréhension.

Est-il si sûr, cependant, qu'il y ait une continuité aussi affirmée entre le Péguy première manière et le Péguy chrétien ? Et pourquoi ce travail si consciencieux s'abrite-t-il sous ce titre « De la sainteté de Péguy » ? Il est vrai que, dès la troisième ligne, l'auteur confie qu'il n'a pas « le secret dessein d'élever Péguy sur les autels ». Il est vrai que la sainteté a des degrés, depuis le point de départ, qui est l'état de grâce, jusqu'aux épanouissements les plus élevés. Mais notre inquiétude nous ressaisit, lorsque nous lisons (p. 9) : « Ni péché contre l'esprit, ni péché contre la charité, c'est tout ce que nous nous proposons de montrer à propos de Péguy, dans ce livre qui n'est qu'un premier sondage dans le riche gisement de sa pensée ». — « En mé-

ditant l'ascension de Péguy, dans les voies mystiques, un fait nous a particulièrement frappés : c'est l'étonnante intuition qui l'établit directement dans l'intelligence du Mystère chrétien » (p. 171). — « Cette grâce de lumière qui a fait jaillir en une coulée magnifique l'œuvre la plus considérable des temps modernes est une preuve évidente que Péguy vivait en Dieu et que Dieu vivait en lui » (p. 172). Querelles de vocabulaire, lourdeurs de théologien, dira-t-on ? Cependant les phrases que nous venons de citer ne nous font-elles pas sentir et friser le danger ! « Je suis l'homme dans la paroisse » (p. 9) écrit le cher Péguy. Mais Jacques Maritain pouvait lui glisser doucement, avec ce sourire des lèvres et des yeux qui est si bien à lui, que les saints, dans leur paroisse, vont au moins à la messe ! Parlez-nous, à propos de Péguy, de fidélité, d'héroïsme, de densité intellectuelle et spirituelle, même de message mystique. Mais ne vous semble-t-il pas que le beau vocable de « sainteté » doive être traité avec un religieux souci des nuances, et ne prêter à aucun malentendu ?

Charles Collin.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Alexandre Masseron. *Les Franciscains* (Collection : Les grands Ordres monastiques). Paris, Grasset, 1931. In-12, 263 pages, 15 francs.

Les volumes de cette jolie collection sont de plus en plus excellents. Nul n'était mieux préparé pour étudier les Franciscains que le bâtonnier du barreau de Brest, le spirituel chroniqueur de *La Croix*. Nul n'eût été mieux apte à nous débrouiller l'histoire confuse de cet ordre aux trois branches rivales. Mais, s'étant trop fidèlement assujetti au plan défectueux de la collection (dont M. Léonce Celier avait su intelligemment se dégager pour nous donner un livre si neuf sur *les Filles de la Charité*), M. Alexandre Masseron ne nous a pas donné ce que nous étions en droit d'attendre de son talent. Sans doute le premier et le dernier chapitre sont délicieux, et même la critique des sources a de l'agrément : mais trente pages pour sept siècles ! La vie religieuse de chaque jour est à peu près la même dans tous les ordres et ne peut que causer de la monotonie. A peine si la joie franciscaine apparaît aux dernières pages. Attendons patiemment que le P. Gratien continue sa magnifique histoire, savante et agréable, de l'Ordre franciscain et regrettons que, par une trop grande modestie, M. Alexandre Masseron se soit contenté de faire, mieux sans doute, ce que tout le monde avait déjà fait et ne nous ait pas donné ce que lui seul était capable de nous donner.

Paul Deslandres.

Dom Louis Gougaud. *Anciennes coutumes claustrales.* Éditions de la « Revue Mabillon », abbaye de Saint-Martin de Ligugé (Vienne), 1930. In-16 de 123 pages.

Ce nouvel ouvrage de Dom Gougaud plaira à tous ceux qui aiment entrer en contact avec l'âme monastique et qui subissent le charme d'une vie faite d'austérité et de calme. Les érudits seront heureux d'y trouver maint détail sur des particularités de la vie du moine qu'on chercherait difficilement ailleurs. L'auteur nous présente d'abord les noms et les sites des anciens monastères de France. Vient ensuite la description précise de plusieurs usages monastiques : le langage par signes, lorsque la règle prescrit aux religieux le silence; l'interdiction de porter du linge de corps; la distribution du pain bénit au réfectoire; les moyens d'obtenir la bonne tenue au chœur. Le dernier chapitre est consacré aux rites usités dans les cloîtres au moment de la maladie des moines et de leur décès. Un appendice contient une liste, qui sera jugée très utile, des règles, coutumiers, statuts et constitutions en usage dans les ordres monastiques et religieux et chez les ermites.

E. Griffe.

Abbé S. Longer. *Châtellerault. Les Minimes.* Châtellerault, imprimerie A. Videau, 1930. In-8° de 80 pages.

Brève histoire des Minimes de Châtellerault, dont le couvent, fondé le 10 juin 1495, fut partiellement détruit à l'époque des guerres de religion; sa reconstruction semble avoir été quelque peu laborieuse. L'auteur traite selon l'ordre chronologique les différents aspects du sujet, histoire, vie conventuelle, domaine temporel (le tout en dix-sept chapitres) en s'appuyant sur les documents d'archives recueillis par lui soit à Poitiers, soit à Châtellerault. Manque une carte des possessions du monastère.

André Biver.

HISTOIRE LOCALE

Henri et Maurice Baumont. *La Révolution à Luxeuil et dans le district de Luxeuil.* Besançon, Éditions Sequania, 1930. In-8°, 252 pages.

A la fin de l'Ancien Régime, Luxeuil n'était qu'un bourg de médiocre importance. La Constituante en fit le chef-lieu d'un vaste district de la Haute-Saône, qui ne comprenait pas moins de 50 000 habitants répartis en huit cantons et 99 municipalités. Sa vie, au cours de la période révolutionnaire, reste terne et monotone. Si le district a eu ses suspects et ses émigrés, s'il a connu les actes d'intolérance, les abus de pouvoir et même les arrestations arbitraires, il n'a été le théâtre d'aucun événement grave et il n'a pas transmis à l'histoire le nom d'une seule personnalité notable.

Les auteurs ont tiré un excellent parti des documents locaux, archives municipales de Luxeuil et délibérations du district, mais

leur information est un peu courte. Un dépouillement moins superficiel des archives de la Haute-Saône leur aurait fourni des renseignements plus variés et plus précis que quelques recherches aux archives nationales auraient heureusement complétés. Ils auraient pu dès lors traiter avec un peu plus d'ampleur les diverses questions économiques, politiques et religieuses qu'ils ne font qu'effleurer sans aucun profit pour l'histoire générale.

On peut regretter, en particulier, qu'en écrivant le chapitre des luttes religieuses les auteurs n'aient pas songé à dresser une statistique critique des prestations de serment. Ils écrivent, p. 164: « Dans le district les jureurs furent une grosse majorité : 55 jureurs contre 6 réfractaires seulement. » Il ne leur vient pas à l'idée que ces chiffres officiels, qu'ils ont empruntés à un article de M. Sagnac, puissent être sujets à caution. Ils enregistrent sans sourciller ce nombre invraisemblable de 61 prêtres seulement pour un district de 99 municipalités, alors que quelques pages plus loin ils font remarquer que de nombreuses paroisses avaient un ou plusieurs vicaires. Une liste complète mentionnerait au moins 150 curés ou vicaires. Pourquoi plus de la moitié et peut-être les deux tiers sont-ils passés sous silence ? Ne serait-ce pas qu'à Luxeuil, comme ailleurs, les autorités locales ignorent volontiers et à dessein les prêtres fonctionnaires publics qui ne sont pas en règle avec la loi ? Mais il y a mieux. Les auteurs, après avoir fixé à 6 le chiffre des non-conformistes, n'hésitent pas à signaler comme nettement réfractaires 18 à 20 curés ou vicaires du district. Ils écrivent encore, p. 165, que parmi les assermentés beaucoup refusent de lire les lettres de l'évêque intrus. Ce sont donc là autant de jureurs non schismatiques qu'il faudrait classer à part. Il y aurait même lieu de vérifier si, parmi les 55 prêtres présentés comme constitutionnels, le district ne compte pas les 12 religieux qui du 13 au 27 février prêtent à Luxeuil un serment que la Constitution civile du clergé ne leur réclamait pas.

On voit par là quelle créance il convient d'accorder aux statistiques officielles des départements et des districts. Toutes ou presque toutes, volontairement ou non, fourmillent d'inexactitudes et d'erreurs et ne peuvent être utilisées qu'avec beaucoup de circonspection et de prudence et après un contrôle très minutieux et très sévère.

Ch. Jolivet.

H. Prentout. *Étude sur quelques points de l'histoire de Guillaume le Conquérant.* Caen, imprimerie Ch. Le Tendre, 1930. In-8° de 56 pages.

Dans cette brochure se trouvent réunies deux études, d'un grand intérêt pour l'histoire de la Normandie. Dans la première, relative à la trève de Dieu en Normandie, l'auteur place en 1047, au lendemain de la victoire remportée au Val des Dunes sur les barons révoltés, la date du concile de Caen où fut décrétée la trêve de Dieu. La seconde étude traite du mariage de Guillaume

et recherche les raisons pour lesquelles l'Église y fit tout d'abord opposition. Divers systèmes ont été proposés par les historiens anglais, et plus récemment par l'historien danois Steenstrup. M. Prentout en présente un exposé critique. Il établit que la parenté est la seule explication possible, Guillaume et Mathilde étant cousins au cinquième degré.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Henri Drouot. *Questions et documents d'histoire de Bourgogne.* 1er fascicule. Dijon, impr. Bernigaud et Privat, 1930. In 8°, 76 pages.

M. Henri Drouot a réuni en un premier fascicule, de pagination continue, six études ou notes historiques extraites des *Annales de Bourgogne* et des *Mémoires de l'Académie de Dijon.* En voici les titres : Jacques Morel et l'École de Dijon (p. 9-34); — Mayenne au lendemain des assassinats de Blois (p. 37-48); — le pillage de Cîteaux pendant la ligue (p. 51-53); — Un paquet de lettres des députés bourguignons aux États Généraux de 1593 (p. 55-63); — Les Jésuites de Dijon sous Henri IV d'après un Gallican, [l'avocat dijonnais, Pierre Bernier] (p. 65-72). Ces petites études, d'une documentation scrupuleuse, valent certainement mieux par leur nouveauté que bien des livres gros de pages.

V. C.

Pierre Fervacque. *L'Alsace et le Vatican.* Paris, Fasquelle [1930]. In-12, 223 pages, 12 francs.

Le nouveau livre de M. Fervacque, suite de son « Alsace minée », est d'une lecture décevante. Son titre pique la curiosité ; sa préface semble promettre des révélations sensationnelles; mais cette préface achevée, de la page 19 à la page 159, il n'est plus question ni du Vatican, ni de sa politique : M. Fervacque se borne à nous raconter longuement, et de façon agréable d'ailleurs, l'histoire de l'autonomisme alsacien entre 1927 et 1930. C'est le bon reportage d'un journaliste de talent, où l'on trouve le récit des procès de Colmar et de Besançon, des élections alsaciennes de 1928 et 1929, de l'alliance étrange à laquelle elles donnèrent lieu entre catholiques autonomisants et communistes, de la sécession du parti catholique national, toutes choses intéressantes, sans doute, mais au milieu desquelles le lecteur égaré se demande, non sans inquiétude, par quel chemin on le conduira enfin à Rome. Les 60 dernières pages du livre ont la prétention de le lui révéler.

Or qu'y trouvons-nous ? La légende, colportée depuis des années par les anticléricaux de droite et de gauche, d'une papauté germanophile, hantée par on ne sait quel rêve de Saint-Empire ou de *Mittel-Europa,* permettant et même recommandant le nationalisme allemand, comme elle bénit le fascisme italien (on s'en aperçoit en cet été de 1931 !), mais considérant, de ce côté-ci du

Rhin, le nationalisme comme une hérésie et voyant d'un mauvais œil, en Alsace, même le simple patriotisme. Bref l'autonomisme alsacien ferait partie de ce qu'un autre publiciste fort distingué, paraît-il, appelle élégamment « les aberrations bochophiles » du Souverain Pontife. M. Fervacque, en termes plus mesurés, le définit seulement « une façade derrière laquelle le Vatican mène une politique dangereuse pour la paix ».

L'affirmation est grave, et de nature à inquiéter les catholiques français. Quelles preuves nous en apporte-t-on ?

Absolument aucune. — La *Koelnische Volkszeitung* a publié une note signée « Un catholique », affirmant que « le pape Pie XI est avec nous », sans que Sa Sainteté ait protesté. — Un certain baron von Lama a attaqué l'évêque de Strasbourg dans le *Katholisches Jahrbuch* de 1930 sans que Rome l'ait désavoué, comme si huit approbations explicites obtenues du Saint-Siège par Mgr Ruch au cours de dix-huit mois n'étaient pas le plus éclatant désaveu infligé à ses détracteurs. — Au Congrès des catholiques allemands de Fribourg en 1929, un autonomiste alsacien a pris la parole au nom de l'Alsace : c'était un manque de tact et une grave incorrection, bien qu'il n'ait prononcé que des paroles irréprochables. M. Fervacque s'étonne que le nonce n'ait pas protesté contre cette intervention. — Et les autres griefs sont de même valeur. Des affirmations habilement mélangées de réserves, des insinuations vagues, des *on* qui peuvent, au choix, désigner le Vatican, les autonomistes ou les journaux allemands : voilà ce que l'on trouve à chacune des pages de M. Fervacque, mais rien de plus.

Pour l'érudit habitué à la critique des témoignages, la situation est nette. D'un côté un journaliste accuse le Souverain Pontife de soutenir en Alsace une campagne anti-patriotique et antifrançaise, sans apporter d'autres preuves que des racontars ou des hypothèses. D'autre part l'évêque de Strasbourg, dans une publication officielle, définit nettement le nationalisme réprouvé par le Pape, affirme que Pie XI n'a jamais condamné le patriotisme, pas plus en Alsace qu'ailleurs, n'a jamais dit un mot, écrit une ligne, fait un geste pour encourager en Alsace une campagne quelconque contre la France, ne s'est jamais déclaré favorable à aucun des partis alsaciens et n'a jamais condamné celui des catholiques nationaux, n'a enfin donné à personne mandat de contester, critiquer, annuler paroles et actes de l'évêque de Strasbourg. Entre les deux affirmations l'hésitation ne saurait même se concevoir, et la conscience de l'historien le plus scrupuleux se trouve en plein accord avec celle du fidèle confiant en son évêque et filialement soumis à toutes ses directions. Le livre de M. Fervacque reste pour lui une regrettable erreur.

Jules JOACHIM.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Revue historique du Rouergue.
Tome V, 1930-1931. Rodez, Imprimerie Catholique.

Fr. Hermet : *Les bénéfices du diocèse de Vabres, avant 1789* (suite). Belmont, *passim* (à suivre).

P.-A. Verlaguet : *Notice sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire, passim.* Prêtres transférés à Figeac (fin). Prêtres transférés à Toulouse (à suivre). — *Collations de bénéfices* (suite), *passim.* Sous l'épiscopat de Mgr de Luzignen, de 1702 à 1712 (à suivre).

A. Andrieu : *Le protestantisme à Camarès,* p. 440-445. Court extrait d'une monographie de Camarès, encore inédite. De 1563 à la fin du XVIIe siècle, ne fait que reproduire divers historiens locaux. Indication d'un plan manuscrit de Camarès en 1629 (à la Bibl. Nat.). Pour la fin du XVIIe siècle et pour le XVIIIe, intéressantes statistiques tirées des registres paroissiaux et de ceux de l'Église réformée.

P.-D. Hèbles : *Assignation de rente à une religieuse de Nonenque, 21 mars 1794,* simple analyse de ce document, p. 500-503.

B. de Gaulejac.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot. Tome LI, Cahors, 1930.

L. de Valon : *Iconographie des sportelles de Roc-Amadour,* p. 1-85 (pagination particulière). Travail d'ensemble sur les rares sportelles de cet antique pèlerinage; donne, pour chacune, l'image et la description.

A. Foissac : *Petits mouvements bonapartistes dans une petite ville du Lot en 1814 et 1815,* p. 1-7. L'union étroite du trône et de l'autel était voulue par les royalistes de cette époque.

P. Combelles : *Droits honorifiques à Molières en Quercy,* p. 8-12. Acte notarié du 30 mai 1710 prouvant que non seulement le noble mais aussi les consuls tenaient à la jouissance des droits honorifiques dans l'église du lieu.

R. Granier : *Quelques sources peu connues de l'histoire du Lot à la Bibliothèque nationale,* p. 13-17. Indication seulement de pièces relatives à divers sujets locaux, notamment au chapitre et au diocèse de Cahors.

E. Sol : *Dans la tourmente révolutionnaire,* p. 18-33. Violences contre les prêtres réfractaires, après la fuite du Roi à Varennes; le rôle des clubs dans la lutte religieuse du moment (à suivre).

Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.
Tome XL. Cahors, 1930.

J. Calmon : *Les verrières du chœur de la cathédrale Saint-Étienne de* Cahors, p. 67, 238, 264, 448. — E. Sol : *Un ancien évêque de Cahors, Géraud VI de Barasc,* p. 266, 467.

E. Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Tome LVII, 1929. Montauban, Impr. Forestié.

Chanoine GALABERT : *La ville de Saint-Antonin. Ses appellations primitives. Son monastère*, p. 37-46. Le monastère, qui existait sans doute, dès l'époque mérovingienne, était dit alors au lieu *de Condadense* — confluent de l'Aveyron et de la Bonnette. Plus tard, ce fut Saint-Antonin-de-Nobleval. L'auteur rappelle tous les glorieux événements qui marquèrent l'histoire du monastère : dons, pèlerinages, visites de souverains, surtout la translation des reliques du saint patron.

V. MALRIEU : *La justice consulaire à Escazeaux (canton de Beaumont-de-Lomagne) au* XIVe *siècle*, p. 46-55. Notes curieuses pour l'histoire des mœurs à propos de diverses affaires — vols, injures, coups et meurtres, affaires de mœurs, etc., — dont eut à connaître la justice communale du lieu.

V. MALRIEU : *Le corps d'armée du maréchal anglais Beresford a-t-il traversé le Tarn-et-Garonne en 1814?* p. 57-62. Conclusions dubitatives, en raison du désaccord des témoignages écrits ou oraux.

Abbé TAILLEFER : *Saint-Pierre de Bruguières. Notes historiques*, p. 63-77. Hameau de la commune actuelle de Cazes-Mondenard. La paroisse appartenait jadis à l'abbaye de Moissac, puis au chapitre de Cahors. L'église n'est pas antérieure au XVe siècle; le seigneur y avait droit de tombeau. Des notes historiques suivent, qui montrent que la vie rurale, même dans cette toute petite paroisse, était réelle.

Recueil de l'Académie de Montauban.
2e série, tome 39, année 1929. Montauban, Impr. Forestié.

S. CANAL : *Études démographiques sur le département de Tarn-et-Garonne*, p. 83-110. Début d'une série de monographies cantonales relatives à l'évolution démographique depuis le début du XIXe siècle. Dans les quatre cantons de Montpezat, d'Auvillar, de Saint-Antonin et de Verdun, sensiblement différents par l'aspect, la fertilité, les mœurs et les croyances, la population a diminué de 40 à 53 %. La cause réside surtout dans la dénatalité. A signaler, parmi les conséquences, la baisse de la valeur des terres labourables.

F. BOUISSET : *Les petits maîtres montalbanais*, p. 171-189.

Séverin CANAL.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 57e année. Tonneins, Imprimerie Garonnaise, 1930.

Chan, MARBOUTIN : *L'église de Monsempron*, p. 3-28. — Notes d'histoire et étude archéologique sur un prieuré de l'ordre bénédictin et sur son église du XIIe siècle.

M. JORET : *Histoire d'une forêt : le bois de Saint-Vincent du Mas-d'Agenais*, p. 41-61, 103-128. La forêt du Mas-d'Agenais fut donnée au XIIe siècle, par un prieur, à la communauté et aux manants; elle appartient maintenant à sept communes différentes.

Ct LABOUCHE : *Essai historique sur les châteaux et les églises de Laugnac*, p. 73-92, 137-153, 237-260. Notes succinctes d'histoire et d'archéologie.

P. BUFFAULT : *Notice histrique sur la forêt du Mas-d'Agenais*, p. 154-176. Cette étude fait l'historique de l'exploitation de la forêt et complète le travail cité plus haut de M. Joret.

J.-R. MARBOUTIN.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome LVII. Périgueux, 1930.

J. Maubourguet : *Le Fonds Périgord et les Archives du Vatican*, p. 55-57. Il faut utiliser conjointement ces deux fonds lorsqu'on veut étudier en détail l'histoire religieuse des diocèses de Périgueux et de Sarlat.

Dr L. Testut : *Une paroisse disparue. La paroisse d'Als, dans le canton de Beaumont (Dordogne)*, p. 58-62. Devenue un simple lieu-dit, *Gleysedals*, dans lequel survit le souvenir de l'église.

Marquis de Bourdeille : *Supplément à la correspondance d'André de Bourdeille, sénéchal du Périgord (1561-1581)* (fin), p. 63-78, 103-118. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XVI (1930), p. 585-586.

R. Villepelet : *Quelques épisodes de 1815 en Dordogne*, p. 95-102, 159-170. Et particulièrement, conflit à propos d'une prétendue lettre pastorale entre l'abbé Peyrot, curé de Saint-Front de Périgueux, et l'évêque d'Angoulême, D. Lacombe.

J. Maubourguet : *Adjonctions au Cartulaire de Cadouin*, p. 147-158. D'après des copies inédites conservées dans les archives du château de la Roque, près de Saint-Cyprien.

Mme Martin du Theil : *Autour d'une chapelle Saint-Roch à Boisseuilh*, p. 222-225. Appartenant à la famille Martin et démolie par ordre de l'évêque de Limoges (1745).

L. Bourgès : *Le Moustier Saint-Robert*, p. 313-315. L'auteur a retrouvé l'ancienne dénomination du village actuel du Moustier, célèbre dans la préhistoire.

G. Lavergne.

GIRONDE

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux. Tome XLII, 1925. Bordeaux, Bière.

Auguste Bontemps : *Notice sur le clocher de Pey-Berland et sur sa statue de Notre-Dame d'Aquitaine*, p. 12-31. C'est le fait d'une erreur d'avoir attribué la pose de la première pierre de la tour carrée à l'archevêque Pey Berland en 1440. En réalité Pey Berland ne posa que la première pierre de la partie octogonale, à cent cinquante pieds seulement au-dessus du sol. La statue de Notre-Dame d'Aquitaine fut mise en place le 5 mars 1863, sous l'archiépiscopat du cardinal Donnet, après autorisation du ministre des cultes qui passa outre aux protestations du comité des inspecteurs généraux des monuments historiques.

Pierre Trial : *Étude et traduction du texte de l'inscription de la tour Pey Berland*, p. 32-41. L'auteur de l'inscription, apposée longtemps après la mort de l'archevêque, survenue en 1457, probablement aux environs de 1490, nous donne tout simplement l'année du commencement de la construction de la partie supérieure de la tour, 1440.

Pierre Trial : *La rue et l'église Sainte-Hélène*, p. 42-51. Un peu après l'angle formé par l'ancienne rue Sainte-Hélène et la grande place Saint-André (voy. le plan joint), se trouvait une vieille église dédiée à sainte Hélène dont la façade se dressait à moins de 10 m. du chevet de la cathédrale, par conséquent à l'intérieur du square actuel.

A. Conil : *Sceau de l'église de Sainte-Marie de Montravel (Dordogne)*, p. 52-56. La gravure du plat reproduit, sur un fond quadrillé, une vierge couronnée supportant sur son bras droit l'Enfant-Jésus et tenant à la

main gauche une branche de lys; l'inscription du pourtour se lit SEGLE MONTIS REVELLI (XIVe s.).

Camille de MENSIGNAC : *Note sur un bas-relief provenant de l'église Saint-Seurin de Bordeaux; rectification d'une fausse interprétation*, p. 105-113. Il s'agit d'un bas-relief composé de douze personnages assis, et déposé aujourd'hui au Musée lapidaire de la rue Mably. Ces personnages ne seraient pas les douze apôtres mais les douze prophètes, car on n'en figurait jamais un plus grand nombre dans l'iconographie du Moyen Age.

Tome XLIII, 1929.

A. BONTEMPS : *Saint-Émilion; note et découvertes au cloître de la collégiale*, p. 24-28. Traces de l'occupation préhistorique, gauloise et gallo-romaine à Saint-Émilion entre 732 et 734. Fouilles du cloître : découverte de caveaux qui servaient de sépulture aux moines et d'une dalle funéraire sur laquelle était sculpté un moine en haut-relief (XIVe s.).

Tome XLIV, 1930.

Léon COUTIL : *L'art mérovingien et carolingien : sarcophages, stèles funéraires, cryptes, baptistères, églises, orfèvrerie et bijouterie*, p. 3-138, 15 planches. Description des sarcophages ; leur groupement : 1er *groupe :* sarcophages ornés de chevrons parallèles avec ou sans chrisme au centre, strigiles; 2e *groupe :* sarcophages en pierre ou en marbre avec extrémités arrondies, monogramme chrétien, oiseau buvant dans un vase, scènes de chasse; 3e *groupe :* sarcophages, stèles coptes et syriennes; 4e *groupe :* sarcophages et stèles de pierre avec épitaphes, monogrammes, croix et étoiles avec cercles et rosaces; 5e *groupe :* sarcophages de la Côte d'Or et de l'Yonne; 6e *groupe :* sarcophages du Poitou, de la Vienne, de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, etc. Énumération des cryptes carolingiennes; description et historique sommaires; objets d'art qu'on y rencontre. Châsses et objets d'orfèvrerie, bijoux d'or et d'argent ornés de pierres cloisonnées avec filigranes de style wisigothique; parures scandinaves, etc.

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.
Tome XXIII, année 1930. Bordeaux, Féret.

Xavier VÉDÈRE : *Les allées de Tourny*, p. 31-43, 75-87, 122-142. Cette publication, commencée au tome XXII (1929), p. 193 et suiv., par une étude sur le quartier de Bordeaux à l'époque gallo-romaine et le cimetière de Campaura, se continue par la reconstitution des anciens couvents qui occupèrent cet emplacement au Moyen Age et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : les Frères Prêcheurs ou Dominicains, les Récollets, le Prieuré-hôpital du Saint-Esprit, les religieuses de Notre-Dame, les sœurs de Sainte-Catherine de Sienne ou Catherinettes; à signaler les nombreux plans ou croquis qui accompagnent le texte.

J. BARRÈRE : *A propos d'un épisode du voyage de Montaigne*, p. 145-152. Il s'agit de la rencontre à Bâle, de l'auteur des *Essais*, avec Hotman, l'auteur de la *Franco-Gallia*, au mois de juin 1580; Montaigne ignorait encore, à ce moment, qu'Hotman avait inséré des pages entières de la *Servitude volontaire* de La Boëtie, dans le pamphlet anonyme le *Réveille-matin*, qui fit grand bruit en 1573.

Edmond LABLÉNIE : *La vie poétique de Pierre de Brach, seigneur de La Motte-Montussan*, p. 193-202. Première partie d'une étude sur ce poète du XVIe siècle longtemps oublié et réhabilité au XIXe siècle par l'humaniste bordelais Dezeimeris, qui donna, en 1861, une édition de ses œuvres.

Gabriel LOIRETTE.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 54e année, Dax, 1930.

C. Daugé : *Le mariage et la famille en Gascogne d'après les proverbes et les chansons* (fin), p. 33-48, 80-96. — *Clocher de Brocas*, p. 74-76. Vieux clocher menacé, qu'il importe de restaurer au plus vite.

André Méricam-Bourdet : *Le curé constitutionnel d'Ousse*, p. 129-139. Ce curé s'appelait Bernard Dayries. Son adhésion à la nouvelle Église et l'abdication de son sacerdoce ne le mirent pas à l'abri des vexations des autorités révolutionnaires.

Xavier de Cardaillac : *La pierre d'autel d'Orvignac et la formation d'une légende*, p. 176-178. « Note archéologique sur une pierre errante d'autel, qui, après avoir, par ses déplacements intermédiaires, donné lieu à la formation éphémère d'une légende, a recouvré enfin une destination religieuse. »

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne. Nouv. série, t. XXV. Auch, 1930.

J. Barada : *Notes et documents sur Mgr Dessolle, évêque de Digne et archevêque de Chambéry*, p. 156-167 et 214-222. Publication de lettres particulières le concernant, du procès-verbal de sa prise de possession de l'évêché de Digne, etc.

A. Clergeac : *Le chapitre de Sainte-Marie d'Auch à la veille de la Révolution*, p. 193-202. D'après le cahier des délibérations du chapitre, du 26 sept. 1787 au 13 déc. 1789, on connaît la composition du chapitre, le sujet de ses délibérations, les affaires traitées, mais il n'y a pas le moindre pressentiment de la tempête qui grondait déjà et devait le disperser.

A. Degert : *Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch*, p. 32-37. C'est le premier chapitre d'une biographie de ce grand archevêque. Il y est traité de sa famille, de son éducation, de ses débuts dans la carrière ecclésiastique.

Ch. Espénan : *La collégiale de Castelnau-Magnoac à la veille de la Révolution*, p. 123-134. Histoire de cette collégiale de 1778 à 1786, de sa composition, de son recrutement, de ses rapports avec les consuls de la ville qui avaient le droit de patronat, revenus et charges des chanoines. En appendice, le sort de quelques chanoines pendant la Révolution.

A. Larrouy : *Le légataire de la « Librairie » de Montaigne, Godefroy de Rochefort*, p. 37-43 et 78-88. Fin de la biographie de Godefroy de Rochefort qui fut supérieur de Garaison de 1635 à 1644, année où il mourut à Paris.

P. Rouleau : *Jean Marre, évêque de Condom (1436-1521). Étude biographique suivie de l'Instruction au roi Louis XII*, p. 5-24, 49-72, 108-123. Étude très fouillée et très consciencieuse. Marre fut un grand bâtisseur, soit avant, soit durant son épiscopat. On lui doit la belle cathédrale de Condom. Marre fut aussi un humaniste et ses rapports avec Lefèvre d'Étaples et les humanistes contemporains sont traités avec beaucoup d'érudition. Ses œuvres littéraires sont : l'*Instruction au roi Louis XII* qui suivra cette étude, l'*Enchiridion sacerdotale* et un troisième opuscule relatif à la croisade contre les Turcs qui est perdu.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers.
XXXIe année, Auch, 1930.

J. Gardère : *Notices des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution*, p. 35-48, 138-153, 307-319. Trente-six notices ont paru en 1930. La plupart des prêtres ou religieux dont il est fait mention étaient des jureurs. Plusieurs se réconcilièrent avec l'Église au moment du Concordat, quelques-uns persévérèrent dans leur erreur jusqu'à la fin. Une figure vraiment sacerdotale émerge : celle de Jean-Eugène Lambert de Mélignon, chanoine et vicaire général de Condom avant 1789. Condamné à la déportation, il fut envoyé à Bordeaux. A cause de son état d'infirmité, il fut placé dans la catégorie des prêtres reclus. Nommé vicaire apostolique par le Souverain Pontife, on l'accusa de fomenter des divisions. De nouveau condamné à la déportation, il ne tarda pas à être mis en liberté, 1800. Il adhéra au Concordat et Mgr Jacoupy le nomma chanoine d'Agen.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XX, 1930. Tarbes.

Dr R. Molinéry : *De Saverne à Barèges par La Bastille*, p. 5-24. Notes sur le caractère de la maladie qui amena le cardinal de Rohan à Barèges, en juillet 1787.

J. Duffo : *Les pénitents bleus à Tarbes au* XIXe *siècle*, p. 34-38, 73-79, 91-95. Cette association, fondée en 1806, a survécu jusqu'à 1877 : son histoire ne présente quelque intérêt que jusqu'en 1830.

Fr. Marsan : *Le censier du prieuré de Sarrancolin de 1307*, p. 110-118, 139-150. Ce document gascon inédit est une copie faite au XVIe siècle du censier dressé à la suite de graves troubles. Il apporte une utile contribution à l'histoire de ce prieuré, fondé dans la seconde moitié du Xe siècle.

J. Francez : *Notes sur l'instruction primaire à Ossun sous l'ancien régime*, p. 201-207. Le clergé participait à la nomination des régents en Bigorre.

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles lettres du Tarn.
Tome II, n° 35, 1er trimestre de 1930.

H. Forestier : *Le grenadier qui rentre de France*, p. 284-288. Cas de polygamie jugé en 1689 par la justice du roi à Castres, d'après *Arch. du Tarn*, B 244.

Abbé Fernand Bousquet : *Mariage de Louis Bonaparte, roi de Hollande*, p. 289-298. Correspondance échangée, en 1816, entre l'ex-roi de Hollande (Comte de Saint-Leu) et le marquis d'Alichoux de Sénégra, « ancien grand maître de la Maison Royale de Hollande et auparavant intendant général de la maison du Prince Louis en France », relative à l'instance en déclaration de nullité de mariage présentée à la cour romaine par le père du futur Napoléon III contre sa femme, Hortense de Beauharnais. L'époux prétendait avoir subi de la part de son frère, le chef de famille, le *vis et metus* qui annule le consentement. Cette cor-

respondance est éditée ici pour la première fois. Sénégra penche pour Hortense.

GRIMAL : *Une querelle de préséance à la veille de la Révolution*, p. 339-344. A la procession de l'Ascension en 1776, d'après les procès-verbaux du conseil politique d'Albi du 28 mai 1776 et du 15 juillet 1781 (Arch. comm. d'Albi, BB 44).

Le Tarn à Paris, n° de nov-déc. 1929.

Ch. GRANIER : *L'affaire de Ste-Catherine de Mourens*, d'après Arch. nat. TT. 335 et Arch. du Tarn, G. 242. En 1742, Alexandre Bonnanech, ancien garde forestier de La Grésigne, habillé en prêtre, fait des mariages entre huguenots dans l'église Sainte-Catherine de Mourens (cant. de Montmiral, Tarn), la nuit, récitant les formules sacramentelles et signant les certificats. Les « nouveaux convertis » viennent chercher de vingt lieues à la ronde ces bénédictions faciles, quoique onéreuses. Le curé de Sainte-Catherine et son frère, Antoine Cazals, sont, non seulement les complices mais les auteurs principaux de cette supercherie. Ils s'en partagent les profits. La justice intervint. Le curé est condamné par l'officialité d'Albi à la détention perpétuelle; le faux-prêtre Bonnanech se suicide dans sa prison à Toulouse.

La Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Albi, n° du 18 juin 1931.

Chanoine L. de LACGER : *Fondation du premier séminaire d'Albi par l'archevêque Hyacinthe Serroni, en 1679. Union de ce séminaire au collège de la ville sous la direction des religieux de la Compagnie de Jésus*, p. 320-328. Trois pages d'histoire sur les origines du séminaire d'Albi ; puis, publication intégrale du bail — en deux versions, l'une corrigeant l'autre — passé entre l'archevêque et les Pères Jésuites.

L. de LACGER.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XVII. Toulouse, 1930.

Louis SALTET : *Un VIIe Centenaire toulousain*, p. 5-33. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XV, (1929), p. 398-399.

M.-T. PORTE : *A propos d'une fresque disparue de la chapelle Saint-Antonin et d'un poème inédit d'Hélinand*, p. 49-75. La chapelle Saint-Antonin appartenait à l'ancien couvent des Dominicains de Toulouse. Hélinand était un fameux prédicateur qui harangua les premiers étudiants de l'Université toulousaine. Tirage à part.

A. P. : *La paroisse et l'église de Préserville pendant la Révolution*, p. 97-128, 151-176. Pages intéressantes concernant une petite paroisse du diocèse de Toulouse.

C. ESPÉNAN : *Les paroisses de Toulouse en 1804*, p. 145-150. Leur état au lendemain du Concordat, d'après un document signé par Primat, archevêque de Toulouse.

M. MILHAU : *Les registres paroissiaux de Cépet*, p. 182-195.

Bulletin de littérature ecclésiastique.
publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1930.

Louis SALTET : *Le silence de MM. P.-L. Couchoud, R. Dussaud et A. Loisy sur M. Turmel*, p. 31-40; *Supplément théologique aux supercheries littéraires dévoilées de M. J. Quérard*, p. 87-96, 124-141. Réplique de l'auteur à plusieurs lettres de M. Couchoud. Voir sur cette fin donnée à

l'Affaire Turmel la *Revue d'histoire de l'Église de France* (octobre-décembre 1930, p. 611).

Lucien Crouzil : *L'affaire des cardinaux verts d'après des documents inédits*, p. 64-86. Aperçus très curieux et nouveaux sur l'initiative que prit F. Brunetière de rédiger et de faire signer par vingt-trois notables catholiques, une supplique aux évêques de France en faveur de l'acceptation des cultuelles.

Clément Tournier.

GARD

Bulletin du Comité de l'Art chrétien. Tome XI, n° 82. 1930.

Chanoine Bouisson : *Le bachelier de Saint-Baudile*, p. 419-430. Notes sur Frédéric Mistral.

Chanoine Bouisson : *Un confesseur de la foi : Simon Aubac, dernier prieur de Pérignargues*, p. 431-446. Son exil à Nice, ses mésaventures fort fâcheuses, son arrivée à Rome, et son retour à Pérignargues, où il meurt, en 1808. — *Pèlerinages nordiques à Saint-Gilles*, p. 447-448. Au commencement du xiie siècle.

Cahiers d'histoire et d'archéologie.
Revue méridionale. Tome I. Nîmes, Larguier, 1931.

Augustin Fliche : *Le but et les méthodes de l'histoire régionale*, p. 5-11. Judicieux article, d'où il ressort qu'une culture générale, la spécialisation et la collaboration entre historiens locaux sont nécessaires.

Louis-J. Thomas : *Le couvent pour les femmes coquettes (1725-1730)*, p. 12-19. Madame Donjat, épouse d'un conseiller au parlement de Toulouse, enfermée aux Ursulines de Villefranche-de-Rouergue, d'où elle s'évade, puis au couvent de Grenade, diocèse de Toulouse.

Émile Appolis : *Les fédérés du Lodévois en 1792*, p. 49-57.

M. Louis et D. Peyrolle : *Vestiges de la voie antique de Mormolacus à Cotiacum*, p. 58-64. De Saint-Bausile de Montmel (Hérault) à Quissac (Gard).

E. Soubeiran : *L'Ager Nemausensis*, p. 81-92, 135-138, 200-208, 240-249. Étude de toponymie ancienne.

J. Coulouma : *Une réforme judiciaire de Louis XIV, son application à Béziers*, p. 128-134. Avait pour but la réduction du nombre des avoués, huissiers et notaires; elle provoqua naturellement certaines résistances.

H. Bauquier : *La maison de Séguier*, p. 139-140. N'habitait pas au chemin d'Avignon, à Nîmes, comme on l'a dit récemment, mais dans la rue qui porte son nom.

Émile Salomon : *La Cité médiévale de Pérouges*, p. 145-154. Étude archéologique et historique.

Paul Gendronneau : *La vie publique à Nîmes au temps des Antonins*, p. 155-158, 231-239. I. La Cité Gallo-Romaine. II. Au Forum.

Abbé Jean Hébrard : *La crypte de la cathédrale de Lodève*, p. 159-166, 214-221. Étude fort intéressante et détaillée, et qui nous laisse à supposer que nous trouvons dans la crypte des vestiges de la cathédrale primitive et aussi quelques restes des travaux de Saint-Fulcran.

Paul Roux : *L'ermitage d'Alès*, p. 191-199, 222-230. La colline de l'hermitage; les grottes préhistoriques ; l'oppidum.

Louis-J. Thomas : *Quelques aspects peu connus de la croisade contre les Albigeois*, p. 257-265. Il résulte de ces pages, que l'étude méthodique des relations entre les comtes de Toulouse et les Trencavel pendant le xiie siècle est indispensable pour expliquer la part, au premier abord si

singulière, que Raymond VI a prise aux premiers événements de la croisade; l'histoire des entreprises de Raymond VI sur le temporel des évêques serait également intéressant pour expliquer les buts mêmes de cette croisade.

Paul-L. Baudouï-Salze.

LOZÈRE

Revue des Provinces de France.

Tome II, 2e et 3e années, 1929-1930. Mende, G. Pauc, in-8°.

Fr. Durand : *Villefort (Lozère), d'après les délibérations de son Conseil*, p. 89-94, 137-143, 180-186, 232-236, 281-287, 327-334. Documents extraits des archives de la mairie de Villefort. Le premier volume analysé date de 1693. Le Conseil politique tenait ses séances dans la maison claustrale.

F. Remize : *Le trépas de Duguesclin devant Châteauneuf-de-Randon*, p. 168-171. Le 14 juillet 1380; le connétable avait reçu la veille les derniers sacrements.

Nota. — Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère* de 1930 n'a pas encore paru le 10 juillet 1931.

Marius Balmelle

ARDÈCHE

Revue du Vivarais. Tome XXXVII, 1930. Aubenas, impr. Habauzit.

Suzanne Gaston-Giraud : *L'inscription de l'église Saint-Laurent de Rochemaure*, p. 1-5. Brève et judicieuse dissertation sur le palindrome bien connu : « *Sator opera tenet* ».

L. Chaudouard : *Montpezat pendant la Révolution (Serments et preuves de civisme)*, p. 6-11, 76-83, 183-189. Travail sérieux et documenté, établi à l'aide des archives communales de ce gros bourg de montagne, où les habitants et les municipalités furent toujours modérés.

Auguste Le Sourd : *Promenade à Saint-Montan*, p. 12-26. Fin d'une étude très étendue sur l'histoire religieuse et civile de ce pittoresque village.

Noël Thiollier : *Notice sur l'église de « Saint-Saint-Montan »*, p. 27-31, 3 pl. hors-texte. Complément de l'étude précédente. Brève et savante description de ce double et curieux monument composé d'une chapelle, probablement antérieure au XIe siècle et d'une église à une seule nef de trois travées, remaniée vers la fin du XIIe et au XVIIe siècle.

J. Vallet : *Serrières sous la Révolution*, p. 32-40, 84-93, 165-172. Fin de ce remarquable travail, qui a été tiré à part. L'auteur a dressé un tableau extrêmement vivant de la période révolutionnaire dans le bourg de Serrières et les environs et la suite des événements l'a conduit jusqu'à Lyon. Pour Serrières il ne s'est servi que de sources manuscrites et il a utilisé les documents officiels avec intelligence et impartialité.

Victor Leroquais : *Un bréviaire manuscrit de Notre-Dame d'Annonay*, p. 49-61, 3 pl. hors-texte. Description d'un manuscrit de la Bibliothèque de Valence, provenant de la collégiale Notre-Dame d'Annonay.

L. Lorion : *Charles-Ambroise Caffarelli, premier préfet de l'Ardèche*, p. 62-67, 113-125, 173-182, 220-227. Caffarelli, né en 1758, chanoine de Toul avant la Révolution, préfet de l'Ardèche, du Calvados et de l'Aube, mourut en 1826 chanoine honoraire d'Albi. L'auteur s'est étendu principalement sur la période ardéchoise de la vie de ce curieux personnage.

Aug. Roche : *Note sur la chronologie des évêques de Viviers*, p. 68-75,

126-134, 156-164, 228-237, 269-276. On ne peut critiquer que le titre de ces articles, qui ne laisse pas soupçonner leur importance. L'auteur de l'histoire des évêques de Viviers, modestement intitulée *Armorial des évêques de Viviers* (Saint-Étienne, 1894, 2 vol. in-8°) a révisé la chronologie des évêques, depuis le XIIe siècle. Il sera désormais indispensable de se reporter à cette « Note » lorsqu'on voudra parler du siège épiscopal de Viviers. J'indiquerai seulement que M. Roche enrichit le catalogue de deux noms (Bertrand de Chalancon, 1239 ou 1240-1244, et Jean de Bilhères de Lagraulas, 1498-1499) et que ses recherches lui ont permis de préciser la chronologie de cinquante-sept évêques.

Jules VALLET : *Causerie sur l'église de Saint-Sornin*, p. 97-107. Ancienne église paroissiale de Serrières, aujourd'hui désaffectée, mais ayant conservé son mobilier. Renseignements historiques, traditions relatives aux mariniers du Rhône, description des pierres tombales et de l'ossuaire placé au-dessus de la chapelle Saint-Saturnin.

Note sur la chapelle Saint-Barthélemy de Serrières, p. 135. Documents fournis par M. de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme.

Auguste LE SOURD : *Les Albert, de Viviers*, p. 145-155, 193-203, 241-254 (à suivre).

Auguste LE SOURD.

AUDE

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.
40e année, tome XXXIV, 1930.

Abbé J. SALVAT : *Castelnaudary, pendant la guerre des Albigeois*, p. 47-68. Puisant aux sources historiques d'une indiscutable valeur, et les commentant avec compétence, l'auteur décrit d'abord l'état du pays à cette époque; il s'attache ensuite tout particulièrement à raconter les faits qui se sont passés à Castelnaudary : le premier siège en 1211, le sacre comme chevalier d'Amaury de Montfort, le second siège en 1220.

R. ESPARSEIL : *L'art bourguignon à l'abbaye de Villelongue* (Aude), p. 107-116. L'auteur constate que les qualités prodigieuses de l'école bourguignonne s'y manifestent avec une sorte de virtuosité, que vient tempérer l'école languedocienne en y apportant la marque d'une juste mesure et d'un goût profond. Sur ce thème, R. E. étudie successivement l'ordonnance du cloître, de l'église de cette abbaye.

A. SABARTHÈS.

HÉRAULT

Monspeliensia. Publiés par la Société archéologique de Montpellier.
Tome I, fascicule 2. Montpellier, 1930.

L. J. THOMAS : *La baronnie de Caravètes*, p. 87-157. Histoire d'un fief tenu noblement par la commune de Montpellier de 1273-1789. Ce fief a donné lieu à quelques conflits de juridiction avec l'évêque de Maguelone.

[E. BONNET] : *Une lettre inédite de Pierre de Fenouillet évêque de Montpellier* (28 juin 1619), p.159-162. Lettre où l'évêque cherche à se justifier, auprès de la cour, des calomnies dont il est l'objet. Un commentaire de M. Bonnet situe cette lettre, en indiquant quelques-unes des vexations imaginées par le parti protestant contre l'évêque. — *Travaux exécutés par le peintre montpelliérain Antoine Ranc* (1701-1710), p. 163-166. Mention de cinq tableaux religieux exécutés pour des églises du diocèse.

M. OUDOT DE DAINVILLE.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire.

Tome XIV, 1929, Le Puy.

Dr Paul Olivier : *Études de numismatique régionale. Méreaux de Velay et d'Auvergne*, p. 38-62. Description de plusieurs méreaux ou jetons de présence utilisés par les chapitres canoniaux du XIIIe au XVIe siècle : I. Les méreaux du chapitre du Puy; a) Les méreaux d'étain monétiformes; — b) Les méreaux de cuivre monétiformes; — c) Les nodes, ou jetons de « l'Université Saint-Mayol » (ensemble des chanoines et du personnel clerc ou laïque de l'Église du Puy). — II. Les méreaux de Geoffroy de Pompadour, chanoine de Lyon et évêque du Puy de 1486 à 1514. — III. « Les méreaux de Saint-Georges, premier évêque du Puy » (un jeton de Saint-Paulien (XVIe siècle). — IV. Les méreaux de la collégiale de Langeac. — V. Les méreaux de la collégiale de Saugnes. — VI. Les méreaux protestants (jetons de contrôle pour l'admission à la Cène, XVIIe siècle).

Tome XV. 1930.

Dr Paul Olivier : *Études de numismatique régionale. Jetons de Velay et d'Auvergne*, p. 1-31. Description des jetons frappés en Velay par quelques seigneurs et plusieurs évêques du Puy, en particulier par Hector de Rochefort d'Ally, évêque de Toul, prévôt de Brioude (XVIe siècle), — par François de Bonal, évêque de Clermont, comte de Brioude (1776), — par Couturier de Fournoue, abbé de Pébrac (XVIIIe siècle), — par Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon (1579), — par Louis d'Estaing, évêque de Clermont (1653) en l'honneur de son grand-oncle l'évêque de Rodez, abbé du Monastier, — par un membre de l'Assemblée du clergé de 1760 (attribué à tort à Mgr de Galard, évêque du Puy après 1774), — par le cardinal de La Rochefoucauld-Langeac, archevêque de Rouen (1766-1778-1780-1782-1785) — par Anne de Levis-Ventadour, archevêque de Bourges (1651-1655), — par Gilbert de Montboisier-Beaufort-Canillac, doyen du chapitre du Puy (fin du XVIe siècle), — par Alphonse de Richelieu, abbé de La Chaise-Dieu (1635-1649), — par le cardinal Armand-Gaston de Rohan, abbé de La Chaise-Dieu (XVIIIe siècle), — par Antonin de Sennecterre, évêque du Puy (1580); — par le cardinal François de Tournon, abbé de La Chaise-Dieu (1549).

J. d'Arbaumont : *Extrait des Mémoires de Gabriel Bergonhon, 1629-1713*, p. 67-92. Copie (partielle) faite au XIXe siècle d'un ms. aujourd'hui perdu, « tenu par M. de Bergounhoux (*sic*), bourgeois de la ville du Puy » : démêlés de M. de Maupas, évêque du Puy, avec la maison de Polignac (1656)...; commission nommée pour étudier les miracles du R. P. François-Régis (1676); exorcisme de Clara Dupont, possédée; première pierre de l'église de la Chartreuse (1677); concordat entre l'évêque du Puy et son chapitre (1678); altercation entre l'évêque et le vicomte de Polignac (1687); construction du Séminaire (1688); interdiction des communautés de l'Enfance de Jésus (1687) et des Filles de l'Instruction (1688); ordonnance épiscopale sur l'argenterie des églises (1690); nouvelles chaires au collège (1698); procession générale du 7 mai 1709 pour implorer « l'intercession de la Protectrice de la ville » dans les « nécessités si profondes » de ce temps...

Jean-Rémy Palanque.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.
2e série, tome LIII. Pau, 1930.

V. Dubarat : *Le livre des fondations de la cathédrale de Bayonne au* XVIe *siècle*, p. 67-80, 137-160, 222-240 (suite).

V. Dubarat : *Le P. Joseph fut-il réellement empoisonné ?* p. 114-137. Ce P. Joseph fut, pendant la Révolution, chargé des affaires spirituelles du diocèse de Lescar; il affirma, dans un mémoire, qu'on a tenté de l'empoisonner : il n'y a pas d'autre preuve que son affirmation qu'il est permis de mettre en doute.

V. Dubarat : *Les courriers de Jeanne d'Albret entre le Béarn et La Rochelle* (1568-1569), p. 283-296. L'auteur établit comment Jeanne d'Albret put rester en contact et correspondre avec le Béarn, pendant qu'elle dirigeait les affaires de la Réforme française à La Rochelle, en 1568 et 1569, au moment de la 3e guerre civile.

R. Anthony : *L'identification des ossements des rois de Navarre*, p. 241- 253. Ces ossements, divisés en cinq groupes, répondent respectivement aux cinq personnages que l'histoire indique comme ensevelis dans la cathédrale de Lescar : l'un de ces personnages est Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier.

Bulletin historique et archéologique du Béarn et du Pays basque.
Tome XIII. Pau, 1930.

M. Montaigue : *Les évêchés de Lescar et Oloron aux Assemblées du clergé*, p. 4-23, 88-96. Exposé des affaires, intéressant ces deux évêchés, qui furent traitées dans ces assemblées.

M. Montaigue : *Rousselisme, humanisme, protestantisme*, p. 97-105. Examen de la doctrine de Gerard Roussel, évêque d'Oloron (1536-1555) qui favorisa le développement de la Réforme en Béarn.

J. Annat : *Un club révolutionnaire à Pau*, p. 24-41, 72-86, 106-116 et 172-180. Suite d'une étude sur la Société populaire de Pau pendant la Révolution.

J.-B. Laborde : *Figures ecclésiastiques d'autrefois; l'abbé Baradère, premier curé de Saint-Jacques de Pau*, p. 49-71, 117-136, 180-208 et 209-225. Riche monographie d'un prêtre qui joua un rôle important en Béarn pendant la période révolutionnaire et au début du Concordat : il était l'oncle de l'abbé Baradère, connu pour ses relations avec Grégoire.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.
Nouvelle série, nos 7 à 10. Foix, Fra, 1930-1931.

J.-M. Vidal : *Histoire des évêques de Pamiers* (suite) : *Guillaume Labaylia* (1351-1365), p. 289-293; — *Guillaume d'Espaigne de Montespan* (1366-1371), p. 294-297; — *Raymond Dachon* (1371-1380), p. 321-332; — *Bertrand d'Ornezan* (1380-1424), p. 49-67. Guillaume Labaylia, jusqu'ici inconnu. C'était un limousin dont l'entourage, composé de parents et de compatriotes de l'évêque, trouva de l'opposition dans le clergé indigène.

— Guillaume d'Espaigne de Montespan appartenait à une famille de vieille noblesse. L'acte principal de son administration fut la réduction du nombre des chanoines faute de revenus. — Raymond Dachon, ancien évêque de Toulon puis de Fréjus, confesseur, sacriste et bibliothécaire des papes Urbain V et Grégoire XI. Sous son épiscopat se place un épisode de la rivalité séculaire entre le chapitre et l'évêque de Pamiers. L'officialité diocésaine, contrainte de sévir contre un chanoine scandaleux, se heurta à l'opposition du délinquant et de ses partisans. De là un interminable procès, où il n'est pas sûr que l'autorité ait eu gain de cause. — Bertrand d'Ornezan, dont l'épiscopat fut de 44 ans. Au temps du grand schisme il demeura fidèle à l'obédience avignonnaise, même durant les périodes où le roi et les évêques de France s'en détachaient. Il participa pourtant à l'élection d'Alexandre V et, par avance, adhéra à l'œuvre d'union que devait réaliser le concile de Constance.

J.-M. Vidal : *Lettres d'Henri de Sponde à Richelieu* (au nombre de quatre *et à des correspondants romains* (deux à Alexandre le jeune, une au cardinal Francesco Barberini, une au P. Valerio de Sainte-Anne, carme déchaussé), p. 298-310. Ces huit documents, dont l'éditeur n'avait pu faire état dans son étude sur *Henri de Sponde,* montrent les préoccupations scientifiques et littéraires de l'auteur de la continuation des *Annales de Baronius.*

J.-M. Vidal et M. Dubruel : *Dans l'entourage de Caulet. Henri Dorat, archiprêtre d'Ax* (1638-1701), p. 19-44, 68-79. La vie de H. Dorat, dont nous avons ici une analyse, fut écrite par un de ses contemporains, disciple de Caulet, évêque de Pamiers, et son procureur en cour de Rome au temps des luttes de la Régale. Le regretté P. Dubruel en avait fait un court résumé, que Mgr Vidal a repris en le faisant précéder de notes biographiques. On voit revivre la physionomie austère du pieux confident de l'évêque, et certains traits laissent deviner son rôle de conseiller auprès de certains papes.

Louis Blazy : *Restitutions et réformes prescrites, à Montaut, par Henri de Sponde,* p. 311-313. Restitutions de biens, meubles et immeubles, distraits de la propriété ecclésiastique, et exécution par le recteur de Montaut des ordonnances épiscopales. — *Nos anciennes cathédrales et nos anciennes abbayes d'après le « Voyage littéraire » de Dom Martène et Dom Durand,* p. 314-317. Début du XVIIIe siècle. — *Sur la part de l'abbé François de Camps* (évêque nommé mais non préconisé) *dans les travaux exécutés à la cathédrale de Pamiers,* p. 318-320.

Louis Blazy : *« L'heureuse conversion de tous les prétendus religionnairs de la ville de Foix... » en 1621-1622,* p. 333-345. C'est la réédition d'une plaquette dont l'auteur est le P. Villate, franciscain de Bordeaux, c'est-à-dire le missionnaire même qui, durant les stations de l'Avent 1621 et du Carême 1622, travailla avec zèle et succès à l'évangélisation des huguenots fuxéens. Le document contient le « rôle » des principaux religionnaires (au nombre de 122) qui ont été réduits.

Louis Blazy : *Quatre lettres inédites de M. Olier,* p. 1-18. Voir ci-dessus, p. 501.

Fr. Robert : *Histoire des évêques de Mirepoix* (fin). François-Tristan de Cambon (1768-1791), p. 346-356.

Nota. — Les numéros 8 à 10 du tome XVII du Bulletin de la *Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans,* parus depuis notre dernière recension, n'intéressent en rien l'histoire ecclésiastique.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Revue historique du diocèse de Perpignan.
Tome X. Perpignan, Louis Comet, 1930.

Jean Roca : *Le crucifix de sainte Thérèse d'Avila au couvent de Sainte-Claire de Perpignan*, p. 16-19. Des trois croix que l'on attribue à la sainte Carmélite († 1582), la troisième (en bois de 0 m. 25 environ, avec crucifix en cuivre de 0 m. 10 de hauteur) serait aujourd'hui possédée par les Clarisses de Perpignan, d'après une relation manuscrite extraite des archives du dit monastère et reproduite *in-extenso* au dit article.

Jean Capeille : *Les anciens monastères de Perpignan* (suite). *Les Minimes* (1573-1791), p. 19-23, 69-73. — *Les Capucins* (1580-1791), p. 253-254. A noter que l'église conventuelle possédait une chapelle dédiée à « N.-D. des vivants et des morts ». — *Les Carmes déchaux* (1589-1791), p. 378-382, 416-422. — *Les Jésuites* (1600-1762), p. 523-526.

François Ausseill : *Ponteilla* (fin), p. 23-25. Son histoire civile. — *Camélas*, p. 466-469. Monographie locale.

Étienne Badie : *Corneilla-del-Vercol. Dans les archives paroissiales*, p. 65-69. Liste des curés de 1790 à nos jours; inventaire cultuel de 1823; censier de 1824.

Bénoni Colomer : *La charte impériale de Lothaire pour Villeneuve-de-la-Raho* (année 833). — I. *Villeneuve : ses fondateurs, ses seigneurs, son nom.* — II. *Les anciennes limites de la seigneurie.* — III. *Épilogue*, p. 137-139, 203-207, 251-253, 313-317. L'auteur contredit Baluze au sujet de la datation de la charte de Lothaire et de celle que Louis le Débonnaire accorda à la ville de Céret. — *Construction de l'église Saint-Jean* (de Perpignan). *Un maître d'œuvre inconnu : Pierre de Vayllabrera* (1469), p. 375-377, 417-420, 468-469, qui était originaire de Cervera (Espagne). — *Employés de la collégiale Saint-Jean* (de Perpignan) *avant la Révolution*, p. 463-466, 526-529 : I. *La Monjia.* Fonctions du chanoine récemment élu par le chapitre. On l'appelait le *moine*, en catalan : le *monjo*, et son bénéfice avait nom la *monjia*.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes. Paris, Picard, 1930.

L. Levillain : *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, p. 5-65; 264-300. Ces études ont trait à l'expansion économique dont bénéficia alors Saint-Denis. Du pèlerinage au tombeau des saints Denis, Rustique et Eleuthère, lors de la fête patronale (9 octobre), naquit la célèbre foire de la Saint-Denis dont le fondateur fut Dagobert Ier. Le roi donna à la basilique le droit de tenir à cette date un marché « mercatum » et, en plus, il renonça aux tonlieux et revenus de toute nature que le fisc royal retirait du marché (634 ou 635). L'auteur des *Gesta Dagoberti regis* a vraisemblablement connu l'acte original de la concession royale, qui dût disparaître lors des invasions normandes. Les moines le remplacèrent vers le début du xe siècle par un faux diplôme que nous ont transmis les cartulaires du xiiie et du xive siècle. La critique qu'en a faite M. Levillain est un modèle du genre. Cette concession si exceptionnelle — et que la basilique était la première église à avoir obtenue — excita la convoitise des agents du pouvoir royal lésés dans leurs intérêts. Mais toujours, le monastère portant ses causes devant le tribunal du roi, se fit rendre justice, quelle que fût la puissance d'adversaires comme Guérin, comte de Paris, ou Grimoald, maire du palais de Neustrie. De Thierry III les moines obtinrent une exemption générale de tonlieux pour leurs chariots et navires partant de Saint-Denis ou d'un autre de leurs domaines, tant à l'aller qu'au retour. Cet acte est le plus ancien des privilèges douaniers de l'abbaye (*tractoriae*). Chilpéric II, Clotaire III, Childéric II, et, plus tard, Carloman, Charlemagne confirmèrent, étendirent ou précisèrent ces privilèges. Ces transports effectués en franchise faisaient de Saint-Denis un commerçant privilégié. Puis, peu à peu, la perception des impôts sur le champ de foire entraîna à son profit l'exercice des droits de police et de juridiction sur la foire elle-même. Enfin, à la fin de l'époque mérovingienne, elle eut le droit de battre monnaie. L'abbaye faisait des opérations de change et sur une grande échelle, la foire d'octobre étant le grand marché du vin et du miel, où l'Europe du nord venait s'approvisionner. Aussi le numéraire y affluait. Sous une forme détournée, les moines pratiquaient le prêt à intérêt. D'autre part, les dons et les legs emplissaient le trésor d'objets précieux. Le tronc de la basilique, le *gazofilacium*, recueillait les offrandes des fidèles. Tous ces capitaux, Saint-Denis les faisait fructifier à la faveur des privilèges royaux et devenait « dans le domaine économique, une des cellules les plus vivantes, la plus active peut-être, de la Gaule franque ».

Carl Erdmann : *Une bulle sur papyrus du pape Formose en faveur de Saint-Denis*, p. 301-306. Restitution, à l'aide de deux fragments de papyrus conservés aux Archives nationales, d'une bulle du pape Formose, confirmant des possessions que l'abbaye de Saint-Denis tenait de l'empereur Charles le Chauve et que le pape Nicolas Ier avait déjà confirmées (15 octobre 893).

André Courtet.

Revue du Seizième siècle.

Tome XVII, an. 1930. Paris, Champion.

Lucien Febvre : *Une histoire obscure : La publication du « Cymbalum mundi »*, p. 1-41. On admet communément que l'ouvrage de Bonaventure Des Périers fut publié par le libraire Morin en janvier ou février 1538. Le 7 mars de la même année, le président Lizet, par ordre du roi, soumettait le livre à l'examen du parlement de Paris, et, par arrêt du 19 juillet suivant, Morin était condamné à une peine assez légère. Une seconde édition du « Cymbalum » parut encore à Lyon, chez Bonnin, en 1538. Elle serait postérieure à l'arrêt précité. On a voulu voir dans l'impunité dont jouissait Des Périers, alors que son éditeur était condamné, une preuve de sa faveur auprès de plusieurs membres de la famille royale. La publication de cette seconde édition s'expliquait par ce fait que Lyon, ville d'ailleurs sans université, était voisine des frontières et que des raisons d'ordre économique et financier la rendaient plus tolérante. L'un des meilleurs biographes de l'écrivain, M. A. Chenevière, s'est même appuyé sur ces données pour supposer une brouille de Marguerite d'Angoulême avec son secrétaire, brouille qui aurait été la conséquence de cette récidive et qui n'aurait pris fin qu'en 1539. M. Febvre, intervenant dans le débat, montre par plusieurs exemples que la justice lyonnaise, en matière religieuse, n'était pas tellement bénigne qu'on veut bien le dire maintenant. D'après lui, l'édition princeps du « Cymbalum » remonterait aux derniers mois de 1537, l'édition lyonnaise au mois de janvier ou de février 1538, l'usage à Lyon étant de dater d'après le style romain, qui commence l'année au 1er janvier. Tout s'expliquerait ainsi d'une manière beaucoup plus simple : la seconde édition serait antérieure aux poursuites intentées contre le livre. Il est même probable qu'on attendit pour agir que la principale protectrice de Des Périers, Marguerite d'Angoulême, qui partait alors pour la Navarre, se fût éloignée de la cour.

Armand Garnier : *Les rapports de d'Aubigné et de la seigneurie de Genève : le scandale du quatrième livre de « Faeneste »*, p. 112-122. Le quatrième livre des *Aventures du baron de Faeneste*, qui parut à Genève au début de 1630, fut un sujet de scandale pour les Genevois, qui accusèrent d'Aubigné de blasphème et d'impiété. Leur respect pour l'Ecriture fut choqué par les railleries contre les prédicateurs qui accommodaient les récits évangéliques au goût populaire et par diverses autres plaisanteries contre la religion catholique, les moines et les nonnes. De plus, ils réprouvèrent l'obscénité de certains passages et craignirent des réclamations et des protestations de la part de la France avec qui ils étaient en bons termes.

Abel Lefranc : *Rabelais et le pouvoir royal*, p. 191-202. M. A. Lefranc rappelle que l'œuvre de Rabelais contient des échos des affaires politiques contemporaines. Parmi elles, les affaires religieuses occupent une place considérable; il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir les chapitres XLV à LV du *Quart Livre*, et de se rappeler qu'ils furent écrits au moment du conflit qui mit aux prises Jules III et Henri II. Malgré la condamnation du livre par le parlement de Paris, à la requête de la Faculté de théologie, la Sorbonne ne put en obtenir la suppression, et le *Quart Livre* connut un gros succès de librairie : on en tira cinq éditions dans la seule année 1552.

J. Coppin : *Sur une interprétation nouvelle de l' « Apologie de R. Sebond »*, p. 314-321. M. Coppin s'élève contre la thèse défendue par M.

Herman Jansen dans son ouvrage sur *Montaigne fidéiste* Il lave Montaigne de toute accusation de fidéisme et, s'appuyant sur certains passages de l'*Apologie*, le replace dans sa véritable attitude vis-à-vis du catholicisme.

J. LAVAUD.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.
LXXIXe année, 1930. Paris, Fischbacher.

Louis MAZOYER : *Essai critique sur l'histoire du protestantisme français à la fin du* XVIIIe *siècle*, p. 33-56. Voici la conclusion : « Par suite d'erreurs et d'oublis, volontaires ou non, on n'a pas toujours assez nettement pris conscience de la complexité de la question protestante au XVIIIe siècle. Il faudrait rectifier certaines opinions courantes quant au prétendu règne de la tolérance à la fin de l'Ancien Régime, insister sur le rôle économique et social de la bourgeoisie calviniste, faire une place aux paysans, tenir compte des rivalités d'intérêts,... des antagonismes de races, des influences du climat sur les passions et les caractères. On comprendrait alors pourquoi la Révolution française a pris dans le Midi un caractère original et particulier, car elle y est riche d'impatiences, de désirs, de fureurs qu'elle ne connaît point dans le reste de la France. »

Pierre DEZ : *Un interrogatoire de protestantes en 1698 en Poitou*, p. 266-273. Publication de la profession de foi faite par une calviniste devant l'évêque de La Rochelle. Il s'agit là, non d'un document officiel, mais d'une relation rédigée après coup et recopiée sous le manteau pour l'édification des fidèles. Par le ton, la doctrine et les procédés d'exposition, le document rappelle les confessions insérées dans le *Livre des Martyrs* de Crespin. L'inculpée n'a pas lu la Bible moins de vingt-quatre fois ; elle a lu aussi les Pères; elle a par surcroît une présence d'esprit admirable, des réponses à tout et, comme il fallait s'y attendre, ce ne sont pas ses juges qui ont le dernier mot.

Armand LODS : *L'établissement par Louis XIV en 1699 du culte catholique à Montbéliard*, p. 286-290. Conformément à l'article IV du traité de Ryswick.

Jean ADAM : *La Tétrapolitaine*, p. 525-530. Il s'agit de la confession de foi adoptée, de préférence à celle d'Augsbourg, et au moment même de l'apparition de celle-ci, par les quatre villes de Strasbourg. Constance, Memmingen et Lindau.

A. GALLAND : *L'ancienne église de Sées*, p. 531-541 (et an. 1931, p. 28-40). A peu près rien, et surtout rien de neuf pour la période du XVIe siècle. De l'édit de Nantes à sa révocation, l'histoire des tribulations de cette petite communauté protestante s'appuie sur des sources en partie inédites.

L. GREIB : *Quelques notes sur les pasteurs nommés dans un registre de Badonviller* (1567-1624). Badonviller, autrefois chef-lieu du comté de Salm, avait une église réformée. Son premier pasteur, Jean Figon, semble y avoir exercé le ministère de 1565 à 1583.

Victor CARRIÈRE.

Bulletin Monumental. Tome LXXXIX, 1930

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN : *Église Saint-Jean-au-Marché à Troyes*, p. 47-111. Monographie de cet édifice dont la nef remonte au XIIIe siècle et le chœur au XVIe. Commencée par Martin et Jean de Vaulx, cette partie de l'édifice fut achevée par Remi Mauvoisin.

Baronne BRINCARD : *Les chapiteaux historiés à Cunault*, p. 113-147. Description et interprétation des scènes sculptées sur ces chapiteaux.

Marquise de MAILLÉ : *L'église cistercienne de Preuilly* (*Seine-et-Marne*), p. 257-354. Monographie de l'église et des bâtiments conventuels. Identification des enfeus et pierres tombales. Description de la crosse et des plaques rondes en émail cloisonné trouvées dans la tombe de l'évêque Jean de Chanlay. Note concernant les fermes des Beauvais et du Domaine, anciennes « granges ».

René CROZET : *Les églises rurales de la Champagne orientale et méridionale du* XIIIe *au* XIVe *siècle*, p. 355-379. Suivant l'auteur, les procédés gothiques de l'Ile-de-France auraient eu un tel succès au XIIIe siècle qu'ils n'auraient laissé qu'un petit champ d'action aux influences bourguignonnes. Au XVe et surtout au début du XVIe siècle, les foyers d'influence troyen et meusien-lorrain rayonnent avec une égale puissance. A partir du milieu du XVIe siècle on relève de nouveau des traces de l'influence de l'Ile-de-France.

Dr COUTAN : *L'ancienne église de Saint-Saëns* (*Seine-Inférieure*), p. 417-433. Notice sur cette église du XIIe siècle, renouvelée au siècle suivant, remarquable par sa tour-lanterne, et démolie au XIXe siècle.

Dr LESUEUR : *Les fouilles de la cathédrale de Blois. L'église carolingienne Saint-Solenne*, p. 436-514. Étude des restes d'une importante église carolingienne qui existe sous la cathédrale de Blois. Vers l'an mille une crypte, qui est peut-être l'une des plus vastes ayant existé à cette date, fut établie dans toute la partie orientale de cette église. Importance archéologique de ces vestiges qui permettent de se faire une idée plus précise du plan des grandes églises préromanes de la région de la Loire.

Louis BARBIER : *Étude sur la stabilité des absides de Noyon et de Saint-Germain des Prés*, p. 515-529. L'auteur conclut à la parfaite stabilité de ces édifices même s'ils n'avaient pas été pourvus d'arcs-boutants après leur construction.

J. VALLERY-RADOT.

Nova Francia. Organe de la Société d'histoire du Canada.
Volume V, 1930. Paris, 1 bis, rue François Ier. In-8° de 384 pages.

M. Edmond BURON a écrit une intéressante notice sur *Le commandeur de Sillery :* Noël Brulart (1577-1640) joua à la cour de France un rôle important et fit une belle fortune ; il n'alla jamais au Canada, mais après sa conversion, en 1632, il donna aux Jésuites les fonds qui permirent d'établir la célèbre mission ou maison de refuge pour les sauvages appelée plus tard Saint-Joseph de Sillery. — M. A.-Léo LEYMARIE a continué la publication des *Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec* (1740-1744). — M. Joseph BESNARD a fait connaître un acte intéressant sur *les préliminaires de l'émigration percheronne au Canada.*

Diverses notes dûes à MM. La Roque de Roquebrune, A.-L. Leymarie et E. de Cathelineau fixent des points plus ou moins importants de l'histoire de Jacques Cartier, du flibustier Robert Chevalier dit Beauchesne, du marin dieppois Jean Vauquelin, des missionnaires Jean Paumart et Simon Lemoine. Des études généalogiques ont été consacrées aux familles de Thavenet, Hertel de Rouville, Joly de Marval, de Poitiers du Buisson de Pommeroy, Le Febvre d'Angers de Plainval et Morel de Saint-Luc de Valcourt.

On regrette que plusieurs des collaborateurs de *Nova Francia* prennent la peine de reproduire toutes les fantaisies orthographiques et graphiques

(par exemple les majuscules employées au lieu des minuscules, et réciproquement) et les erreurs de ponctuation des textes qu'ils publient, même lorsque ces actes sont des copies écrites par des scribes ou des agents obscurs : la lecture de documents ainsi présentés est difficile et rebutante.

H. Bourde de la Rogerie.

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine, 66e-67e années, 1930-1931. Juvisy (S.-et-O.),

H.-D. Noble : *Difficultés rencontrées par le Père Lacordaire dans la restauration dominicaine* (an. 1930, p. 245-252). C'est de 1838 à 1844 que dure la phase critique de la restauration des Frères-Prêcheurs en France. Difficultés d'ordre général qu'elle rencontrait de la part du Saint-Siège, des évêques de France, de l'opinion publique et du gouvernement.

M. Guihaire et M. Vérel : *L'église Saint-Vincent-Ferrier à Dijon* (an. 1930, p. 258-264). A l'occasion de la réouverture de cette église (27 juillet 1930), les auteurs rappellent les grandes lignes de son histoire. Ancien réfectoire du couvent des Cordeliers fondé en 1332, elle fut transformée en chapelle sur l'initiative du P. Lacordaire en 1860. Fermée en 1903 lors des expulsions.

M. Aron : *La création du couvent des Prêcheurs à Chartres* (an. 1930, p. 289-294). Ce couvent fut l'effet de la protection particulière accordée aux Prêcheurs par Blanche de Castille aux environs de 1231. Pages extraites de l'ouvrage de Mlle Aron : *Un animateur de la jeunesse au* XIIIe *siècle, le bienheureux Jourdain de Saxe.* Voir ci-dessus, p. 513.

M. Gasnier : *La divine comédie de Lourdes* (an. 1930, p. 321-330). Interprétation du symbolisme des apparitions de Lourdes en 1858. Pages extraites du livre de même titre paru chez Beauchesne en 1931.

H.-D. Noble : *Le Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs* (an. 1929, p. 368-380). Circonstances historiques de la composition du *Mémoire* (1839). Sources consultées par l'abbé Lacordaire. Accueil fait par l' « opinion » à ce manifeste.

M.-H. Laurent : *Le Père Lacordaire et la restauration du couvent de Saint-Maximin, 9 novembre 1858-5 juillet 1859* (an. 1931, p. 73-80). Après avoir rapidement esquissé l'histoire du couvent de Saint-Maximin durant la période révolutionnaire et dit les démarches entreprises par le P. Lacordaire pour s'en rendre possesseur, l'auteur raconte les péripéties qui marquèrent le voyage des frères étudiants dominicains quittant Chalais pour se rendre à Saint-Maximin.

XXX. : *Un centenaire : Le procès-verbal de l'école libre (août-septembre 1831)* (an. 1931, p. 140-147). Histoire de l'ouverture illégale, par MM. de Coux, l'abbé Lacordaire, le vicomte de Montalembert, d' « une école gratuite d'externes, sans autorisation de l'Université », le 9 mai 1831, et du procès retentissant qui s'en suivit.

La Vie spirituelle.

Tomes XXIV-XXVIII. juillet 1930-septembre 1931. Juvisy (S.-et-O.).

R. Delègue : *L'apostolat de Frédéric Ozanam* (t. XXV, p. 41-63, 162-174). Comment l'apostolat d'Ozanam, quelles que fussent les formes qu'il revêtait (apostolat par l'exemple, par la correspondance, par les œuvres), était particulièrement bien adapté aux circonstances créées par

l'anticléricalisme du lendemain de 1830. Grandes lignes de l'apologétique pratiquée par Ozanam dans son apostolat laïc.

H. Charasson : *Le message de sœur Claire* (t. XXV, p. 247-264). Ligne générale de l'évolution spirituelle de cette religieuse bénédictine morte à Saint-Jean-d'Angély, en 1923, à l'âge de vingt-neuf ans, en odeur de sainteté. Sa vie « offrit cette originalité de commencer par le doute... avant d'atteindre à la vie religieuse, puis à la contemplation ».

F. Mugnier : *Mère Marie de l'Immaculée-Conception, fondatrice de la Congrégation « Pia » des sœurs de l'Immaculée-Conception* (t. XXVI, p. 54-65). Maria-Joséphine de Mélient naquit à Lorient en 1825. Vœu de virginité à quatre ans. Enfance et adolescence très pieuses. Fondatrice, elle fait le voyage de Rome, où sont approuvées les constitutions écrites par elle, et où sa congrégation est appelée officiellement « Congrégation Pie IX des sœurs de l'Immaculée-Conception ». Congrégation de contemplatives spécialement vouées à la louange et à l'imitation de la sainte Vierge.

H. Bremond : *Bossuet maître d'oraison* (t. XXV, Supplément, p. [49]-[78]). Introduction à l'édition critique des *Instructions spirituelles* du Père Caussade (1675-1751), qui paraîtra prochainement. Histoire des éditions successives des *Instructions spirituelles*. Leur orthodoxie. Comment, d'après cet ouvrage, Bossuet et Fénelon sont d'accord pour le fond des choses.

J. Huijben : *Aux sources de la spiritualité française du* XVII*e siècle* (t. XXV, Suppl., p. [113]-[139]; XXVI, Suppl., p. [17]-[46], [75]-[111]; t. XXVII, p. [20]-[42], [94]-[122]). Dans cette étude il s'agit plus précisément des sources de la spiritualité bérullienne. L'auteur y étudie successivement l'atmosphère générale dans laquelle le jeune Bérulle a grandi au point de vue spirituel, atmosphère « toute saturée d'influences venues des Pays-Bas », puis la société mystique de Paris (surtout le chartreux Dom Richard Beaucousin) avec laquelle il s'est trouvé plus immédiatement en contact, enfin l'ouvrage qui semble à l'auteur être une des sources prinicpales de la spiritualité bérulienne, à savoir : la *Perle évangélique*. C'est cet ouvrage qui est la vraie source du christocentrisme bérullien.

M.-A. Leseur : *La vie intérieure d'Élisabeth Leseur* (t. XXVI, p. 157-173).

R. Cardaliaguet : *Les Filles de Notre-Dame de Carthage* (t. XXVI, Suppl., p. [65]-[75], p. [129]-[162]). Origine et contenu doctrinal du « *Bref discours de l'abnégation intérieure* » imprimé en 1597 par les soins du jeune Pierre de Bérulle et qui figure dans les œuvres complètes du grand cardinal réunies en 1645 par le P. Bourgoing. Cet opuscule, que l'auteur hésitait à attribuer à la Dame milanaise ou au P. Gagliardi, est en réalité, d'après la conclusion des recherches de M. Dagens dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, l'œuvre de la Dame milanaise.

J. Madaule : *Le saint homme de Grasse, Clément Roux, 1825-1892* (t. XXVI, p. 258-275). Esquisse biographique. Enfance pieuse à laquelle succède la perte de la foi. Après plusieurs années de voyages et d'aventures, revient au pays natal, se convertit et est bientôt atteint d'une maladie qui le fit cruellement souffrir plus de vingt-huit ans et au cours de laquelle il sera peu à peu élevé au sommet de l'union mystique, passant tout son temps aux pieds du Saint-Sacrement. A prédit, avec une précision remarquable, toutes les grandes manifestations eucharistiques de notre temps.

F. Chauvières : *Une amitié spirituelle : Les Davidées* (t. XXVII, p. 66-

91). Histoire de ce groupement d'institutrices laïques né pendant la guerre, d'abord non proprement religieux, et qui, en même temps qu'il prenait une rapide extension, s'est acheminé de plus en plus nettement vers le catholicisme.

F. de Lanversin : *Madame Swetchine* (t. XXVII, p. 152-176). En marge de la récente biographie, par le P. Rouët de Journel, de cette russe convertie qui eut tant d'influence sur plusieurs des grands catholiques français des environs de 1830-1860.

E. Lajeunie : *Un témoignage sur la vie et les vertus d'Anne de Guigné* (t. XXVII, p. 177-197). Texte de la déposition de la Mère Saint-Raymond qui enseigna pendant cinq ans le catéchisme à Anne de Guigné. Cette déposition a été reçue par l'auteur sous la foi du serment, le 20 octobre 1927, quelque temps avant la mort de la Mère Saint-Raymond.

A. de Boissieu : *Le Père Lataste, fondateur des Réhabilitées de Béthanie (1832-1869)* (t. XXVII, p. 278-302). Note biographique sur la vocation, la spiritualité, la sainte mort de ce Frère Prêcheur fondateur de la Congrégation dominicaine de Béthanie.

H. Bremond : *La dévotion de l'ancienne France au baptême* (t. XXVII, Suppl., p. [129]-[173]). Comment les spirituels du xviie siècle comprenaient, exprimaient et exploitaient la doctrine paulinienne de la renaissance et vie nouvelle du baptisé.

L. Royer : *Le bienheureux Jean Soreth, réformateur des Carmes et fondateur des Carmélites, 1394 (?)-1471* (t. XXVIII, p. 52-61). Né à Caen, élevé au couvent des Pères Carmes de cette ville, prêtre en 1420, envoyé à Paris pour y poursuivre ses études, prédicateur en Normandie pendant plusieurs années, provincial de son ordre en 1440, enfin Prieur Général en 1451. Grandes lignes de son activité de réformateur et de fondateur.

A. Garnier : *L'Église éducatrice du peuple sous la Restauration. Les Congrégations d'hommes* (t. XXVIII, p. 83-92). Congrégations d'hommes fondées sous la Restauration : Les *Petits Frères de Marie*, fondés par Marcellin Champagnat, condisciple et émule du curé d'Ars; les *Frères du Sacré-Cœur*, fondés par l'abbé A. Coindre; les *Clercs de Saint-Viateur*, fondés par l'abbé Louis Querbes; les *Frères de la Croix de Jésus*, ou *Frères catéchistes*, fondés par l'abbé Bochard; les *Frères de la Sainte-Famille*, fondés par le Frère Gabriel Taborin; les *Frères de l'Instruction chrétienne*, de Valence, et la Congrégation du même nom fondée à Viviers, qui toutes deux se fondirent bientôt avec les *Petits Frères de Marie;* les initiatives du Père Chaminade à Bordeaux; les *Frères de la doctrine chrétienne* de Strasbourg, puis de Nancy; les *Petits Frères de l'Instruction chrétienne* de l'abbé Jean Marie de La Mennais; les *Frères de l'Instruction chrétienne du Saint-Esprit*, appelés plus tard les *Frères de Saint-Gabriel;* enfin les *Frères de Saint-Joseph* d'Amiens et du Mans, et les *Frères de la Croix*, de Paris.

S. Bézine : *Mère Marie de Saint-Pierre* (t. XXVIII, p. 162-176). Esquisse biographique, établie sur des documents originaux inédits, de la fondatrice de la congrégation du Sacré-Cœur de Montmartre, sous la règle de saint Benoît (1838-1924).

H. Bremond : *L'école française et la mystique du Saint-Sacrifice* (t. XXVIII, Suppl., p. [65]-[93]). Principalement d'après Amelote et Duguet (xviie siècle).

Ch. Uzureau : *Deux mémoires sur Joseph Grandet, supérieur du séminaire d'Angers (1646-1724)* (t. XXVIII, Suppl., p. [102]-[109]). Joseph Grandet naquit à Angers. Il fit dans cette ville ses études philosophiques, et se rendit ensuite à Paris pour y suivre les cours de théologie en Sor-

bonne. Après avoir occupé différents postes, soit dans la direction ou l'enseignement aux séminaires d'Angers, soit dans le ministère paroissial, il entra en 1695 dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Il fut le grand organisateur, en Anjou, de l'œuvre de la formation des clercs. Les deux mémoires publiés tracent quelques traits de sa physionomie spirituelle.

La Vie intellectuelle.

Tomes VIII-XII, juillet-août 1930-juillet 1931. Juvisy (S.-et-O.).

H. Bremond : *Les illuminés de Picardie : Pierre Guérin et les Guérinets* (t. IX, p. 8-21). Les historiens ont voulu que Pierre Guérin, curé de Saint-Georges de Roye en Picardie, ait entraîné, au début du XVIIe siècle, 60.000 adeptes dans une hérésie étrange. M. l'abbé Bremond, ayant instruit l'affaire, fait ici la réhabilitation posthume de Pierre Guérin et de ses Guérinets.

A. Cherel : *Machiavel et la pensée française au XVIIe siècle* (t. IX, p. 148-172). L'auteur étudie dans la période du XVIIe siècle qui s'étend jusqu'à la Fronde les réactions des penseurs et des gouvernants français en face des maximes du *Prince*.

Th. Deman : *L'Église et le théâtre* (t. IX, p. 180-196). Un moraliste fait le procès des sévères *Maximes sur la Comédie*, de Bossuet.

E. Dermenghem : *La Franc-Maçonnerie au XVIIIe siècle* (t. IX, p. 332-344). Quelques résultats recueillis dans les plus objectifs des ouvrages parus ces dernières années sur « la Franc-Maçonnerie, ses origines, son développement au XVIIIe siècle, ses relations avec la Révolution française, son rôle et son avenir ».

H. Bremond : *Les illuminés de Picardie : Madeleine de Flers* (t. X, p. 304-326). Ayant, dans un précédent article, réhabilité Pierre Guérin, l'auteur consacre cette nouvelle étude à la curieuse figure de la Mère Madeleine de Flers, religieuse Augustine ayant appartenu au groupe des soi-disant illuminés, et dont l'histoire était bien connue à Port-Royal.

M. Brion : *Le portefeuille de Lamennais* (t. X, p. 377-379). Dans une récente publication de la correspondance de Lamennais, l'auteur s'arrête à une lettre de Sainte-Beuve où l'on peut voir qu'un moment le critique des *Lundis* a côtoyé le christianisme.

J. Morienval : *La conquête de la liberté d'enseignement* (t. XI, p. 14-25). L'ouverture de la première école libre le 9 mai 1831. Le procès qui s'en suivit.

A. Garnier : *Le monopole de l'enseignement sous la Restauration* (t. XI, p. 26-41). Histoire de la législation qui accordait à l'Université le monopole de l'enseignement. Politique de Mgr Frayssinous. Tristes résultats de la christianisation officielle des collèges.

J. M. : *L'importance des Congrégations dans la question de la liberté d'enseignement* (t. XI, p. 46-48). Comment « tous les projets de loi déposés de 1834 à 1847 tournent autour de ce problème : laisser ou non les congrégations libres d'enseigner ».

G. Bardy : *La liberté de l'enseignement supérieur (1875)* (t. XI, p. 48-51). Raisons psychologiques et historiques pour lesquelles la liberté de l'enseignement supérieur ne fut obtenue que vingt-cinq ans après celle de l'enseignement secondaire.

R. Zeller : *L'aumônerie du Lycée Henri IV d'un siècle à l'autre* (t. XI, p. 52-55). Les conditions de ministère dans un lycée en 1831 et en 1931. Pourquoi l'abbé Lacordaire fut dans « un abattement profond » lorsqu'il fut chargé de l'aumônerie du lycée Henri IV.

H. Bremond : *Les illuminés de Picardie : Candide* (t. XI, p. 136-160).

Comment, par les interprétations calomnieuses qu'elle faisait des confidences de la Mère Madeleine de Flers, sœur Candide contribua à noircir sa mémoire et à créer la légende des illuminés de Picardie dont M. Bremond achève ainsi la réhabilitation.

Th. Deman : *Sur le « Traité de la concupiscence »* (t. XI, p. 380-394). La doctrine de cet opuscule de Bossuet est communément jugée sévère. Un théologien justifie ici ce jugement et ramène à leur signification vraie les invectives du grand évêque.

P. Claudel : *Sainte Jeanne d'Arc et sainte Thérèse de Lisieux* (t. XII, p. 288-296). Traduction d'un discours prononcé en anglais par l'auteur aux Dames catholiques de Philadelphie. Les deux saintes françaises représentent le double esprit nécessaire à une démocratie : l'esprit d'indépendance (sainte Jeanne d'Arc) et l'esprit d'amour et d'obéissance passionnée (sainte Thérèse).

M.-H. Lelong : *Aux sources du Pari de Pascal* (t. XII, p. 297-306). Cette brève étude n'entreprend pas la critique du *Pari*. Elle recueille seulement divers textes plus ou moins apparentés au *Pari* et ajoute deux noms aux prédécesseurs lointains de Pascal. On y voit aussi que le texte de Raymond Sebond, qu'on est souvent tenté de mettre à l'origine du *Pari*, s'en distingue foncièrement et qu'en tout état de cause il faut reconnaître l'originalité de Pascal.

Les Documents de la Vie intellectuelle.

Tomes IV-VIII, juillet-août 1930-juillet-août 1931. Juvisy (S.-et-O.).

Ch. Mercier : *Le « Projet de Paix perpétuelle » de l'abbé Charles de Saint-Pierre* (t. V, p. 74-82). Un précurseur de la Société des Nations, qui écrivit en 1713 un projet dont Kant devait plus tard s'inspirer pour son propre projet.

J. D. : *Les idées sociales des rédacteurs de l' « Avenir »* (t. V, p. 440-449). D'où il ressort qu'en 1830 « les économistes qui voulaient restituer au catholicisme son rôle dans la société et faire l'étude des faits et des doctrines économiques à la lumière des principes chrétiens aboutissaient exactement aux mêmes conclusions qu'aujourd'hui les catholiques sociaux ».

Mentionnons également, du Père M.-B. Guenin, dans Les Missions dominicaines (Paris, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré), 10e année, p. 14-22, 46-54, 65-73, 107-117, 146-151, 168-178, 200-214, 233-237, 307-311), une biographie détaillée de *Monseigneur Altmayer, ancien archevêque de Bagdad (1844-1930)*.

H.-M. Féret, O. P.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Etudes franciscaines. 26e année, tome XLII. Paris, 1930.

P. Godefroy : *Les Capucins de Chatillon-sur-Seine*, p. 18-44, 189-211, 303-315. Les Capucins entrèrent à Chatillon-sur-Seine en 1626 grâce à la protection d'un haut magistrat Jean Joly, puis du prince de Condé, nommé gouverneur de Bourgogne en 1631. Celui-ci leur fit donner en 1633 un autre terrain plus approprié près de la ville. La guerre les obligea à chercher un établissement *intra muros*. Jean Joly le leur procura en 1636. Depuis lors les Capucins de Chatillon évangélisèrent la contrée et se dévouèrent au soulagement des pestiférés. La Commission des Réguliers marqua le commencement de leur déclin. La Révolution leur donna le

coup de grâce : le 29 octobre 1790, inventaire du couvent; le 18 décembre, les religieux déclarent vouloir rentrer dans leurs familles et mener la vie privée; ils sont dispersés au commencement de janvier 1791. Le couvent qui, aussitôt après le départ des religieux, avait abrité les bureaux du Directoire du district, fut vendu le 17 septembre 1796.

P. Armel : *Le P. Jean-Louis de Lyon et les Capucins morts sur les pontons de Rochefort en 1794*, p. 166-188, 273-302, 409-431. Après un exposé très clair de la législation antireligieuse de la Révolution, le P. Armel fait le récit des cruautés et des privations subies par les malheureux prêtres sur les pontons de Rochefort et donne les notices de vingt-trois capucins qui succombèrent dans ces tortures sans nom.

P. Hildebrand : *Notes sur le P. Augustin de Béthune* († *1643*) *et les premières Capucines flamandes*, p. 316-322. Courte notice sur ce capucin qui, né vers 1581, se livra avec zèle à la prédication et à la direction spirituelle. C'est en 1614 qu'il aida une pieuse veuve, Mme Maes-Taffin, à fonder les Capucines de Bourbourg, puis de Lille (1623). Devenu Provincial de la province wallonne, il contribua à la fondation des Capucines de Douai (1627).

Abbé T. Welter : *Un nouveau recueil franciscain d'Exempla de la fin du* XIII*e siècle*, p. 432-476, 595-629. Ce recueil est tiré du ms. 3555 de la Bibliothèque nationale. Il contient 235 anecdotes compilées entre 1272 et 1297 dans le Midi de la France par un F. M. du diocèse de Montpellier. Il abonde en détails sur la vie publique et privée des Franciscains. Plusieurs sont cités : Alvaro Pelago, qui devint plus tard chapelain de Jean XXII, Benoît d'Alignan, ancien évêque de Marseille, Berthold de Ratisbonne, Jean de Galles, Guillaume de Melton...

Chanoine Eugène Martin : *Les trois Ordres de Saint-François dans la région lorraine*, p. 552-585 (à suivre). Étude sur l'origine et les progrès des établissements franciscains en Lorraine, d'après les premiers auteurs franciscains et les archives de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Revue d'histoire franciscaine. Tome VII. Paris, 1930.

Antoine de Sérent : *Le statut des quatre grandes provinces françaises des Cordeliers en 1539*, p. 5-33. En 1517 Léon X sépara complètement les Frères Mineurs Conventuels des autres Frères Mineurs qui, sous différents noms, *Observants, Réformés, Déchaussés, Colettans*, s'étaient réformés. En France, les provinces observantes de France parisienne, de Touraine pictavienne, de Bourgogne et d'Aquitaine nouvelle reçurent du Ministre général Vincent Lunel, qui les visita en 1539, des statuts spéciaux. Ces statuts corrigent particulièrement certains abus relatifs à la pratique de la pauvreté, autorisent la conquête des grades négligés jusque-là par les Observants, réglementent sévèrement l'admission des Conventuels, etc...

Ignace-Marie : *Le premier couvent franciscain en Lorraine*, p. 31-48. Histoire de la fondation du couvent de Metz en 1230 par le célèbre voyageur Jean de Pian-Carpino. Suit un rapide coup d'œil sur la vie du couvent jusqu'au retour des Franciscains en 1888.

Henri Lemaître : *Marguerite d'Autriche et l'Annonciade*, p. 48-55. Page intéressante sur les relations de la fille de Maximilien avec les Clarisses et le tiers-ordre et avec l'ordre de l'Annonciade, fondé par Jeanne de Valois et son confesseur le franciscain Gabriel-Maria. Marguerite installa les Annonciades à Bruges, dans l'ancien couvent des Frères Mineurs, où son cœur fut transporté en 1631.

J. Gamon : *Le monastère des Clarisses du Puy*, p. 56-104. Monastère fondé par sainte Colette en 1425, malgré l'opposition des consuls, du prévôt de la cathédrale et des Cordeliers.

M. de Laugardière : *Ancienne tombe franciscaine à Bourges*, p. 123-128. La pierre tombale porte l'effigie de grandeur naturelle de Pierre du Coudray, franciscain de la fin du XIIIe siècle. Document important pour l'iconographie franciscaine.

Ignace-Marie : *Les Provinciaux franciscains d'Alsace*, p. 285-297. La province d'Alsace, restaurée en 1929, fut fondée en 1239; elle s'était éteinte en 1791. La présente nomenclature comprend quatre séries : 1239-1517, 1517-1750, 1750-1791, la quatrième commence en 1929.

Antoine de Sérent : *Les Conventuels de Provence*, p. 331-355. Notices historiques sur dix-huit couvents de la province de Provence et catalogue des religieux de cette province vers 1772.

La France franciscaine. Tome XIII. Paris, 1930.

F. Delorme : *La Somme théologique du P. Eutrope Bertrand* († *1673*), p. 31-44. Né en 1610 à Cognac, le P. Eutrope Bertrand, récollet, enseigna la philosophie et la théologie au couvent de Toulouse. Il est l'auteur d'une somme théologique restée manuscrite et qui n'a pas été conservée. Elle était calquée sur celle de saint Thomas et s'inspirait des doctrines de Scot.

P. Glorieux : *Maîtres franciscains de Paris, Frère Eustache*, p. 125-172. Étude fort érudite sur un docteur franciscain presque inconnu jusqu'ici. Son nom orthographié de la façon la plus fantaisiste, son surnom de Buisine qui signifie « trompette » vouaient la biographie du personnage à d'inextricables confusions. M. l'abbé Glorieux réussit à l'identifier vraisemblablement avec Eustache d'Arras, célèbre prédicateur, envoyé par saint Louis en ambassade auprès des cardinaux réunis en conclave pour donner un successeur à Clément IV (1270). Eustache d'Arras naquit vers 1225, fut Maître-régent vers 1263-1266; nommé évêque de Coutances en 1282, il mourut le 8 août 1291.

P. Gratien.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Léon Mirot [717], ancien membre de l'École française de Rome, membre du Comité des travaux historiques, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur-adjoint aux Archives nationales, 1, rue du Cardinal Mercier, Paris (IXe), présenté par M. Paul Fournier.

M. Léon Delessard [718], archiviste de la Haute-Marne, 15, rue Nicolas Mougeot, à Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), présenté par Mgr Roserot de Melin.

Grand Séminaire de Meaux [719], à Meaux (Seine-et-Marne). — Donateur : M. le chanoine A. Bros.

Bibliothèque de l'Université de Grenoble [720], à Grenoble (Isère).

M. le chanoine A. Bastoul [721], curé-doyen de Montech (Tarn-et-Garonne), présenté par M. l'abbé Cachet.

Le R. P. Robert Ménindès [722], professeur d'histoire au Séminaire des Missions Franciscaines, 11, rue Le Prévost de Beaumont, à Bernay (Eure), présenté par M. Carrière.

Bibliothèque municipale de Troyes [723], rue du Musée, à Troyes (Aube).

Grand Séminaire de Valence [724], à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), présenté par M. de Font-Réaulx.

Tableau d'honneur.

S. Exc. Mgr Baudrillart, président de la Société d'histoire ecclésiastique de la France a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, au titre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par décret rendu le 15 août 1931. C'est comme « membre de l'Académie française et homme de lettres » que Mgr Baudrillart a reçu la rosette enviée, et ces titres officiels, qu'on ne saurait grandir, évoquent ensemble, de façon aussi implicite que certaine, l'œuvre robuste et savante de l'historien de Philippe V et les initiatives intellectuelles si riches d'avenir de l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris. Mgr Baudrillart était chevalier depuis septembre 1920.

C'est au titre de l'Instruction publique aussi que trois autres de nos confrères, assidus collaborateurs à la *Revue*, ont été promus chevaliers en janvier dernier, ce sont : M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste départemental de la Moselle; M. l'abbé Sautel, conservateur du musée de Vaison-la-Romaine; M. R. N. Sauvage, archiviste départemental du Calvados.

⁂ Notre confrère, M. le chanoine Parinet, archiprêtre de Bourganeuf et correspondant du ministère de l'Instruction publique et de la commission des monuments historiques, a été nommé officier de l'Instruction publique par arrêté ministériel du mois de mai 1931.

Notre confrère, M. le comte Jean de La Monneraye, et notre collaborateur M. Joseph Ruinaut, tous deux bibliothécaires à l'Institut d'histoire et d'économie urbaines de la ville de Paris, ont été nommés officiers d'académie par arrêté ministériel du 21 janvier 1931.

⁂ En avril 1931, le Saint-Siège a décerné la médaille *Benemerenti* à trois de nos confrères : M. Georges Goyau, de l'Académie française; M. Paul Lesourd, du *Figaro;* M. le chanoine Detrez, directeur de la *Semaine religieuse du diocèse de Lille.*

⁂ L'Académie française a attribué sur le prix Thérouanne, 2 000 francs à notre confrère, M. l'abbé G. Constant, professeur à l'Institut catholique de Paris, pour son ouvrage sur *La Réforme en Angleterre; le schisme anglican; Henri VIII* (1509-1547); et 1 000 francs à notre collaborateur M. Léon Halkin, auteur d'une thèse sur *Le cardinal de La Marck, prince-évêque de Liége (1505-1538).*

⁂ L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné la première médaille du concours des *Antiquités nationales de la France* à notre collaborateur, M. l'abbé Sabarthès, pour son ouvrage sur *Les manuscrits consulaires de Limoux;* et le prix Prost (1 200 fr.) à notre confrère, le comte Jean de Pange, auteur du *Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303).*

⁂ L'Académie des sciences morales et politiques a décerné sur les arrérages de la fondation Michel Perret, un prix de 1 000 francs à notre collaborateur M. Léon Le Grand pour son mémoire, publié dans la *Revue* l'an dernier, *Comment composer l'histoire d'un établissement hospitalier;* et un prix de 500 francs à notre confrère et trésorier, M. Edmond Préclin, auteur d'une thèse sur *L'Union des églises gallicane et anglicane au temps de Louïs XV : Le Courayer et Guillaume Wake.*

⁂ A la suite de la découverte des tombeaux des rois de Navarre dans la cathédrale de Lescar, notre confrère, M. le chanoine Dubarat, président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, a été nommé membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique.

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE AUGUSTIN SICARD

Le 3 août dernier s'éteignait à Saint-Pierre de Lombers (Tarn) M. l'abbé Augustin Sicard. Il avait quatre-vingt huit ans. Depuis deux ans, après une vie chargée de jours et d'œuvres, il avait dû demander le repos au pays natal. D'autres ont dit les mérites de sa carrière sacerdotale et les charmes de son amitié.

Ici, dans la *Revue* de la Société qu'il a contribué à fonder, dont il était un des administrateurs, on peut ajouter que son œuvre d'historien fait honneur au clergé de France. Au milieu des charges du ministère actif, Augustin Sicard a trouvé le temps de se livrer à des travaux littéraires, historiques surtout, dont on ne peut nier l'importance. Le succès le plus honorable récompensa une activité intellectuelle toujours en éveil, servie par une plume élégante, diserte, vigoureuse. Les Vandal, les Houssaye, les Lamy reconnaissaient en l'abbé Sicard un confrère di-

gne d'eux; et le grand prix Gobert couronna, en 1912, aux applaudissements de tous les fervents de l'histoire, les grandes études sur l'*Ancien clergé de France.*

La simple énumération des livres signés par Augustin Sicard suffirait à donner une haute idée de son labeur intellectuel. On peut les classer en trois groupes. Le dernier en date, de 1920 à 1926, comprend les œuvres pastorales : *l'Ame de la Liturgie* (1920); *la Messe* (1921); *la Parole du Maître,* deux volumes d'entretiens évangéliques (1922 et 1926). Au soir de sa vie, après le grand ébranlement de la guerre, l'abbé Sicard s'est tout donné à consoler, à élever vers Dieu les âmes meurtries.

De bonne heure, au moment où les lois laïques essayaient d'arracher la jeunesse à l'enseignement traditionnel de l'Église, l'apostolat de l'abbé Sicard, voué surtout à l'éducation des enfants, a cherché un appui dans les leçons de l'histoire. Telle est l'inspiration de ses premières œuvres : *L'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution,* œuvre considérable, fruit de recherches approfondies, couronnée par l'Académie, et qui n'a peut-être pas retenu suffisamment l'attention du public. Puis : *les Études classiques avant la Révolution* (1887), qui obtint encore un prix de l'Académie. En 1888, un essai de même inspiration générale, mais consacré aux problèmes de l'heure, dans un esprit de libérale conciliation : *Les deux Maîtres de l'Enfance : le Prêtre et l'Instituteur.* L'abbé Sicard ne dédaigna pas d'y joindre un manuel d'Instruction morale et civique, conçu avec une grande intelligence des temps nouveaux : le *Livre de la famille et de l'école* (1890).

C'est alors, dans sa maturité bien armée de lectures très abondantes, qu'Augustin Sicard aborde directement l'histoire, au centre même où se sont formées et bouillonnent toutes les idées modernes : la Révolution française. De là, tout d'abord, deux études fragmentaires, premières esquisses du grand tableau : *A la recherche d'une religion civile* (1895), et une brochure fort intéressante : *La nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789* (1896).

Déjà, en 1892, avait paru, sous sa première forme, le premier volume de l'œuvre maîtresse : *Les Évêques avant la Révolution.* Ce livre, on peut le dire, a donné aux catholiques le réconfort de voir un de leurs prêtres prendre place, avec autorité, parmi les historiens que l'on écoute, que l'on suit et que l'on cite. *L'Ancien Clergé de France,* vaste composition sans cesse remaniée avec un souci aigu de chaque jour mieux embrasser et comprendre la vérité, absorbe la vie même de l'abbé Sicard pendant plus de trente ans. Cette œuvre magistrale, outre le volume déjà cité et parvenu à la cinquième édition, comprend, en trois volumes, l'histoire du *Clergé de France pendant la Révolution :* I, *l'Effondrement;* II, *la Lutte religieuse;* III, *De l'Exil au Concordat.*

Sans doute, des études plus délimitées, plus poussées en profondeur ont pu et pourront encore modifier sur certains points les conclusions d'Augustin Sicard. Sans doute, il s'est laissé quelque peu séduire par la noble et majestueuse ordonnance de l'ancienne Église de France ; sans doute encore, son généreux optimisme, qui était la forme même d'un patriotisme ardemment fier de toutes les gloires françaises, a parfois estompé et fondu les ombres. Il n'en reste pas moins que l'abbé Sicard a possédé à un degré éminent l'esprit de l'histoire, fait à la fois du loyal amour de la vérité et du sens du passé. Rien ne lui a coûté pour le nourrir, et on serait étonné de connaître par le menu ses recherches d'archives et ses lectures.

Lui-même avouait volontiers qu'on pouvait, qu'on devait reprendre

patiemment en sous-œuvre son immense matière. Il mettait à encourager les plus jeunes une ingéniosité, une bienveillance, une largeur et une finesse de vues, que ne pourront oublier ceux qui en ont bénéficié. Il a joué ainsi, dans le développement des études historiques au sein du clergé, le rôle d'un véritable animateur. Je ne crois pas qu'on puisse, de longtemps, se dispenser de le consulter et de le lire, dès qu'on s'occupe de l'Église et de la Révolution. Après la joie d'éclairer et de ramener les âmes, de mettre toujours plus de science au service de la vérité, il n'est pas de récompense qu'il ait souhaitée davantage, et méritée.

E. Lavaquery.

Le Cinquantenaire de l'École française de Rome.

L'École française de Rome s'est fondée par étapes. Elle est fille de l'École française d'Athènes et ne renie pas son origine. Un décret du 25 mars 1873 astreignit les membres de l'École d'Athènes à séjourner une année à Rome. Albert Dumont fut chargé de faire à Rome pour l'instruction de ces jeunes gens un cours d'archéologie d'après un programme proposé par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. C'est ainsi que furent posés les fondements de l'École de Rome. L'année suivante un décret du 26 novembre conféra une relative autonomie à la section romaine de l'École d'Athènes. Enfin le 20 novembre 1875 un nouveau décret constitua définitivement l'École française de Rome, lui donna son nom et fixa le recrutement « triangulaire » qui fait son originalité et une partie de sa vertu éducatrice : École normale supérieure, École des chartes, École pratique des hautes-études. Si le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui, il ménagera une institution qui s'est ainsi créée. Est-ce l'influence de la ville éternelle où les choses marchent avec des pieds de plomb ? Je ne sais. En tout cas la même sage lenteur qui avait présidé à la naissance de l'École de Rome a déterminé la célébration de son cinquantenaire cinquante-huit ans après que la première pierre en avait été posée. Cette année 1931 concorde, il est vrai, avec la cinquantième des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* dont le tome premier porte la date de 1881, et qui constituent avec la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* le principal organe ouvert aux publications des membres et anciens membres de l'École.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire de l'École de Rome. Il suffira de rappeler aux lecteurs de cette *Revue* deux noms qui parlent hautement en sa faveur, celui de Mgr Duchesne, attaché dès la première heure à l'École de Rome, et celui d'Élie Berger qui, premier chartiste « romain », prit l'initiative de publier les registres des papes. Désormais l'École de Rome jouit d'un prestige que le palais Farnèse qu'elle habite presque depuis ses débuts renforce de ses grands souvenirs. Si l'on osait formuler un vœu à l'égard de cette École, ce serait de voir quelques-uns de ses médiévistes, imitant l'exemple d'Enlart et de leurs camarades archéologues de l'Antiquité, s'en aller explorer et décrire les monuments latins dont l'Italie les rapproche, notamment ceux de la Grèce et de la Morée.

Mais ma tâche est seulement de relater les fêtes du cinquantenaire. Elles ont été organisées avec un tact et une perfection auxquels on se plaît à rendre hommage et dont on est redevable au directeur actuel, M. Émile Mâle, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions, secondé avec un inépuisable dévouement par M. Jean Porcher. C'est le mardi 27 octobre qu'ont été célébrées ces fêtes commémoratives.

A dix heures du matin, en la chapelle du chevet de l'église Saint-Germain des Prés, a été dite une messe basse par M. l'abbé Constant, ancien membre de l'École, professeur à l'Institut catholique, à la mémoire des anciens directeurs et membres défunts de l'École de Rome.

L'après-midi, à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu s'est ouverte vers trois heures une séance solennelle présidée par M. Doumer, président de la République, qu'entouraient, outre les sept orateurs qui allaient prendre la parole, Mgr Baudrillart et M. André Chaumeix, de l'Académie française, MM. Cagnat et Paul Fournier, membres de l'Institut. M. Georges Goyau et M. Bédier, de l'Académie française, avaient pris place aux premiers rangs du parterre.

M. Émile Mâle a parlé le premier. De tout ce qu'avait été et était aujourd'hui l'École qu'il dirige, il a tracé un portrait magistral. Au récit de son histoire il a joint les raisons de son succès en insistant sur la valeur du cadre, cette Rome saturée d'histoire où deux puissances mondiales ont laissé leur empreinte et dont la contemplation habituelle donne aux savants un « je ne sais quoi d'achevé » qui ne s'efface pas. M. Pierre de Nolhac, au nom des membres et anciens membres de l'École, développe ce thème que les Farnésiens suivent une École « buissonnière » qui est féconde parce qu'ils ont appris auparavant l'art de se discipliner et qu'ayant fait leurs preuves ils méritent qu'on les laisse aller la bride sur le cou.

M. Louis Madelin, représentant l'Académie française, rappelle l'enseignement que lui donna Mgr Duchesne le jour de son arrivée au palais Farnèse : « Prenez de l'Italie tout ce que vous pourrez. » On sait quel butin original y fit le jeune normalien dans les sentiers peu frayés de l'histoire contemporaine. M. Aimé Puech, au nom de l'Académie des Inscriptions, dont il est président et sous le contrôle de laquelle est placée l'École, fait l'éloge de cette pupille qui reste docile et déférente pour ce haut patronage. Les mémoires présentés à l'Académie par les membres sortant de l'Ecole font en effet l'objet d'un rapport lu en séance et dont les critiques et les appréciations sont accueillies avec empressement.

Mgr Tisserand parla ensuite au nom du Saint-Siège, comme délégué apostolique. Il n'eut pas de peine à souligner les liens étroits qui rattachent les études de l'École de Rome aux dépôts précieux que sont la Bibliothèque et les archives du Vatican. Plus que tout autre un pape qui a été préfet de la Vaticane est à même de connaître et d'estimer la valeur de ces relations. S. Exc. M. Paribeni, directeur des Antiquités du royaume d'Italie, répondit aux hommages que les orateurs précédents avaient rendus à l'hospitalité italienne. Spirituellement il ajouta que les Romains de Rome n'étaient pas sans une certaine jalousie vis-à-vis de ceux qui venaient demander à leur mère des enseignements et des joies dont eux-mêmes négligeaient parfois de s'imprégner.

Parlant le dernier, M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique, évoque avec finesse, avec une sincère bienveillance et une exquise érudition, les titres que propose l'École de Rome à la reconnaissance du pays.

Le soir un dîner réunit au Cercle interallié les invités du Comité du cinquantenaire, membres de l'École et dignitaires de la science française et étrangère. En l'absence de M. Léon Bérard, président du conseil par intérim, empêché, M. Aimé Puech présida. Lui-même et M. Mâle, au nom des Français, le comte Vinci, représentant l'ambassadeur d'Italie, au nom des étrangers, chantèrent les louanges de l'École et de Rome. Les scrupules d'une historiographie complète me font un devoir d'ajouter

que le lendemain M. le ministre de l'Instruction publique reçut dans les salons de l'hôtel de la Fondation Rothschild les membres de l'École et leurs familles en une matinée où l'on dansa.

Une des causes principales de la fondation de l'École de Rome a été l'accaparement par les Allemands, après la naissance de leur nouvel empire en 1871, de l'Institut de correspondance archéologique de Rome. Celui-ci devait son existence au prince héréditaire de Prusse et au duc de Luynes qui avaient entendu lui imprimer un caractère international. En se retirant d'un organe où ils ne se sentaient plus la liberté nécessaire, les Français devaient fatalement chercher un toit pour s'abriter. On ne peut plus regretter cette épreuve passagère, heureuse épreuve qui a valu à la France la magnifique compensation qu'est l'École de Rome avec sa féconde carrière de plus de cinquante ans. Le succès de cet établissement a entraîné la création de semblables instituts de la part de plusieurs États. Entre les Français et les pensionnaires de ces diverses maisons ou de celles qui remontent à un âge plus reculé l'entente est parfaite et ne constitue pas le caractère le moins charmant et le moins formateur du séjour au palais Farnèse.

Ce séjour n'a qu'un tort, c'est d'avoir une fin et les années qui le suivent ressemblent pour certains au décevant réveil d'un beau rêve, mais cette impression passe à son tour. Reviennent les jours sereins et le souvenir des joies passées demeure une joie toujours présente.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Fédération historique du Languedoc.

Le congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon s'est tenu cette année à Carcassonne : presque tous les chefs-lieux de pays que compte la région académique de Montpellier auront bientôt vu siéger ces intéressantes réunions où se retrouvent les historiens, archéologues et membres des Sociétés savantes de la région. La journée de travail du 17 mai fut spécialement consacrée à la vie urbaine en Languedoc; notons cependant, pour ce qui intéresse l'histoire ecclésiastique, que M. Louis Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, a éclairé « les origines de Montpellier » par des considérations sur les routes de pèlerinages et sur l'existence d'un sanctuaire marial — la future Notre-Dame des Tables — dès le xe siècle, à l'endroit où devait s'élever l'illustre ville universitaire.

En dehors des séances d'études, présidées avec son autorité coutumière par M. Augustin Fliche, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, les congressistes eurent à visiter les merveilles archéologiques de Carcassonne : après la cité, admirablement expliquée par M. Poux, les églises ne furent pas oubliées, en particulier Saint-Nazaire et Saint-Vincent.

Le lendemain 18 mai, l'excursion traditionnelle permit d'admirer, sous la direction éclairée de M. l'abbé Sabarthès, les églises gothiques de Limoux, d'Alet, de N.-D. de Marceille et de Saint-Hilaire et spécialement la curieuse petite ville d'Alet avec les ruines de sa cathédrale.

J.-R. P.

A CORRIGER

Page 69, ligne 7. L'appel de note 59 doit se lire 58*. Ajouter en conséquence au bas de la page cette référence : 58*. E. Doumergue, *Jean Calvin*, t. IV, p. 357.

Page 128, note 29. Une malencontreuse correction opérée au moment du tirage a fait imprimer : « celle de Nevers ». Il faut lire : « celle de Nivers ».

Page 223, ligne 27. Supprimer à la fin de la ligne le mot *non*

Page 229, ligne 13. La correction indiquée n'a pas lieu d'être. Le texte de M. Constant est bien celui-ci : « certains ne lui en attribuent »

Page 235, ligne 10 : *Harphuis*, lire : *Harphius*

Page 235, ligne 28 : *évoque*, lire : évoquait

Page 240, ligne 20 : *dons*, lire : dont

Page 254, ligne 22 : *parti-pris*, lire : partis pris

Page 288, ligne 37 : *Analecta Bollan.diana*. Lire : Analecta Bollandiana.

Page 308, ligne 20. Remplacer le guillemet par trois points.

Page 308, note 36, ligne 4 : *parisius*, lire Parisius

Page 308, note 38. Ajouter : col. 898.

Page 309, note 45, ligne 2 : lum *the* medieval, lire : lum. The medieval

TABLE DU TOME XVII

ARTICLES

Carrière (Victor), Bossuet au xxe siècle. Les travaux de l'abbé Urbain relatifs à Bossuet ..... 464 à 487
Davy (Marie-Madeleine), La situation juridique des étudiants de l'Université de Paris au xiiie siècle ..... 297 à 311
Dubarat (Victor), Découverte des tombeaux des rois de Navarre à Lescar ..... 450 à 463
Le Bras (Gabriel), Statistique et histoire religieuses. 425 à 449
Lenfant (J.), Maurice de Broglie, évêque de Gand (1766-1821 ..... 312 à 347
O'Reilly (Patrick), Les études missionnaires en France 161 à 179
Roserot de Melin (Joseph), L'établissement du protestantisme en France des origines aux guerres de religion 27 à 81, 180 à 219

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Adam (K.), Le vrai visage du catholicisme [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 509
Ahsmann (D^r), Le culte de la sainte Vierge et la littérature profane du Moyen Age [E. Jordan]..... 490
Aigrain (R.), Liturgia [V. Leroquais]..... 370
Aron (Marguerite), Un animateur de la jeunesse au xiiie siècle [E. A. Van Moé]..... 513
Auriol (A.) et R. Rey, La basilique Saint-Sernin de Toulouse [J. Vallery-Radot] 241
Banchereau (J.), L'église de Saint-Benoît-sur-Loire [J. Vallery-Radot] 241
Banéat (P.), Le département d'Ille-et-Vilaine [S. G.]..... 254
Baumann (E.), Bossuet [J. Dagens]..... 233
Baumont (H. et M.), La Révolution à Luxeuil [Ch. Jolivet].. 523
Benoit (F.), Villeneuve-lez-Avignon [J. Vallery-Radot]... 241
Bessières (Le P.), Gaston de Renty et Henri Buch [P. Coste] 494
Besson (Mgr), La vie et la mort du P. d'Alzon [R. Delègue] 119
Blazy (L.), Quatre lettres inédites de M. Olier [V. Carrière] 501
Bossus (G.), Notre mère Saint-Joseph [J. B. Sabrié]..... 519
Boucher (Mgr A.), L'action missionnaire [P. O'Reilly].... 513
Bour (R. S.). Voir Klauser (Th.).
Cabrol (dom F.), Les livres de la liturgie latine [V. Leroquais] 370
Cadoux (A.), Mgr Henri Verjus [H. B. R.]..... 519

Cahiers de doléances [département de la Marne] publiés par G. Laurent, t. IV, V [P. Piétresson de Saint-Aubin] 377
Cahiers de doléances du bailliage du Hâvre, publiés par E. Le Parquier [P. Piétresson de Saint-Aubin] 379
Cahiers de doléances des corps et métiers de la ville d'Alençon publiés par R. Jouanne [P. Piétresson de Saint-Aubin] 107
Caron (P.) et H. Stein, Répertoire bibliographique de l'histoire de France [L. Le Grand] 374
Celier (L.), Le procès de l'école libre [J. B. Sabrié] 504
Chaix-Ruy (J.), Le Jansénisme. Pascal et Port-Royal [Edm. Préclin] 380
Champeaux (E.), Les légendes savantes de la vieille Alsace [G. Allemang] 386
Champly (L. H.), Histoire de l'abbaye de Cluny [S. G.] 121
Chauvigny (R. de), Le cardinal de Belloy et l'Église de Marseille [Ch. Jolivet] 236
Chollet (Mgr), Quelques retours à la foi [Th. Malley] 519
Cimetier (F.), Les sources du droit ecclésiastique [G. Le Bras] 500
Clément (St.), Notre-Dame de Libercourt [R. Rodière] 387
Cohen (G.), Le théâtre en France au Moyen Age, t. II [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 510
Constant (G.), Le schisme anglican [H. Prentout] 229
David (R. P.), La gerbe de Mistral à l'autel de Marie [J. Salvat] 504
Delplanque (A.), La pensée de Fénelon [A. Cherel] 381
Detrez (L.), Autour d'un Van Dyck : L'extase de saint Augustin [R. Delègue] 508
— Mère Natalie [R. Delègue] 517
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commensé sous la direction de Mgr Baudrillart, continué par A. de Meyer et Ét. Van Cauwenberg. Fascicules XXIII-XXVIII : *Asie-Avançon* [H. Waquet] 247
Dobiache-Rojdesvensky (Oaga), Les poésies des Goliards [E. Jordan] 374
Doré (R.), L'art en Provence [J. Vallery-Radot] 111
Drouot (H.), Questions et documents d'histoire de Bourgogne [V. C.] 525
Dupin (H.), La courtoisie au Moyen Age [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 509
Dussert (A.), Le baron des Adrets et les États du Dauphiné [V. Carrière] 516
Evennet (H. O.), The cardinal of Lorraine and the Council of Trente [G. Constant] 355
Fawtier (R.), Sainte Catherine de Sienne [A. Fliche] 223
Féli (V.), Mgr Anger-Billards et Barbey d'Aurevilly [A. Viatte] 118

FERVACQUE (P.), L'Alsace et le Vatican [J. Joachim]..... 525
FOUQUERAY (H.), Martyrs du Canada [G. Allemang]..... 256
FRANÇOIS DE SALES (Saint), Introduction à la vie dévote. Texte établi par Ch. FLORISOONE [P. Piétresson de Saint-Aubin] 106
GALBREATH (D. L.), Papal Heraldry [Cte de Chandon-Briailles] 107
GALLERAND (L.), Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher [G. Coolen] 101
GASC-DESFOSSÉS, La Révolution française. T. III et IV [E. Lavaquery] 115
GIRAUD (V.), Sainte Jeanne de Chantal [J. Lavaud]..... 116
GOUGAUD (L.), Anciennes coutumes claustrales [E. Griffe].. 523
GOYAU (G.), Le catholicisme [L. Cristiani] 508
— L'Église en marche, 2e série [J. B. Sabrié]..... 249
— Ozanam [R. Delègue] 518
GRENTE (Mgr), Œuvres oratoires et pastorales [J. B. Sabrié] 258
GRIVEAUD (M.), L'exploitation des mines et la métallurgie dans la région Haut-Saônoise [M. Pigallet]..... 122
GURIAN (W.), Die politischen und sozialen Ideen des franzoesichen Katholizismus [Ed. Jordan] 357
GUYOT (R.). Voir LEFEBVRE (G.).
HANOTAUX (G.), Histoire de la nation française. Tome V : Histoire politique [L. Villat]..... 367
HAUSER (H.), La modernité du XVIe siècle [V. Carrière]... 348
— Les origines historiques des problèmes actuels [V. Carrière] 348
HAUSER (H.) et A. RENAUDET, La Renaissance et la Réforme [J. Lavaud] 226
IUNG (N.), Alvare Pelayo [A. d'Alès]..... 514
JOLIVET (Ch.), L'agitation contre-révolutionnaire dans l'Ardèche sous le Directoire; — La Révolution dans l'Ardèche [L. Cristiani] 97
JULIEN (Ch.-A.), Histoire de l'Afrique du Nord [J. R. Palanque] 488
JULIEN (Mgr), Saint François de Sales [J. Lavaud]..... 116
KEUSCH (R. P. Ch.), Le vrai visage de s. Alphonse de Liguori [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 507
KLAUSER (Th.) et R. S. BOUR, Notes sur l'ancienne liturgie de Metz [G. Allemang] 121
LABANDE (L. H.), L'église Saint-Trophime d'Arles [J. Vallery-Radot] 241
LANTOINE (A.), La franc-maçonnerie écossaise en France [A. Viatte] 383
LASSERRE (P.), Abélard contre saint Bernard [P. A. Van Moé] 380
LAVEDAN (H.), La belle histoire de sainte Geneviève [H. Waquet] 117

LEBÈGUE (R.), La tragédie religieuse en France; — Le mystère des Actes des Apôtres [G. Cohen] 351
LECANUET (E.), L'Église de France sous la troisième République [Ed. Jordan] 364
— Les dernières années de Léon XIII [P. Dudon] 254
LEFEBVRE (G.), R. GUYOT et Ph. SAGNAC, La Révolution française [E. Lavaquery] 94
LE FORESTIER (R.), La franc-maçonnerie occultiste au XVIIIe siècle [A. Viatte] 114
LE GRAND (M.), Le chapitre cathédral de Langres [L. Delessard] 492
LEMESLE (G.), L'église Saint-Sulpice [L. B.] 506
LEPOINTE (G.), Petit vocabulaire d'histoire du droit français [S. G.] 257
LITTLE (A. G.), Guide pour les études franciscaines [H. Waquet] 257
LONGER (S.), Châtellerault. Les Minimes [A. Biver] 523
LORIDON (G.), A propos de la couronne héraldique et du titre de prince des évêques de Tarentaise et de Maurienne [M. Prinet] 109
LUCAS-DUBRETON (J.), La royauté bourgeoise, 1830 [R. Durand] 385
MACAIGNE (R.), L'Église mérovingienne et l'État pontifical [J. R. Palanque] 248
MAIRE (E.), Histoire des Instituts religieux et missionnaires [G. Allemang] 119
— La vie errante d'un montagnard Comtois [R. Delègue] .. 118
MARCHAND (J.), Mémoires de la chanoinesse de Franclieu [E. Laurain] 502
MARTIN (A.). Voir SAULNIER (E.).
MASSERON (A.), Les Franciscains [P. Deslandres] 522
MATHIEZ (A.), Études d'histoire révolutionnaire. Girondins et Montagnards [E. Lavaquery] 496
« Mère Sainte », fondatrice du Carmel d'Auch [E. Griffe] .. 517
MIROT (L.), Manuel de géographie historique de la France [L. Celier] 238
MONGLOND (A.), La France révolutionnaire et impériale [A. Viatte] 104
— Le préromantisme français [A. Viatte] 250
MOREAU (E. de), Saint Anschaire [M. Baudot] 244
NOAILLAT (Simone de), Marthe de Noaillat [Th. Malley] 520
PASTOR (L. von), Geschichte des Paepste, t. XV [G. Allemang] 382
PELT (Mgr), Études sur la cathédrale de Metz [G. Allemang] 104
PERREUX (G.), Au temps des sociétés secrètes [A. Viatte] 384
PERROY (Marguerite), Léon XIII [R. Delègue] 119
PICAVET (C. G.), La diplomatie française au temps de Louis XIV [E. Lavaquery] 112

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (F.), L'église Saint-Jean-au-Marché de Troyes [H. Waquet] 506
PRENTOUT (E.), Étude sur quelques points de l'histoire de Guillaume le Conquérant [E. Durtelle de Saint-Sauveur] .. 524
QUONIAM (Th.), De la sainteté de Péguy [Ch. Collin] 521
RABEAU (G.), Apologétique [J. B. Sabrié] 258
REBUFFAT (J.), Histoire de la paroisse Saint-Lambert de Vaugirard [L. Brochard] 255
REGNAULT (H.), Les ordonnances civiles du chancelier Daguesseau [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 113
RENAUDET (A.). Voir HAUSER (H.).
REY (R.). Voir AURIOL (A.).
RIVIÈRE (J.), Le modernisme dans l'Église [L. Saltet] 82
ROUX (Mis de), La Restauration [H. Waquet] 250
SAINT-PALAIS D'AUSSAC (F. de), Le droit de dépouille [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 489
SAGNAC (Ph.). Voir LEFEBVRE (G.).
SAULNIER (E.) et A. MARTIN, Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France de 1500 à 1789 [V. Carrière] 500
SAURAT (D.), La religion de Victor Hugo [A. Viatte] 252
SCHERER (E. C.), Die Kongregation der Barmherzigen Schwestern von Strassburg [G. Allemang] 120
SEILLIÈRE (E.), La religion romantique et ses conquêtes [A. Viatte] 253
SOL (E.), La Révolution en Quercy [G. Coolen] 388
STEIN (H.). Voir CARON (P.)
THIBAULT (J. B.), L'ancienne liturgie gallicane [V. Leroquais] 220
TREMBLOT (J.), Le prieuré et la seigneurie de Rantigny [L. Durand] 122
URSEAU, La cathédrale d'Angers [J. Vallery-Radot] 241
VAISSIÈRE (P. de), Le baron des Adrets [V. Carrière] 516
VIDAL (J. M.), Henri de Sponde [J. Dagens] 245
WEILL (G.), L'éveil des nationalités et le mouvement libéral [H. Durand] 363
YOUNG (A.), Voyages en France [Ch. Jolivet] 511

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Agenais, 528. — Ain, par G. RENOUD, 144. — Aisne, par M. de SARS, 263. — Allier, par M. FAZY, 395. — Alpes-Maritimes, par G. DOUBLET, 403. — Alsace, 119. — Angoumois, 280. — Anjou, 268. — Ardèche, par A. LE SOURD, 535. — Ardennes, par J. MASSIET DU BIEST, 132. — Ariège, par L. BLAZY, 538. — Artois, 123. — Aube, Par G. DUHEM, 129. — Aude, par A. SABARTHÈS, 536. — Aunis, 280. — Auvergne, 393. — Aveyron, par B. de GAULÉJAC, 527 .
Bas-Rhin, par G. ALLEMANG, 137. — Basses-Alpes, par E. ISNARD,

403. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 538. — Béarn, 538. — Berri, 390. — Bouches-du-Rhône, par E. Isnard, 403. — Boulonnais, 123. — Bourbonnais, 395. — Bourgogne, 142. — Bretagne, 274.

Calvados, par R. N. Sauvage, 271. — Cantal, par G. Rouchon, 394. — Champagne, 129, 263. — Charente, par P. Bouchaud, 280. — Charente-Inférieure, par F. de Vaux de Foletier, 280. — Cher, par P. des Chaumes, 390. — Comté de Foix, 538. — Comté de Nice, 403. — Corrèze, par R. Rohmer, 391. — Corse, par L. Villat, 404. — Côte-d'Or, par M. Chaume, 142. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 276. — Couserans, 538. — Creuse, par L. Lacrocq, 391.

Dauphiné, 399. — Deux-Sèvres, par J. Salvini, 278. — Dordogne, par G. Lavergne, 529. — Doubs, par M. Pigallet, 145. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 400.

Eure, par M. Baudot, 270. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 264.

Finistère, par H. Waquet, 276. — Flandre, 124. — Franche-Comté, 145.

Gard, par L. Baudouï-Salze, 534. — Gascogne, 527. — Gers, par A. Clergeac, 531. — Gironde, par G. Loirette, 529. — Guienne, 527.

Haute-Garonne, par C. Tournier, 533. — Haute-Loire, par J. R. Palanque, 537. — Haute-Marne, par L. Delessard, 131. — Haute-Saône, par M. Prinet, 146. — Haute-Savoie, par G. Loridon, 402. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 400. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 532. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 391. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 141. — Hérault, par M. Oudot de Dainville, 536.

Ile-de-France, 259. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de la Rogerie, 274. — Indre, par P. des Chaumes, 390. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 268. — Isère, par L. Royer.

Jura, par G. Davillé, 146.

Landes, par P. Coste, 531. — Languedoc, 532. — Limousin, 391. — Loire, par Ph. Pouzet, 398. — Loire-Inférieure, par L. Grimault, 277. — Loiret, par G. Chenesseau, 264. — Loir-et-Cher, par J. Gallerand, 265. — Lorraine, 132. — Lot, par E. Sol, 527. — Lot-et-Garonne, par J. R. Marboutin, 528. — Lozère, par M. Balmelle, 535. — Lyonnais, 396.

Maine, 266. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 268. — Manche, par R. N. Sauvage, 273. — Marche, 391. — Marne, par P. Gosset, 129. — Mayenne, par E. Laurain, 267. — Meurthe, par L. Marchal, 132. — Meuse, par P. d'Arbois de Jubainville, 136. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 277. — Moselle, par P. d'Arbois de Jubainville, 134.

Nièvre, par A. Biver, 395. — Nivernais, 395. — Nord, par A. Leman, 124. — Normandie, 269.

Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 262. — Orléanais, 264. — Orne, par R. N. Sauvage, 270.

Pas-de-Calais, par R. Rodière, 123. — Pays basque, 538. — Périgord, 529. — Picardie, 127, 263. — Poitou, 277. — Provence, 403. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 393. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 540.
Quercy, 527, 528.
Rhône, par Ph. Pouzet, 396. — Rouergue, 527. — Roussillon, 540.
Saintonge, 280. — Saône-et-Loire, par P. Besnard, 144. — Sarre, par P. d'Arbois de Jubainville, 134. — Sarthe, par L. Calendini, 266. — Savoie, par G. Loridon, 401. — Seine, par J. de La Monneraye, 259. — Seine-et-Marne, par H. Stein, 262. — Seine-et-Oise, par Y. Bezard, 261. — Seine-Inférieure, par P. Jubert, 269. — Somme, par G. Durand, 127.
Tarn, par L. de Lacger, 532. — Tarn-et-Garonne, par S. Canal, 528. — Touraine, 268.
Var, par M. Courtecuisse, 403. — Vendée, par A. Poirier, 279. — Vienne, par J. Salvini, 277. — Vosges, par L. Lévêque, 137.
Yonne, par A. Courtet, 143.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Analecta bollandiana, 1930 [L. E. Halkin] 288
Annalen des historischen Verein für den Niederrhein, 1930 [G. Allemang] 286
Annales de la Société archéologique de Namur, 1930 [L. E. Halkin] 289
Annales de la Révolution française, 1930 [J. de La Monneraye] 411
Archiv für katholisches Kirchenrecht, 1929 [G. Allemang] 287
Bibliothèque de l'École des Chartes, 1930 [A. Courtet].... 541
Bibliothèque de l'Institut historique de Rome, 1930 [L. E. Halkin] 289
Bulletin de la Commission royale d'histoire, 1930 [L. E. Halkin] 289
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1930 [V. Carrière] 543
Bulletin de Saint-Martin, 1930 [G. Charvin] 412
Bulletin monumental, 1930 [J. Vallery-Radot]..... 543
Cistercienzer Chronik, 1930 [G. Charvin] 413
Deutsche Vierteljahrsschrift für Literaturwissenchaft, 1929 [G. Allemang] 288
Elsass-Lothringisches Jahrbuch, 1939 [G. Allemang] 285
Études, 1930 [P. Maranget] 282
Études franciscaines, 1930 [P. Gratien] 549
Historische Archiv der Erzbistums Koeln, 1929 [G. Allemang] 287
Historisches Jahrbuch der Goerres-Gesellschaft, 1929 [G. Allemang] 286

Jahrbuch des preussischen Kunstsammlungen, 1930 [G. Allemang] 288
L'Année dominicaine, 1930-1931 [H. M. Féret] 545
La France franciscaine, 1930 [P. Gratien] 551
La Vie intellectuelle, 1930-1931 [H. M. Féret] 548
La Vie spirituelle, 1930-1931 [H. M. Féret] 545
La Vie wallonne, 1929-1931 [L. E. Halkin] 291
Le Correspondant, 1930 [U. Rouziès] 283
Le Moyen Age, 1930 [L. Le Grand] 406
Le Musée belge, 1930, [L. E. Halkin] 289
Leodium, 1930 [L. E. Halkin] 289
Les Documents de la Vie intellectuelle, 1930-1931 [H. M. Féret] 549
Mitteilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, 1929 [G. Allemang] 287
Nova Francia, vol. IV et V [H. Bourde de la Rogerie] 285 et 544
Recherches de Théologie ancienne et médiévale [L. E. Halkin] 291
Revue belge de philologie et d'histoire, 1930 [L. E. Halkin] 289
Revue bénédictine, 1930 [L. E. Halkin] 290
Revue d'histoire ecclésiastique [de Louvain], 1930 [L. E. Halkin] 290
Revue d'histoire franciscaine, 1930 [P. Gratien] 550
Revue des Études historiques, 1930 [L. Le Grand] 409
Revue des Questions historiques, 1930 [Th. Malley] 281
Revue des Sciences religieuses, 1930 [U. Rouziès] 283
Revue du Seizième siècle, 1930 [L. Lavaud] 542
Revue historique, 1930 [C. Roudil] 407
Revue historique du droit français, 1930 [G. Le Bras] 283
Revue liturgique et monastique, 1929-1930 [L. E. Halkin].. 291
Revue Mabillon 1930 [G. Charvin] 412
Scholastik, 1930 [G. Allemang] 287
Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, 1930 [G. Allemang] 286
Zeitschrift für katholische Theologie, 1930 [G. Allemang].. 288
Zeitschrift für Kirchengeschichte, 1929 [G. Allemang].... 288

ÉCHOS ET INFORMATIONS

Almanach catholique, 1931 [H. Waquet] 154
Année missionnaire (L'), 1931 [P. O'Reilly] 417
Annuaire pontifical catholique, 1931 [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 295
Cinquantenaire de l'École française de Rome (Le) [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 555
Congrès des sociétés savantes (Le 64e) 293
Der grosse Herder 418
Essai de restitution du Martyrologe hiéronymien (Un).... 417

Fédération historique du Languedoc [J. R. P.] 557
Nécrologie : M. le chanoine Charles Urbain [V. CARRIÈRE] .. 414
— : M. le chanoine Augustin Sicard [E. LAVAQUERY] 553
Position des thèses soutenues à l'École des chartes en 1931 153
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 147, 292, 414, 553. — Assemblée générale, 147. — Conseil d'administration, 147. — Déjeuner du 21 mai 1930, 416. — Liste des membres, 7. — Statuts, 5. — Tableau d'honneur 552

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien 157 421
Bibliographie et documents 155 419
Biographies 157 422
Congrégations et corps religieux 158 422
Histoire générale 155 420
Histoire locale 158 423
Variétés 160 423

ERRATA du fascicule d'octobre-décembre 1930 296
— du tome XVII 424 528

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ.

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

840
R46
v.17

66570

Revue d'histoire de
l'Église de France

BR
840
R46
v.17

66570

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709

GTU Library
3 2400 00325 5027

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.